

Sommaire

RESUMES	4
REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	11

INTRODUCTION GENERALE	14

PREMIERE PARTIE	26

DES LIENS ENTRE REPRESENTATIONS SOCIALES ET ACTION PAYSAGERE : FONDEMENTS THEORIQUES ET CADRAGE CONCEPTUEL DES ENJEUX DU « COMPLEXE-PAYSAGE »	26

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	27

Chapitre 1 : Le paysage dans l'action publique en France : les enjeux de l'élargissement de l'action paysagère à de nouvelles échelles territoriales.....	28

1. De la préservation de sites « exceptionnels » à la gestion des territoires du quotidien 29
2. L'élargissement de la gouvernance du et par le paysage à de nouveaux acteurs... 36
3. Le bilan des politiques publiques du paysage 42

Conclusion du chapitre 1	47

Chapitre 2 : De la perception aux représentations sociales du paysage, le choix d'un modèle théorique	49

1. Une activité perceptive multisensorielle, socle de l'expérience paysagère 50
2. De la perception à la sensibilité au paysage (ordinaire)..... 54
3. La théorie structurale des représentations sociales : un cadre d'analyse pour
questionner l'influence du contexte sociétal dans l'expérience sensible et individuelle du
paysage 58

Conclusion du chapitre 2	69

Chapitre 3 : Le territoire réunionnais : une action paysagère tardive et différenciée en fonction d'une césure spatiale, historique et socio-culturelle séparant les paysages des Hauts et des Bas	71

1. Des paysages insulaires en profonde mutation 72
2. L'action paysagère à la Réunion : entre patrimonialisation, mise en tourisme et
requalification des paysages..... 80
3. Le paysage vernaculaire : comment qualifier le paysage habité à la Réunion ? 91

Conclusion du chapitre 3.....	99
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	101
DEUXIEME PARTIE.....	103
LE CHOIX D'UNE DEMARCHE QUALITATIVE POUR ETUDIER LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE AUTOUR DE QUATRE PROJETS URBAINS A LA REUNION.....	103
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	104
Chapitre 4 : La place du paysage dans quatre projets urbains à la Réunion	105
1. Le processus de sélection des terrains d'étude.....	106
2. Le contexte territorial des communes et des quartiers étudiés.....	110
3. Des projets d'aménagement ayant une dimension paysagère	126
Conclusion du chapitre 4.....	143
Chapitre 5 : Protocole méthodologique pour l'étude d'une représentation sociale du paysage.....	145
1. L'entretien semi-directif : une méthode interrogative adaptée à l'étude des représentations sociales	146
2. L'association libre de mots : une méthode associative pour déterminer la structure d'une représentation sociale	153
3. La recherche documentaire : une analyse des professions de foi des élus.....	156
4. Le parcours commenté : le choix d'un outil d'enquête in situ pour étudier la part sensible de l'expérience paysagère	157
Conclusion du chapitre 5.....	165
Chapitre 6 : Déroulement de la démarche d'enquête sur le terrain	167
1. Présentation de l'échantillon d'enquêtés.....	168
2. Retour critique sur le protocole méthodologique.....	178
3. Retour sur l'expérience de terrain.....	183
Conclusion du chapitre 6.....	187
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	188
TROISIEME PARTIE.....	189
LES DIMENSIONS COGNITIVES, NORMATIVES ET SENSIBLES DES REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE	189

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	190
Chapitre 7 : La dimension cognitive : définitions et qualifications du paysage.....	191
1. Les résultats de l'association libre de mots : structure et contenu d'une potentielle représentation sociale du paysage	192
2. Les résultats de l'analyse thématique des définitions du paysage	198
3. Les résultats de l'analyse des parcours commentés : qu'est-ce qui fait paysage dans les projets et les quartiers ?.....	212
Conclusion du chapitre 7.....	235
Chapitre 8 : La dimension normative : valeurs et postures vis-à-vis de la question paysagère	237
1. De l'insignifiance du paysage dans l'aménagement du territoire.....	238
2. Le paysage, un atout pour le développement du territoire, en particulier dans la conduite de projets urbains.....	244
3. La place de l'habitant dans la gestion, la protection et l'aménagement des paysages	260
Conclusion du chapitre 8.....	268
Chapitre 9 : La dimension sensible : entre jugements esthétiques, charge affective et projections identitaires	271
1. Les préférences paysagères des habitants	272
2. Un rapport contemplatif aux paysages : émerveillement, apaisement et ressourcement.....	279
3. La charge affective et le rapport identitaire au paysage vernaculaire.....	283
4. Le lien à la nature dans les modes de vie.....	286
Conclusion du chapitre 9.....	293
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	294
QUATRIEME PARTIE :	295
REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE A LA REUNION ET POSITIONNEMENTS CONTRASTES ENTRE GROUPES SOCIAUX.....	295
INTRODUCTION DE LA PARTIE	296
Chapitre 10 : Quelles représentations sociales du paysage à la Réunion ?	297
1. Identification des représentations sociales du paysage et apports des outils méthodologiques	298
2. Les différentes représentations sociales du paysage : éléments d'explication du contexte d'ancrage ou d'émergence de celles-ci.....	308

Conclusion du chapitre 10	313
Chapitre 11 : Les degrés d'appropriation des représentations sociales du paysage	314
1. Quelles appropriations des représentations sociales du paysage ?	315
2. Un manque de diffusion des acceptions plus récentes du paysage dans les représentations.....	323
Conclusion du chapitre 11	328
CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE	329
CONCLUSION GENERALE	332
BIBLIOGRAPHIE	340
INDEX ET TABLES	361
TABLE DES CARTES	361
TABLE DES FIGURES.....	361
TABLE DES PLANS	362
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	363
TABLE DES TABLEAUX.....	364
TABLE DES MATIERES	366
ANNEXES	376
ANNEXE 1. LISTE DES PROJETS RECENSES AVANT LA PREMIERE PHASE DE TERRAIN	377
ANNEXE 2. GUIDES D'ENTRETIEN	380
ANNEXE 3. LISTE DES MOTS RECUEILLIS LORS DE L'ASSOCIATION LIBRE DE MOTS	387
ANNEXE 4. TABLEAU DE CATEGORISATION DES MOTS RECUEILLIS LORS DE L'ASSOCIATION LIBRE DE MOTS	394
ANNEXE 5. CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS D'ACTEURS INTERROGES.....	398

Liste des sigles et des abréviations

ADEME : Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEU : Approche environnementale de l'urbanisme

AGORAH : Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat

ALUR : Accès au logement et à un urbanisme rénové

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

AAPPMA-SA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques de Saint-André

CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CBN-CPIE de Mascarin : Conservatoire botanique national et Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin

CDL : Conservatoire du littoral

CEP : Convention européenne du paysage

CINOR : Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

CIREST : Communauté intercommunale Réunion Est

CNERP : Centre national d'étude et de recherche du paysage

DAC : Direction des affaires culturelles

DAUPI : Démarche aménagement urbain et plantes indigènes

DEAL : Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ENSAPBx : Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux

ENSAPL : Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

ENSNP : Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois

ENSP : Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

ESAJ : Ecole nationale supérieure d'architecture des jardins et des paysages de Paris

LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

MOA : Maîtrise d'ouvrage

MOE : Maîtrise d'oeuvre

MOP : Maîtrise d'ouvrage publique

NIMBY : *Not In My BackYard* (pas dans mon jardin)

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

NRL : Nouvelle route du Littoral

ONF : Office national des forêts

OPP : Observatoire photographique des paysages

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAE : Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains

PLU : Plan local d'urbanisme

PNRU : Programme national de rénovation urbaine

POS : Plan d'occupation des sols

RNMR : Réserve naturelle marine de la Réunion

RHI : Résorption de l'habitat insalubre

SAR : Schéma d'aménagement régional

SCOT : Schéma de cohérence territorial

SCOT Ouest : Schéma de cohérence territorial de la communauté d'agglomération du territoire côte ouest

SEM : Société d'économie mixte

SEMADER : Société d'économie mixte d'aménagement, de développement et d'équipement de la Réunion

SEOR : Société d'études ornithologiques de la Réunion

SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer

SREPEN : Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement

SRU : Solidarité et renouvellement urbain

TCO : Communauté d'agglomération du territoire de la côte ouest

TSCP : Transport en commun en site propre

UCIN : Union internationale pour la conservation de la nature

VRD : Voiries réseaux divers

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZPPAU : Zone de protection du patrimoine architectural et urbain

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

ZUS : Zone urbaine sensible

Introduction générale

Apparu en Europe aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, apanage d'une élite lettrée artistique puis scientifique jusqu'au XIX^{ème} siècle, le concept de paysage a émergé depuis la fin du XX^{ème} siècle, dans divers discours scientifiques et politiques, sous l'angle d'un enjeu sociétal plus englobant de gestion démocratique de l'environnement et de l'aménagement du territoire. L'évolution de la législation paysagère en Europe invite à la mise en place de politiques davantage ouvertes aux considérations des populations et à la prise en compte de la valeur des paysages sur les plans culturel, environnemental, économique et social. Le concept est notamment rapproché des notions de cadre et de qualité de vie et fait écho à une demande sociale qui se ferait de plus en plus ressentir dans les sociétés occidentales contemporaines en faveur d'une plus grande qualité esthétique et environnementale du cadre de vie (Luginbühl, 2001; Dérioz, 2008; Blanc, 2010; Sgard *et al.*, 2010, 2018).

Or, c'est précisément la teneur sociale et politique du concept qui a éveillé notre intérêt pour la question paysagère, lors d'une expérience de recherche à Mayotte. Il s'agissait, à la suite de la lecture des travaux d'Evelyne Gauché (2015) sur les processus d'institutionnalisation du paysage dans les pays dits du Sud, c'est-à-dire de prise en compte du paysage dans les politiques publiques, d'interroger l'appropriation du concept par les acteurs locaux, sur un territoire d'outre-mer aux problématiques de développement proches de ces pays. Les recherches menées ont montré l'intérêt de questionner la pertinence d'un transfert d'un modèle occidental du paysage au-delà des cultures européennes dans les processus d'aménagement.

Nous y avons constaté que le concept pouvait s'avérer peu significatif pour certains décideurs politiques et aménageurs locaux non familiers de l'évolution du champ conceptuel du paysage, mais qu'une appropriation récente et progressive du paysage comme outil d'aménagement transversal du territoire était tout de même en cours et y trouvé une pertinence, sous l'influence des bureaux d'études métropolitains et des représentations qu'ils véhiculent du paysage, mais aussi des sensibilités de certains agents communaux sur le territoire (Begue *et al.*, 2021). Nous nous sommes intéressées dans ce cadre aux représentations du paysage des acteurs institutionnels et professionnels de l'aménagement afin de comprendre leur influence dans l'appropriation du concept sur le territoire et avons observé, par ailleurs, un manque de connaissances, de compréhension et d'intégration des représentations des populations. Ayant constaté que peu d'études s'étaient intéressées à la manière dont les politiques publiques du paysage étaient appréhendées sur les territoires ultramarins et à la place du paysage dans les processus d'aménagement, la thèse s'est alors présentée comme l'occasion de développer plus amplement ces questions, en les ancrant dans le cadre théorique des représentations sociales.

L'intérêt pour les représentations sociales du paysage : mieux comprendre la place du paysage dans les processus d'aménagement

Positionnement dans le champ disciplinaire

C'est au sein d'une évolution générale de la conception de l'espace qu'émerge le concept de paysage. Désignant d'abord dans les langues nord-européennes, sous le terme *landschaft*, une

région et la société qui y vit, le paysage renvoie à une réalité tout autant géographique que sociale et politique au XV^{ème} siècle (Cosgrove, 2006; Luginbühl, 2012; Olwig, 2019), avant de s'ancrer, sous l'influence des milieux artistiques de la Renaissance, dans le domaine pictural, dans plusieurs langues européennes au XVI^{ème} siècle. En français, la première occurrence du terme paysage renvoie à « *une peinture sur toile représentant une vue champêtre ou un jardin* » dans le dictionnaire de Robert Estienne (1549), puis progressivement la signification du mot s'étend pour recouvrir le regard porté sur les paysages réels : « *l'étendue de pays que l'homme peut embrasser dans son ensemble* » (1573) (Le Floch, 1996). Les deux premières définitions plus récentes du terme dans le dictionnaire du Larousse (2012), « *étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle* », « *vue d'ensemble que l'on a d'un point donné* », témoignent encore de cet enracinement du concept dans une approche visuelle et contemplative, qui a largement influencée la compréhension du mot et la prise en compte du paysage dans les politiques publiques.

Ce n'est qu'à partir du dernier tiers du XIX^{ème} siècle que le paysage cesse de n'être qu'une référence à l'art et se construit comme objet de science, en particulier en géographie sous l'influence des travaux d'Alexander Von Humboldt, qui considère que la connaissance objective des faits naturels participe chez l'homme « moderne » à faire émerger une sensibilité au paysage, non plus seulement perçu comme décor (Briffaud, 2006; Donadieu et Périgord, 2007). Ces travaux vont être essentiellement appropriés dans une perspective naturaliste et sectorielle par des scientifiques tels que Carl Ritter, disciple de Humboldt, et Friedrich Ratzel, qui en évacuent la dimension sensible pour se concentrer davantage sur l'espace matériel et ses propriétés climatiques et géologiques (Donadieu et Périgord, 2007). Les années 1960-1970 marquent l'apparition d'approches plus systémiques. Georges Bertrand (1972) met en évidence les liens entre les aspects biophysiques et socioculturels du concept. Il souligne que les lois physiques et le contexte social constituent les deux dimensions indissociables du paysage. Puis, les apports des *Cultural Studies* dans la littérature anglophone, l'introduction de la notion d'espace-vécu en France (Frémont, 1974a) et l'appropriation du concept dans d'autres disciplines en sciences humaines et sociales (anthropologie, sociologie, philosophie, histoire) vont introduire de nouvelles pistes de recherches se tournant vers la prise en compte des perceptions et des représentations du paysage.

Néanmoins, les aspects physiques et sensibles du concept restent traités de manière distinctes, découpés entre deux grands courants d'idées, l'un faisant de la science du paysage, une science objective, traversée par des approches naturalistes et écologiques s'intéressant essentiellement aux formes matérielles du paysage ; l'autre s'intéressant davantage aux dimensions socio-culturelles du paysage. Dans les années 1980, l'apparition de l'écologie du paysage s'inscrit dans la première démarche. Elle se développe dans le contexte d'une assimilation du paysage à des enjeux de protection de la nature et propose une approche sur les matrices et les habitats (Clergeau, 2007). *A contrario*, des philosophes comme Alain Roger (1997) et Augustin Berque *et al.*, (1994) font du paysage un construit avant tout social historique et culturel, n'existant que dans un certain regard. Néanmoins, en introduisant le concept de « médiance », Berque (1990) affirme que le paysage est irréductible au physique et au phénoménologique seuls, il ne réside ni seulement dans l'objet, ni seulement dans le sujet et inscrit ainsi la théorie du paysage dans une approche plus relationnelle qui marque davantage les travaux des chercheurs en géographie depuis la fin des années 1980 : « *Un milieu n'existe que dans la mesure où il est ressenti, interprété et aménagé par une société mais cette part (du social) est constamment traduite en*

effets matériels qui se combinent avec des faits naturels [...] La relation de la société à la nature est médiale c'est-à-dire à la fois physique et phénoménale » (Berque, 1990).

C'est dans cette dernière approche que nous situons nos travaux. L'épuisement du débat opposant les approches naturalistes du paysage et les approches culturalistes permet aujourd'hui de le dépasser pour penser davantage le paysage dans sa complexité. Norman Backhaus *et al.* (2008) ont développé un cadre théorique dans lequel le paysage est pensé comme un concept multidimensionnel qui met en relation quatre pôles : un pôle physique-matériel ; un pôle subjectif lié aux émotions, sensations et perceptions des individus ; un pôle symbolique lié à la culture des individus et un pôle intersubjectif qui comprend les relations politiques, économiques, sociales forgées par la société autour du paysage. Evelyne Gauché (2015) fait du concept de paysage un « complexe » qui met en lien dans une relation systémique trois sous-systèmes : le paysage est à la fois un objet matériel, un objet de représentations et un objet d'action : *« Le paysage est tant la physionomie de l'espace ou du territoire, le résultat et l'expression matérielle de son organisation et de sa dynamique, qu'un objet de représentations et d'action publique ».*

Or, dans le cadre de l'évolution des politiques publiques du paysage, en particulier de la diffusion de la Convention européenne du paysage (CEP), ces modèles nous paraissent heuristiques pour mieux comprendre la place qui est faite au paysage aujourd'hui dans nos sociétés et interroger l'action publique. Nous considérons ainsi le paysage à la fois comme une réalité matérielle, perçue, organisée et transformée par des pratiques de production et des usages culturels et à la fois comme une modalité d'action. Nous situons ces recherches dans le champ de la géographie culturelle qui aborde la question paysagère à travers les significations que les hommes projettent sur leur environnement, à travers *« la médiance par laquelle les groupes humains assurent leur prise sur l'espace »* (Claval, 2012). Il s'agit plus particulièrement de comprendre l'action politique portée sur le paysage en interrogeant les représentations des acteurs qui participent à façonner cette action.

Un enjeu démocratique : la participation de la société civile à l'aménagement, la gestion et la protection des paysages

Premier texte réglementaire à fixer une définition du paysage *« une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »* (Conseil de l'Europe, 2000), la CEP représente un tournant sur le plan institutionnel. D'une part, le texte invite à une approche et une gestion davantage holistique du paysage, en reconnaissant et en affirmant la valeur de tous les paysages, urbains, naturels, banals, exceptionnels, faisant de celui-ci un objet politique, social, économique, et non plus seulement esthétique ou écologique. D'autre part, la CEP reconnaît que le paysage participe du bien-être et de la qualité de vie des populations et invite à une gestion paysagère démocratique qui permette de traduire leurs aspirations. Cette institutionnalisation du paysage va de pair avec l'accroissement d'une demande sociale s'intéressant de plus en plus à son cadre de vie notamment face à l'uniformisation du paysage (Luginbühl, 2001; Dérioz, 2008). La qualité du cadre de vie devient une attente forte de la société, liée à une volonté de lieux d'évasion de proximité, d'espaces de vie agréables, pour une population devenue essentiellement urbaine.

Néanmoins, de nombreux travaux de recherche en France et en Europe ont mis en évidence le décalage entre les objectifs promulgués par la CEP (et la gestion espérée du paysage) et la réalité opérationnelle (Jones et Stenseke, 2011; Wu *et al.*, 2017; Brunetta *et al.*, 2018). Plusieurs auteurs insistent sur les tensions entre ce que John B. Jackson (2003) appelle le « paysage politique », c'est-à-dire le paysage contrôlé, structuré, organisé et produit par ceux qui l'aménagent, et le « paysage vernaculaire », le paysage vécu, qui se développe à la marge des axes visibles du pouvoir, marqué par les habitudes de vie et les pratiques quotidiennes des populations (Besse, 2003). Or, pour que le paysage devienne le support d'un projet commun, ce que semble faire émerger comme objectif la CEP, les acteurs qui ont en charge la gestion, la protection et l'aménagement des paysages doivent développer des projets en accord avec les aspirations et les représentations du paysage des populations. La question paysagère doit ainsi être discutée voire débattue entre l'ensemble des acteurs du territoire pour parvenir à une gestion en commun. Si certains auteurs ont précisément montré l'intérêt d'appréhender le paysage comme projet, permettant de faire émerger un espace d'échange et de dialogue entre ces derniers (Delbaere, 2010; Besse, 2018), plusieurs travaux tendent néanmoins à montrer que les acteurs politiques ont surtout recours aux savoirs des experts et peinent à faire participer les populations (Davodeau, 2003, 2005; Olwig, 2007; Conrad *et al.*, 2011). Or, ce recours systématique présente le danger d'imposer certaines représentations du paysage au service d'un projet territorial, sans prise en compte paradoxale d'une part importante des acteurs du territoire, et restreintes au regard d'un groupe dominant. Il paraît ainsi essentiel d'interroger les modalités de mise en débat du paysage afin d'identifier les groupes d'acteurs qui parviennent à faire valoir leurs représentations du paysage (Sgard *et al.*, 2010).

L'intérêt de l'étude des représentations sociales

Dans le champ de la recherche en psychologie sociale, Serge Moscovici (1961) et plusieurs auteurs après lui (Jodelet, 1993; Abric, 1994; Moliner *et al.*, 2002) ont développé à partir de travaux précédents en sociologie la théorie des représentations sociales. Ils considèrent que nos représentations sont acquises par nos expériences individuelles et collectives mais aussi par les modèles de pensée que nous héritons socialement et qui constituent un savoir de sens commun. Tout objet n'est pas objet de représentation sociale mais un objet qui est débattu dans la sphère publique, qui suscite des positionnements antagonistes et est porteur d'un ou de plusieurs enjeux acquiert un statut social et peut être objet de représentation sociale. Celui-ci évolue en fonction du vécu personnel et des dynamiques sociétales à travers lesquels il est imbriqué.

Dans le champ de la recherche sur le paysage, certains travaux en référence à ce cadre théorique ont montré que l'analyse des représentations sociales du paysage permettait de comprendre les postures des individus et des groupes face au paysage, c'est-à-dire la manière dont ils se positionnent face à un paysage en fonction de leur identité, et les valeurs qu'ils lui attribuent entendu au sens des fonctions et des enjeux projetés sur les paysages (Droz *et al.*, 2006; Germaine, 2011; Adolphe, 2017). D'autres modèles ne renvoyant pas nécessairement à celui développé par Moscovici montrent encore les liens entre le contexte social et culturel, la connaissance empirique des lieux et les pratiques individuelles dans l'élaboration des représentations du paysage (Luginbühl, 2008). Néanmoins, ces travaux tendent à prendre pour acquis le statut social du paysage, ce qui peut sembler aller de soi dans des sociétés marquées par l'ère du « tout-paysage » (Dérizoz, 2012), ce que Debarbieux (2007) nomme notamment

l'« empaysagement » de la société, l'invocation de l'enjeu paysager se normalisant progressivement dans les pays occidentaux et la demande sociale en faveur de la qualité des paysages étant explicite. Néanmoins, les recherches dans le champ du paysage en particulier dans les pays non occidentaux (Lamaison et Cloarec, 1991; Makhzoumi, 2002; Gauché, 2015; Gauché, 2020) ont montré que la prise de position d'un individu ou d'un groupe face au paysage (en fonction de la manière dont le concept est défini) n'allait pas de soi. Par ailleurs, nos recherches sur le territoire mahorais ont mis en évidence l'appropriation progressive de la question paysagère en fonction de représentations sociales exogènes, qui ne résonnent pas forcément avec celles des habitants et certains acteurs locaux. L'étude des territoires d'outre-mer français présente ainsi l'intérêt de discuter non seulement de la mise en débat du paysage, mais aussi de la place du paysage et du modèle occidental véhiculé dans les politiques publiques sur des espaces « entre-deux » influencés par ce modèle mais aussi imprégnés d'une culture locale très différente et de langues vernaculaires où le terme même de paysage n'existe pas toujours.

Problématique et objectifs de la recherche

La Réunion, île de la zone tropicale située dans l'océan Indien à l'est de Madagascar, se situe, en effet, également dans cet entre-deux. Société multiculturelle, le territoire est marqué historiquement par l'arrivée de populations d'origines diverses à partir du XVII^{ème} siècle qui participent à la production de paysages imprégnés par différentes appropriations et traditions culturelles et religieuses, mais aussi un phénomène d'acculturation qui se développe avec l'occidentalisation de la société suite à la départementalisation en 1946. Le transfert symbolique d'un modèle culturel métropolitain (à travers les publicités, les programmes de télévision, les biens importés, etc.) a influé sur les modes de vie et conduit d'un côté à une certaine domination d'un modèle culturel (perte de certains usages, officialisation de la langue française encore aujourd'hui socialement valorisée par rapport à la langue créole), mais aussi de l'autre à un processus de « créolisation » (Ghasarian, 2002), c'est-à-dire de métissage des deux modèles culturels aboutissant à un compromis des deux. Certains particularismes ethniques et culturels ont par ailleurs également été revalorisés depuis les années 1970 (valorisation des mosquées et des temples, apprentissage des langues originelles), la société réunionnaise jonglant entre acculturation, créolisation et réinventions culturelles (ibid.).

Sur le département d'outre-mer français (DOM) (Carte 1), la prise en compte du paysage dans les politiques publiques a été plutôt tardive et la mise en place d'une véritable action paysagère, c'est-à-dire d'une action politique intentionnellement dédiée au paysage s'est construit sur un territoire intercommunal en particulier, le Territoire de la côte ouest (TCO), largement influencée par les représentations des « experts » en charge de différents outils paysagers (Charte paysagère, Plan paysage). Autrement, la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ont été fortement influencés par des mesures institutionnelles conservatrices et patrimoniales dirigées explicitement vers la préservation des écosystèmes les plus sensibles dans les hauteurs de l'île, avec l'inscription des pitons, cirques et remparts au Patrimoine mondial de l'Unesco, ou sur le littoral (récif corallien). Celles-ci ont, par ailleurs, suscité des controverses par manque d'intégration des pratiques et des usages des populations. Plus récemment certaines politiques urbaines semblent avoir suscité l'intérêt des acteurs publics dans certaines communes vis-à-vis d'une question paysagère corrélée à des objectifs de ville

durable. Néanmoins, le paysage à proprement parler est une question uniquement abordée par les professionnels et peu communiquée vers le grand public, les slogans et les programmations des projets évoquant davantage les bienfaits du retour de la nature en ville, et plus rarement et moins explicitement les apports d'une approche paysagère.



Carte 1. Présentation générale de l'île de la Réunion : caractéristiques topographiques et occupation du sol.
Source : Encyclopédie Larousse.

Nous cherchons donc à comprendre dans ce contexte **si les représentations sociales du paysage à la Réunion, c'est-à-dire les systèmes d'idées et de valeurs partagés et utilisés par des groupes sociaux pour comprendre le paysage et les enjeux qui y sont diffusés dans la société, sont discutées, négociées et collectivement construites**. Il s'agit en particulier de mieux comprendre ce que signifie le paysage, s'il est porteur d'enjeux importants sur le territoire et s'il peut être le support d'un projet en commun traduisant les aspirations des populations.

Dans ce contexte, un des objectifs de la thèse consiste à comprendre comment le paysage est pensé et façonné par les acteurs institutionnels, les décideurs politiques et les professionnels de l'aménagement, et d'identifier les postures de ces différents acteurs vis-à-vis de la question paysagère. Nous cherchons à déterminer s'il y a une catégorie d'acteurs qui, de par leur parcours professionnel, influence plus que d'autres la manière dont le paysage est appréhendé sur le territoire, et quelle est la place faite aux représentations des habitants.

Un deuxième objectif consiste donc à appréhender la place du paysage dans le cadre de vie quotidien des populations sur le territoire, de comprendre si le paysage est porteur d'enjeux

pour ces derniers, et de quels enjeux. Il s'agira ainsi de déterminer ce que signifie le paysage et de qualifier le degré d'importance de la question pour ces derniers susceptibles de faire émerger des positionnements particuliers envers la protection, la gestion ou l'aménagement des paysages. Il s'agira également de comprendre dans quelle mesure ils sont amenés à discuter de ces questions dans le cadre de projets d'aménagement avec les professionnels et si leurs aspirations et positionnements sont traduits dans ces projets.

En somme, la thèse a pour but d'interroger l'existence de représentations sociales du paysage sur le territoire, en questionnant les éléments de représentation qui font consensus entre les différentes parties prenantes d'une potentielle gestion en commun des paysages, les « professionnels de l'aménagement » et les populations, et les éléments qui ne font pas consensus. L'objectif étant d'identifier les points communs et les différences dans les représentations et de déterminer dans quelle mesure celles-ci sont discutées et débattues. Nous aspirons ainsi à comprendre la place du paysage dans une construction démocratique de l'aménagement territorial de l'île.

Démarche méthodologique

Les acteurs interrogés

Pour répondre à ces objectifs nous nous sommes intéressés à trois échelles d'enquête. Nous avons souhaité dans un premier temps mieux comprendre les politiques paysagères mises en place sur le territoire et avons interrogé les acteurs institutionnels et certains professionnels impliqués dans la planification régionale de l'île. L'objectif était d'avoir une première approche globale de la manière dont le concept pouvait résonner et être appréhendé par ces acteurs. Dans un deuxième temps, nous avons ciblé certaines communes sur lesquelles ont lieu des projets d'aménagement récents où des objectifs en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ou d'utilisation du paysage comme outil d'aménagement semblaient se développer (d'après nos recherches). Dans ce cadre, nous avons enquêté auprès des décideurs politiques et aménageurs privés et publics impliqués dans les projets. Enfin, nous avons questionné les habitants dans les quartiers impactés par ces projets, l'objectif étant de mieux comprendre leur rapport au paysage mais aussi leur participation à ces projets et l'impact de ces derniers sur leur cadre de vie quotidien.

Les outils utilisés

Nous avons utilisé quatre outils complémentaires sur le terrain afin de comprendre les significations associées au paysage, d'évaluer l'importance ou pas du paysage pour les acteurs interrogés et de mesurer à quel point le sujet était abordé et discuté entre eux :

- L'entretien semi-directif a été tout d'abord utilisé à toutes les échelles d'enquête, et nous a paru être la méthode interrogative la plus pertinente pour accéder aux schémas mentaux des personnes interrogées.
- Lors de ces entretiens, nous avons intégré un exercice d'association libre de mots autour du mot paysage, méthode décrite dans le champ de la recherche en psychologie sociale,

permettant de dégager le contenu mais aussi la hiérarchie et l'organisation des éléments constitutifs d'une potentielle représentation sociale d'un objet, et d'identifier les éléments qui font consensus autour de l'objet de représentation.

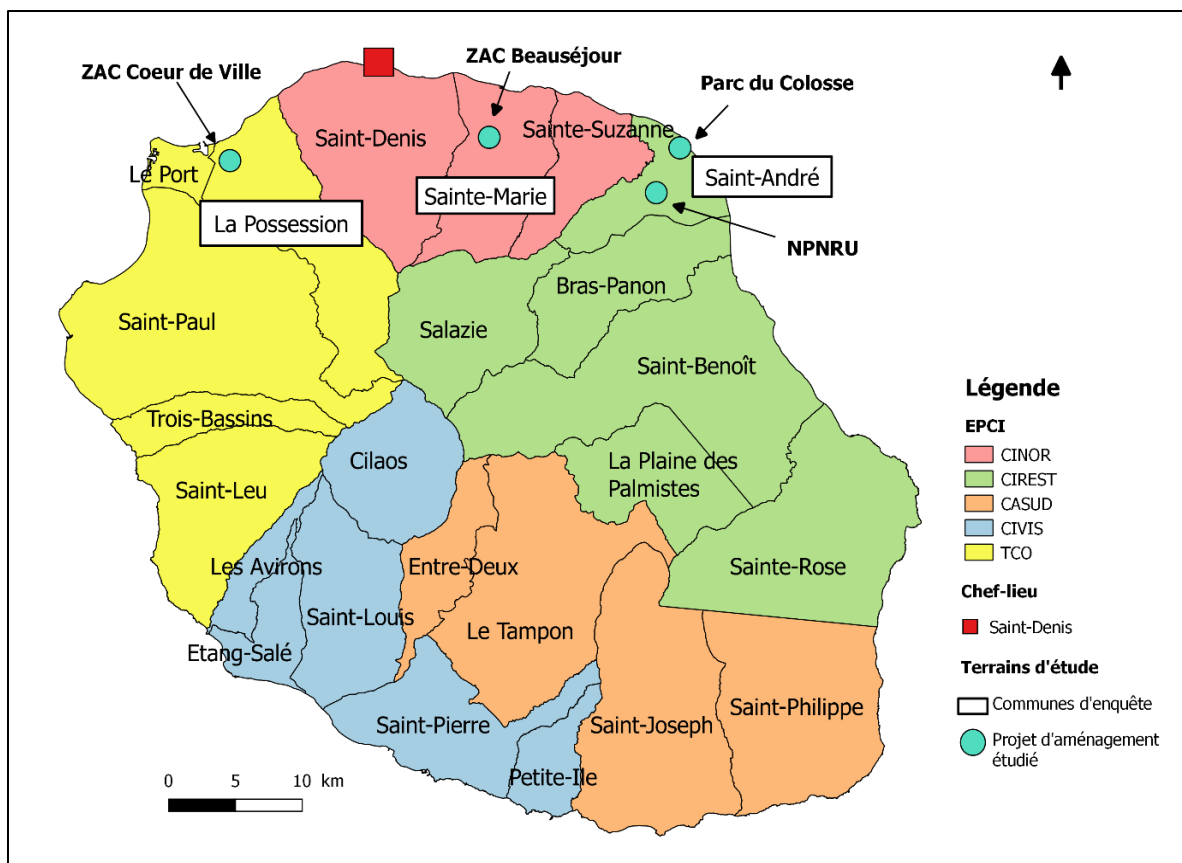
- A l'échelle infracommunale, nous avons mené des parcours commentés individuels avec les professionnels et les habitants ayant déjà été rencontrés en entretien et favorables à la méthode, afin de partager leur expérience du paysage. Méthode davantage tournée vers l'expérience sensible des enquêtés, le parcours commenté nous a semblé être une méthode complémentaire pour mieux comprendre le rapport aux paysages et la manière dont l'expérience sensible influence les représentations. Il s'agissait de voir si l'expérience *in situ* pouvait faire surgir des éléments qui n'auraient pas été évoqués auparavant en entretien.
- Les élections municipales ayant eu lieu lors de la période de thèse, nous avons pu analyser les professions de foi des candidats afin d'interroger l'importance du paysage pour les acteurs politiques, et compléter les éléments de représentation que nous avons pu récolter sur le sujet lors des entretiens.

Les terrains étudiés : quatre projets ayant une « dimension paysagère »

A l'échelle communale, nous nous sommes intéressés à des projets d'aménagement récents ayant une dimension paysagère, le paysage étant explicitement mentionné dans le programme des projets. Lorsque ce n'était pas le cas nous avons considéré que les projets qui affichaient des objectifs en matière de valorisation de la qualité de vie des habitants par des opérations sur les espaces publics portaient une dimension paysagère. L'objectif était d'interroger la place faite au paysage dans les processus d'aménagement, et surtout de questionner les représentations des différents acteurs associés à ces projets. La recherche documentaire et les entretiens menés à l'échelle régionale nous ont permis de sélectionner quatre projets, situés dans le nord de l'île (Carte 2).

Beauséjour

Le quartier de Beauséjour a été cité dans de très nombreux discours des acteurs institutionnels interrogés à l'échelle de l'île, certains considérant ce projet comme un exemple d'intégration du paysage. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'une zone d'extension urbaine sur la commune de Sainte-Marie. Il est porté par CBO Territoria, groupe privé, et a été lancé en 2006 puis revu et révisé en 2008 à partir d'une AEU (étude selon une Approche environnementale de l'urbanisme). Dès 2010, les premiers habitants sont arrivés sur le quartier, et le projet est toujours en cours de construction. Une place importante a été donnée à différents professionnels du paysage, cabinets d'architecture, bureaux d'urbanisme et de paysage, bureaux d'étude en écologie urbaine. Il paraissait ainsi pertinent de nous y intéresser également afin de comprendre quelle place le paysage avait dans le projet et pourquoi, à quoi il était associé et quels acteurs se positionnaient sur la question.



Carte 2. Localisation des terrains d'étude.
Réalisation : Begue, A., 2021. Source : IGN BDCarto 2021.

Cœur de Ville

Cœur de Ville est un écoquartier réalisé sur la commune de La Possession et lancé en 2015. La première phase des travaux a eu lieu de 2015 à 2019 et les deux autres tranches du projet sont prévues pour 2020-2025. L'objectif de la commune qui porte ce projet est de donner à La Possession un nouveau centre-ville. Engagée dans une labellisation écoquartier depuis 2014, la commune cherche à construire une « ville-jardin », innovante et participative. L'accent mis dans les descriptifs du projet sur le cadre de vie et la volonté de faire des aménagements qualitatifs qui s'inscrivent dans une politique tournée vers le développement durable, ainsi que les notions mises en avant comme celle du « mieux-vivre ensemble », ou de « confort de vie » ont déterminé le choix du projet dans notre étude. Nous avons voulu comprendre si les acteurs du projet s'approprièrent la question paysagère et de quelle manière les habitants étaient intégrés dans ce projet.

Le parc du Colosse

Parc de loisir en plein air aménagé sur des terrains ayant autrefois servi à la culture de la canne à sucre, bordé par l'océan Indien et un étang, ce parc a été laissé à l'abandon de nombreuses années. La municipalité a ainsi décidé en 2014 de lancer les études pour réhabiliter et rénover le parc avec comme objectif d'en faire un parc d'envergure régionale, c'est-à-dire ayant les atouts pour attirer les locaux et les touristes de toute l'île et hors de l'île. La première phase du

projet a été réalisée en 2020. L'enjeu touristique affiché nous a paru intéressant, d'autant que le site est pourvu de caractéristiques paysagères remarquables (vue sur la mer et les montagnes, présence d'un étang naturel). Il s'agissait ainsi de comprendre si les acteurs se saisissaient du paysage dans cette volonté de valorisation du site et de quelle manière si c'était le cas.

Le centre-ville de Saint-André

C'est au cours des entretiens menés sur le parc du Colosse que nous avons pris connaissance de ce deuxième projet mené sur la commune de Saint-André. Le centre-ville fait partie de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec une concentration de ménages pauvres (plus de 50% en dessous du seuil de pauvreté – *Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la commune de Saint-André*). La commune de Saint-André est inscrite dans deux programmes nationaux : NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) et Action Cœur de Ville, lui permettant d'avoir accès à des financements importants pour redynamiser son centre-ville et le rendre attractif. L'accent mis sur la volonté de redonner une autre image au centre-ville, ainsi que la volonté de la mairie de travailler avec le même bureau d'étude d'urbanisme et de paysage que celui du parc du Colosse, nous a conduit à nous intéresser à ce projet.

Structure de la thèse

Nous avons choisi de présenter notre travail en quatre parties afin d'y exposer nos fondements théoriques, notre approche méthodologique, les résultats récoltés et la discussion de ces résultats à partir du cadre théorique sur lequel nous nous sommes appuyés. La première partie de la thèse est construite autour de trois chapitres qui exposent les questionnements qui ont guidé notre recherche et les lectures qui en ont façonné les contours. Nous revenons sur la place et l'évolution du paysage dans l'action publique et dans les processus décisionnels ainsi que les enjeux démocratiques qui y sont associés aujourd'hui. Nous y montrons que la multiplicité des acteurs appelés à être concernés par la question paysagère implique de s'interroger sur la manière dont ils appréhendent et comprennent cette question (chapitre 1). Nous clarifions ainsi les concepts que nous utilisons dans cette recherche, et expliquons le choix de nous appuyer sur le cadre théorique des représentations sociales tel qu'il est développé dans le champ de la psychologie sociale (chapitre 2). Enfin, nous soulignons les questionnements que suscite en particulier le territoire réunionnais et montrons l'intérêt d'interroger les représentations sociales du paysage dans ce contexte (chapitre 3).

La deuxième partie se structure également autour de trois chapitres. Nous présentons tout d'abord les critères de sélection de nos terrains d'étude, leur contexte territorial et paysager et les projets sélectionnés (chapitre 4), avant d'introduire notre protocole méthodologique (chapitre 5) et de revenir sur le travail qui a été mené sur le terrain : les acteurs rencontrés, les apports et les difficultés des méthodes utilisées, notre vécu et notre pratique personnelle du terrain (chapitre 6).

Les trois chapitres de la troisième partie développent chacun une dimension particulière alimentant la compréhension des représentations sociales du paysage dans nos échantillons d'acteurs. Un premier chapitre y présente les éléments cognitifs de la représentation, c'est-à-

dire à quoi le paysage est associé, comment le concept est défini et compris (chapitre 7). Un deuxième chapitre présente les valeurs attribuées au paysage susceptibles de faire émerger des postures particulières, en l'occurrence en faveur de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages. Ces postures ayant été surtout relevées dans les discours des acteurs professionnels interrogés, le chapitre s'attache en particulier à exposer la place du paysage dans l'aménagement (chapitre 8). Le dernier chapitre présente les aspects sensibles qui sont ressortis des enquêtes, et qui permettent plus particulièrement de mieux comprendre la relation des populations aux paysages, ces éléments étant surtout ressortis dans les discours des habitants (chapitre 9). Nous avons procédé à ce découpage pour des questions de lisibilité, néanmoins les dimensions cognitives, normatives (valeurs) et sensibles sont bien entendues interdépendantes, et les liens entre chacune sont manifestes dans les chapitres.

Nous terminons ce travail par une quatrième partie composée de deux chapitres à travers lesquels nous discutons des représentations sociales que nous avons identifiées à la Réunion. À partir des résultats qui ont été exposés dans la partie précédente, nous présentons les quatre formes de représentations sociales que nous distinguons sur nos terrains d'études et discutons de leur contexte d'émergence et de diffusion sur le territoire (chapitre 10). Enfin, nous discutons dans un dernier chapitre du degré d'appropriation de ces représentations sociales et des positionnements qu'elles suscitent. Nous analysons plus amplement à partir d'autres études de cas les difficultés de la diffusion des acceptions plus récentes du concept de paysage des champs scientifiques et réglementaires à la sphère publique et des questions que cela pose pour l'action paysagère (chapitre 11).

Première partie

**Des liens entre représentations sociales et action
paysagère : fondements théoriques et cadrage
conceptuel des enjeux du « complexe-paysage »**

Introduction de la première partie

Nous proposons dans cette première partie de fixer le cadre conceptuel sur lequel repose ce travail de recherche, d'explicitier plus amplement le contexte à l'origine de nos questionnements et de justifier l'intérêt de notre approche. Le premier chapitre investit un des trois versants qui caractérise le « *complexe-paysage* » défini par Evelyne Gauché (2015), l'action paysagère : « *Le complexe-paysage tel qu'il est entendu ici est ainsi fondé sur les interactions entre trois éléments qui constituent eux-mêmes des sous-systèmes : la matérialité du paysage (dimension matérielle), les représentations sociales dont il est l'objet (dimension idéelle) et l'action qui lui est destinée (dimension praxéologique), constituée ici par l'action paysagère intentionnelle, c'est-à-dire l'action Politique* ». En retraçant l'évolution historique des politiques publiques du paysage, nous mettons en évidence les enjeux qu'assignent les changements de représentation du paysage dans les sphères scientifiques, sociales et politiques, aux prises de décisions et aux actions menées sur le paysage. L'élargissement des échelles d'intervention de l'action paysagère et la multiplicité des acteurs convoqués à agir sur et avec le paysage nous invitent à questionner les potentialités du paysage, tel qu'il est défini et promu dans les politiques paysagères, à favoriser une gouvernance du territoire plus participative, c'est-à-dire impliquant davantage les citoyens dans les prises de décision, les stratégies et les actions menées sur le territoire. Ces politiques publiques encouragent à ce que le paysage soit un objet de discussion entre les acteurs du territoire, imposant de croiser différents regards et différents niveaux de représentation sur une question aussi délicate et subjective que la question du paysage.

L'action paysagère se lisant au regard des représentations de ceux qui la façonnent et ceux qui sont affectés par elle, nous proposons dans le deuxième chapitre d'étudier le concept de représentation et ceux avec lesquels il est associé, confondu ou distingué. Nous montrons les apports et les limites des travaux ayant investis ces concepts, hors et dans la recherche sur le paysage, et justifions du cadre théorique sur lequel nous nous appuyons pour apporter un nouvel éclairage de l'action paysagère sur nos terrains d'études.

Dans le dernier chapitre, nous expliquons les raisons de notre intérêt pour le territoire réunionnais. Nous y montrons les spécificités des paysages et des politiques paysagères qui y sont menées. Par ailleurs, nous nous positionnons par rapport aux travaux réalisés sur le territoire, en développant l'intérêt de notre angle d'étude, dans un contexte où les tensions entre le paysage politique et le paysage vernaculaire ont été soulevées dans plusieurs études de cas.

Chapitre 1 : Le paysage dans l'action publique en France : les enjeux de l'élargissement de l'action paysagère à de nouvelles échelles territoriales

Cette thèse s'inscrit dans le contexte de l'évolution de l'action paysagère en France, c'est-à-dire de l'action politique intentionnellement destinée au paysage, impulsée par les politiques publiques (Gauché, 2015). Nous analysons ainsi la place qu'a tenu et tient aujourd'hui le paysage dans la gouvernance territoriale, à savoir dans les processus de décision, les stratégies et les actions menées sur le territoire, et interrogeons le rôle des acteurs qui sont concernés et prennent part à la définition de ces démarches, en particulier dans le contexte d'un élargissement des échelles d'action.

En effet, nous montrons tout d'abord à travers l'analyse de l'évolution du droit du paysage comment l'action paysagère est passée d'une action patrimoniale et protectionniste des paysages « remarquables » à une action politique plus globale de gestion et d'aménagement du cadre de vie quotidien. Cette évolution est liée aux changements de paradigme du concept de paysage dans les sphères scientifiques et sociales ainsi qu'aux prises de conscience et aux injonctions internationales et nationales en matière de protection de l'environnement et de gestion intégrée du territoire.

L'évolution du cadre réglementaire induit un élargissement des périmètres d'action des politiques publiques du paysage, des acteurs impliqués dans les processus décisionnels, des stratégies d'action et d'intervention menées sur le territoire, et par là, de « *la gouvernance du paysage* » (Gauché *et al.*, 2019a). Nous indiquons ainsi comment les collectivités territoriales, les professionnels du paysage dont les métiers évoluent avec la commande publique, et la population, sont appelés à être les acteurs d'une gestion en commun des paysages. Non plus seulement considéré comme un objet matériel sur lequel nos actions peuvent en infléchir la trajectoire, le paysage apparaît dans la Convention européenne du paysage (CEP) comme un principe d'action, « un outil de médiation », qui permet de questionner les manières de concevoir le territoire et de débattre collectivement des enjeux, des objectifs et des valeurs qu'on veut y mettre.

On peut aujourd'hui considérer que les politiques publiques du paysage ont fait avancer : la connaissance des paysages et de leurs évolutions ; la prise en compte de la qualité de vie des habitants à travers l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans les programmes d'aménagement ; la reconnaissance des compétences et de l'expertise paysagère de certains professionnels. En revanche, l'élargissement de la gouvernance du paysage à de nouvelles échelles d'action et à de nouveaux acteurs n'est pas sans poser des difficultés dans le pilotage des projets, dévoilant un décalage entre les discours et les objectifs véhiculés dans la législation et la réalité opérationnelle.

1. De la préservation de sites « exceptionnels » à la gestion des territoires du quotidien

Faisant d'abord l'objet d'une vision pittoresque et conservatrice dans les pays occidentaux, le paysage est associé dans la législation de plusieurs nations européennes et nord-américaines à des impératifs de préservation des espaces de nature sauvage, des paysages de campagne soumis à la pression urbaine, ou encore, des monuments culturels, témoins des vestiges du passé (Rousso, 1995; Fairclough, 1999 Cosgrove, 2006). A l'instar de ces nations, la prise en compte du paysage dans les politiques publiques en France s'est constituée dans la fin du XIXème siècle et la première moitié du XXème siècle à travers une approche protectionniste de certains sites « *dûment identifiés et réglementairement délimités* » (Rousso, 1995). A partir des années 1970, l'évolution du concept dans les sphères scientifiques, sociales et juridiques en fait un enjeu de réflexion plus englobant de la gestion et de l'aménagement du territoire, qui depuis ces dernières décennies pose davantage la question du paysage comme un bien commun, soulevant des interrogations sur les modes d'habiter, le cadre et la qualité de vie des populations, dans un contexte d'injonctions internationales en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

1.1 Du paysage comme enjeu de conservation du patrimoine national français

De la Renaissance jusqu'au XIXème siècle en Occident, les écoles de peinture, la littérature, l'art du jardin, ou encore le développement de la photographie du paysage, popularisent dans les imaginaires des scènes de paysage pittoresques, pastorales et bucoliques (Donadieu et Périgord, 2007; Luginbühl, 2012). Le paysage est appréhendé comme un genre pictural mais aussi comme une manière de regarder, de sentir et de ressentir la nature, en particulier à l'époque romantique (XVIIIème siècle), pour une élite bourgeoise qui s'était éloignée progressivement de celle-ci et qui cherche à travers le paysage et ses différentes formes de représentations à renouer avec elle (Briffaud, 2014).

L'avènement du romantisme ainsi que le développement de techniques picturales donnant naissance à cette époque au pittoresque vont également servir, tout au long des XIXème et XXème siècles, à nourrir et véhiculer des images archétypales au service de la valorisation d'une identité nationale en Europe (Walter, 2004; Cosgrove, 2006). François Walter (2004) montre notamment que la célébration du monde rural et des milieux naturels dans les œuvres artistiques, en particulier de la montagne et de la forêt, alimente les représentations de paysages emblématiques de certaines régions, à l'origine d'une muséification de la nature et de politiques de patrimonialisation de ces espaces. L'image de la belle campagne influence notamment les politiques publiques anglaises dont les efforts se portent essentiellement, jusque dans les années 1990, autour de la protection des paysages ruraux et des espaces naturels (Fairclough, 1999).

La naissance du droit du paysage en France se construit à travers la mise en place d'une législation de protection des monuments culturels et des sites, largement imprégnée de tout un courant de pensée hérité du XVIIIème siècle qui donne une valeur pittoresque et romantique au paysage (Rousso, 1995), ainsi que de l'influence des milieux littéraires et artistiques, qui au

XIX^{ème} siècle manifestent la nécessité de sauvegarder les vestiges du passé, dénonçant les effets de l'industrialisation et des pratiques de la paysannerie sur les paysages (Rousso, 1995; Luginbühl, 2007a). En témoignent ainsi la création des Comités de défense des « beautés pittoresques du plaisant pays de France » de la Société pour la protection des paysages de France¹ (1901), les lois de 1906² puis de 1930³ portant sur la protection des monuments naturels et des sites « *de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* », ainsi que la loi de 1913⁴ sur la protection des monuments historiques. L'attention portée aux paysages se construit à travers des considérations d'abord esthétiques et patrimoniales, restreintes à certains sites ou monuments remarquables pour leur beauté ou le sens et les symboles qui leur sont attribués par certaines élites pour la mémoire collective (Walter, 2004). Notons que le terme « paysage » n'est pas employé ou très peu dans ces différentes lois⁵, au profit de celui de « monument » (naturel ou historique) ou de « site ». Dans la loi du 2 mai 1930, le terme n'apparaît que pour désigner la création d'une commission dite « commission supérieure des sites, perspectives et paysages », sans que le terme soit défini.

Les années d'après-guerre sont marquées par la rationalisation de l'agriculture, le développement d'infrastructures de communication, l'urbanisation qui transforment profondément les paysages. Des controverses émergent autour de projets d'aménagement modifiant le paysage (Luginbühl, 2008) et un impératif de protection de la nature est mis en avant aux échelles internationale et nationale. Dans les années 1960, les périmètres de protection et de gestion des paysages sont élargis. La loi Malraux⁶ (1962) introduit notamment un impératif de protection plus global en instaurant la création de « secteurs » à sauvegarder, présentant un caractère historique ou esthétique, dans une politique de restructuration, de réhabilitation et de valorisation des éléments qui donnent aux villes leur identité culturelle. Il s'agit de prendre en compte les monuments exceptionnels mais aussi les bâtiments plus modestes afin de revitaliser certains quartiers, faisant naître une première appréhension de la notion de paysage urbain dans le droit. Une démarche de conservation et de maintien des espaces naturels se met en place à la même époque, où le paysage est associé ou confondu avec la nature et embrasse des enjeux de préservation de ce qui est considéré de nouveau comme faisant partie du « patrimoine collectif » (Barrière, 2012).

La mise en place d'aires protégées à travers la création des réserves naturelles (1957), des parcs nationaux (1960), des parcs naturels régionaux (1967) traduit en France l'ambition d'une démarche de conservation de l'espace. Le premier ministère de l'Environnement est créé en

¹ La Société pour la protection des paysages de France, aujourd'hui appelée la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) a été fondée en 1901 par le poète Jean Lahor afin de lutter contre les effets de l'industrialisation sur les paysages. La société est relayée localement par les comités de défense des beautés pittoresques du plaisant pays de France.

² Loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

³ Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

⁴ Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

⁵ Le terme « paysage » apparaît pour la première fois dans la loi du 15 juin 1906 portant sur les distributions électriques dont l'article 19 stipule que « *des arrêtés pris par le ministre chargé des travaux publics et le ministre chargé du commerce, de l'industrie, des postes et télécommunications et par le ministre de l'air [...] déterminent les conditions techniques auxquelles devront satisfaire les distributions d'énergie au point de vue de la sécurité des personnes et des services publics intéressés, ainsi qu'au point de vue de la protection des paysages.* » (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006071810/2008-02-19/>).

⁶ Loi n° 62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière, dite loi Malraux.

1971, et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en 1975. Dans loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, le terme paysage apparaît, juxtaposé à celui d'espace naturel. « *La protection des espaces naturels et des paysages* » devient ainsi une obligation juridique, dont la dégradation menace l'intérêt général. Les études d'impact instaurées par la loi doivent encore présenter une analyse des effets des projets sur l'environnement, « *en particulier sur les sites et paysages, la faune et la flore* »⁷. Le paysage est ainsi assimilé à des enjeux de préservation de la biodiversité. Ces différentes mesures s'inscrivent dans un contexte de prise de conscience internationale et d'injonctions en matière de protection de l'environnement : la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement (1972) fait des questions environnementales et écologiques une préoccupation d'ordre internationale. La même année, dans la Convention du patrimoine mondial, la conservation du patrimoine naturel et culturel est considérée comme un devoir pour la communauté internationale, et les paysages sont classés au rang de biens à préserver (Luginbühl, 2007a).

L'assimilation du paysage à des enjeux de protection de la nature fait écho à l'émergence d'une nouvelle discipline : l'écologie du paysage. En effet, le rapprochement entre paysage et écologie s'inscrit dans un mouvement environnementaliste qui né d'abord aux Etats-Unis dans les années 1960, et qui gagne peu à peu l'Europe dans les années 1970-1980. La discipline sera créée aux Etats-Unis dans les années 1980 (*Landscape Ecology*). Elle introduit l'étude des processus écologiques à l'échelle du paysage (Clergeau, 2007). Le paysage est alors abordé par les écologues en tant que matrice composée de divers habitats et de corridors de déplacement. Dans ce contexte, la transformation des paysages est associée à la perte des espèces et des habitats et conduit à l'émergence d'une conscience environnementale dans les pays ouest européens et nord-américains (ibid.).

La protection des paysages renvoie ainsi à la fois à la préservation de secteurs où existe un patrimoine naturel ayant une forte valeur écologique ou un patrimoine culturel (Figure 1). Il s'agit toujours de protéger les paysages considérés comme « *intéressants* » (Rousso, 1995) sur le plan national, pour des raisons esthétiques, historiques ou encore écologiques. Dès la fin des années 1960, les documents d'urbanisme (les plans d'occupation des sols) se saisissent ainsi du paysage à travers ces enjeux⁸ (Davodeau, 2020).

1.2 Au-delà de la question patrimoniale : la question du cadre de vie quotidien

A partir des années 1980 commence à s'opérer un glissement des préoccupations paysagères, des sites jugés remarquables sur le plan national aux territoires du quotidien. Les années 1970-1980 sont très fécondes en matière d'études sur le paysage dans le milieu universitaire et font évoluer la compréhension du concept. En France, Georges Bertrand (1972), s'inscrit dans la continuité des travaux de géographes ayant une vision plus systémique du paysage, prenant notamment en compte sa dimension culturelle. Il fait du paysage « une science diagonale » à la jonction entre la géographie et l'écologie, résultat de la combinaison d'éléments physiques,

⁷ Art.2-2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pour l'application de l'article 2 de la loi n°76-629 relative à la protection de la nature.

⁸ Les plans d'occupation des sols créés par la loi d'orientation foncière de 1967 doivent « *identifier et délimiter les quartiers, rues, monuments, sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique* » (Code de l'urbanisme, article L123-1).
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006814452/1993-01-09

biologiques et humains, mettant ainsi en évidence le contenu biophysique et socioculturel du paysage. Roger Brunet (1974) introduit l'étude de la perception du paysage comme un prérequis à toute action d'aménagement; que viennent compléter les travaux d'Armand Frémont (1974) ou encore de Gilles Sautter (1979) qui mettent en évidence la charge de mémoire et d'intimité dont les paysages sont porteurs pour les habitants. Le paysage ordinaire (*ordinary landscape*) ou vernaculaire (*vernacular landscape*) devient également un objet de recherche explicite dans la littérature anglophone dans les années 1980 (Meinig, 1979; Jackson, 1984), et les études sur les représentations paysagères des habitants se multiplient dans la communauté scientifique. Un appel d'offres de recherche émanant du ministère de l'Environnement en France est, par exemple, consacré aux représentations sociales du paysage (Luginbühl, 2007b). Yves Luginbühl (2007b) souligne ainsi que dans ce contexte, la recherche tire progressivement le paysage « *vers une autre conception plus proche d'une construction sociale susceptible d'alimenter la compréhension des relations sociales au cadre de vie* ».

Parallèlement à cette évolution du concept dans une partie de la communauté scientifique, la profession de paysagiste monte peu à peu en puissance et gagne en importance dans l'aménagement du territoire en France. En 1972 est créé le Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP), chargé de promouvoir l'enseignement du paysage à l'échelle de l'aménagement du territoire (et non plus des jardins) en formant les cadres des administrations et les techniciens concernés. Le cycle de formation dure jusqu'en 1979. La loi du 3 janvier 1977⁹ instaure dans chaque département un conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), afin de promouvoir la qualité architecturale du bâti mais aussi la bonne insertion des constructions dans leur environnement. En 1978, est créée la direction de l'urbanisme et des paysages du ministère de l'Environnement, avec en son sein, l'année suivante, la Mission Paysage, composée entre autres d'anciens membres du CNERP. La Mission définit les grandes orientations des praticiens du paysage, relayées à l'échelle départementale par les CAUE (Donadieu, 1999, 2018). Le paysage, d'abord pris en charge par le ministère de la Culture, devient ainsi l'une des attributions et des préoccupations du ministère de l'Environnement, qui sous la pression des mouvements écologistes, oriente davantage l'action paysagère du côté du contrôle et de l'atténuation des effets de l'aménagement sur les paysages (Berlan-Darqué et Kalaora, 1991).

Cette dynamique se traduit dans la législation par l'extension des politiques paysagères au-delà d'intérêts patrimoniaux. Les lois relatives à la protection et au développement de la montagne (1985), et sur la protection des côtes et des rivages lacustres, dite loi littorale (1986), étendent les principes de protection à une plus large diversité de paysages, dont les rôles environnementaux, économiques et sociétaux sont mis en avant dans les textes¹⁰. La loi paysage » de 1993¹¹ parachève cette évolution en s'intéressant au paysage dans tous ses aspects : urbain, naturel, rural, banal ou exceptionnel. Elle s'inscrit dans la continuité du mouvement de décentralisation qui marque les années 1980 et étend le champ d'application des

⁹Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

¹⁰ Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, article 1 : « *La République française reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national en raison de leur rôle économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel. La montagne est source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales.* »

¹¹ Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU), instaurées par la loi du 7 janvier 1983 en « zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager » (ZPPAUP)¹². Elle prévoit également la présentation d'un volet paysager pour chaque permis de construire, ainsi que la création de « directives de protection et de mise en valeur des paysages »¹³, à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales, avec lesquelles tous les documents d'urbanisme doivent être compatibles : les plans d'occupation des sols, les permis de construire, les programmes d'aménagement foncier, etc. Le décret d'application de la loi en 1995 prévoit, en outre, la mise en œuvre d'outils paysagers (contrats, chartes, plans de paysage) à intégrer aux documents d'urbanisme. Néanmoins, certains auteurs constatent qu'elle n'aura pas tant impacter l'action paysagère : Olivier Barrière (2012) et Hervé Davodeau (2003, 2020) considèrent notamment que la « loi paysage » témoigne davantage d'une intégration du paysage dans le droit positif que d'une véritable modification des modes de gestion du paysage, qui se pensent d'abord en termes de préservation.

C'est la Convention européenne du paysage (CEP), adoptée à Florence en 2000 par 29 Etats-membres et entrée en vigueur en France en 2006, qui semble renouveler véritablement les modes d'action et de gestion du paysage. Premier texte de loi à fixer une définition du paysage, « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Conseil de l'Europe, 2000, Article 1a), le texte est considéré dans la littérature scientifique française et anglophone comme une révolution sur le plan institutionnel (Roe, 2007), « *expression de l'émergence de nouveaux outils de gestion paysagère à de nouvelles échelles* » (Dubois, 2008). Il s'inscrit dans un changement de paradigme où les injonctions du développement durable associées aux exigences de gouvernance participative depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000¹⁴ modèlent également les contours de l'action paysagère.

1.3 Du paysage comme enjeu politique dans la Convention européenne du paysage

Si la dimension patrimoniale figure toujours dans la CEP, le paysage représentant « *une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe* » (Conseil de l'Europe, 2000), la convention dépasse cet enjeu pour y poser la question du paysage sur le plan politique, au sens de « *l'organisation de la vie en commun des hommes* » (Arendt et al., 2002). Le paysage est alors considéré comme le cadre de vie, comme « *un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* » (Conseil de l'Europe, 2000). La CEP réaffirme ainsi l'importance de ne plus considérer uniquement les paysages jugés remarquables et encourage à élargir l'échelle de l'action paysagère. Elle introduit notamment la question de comprendre comment les paysages

¹² La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat donnait aux communes intéressées la possibilité de mettre en place de façon facultative des ZPPAUP qui ont un champ d'application plus vaste que les abords des monuments historiques. La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 étend la notion de champ de visibilité sans restriction métrique.

¹³ Décret 94.283 du 11.04.1994, circulaire 94.88 du 21.11.1994.

¹⁴ La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est signé par 39 Etats le 25 juin 1998. La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité met en œuvre en France les principes de cette convention.

affectent les gens qui y vivent (Roe, 2009), et donne une place particulière à un acteur qui était peu mentionné jusqu'alors dans les textes sur la gestion des paysages : la population. La Convention invite en effet à une gestion paysagère démocratique, en incitant à la mise en place de « *procédures de participation du public* » (Conseil de l'Europe, 2000, Article 5c).

La convention réactive ainsi la question du paysage, dans un contexte où la demande sociale pointe la qualité du cadre de vie (notamment dans un contexte de densité urbaine) comme un enjeu essentiel, renvoyant dans les revendications, au-delà des valeurs esthétiques, à des préoccupations sociales et écologiques (Luginbühl, 2001; Sgard *et al.*, 2010). Le texte articule le paysage à des enjeux de savoir comment mieux vivre ensemble, le faisant apparaître sous l'angle d'un « bien commun », au sens d'un bien construit socialement dans le débat et dans l'interaction de la société sur son cadre de vie, qui « *cherche éventuellement à concevoir une gestion commune au nom d'un intérêt général* » (Sgard, 2010; Sgard *et al.*, 2018). Il appelle à une construction négociée, discutée, partagée du paysage, qui permette sa gestion, sa protection et son aménagement. Les autorités publiques compétentes sont ainsi invitées à formuler des « *objectifs de qualité paysagère* » selon les aspirations de la population concernant son cadre de vie (Conseil de l'Europe, 2000, Article 1c). Il ne s'agit plus uniquement de protéger les paysages mais aussi de les aménager et de les gérer en suivant leurs transformations et en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les populations. Dans ce contexte, le paysage est pensé comme un moyen d'élaborer une gestion concertée du territoire (Dubois, 2008), et les objectifs qui se développent parallèlement sur la scène internationale en matière de développement durable vont également contribuer à façonner les contours de ces politiques (Figure 1).

1.4 L'assimilation du paysage à des enjeux environnementaux

L'ambiguïté de la relation paysage-environnement émerge dès la loi relative à la protection de la nature (1976) qui associe indistinctement « paysage » et « espaces naturels » à des enjeux de conservation et de préservation de la nature et de la biodiversité. Néanmoins dans les années 1990-2000, la prise de conscience du changement climatique et des pollutions globales ajoutées à la forte croissance urbaine renforcent l'importance des enjeux environnementaux dans l'appareil législatif, ce qui impactera également l'action sur le paysage. L'introduction de la notion de « développement durable » par le rapport Bruntland de 1987 impacte tout d'abord considérablement les politiques d'urbanisme et d'aménagement des territoires (Clergeau, 2007), avec l'apparition de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) en 1999¹⁵ ; la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) de 2000¹⁶ qui transforme notamment les plans d'occupation des sols (POS) en plans locaux d'urbanisme (PLU) devant instaurer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). La loi Grenelle I (2009)¹⁷ amplifie les mesures de mobilisation locale en

¹⁵Loi 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

¹⁶ Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

¹⁷ Loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

faveur des écoquartiers¹⁸ ; la loi Grenelle II (2010)¹⁹ instaure la notion de « trame verte et bleue » conçue comme un « *réseau écologique composé de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant* » (Leger-Smith, 2014). Dans ce cadre, les préoccupations paysagères passent au second plan face à des considérations d'ordre écologiques, le paysage arrivant notamment en dernière position des finalités des trames vertes dans la loi Grenelle II²⁰. Cette attention portée à la préservation de la biodiversité et à la mise en place de connectivités écologiques s'inscrit à l'échelle européenne et internationale à travers la mise en place des directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), le réseau des sites Natura 2000 issue de la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère, et le développement du programme mondial des aires protégées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dans le prolongement de la Convention sur la diversité biologique (1992).

Dans ce contexte où les directives internationales, européennes et nationales encouragent au développement durable et à la préservation de la biodiversité (Figure 1), le paysage est « *pris en étau entre planification urbaine et planification écologique* » (Toublanc et Bonin, 2012). Ces injonctions impactent en effet également les politiques d'urbanisme, qui questionnent les principes de la conception urbaine et affichent en écho avec le développement des idées développées par l'écologie du paysage, des objectifs d'intégration des biotopes dans des projets urbains (Clergeau, 2007). L'approche paysagère apparaît alors comme un moyen d'interroger les pratiques d'aménagement et de contribuer à la mise en œuvre des objectifs écologiques inscrits dans la législation. Le programme de recherche « Paysage et développement durable »²¹ montre par exemple que le paysage acquiert moins le statut de finalité que d'outil pour penser et agir sur le territoire ou sur la ville (Davodeau, 2020). Certaines études indiquent également que le projet de paysage peut s'avérer être un instrument des acteurs publics pour véhiculer les valeurs du développement durable sur le territoire (Donadieu, 2007; Toublanc et Bonin, 2012), ce que souligne Anne Sgard *et al.* (2010) dans leurs travaux : « *dans le champ des politiques publiques de développement, la référence explicite tant à la durabilité qu'au respect du paysage est devenue un principe normatif* ». Néanmoins, en étant essentiellement associé au végétal, le paysage est souvent dissout dans des considérations écologiques, notamment dans un contexte de valorisation de la « ville-nature » où la préservation et la valorisation de la biodiversité peut exclure les autres fonctions sociales, culturelles, économiques du paysage.

Cette « *territorialisation* » progressive des politiques publiques du paysage, pour reprendre le terme de Davodeau (2003), c'est-à-dire l'extension de la prise en compte et de la préoccupation pour le paysage dans l'ensemble des politiques de l'aménagement, va de pair avec un mouvement de décentralisation en France qui conduit à une multiplication des acteurs concernés et impliqués dans la gestion, la protection et l'aménagement des paysages. Les

¹⁸ Le programme écoquartier sera lancé en France par le ministère de l'Écologie et du développement durable en 2005.

¹⁹ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

²⁰ Article L371-1 du code de l'environnement

²¹ Lancé en 2005 par le ministère de la Transition écologique, le programme de recherche paysage et développement durable (PADD) invitait les chercheurs à se pencher sur les interactions entre le paysage et le développement durable, tout en intégrant les grandes orientations de la CEP. <https://www.ecologie.gouv.fr/paysages-et-developpement-durable>

collectivités territoriales sont dotées d'un rôle important et doivent redéfinir leurs compétences dans la gestion des paysages ; les professionnels du paysage se multiplient et leurs savoir-faire évoluent en particulier face aux injonctions environnementales ; et les populations sont encouragées à être mieux informées et sensibilisées à la valeur des paysages et aux questions relatives à leur gestion.

2. L'élargissement de la gouvernance du et par le paysage à de nouveaux acteurs

La loi paysage et surtout la CEP ont conduit à un élargissement de l'échelle d'action du paysage, processus à travers lequel les collectivités territoriales acquièrent un rôle plus important dans l'aménagement et la gestion des paysages, ainsi qu'un très grand nombre d'acteurs aux visions et aux usages parfois conflictuels. Cet élargissement de la gouvernance du paysage s'accompagne du développement d'une gouvernance *par* le paysage (Gauché *et al.*, 2019a) où celui-ci devient un outil de médiation dont l'objectif est de permettre, à travers le projet de paysage, une négociation collective de l'action paysagère avec la pluralité des acteurs aujourd'hui appelés à agir sur le paysage.

2.1 La gestion des paysages du quotidien, confiée aux collectivités territoriales

Le mouvement de décentralisation des années 1982 et 1983²², et l'inscription progressive de la préoccupation pour les paysages du quotidien dans les politiques publiques conduisent à un élargissement du rôle des collectivités territoriales. Celles-ci ont la charge de la gestion de leur territoire à travers les documents d'urbanisme et les outils paysagers développés par la loi paysage et renforcés par la CEP. L'Etat se positionne davantage dans un rôle d'accompagnement, d'animation et de contrôle « *d'une politique de paysage prise en main par les territoires* » (Lelli et Paradis, 2013). Le décret d'application de la loi paysage (1995) sur les plans, chartes et contrats de paysage fait apparaître l'échelle communale et surtout intercommunale comme l'échelle de gestion des paysages la plus appropriée (Davodeau, 2003). Ces outils administratifs sont conçus pour être l'expression d'un projet entre l'ensemble des acteurs d'un territoire, permettant d'apporter de nouvelles connaissances sur la diversité des paysages, leurs mutations et les mesures à prendre pour lutter contre leur dégradation (Folléa, 2001; Lelli et Paradis, 2013). Le plan de paysage est mené sur des territoires offrant une cohésion en matière de paysage et d'enjeux de développement. Davodeau (2003, 2020a) souligne ainsi qu'il peut permettre aux intercommunalités de se saisir du paysage, en tant que projet, pour se structurer et porter une vision globale de leur territoire. Certaines communes voient aussi dans ces outils un moyen de réviser leurs documents d'urbanisme, s'engageant par exemple à élaborer une charte paysagère – outil ayant la valeur d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire - avant toute modification ou révision d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou encore d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) (Folléa, 2001).

²² Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068736/>) et loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006068819/>).

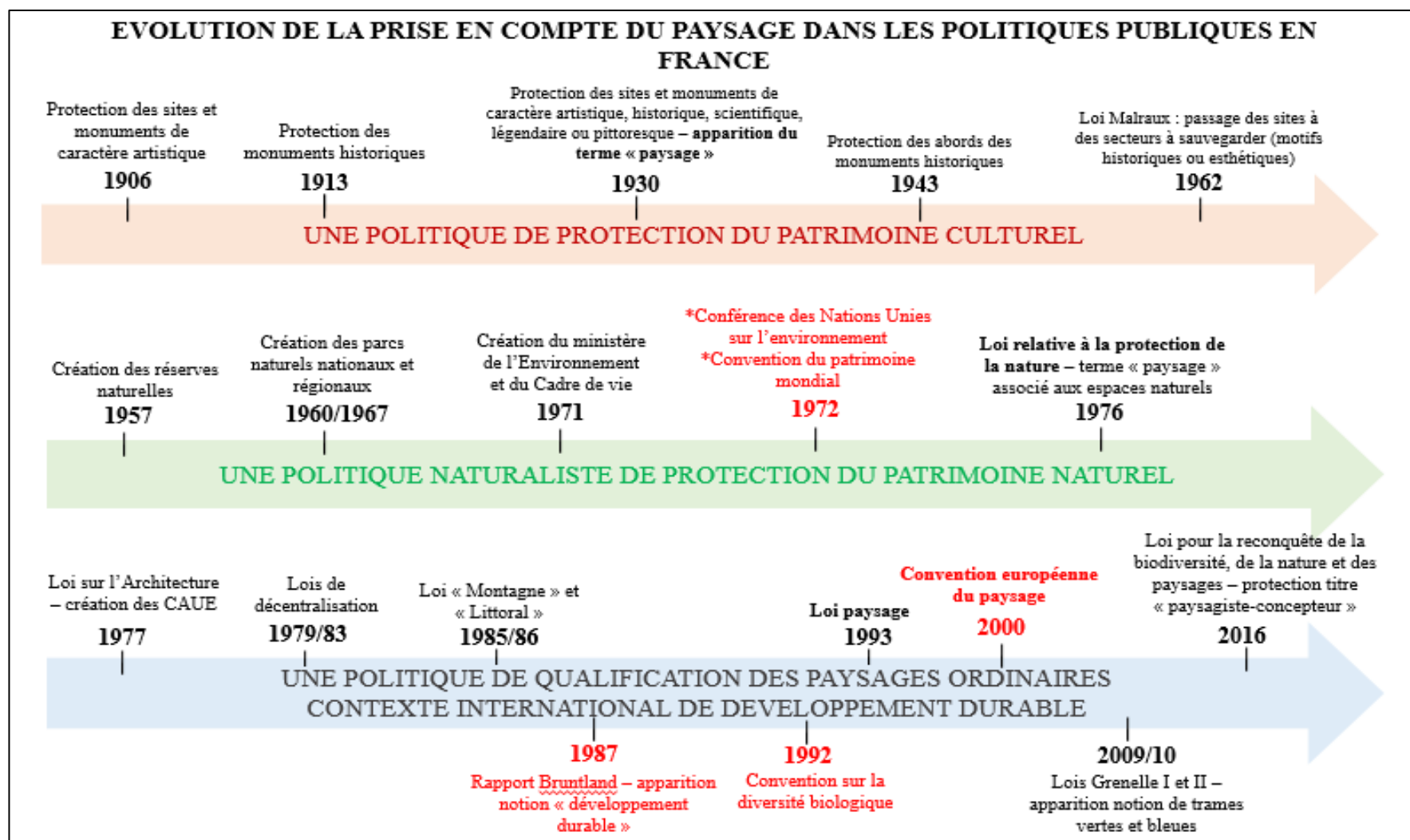


Figure 1 : Evolution de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques en France, d'une politique patrimoniale à une politique de gestion et d'aménagement des territoires du quotidien dans un contexte d'injonctions internationales en faveur du développement durable.

En rouge figurent les textes et conventions diffusées à l'échelle internationale et européenne.

Réalisation : Begue, A., 2021

Les objectifs de la charte s'articulent autour d'une meilleure compréhension des paysages et l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'action qui permettent de prendre en compte leurs évolutions. L'échelle départementale et plus rarement régionale peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre de l'atlas des paysages, outil de connaissance ayant pour objectif d'identifier et de caractériser les paysages du territoire étudié. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016)²³ fait valoir le développement d'un atlas de paysage dans chaque département, « *tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées.* »²⁴. L'atlas doit ainsi dépeindre les caractéristiques des paysages du territoire étudié, à travers une classification en unités paysagères, et faire un état des lieux des représentations « culturelles » du paysage, élaborées au cours de l'histoire. Or, Caroline Guittet et Nolwenn Invernizzi (2021) montrent que sur les cinquante-quatre atlas accessibles en ligne en France en 2020, l'analyse des représentations du paysage se cantonne souvent à celle des cartes postales de la fin du XIXème et du début du XXème siècle, faisant peu ou pas de place aux représentations des habitants, les bureaux d'études en charge de la conception de ces documents n'ayant pas toujours des compétences en sciences humaines et sociales.

L'Atlas des paysages de la Réunion :

A la Réunion, c'est l'Etat (et non les collectivités territoriales) par l'intermédiaire de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) qui est à l'origine de l'élaboration d'un Atlas des paysages de la Réunion (Folléa et Gautier, 2012). Réalisé en 2012 par l'agence de paysagistes et urbanistes Folléa-Gautier, cet atlas en ligne propose le concept d'« île-jardin » pour penser l'aménagement et la gestion future des paysages réunionnais. Le jardin, selon le paysagiste Bertrand Folléa, suppose un travail permanent de gestion entre espaces naturels et activités humaines.

Organisé en deux volets : « connaître et comprendre » et « diagnostic et agir », l'objectif de l'atlas est de donner des clés de lecture des paysages de l'île à travers :

- La description des 17 unités paysagères qui caractérisent le territoire réunionnais : traits caractéristiques, mécanismes d'évolution.
- L'identification des enjeux auxquels ces paysages doivent faire face.
- Des orientations et des recommandations traduites en actions et principes d'actions possibles.

Dans l'atlas, l'analyse de la dimension culturelle des paysages s'articule autour de l'étude de l'évolution historique des représentations du paysage à travers les récits de découverte des explorateurs au XVIIème siècle ; les peintures, les aquarelles et les lithographies des artistes des XVIIIème et XIXème siècles ; les cartes postales et les pratiques sportives développées au XXème siècle ; qui témoignent d'un nouveau rapport au paysage. Il est ainsi mentionné dans

²³ Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

²⁴ Art. L. 350-1 B de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016

l'atlas même que « *les études d'ethnologues et de sociologues permettraient d'affiner la perception contemporaine des paysages de la Réunion* » (Folléa et Gautier, 2012).

Ces outils paysagers constituent des outils d'analyse et de synthèse « *des systèmes territoriaux et de leurs mutations* » (Dérizoz, 2012) permettant d'observer, de diagnostiquer, d'évaluer et de suivre les paysages afin de mieux les connaître et de les appréhender. Certains sont essentiellement l'expression des représentations d'une poignée d'experts. On notera en effet à la Réunion la difficile appropriation et traduction de « l'île-jardin » de l'Atlas des paysages dans les documents d'urbanisme (nous y revenons dans le troisième chapitre). D'autres s'en saisissent également comme d'outils de dialogue et d'échange (en particulier les plans de paysage) pour la mise en œuvre d'un projet pour le territoire, dans un contexte où se multiplient les acteurs impliqués dans l'action paysagère. Davodeau et Toubanc (2010) et Dérizoz (2012) considèrent ainsi que le concept même de paysage ouvre au débat et à la discussion, et permettrait de croiser les regards, de susciter une approche concertée des projets, ce à quoi tendrait le projet de paysage, pratique défendue par les paysagistes (Delbaere, 2010).

2.2 Le recours aux paysagistes dans la commande publique

Face à la demande de prise en compte du paysage dans les opérations d'urbanisme, les collectivités territoriales ont besoin de s'appuyer sur une expertise paysagère. La commande publique contribue ainsi progressivement à renouveler les pratiques des paysagistes, ces derniers intervenant à de plus grandes échelles, leur champ d'action dépassant celui hérité des parcs et des jardins.

Impliqués historiquement dans l'embellissement des espaces publics dans le contexte de l'hygiénisme urbain du XIX^{ème} siècle, l'extension du champ d'expertise et d'action du métier de paysagiste s'opère tout d'abord dans les années 1950, dans un contexte de développement des villes nouvelles et des grands projets d'aménagement régionaux suite à la Seconde Guerre mondiale. En 1945 est ainsi créée à l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles (1874) la « Section du paysage et de l'art des jardins », dans le but de former des professionnels devant s'intégrer aux équipes d'aménageurs en charge de la reconstruction du pays (Blanchon-Caillot, 2007). La commande publique fait appel aux paysagistes pour intervenir à de nouvelles échelles dans l'aménagement de squares, de parcs, d'« espaces verts ». Néanmoins, ils sont cantonnés à des opérations de verdissement des grands ensembles, réduits à l'image de « *planteurs d'espaces verts* » (Donadieu, 1999) par les collectivités territoriales, ces opérations intervenant le plus souvent après la réalisation des bâtiments.

Dans les années 1960, la critique grandissante vis-à-vis de la qualité de vie dans les grands ensembles conduit à intégrer peu à peu les paysagistes en amont des opérations. Par ailleurs, certains élèves issus de la formation versaillaise complètent leur cursus à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris et introduisent en France « le paysage d'aménagement » (*landscape planning*) (Blanchon-Caillot, 2007). Ils préfigurent la création du CNERP en 1972, qui permet de lancer des études de paysage à l'échelle de l'aménagement du territoire et d'introduire l'enjeu paysager auprès des milieux professionnels de l'urbanisme (Donadieu, 2018). En 1976, l'école nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP), refonte de l'école nationale

supérieure d'horticulture, vient rompre avec la tradition horticole de l'enseignement, délocalisée à Angers en 1971 au sein de l'école nationale des ingénieurs de l'horticulture et du paysage²⁵. Quatre nouvelles écoles font ensuite leur apparition : l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx), l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (ENSNP), l'école nationale supérieure d'architecture des jardins et des paysages de Paris (ESAJ) et l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL). Celles-ci relèvent toutes de tutelles ministérielles différentes et ne délivrent pas le même diplôme²⁶, mais ancrent l'idée que la profession de paysagiste a un rôle à jouer dans l'élaboration et la conception d'une ville. Dans les années 1980, ils sont de plus en plus reconnus comme des acteurs urbains. Les pouvoirs publics font appel à eux dans le cadre de la révision de documents d'urbanisme ou lors de grands projets d'aménagement (Davodeau, 2003). Ces derniers participent à la construction de la commande publique du paysage à travers un nouvel outil d'intervention qui leur permet de penser et d'agir à ces nouvelles échelles : le projet de paysage.

Le projet de paysage est une pratique professionnelle qui est enseignée et partagée par toutes les écoles de paysage. « *Manière particulière dont les paysagistes appréhendent et comprennent le site par une analyse spécifique de l'espace de projet pour ensuite proposer une réponse aménagiste* » (Leger-Smith, 2014), la démarche s'articule autour de l'enseignement de connaissances issues de diverses disciplines, allant des sciences humaines aux sciences biophysiques, et l'enseignement par des enseignants praticiens d'une technique pour répondre aux commandes publiques et privées de paysage. Elle implique la formalisation de la commande du client, l'analyse et le diagnostic paysager du territoire étudié, la définition des formes à créer, la conception du projet, la négociation des intentions et la validation des fonctions et des usages du programme (Leger-Smith, 2014). Il peut s'agir de conception d'espaces publics (aménagement), ou encore de la production d'un plan de gestion ou documents de sensibilisation. Le projet de paysage est ainsi régi par la loi MOP du 12 juillet 1985²⁷ qui spécifie les attributions des missions entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, les paysagistes étant amenés en fonction des commandes à intervenir dans les deux champs (missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre).

Une partie de la recherche s'est également attachée à théoriser la notion de projet de paysage, décrivant la posture particulière du paysagiste dans la conception urbaine, le distinguant d'autres professionnels et d'autres projets (architecture, urbanisme). L'accent est notamment mis sur l'adaptation de ces derniers aux caractéristiques topographiques, géomorphologiques, sociales et économiques des territoires d'étude, et leur valorisation de l'expérience sensible des lieux (Delbaere, 2010; Besse, 2018). Certains praticiens-chercheurs considèrent également que tout l'enjeu du projet de paysage est de parvenir à conduire la pluralité des acteurs aujourd'hui convoquée par le paysage (Etat, collectivités territoriales, professionnels du paysage, populations) au sein d'un projet commun. Le projet de paysage ne serait ainsi plus centré sur les représentations et l'univers artistique du concepteur mais appellerait à « *une approche*

²⁵ Qui devient l'Institut national d'horticulture et de paysage en 1997 et en 2008 Agrocampus Ouest.

²⁶ L'école de Versailles et celle d'Angers relèvent du ministère de l'Agriculture, celle de Bordeaux et de Lille du ministère de la Culture et l'école de Blois du ministère de l'Enseignement Supérieur. Les écoles d'Angers et de Blois délivrent un diplôme d'ingénieur, alors que les autres dispensent un diplôme d'Etat de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG) (Leger-Smith, 2014)

²⁷ Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

concertée » de la production de l'espace (Delbaere, 2010). De ce point de vue, le projet de paysage s'apparente également à un « *instrument de médiation* » (Davodeau et Toubanc, 2010), c'est-à-dire un outil capable de permettre l'élaboration d'un espace d'échange et de dialogue qui fasse écho aux aspirations des populations sur la qualité des paysages et de leur cadre de vie (Bédard, 2009). Ce dialogue est d'autant plus nécessaire que le paysagiste n'est pas le seul « expert » de la question du paysage. Ses missions sont convoitées par d'autres corps de métier qui le concurrencent sur le marché.

2.3 La multiplication des professionnels du paysage face au tournant écologique

La demande sociale en faveur de la qualité de vie et d'une plus grande proximité avec la nature, les mouvements de décentralisation, ainsi que les politiques urbaines environnementales favorisent la multiplication de professionnels intervenant dans les programmes d'aménagement, notamment dans la réhabilitation ou la conception de nouveaux quartiers. L'extension du paysage aux enjeux de l'aménagement du territoire favorise la proximité entre enjeux paysagers et enjeux environnementaux dans la législation, influençant les pratiques professionnelles, et la mise en avant de la place du paysage dans la conception urbaine.

La formulation des exigences environnementales dans les documents d'urbanisme contribue, en effet, à de nouveaux principes d'urbanisme plus en accord avec ceux du développement durable. La « ville durable » devient un objectif à atteindre dans la conception de la ville (El Moualy, 2019), renforcée par la demande sociale en faveur d'une nature dans la ville (Clergeau, 2007; Matsuoka et Kaplan, 2008; Bourdeau-Lepage, 2019). Émerge alors une attente des acteurs publics en faveur du développement de compétences environnementales spécifiques chez les acteurs de l'urbain, qui se traduit explicitement dans la commande publique (Leger-Smith, 2014; El Moualy, 2019).

Fanny-Anaïs Leger-Smith (2014) et Sabine El Moualy (2019) montrent dans leur thèse que les mouvements de décentralisation du pouvoir en France ainsi que l'injonction écologique en urbanisme ont favorisé l'ouverture des marchés à la concurrence, contribuant au développement d'une pluralité de métiers qui se développe dans le secteur privé. Un grand nombre d'experts environnementaux font ainsi leur apparition sur le marché, combinant « *une expertise verte avec une expertise plus technique, opérationnelle* » (Leger-Smith, 2014), en complément des métiers traditionnellement reconnus dans la conception urbaine, les architectes notamment, qui deviennent en majorité mandataires des projets urbains (ibid). Les paysagistes sont de plus en plus reconnus, certains mouvements d'urbanisme durable comme le « *Landscape Urbanism* » ayant montré l'intérêt de la discipline dans l'application de principes écologiques à une stratégie d'urbanisme. Pourtant, Leger-Smith (2014) souligne que la profession n'est pas nécessairement favorisée par les marchés publics écologiques en France et, bien au contraire, concurrencée par l'arrivée de ces nouveaux acteurs sur la scène publique.

Cette multiplication d'acteurs spécialisés fait apparaître la nécessité de collaborations pluridisciplinaires entre les différents corps de métier, « *les pratiques de l'architecture, l'ingénierie, le paysage ou l'écologie sont souvent complémentaires, particulièrement dans un objectif commun de créer des espaces urbains durables* » (Leger-Smith, 2014). Les professions

évoluent, la loi Biodiversité (2016) protège depuis peu le titre de « paysagiste-concepteur »²⁸, les ingénieurs ne sont plus consultés uniquement en aval des projets mais peuvent émettre un avis en amont des projets, de même que les acteurs de la gestion des espaces urbains, à des degrés variés (El Moualy, 2019). Néanmoins, cette collaboration n'est pas évidente à mettre en place. El Moualy (2019) et Leger-Smith (2014) soulignent toutes deux la fragilité des coopérations et de la régularité des échanges entre les différents acteurs et, surtout, le difficile dépassement du cloisonnement de chacun dans ses propres compétences.

Landscape Urbanism

Le *Landscape Urbanism* émerge aux Etats-Unis dans les années 1990 dans une communauté de praticiens universitaires (architectes, paysagistes) qui rejettent les principes d'un urbanisme fonctionnaliste hérité des modes de production tayloriens, dans un contexte de crise de l'économie industrielle. Charles Waldheim, architecte et membre du *Landscape Architecture Department* à l'université d'Harvard, est le premier à formuler le terme en 1997. Il considère le mouvement comme un « *réalignement disciplinaire* » (Waldheim, 2012), une branche de l'écologie du paysage qui repose sur l'analyse des activités humaines dans le paysage naturel (Cengiz et Özge Boz, 2020).

S'il n'existe pas de définition précise du terme, le *Landscape Urbanism* incarne un débat disciplinaire à la croisée entre plusieurs théories et pratiques allant de l'architecture, de l'urbanisme à l'écologie, rejetant l'opposition binaire entre la nature et la ville, et mettant en avant l'idée que l'approche paysagère serait la réponse la plus appropriée comme unité de construction de la ville, à même d'embrasser des considérations écologiques en tenant compte des dynamiques topographiques et de l'évolution des sols (Waldheim, 2012), l'architecture n'étant plus une réponse adaptée face à l'étalement urbain (Leger-Smith, 2014). Pierre Donadieu (2006) considère que les pratiques professionnelles des paysagistes français dans les années 1970 (Bernard Lassus, Michel Corajoud, Gilles Clément) se rapprochent des idées du *Landscape Urbanism*.

3. Le bilan des politiques publiques du paysage

Les politiques publiques du paysage ont largement contribué à une meilleure connaissance des paysages et de leurs évolutions, à la prise en compte d'objectifs de qualité paysagère dans les espaces du quotidien, ainsi qu'à une plus grande reconnaissance des compétences en la matière. Néanmoins, les objectifs et les enjeux inscrits et promulgués par le cadre réglementaire, notamment dans la CEP, semblent parfois en décalage avec la réalité opérationnelle. La multiplication des acteurs et des représentations associées complexifie, en effet, l'action sur le

²⁸ Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, article 174 : « Seules peuvent utiliser le titre paysagistes concepteurs, dans le cadre de leur exercice professionnel, les personnes titulaires d'un diplôme, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033016237/>

paysage. Si certains parviennent à se saisir du potentiel médiateur du projet de paysage pour en faire le support d'une action partagée, discutée et négociée, cela reste minoritaire et des efforts restent à faire pour permettre l'émergence d'une action paysagère démocratique et participative.

3.1 Quelle efficience des politiques publiques du paysage ?

L'analyse du cadre réglementaire montre une évolution des politiques publiques du paysage, essentiellement tournées vers des enjeux de patrimonialisation, à une politique plus transversale, où le paysage est davantage associé au cadre de vie ordinaire et quotidien. Sur le site du ministère de la Transition écologique, la politique paysagère s'articule en France aujourd'hui autour de trois axes : le développement de la connaissance des paysages, la formulation des objectifs de qualité paysagère, et la promotion de la culture du paysage ainsi que de la valorisation des compétences en la matière.

Le déploiement des atlas de paysage dans un peu plus de la moitié des départements du territoire participe ainsi au développement de la connaissance des paysages et de leurs évolutions, et pourrait représenter un outil pour évaluer les effets de la politique paysagère (Donadieu, 2009). Néanmoins, l'exercice pose des difficultés méthodologiques aux acteurs qui en ont la charge. Les atlas de paysage doivent reposer, en effet, sur une large consultation des acteurs selon les recommandations du ministère de l'Environnement et croiser les différents niveaux de représentation : *« une approche globale où doivent être pris en compte les référents artistiques qui contribuent à entretenir certains schémas de représentation, une approche locale où le paysage est appréhendé au plus près des usages sociaux du cadre de vie, une approche individuelle puisque le paysage est affaire de perception et de sensibilité »* (Davodeau, 2003). Or, la prise en compte d'une approche locale et individuelle au plus près des pratiques et des représentations des habitants semble faire défaut dans bon nombre d'atlas (Guittet et Invernizzi, 2021), qui paraît être davantage le support de représentations d'experts, qu'un socle de connaissances et de représentations partagées avec les acteurs du territoire.

La multiplication des chartes et des plans de paysage sur le territoire participe de la formulation et de l'intégration d'objectifs de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme. Mis en place sur certains territoires pour contenir les extensions urbaines et protéger des monuments prestigieux et sites touristiques, relevant alors de politiques patrimoniales (Donadieu, 2009), ces outils peuvent être également des supports intéressants dans la coordination d'un projet territorial. Nos travaux montrent notamment qu'à Mayotte l'adoption d'un plan paysage par la communauté d'agglomération de Mamoudzou a été le fil directeur du développement de plusieurs projets pour le territoire, et le moyen d'intégrer des objectifs de qualité paysagère dans les stratégies d'action visant à l'amélioration du cadre de vie, dans un contexte de développement particulier (Begue *et al.*, 2021). Cela a pu se faire parce que le plan paysage a été approprié à la fois par les collectivités locales mais aussi les habitants invités, à partir de cet outil, à faire remonter leurs attentes en matière d'aménagement des espaces publics. Notons toutefois qu'une minorité d'acteurs sur le territoire se saisissent de ces outils pour faire émerger des projets de développement, la plupart des autorités locales n'y voyant pas forcément l'intérêt ou n'y voyant qu'un intérêt financier étant surtout incitées à les mettre en œuvre par les services déconcentrés de l'Etat, dans une approche descendante qui permet difficilement de faire émerger un projet partagé. A la Réunion, un plan paysage est en cours d'élaboration dans la

communauté d'agglomération du Territoire côte ouest (TCO), considéré au contraire par les acteurs en charge du projet comme un outil de dialogue pour faire travailler différents types de professionnels et d'institutions à la croisée de sphères sectorielles, et faire ainsi émerger un projet commun, démarche qui, le soulignent-ils, ne va pas de soi.

Les politiques publiques font en effet apparaître le paysage comme un objet transversal permettant de décroquer les approches sectorielles de l'aménagement du territoire. La CEP promeut une vision holistique du paysage, le paysage participant « *de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social [et constituant] une ressource favorable à l'activité économique* » (Conseil de l'Europe, 2000). Or, la coexistence de ces différentes dimensions hétérogènes sous le même objet est un véritable challenge pour les acteurs en charge de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages. Norman Backhaus (2011) soutient ainsi qu'il est impossible de saisir la « totalité » du paysage, ce qui conduit les politiques à privilégier un ou deux aspects du paysage en négligeant les autres dimensions. Une littérature scientifique abondante montre ainsi comment les recommandations de la CEP se traduisent dans plusieurs pays européens par des approches plus sectorielles du paysage (Stenseke et Jones, 2011; Wu *et al.*, 2017; Brunetta *et al.*, 2018). De la même manière, la préoccupation pour le paysage dans les politiques publiques en France se traduit essentiellement par des recommandations ou des obligations de prise en compte d'un volet paysage dans les différents outils de la planification territoriale, notamment les documents d'urbanisme. Le paysage est alors dilué dans ces outils et souvent assimilé aux objectifs de développement durable (Lelli et Paradis, 2013). Aujourd'hui, le paysage s'apparente plutôt à un nouvel objectif qui s'est infiltré dans les politiques d'aménagement et dans les politiques environnementales, nous sommes encore loin du développement d'une véritable politique paysagère (Davodeau, 2005).

Par ailleurs, il semble y avoir un décalage entre les discours institutionnels qui favorisent l'élargissement de l'échelle du paysage aux territoires de l'action publique, incitant ainsi les acteurs à agir sur de plus vastes ensembles et à mettre en place des projets à l'échelle territoriale, et les pratiques concrètes des acteurs qui se traduisent le plus souvent par des opérations très ponctuelles (Davodeau, 2005). En outre, si la valorisation des compétences des paysagistes est manifeste dans les programmes d'aménagement, elle doit s'articuler avec la multiplication des acteurs intervenant sur la question paysagère aujourd'hui, ce qui implique de composer avec une pluralité de regards, de métiers qui ne se comprennent pas forcément brouillant ainsi le pilotage de l'action (Lelli et Paradis, 2013). On constate dès lors que les outils réglementaires les plus contraignants portent toujours sur la préservation des paysages « remarquables » plutôt que ceux du quotidien (Davodeau, 2003). Dans ce contexte, le paysage peut devenir un « *objet fourre-tout* », (Davodeau, 2005) au service des enjeux et des priorités que les acteurs ont envie de mettre en avant. Yves Luginbühl (2007) critique notamment la place et le rôle attribué au paysage dans l'action publique, qui se réduit, selon lui, trop souvent « *à une marchandisation de la mise en scène de la nature* » notamment dans les espaces publics, et ne repose pas suffisamment sur une réflexion sur ce qui est au cœur des représentations des acteurs, et qui permettrait de déceler les véritables enjeux de la demande sociale de paysage.

C'est donc une culture commune et partagée du paysage qui manque au sens d'une « *culture sociopolitique, administrative et technique à visée opérationnelle* » (Dérioz *et al.*, 2019) qui permette une appropriation commune par les acteurs du territoire de « *valeurs, principes, références, règles, procédures et normes* » (ibid) en matière de paysage. Un manque

d'intégration des représentations des habitants, et donc un manque de partage et de traduction des aspirations de la population dans le déploiement de l'action paysagère est également manifeste.

3.2 Les enjeux de la participation du public à la gouvernance du paysage

« Si la formulation des objectifs de qualité paysagère issue de la CEP a bien été introduite dans le Code de l'Urbanisme et rendue obligatoire dans l'élaboration des PADD et des SCOT par la loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR, 2014), ainsi que dans le Code de l'Environnement par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), la formule « aspiration des populations » de la CEP n'a pas été relayée par le législateur » (Davodeau, 2020). Cette citation souligne un décalage entre les discours institutionnels et les pratiques des acteurs autour de la participation de la population à la gestion, l'aménagement et la protection des paysages.

La littérature souligne en effet, dans de nombreux cas d'étude, les difficultés de la participation citoyenne aux prises de décision et aux négociations à l'échelle opérationnelle (Davodeau, 2009; Davodeau et Toubanc, 2010; Conrad *et al.*, 2011; Jones et Stenseke, 2011; Stenseke et Jones, 2011). Un décalage est manifeste entre le texte même de la CEP et le rapport explicatif de la convention sur le sujet (Conseil de l'Europe, 2000b). La CEP fait de la perception des populations un élément clé de la définition du paysage, alors que le comité d'experts à l'origine du rapport explicatif de la CEP recommande d'évaluer les paysages sur la base de critères plus objectifs pour ensuite les comparer avec les visions de la population (Olwig, 2007). Dès lors, les outils de caractérisation et d'évaluation des paysages se concentrent d'abord sur les visions des experts, réduisant le rôle du public.

Comme souligné plus haut, l'analyse des représentations sociales est ainsi souvent absente des atlas de paysages ou limitée à des références d'œuvres artistiques et d'analyses de fonds iconographiques (Bédard, 2009; Guittet et Invernizzi, 2021). Davodeau (2009) souligne, en outre, que l'élargissement de l'échelle de ces études pose des difficultés méthodologiques. Les enquêtes nécessaires à l'intégration du point de vue des habitants dans les outils de l'évaluation paysagère sont trop difficiles à mener du point de vue des acteurs, sur des territoires aussi vastes que ceux demandés dans les politiques publiques. Les atlas français ont donc peu déployé cette démarche, certains cas faisant néanmoins exception, notamment dans les Outre-mer français.

Dans *l'Atlas des paysages de Mayotte* (Collectivité départementale de Mayotte *et al.*, 2007), plutôt qu'une analyse des références artistiques, c'est davantage l'organisation de la société mahoraise, les pratiques, les traditions et coutumes, les croyances religieuses et spirituelles qui sont mises en évidence dans l'atlas. Celui-ci est par ailleurs complété par une deuxième étude (DEAL Mayotte, 2013) qui met en relation dans une partie du document les représentations des acteurs institutionnels avec celles des populations, à la suite d'entretiens menées avec des élus, des techniciens, des associations et des habitants de l'île sur leur définition du paysage, les paysages aimés et non aimés, ou encore les actions déployées sur les paysages. Dans *l'Atlas des paysages de l'archipel de Guadeloupe*, une enquête a été menée pour comprendre « les perceptions et les usages » du paysage sur le territoire, à travers la mise en place d'un questionnaire auprès de 600 personnes, d'entretiens individuels avec une quinzaine de

personnes et d'entretiens collectifs (Conseil Régional Guadeloupe et DEAL Guadeloupe, 2011). Dans *l'Atlas des paysages de Guyane*, l'analyse d'œuvres artistiques (poèmes, peintures) est utilisée pour décrire la relation des Guyanais aux paysages et sert à montrer la nécessité de prendre du recul sur le paysage en tant que « *concept fondamentalement occidental* » (Vu d'ici et Aruag, 2007) dans une société pluriethnique. L'analyse des modes d'habiter et des coutumes des populations est ainsi mise en évidence.

Ces approches restent minoritaires et s'inscrivent sur des territoires marqués par une relation au paysage qui dépasse le « regard paysager » et s'inscrit dans un rapport immersif, polysensoriel et intime à leur environnement (Benoît, 2012; Longépée *et al.*, 2019). Tout l'enjeu reste l'intégration de ces enseignements dans les pratiques d'aménagement. A de telles échelles se pose la question de savoir comment faire discuter ces représentations avec celles d'autres acteurs, d'autant qu'à des échelles plus « locales », certains auteurs montrent que la participation du public se réduit à la mise en place de procédures d'information et de consultation qui ne permettent pas réellement d'impliquer les populations dans la construction et les prises de décision des projets (Davodeau et Toublanc, 2010). Or, la connaissance et l'intégration des valeurs projetées sur les lieux peut favoriser une plus grande appropriation de ces derniers. Certaines démarches participatives déployées dans la gestion intégrée des risques côtiers montrent par exemple que l'intégration des savoirs locaux et des ressentis des populations, à travers le déploiement d'observatoires participatifs, favorise une gestion de l'espace littoral socio-culturellement acceptable (Allenbach *et al.*, 2016).

Conclusion du chapitre 1

L'action paysagère s'est anciennement caractérisée par des démarches et des objectifs de protection et de conservation des sites puis des paysages aux périmètres plus élargis, représentant un intérêt patrimonial, pour des raisons historiques, esthétiques ou écologiques. La loi paysage et surtout la Convention européenne du paysage marquent un tournant des politiques publiques du paysage, en élargissant l'échelle de périmètre d'action au « cadre de vie quotidien », c'est-à-dire aux territoires de l'action publique, qu'ils soient remarquables et d'intérêts pour le patrimoine national ou ordinaires. Cette évolution du champ de l'action paysagère repose sur une évolution des acceptions et des conceptions du paysage dans les sphères scientifiques et sociales.

Le passage de l'action paysagère du remarquable au quotidien implique nécessairement une multiplication d'acteurs, convoqués à agir sur mais aussi avec le paysage, puisque le paysage en tant que cadre de la vie humaine et sociale apparaît comme un moyen de mettre en place un projet pour le territoire avec l'ensemble des acteurs concernés. Les collectivités territoriales ont ainsi un rôle important à tenir dans la gouvernance du paysage, puisqu'elles ont la charge de la gestion de leurs territoires à travers différents outils. Elles sont accompagnées par l'Etat et s'appuient sur les professionnels de l'expertise paysagère, les paysagistes, mais aussi les nombreux acteurs dont les compétences sont apparues indispensables dans un contexte d'accroissement des enjeux environnementaux et écologiques, imposant de nouveaux objectifs, notamment dans la conception urbaine. Enfin, la population est appelée par la CEP à être acteur à part entière de la gestion, de l'aménagement et de la protection des paysages, l'action paysagère devant se faire en écho avec leurs aspirations.

Ces grands objectifs ont permis de faire évoluer l'action politique sur le paysage et de mettre en avant le potentiel du paysage ou plutôt du projet de paysage dans l'exercice démocratique d'une société, invitant ces acteurs à débattre, négocier et partager collectivement des valeurs, des objectifs et des actions au sein d'un projet commun. Néanmoins, la réalité opérationnelle de la mise en œuvre concrète des politiques publiques du paysage est moins angélique que les discours institutionnels. L'élargissement de l'échelle de l'action paysagère pose à la fois des difficultés méthodologiques dans la réalisation des objectifs de ces politiques, que des difficultés de coopération entre les multiples acteurs. Elle impose de croiser différents regards, différents niveaux de représentations à l'échelle globale, locale et individuelle, et entre des personnes qui n'ont pas nécessairement la même culture du paysage. L'action sur le paysage est ainsi déterminée par les représentations des acteurs qui ont la charge de la gouvernance du paysage, notamment les acteurs politiques. Il apparaît ainsi nécessaire de questionner la dimension idéale du paysage pour mieux comprendre dans quelle mesure elle est interdépendante et moteur de l'action paysagère, et appréhender les enjeux sous-jacents au croisement des représentations des acteurs politiques, des professionnels de l'expertise paysagère et des habitants.

Chapitre 2 : De la perception aux représentations sociales du paysage, le choix d'un modèle théorique

Nous proposons dans ce second chapitre d'expliciter le cadre théorique dans lequel s'insère notre recherche. L'action paysagère ayant évolué avec le changement de conception et d'appropriation du concept de paysage dans les sphères scientifiques, politiques et sociales, et nécessitant de croiser différents niveaux de représentation, nous clarifions l'apport de la théorie des représentations sociales dans notre étude.

Thème d'étude majeur de nombreuses disciplines en sciences sociales, que ce soit en sociologie, en psychologie, en anthropologie, en géographie, la « représentation » est une catégorie scientifique aux contours qui peuvent être flous, définie de manière différente en fonction des courants de pensée et souvent employée indifféremment dans la littérature avec le concept de « perception », ce que souligne notamment Pierre Dérioz (2012): *« l'emploi indifférent d'un mot pour l'autre n'est pas rare, et – sans vouloir citer d'exemple – il reste assez courant qu'un chapitre consacré à « l'espace perçu » par une catégorie d'acteurs dresse en réalité un inventaire articulé de leurs représentations d'une problématique et/ou d'un territoire »*.

Il s'agit ainsi pour nous de faire un état des lieux des apports disciplinaires sur la question afin d'éclairer notre positionnement et de montrer comment ils contribuent à notre réflexion sur le paysage. Notons que l'intérêt de la communauté scientifique pour ces catégories dans le champ de la recherche sur le paysage est apparu dans les années 1960, dans un contexte d'émergence de conflits entre divers groupes sociaux à propos de projets d'aménagement modifiant le paysage (Luginbühl, 2008). Dans les années 1980, des appels d'offres de recherche sont alors consacrés en France aux représentations sociales et à l'exploration du décalage de celles-ci avec les pratiques sociales. Le chapitre se structure en trois sous-parties à travers lesquelles nous analysons les définitions, les apports et les limites des concepts et des cadres théoriques des différentes écoles et auteurs, l'objectif étant de justifier pourquoi nous avons fait le choix d'inscrire nos travaux de recherche dans le champ de la théorie des représentations sociales telle qu'elle est développée en psychologie sociale, cadre qui nous paraît plus exhaustif conceptuellement et méthodologiquement parlant. Nous analysons trois concepts et leurs apports par rapport à notre recherche : la perception, la sensibilité et la représentation sociale.

.

1. Une activité perceptive multisensorielle, socle de l'expérience paysagère

Considérant dans la continuité des travaux d'Augustin Berque (1990) que le paysage « *traduit le sens d'un milieu en termes immédiatement sensibles c'est-à-dire accessibles aux sens* », il a semblé nécessaire d'étudier comment la perception, définie comme un mécanisme sensoriel et cognitif en psychologie cognitive, est appréhendé dans les études sur le paysage. Avant de souligner l'importance de la dimension sensorielle dans l'expérience paysagère et l'apport des travaux de recherches sur la multisensorialité, nous faisons tout d'abord un état des lieux du traitement de la question de la perception dans différentes disciplines et courants de pensée, afin de mieux saisir les contours de ce concept, tantôt rejeté, tantôt mis en avant dans la littérature, selon les auteurs.

1.1 L'activité perceptive, un mécanisme sensoriel et cognitif

La psychologie est certainement la discipline qui a le plus analysé les mécanismes de fonctionnement de la perception. Avec les recherches en psychologie cognitive, un relatif consensus s'est notamment construit autour de l'idée d'un processus perceptif complexe, qui mobilise à la fois les capteurs sensoriels de l'organisme mais aussi ses fonctions cognitives. Annick Weil-Barais (1993) affirme ainsi dans ses travaux que la perception, plus qu'une simple transmission d'informations en provenance des sens, procède « *de l'enregistrement sensoriel du message à sa mémorisation et sa reconnaissance au niveau perceptif* » d'une combinaison de sensations codées, assemblées et organisées dans notre cortex cérébral. Claude Bonnet (2014) définit encore les mécanismes de la perception comme « *un ensemble d'opérations réalisées par le cerveau sur les signaux que nos récepteurs sensoriels captent dans l'environnement* ». Il montre dans ses recherches que l'activité de percevoir implique des traitements sensoriels, mais aussi des traitements de combinaison et de structuration de l'information, et d'interprétation du réel qui mobilisent des souvenirs et des connaissances acquises et stockées dans la mémoire. En sociologie de l'environnement, Hervé Flanquart (2014) remobilise d'ailleurs ces travaux pour argumenter contre les tenants de la « représentation du risque », qui voient dans la perception un simple processus passif. Il considère au contraire à partir des travaux de Bonnet (2014) que le concept pourrait apporter un cadre d'analyse intéressant des comportements des individus exposés à un risque, la perception mobilisant les savoirs, les souvenirs, les émotions et les représentations stockées dans la mémoire. Dans ce cadre, le concept de perception renverrait à différents niveaux de connaissances et de conscience qui, lorsqu'elles sont cohérentes et construites, peuvent être désignées comme des représentations : « *le terme perception est plus en adéquation avec la réalité lorsque les rapports au risque – de submersion ou autre – sont surtout infra-conscients, ne s'inscrivent que peu dans les échanges privés et encore moins dans le débat public [...] le terme de représentation est plus légitime lorsque l'on évoque des rapports au risque qui possèdent une forte dimension consciente, donnent lieu si ce n'est à un débat public structuré du moins à des échanges soutenus entre individus* » (Flanquart, 2014). Cette définition de la représentation renvoie à la manière dont les psychologues sociaux conçoivent la représentation sociale. Elle est, par ailleurs, réappropriée par certains chercheurs (Joffe, 2005) pour critiquer

la théorie de la perception du risque qui se focaliserait essentiellement sur les processus cognitifs individuels sans prendre en compte le contexte social dans lequel s'inscrivent les individus.

Contrairement aux travaux développés dans le champ de la recherche sur le risque, on ne distingue pas de courants de pensée aussi distincts autour de ces deux concepts dans les travaux sur le paysage. Le concept de perception est davantage employé dans la littérature anglo-saxonne que francophone. Les travaux sur la perception du paysage s'attachent plutôt à rendre compte des processus d'interprétation individuelle du paysage. Dans leurs travaux sur le *Fallopia spp.* (espèce invasive) en France, Soraya Rouifed *et al.* (2018) mènent ainsi une étude sur la perception des paysages à partir de photo-questionnaires, afin d'évaluer l'influence de cette espèce invasive sur l'appréciation esthétique des paysages. Ils distinguent cette approche de l'analyse qu'ils mènent parallèlement des représentations sociales du *Fallopia spp.* La perception est définie dans ce cadre comme un processus émotionnel et cognitif qui connecte les hommes à leur environnement, influencé par la culture, les savoirs et les croyances des individus. La représentation sociale est définie comme un ensemble de valeurs, d'informations et d'idées partagées par un groupe social, les représentations sociales influençant ainsi les perceptions d'un objet. Néanmoins, plusieurs auteurs ayant défini de manière différente le concept, on constate que dans certaines recherches, ce que recouvre la perception chez les uns renvoie chez d'autres au concept de représentation, ou encore les deux termes sont employés indifféremment sans que soit spécifié les différences, les apports et les limites conceptuelles de chaque concept. Considérant ainsi que la différence entre la perception et la représentation n'est pas toujours très claire, Pierre Dérioz (2012) distingue la perception comme une « *appréhension sensible de l'environnement d'abord conditionnée par les aptitudes de nos organes sensoriels* », et la représentation comme des « *structures mentales complexes et mobiles qui nous constituent en tant que sujets individuels et sujets culturels* ». Il mobilise dans un premier temps les travaux des psychologues cités ci-dessus (entre autres) pour définir la perception comme le mécanisme « *perceptivo-cognitif* » (expression employée par Weil-Barais, 1993) premier et universel à travers lequel les hommes appréhendent la réalité physique et font l'expérience première du paysage. Il souligne que la construction d'une « *globalité signifiante* » à partir des sensations intervient dans un deuxième temps à l'aide des connaissances acquises et stockées dans la mémoire, des représentations qui permettent l'interprétation des informations issues de la perception sensorielle : « *les mécanismes primaires de la perception se trouvent sous l'influence déterminante des images mentales et autres références mnésiques dont l'accumulation dépend de notre culture et de nos expériences précédentes* ».

Nous retenons ici la définition suivante de la perception, processus qui mêle dans une constante interaction des données sensorielles ainsi que des caractéristiques structurales et cognitives qui permettent d'organiser la sensation en connaissance, à travers la mobilisation de représentations élaborées dans un contexte social et culturel. La perception renvoie à un processus sensoriel et cognitif universel de l'homme dans l'appréhension de son environnement extérieur et la confrontation avec la matérialité des lieux. Reprenant la définition que donne Dérioz (2012) de l'expérience paysagère : « *une expérience fondamentale de saisie par les sens et d'intellectualisation de la complexité environnementale* », la perception constitue ainsi le socle premier de cette expérience sensible individuelle qui mobilise tout à la fois des données visuelles, sonores, olfactives, gustatives, tactiles et kinesthésiques dans notre appréhension du paysage (Dérioz, 2012). Le concept paraît ainsi intéressant pour discuter des rapports sensoriels

aux paysages et de ce qu'ils disent de l'évolution de l'expérience sensible du paysage. On constate, en effet, que la vue a longtemps été, et est toujours dans une certaine mesure, le sens qui est privilégié dans les recherches en géographie sur le paysage, malgré le développement des travaux sur la multisensorialité du paysage depuis quelques années, qui apportent un nouvel éclairage sur la « sensibilité » à l'œuvre dans la perception du paysage.

1.2 La perception multisensorielle du paysage

Le sens de la vue a longtemps été considéré comme le moyen privilégié de faire l'expérience du paysage dans la pensée occidentale. Cette prédominance s'inscrit dans l'histoire même du concept. A la Renaissance, la dimension politique et territoriale du *landschaft* (première signification du mot paysage développée dans les pays d'Europe du Nord) s'efface en effet au profit d'une signification plus esthétique et picturale du mot paysage, sous l'influence du *quattrocento*²⁹ italien, relative au contexte d'émergence de la perspective dans le domaine pictural et au développement autonome du thème paysager dans les écoles de peinture, notamment italiennes et hollandaises (Dériz, 2012; Olwig, 2019). La première apparition du mot « paysage » en français dans le dictionnaire latin-français de Robert Estienne (1549) renvoie ainsi à une peinture représentant une vue champêtre ou un jardin (Roger, 1997; Donadieu et Périgord, 2007). Le paysage apparaît alors indissociable de sa mise en représentation visuelle, qui induit un rapport distancié et contemplatif, encore présent aujourd'hui dans les représentations panoramiques des paysages de cartes postales. De nombreuses théories du paysage développent cette approche, notamment la théorie d'« artialisation » d'Alain Roger (1997) qui positionne le sujet en tant que spectateur, régi par des modèles artistiques et esthétiques, capable de constituer le pays en paysage à travers son regard contemplatif. L'auteur place ainsi la perception visuelle au cœur de l'expérience paysagère. Outre, la conceptualisation esthétique du paysage, les différents outils et méthodologies déployés dans le champ de la recherche, notamment en géographie, privilégient une approche plutôt mono sensorielle du paysage, à travers l'analyse des images aériennes par exemple ou encore l'usage de la photographie à travers laquelle prédomine le sens de la vue (Luginbühl, 1989; Michelin, 1998).

A partir des années 1980, l'évolution du concept de paysage dans la communauté scientifique et le rapprochement du paysage au cadre de vie dans ses aspects les plus ordinaires au sein des politiques publiques ont permis de faire évoluer l'acception du terme paysage et de dépasser son approche purement contemplative, passive et visuelle. Dans le champ de la recherche, une partie de la littérature s'attache ainsi à repenser et définir le concept. Les travaux en anthropologie, notamment anglo-saxons, ou encore ceux menés sur les ambiances architecturales et urbaines³⁰ en France, explorent et analysent les autres rapports sensoriels à l'espace. Se développent ainsi des approches autour du paysage sonore ou *soundscape* en anglais (Augoyard, 1995; Tixier, 2003) étudiant les ambiances sonores et le bruit en ville. Le paysage olfactif, *smellscape*, fait également l'objet de nombreuses recherches, avec notamment des travaux qui s'interrogent sur le rôle des odeurs dans le bien-être en ville (Gréillon, 2004).

²⁹ XVème siècle italien.

³⁰ Ces recherches sont principalement regroupées en France autour du Centre de Recherche sur l'Espace SONore et l'environnement urbain (CRESSON) et du Centre de Recherche Méthodologique d'Architecture (CERMA).

Quelques études se sont attachées à explorer le sens du toucher à travers le contact de la peau, ainsi que le mouvement du corps qui font de notre environnement physique un objet inéluctablement tactile : « *our physical environment feels ineluctably tactile even though we touch only a small part of it* » (Tuan, 2005). De plus rares travaux explorent le sens du goût en lien avec le paysage, « *relation la plus difficile à établir et certainement la plus délaissée* » (Manola, 2012). On notera que le développement de ces travaux s'inscrit en particulier dans le cadre des recherches sur la ville.

Néanmoins, ces études conservent la tendance à traiter les rapports sensoriels séparément, à l'exception de certains travaux qui étudient les rapports entre deux sens (la vue et l'ouïe, l'ouïe et le goût par exemple)³¹. Or, si le goût ou encore les odeurs peuvent avoir « *un pouvoir de réminiscence* » (Bigando, 2006) capable d'évoquer un paysage vécu, il semble bien que les cinq sens ou du moins plusieurs sens à la fois constituent notre rapport au paysage. Dérioz (2012) le souligne : « (...) *la photo que j'ai prise ou la carte postale que j'ai ramenée ne me restitue, plus ou moins fidèlement, que ce que j'ai vu. Mais si je fouille dans mes souvenirs, je retrouve aussi des odeurs, des bruits, la sensation du vent sur ma peau, le goût iodé de l'océan sur mes lèvres... Ainsi, si l'on définit le paysage comme la part sensible de la complexité environnementale, celle accessible à notre perception, il représente bien une ambiance multi sensorielle* ».

Dans ses travaux de recherche Théa Manola (Manola, 2012; Manola et Geisler, 2012; Manola et al., 2017;) renouvèlent et développent des outils d'enquête spécifiques pour saisir cette multisensorialité de l'expérience paysagère. Elle élabore un protocole méthodologique permettant la mise en place de « *parcours multisensoriels* »³² avec les habitants dans les quartiers. Ces outils plus intimistes ont en effet permis aux habitants interrogés de livrer plus facilement leurs sensations et leurs ressentis que dans les entretiens. Si la vue reste le sens prédominant dans l'appréciation du paysage, les résultats de ces recherches montrent aussi que l'opposition historique entre les définitions de paysage (classiquement attaché comme on l'a souligné à l'esthétisme et la primauté de la perception visuelle dans un rapport distancié à ce qui est contemplé) et d'ambiance, renvoyant dans la littérature à l'instantanéité, un rapport immersif et l'usage des cinq sens (Augoyard, 1995; Thibaud, 2001; Manola et Geisler, 2012;) est de plus en plus floue au vu de l'évolution de la conception du paysage. Ils proposent le concept de « *paysage multisensoriel* » qui serait à l'interface du paysage et de l'ambiance, et permettrait « *de prendre en compte la totalité des rapports sensoriels* » (Manola et Geisler, 2012).

Ce concept est d'autant plus pertinent dans des sociétés moins occidentalisées où l'évocation des autres sens que la vue dans l'appréhension et l'appréciation du paysage se fait beaucoup plus spontanément. Dans leurs travaux sur les préférences paysagères à Mayotte, Esméralda Longépée et al. (2019) montrent notamment que ce sont parfois les sensations corporelles ainsi que les sonorités de la nature qui priment sur le rapport visuel dans la relation des individus à leur environnement. En comparant les discours des habitants de culture locale et ceux d'origine métropolitaine, elles constatent que la plupart des discours mahorais et comoriens témoignent d'un rapport sensible, intime et immersif à leur environnement qui fait valoir d'autres valeurs que celle du regard paysager. Ces résultats font écho aux travaux de Catherine Benoît (2012)

³¹ CF la thèse de Théa Manola (2012) qui explicite ces différents travaux.

³² Ces parcours multisensoriels ont été réalisés à partir de « *baluchons multisensoriels* » confiés aux habitants, contenant un carnet, un appareil photo jetable, un enregistreur numérique ainsi que plusieurs enveloppes pour recueillir des objets (Manola, 2012).

sur le rapport au paysages des habitants de la Grande Rivière en Guadeloupe. Elle souligne de la même manière que les sonorités offertes par la nature ainsi que le sentiment de bien-être priment dans l'appréciation de leur environnement par les Guadeloupéens.

La remise en question de la primauté du sens de la vue, insuffisant à rendre compte de la diversité des rapports sensoriels aux paysages, et le rapprochement entre les notions de paysage et d'ambiance soulignent la possibilité d'un rapport tout autant immersif que visuel au paysage. La perception du paysage ne se réduit pas à un rapport distancié aux paysages remarquables, mais comprend également la pratique d'un paysage ordinaire vécu quotidiennement. Ce vécu du paysage nous intéresse précisément, puisqu'au-delà de réintégrer les cinq sens dans l'expérience paysagère, il met en évidence un rapport sensible au paysage qui n'est pas uniquement sensoriel. Le paysage « *serait d'abord de l'ordre de l'expérience vécue, sur le plan de la sensibilité* » (Besse, 2010).

2. De la perception à la sensibilité au paysage (ordinaire)

L'analyse du fonctionnement de l'activité perceptive met en évidence le rôle des données sensorielles dans l'expérience du paysage et les mécanismes cognitifs qui permettent leur interprétation. Les travaux menés sur « le paysage vernaculaire » (Besse, 2003; Jackson, 2003) et le « paysage ordinaire » (Sansot, 1983; Bigando, 2006; Manola, 2012), en mettant l'accent sur la dimension vécu des paysages, montrent que ces rapports sensoriels sont signifiants pour les hommes dans l'expérience qu'ils font des paysages, c'est-à-dire qu'ils sont chargés de sens individuel et social (Manola, 2012). La sensorialité ne suffit pas à expliquer les valeurs attribuées aux paysages, elle ne suffit pas à transformer les lieux et les territoires en paysage. Le vécu et les ressentis, c'est-à-dire les émotions éprouvées font de l'expérience paysagère, une expérience sensible où se manifeste par l'affectivité, des projections identitaires individuelles et des projections partagées collectivement. Ces auteurs ont davantage utilisé et théorisé le concept de sensibilité que celui de perception. Nous mettons en évidence ici ce qui est en jeu dans cette sensibilité aux paysages, permettant de mieux comprendre la demande sociale de paysage.

2.1 La part émotionnelle dans l'expérience sensible du paysage : le rôle de l'affectivité

Les recherches menées aujourd'hui sur le rapport des habitants à leurs paysages ordinaires suggèrent, en effet, qu'il y a autre chose, au-delà de la dimension sensorielle, qui se joue dans la relation entre les hommes et les paysages. Les sens sont le vecteur par lequel ils appréhendent les paysages, les voient, les entendent, les sentent et les interprètent, mais ces sensations peuvent les émouvoir, en provoquant des sentiments, « *des ressentis liés aux interprétations par l'intellect ou l'inconscient en fonction de ses références personnelles, sociales, culturelles et intellectuelles* » (Bailly, 2018). Que ce soit un coucher de soleil qui provoque un ravissement universel - Alexandre Lacroix (2021) souligne l'énigme philosophique que représente l'émotion ressentie devant la beauté de la nature - ou bien encore et surtout l'attachement qu'un individu ressent dans la quotidienneté vis-à-vis de son quartier de naissance, sa ville, ses rues, il y a une « *faculté d'éprouver le paysage* », sensoriellement et affectivement (Bigando, 2006)

qui font de la sensibilité, le cœur de l'expérience paysagère. Nous utilisons le terme « sensibilité » tel qu'il est défini dans les travaux d'Eva Bigando (2006) et de Benoît Feildel (2013), à savoir un « *rapport psychophysiologique* » (Feildel, 2013), constitué d'une dimension sensorielle relevant de la capacité de l'organisme à réagir par les cinq sens, mais aussi d'une dimension psychosociologique, l'affectivité, à travers laquelle l'individu expérimente l'activité sensorielle et éprouve un ensemble d'états dits affectifs, c'est-à-dire des émotions, « *des sensations et sentiments éprouvés corporellement, mentalement qui créent un état émotionnel* » (Bailly, 2018). La sensibilité mêle ainsi sentis et ressentis, sensations et affects.

Dans la continuité des recherches d'Armand Frémont sur l'espace vécu (1974b), Jean-Marc Besse (2003), Eva Bigando (2006), Théa Manola (2012) et bien d'autres soulignent ainsi la forte part émotionnelle qui se crée entre les hommes et leur territoire dans l'expérience du paysage vernaculaire (Jackson, 2003), autrement dit le paysage vécu, habité (Besse, 2003). Habiter un lieu, c'est y inscrire des habitudes, une manière d'être et de vivre, des pratiques qui se traduisent dans la proximité et l'inscription dans la quotidienneté de l'habitant. Le paysage mis en lien avec les modes de vie révèle ainsi comment l'espace est vécu à travers toute la charge de valeurs que l'homme projette sur celui-ci. « *L'expérience du paysage ne consiste pas à simplement « percevoir » une série d'objets de telle manière disposés ou un site donné et quelconque, mais à en « éprouver » le pouvoir paysager en soi* » (Bigando, 2006). Nathalie Blanc (2010, 2008) dans ses travaux en esthétique environnementale fait de l'habiter « *un concept esthétique* » au sens où il engage les aspects sensibles et corporels des hommes dans leur relation à l'environnement. « *Pour qu'un environnement devienne un espace de vie, il faut que l'habitant ait la possibilité de se l'approprier esthétiquement* » souligne-t-elle, c'est-à-dire qu'il y développe des liens sensibles. Elle montre que le paysage n'est pas simplement un objet, mais aussi une perspective qui traduit les modes d'investissement des hommes dans leur environnement (Blanc *et al.*, 2007).

2.2 L'apport du modèle de l'attachement au lieu dans la compréhension du rapport affectif au paysage

Dans la littérature anglo-saxonne, un foisonnement de travaux s'est attaché à comprendre la relation des habitants à leurs lieux de vie, en développant les concepts de *sense of place* (le sens du lieu) et de *place attachment* (l'attachement au lieu). Le sens du lieu peut se définir comme la traduction spatiale d'un sentiment d'appartenance lié au degré d'implication dans le lieu (Ellery et Ellery, 2019), « *a collection of meanings, beliefs, symbols, values, and feelings that individuals or groups associate with a particular locality* » (Williams et Stewart, 1998). Il renvoie à la charge affective qui se crée dans un certain contexte social et culturel (Hay, 1998), et à l'ancrage identitaire de certains individus ou groupes à leur territoire. Bien qu'il n'y ait pas eu véritablement d'échanges avec les recherches francophones, ce champ de recherche fait écho au concept de « territorialité », notamment développé par Joël Bonnemaïson (1981;1986) pour désigner l'ancrage et l'investissement social et culturel que certains groupes humains peuvent entretenir avec des lieux sur le territoire, et qui se traduit par « *une relation affective et culturelle à une terre* » (Bonnemaïson, 1981). Ces recherches mettent l'accent sur la dimension symbolique au cœur de la relation entre les populations et leurs lieux de vie, que Bonnemaïson (1981) désignent à travers la notion de « géosymbole » : « *un lieu, un itinéraire, un espace, qui*

prend aux yeux des peuples et des groupes ethniques, une dimension symbolique et culturelle, où s'enracinent leurs valeurs et se conforte leur identité ». Même si les définitions varient en fonction des auteurs, le concept d'attachement au lieu renvoie, lui, généralement aux liens émotionnels qui se créent entre les individus et leur environnement proche : « *in general, place attachment is defined as an affective bond or link between people and specific places* » (Hidalgo et Hernández, 2001). Il s'agit pour les auteurs de mesurer le degré d'attachement à un lieu et les facteurs qui y contribuent. Peu d'études appliquent ces concepts à proprement parler à une réflexion sur le paysage (*landscape* en anglais), mais les cadres théoriques proposés dans le champ de la recherche sur l'attachement au lieu sont éclairants pour comprendre le rapport affectif au paysage ordinaire, dans la mesure où celui-ci n'est plus pensé à l'échelle du grand paysage mais au contraire à un échelon local, « *échelle d'un lieu qui prend sens pour la société qui y vit et le transforme par ses pratiques quotidiennes* » (Luginbühl, 2001).

Leila Scannell et Robert Gifford (2010) développent en particulier un modèle théorique tripartite, le modèle PPP (*Person-Process-Place*), produit à partir de l'analyse des résultats des différentes études de cas sur l'attachement au lieu. Ce modèle permet de faire évoluer les définitions du concept autour de trois dimensions :

- *Person* (personne) : Qui est attaché et pourquoi ?
- *Process* (processus) : Quels sont les processus psychologiques par lesquels se manifestent cet attachement ?
- *Place* (lieu) : A quoi la ou les personnes sont-elles attachées ?

Les auteurs montrent tout d'abord dans leurs travaux que l'attachement s'opère : à l'échelle individuelle et dépend des expériences personnelles, des souvenirs, du temps passé dans un lieu, ou à l'échelle d'un groupe d'individus qui attribue des significations symboliques aux lieux, en fonction de leur culture, de leur histoire et de leur religion. Les processus psychologiques se structurent autour de (1) l'affect c'est-à-dire de la connexion émotionnelle à un lieu, qui peut faire émerger l'appréciation pour un endroit en particulier, en fonction du bien-être voire du bonheur ressenti de s'y trouver ; (2) de la cognition c'est-à-dire les souvenirs et la connaissance qui participent à la construction d'un lien et de la familiarité avec le lieu. Ces deux dimensions influent sur (3) les comportements, l'attachement s'exprimant à travers certaines actions (volonté de restauration des lieux, volonté de maintenir une proximité avec les lieux).

Enfin, deux dimensions du lieu provoquent l'attachement, une dimension sociale et une dimension physique. La plupart des recherches portent sur la première dimension et montrent l'importance des liens et des interactions sociales (famille, amis, voisinage) dans l'attachement (Hidalgo et Hernández, 2001). Mais certaines études (Stedman, 2006) soulignent également le rôle des caractéristiques physiques d'un lieu, qu'elles soient esthétiques, environnementales, économiques. Elles peuvent créer une relation de dépendance par les ressources ou les aménités que celui-ci apporte. L'attachement au lieu remplit ainsi plusieurs fonctions : une fonction de survie et de sécurité (*place dependence*) (la dépendance au lieu) et des fonctions identitaires (*place identity*) (identité par rapport à un lieu). Il peut ainsi amener à grossir et à déformer certains traits qualitatifs d'un endroit et expliquer certaines postures, environnementales par exemple, liées à l'attachement à des caractéristiques physiques du lieu (Stedman, 2006), ou

encore jouerait un rôle dans l'explication du syndrome NIMBY³³ (*Not In My BackYard*) (pas dans mon jardin) (Lewicka, 2011).

La multidimensionnalité du modèle théorique de l'attachement au lieu fait ainsi écho aux enjeux soulevés dans la littérature (francophone) sur le paysage. L'attachement n'est pas le seul rapport affectif en jeu dans l'expérience paysagère, mais le modèle permet de comprendre et de discuter des enjeux sous-jacents à « *la sensibilité de l'être-habitant à son paysage ordinaire* » (Bigando, 2006). En effet, les caractéristiques sociales et physiques des lieux jouent un rôle certain dans la demande sociale de paysage aujourd'hui, qui dépend de l'identification aux lieux et des pratiques qui s'y développent. Elles jouent un rôle dans le rapport émotionnel qui se crée avec les paysages multisensoriels, et interrogent les modes d'habiter et notamment les rapports à la nature dans la vie quotidienne (Luginbühl, 2001). On le voit dans les controverses publiques, la résistance à certains projets d'aménagement (éoliennes, centrales nucléaires, infrastructures de transport) par les habitants relève d'un refus de perdre leur qualité de vie face aux impacts et aux nuisances potentielles de ces projets, mais aussi d'une relation sensible, affective ou identitaire au territoire, qui se traduit par un refus de voir ces lieux changer sans discussion, compromis et implication des populations dans un processus de concertation (Sgard *et al.*, 2018). La sensibilité se déploie tant à l'échelle individuelle (vécu, expérience et souvenirs personnels) qu'à l'échelle collective où le paysage revêt une dimension symbolique et emblématique et devient le support d'un sentiment d'appartenance partagé (Bigando, 2008).

2.3 Le rapport identitaire aux paysages

Les valeurs attribuées aux lieux de vie ordinaires sont souvent sous-entendues, et n'ont pas besoin d'être formulées par les habitants (Sansot, 1983; Longépée *et al.*, 2019) parce qu'elles sont en effet imprégnées de dimensions affectives qui renvoient à une appréciation souvent dénuée de qualification esthétique, et témoignent au contraire d'une plus grande proximité avec les paysages, où ceux-ci revêtent une puissante charge identitaire. Dans ses travaux de recherche sur la relation des habitants aux paysages ordinaires, Eva Bigando (2008, 2006) montre ainsi que les dimension affectives et identitaires associées à certains lieux de vie « transforment » les lieux en paysages : « [Les discours des habitants] *se caractérisent par l'association fréquente, à l'évocation paysagère de leurs lieux de vie, d'un véritable sentiment identitaire. Cela se traduit notamment par la désignation, dans les discours, de référents paysagers auxquels est attribuée une forte valeur identitaire* » (Bigando, 2008).

« *Médiation symbolique qui arrime les individus à leurs espaces vécus* » (Méo *et al.*, 2004), le paysage est ainsi le support de projection et d'identification individuelle ou collective, ce que Gilles Sautter (1979) qualifie de relation de « connivence » entre les habitants et leurs lieux de vie. Se construit ainsi un sentiment d'appartenance personnelle, Bigando (2008) parle de l'« identité je » où le paysage est le support de projections intimes. Corrélativement ou pas à cette identité, peut émerger un sentiment d'appartenance partagé, une identité collective, l'« identité nous » (ibid.) qui projette sur les paysages des symboles qui font sens pour tout un groupe dans une culture donnée, sous le filtre de croyances religieuses et de valeurs communes,

³³ L'expression née sur le continent américain dans les années 1970 et désigne les pratiques sociales d'opposition des résidents à l'implantation ou l'extension de projets (de nature industrielle) dans leur environnement proche en raison des nuisances que provoquent l'emplacement et les infrastructures de ces projets (Maillebois, 2003)

« *landscape reflects the self-definitions of the people within a particular cultural context* » (Greider et Garkovich, 1994).

Les paysages témoignent ainsi de la manière dont les gens vivent, ressentent les choses, s'identifient et se comportent. Ce rapport identitaire qui découle d'une certaine affectivité témoigne du rôle des représentations sociales dans l'expérience paysagère. En effet, les émotions ressenties, les valeurs, les significations et les symboles projetés sur les paysages dépendent des expériences individuelles mais aussi du contexte sociétal, la sensibilité se déployant tant à l'échelle individuelle que collective.

3. La théorie structurale des représentations sociales : un cadre d'analyse pour questionner l'influence du contexte sociétal dans l'expérience sensible et individuelle du paysage

L'expérience sensible du paysage est ainsi liée à notre système sensoriel et émotionnel déterminée par nos représentations, nos schémas mentaux. Or, la sensibilité aux paysages se construit à l'échelle individuelle mais aussi dans un contexte sociétal où les représentations sociales influent sur notre manière d'appréhender et d'interpréter un paysage (Luginbühl, 2008; Dérioz, 2012). Si nombre de travaux en géographie soulignent l'influence de ce contexte et se sont attachés à comprendre les mécanismes des représentations sociales, c'est d'abord les travaux des psychologues sociaux qui en fondent le cadre conceptuel. La théorie des représentations sociales développée en psychologie sociale pose les jalons d'une réflexion sur l'articulation entre l'expérience individuelle et les modèles sociaux. Nous étudions comment ce cadre théorique a été repris ou ignoré dans la recherche sur le paysage et quels en sont les apports pour répondre à notre problématique.

3.1 La théorie des représentations sociales

Amenée d'abord par le concept de « représentations collectives »³⁴ développé en sociologie par Emile Durkheim à la fin du XIX^{ème} siècle, puis repris et approfondi en psychologie sociale par Serge Moscovici (1961), la théorie des représentations sociales s'inscrit à l'interface d'une approche sociologique étudiant les processus et les facteurs sociaux, et une approche cognitiviste qui analyse la structure des constructions mentales. Sous le terme de « représentations sociales », Moscovici développe l'idée selon laquelle nos représentations sont élaborées et acquises à partir « *de nos expériences mais aussi des informations, savoirs, modèles de pensée que nous recevons et transmettons par la tradition, l'éducation, la communication sociale* » (Moscovici, 1984).

³⁴ Selon Emile Durkheim les représentations collectives désignent toutes formes de savoirs et d'opinions allant des religions et des mythes aux sciences. Elles s'imposent aux individus et sont plus stables que les représentations individuelles (Moscovici, 1993). Serge Moscovici reprendra le concept avant de lui préférer celui de représentations sociales qui s'inscrit moins dans une approche d'opposition aux représentations individuelles que d'articulation entre l'individuel et le social.

Les représentations sociales sont ainsi socialement élaborées au cours de processus d'interactions et constituent « *un savoir de sens commun* » (Moscovici, 1984), qui s'établit selon l'auteur à travers deux processus : un processus d'objectivation et un processus d'ancrage. L'objectivation consiste à mettre en image et donner une texture matérielle aux idées abstraites, de « *rendre réel un schéma conceptuel* » en l'associant à une chose (Moscovici, 1961). L'ancrage renvoie à l'enracinement de l'objet de représentation dans un cadre de valeurs de références familiers aux individus et aux groupes sociaux, qui permet de lui assigner un sens (ibid.). Plusieurs autres auteurs ont contribué à l'élaboration de la théorie, soulignant la portée des représentations sociales sur les comportements et les pratiques des individus et des groupes sociaux (Jodelet, 1993; Doise, 1993; Abric, 1994; Flament, 1994), dont l'un deux, Jean-Claude Abric (1994) a aussi développé un cadre théorique et méthodologique pour mieux comprendre la structure et l'organisation des représentations sociales. Ce champ théorique présente ainsi l'intérêt d'un cadre conceptuel formalisé et approuvé dans la communauté scientifique.

3.1.1 *L'approche structurale de la théorie des représentations sociales*

Abric (1994) a profondément influencé l'analyse du contenu des représentations sociales à travers sa théorie du noyau central. L'auteur définit plus précisément les représentations sociales comme « *un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation* », qui aurait quatre fonctions :

- **Une fonction de savoir**, permettant de comprendre, d'expliquer et d'interpréter la réalité.
- **Une fonction identitaire** : les représentations sociales situent les individus ou les groupes dans un champ social, permettant par-là d'en définir les identités et de sauvegarder la ou les spécificités des groupes.
- **Une fonction d'orientation** : les représentations sociales sont prescriptives de comportements et de pratiques particuliers, elles sont des guides pour l'action.
- **Une fonction justificatrice**, les représentations sociales permettant aux individus et aux groupes de justifier *a posteriori* de leurs postures, c'est-à-dire leurs prises de positions et de leurs comportements.

Abric affirme dans ses travaux que les opinions, les attitudes, les croyances (entendu au sens des convictions des individus) et les informations se structurent et s'organisent dans la représentation sociale d'une certaine manière. Les plus consensuels appartiennent au noyau central, qui représente l'élément le plus stable de la représentation (susceptible d'évoluer) et détermine la signification et l'organisation de la représentation. Selon l'auteur, il possède ainsi deux fonctions : une fonction génératrice, « *il est ce par quoi les éléments constitutifs de la représentation prennent un sens et une valeur* » (Abric, 1994); une fonction organisatrice, « *ils déterminent la nature des liens qui unissent entre eux les éléments de la représentation* » (ibid.). Autour du noyau central, la représentation sociale comporte également des éléments périphériques, c'est-à-dire des informations, des jugements, des stéréotypes « *qui forment l'essentiel du contenu de la représentation* » (Abric, 1994). Ils sont plus variables et flexibles

que les éléments du noyau central, permettant une adaptation aux évolutions du contexte. La partie centrale de la représentation est déterminée par le contexte historique, social et idéologique et possède des éléments normatifs liés à l'histoire collective et le système de valeurs du groupe social, et des éléments fonctionnels qui définissent et légitiment des pratiques sociales. La partie périphérique est davantage déterminée par les caractéristiques des individus et le contexte immédiat dans lequel ils s'inscrivent.

La théorie met en avant l'existence de représentations sociales non autonomes dans lesquelles le noyau central se situerait hors de l'objet dans une représentation plus globale dans laquelle l'objet est intégré. « Une représentation peut ne pas être véritablement autonome, c'est en particulier le cas des objets sociaux nouveaux qui ne peuvent se construire que par référence à des objets plus anciens » (Vergès, 2001). Dans sa thèse, Agnieszka Jeziorski (2014) montre notamment que la représentation sociale du développement durable, objet social relativement nouveau à l'époque, n'est pas autonome mais emboîtée et dépendante de la représentation sociale de l'environnement. La théorie structurale suppose ainsi de pouvoir déterminer dans quelle mesure un objet est support de représentations sociales et de quelle manière les éléments issus des conditions sociales et d'un fonctionnement individuel s'articulent dans les représentations.

3.1.2 Conditions d'existence d'une représentation sociale

Si Denise Jodelet (1993) souligne qu'« il n'y a pas de représentation sans objet », il peut y avoir, en revanche, des objets sans représentation sociale : « Plus précisément, il se peut qu'un objet de l'environnement n'ait pas suscité, dans un groupe donné, l'émergence d'une représentation sociale [...] on peut imaginer qu'un objet ne suscite que des réponses évaluatives (bon/mauvais, attirance/rejet, etc.) ou des opinions disparates non reliées entre elles » (Moliner *et al.*, 2002). Pour qu'un objet soit considéré comme objet de représentation sociale, il faut ainsi qu'il remplisse un certain nombre de critères. Selon Moscovici (1961), trois conditions doivent permettre de parler d'une représentation sociale : la dispersion de l'information, la focalisation de l'attention (chacun comprend la réalité en fonction de son intérêt particulier et de son implication personnelle) et la pression à l'inférence qui amène à prendre position pour obtenir la reconnaissance des autres. Pascal Moliner *et al.* (2002) reprennent cette théorie et développent cinq critères, conditions d'existence d'une représentation sociale selon eux :

- **Les spécificités de l'objet** : C'est le statut social et non la nature de l'objet qui en fait un objet de représentation sociale. L'objet doit donc être important pour les individus afin de leur permettre de se positionner, soit parce qu'il présente une menace soit parce que la maîtrise de l'objet présente un intérêt.
- **Les caractéristiques du groupe** : les représentations sociales se façonnent dans l'interaction sociale, les groupes d'acteurs étudiés doivent communiquer entre eux directement ou indirectement à propos de l'objet de représentation.
- **Les enjeux** : si l'objet est important, il est porteur d'un ou de plusieurs enjeux. Selon les auteurs, il y a deux types d'enjeux : identitaire, lorsque le groupe s'est constitué

autour de l'objet de représentation, et lié à la cohésion sociale, lorsque le groupe est préexistant à l'objet.

- **La dynamique sociale** : un objet de représentation est toujours inséré dans une dynamique sociale où interagissent plusieurs groupes qui ressentent le besoin de s'approprier l'objet.
- **L'absence d'orthodoxie**, c'est-à-dire d'instances régulatrices qui contrôlent la diffusion et la validité des informations. Les représentations sociales émergent ainsi dans des groupes qui ne sont pas régulés par un système de pensée normatif et idéologique.

Ce cadre théorique présente ainsi l'intérêt de se questionner sur le statut social du paysage, d'interroger le degré d'assentiment qu'il suscite, de comprendre de quelle manière il est approprié, par qui, et dans quel contexte, si et comment se positionnent les individus et les groupes. Les outils d'analyse de la théorie structurale supposent de pouvoir identifier les éléments normatifs et fonctionnels qui orientent et légitiment certaines pratiques, et de déterminer dans quelle mesure une représentation sociale peut être dite autonome. On constate pour autant que ce cadre conceptuel n'a pas tant été appliqué dans le champ de la recherche sur le paysage, bien que de nombreux travaux se soient appliqués à étudier par ailleurs « les représentations sociales du paysage ».

3.2 La place des représentations sociales dans le champ de la recherche sur le paysage

Considéré comme un objet de débat, de controverses voire de conflits, le paysage a fait l'objet de nombreuses études consacrées aux représentations sociales. Si certains auteurs font explicitement référence au cadre théorique développé en psychologie sociale, d'autres emploient le terme en référence à des modèles plus spécifiques, notamment en géographie.

3.2.1 L'influence des échelles de culture du paysage

Sans se référer aux travaux développés en psychologie sociale, certains chercheurs en géographie définissent les représentations sociales comme des constructions symboliques collectives qui émergent au sein de certains groupes sociaux, les représentations mentales des individus étant imbriquées dans un contexte social et culturel qui influence fortement les représentations individuelles (Luginbühl, 2008; Germaine, 2011). Ils considèrent ainsi que les représentations sociales du paysage ou les représentations paysagères (les deux termes étant employés indistinctement) s'élaborent en fonction de la place des individus dans la société, de leur expérience personnelle des paysages dans leurs pratiques et le vécu des territoires, mais aussi par rapport au contexte culturel et aux interactions sociales à l'origine du développement de modèles paysagers (Guisepelli, 2005; Luginbühl, 2008; Germaine, 2011).

Yves Luginbühl (2008) considère que les représentations sociales du paysage s'élaborent à trois échelles différentes. A partir des résultats obtenus sur de nombreux terrains d'études européens, l'auteur développe ainsi un modèle d'analyse de ces représentations selon trois échelles d'appropriation ou de construction de la « culture », entendue comme *« l'ensemble des connaissances que l'individu s'approprie ou élabore dans son expérience de vie ou dans sa confrontation à la matérialité naturelle »*. La « culture paysagère » d'un individu est ainsi nourrit par *« ce qu'il apprend ou retient de la connaissance académique, au travers des médias qui véhiculent ou construisent des images ou des représentations du paysage : la peinture, la littérature, le cinéma, la publicité, la télévision, la photographie, etc, y compris la science »* (ibid.).

Le premier niveau de culture correspond aux « modèles paysagers » (Cadiou et Luginbühl, 1995) ou « archétypes paysagers » (Dérizoz, 2012) qui renvoient dans la pensée occidentale *« aux références esthétiques et symboliques que l'histoire des relations sociales à la nature a élaborée et qui permettent à chaque individu de la sphère culturelle européenne de qualifier un paysage »* (Luginbühl, 2007b). Les modèles bucolique, pastoral et pittoresque, privilégiant une vision idéalisée du paysage agraire (belle campagne productive, campagne récréative) ; le modèle du sublime reposant sur une vision technocratique de la nature ; le modèle du panorama qui se développe dans les années 1990-2000 valorisant la perception totale de l'espace (accompagné par la diffusion des tables d'orientation), et aujourd'hui le modèle écologique où la nature apparaît comme le spectacle de la vie naturelle, en sont des exemples (Cadiou et Luginbühl, 1995; Luginbühl, 2001). Ces modèles façonnent des codes de lecture particuliers des paysages dans les sociétés occidentalisées, qui s'enracinent dans l'histoire européenne et ses changements de paradigmes jusqu'à aujourd'hui. Ces codes de lecture sont en interaction avec d'autres modalités de l'expérience du paysage à d'autres échelles. Le second niveau de culture correspond à une échelle plus locale, celle du territoire de la vie quotidienne où interagissent la connaissance empirique propre du lieu, les interactions sociales (les échanges et les conflits avec autrui), ainsi que la mémoire sociale : *« Cette « culture » est alimentée d'une part par la relation de l'individu à la matérialité de la nature, par l'observation mais également par le contact, par l'écoute, par l'odorat, par le goût; d'autre part par la mémoire sociale : c'est en effet à travers cette mémoire que les individus confortent leur connaissance du lieu où ils vivent ou résident même temporairement et comprennent ce lieu, son histoire, l'origine des formes du paysage, les mythes qui l'animent »* (Luginbühl, 2008). Enfin, l'expérience individuelle et personnelle des paysages vécus et connus à travers des événements de la vie personnelle alimentent en interaction avec les deux autres échelles, les représentations du paysage.

Ce modèle permet de comprendre que les représentations sociales du paysage ne sont pas figées et s'élaborent en fonction de plusieurs facteurs où le vécu personnel s'inscrit dans une dynamique historique, donc politique, économique, sociale et culturelle, complexe. On notera la proximité avec les conclusions des travaux en psychologie sociale. En effet, on pourrait considérer que les modèles paysagers ainsi que la mémoire sociale telle qu'est définie par l'auteur jouent, entre autres, un rôle dans la constitution des éléments du noyau central de la représentation sociale du paysage, voire ces modèles paysagers seraient différentes représentations sociales du paysage. La partie périphérique de la représentation relève davantage de déterminations individuelles et du contexte immédiat et contingent dans lequel s'insèrent les individus et les groupes sociaux, renvoyant aux échelles locales et individuelles où

le vécu, les expériences quotidiennes, les interactions sociales, alimenteraient cette partie de la représentation.

Le modèle développé par Luginbühl a été repris dans plusieurs travaux, Evelyne Gauché (2015) a notamment défini la dimension idéale du paysage à partir de ce cadre théorique, soulignant que les représentations du paysage sont alimentées par l'histoire et la personnalité des individus, le contexte socio-culturel et l'environnement paysager dans lequel ils s'inscrivent. Emmanuel Guisepelli (2005) considère qu'il y a une superposition de représentations du paysage allant de modèles paysagers élaborés à une échelle globale à des modèles liés à une histoire plus locale.

3.2.2 Postures et valeurs paysagères : un cadre théorique inspiré des travaux en ethnologie et en anthropologie sociale

Reprenant dans leurs travaux le concept de représentation sociale tel qu'il est défini par Moscovici et Abric en psychologie sociale, et s'inspirant des études de Pierre Bourdieu en sociologie sur le champ social, Yvan Droz *et al.* (2006) conçoivent une « *anthropologie politique du paysage* », où le paysage est analysé à travers les rapports de force qu'il peut susciter, les représentations sociales du paysage situant les individus et les groupes dans le champ social (fonction identitaire), entendu comme un « *espace social de positions relatives [...] des agents ou groupes les uns par rapport aux autres [...] se déplaçant en fonction de la transformation des enjeux, des « coups » (mouvements, tactiques, prises de position) des participants au champ* » (Droz *et al.*, 2006).

Selon les auteurs, les représentations sociales du paysage seraient en acte l'actualisation de divers registres identitaires. Ils développent la notion de « posture paysagère » pour décrire ce phénomène. « *Position observable prise par un individu face à un paysage en lien avec son identité* », « *représentation paysagère en acte ou en discours* » (Droz *et al.*, 2006), la notion présente l'intérêt de faire apparaître les relations de pouvoir ou de tension en jeu dans la confrontation des représentations sociales, tout en soulignant la contingence et la variabilité de ces représentations : « *Chaque individu articule différents registres identitaires et n'est réductible à aucun d'eux. Chacun est susceptible de mobiliser diverses postures paysagères qui actualisent dans la réalité sociale les représentations paysagères. Chacun présente une posture dominante, qui n'est pourtant pas exclusive mais qui « déteint » sur les autres* » (ibid.). Ces postures dépendent des valeurs que les individus attribuent aux paysages, définies comme « *les fonctions que les agents sociaux attribuent aux paysages et aux enjeux qu'ils y placent* » (ibid.). Une posture articule ainsi selon cette théorie plusieurs valeurs (productive, sacrée, biologique, marchande, etc.)³⁵.

Ces travaux ont inspiré plusieurs recherches s'intéressant aux représentations sociales du paysage, l'analyse du contenu des représentations se faisant alors à travers l'identification des postures dominantes des acteurs interrogés dans les entretiens et la classification des valeurs paysagères se dégageant de l'analyse des discours. Elles montrent notamment le décalage entre les valeurs des uns et des autres en fonction des postures paysagères adoptées, le décalage entre les représentations du paysage des habitants et les systèmes de production de ces paysages, mais

³⁵ Les valeurs paysagères mentionnées ici sont celles relevées par Yvan Droz *et al.* (2006) dans leurs travaux.

aussi les enjeux multiples et transversaux associés au paysage, qui pourraient en faire un outil de dialogue et de diagnostic territorial (Germaine, 2011; Adolphe, 2017).

Si ces notions sont heuristiques dans la recherche sur le paysage, elles prennent néanmoins pour acquis la prise de position d'un individu face au paysage, ce qui ne va pas de soi en fonction des terrains d'étude et des acteurs interrogés. Par ailleurs, en soulignant que les représentations paysagères sont variables et dépendantes des postures (et donc des valeurs) paysagères adoptées, Yvan Droz *et al.* s'éloignent de l'idée d'une représentation sociale stable et cohérente. Le cadre théorique de la théorie structurale développé par Abric nous paraît plus approprié pour analyser le contenu d'une représentation en distinguant ce qui est consensuel et stable, et ce qui ressort des éléments périphériques et pourraient être assimilés à certains résultats sur les postures et les valeurs paysagères.

3.2.3 Les apports de l'approche structurale de la théorie des représentations sociales dans le champ du paysage

Des études récentes (Vuillot, 2015; Vuillot *et al.*, 2020) ont appliqué l'approche structurale de la théorie des représentations sociales à des recherches sur le paysage et plus précisément sur le paysage agricole. L'approche est mobilisée pour comprendre comment certains systèmes socio-écologiques tels que les paysages agricoles sont appréhendés par divers groupes d'agriculteurs. La théorie des représentations sociales et les outils d'analyse qu'elle propose apparaissent pour ces auteurs des moyens d'étudier la manière dont divers groupes d'acteurs développent en fonction de leurs valeurs, idées, connaissances et pratiques, des interprétations différentes d'une question.

A travers un exercice d'association libre de mots autour des mots « paysage » et « paysage agricole », les auteurs constatent qu'il n'y a pas de consensus important parmi les acteurs interrogés sur ce que signifie ces termes. Carole Vuillot *et al.* (2020) suggèrent alors que le paysage et plus encore le paysage agricole ne sont peut-être pas tout à fait des objets sociaux sur leur terrain d'étude, les représentations étant encore émergentes : « *This means that members of the social group have to be sufficiently exposed to a social object and sufficiently pressured by the social context for them to position themselves on the object as a social group and elaborate a social representation of the object. Both processes might not have been strong enough in our study sites, despite policy makers' growing interest in the landscape* » (Vuillot *et al.*, 2020). Sur les terrains étudiés, ils constatent que le paysage et le paysage agricole ne représentent donc pas des enjeux et des préoccupations suffisamment importantes pour les groupes d'acteurs interrogés, ils ne sont pas objet de pression sociale pour que les individus se positionnent par rapport au paysage et au paysage agricole en tant que groupes sociaux. Les études soulignent dès lors la nécessité de construire une représentation partagée du paysage pour mettre en place des mesures efficaces de gestion et de conservation. Ces recherches sont relativement récentes et montrent l'intérêt de ce cadre conceptuel et méthodologique dans la recherche sur le paysage. Elles s'inspirent en outre des travaux menés sur des thématiques proches du paysage, liés à l'environnement et à la nature, où la théorie des représentations sociales a été davantage mobilisée.

3.3 Les enseignements des travaux en psychologie et en sociologie environnementale

La théorie des représentations sociales a été mobilisée dans des travaux issus de diverses disciplines sur des thématiques environnementales. La psychologie du risque s'est notamment emparée du cadre conceptuel afin d'intégrer l'analyse de l'influence des facteurs sociaux dans les réactions des individus confrontés à des risques, mais ce sont surtout les travaux développés depuis quelques années aux Pays-Bas dans le champ de la recherche sur les représentations sociales de la nature qui ont le plus contribué au développement du cadre théorique.

3.3.1 La mobilisation de la théorie des représentations sociales dans la psychologie environnementale

Dans la recherche en psychologie environnementale, en particulier dans la psychologie du risque, certains chercheurs se sont saisis de la théorie des représentations sociales en critique à la théorie de la perception du risque. Hélène Joffe (2003, 2005) considère notamment que le cadre d'analyse de la perception du risque ne s'intéresse qu'aux processus individuels, « *aux erreurs dans les processus d'information advenant dans l'esprit lorsque l'individu est confronté aux risques* » (Joffe, 2005), sans prendre en compte l'influence du contexte social dans la représentation du risque. Elle montre que la théorie des représentations sociales développée par Moscovici est plus englobante puisqu'elle consiste à s'intéresser à la fois aux réactions, aux ressentis et aux émotions des individus, tout en tenant compte des influences sociales, notamment des instances institutionnelles tels que les médias, qui participent à la construction d'un sens commun du risque avec les contradictions que cela peut comporter.

Dans leurs travaux, Nathalie Krien et Elisabeth Michel-Guillou (Krien, 2014; Krien et Michel-Guillou, 2014) soulignent également cette influence des médias dans la constitution des représentations sociales du risque. S'inscrivant dans le champ théorique des représentations sociales, elles considèrent que si le risque est un sujet polémique et un objet de représentations sociales, ce n'est pas le cas du risque côtier, objet de représentations individuelles et non de sens commun. Elles s'intéressent pour autant aux représentations liées au risque côtier en se questionnant sur la place de celui-ci dans les représentations sociales du cadre de vie sur des communes littorales exposées au risque de submersion marine ou d'érosion. Elles montrent notamment à travers une analyse de la presse et la conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'habitants et d'acteurs en charge de la gestion des risques, comment le traitement de la question des risques côtiers dans les médias, davantage centré sur les mesures de protection et de prévention plutôt que sur la description des phénomènes, participe au processus d'objectivation à l'origine de la formation des représentations sociales. Elles soulignent ainsi que les usagers interrogés dans leurs enquêtes reprennent ces informations véhiculées par les médias et les ancrent dans leur cadre de vie, suggérant alors que la prise en compte des représentations sociales du cadre de vie serait un prérequis pour permettre aux gestionnaires des risques côtiers de mieux comprendre le rapport des habitants et usagers à ce type de risques.

3.3.2 Les apports des recherches menées aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, de nombreuses recherches issues de travaux interdisciplinaires s'intéressent depuis quelques années aux représentations de la nature (*images of nature*) ou de notions liées à la nature (Keulartz *et al.*, 2004; Van den Berg *et al.*, 2006; Buijs *et al.*, 2008; Buijs, 2009; Buijs *et al.*, 2011; Kloek *et al.*, 2018). Bien que les définitions et les cadres théoriques varient en fonction des auteurs, le modèle conceptuel développé par Jozef Keulartz *et al.* (2004) est l'un des plus exhaustif, repris dans plusieurs travaux. Il s'articule autour de trois dimensions :

- **Une dimension cognitive** qui s'articule autour de l'étude des opinions et des convictions associées à la nature (*cognitive beliefs*).
- **Une dimension normative** qui s'articule autour de l'étude des valeurs (*normative values*) associées à la nature et à la manière dont elle est jugée.
- **Une dimension expressive** qui renvoie aux aspects esthétiques et affectifs de la nature (*expressive aesthetic experiences*).

Les deux premières dimensions ont été reprises, développées et conceptualisées dans plusieurs travaux, à l'inverse de la dernière dont les contours n'ont pas encore été bien délimités dans la littérature, faisant l'objet de plusieurs approches allant de l'esthétique à l'affectivité. Arjen E. Buijs (2009) juge la dimension trop proche d'autres concepts comme celui de la perception du paysage : “*As this expressive dimension is also closely related to more affective responses, excluding this expressive dimension may strengthen the consistency of the concept of images of nature. This would also distinguish the concept more clearly from more affective based concepts like landscape perceptions*”. Dans ses travaux sur les représentations profanes de la nature, Buijs (2009) reprend donc les deux premières dimensions. Il définit et associe les opinions et convictions de la dimension cognitive aux attributs que les gens assignent à un objet, et les valeurs de la dimension normative à des principes d'actions (*guiding principles*) de ce qui est moral, désirable et juste. Il souligne que de nombreux travaux de recherches ont montré d'importantes différences culturelles et personnelles de valeurs environnementales, allant de valeurs écocentriques (reconnaissance de la valeur intrinsèque des organismes non-humains indépendamment des intérêts humains) à des valeurs anthropocentriques (évaluation de la nature en fonction des intérêts humains). A travers une méthodologie qualitative menée auprès d'habitants et usagers (entretiens semi-directifs), il analyse ainsi les opinions et les valeurs que les individus associent à la nature avant de montrer comment elles se combinent dans ce qu'il nomme des *ideal types of images of nature*, c'est-à-dire des représentations de la nature dominantes chez les Néerlandais : vision de la nature sauvage, vision utilitaire de la nature, vision esthétique de la nature et vision inclusive de la nature (Buijs, 2009). Il montre que ces représentations s'articulent autour de croyances faisant de la nature un objet fragile ou au contraire résilient, et des valeurs écocentriques ou anthropocentriques. Il reprend plus tard ces résultats et met en évidence les apports de la dimension expressive dans la compréhension de ces représentations sociales (Buijs *et al.*, 2011). Il associe le cadre théorique des représentations sociales à ce modèle conceptuel montrant que les dimensions cognitives, normatives et expressives s'articulent dans les représentations sociales d'un objet : « *Social representations of nature can be conceptualized as comprising three dimensions: a normative, a cognitive and an expressive dimension* » (Buijs *et al.*, 2011).

Dans d'autres travaux menés sur les représentations sociales de la biodiversité (Buijs *et al.*, 2008), l'auteur et ses collègues montrent que celles-ci sont imbriquées dans les représentations d'objets sociaux plus familiers pour les gens. Ils affirment ainsi que les représentations sociales de la nature et du paysage influencent fortement les attitudes vis-à-vis de la gestion de la biodiversité, les participants de l'étude corrélant leurs représentations de la biodiversité et de sa gestion aux caractéristiques et aux valeurs qu'ils associent à la nature et au paysage. Ils soulignent encore que la théorie du noyau central développé par Abric permet d'apporter un éclairage dans la compréhension des conflits sociaux en matière de gestion des ressources naturelles (Buijs *et al.*, 2012). Les travaux réalisés sur les représentations sociales du loup en Norvège, sujet à de nombreuses controverses entre différents groupes sociaux, mobilisent notamment ce cadre conceptuel (Figari et Skogen, 2011). Les résultats de ces recherches montrent que l'ensemble des groupes étudiés partagent le même noyau central, se représentant le loup comme un animal intelligent, social et sauvage, alors que les éléments périphériques divergent et expliquent les différences de postures, certains considérant que le loup a sa place dans la nature perçue comme une étendue sauvage, d'autres qu'il représente une menace en fonction des valeurs utilitaires attribuées à la nature.

Dans des travaux plus récents, Marjolein E. Klok *et al.* (2018) ont montré l'intérêt du modèle dans l'étude des représentations sociales de la nature entre des groupes ethniques différents, comparant les opinions et les valeurs attribuées à la nature chez les Néerlandais non immigrés et chez deux groupes d'immigrés implantés aux Pays-Bas, d'origines turque et chinoise. Ils mettent en évidence l'influence des registres identitaires liées aux influences culturelles et religieuses dans les représentations sociales de la nature, certains enquêtés d'origine turque attribuant par exemple des valeurs écocentriques à la nature en raison de motifs religieux. Les auteurs développent, par ailleurs, plus amplement les définitions des dimensions cognitives et normatives. La première renvoie ainsi à la manière dont les gens décrivent, définissent et délimitent le concept de nature ; la deuxième renvoie aux points de vue éthiques des hommes sur la valeur de la nature, motivant des postures différentes en faveur de la protection et de la gestion des ressources naturelles.

On constate des proximités dans les apports théoriques des travaux de recherches en géographie sur le paysage, qui ne mobilisent pas (ou ne mentionnent pas) les travaux en psychologie sociale (Luginbühl, 2008). Les fonctions des représentations sociales décrites par Abric (1994) font notamment écho aux résultats de recherches ou aux théories développées dans les travaux des géographes. Les fonctions identitaires sont manifestes dans le rapport aux paysages vernaculaires où la sensibilité aux paysages, déterminée par des références personnelles inscrites dans un contexte social et culturel, conduit à des projections identitaires individuelles et collectives (Bigando, 2008). Elles renvoient également avec les fonctions d'orientations et de justification à la notion de posture paysagère développée par Droz *et al.* (2006), ou encore aux théories du « complexe-paysage » développées par Luginbühl (2012) et Gauché (2015) selon lesquelles l'action paysagère est conditionnée par les représentations sociales du paysage.

La théorie des représentations sociales nous donne ainsi la possibilité d'intégrer les divers apports développés dans ces travaux, dans un cadre conceptuel plus complet. Le cadre conceptuel et méthodologique du noyau central ainsi que les apports théoriques des travaux des chercheurs néerlandais nous paraît, en effet, être un cadre englobant pour analyser l'influence

des dimensions cognitives, normatives et sensibles³⁶ dans la constitution des représentations sociales, et déterminer les éléments consensuels ainsi que les éléments qui influencent les différences de postures dans les représentations du paysage. Les résultats des travaux de recherches en géographie et en sociologie qui les mobilisent explicitement en montrent l'intérêt, que ce soit pour comprendre les différentes postures des individus et des groupes, mais aussi pour discuter du statut social même de l'objet d'étude (Figari et Skogen, 2011; Vuillot et *al.*, 2020). Ce dernier point nous paraît d'autant plus pertinent dans un contexte où les nombreuses évolutions de l'acception du terme paysage dans les politiques publiques et dans la communauté scientifique, les difficultés de définition du concept, l'assimilation du paysage à des objectifs de développement durable, nous poussent à questionner l'autonomie des représentations sociales du paysage. La théorie du noyau central permet notamment de déterminer si un objet suscite des éléments de représentation consensuels et stables chez divers groupes sociaux, et d'évaluer l'influence du contexte social et culturel dans les représentations, dimension d'autant plus importante sur notre territoire d'étude, où le caractère multiethnique de la population réunionnaise amène à prendre du recul sur les modèles paysagers forgés dans l'histoire européenne.

³⁶ Nous préférons le terme « sensible » à « expressif » qui nous permet de faire écho aux apports des travaux sur la sensibilité aux paysages.

Conclusion du chapitre 2

Dans le champ de la recherche sur le paysage, les concepts de perception et de représentation n'ont pas suscité de postures aussi antagonistes que dans d'autres champs de la recherche. Certains auteurs ont mis en évidence les différences entre les deux termes et clarifié les définitions, néanmoins il ne semble pas que de cadres théoriques aient émergé permettant de distinguer une école de pensée d'une autre. On retiendra que depuis quelques années, des travaux de recherche se développent sur la multisensorialité du paysage et ont apporté de nouvelles méthodologies dans le recueil de la perception du paysage. Elles mobilisent toutefois moins le concept de perception que celui de sensibilité (expérience sensible du paysage). Ces travaux prennent naissance dans l'exploration des relations entre les habitants et leur cadre de vie ordinaire, qui met à jour des rapports souvent dénués de qualifications esthétiques, mais une forte part émotionnelle relevant de l'attachement aux lieux de vie et de projections identitaires individuelles et intimes (liées au vécu personnel) et/ou collectives (liées au contexte social et culturel).

Les travaux sur les représentations sociales en psychologie sociale présentent un modèle théorique englobant qui permet précisément d'intégrer les apports des travaux des géographes sur le paysage, articulant l'expérience sensible individuelle et le contexte sociétal dans lequel s'élabore l'expérience paysagère, mais aussi de questionner le statut social du paysage sur nos terrains d'étude. Si les représentations sociales sont en effet élaborées à l'échelle individuelle et à l'échelle des normes sociales véhiculées par la culture, il ne va pas de soi que le paysage soit porteur d'enjeux suffisamment importants pour que les individus prennent position et se constituent en groupes sociaux. C'est ce que nous cherchons à questionner sur nos terrains d'étude. Le paysage est-il moteur d'action et d'appropriation ? Suscite-t-il des prises de positions bien identifiées sur le territoire insulaire ? Fait-il objet de débat public ? Les outils d'analyse que proposent la théorie structurale des représentations sociales supposent d'identifier si le paysage est support d'un sens commun pour les groupes étudiés, et d'évaluer l'influence du contexte socio-culturel mais aussi la part des déterminations individuelle dans les représentations. Par ailleurs, le cadre théorique développé dans les travaux des chercheurs néerlandais sur les représentations sociales de la nature nous paraît heuristique pour mieux répondre à ces questionnements. En effet, interroger les dimensions cognitives, normatives et sensibles des représentations du paysage nous paraît être un moyen de comprendre ce que suscite le concept de paysage et l'expérience du paysage. Ainsi, bien que la dernière dimension (sensible) ait été peu développée par les auteurs, elle nous paraît au contraire essentielle et faire écho avec les travaux des géographes sur la sensibilité au paysage.

Chapitre 3 : Le territoire réunionnais : une action paysagère tardive et différenciée en fonction d'une césure spatiale, historique et socio-culturelle séparant les paysages des Hauts et des Bas

Ce troisième chapitre est consacré à l'étude des enjeux paysagers sur le territoire réunionnais, île française de l'océan Indien, marquée par trois siècles de colonisation (XVIIème-XIXème siècles) qui ont largement participé au façonnement de paysages identitaires, dont une partie, les « pitons, cirques et remparts » est aujourd'hui inscrite comme Bien au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et sans cesse plébiscitée par la presse comme des « paysages grandioses ».

Nous analysons dans un premier temps la dimension matérielle des paysages réunionnais et en montrons les spécificités. Deux ensembles paysagers, les « Hauts » et les « Bas », sont traditionnellement distingués sur le territoire, de par leurs caractéristiques naturelles (topographiques et climatiques), et leur histoire sociale et culturelle, distinctes. Nous retraçons l'histoire de ces paysages en soulignant les transformations rapides et majeures à l'œuvre depuis quelques décennies.

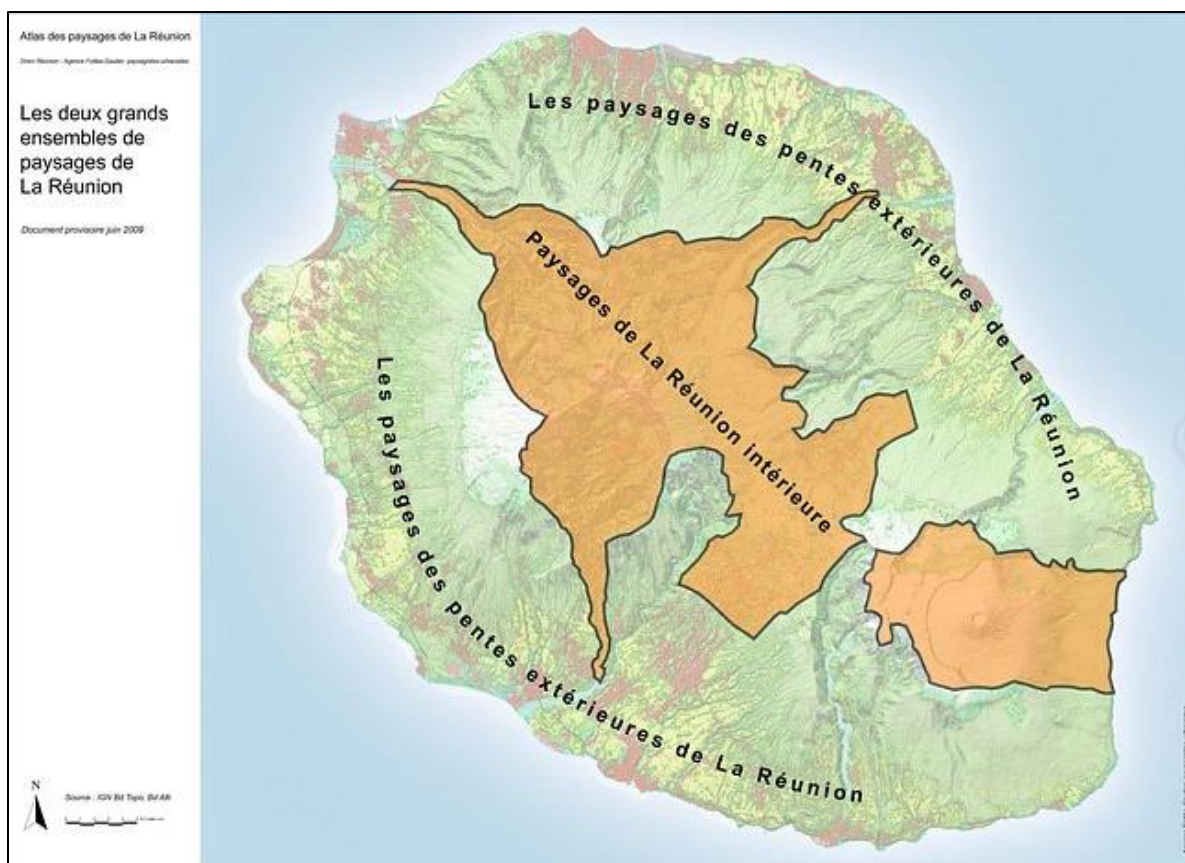
A partir des enjeux soulevés par les caractéristiques paysagères du territoire et leurs mutations, nous qualifions les actions politiques à destination des paysages, en montrant que, tout comme les paysages remarquables ont d'abord fait l'objet de politiques patrimoniales à l'échelle nationale, le cas réunionnais n'échappe pas à la règle, bien que ces actions soient tardives et relèvent d'une vision « éco-patrimoniale » des paysages, tournée vers les écosystèmes les plus fragiles de l'île. Nous montrons, par ailleurs, que des politiques publiques spécifiquement destinées au paysage sont assez rares sur le territoire et se concentrent principalement sur une communauté d'agglomération particulièrement dynamique sur cette problématique. L'action paysagère semble s'inscrire aujourd'hui davantage dans des politiques urbaines tournées vers le développement d'un urbanisme durable. De plus en plus de collectivités locales adhèrent aux démarches EcoQuartier et valorisent la place des professionnels du paysage et du projet de paysage.

Nous étudions en fin de chapitre ce qui qualifie le paysage habité, vécu des Réunionnais, en soulignant tout d'abord la dimension symbolique et culturelle des paysages, imprégnés des croyances religieuses de « milieux culturels » différents à l'origine du métissage de la population. Nous revenons sur les quelques études qui ont exploré la dimension vernaculaire du paysage réunionnais et ont mis en exergue la place de la nature dans le rapport des habitants à leur environnement, en particulier à travers le jardin créole qui caractérise l'habitat traditionnel, mais aussi le développement de pratiques récréatives dans les espaces naturels. Il s'agira à partir des recherches récentes - qui soulignent les tensions entre l'action paysagère menée par les professionnels et les institutionnels et le paysage tel qu'il est vécu par les riverains et les usagers - d'illustrer le décalage potentiel sur le territoire entre le paysage politique et le paysage vernaculaire.

1. Des paysages insulaires en profonde mutation

Deux ensembles paysagers structurent l'île dans les représentations des Réunionnais, mais aussi dans les outils paysagers produits par les experts (Atlas des paysages ; Carte 3), et dans les documents de planification (SAR, SCOT, PLU). On distingue ainsi l'usage des termes « les Hauts » et « les Bas » dans les expressions vernaculaires employées sur le territoire par les habitants, en français et en créole, ainsi que dans le vocabulaire (avec ses variantes) qu'utilisent les professionnels de l'aménagement.

Le premier correspond à ce qui est désigné dans l'Atlas des paysages de la Réunion (Agence Folléa-Gautier, 2012) par « les pentes intérieures », c'est-à-dire des paysages plus naturels et sauvages d'aspect, aux reliefs escarpés et irréguliers. Ce sont des espaces boisés, moins cultivés, soumis à une forte pluviométrie, qui ont rendu l'installation humaine particulièrement difficile. Les « Bas » renvoient aux « pentes extérieures » (ibid.), des paysages plus urbanisés et cultivés, où se concentrent les activités, les infrastructures et les habitations, et qui s'achèvent sur le littoral. Ces paysages ne cessent de changer au grès des activités humaines, dans un contexte de forte croissance démographique, la population réunionnaise passant de 349 300 habitants en 1961 à 706 300 habitants en 1999 (Insee recensements, Sandron, 2007). Elle compte en 2018, 852 961 habitants.



Carte 3. Les deux grands ensembles de paysages de la Réunion.
Source : l'Atlas des paysages de la Réunion, 2012.

1.1 Eruptions, caldeiras, érosion : le poids de l'activité volcanique dans le façonnement des paysages réunionnais

Ile volcanique de la zone tropicale située dans l'océan Indien, à 700 kilomètres à l'est de Madagascar, la Réunion renferme des paysages contrastés et variés, aux reliefs très accidentés, résultats de l'activité des deux volcans à l'origine de l'île : le piton des Neiges, massif volcanique né il y a plusieurs millions d'années, qui culmine à plus de 3 069 mètres d'altitude, endormi il y a 20 000 ans ; et le piton de la Fournaise (2 631 mètres d'altitude), né il y a un million d'années dans le flanc sud-est du piton des Neiges, considéré comme l'un des volcans les plus actifs au monde³⁷, poursuivant le façonnage de l'île par ses éruptions principalement effusives.

Sur les pentes intérieures, les éruptions explosives du piton des Neiges et l'empilement hétérogène des coulées basaltiques et des roches friables ont engendré un socle géologique particulièrement instable et très sensible à l'érosion pluviale, à l'origine de trois cirques, Mafate, Cilaos et Salazie : « *ravins profondément encaissés, pics, pitons et mornes dressés au-dessus du vide* » (Agence Folléa-Gautier, 2012; Photo 1). Les anciennes caldeiras du piton de la Fournaise sont devenues de profondes ravines, sous l'action de l'abondance des précipitations dans l'est de l'île et de l'érosion (Photo 2).

Les coulées basaltiques ont engendré les pentes extérieures de l'île, des planèzes inclinées de six à huit degrés qui s'adoucissent au contact de l'océan, et ont rendu plus facile l'urbanisation comme le développement des activités humaines. Leur gradient d'altitudes varie jusqu'à 3 000 mètres, et entraîne une organisation étagée du territoire sur ces pentes longues, du littoral (inférieur à 150 mètres d'altitude), des mi-pentes (150 à 400 mètres), jusque dans les Hauts (400 mètres ou plus) (Insee, Besson, 2017). On observe, par exemple, sur les planèzes de la côte ouest « plusieurs étages de paysages » : le littoral balnéaire, les mi-pentes de plus en plus consacrées à la culture de la canne à sucre et soumises à une forte pression foncière, les pâturages des Hauts, modelés par les élevages bovins et la forêt dominée par les tamarins des Hauts (Agence Folléa-Gautier, 2012).

Ajouté à la topographie, le climat de type tropical océanique et l'exposition aux vents dominants (alizés) déterminent la formation de paysages dissymétriques : un versant oriental très humide, directement soumis aux alizées, où domine une végétation exubérante ; un versant occidental à l'abri des alizées par les reliefs. Le climat y est moins humide, d'où les paysages de savane que l'on peut observer sur le littoral et les mi-pentes (Photo 3), en nette régression cependant avec l'urbanisation et le développement d'importantes infrastructures sur ces espaces (Loireau *et al.*, 2021). Ces différences marquées entre les deux ensembles paysagers sont la résultante de données naturelles (topographiques et climatiques) mais dépendent aussi du contexte historique, social et culturel de l'île.

³⁷ Depuis deux siècles, on observe en moyenne une éruption par an selon l'Observatoire volcanologique du piton de la Fournaise. Depuis 1998, l'activité s'est intensifiée avec deux à quatre éruptions par an (<http://www.ipgp.fr/fr/ovpf/piton-de-fournaise>).



Photo 1. Les remparts du cirque de Mafate depuis la canalisation des Orangers.
Crédit : Begue, 2021

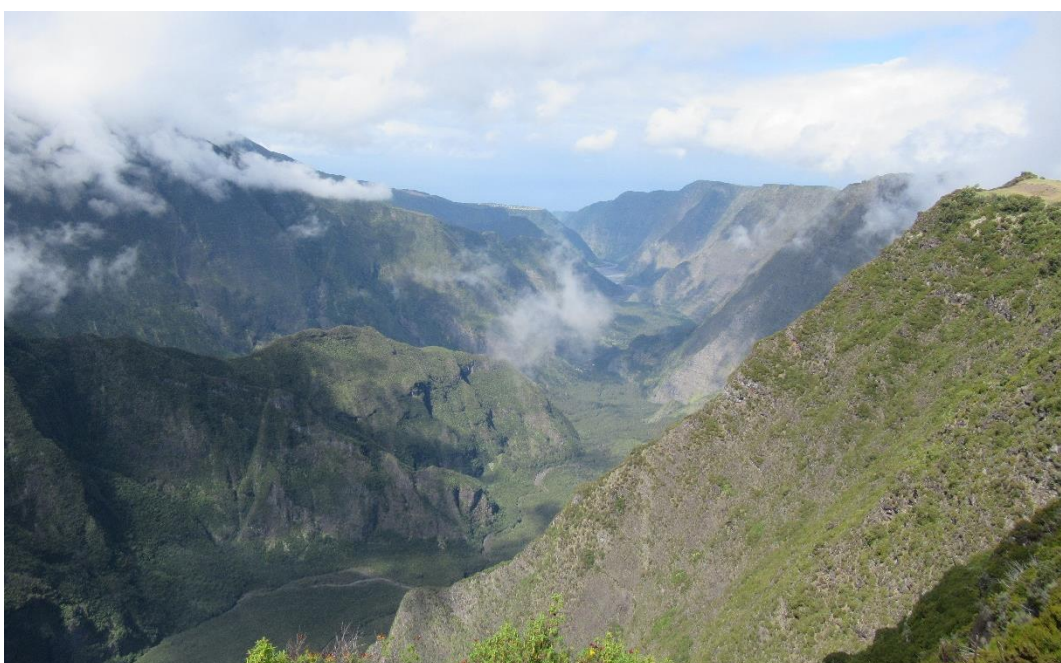


Photo 2. La vallée de la rivière des Remparts.
Crédit : Begue, 2019.

1.1 Les « pentes intérieures de l'île » ou les paysages des « Hauts » de la Réunion : d'un territoire refuge à la sacralisation d'un espace

Les paysages intérieurs de l'île, « espace complexe mêlant hauts sommets et bassins d'effondrement peu accessibles » (Germanaz, 2011) ont longtemps représenté un danger

dissuadant les hommes de les parcourir. Au XVIII^{ème} siècle, les premiers à s'y implanter sont les esclaves venus de force travailler sur l'île (Defos du Rau, 1960; Wolff et Watin, 2010), s'étant enfuis pour échapper à leur condition servile. S'installant dans les hauteurs difficilement accessibles, les cirques et à flanc de rempart sur des replats topographiques appelés « îlets »³⁸, ces esclaves marrons sont les premiers à conquérir ces vastes paysages considérés comme hostiles, en raison du relief vertigineux (Simon, 2011). Par la suite, « *les petits blancs* », petits propriétaires, descendants de colons européens ou fils déshérités de grandes familles (Wolff et Watin, 2010), appauvris au fil des successions par l'augmentation de la population et le partage des terres (ibid.), puis dépossédés de leur main d'œuvre en 1848 avec l'abolition de l'esclavage, se voient dans l'obligation de s'implanter également dans les Hauts, dont les replats offrent un potentiel agronomique acceptable, notamment à la plaine des Palmistes et à la plaine des Cafres (Dumas-Champion, 2008). Les pentes intérieures de l'île deviennent ainsi un « *territoire-refuge* » pour des populations marginalisées, paupérisées et rejetées (Germanaz, 2011; Simon, 2011).



Photo 3. Savane du cap La Houssaye.
Crédit : Begue, 2019.

Un changement de regard s'opère sur ces espaces au XIX^{ème} siècle par la bourgeoisie locale à la recherche de nouveaux loisirs. « *L'élite créole* » (Jauze, 2011a) fréquente alors les Hauts parce que s'y développent deux types d'activités : le thermalisme suite à la découverte de sources thermo-minérales dans les cirques, à Salazie et à Cilaos, et le changement d'air, la fraîcheur du climat étant supposée être bénéfique pour la santé. Les Hauts deviennent le premier

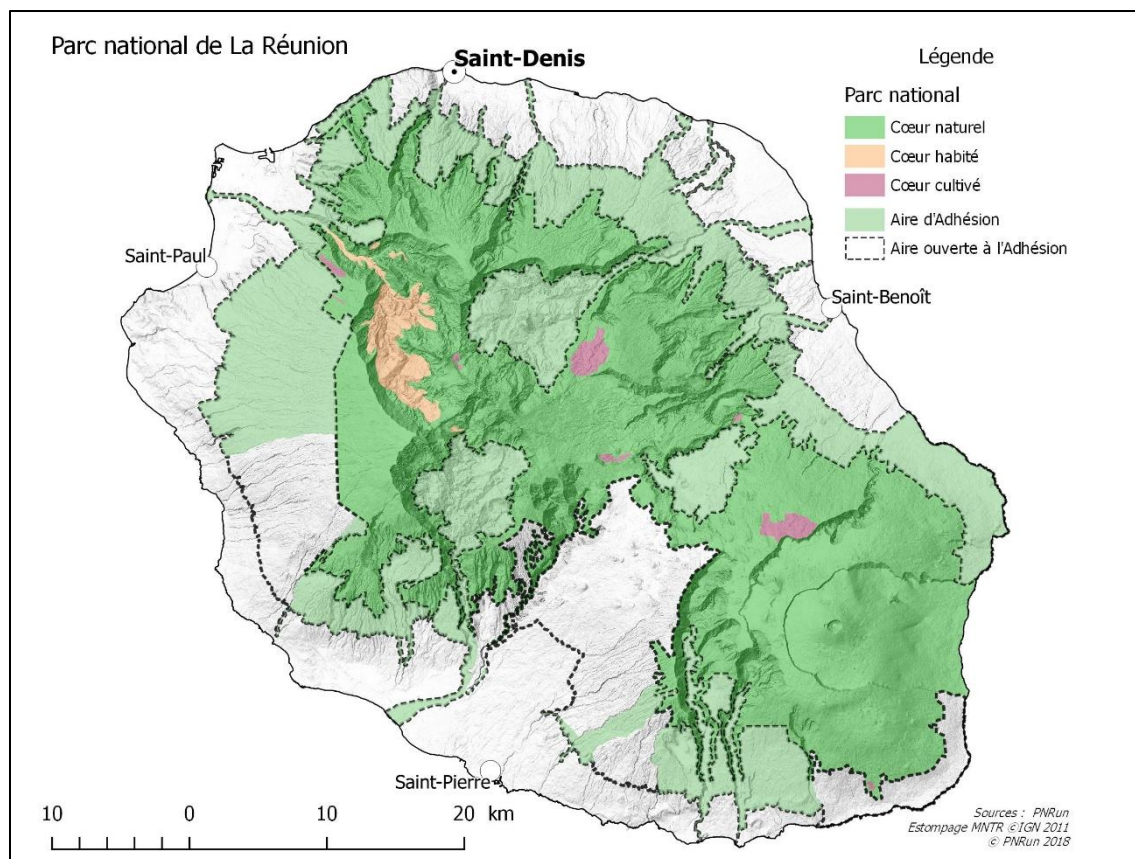
³⁸ Nous reprenons ici la description que fait Christian Germanaz (2008) de l'îlet : « *Lieu isolé, peu accessible, de faibles dimensions [...] Il peut s'agir d'un étroit replat situé à mi-distance sur le flanc d'un rempart quasi vertical (îlet Marron, en rive droite de la vallée du Bras de la Plaine), ou encore, et assez fréquemment, d'un lambeau de plateau porté en relief par la puissance de l'érosion (îlet à Cordes dans le cirque de Cilaos). L'îlet se localise encore dans le lit des vallées, au pied des remparts sur un petit cône d'érosion ou en situation d'abri sur la surface plane d'anciens niveaux de terrasse dominant d'une dizaine de mètres les méandres de la ravine* ». Le grand nombre de noms malgaches structurant la toponymie des Hauts de la Réunion est le parfait témoin du marronnage (évasion des esclaves « marrons » dans les cirques).

espace réunionnais mis en tourisme (reproduction un peu plus tardive de la mise en tourisme de la montagne en France hexagonale). L'Administration décide également de mettre en valeur au milieu du XIX^{ème} siècle des espaces cibles, dans un contexte de développement d'une monoculture sucrière dans les Bas et de forte dépendance à des importations très coûteuses de produits alimentaires. La plaine des Palmistes est destinée à devenir le centre de production de cultures vivrières et la plaine des Cafres, une zone d'élevage (Bertile, 2011). Cependant, le climat frais et humide, les sols et le manque de moyens ne permettent pas d'atteindre des rendements significatifs. Ces territoires sont marqués par une très forte pauvreté et un sous-développement, même après la départementalisation en 1946, qui profite surtout au développement des Bas. Dans les années 1970, un plan d'urgence de développement est voté, le Plan d'aménagement des Hauts (1976), financé par l'Europe, l'Etat et les collectivités locales, permettant la création d'infrastructures, l'amélioration de l'habitat, le développement de cultures maraîchères et fruitières et de l'élevage (ibid.). Il permet de résorber des retards mais il reste globalement des espaces ruraux peu développés par rapport aux Bas, délaissés par les politiques, notamment dans les schémas d'aménagement régionaux, où « *la résorption des disparités régionales passent au second plan* » (Bertile, 2011).

Sur ce périmètre, est créé le parc national en 2007, qui marque un nouveau départ dans la valorisation de ces territoires et de leurs paysages. Le cœur du parc national (42% de la superficie de l'île, Carte 4) est en effet inscrit comme Bien au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Ce projet est à l'initiative d'élus locaux qui entendent mettre en place une stratégie de développement pour les Hauts en inscrivant les « *richesses paysagères et humaines des Hauts* » au patrimoine identitaire de l'île (Germanaz, 2011). Le caractère abrupt des reliefs des « pentes intérieures », représentant tour à tour un danger et un obstacle à l'installation humaine, puis un refuge pour des populations marginalisées, revêt aujourd'hui un caractère « grandiose », « spectaculaire », exploité dans les discours des gestionnaires et des décideurs, qui font de l'esthétisme des paysages vertigineux, un atout majeur dans le développement économique et sociale des Hauts. Ces paysages deviennent attractifs et récréatifs « *aussi bien pour les touristes extérieurs en quête d'invasion, de dépaysement que pour les locaux à la découverte de leur « île » ou désireux de « changer d'air* » » (Nere-Marpiga, 2011).

1.2 Les « pentes extérieures » : l'impact des activités humaines sur les mi-pentes et le littoral de l'île

Marquées par les grands domaines de cannes à sucre (développés au XIX^{ème} siècle) qui s'étendent jusqu'au littoral, les pentes extérieures de l'île sont graduellement dévorées par la progression d'un tissu urbain très hétérogène, aux dépens des espaces agricoles et forestiers, ainsi que l'extension d'importantes infrastructures (Simon, 2017). Le développement des grands équipements de transports, le développement touristique et le passage à une économie reposant sur des services tertiaires au XX^{ème} siècle impactent profondément les paysages des Bas (Simon, 2008). La période des années 1960 à 1980 a notamment joué un rôle prépondérant dans cette évolution, donnant lieu à des transformations massives et structurelles, financées par des fonds européens, qui ont entraîné la modification de l'organisation spatiale (Wolff et Watin, 2010).



Carte 4. Périmètres du parc national de la Réunion.

Source : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/le-territoire>

Elles se caractérisent par la création de nouvelles formes urbaines qui modifient les repères construits depuis des générations par la « société de plantation » (Watin, 2010; Adolphe, 2017). Le passage progressif d'une agriculture de plantation à un système agraire plus ouvert, fondé sur la diversification des productions, marque le « *démembrement de l'espace sucrier* » (Deverre *et al.*, 1998). Par ailleurs, l'urbanisation considérable qui caractérise ces soixante dernières années (Photo 4 et Photo 5) transforme l'habitat réunionnais, allant de pair avec une croissance démographique importante et une logique industrielle, qui participe à une normalisation des formes de logements. Elle marque l'augmentation de la part du collectif dans le parc immobilier, et la disparition progressive de la « construction traditionnelle » des cases créoles, « la case à terre », associée à un art de vivre particulier, attaché au jardin, la *kour*³⁹. Les centres se densifient, les périphéries des villes se développent, les terres agricoles, notamment les parcelles de cannes à sucre, sont peu à peu grignotées par les zones d'aménagement concerté (ZAC).

La Réunion passe d'un modèle rural et industriel (définissant la société cannière) à un autre modèle de développement « *ambitieux et fragile* », où croissent les « *projets titanesques* » (Simon, 2008). La route du littoral (2x2 voies) matérialise des problématiques de déplacements

³⁹ L'habitat traditionnel réunionnais se compose d'une case en bois ou en pierre construite sur une parcelle généralement close appelée *kour*, mot créole désignant le terrain d'une maison et par extension le jardin. La *kour* se partage entre le jardin à l'avant, jardin d'agrément ornemental, et d'un jardin vivrier à l'arrière ainsi que d'un espace de stockage (Compain, 2005; Watin, 2010).

qui occupent les pouvoirs publics depuis trois siècles et demi (Simon, 2017) : à savoir relier les villes du Port et de Saint-Denis, séparées par le massif de la Montagne. Une route de la Montagne est tracée au XIX^{ème} siècle, puis en 1876 un chemin littoral qui laisse place en 1882 à un chemin de fer qui permet de relier les deux villes par trois tunnels successifs.



Photo 4. Urbanisation de la commune de Saint-Denis de 2006 à 2010.
Source : IGN, photographies aériennes de 2006-2010

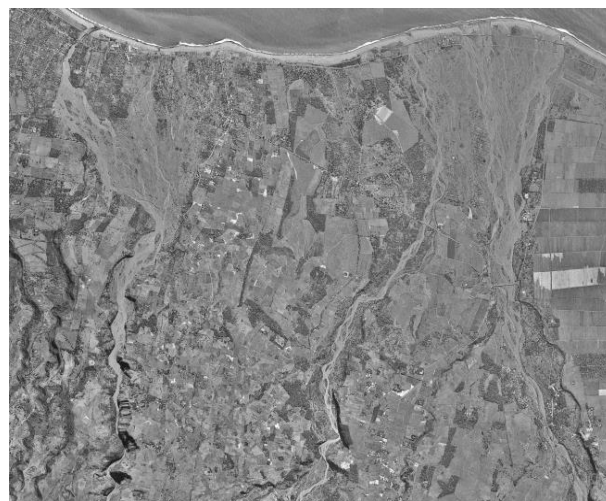


Photo 5. Commune de Saint-Denis de 1950 à 1965.
Source : IGN, photographies aériennes de 1950-1965

L'arrêt de l'exploitation du chemin de fer donne naissance au projet de la route du littoral, créée en 1963 et élargie en 1976, protégée de la houle côté océan par des tétrapodes mais exposée aux dangers des éboulis côté montagne malgré les filets et les gabions (ibid.). Aujourd'hui, le projet de la nouvelle route du littoral (NRL) engagé depuis fin 2013 et porté par le conseil régional, entend résoudre ce problème. Tracé maritime d'une douzaine de kilomètres, édifié sous la forme de viaducs et de digues, le projet est estimé à 133 millions d'euros par kilomètres, et n'est pas encore achevé⁴⁰.

La route des Tamarins (2x2 voies) portée par le conseil régional, longue de près de 34 kilomètres et ouverte à la circulation en 2009, relie sur la côte ouest la ville de Saint-Paul à l'Etang-Salé, en traversant les mi-pentes. La contrainte des ravines a nécessité d'importants travaux de terrassement (notamment dans les espaces de savane), nécessaire à la multiplication d'ouvrages d'art exceptionnels (120 ouvrages d'arts) sous forme de tunnels et de viaducs. Cette route survole les pentes à 200-300 mètres d'altitude.

Le projet de basculement des eaux, porté par le conseil départemental⁴¹ et lancé à la fin des années 1980 est un projet d'irrigation du littoral ouest par un transfert d'eau depuis les rivières

⁴⁰ Confronté à la pénurie de matériaux nécessaires pour achever le projet, la nouvelle gouvernance du conseil régional a affirmé que la NRL ne serait pas totalement mise en service avant 2028 et dépasserait le budget estimé. La première partie de la route construite sur pilotis (viaduc) serait ouverte en 2022, tandis que la deuxième partie de la route, prévue sous la forme d'une digue, est suspendue, la question de l'approvisionnement en roches posant toujours problème. Le chantier ne manque pas d'animer le débat public, les associations environnementales critiquant notamment l'impact du projet sur la biodiversité marine, et la presse soulignant le caractère « absurde » d'un « ruineux projet » (<https://reporterre.net/La-Reunion-renonce-a-finir-l-absurde-nouvelle-route-du-littoral>).

⁴¹ La Réunion possède le double statut juridique de département et de région d'outre-mer.

de l'est de l'île, dont les ressources sont jugées suffisamment abondantes. Il a permis d'approvisionner les espaces en déficit hydrique, à travers des canalisations traversant les cirques de Salazie et de Mafate (Simon, 2008). Le chantier s'est achevé en 2014.

La route des Tamarins et le projet de basculement des eaux ont largement impacté les paysages de savane, en facilitant l'installation de nouvelles populations mais aussi de nouvelles exploitations sur ces espaces autrefois peu habités (Photo 6 Photo 7). Ces projets « *ont réorienté les polarités spatiales insulaires faisant du littoral [et des mi-pentes] un pôle majeur de développement et de peuplement* » souligne Serge Briffaud (2019a). Or, le projet de basculement des eaux a été financé par l'Europe de manière à revivifier l'agriculture et non favoriser l'urbanisation sur ces espaces. C'est aussi l'absence de concertation dans ces projets portés par des instances différentes (conseil régional et conseil départemental) qui marque aujourd'hui les paysages de la côte ouest de l'île.

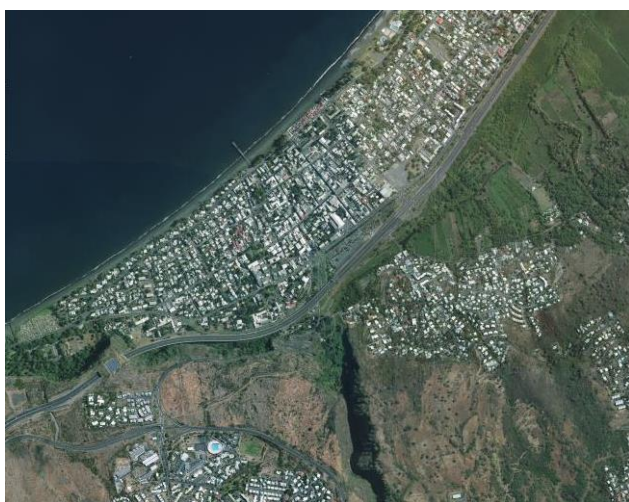


Photo 6. Baie de Saint-Paul (littoral ouest) en 2013.
Source : IGN, photographie aérienne de 2013.



Photo 7. Baie de Saint-Paul dans les années 1950-1965.
Source : IGN, photographies aériennes de 1950 à 1965.

L'espace littoral ouest devient touristique et balnéaire. Sur le plan paysager, il est réduit à cette dimension touristique alors qu'il est écologiquement fragile parce qu'implicitement « *sacrifié aux ravages du « mitage » et voué à la densification urbaine et aux espaces d'activités artisanales, industrielles et surtout commerciales* » (Simon, 2007). Thierry Simon (2007) parle d'une « *tertiarisation du paysage littoral* », marquée par le basculement d'une région sucrière à une région tertiaire, où se multiplient les friches agricoles. Les paysages des bas versants sont en effet très dégradés, recouverts pour partie d'espèces ligneuses envahissantes (*Vachellia farnesiana* (acacia jaune), *Leucaena leucocephala* (« faux acacia »), *Furcraea foetida* (choca vert), en attente d'affectation par les politiques publiques, et potentiellement voués à une possible artificialisation pour accueillir des zones d'activités et de nouvelles infrastructures (Loireau *et al.*, 2021).

Une césure spatiale et artificielle est ainsi produite et diffusée par des encadrements administratifs dans les schémas d'aménagements régionaux et autres documents d'urbanisme, opposant des paysages dits des « Bas » soumis à une pression foncière et une forte anthropisation, et des paysages dits des « Hauts » voués à des politiques de conservation et de

mise en tourisme. Simon (2007) affirme ainsi que « *d'un côté du trait de côte jusqu'aux terroirs de « mi-pente », un espace est dévolu à une densification généralisée de l'habitat et des infrastructures. On y préserve toutefois des « coupures d'urbanisation », mais la transformation des paysages est acquise [...]. D'autre part, un espace d'altitude a vocation à être préservé du point de vue des paysages afin de conserver les repères visuels d'une identité collective* ».

2. L'action paysagère à la Réunion : entre patrimonialisation, mise en tourisme et requalification des paysages

La prise en compte du paysage dans les politiques publiques est plutôt tardive sur le territoire et s'expliquerait selon Michel Le Bloas (1999), directeur départemental de l'équipement à l'époque, par l'explosion démographique, support d'une logique de construction, d'aménagement et de rattrapage du retard de développement de la part des politiques publiques : « *La préservation des paysages n'est pas une priorité et la sensibilité qui existe sur ce sujet est parfois un peu décalée par rapport à une prise de conscience qui gagne depuis quelques années l'essentiel de nos régions françaises* » souligne-t-il.

A partir des années 1990-2000, les décideurs voient tout de même dans l'intérieur de l'île une ressource économique potentielle capable de redynamiser les Hauts à travers la promotion d'un tourisme rural⁴², d'un tourisme culturel valorisant le patrimoine et l'authenticité des communes⁴³, d'un tourisme vert, et d'un tourisme de randonnée qui s'appuieraient sur la mise en valeur des caractéristiques paysagères des Hauts de l'île (Jauze, 2011a). Cette période est également marquée par un foisonnement d'études et de séminaires organisés par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE⁴⁴) avec le concours de certains acteurs publics, autour du « paysage et de la qualité de vie » (CAUE, 1997), du « paysage et de l'aménagement » (Compain, 1998), ou encore « de la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme » (CAUE, 1999). Ces travaux pointent l'impact des équipements lourds et des infrastructures routières sur les paysages, et cherchent à sensibiliser les élus et les services techniques dans les collectivités locales à la valeur de ces derniers. Des réflexions émergent alors sur l'urbanisme végétal, sur la nécessité de dépasser une approche esthétique du paysage et de prendre en compte les pratiques culturelles des populations, ou encore sur le rôle des espaces publics dans l'amélioration du cadre de vie.

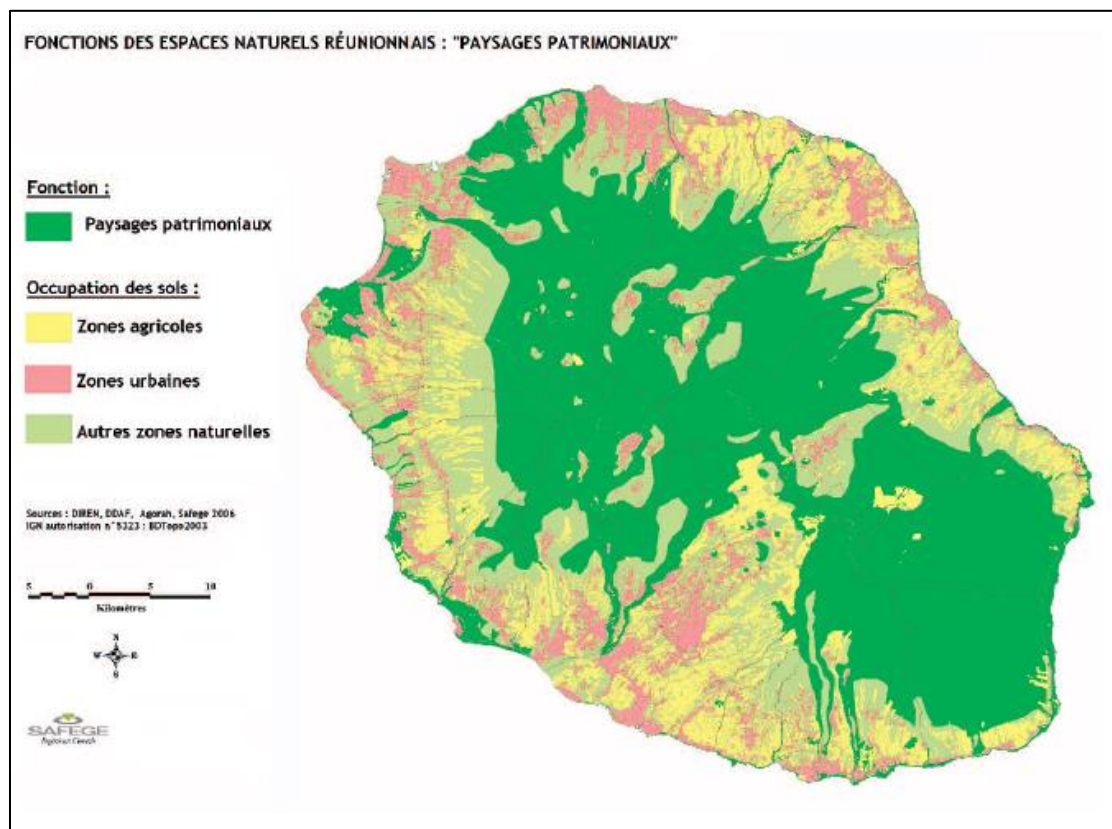
Dans les faits, peu d'acteurs construisent un projet politique autour du paysage. L'action paysagère s'oriente tout d'abord vers les « paysages patrimoniaux » (Carte 5), considérés dans

⁴² Les fêtes thématiques se multiplient : « fête du goyavier » à la plaine des Palmistes, « fête du chouchou » à Salazie, « fête de la lentille » à Cilaos, « miel vert » à la plaine des Cafres (Jauze, 2011a).

⁴³ Le label touristique « Villages créoles » est créé dans les années 2000 avec pour ambition de faire découvrir la culture créole à travers une immersion dans les villages traditionnels. L'objectif est de développer les « Hauts » en impliquant des acteurs économiques, politiques et institutionnels ainsi que les habitants dans une perspective d'amélioration du cadre de vie. Seize villages dans 13 des 24 communes de l'île ont le label aujourd'hui (Larose, 2018).

⁴⁴ Le CAUE de la Réunion a été créé en 1979. On peut supposer que le dynamisme initié sur la question paysagère dans les années 1990-2000 sur le territoire s'inscrit dans la continuité de l'évolution du cadre réglementaire et le rapprochement des questions sur la qualité et le cadre de vie avec celles du paysage.

le SAR de 2011 comme des espaces « *de forte valeur écologique, paysagère et patrimoniale* », opposés aux espaces « *de moindre valeur* » (Région Réunion, 2011).



Carte 5. Fonction des espaces naturels réunionnais : « paysages patrimoniaux ».
Source : Région Réunion (2011), volume 1.

2.1 Une action paysagère dirigée vers la conservation et la valorisation de paysages de forte valeur

Les paysages présentant un caractère remarquable, par leur dimension esthétique et surtout écologique font d'abord l'objet d'actions politiques. Les écosystèmes sensibles et fragilisés par les activités humaines dans les hauteurs de l'île ou encore dans les eaux récifales occupent les acteurs institutionnels qui impulsent en effet des actions en faveur de la protection des « *patrimoines paysagers, naturels et culturels exceptionnels* » du territoire (Parc national de la Réunion, 2014). Serge Briffaud (2019) parle d'un mouvement « *d'éco-patrimonialisation* » de l'île depuis la création du parc national et de la réserve naturelle marine, qui valorise « *une vision d'un état originel de la nature riche, et dégradée depuis le peuplement de l'île* » (ibid.). Ces politiques s'inscrivent dans un objectif de réduction des impacts anthropiques, et ont suscité certaines controverses pour leur manque de prise en compte des pratiques et des usages des populations sur ces espaces. Elles contrastent avec les rares projets qui associent conservation de paysages jugés remarquables et intégration de la charge socio-culturelle dont ils sont imprégnés.

2.1.1 Le parc national et la réserve naturelle marine

Le parc national de la Réunion a été créé en 2007 dans le cadre d'une politique fondée sur « *l'intention de patrimonialiser les Hauts pour en faire un espace de valorisation économique et de conservation de l'environnement* » (Babou, 2015), conduisant ensuite à l'inscription du cœur du parc comme Bien au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010⁴⁵, selon le critère vii qui plébiscite l'exceptionnel esthétisme des remparts et des cirques, et le critère x⁴⁶ qui reconnaît la diversité biologique de ces paysages. Dans ce cadre, les actions du parc national s'inscrivent dans un double objectif de protection de la nature et de préservation de la diversité des paysages, mais aussi d'exploitation de l'attractivité des paysages à travers la mise en oeuvre d'un « *marketing des lieux* » (Jauze, 2011a).

Les actions de conservation s'inscrivent dans un objectif de lutte contre l'artificialisation des paysages par les activités humaines, « *une partie importante du cœur a vocation à rester un espace de pleine nature* » (parc national de la Réunion, 2014) et contre la banalisation des paysages et la perte de la biodiversité par les espèces exotiques envahissantes. Le parc national développe notamment des projets de restauration écologique cofinancés par des programmes européens : « *life+ corexerun* »⁴⁷, et « *life+ forêt sèche* » à la Grande-Chaloupe par exemple.

Le développement économique se traduit par la mise en place d'une stratégie touristique où l'image des Hauts est utilisée pour promouvoir l'originalité de l'île. Le parc national et ses partenaires, notamment l'Office nationale des forêts (ONF), développent des actions en faveur de l'accueil du public, l'aménagement et la valorisation de grands sites attractifs qui donnent la possibilité de contempler des « *panoramas grandioses* » (Nere-Marpiga, 2011) ; la valorisation de circuits touristiques classés ; ou encore le développement, l'entretien et la revalorisation du réseau des sentiers de Mafate (Simon, 2017).

La Réserve naturelle marine de la Réunion (RNMR) a également été créée en 2007, afin de réduire les pressions anthropiques impactant les récifs coralliens de la côte ouest, de restaurer les habitats les plus dégradés et de préserver ceux qui sont dans un bon état de santé (Cillaurren et David, 2017). Elle fait suite au parc marin de la Réunion⁴⁸ créé en 1997 en réponse aux alertes

⁴⁵ Dans les entretiens menés par Igor Babou (2015) avec les personnels administratifs, les décideurs politiques et les universitaires à l'origine de la création du parc national de la Réunion et de son inscription à l'UNESCO, on constate en effet que le parc national a été considéré comme une première « *étape avant l'objectif de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial* » (ibid.), un premier outil de gestion dans un objectif plus large de classement international.

⁴⁶ La déclaration de valeur universelle exceptionnelle précise que l'inscription a été faite au titre de deux critères : - le critère vii : « *représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles* » - le critère x : « *contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation* » (Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, Unesco, WHC.17/01, juillet 2017 tiré de Boullet *et al.*, 2018).

⁴⁷ Le programme européen « *life+* » a pour objectif de reconstruire un écosystème dégradé et d'enrayer toutes menaces pouvant provoquer sa disparition. Le premier projet « *life+ corexerun* » a été financé de 2009 à 2013, le second « *life+ forêt sèche* » de 2014 à 2020. Le parc national coordonne ces projets en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la DEAL, le conseil régional et le conseil général dans l'objectif de reconstituer la forêt semi-sèche, un des habitats les plus menacés de l'île, puisqu'il ne représente plus qu'1% de sa surface originelle (Aabid, 2017).

⁴⁸ Le parc marin comprenait les récifs coralliens de sept communes littorales de l'île. Les usages y étaient réglementés en accord avec les propositions émises par les acteurs (usagers, scientifiques, pouvoirs publics) du

lancés dès les années 1970 par les travaux scientifiques de biologistes, suivis dans les années 1980 de thèses en écologie récifale (Bouchon, 1978; Ribes, 1978; Faure, 1982) qui pointent la dégradation de l'écosystème récifal réunionnais en raison de la pression anthropique et de l'artificialisation du littoral (David *et al.*, 2009) La RNMR s'étend sur 45 kilomètres de côtes du cap La Houssaye à Saint-Paul, à la Roche aux oiseaux à l'Etang-Salé, sur une surface de 35 km² qui se répartit entre : le périmètre général où les usages sont limités ; les zones de protection renforcée (représentent 45% de la superficie) où les activités de pêches sont interdites ou limitées à certains usages traditionnels ; les zones de protection intégrale (5%), interdites d'accès aux usagers. Le tracé des zonages relève de discussions entre différents acteurs, scientifiques, opérateurs touristiques et pêcheurs (*ibid.*).

Ces politiques de conservation n'ont pas toujours été très bien accueillies par la population locale, peu intégrée dans les démarches. Des conflits se sont par exemple cristallisés autour du cirque de Mafate, où le parc national tient le discours de la tradition créole et pose le paysage comme un « *cadre normatif* » (Babou, 2017) valorisant l'esthétique d'un habitat réunionnais « authentique et traditionnel », alors que les habitants refusent la disparition de la modernité « *au profit d'un folklorisme de la tradition qui leur serait imposé pour des raisons de valorisation touristique* » (*ibid.*). Evelyne Gauché *et al.* (2019) mettent en évidence le même phénomène en Chine et au Vietnam, où s'élabore à l'initiative des acteurs politiques un processus de « folklorisation », c'est-à-dire de mise en scène stéréotypée de symboles authentiques et « traditionnels » qui se traduisent dans l'architecture, les habitats, les chants et les danses. Le parc national a été très critiqué à ses débuts dans le débat public pour son manque de proximité avec les Réunionnais, sa réglementation allant à l'encontre de certaines pratiques traditionnelles, et son manque d'intégration de la population à la rédaction de sa charte⁴⁹, qui renvoie au plan de gestion et de conservation du parc national (Babou, 2015).

Les enquêtes menées sur l'acceptabilité sociale de la RNMR (Thomassin *et al.*, 2010; Cillaurren et David, 2017) soulignent quant à elles une reconnaissance de l'effet bénéfique de la réserve sur la préservation de la faune récifale et de sa biodiversité. En revanche, certains pêcheurs sont fortement opposés à la réglementation, d'autres usagers la comprennent mais considèrent que les atteintes aux règlements sont nombreuses. Ils ressentent un sentiment d'injustice « *susceptible d'évoluer vers un rejet de la RNMR* » (Cillaurren et David, 2017). Un manque de lien entre la population et la réserve marine a également été souligné. Elle a notamment été vivement critiquée par une partie de la population lors de la « crise requin ». En effet, certains usagers de la mer ont demandé une reprise de la pêche pour faire face à la recrudescence anormale d'attaques de requins que connaît l'île depuis 2011, considérant cette dernière comme le seul moyen de réguler le nombre de requins bouledogue dans les eaux réunionnaises. Dans ce contexte, la réserve marine a été prise pour cible, les usagers de la mer considérant qu'à travers ses actions, elle contribuait au contraire à attirer et protéger les requins sur le territoire.

comité de gestion du parc. Néanmoins, contrairement à la réserve marine, l'absence de zonage et de zone sanctuaire a rendu difficile l'application de la réglementation (David *et al.*, 2009).

⁴⁹ La charte du parc national de la Réunion a été approuvée par le décret n°2014-49 du 21 janvier 2014, et correspond au plan de gestion du Bien, conformément aux engagements pris lors de l'inscription au Patrimoine mondial (Parc national de la Réunion, 2014).

2.1.2 *La mise en patrimoine des paysages de savane : une autre facette de l'action paysagère à la Réunion*

Le basculement des eaux, la route des Tamarins et la pression urbaine ont eu pour effet de faire régresser de deux tiers des espaces de savane voués au pâturage, et de faire disparaître des pratiques d'élevage qui ont de plus en plus de mal à trouver leur place dans un contexte de développement des infrastructures routières, de croissance de la construction immobilière et d'exploitation des cultures irriguées (Briffaud et Boullet, 2020). Ces pressions anthropiques ont par ailleurs conduit à la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (cités plus haut) et ne font que progresser. La densité de population sur la côte ouest est si forte (atteignant 1 000 habitants au km², soit trois fois plus que sur l'ensemble de l'île (Insee, Besson, 2017)) que le Schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération du territoire côte ouest (SCOT Ouest) de 2017 prévoit un besoin d'au moins 1 500 logements supplémentaires par an jusqu'en 2026. Dans ce cadre, 1 200 hectares de zones d'extension d'urbanisation ont été identifiés, dont une partie concerne la zone est de la savane du cap La Houssaye (Latreille, 2020). Serge Briffaud et Vincent Boullet (2020) soulignent ainsi que la savane constitue pour les politiques *« une coupure d'urbanisation, un espace abstrait sans qualité, sans substrat, potentiellement porteur d'un devenir et d'un projet »*, bien qu'elle ait été classée dans le SAR de 1995 en espace naturel remarquable du littoral.

Face à ces menaces, le Conservatoire du littoral (CDL) intervient depuis 1998 par une politique d'acquisition de parcelles foncières dans les savanes du cap La Houssaye, pour protéger ce qu'il considère comme *« le caractère exceptionnel de ce site qui est l'un des plus marquants des paysages réunionnais »* (Latreille, 2020). L'acquisition foncière a commencé en 2003 et s'est multipliée avec l'achat en 2010 d'une partie des terrains situés à l'est du cap La Houssaye. Des mesures de conservation et de gestion ont été mises en place, mais face aux pistes peu prometteuses qu'elles laissaient présager, le CDL s'est engagé en 2015 aux côtés du laboratoire *Passages* et de l'Université de la Réunion dans la création et la mise en œuvre d'un programme de recherche-action qui vise à mieux comprendre les représentations que les usagers de la savane ont de cet espace, et en identifier les dynamiques et les évolutions pour définir le cadre de la future gestion de la savane du cap la Houssaye à travers des expérimentations (brûlage et pâturage dirigés) (ibid.). Au contraire des politiques de conservation menées par le parc national et la RNMR qui visent à contrôler et limiter l'impact anthropique, l'objectif du projet de recherche est d'intégrer ou de réintégrer certaines pratiques, notamment pastorales, qui participaient à la régulation de l'espace et dont la régression a eu pour conséquence la prolifération de certaines espèces envahissantes d'arbustes. Par ailleurs, il s'agit également de sauvegarder la dimension culturelle et sociale d'un paysage façonné par des micro-pratiques et dont la charge symbolique et affective est importante pour les usagers et les habitants de la savane : *« c'est un espace dans lequel il revient encore aux enfants en vadrouille, aux promeneurs et aux joggeurs, et surtout aux bœufs et aux cabris de décider du tracé des chemins »* (Briffaud, 2019a). Briffaud (coordination scientifique du projet) et Boullet (membres de l'équipe scientifique) (2020) affirment ainsi qu'il s'agit de combiner les apports des sciences écologiques et des sciences humaines et sociales pour comprendre les dynamiques actuelles des paysages et en permettre une gestion plus intégrée : *« même s'il y a un ancrage écologique bien marqué, la savane est utile comme ressource, la conserver n'est pas écarter la pression humaine ou la réduire a priori, mais faire le tri dans les pratiques d'exploitation, en*

encourager, voire en ressusciter certaines, les accommoder à un projet tout à la fois paysager, environnemental, culturel et social ».

L'action paysagère s'est donc caractérisée sur le territoire par la mise en place de programmes et de projets de conservation de paysages et d'écosystèmes considérés comme remarquables et fragiles, représentant un patrimoine paysager, culturel et naturel. En revanche, quand on sort du cadre de la protection et de la conservation des paysages, il est moins aisé d'identifier les tenants et les aboutissants de l'action paysagère, la mise en place d'une véritable politique paysagère hors du cadre de la conservation d'espaces jugés de forte valeur se faisant plus rare sur le territoire.

2.2. Quelle(s) politique(s) paysagère(s) sur le territoire ?

Le paysage n'est pas véritablement intégré comme volet à part entière au sein des collectivités territoriales. Dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou encore les Plans locaux d'urbanisme (PLU), il est bien souvent considéré comme un élément à prendre en compte dans une réflexion plus générale sur le cadre de vie et sur les enjeux environnementaux du territoire. Dans ce contexte, il est compartimenté et réduit à des politiques sectorielles, exception faite de la politique paysagère menée par la communauté d'agglomération du Territoire côte ouest (TCO). Sur les autres territoires, outre les politiques environnementales et les différentes labellisations et zonages s'inscrivant dans des démarches de patrimonialisation, ce sont également les politiques urbaines qui façonnent l'action paysagère, assimilée à des objectifs de « ville-nature ».

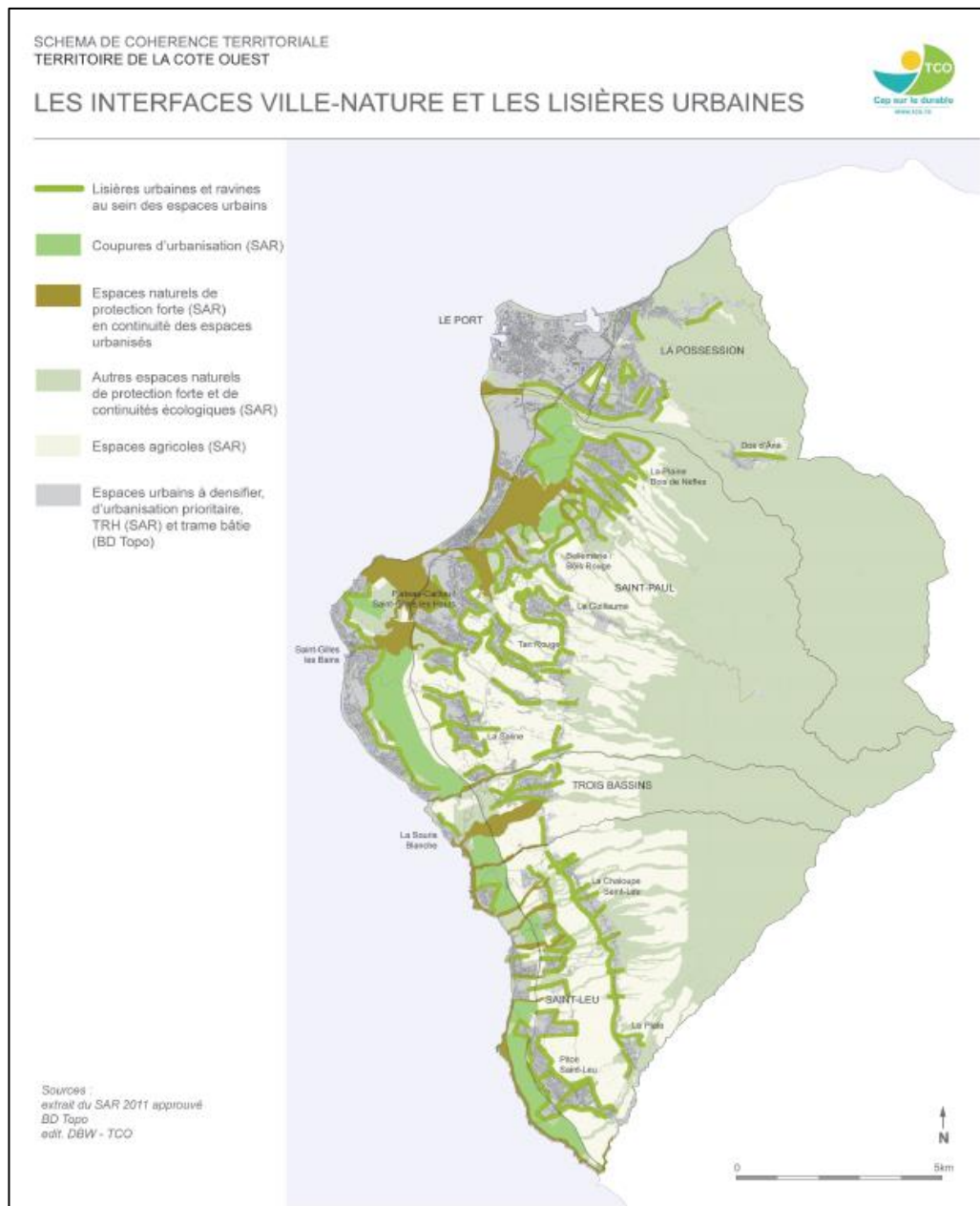
2.2.1 Le projet de paysage porté par le Territoire de la côte ouest

La communauté d'agglomération du TCO⁵⁰ (Carte 6) est la seule collectivité territoriale de l'île à avoir fait du paysage un projet politique global pour le territoire. Cette volonté s'inscrit dans la mise en place d'une politique paysagère à travers la charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale (Agence Folléa-Gautier *et al.*, 2006) de 2006, qui a vocation à nourrir le SCOT du TCO. Cette charte s'articule autour de trois orientations :

- Améliorer l'organisation spatiale du développement du TCO par une « trame paysagère » : il s'agit de mettre en réseau les espaces agricoles et naturels et les espaces bâtis par une trame paysagère, qui comprend les trames vertes et bleues, et serait appropriée par les habitants en permettant des usages de proximité.
- Diversifier les paysages habités et les zones d'activités, en les adaptant aux territoires et aux modes de vie des habitants : est réitéré ici la nécessité d'un urbanisme végétal dans les pôles urbains, qui concilie densification et espaces publics « ombragés et frais ».

⁵⁰ Les communes se sont structurées en intercommunalités à la Réunion à partir des années 2000. Le TCO a été créé le 31 décembre 2001.

- Améliorer le paysage des déplacements en développant des concepts différenciés selon leurs vocations : l'objectif consiste à améliorer l'intégration paysagère des routes mais aussi de pérenniser et valoriser des « route-paysage » qui permettent la découverte du territoire, indispensables à l'attractivité touristique.



Carte 6. Occupation du sol sur le TCO.
Source : TCO (2016)

Le premier objectif se traduit par la notion de « lisière urbaine » introduite pour la première fois par les paysagistes et urbanistes Bertrand Folléa et Claire Gautier dans l'« Etude pour un plan de paysage de l'ouest » en 1997, repris par les mêmes professionnels dans la charte paysagère de 2006 à travers la promotion de « coupures d'urbanisation », ainsi que le schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines de 2009. Définie comme « *un espace planté et aménagé qui marque la transition entre l'espace urbanisé et l'espace agricole ou naturel* » (Agence Folléa-Gautier et al., 2009), la lisière urbaine renvoie à une manière

d'articuler de « *façon harmonieuse et équilibrée* » (ibid.) les espaces bâtis et les espaces non bâtis. Il s'agit ainsi selon les auteurs de favoriser des espaces tampons sous des formes végétales différentes allant de cheminements plantés aux jardins familiaux, qui remplissent des objectifs à la fois économiques (protection des activités agricoles), écologiques (préservation des espaces naturels qui assurent un rôle de corridors écologiques) et sociaux (offrir des espaces publics de proximité aux habitants) (Agence Folléa-Gautier *et al.*, 2009).

Néanmoins, dans une étude récente, Monique Toubanc et Sophie Bonin (2019) soulignent que l'intégration de la notion ne se fera que très lentement et partiellement dans les documents d'urbanisme. Elles constatent notamment que dans les documents préparatoires du SCOT du TCO, la notion ne sera rattachée qu'aux espaces naturels et non agricoles bien qu'il soit reconnu que des lisières urbaines puissent être créées à la limite des terres agricoles. Par ailleurs, il faudra attendre la validation du SCOT en 2016 pour y retrouver l'ensemble des fonctions mentionnées par les paysagistes et urbanistes, notamment l'idée d'un espace appropriable par les populations. Les auteurs constatent encore que l'intégration de la notion dans le SAR de 2011 se fait davantage dans une optique d'opposition de la ville à la nature, que de transition entre ces espaces: « *Si l'intégration du concept de lisière a été lente dans la planification intercommunale, elle le sera plus encore à l'échelle régionale, et de façon incomplète [...] l'agriculture y est mentionnée, mais selon une vision frontale l'opposant à la ville, comme c'était déjà le cas dans le SAR de 1995.* » (Toubanc et Bonin, 2019).

La politique paysagère menée sur le TCO est très largement influencée par les représentations des paysagistes-urbanistes en charge des différents outils paysagers de ce territoire (charte paysagère, schéma d'aménagement des lisières urbaines, puis plan de paysage en 2019), qui inscrivent leurs recommandations dans une vision de l'aménagement, inspirée de l'idée « d'île-jardin », que le paysagiste Bertrand Folléa formulait déjà dans l'étude qu'il a mené sur les paysages vernaculaires de la côte est, où la qualité des paysages lui inspirait des prérogatives pour l'aménagement du territoire réunionnais. Il formule plus explicitement la notion dans l'Atlas des paysages de la Réunion : « *La Réunion conçue comme île-jardin propose de reprendre à l'échelle du territoire ce que la culture réunionnaise traditionnelle porte de meilleur à l'échelle de la parcelle : cette capacité à composer un cadre de vie délicieux, où s'imbriquent savamment la case, la cour et le jardin, l'intérieur et l'extérieur, l'architecture et le végétal, l'intime et l'ouvert, la production et l'agrément* » (Agence Folléa-Gautier, 2012).

Or, si la charte paysagère permet de penser plusieurs enjeux du territoire allant des problématiques de déplacements, à celle de la densification et de la qualité de vie en ville, aux liaisons entre les différents espaces sur les pentes extérieures de l'île, ces objectifs ont été peu pris en compte dans les PLU et les SCOT des territoires du TCO. Le passage de l'échelle intercommunale et des représentations des paysagistes, à l'échelle infra et aux représentations des acteurs locaux, n'allant pas de soi. Certains acteurs ne voient pas tout à fait l'intérêt du paysage ou ne se sentent pas concernés par cette question, les changements de mandature ne facilitant pas nécessairement l'intégration de ces outils. Dans sa thèse, Michèle Adolphe (2017) montre notamment que lors d'ateliers organisés sur la trame verte et bleue avec plusieurs communes et intercommunalités de l'île, le conseil régional, le parc national et certains professionnels (paysagistes et ingénieurs-écologues) de la Réunion, ces derniers avaient reconnu avoir rencontré des difficultés à mettre en pratique à l'échelle infrarégionale les objectifs décrits dans l'Atlas des paysages parce qu'ils n'avaient pas entre eux les mêmes représentations du paysage. Certains soulignent notamment la difficile appropriation par les

agents communaux et les élus des représentations portées par les outils paysagers, la notion d'île-jardin ne percolant pas nécessairement avec les intentions politiques et le modèle d'urbanisation industrielle et commerciale qui caractérise le territoire. Un manque d'implication des acteurs dans l'élaboration de ces outils, élaborés essentiellement entre experts, explique ce manque d'appropriation de la politique paysagère.

Le plan de paysage lancé en 2019 par le TCO entend contrer ces difficultés de dialogue, en faisant du paysage un outil pour penser l'aménagement du territoire, mais aussi un outil de médiation pour faire travailler l'ensemble des acteurs de la communauté d'agglomération. Il s'agit de « *faire de la question du paysage marginale, quelque chose de plus essentiel et de plus concret* » (Bertrand Folléa lors d'un atelier thématique⁵¹ autour du programme d'actions du plan de paysage, 2019). En reprenant certains objectifs déjà inscrits dans la charte paysagère tels que les principes de l'urbanisme végétal, les acteurs en charge du plan de paysage (les paysagistes du bureau d'étude mandatés et les chargés du projet au sein du TCO) entendent sensibiliser et faire connaître ces principes par les acteurs de l'aménagement et les habitants, et les inscrire dans les documents réglementaires. Des ateliers thématiques ont ainsi été organisés avec plusieurs acteurs du territoire (parc national, conseil général, CDL, DEAL, communes du TCO, etc.) afin de montrer que le paysage n'est pas uniquement un enjeu propre à certaines institutions tel que le parc national (comme cela a pu être souligné dans certains de nos entretiens) mais est l'affaire de tous. Ces ateliers ont notamment souligné la nécessité d'étendre une culture du paysage – compris comme la formation et la sensibilisation au paysage - à l'ensemble des acteurs, « *des élus aux scolaires en passant par les professionnels et les techniciens* » (Agence Folléa-Gautier et Zone UP, 2019), afin que les représentations des paysagistes mais aussi des autres professionnels coïncident entre elles. Il s'agit notamment de sensibiliser les élus à l'intérêt de l'approche paysagère dans les programmes d'aménagement, de former les techniciens et les professionnels de l'aménagement urbain, agricole et naturel, et d'impliquer les associations, les scolaires et les habitants dans une gestion participative des projets⁵². Les compétences locales en architecture tropicale sont notamment valorisées par les experts en charge du plan de paysage, qui insistent sur la nécessité d'élargir cette compétence et les ambitions pour le paysage sur le territoire. Ils soulignent également que la sensibilisation au paysage doit reposer sur les préoccupations des habitants et considèrent ainsi que les plantes et le jardin peuvent être des thématiques à partir desquelles une attention au paysage peut se développer. C'est notamment la voie que développe l'Ecole du jardin planétaire de la Réunion, fondé par Sébastien Clément en 2013, inspiré par le concept de « jardin planétaire » du paysagiste Gilles Clément. Elle propose précisément aux citoyens des ateliers et des formations sur la reconnaissance des plantes et de leurs vertus, les pratiques du jardinage, et implique les habitants dans des projets de valorisation des essences locales, de création de jardins et de potagers, de valorisation des plantes médicinales, etc., participant à une culture du paysage endogène au territoire.

Néanmoins, ces démarches restent minoritaires sur le territoire. Les difficultés mentionnées dans la littérature sur la mise en œuvre d'une approche *bottum-up* de l'action paysagère, telle

⁵¹ Nous avons été invité en tant qu'universitaire à participer à ces ateliers thématiques lors de la phase trois du programme d'actions au mois de novembre 2019. Ces ateliers ont suivi les ateliers participatifs organisés en août 2019 lors de la phase deux du projet sur les orientations et les objectifs du plan de paysage, et les ateliers d'octobre 2018 de la phase une de diagnostic du territoire.

⁵² On notera tout de même l'absence de représentants de la société civile dans ces débats, bien que des objectifs en termes d'implication des habitants dans les projets aient été soulignés à de multiples reprises.

qu'elle est décrite dans la Convention européenne du paysage (cf chapitre 1) est manifeste sur le territoire dans l'application des politiques paysagères à des échelons plus locaux. Le TCO reste certainement pour cette raison le seul acteur public à élaborer un projet politique autour du paysage. On observe néanmoins aujourd'hui de plus en plus de projets urbains à l'échelle communale et intercommunale en faveur d'un urbanisme plus durable où le paysage semble parfois être un atout plébiscité par les porteurs de projets.

2.2.2 Des politiques urbaines plus que des politiques paysagères

Des projets de renouvellement urbain sous forme de Zone d'aménagement concerté (ZAC), de procédures de Résorption de l'habitat insalubre (RHI) ou encore de Programme national de rénovation urbaine (PNRU) foisonnent sur le territoire (Nicault, 2015). Les médias évoquent : la revitalisation du centre-bourg destiné à améliorer la qualité du paysage urbain à Cilaos (Le Quotidien, 28/11/2014) ; la « ville-jardin » favorisant la création d'une armature paysagère à La Possession (Le Quotidien, 05/09/2012) ; la transformation des friches urbaines et industrielles du Port Ouest en un front de mer attractif via la mise en place d'aménagements paysagers (Le Quotidien, 07/12/2013). Le terme de paysage est utilisé sur le territoire en corrélation avec les notions de « ville durable », de « ville-jardin », ce qui fait écho aux conclusions d'Emeline Bailly (2013) dans ses travaux sur les villes de New-York et Paris : *« L'intérêt pour le paysage dans la planification urbaine semble traduire une nouvelle marque de fabrique urbaine plus durable, un idéal de ville-nature »*.

Le paysage est mobilisé en France hexagonale dans les années 1960 pour critiquer la planification fonctionnaliste des villes, et apparaît comme un moyen susceptible de transformer l'image et les relations que les individus entretiennent avec l'environnement urbain (Bailly *et al.*, 2014). L'opposition entre la ville et le paysage, qui a longtemps caractérisé les politiques publiques s'atténue au profit d'une nouvelle conception de la ville dès les années 1960 où *« la problématique paysagère critique des formes sociotechniques du progrès, prend une coloration qui va à l'encontre du mitage et d'un développement urbain anarchique »* (Blanc *et al.*, 2007). L'espace urbain ordinaire devient le terrain de jeu des paysagistes, qui ne se cantonnent plus à la création de jardins ou de parcs. Nathalie Blanc *et al.* (2007) soutiennent ainsi l'idée que le paysage végétal pourrait être un outil permettant de questionner et de repenser les modalités de conception de la ville à la faveur d'une revalorisation du lien social en ville, et d'une construction de nouveaux espaces publics favorisant une plus grande qualité environnementale et écologique.

Bailly *et al.* (2014) montrent néanmoins que dans certains projets urbains le paysage végétal (le paysage est souvent réduit à l'idée de végétaliser ou de re-végétaliser un espace) est mobilisé par les acteurs de l'aménagement comme un moyen de proposer une nouvelle urbanité, c'est-à-dire de donner du plaisir à vivre en ville (citadinité), de donner envie de vivre ensemble (civilité) et d'agir ensemble en ville (citoyenneté) selon un idéal de la nature pacifiant les rapports sociaux, qui se réduit souvent à *« des stratégies de verdissement ou de biodiversité »* sans interrogation sur la manière dont les espaces seront appropriés et supports de sens pour les populations. Ils soulignent que l'approche paysagère pourrait effectivement être un outil de réappropriation de l'espace urbain à condition qu'elle ne soit pas réduite à une mise en décor de l'espace, et que l'espace aménagé soit discuté et approprié par ceux qui y vivent. Les

politiques urbaines doivent être plus participatives pour favoriser la citoyenneté, la civilité et la citoyenneté.

Sur le territoire réunionnais, les transformations de l'habitat et les processus de densification encouragés par les politiques urbaines dans les documents d'urbanisme, ont fait apparaître de nouveaux besoins de vie sociale, de lieux de rencontre, pour pallier l'enfermement dans un logement trop étroit (Watin *et al.*, 1993). Si le TCO s'est explicitement saisie de politiques paysagères (charte, plan de paysage) pour remédier à la densification urbaine et repenser l'organisation spatiale du territoire, d'autres collectivités territoriales se sont davantage intéressées à la mise en œuvre de politiques urbaines durables. Certaines communes mettent ainsi en œuvre ce qu'elles appellent un « Eco-PLU » tourné vers la protection des espaces naturels et agricoles et le retour de la nature dans les espaces urbains (Citadia *et al.*, 2016) ; émergent ainsi des « villes durables » qui ont pour objectif de favoriser un urbanisme économe en ressources énergétiques, d'organiser une mobilité durable (transports doux) et de « *faire pénétrer la nature en ville* » (Ville de La Possession, 2017). D'autres encore s'intéressent au label EcoQuartier⁵³ (communes de La Possession, Saint-André). Les projets d'aménagement ou de renouvellement urbain qui s'inscrivent dans une démarche EcoQuartier doivent ainsi faire reconnaître l'exemplarité de leur projet sur le plan national et répondre aux vingt engagements du référentiel EcoQuartier (Figure 2), qui repose sur quatre thématiques : la démarche et le processus (démarche participative et une gouvernance partagée) ; le cadre de vie et les usages (exigences de qualité de vie) ; le développement territorial (principes du développement durable) ; l'environnement et le climat (mise en œuvre de principes environnementaux qui répondent aux changements globaux) (DEAL, service aménagement et constructions durables, 2017).

Ces objectifs s'inscrivent dans une conception démocratique de la ville, la démarche EcoQuartier reposant notamment sur la prise en compte des pratiques des habitants et la mise en œuvre d'un processus de pilotage et de gouvernance partagée, défi important dont l'aboutissement est de manière générale fortement critiqué dans la littérature. Hervé Davodeau et Monique Toubanc (2010) interrogent notamment les conditions d'une véritable participation de la population aux projets, trop souvent élaborés entre « experts ». Nathalie Blanc *et al.* (2007) montrent encore la difficile prise en compte par les acteurs urbains de la biodiversité introduite par les habitants à Paris. Peu d'études ont été réalisées à la Réunion sur ces écoquartiers, mais Maëlle Nicault (2015) souligne dans ses travaux de mémoire sur trois quartiers urbains récents de la Réunion le « *décalage constant entre la pensée technique et urbanistique et sa portée réelle sur les espaces de vie* ». Elle relève un manque de prise en compte de la dimension culturelle dans la conception urbaine.

⁵³ Lancé en décembre 2012, le label EcoQuartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : L'Etat a la mission d'encourager « *la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires* » et plus particulièrement des opérations d'EcoQuartier dans les territoires qui ont des « *programmes significatifs de développement de l'habitat* » (<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/le-label/>).



Figure 2. Grille des 20 engagements du référentiel EcoQuartier.

Source : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/document/grille-des-20-engagements-du-referentiel-ecoquartier/>

3. Le paysage vernaculaire : comment qualifier le paysage habité à la Réunion ?

L'histoire coloniale de l'île marquée par l'esclavage et l'arrivée de populations d'origines diverses sur le territoire du XVII^{ème} au XX^{ème} siècles ont imprégné les paysages d'appropriations culturelles particulières, visibles dans certains lieux sacrés, ainsi qu'à travers les modes de vie et d'habitats. Ces appropriations renvoient à des formes d'attachement, d'identification à certains lieux, liées aux croyances religieuses, ou tout simplement à des besoins physiques et psychologiques relatifs au bien-être. Néanmoins, la charge émotionnelle, culturelle et sociale de ces paysages n'est pas toujours comprise, ni même connus des aménageurs.

3.1 La charge symbolico-culturelle des paysages

La société réunionnaise est historiquement traversée par plusieurs dynamiques culturelles liées à l'arrivée de populations d'origines diverses à partir du XVII^{ème} siècle, qui s'approprient et se projettent dans les paysages de l'île, les imprimant de leurs traditions culturelles et de leurs croyances religieuses. Les populations européennes (françaises, anglaises portugaises) malgaches, africaines, indiennes, chinoises, mahoraises et comoriennes imprègnent le territoire de géosymboles, de lieux, d'espaces, chargés symboliquement et culturellement (Bonnemaison, 1981).

Le premier flux migratoire est constitué par les colons européens (pour la plupart français) qui s'implantent essentiellement sur les plaines côtières du littoral, autour de Saint-Denis et de Saint-Paul, où le climat, la végétation et la richesse du sol vont leur permettre de s'accroître lentement et d'acquérir d'importantes concessions (Defos du Rau, 1960). Ces colons font venir des esclaves de Madagascar, de villes d'Afrique et d'Inde, qui s'approprient certains espaces dans leur tentative d'échapper aux colons. Les paysages intérieurs de l'île sont des espaces de refuge, de résistance et de liberté pour ces esclaves et descendants d'esclaves, couramment désignés à la Réunion par le terme *kaf* en créole ou « cafre » en français (Dumas-Champion, 2008). Ils le sont également pour les petits propriétaires blancs appauvris au XIX^{ème} siècle, appelés « petits blancs » ou *yabs*, en opposition aux « Grands Blancs », grands propriétaires terriens. Ces populations ont sacralisé ces paysages, « *ponctués de lieux mémoriels, d'oratoires, de petites chapelles, de discrets lieux de mémoire* » (Simon, 2011). Christian Germanaz (2011) précise ainsi que l'expression « les Hauts » est avant tout un toponyme imaginé par des populations qui s'en sont appropriées et en ont projeté des symboles dans un contexte historique fort, une large part de la toponymie étant d'origine malgache.

Les Indiens de religion tamoule, les *Malbars*, sont arrivés au moment du développement de l'industrie sucrière au XIX^{ème} siècle en tant que « travailleurs engagés »⁵⁴ au service de propriétaires terriens, et se distinguent sur le territoire des Indiens musulmans, appelés *Zarabs*, qui conservent leur religion d'origine et s'approprient le commerce du tissu à la fin du XIX^{ème} siècle. Les *Malbars* se sont installés principalement autour des usines et des grandes propriétés foncières de l'est et du nord de l'île (Lavaux, 2017). Dans chaque cour d'usine, un terrain leur est ainsi réservé pour la construction d'une chapelle ou « *coïlou* ». Il en subsiste dans toutes les cours des usines aujourd'hui désaffectées. Les temples les plus importants, décorés de couleurs très vives, se trouvent aujourd'hui dans les centres urbains, notamment dans l'est de l'île (ibid.).

Les croyances et pratiques malgaches mêlées à celles des *Malbars* ont fortement influencé la sacralisation de certains espaces, le long des routes (chapelles, autels) ou au bord des ravines, des rivières ou des cascades, lieux de culte servant à rendre hommage aux ancêtres, « *esprits de la nature* » (Dumas-Champion, 2008). Les cascades ont servi et servent encore pour certains de

⁵⁴ En 1828 débute l'immigration des travailleurs « libres ». Sur demande de la Colonie, le gouverneur de Pondichéry envoie des Indiens sur le territoire pour renforcer la main d'oeuvre dans le cadre de la construction du pont de la rivière des Roches. L'un des Indiens retourne ensuite dans son pays recruter de nouveaux engagés, faisant évoluer rapidement la notion de travailleur libre « engagé ». Un arrêté du 3 juillet 1829 en réglemente l'introduction et pose l'obligation du salaire, de la nourriture, des soins (Defos du Rau, 1960).

lieux de purification, où sont organisés des rites d'offrandes « *destinés à demander la guérison d'un malade* », appelés *vil* ou *vil kalam* (ibid.). A proximité du cirque de Salazie, par exemple, certaines cascades sont des lieux sacralisés, fréquentés par des Réunionnais de confessions et d'origines différentes, indiennes, malgaches, africaines (Dumas-Champion, 2008). Les habitants des Hauts se méfiaient pendant la période coloniale de ces populations des Bas, « *populations de la canne* » (Millet, 2013), soupçonnées d'invoquer des esprits malfaisants. Ils s'en protégeaient à l'aide de l'édification de petites chapelles catholiques bleues et blanches dédiées à la Sainte-Vierge, à la sortie des ravines et à l'entrée des villages, ou encore par de grandes croix christiques dominant les pentes, contribuant à « *une géographie des territoires occupés par des esprits invisibles avec leurs lignes de partage* » (ibid.). Les Réunionnais se rendent aujourd'hui moins dans les ravines, très polluées, et effectuent chez eux ces rites.

La savane, « *espace non délimité, non aménagé et non gouverné* » (Briffaud et al., 2020) est également un espace refuge et de liberté pour des esclaves qui ont tenté d'échapper aux dominants à cette époque. « *Espace de liberté, la savane l'a été au temps de la plantation. On échappait en elle, peu ou prou, au regard et au pouvoir du maître* » (ibid.).

La savane en créole, renvoie à un lieu refuge, à un vaste pâturage, extension de l'espace domestique s'étendant autour de la maison, marqué par les pratiques des éleveurs de bœufs « Moka »⁵⁵ (*gardiens bœfs*), la cueillette des fruits, le ramassage du bois. Elle a une forte valeur symbolique, associée à des rites religieux, notamment des cérémonies malgaches, hindouistes ou encore musulmanes (ibid.).

A la fin du XIX^{ème} siècle, la fin de l'immigration indienne conduit les propriétaires à chercher de la main d'œuvre dans les îles et pays voisins, à Madagascar, aux Comores, à Rodrigues et au Tonkin (partie septentrionale du Vietnam, autrefois dépendante de l'empire chinois médiéval). La population chinoise, autre « milieu culturel »⁵⁶ important (Ghasarian, 2002) est ainsi d'abord introduite en tant que main d'œuvre pour la culture de la canne à sucre mais repart très vite en délaissant ces activités agricoles. Une deuxième vague d'immigration se caractérise par l'arrivée de Chinois venus de Canton à titre privé pour développer le commerce de détail (Defos du Rau, 1960). Ils marquent les coins de rue à travers leurs épiceries, les *boutiks*⁵⁷, qui deviennent une des images typiques de la Réunion et de son paysage urbain. Convertis au catholicisme, les Chinois de l'île respectent quelques rites bouddhiques (culte des ancêtres, fête de Guan Di) (Dumas-Champion, 2008). Après la départementalisation en 1946, les Métropolitains arrivant sur l'île et surnommés *Z'oreils* (ibid.), au départ fonctionnaires,

⁵⁵ Le bœuf Moka est une race bovine rustique issue de croisements entre zébus de Madagascar et d'autres races bovines (Rivière, 2021)

⁵⁶ Nous préférons l'utilisation de cette expression employée par Christian Ghasarian (2002) qui considère que les expressions « communauté » ou « groupe ethnique » sont inadéquates dans la mesure où elles supposent une unité résidentielle et une certaine solidarité ethnique. La notion de « milieu » culturel, renvoie davantage à un « milieu actualisé selon les circonstances par des acteurs sociaux aux multiples facettes », et rend mieux compte de la réalité sociale réunionnaise.

⁵⁷ Le CAUE de la Réunion a réalisé une exposition en 2019 sur les anciennes boutiques de l'île valorisant notamment leur dimension patrimoniale et leur impact visuel dans le paysage urbain réunionnais : « Boutiks fonnkér alon bat un karé dann tan. Regardons autrement notre patrimoine commercial réunionnais » (CAUE de la Réunion, 2019). Elle a été exposée dans plusieurs mairies de l'île (Photo 8).

s'installent en grand nombre pour organiser les services administratifs, et mettre en place une politique de « rattrapage » d'un retard de développement par rapport à la Métropole (Defos du Rau, 1960; Wolff et Watin, 2010). Enfin, les derniers arrivants sur le territoire sont les Mahorais et les Comoriens musulmans, dont le mouvement migratoire s'accroît dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle après l'indépendance des Comores (1975) et la départementalisation de Mayotte (2011). Plus récente, leur intégration est plus difficile que les autres milieux culturels et suscite des réactions xénophobes (Dumas-Champion, 2008).



Photo 8. Affiche de l'exposition réalisée par le CAUE de la Réunion sur les boutiques de l'île, 2019.

Notons que ce classement à caractère ethnique est apparu au début du XVIII^{ème} siècle parmi les habitants de l'île et n'a pas disparu du langage vernaculaire actuel, alors même que le métissage des populations en a brouillé les frontières. L'ethnologue Françoise Dumas-Champion (2008) considère que l'identification des habitants à ces phénotypes traduirait un

« *désir de conserver intact l'apport culturel et religieux des diverses origines de la population* ». La charge symbolique projetée sur certains lieux s'est ainsi façonnée dans un contexte historique particulier, où les rites religieux et le mélange des cultures tiennent une place importante. Elle se caractérise également par un lien particulier à la nature dans les modes de vie traditionnels, qui se transforme avec la modernité à travers des pratiques plus récréatives.

3.2 *Le rapport des Réunionnais à la nature*

De nombreuses études sur la Réunion font du jardin créole une composante essentielle du paysage vernaculaire, caractérisant le lien particulier que les habitants de l'île ont entretenu avec la nature dans leurs modes d'habiter. La modernité ainsi que la transformation des formes de logements ont néanmoins transformé ce rapport à la nature, qui reste imprégné d'une forte dimension sociale dans les pratiques des populations.

3.2.1 *L'habitat traditionnel, « la case à terre », un « art de vivre » (Folléa, 2019)*

Les travaux sur les modes d'habiter réunionnais et leurs évolutions (Defos du Rau, 1960 ; Compain, 2005 ; Watin, 2010) mettent à la fois en évidence une typologie de différents types d'habitats à partir de la période coloniale, variant en fonction de la hiérarchie sociale, de l'origine ethnique et de l'environnement extérieur, tout en soulignant certaines caractéristiques communes, qui caractérisent l'habitat créole. Pendant la colonisation, les paillotes (premières habitations des exilés et colons, puis essentiellement des populations pauvres esclaves et descendantes d'esclaves) faites de matériaux naturels disponibles sur place, côtoient les petites cases en bois et les maisons pavillons à pans de bois plus élaborés, puis les villas créoles en bois et en pierre des propriétaires enrichis pendant l'essor du café et de la canne à sucre. Après la départementalisation et le cyclone de 1948, la recherche d'une plus grande solidité des cases et l'arrivée des fûts métalliques et des feuilles de tôles conduisent les populations les plus pauvres à remplacer la paille et les matériaux naturels de leurs paillotes par de la tôle, à l'origine de l'expression « case en bois sous-tôle ». Ces habitats restent pour la plupart très précaires. Parallèlement, les fonctionnaires métropolitains se font construire des cases en béton moderne inspiré de l'esthétique de la Métropole (Compain, 2005).

Michel Watin (2010) affirme que malgré ces différences et l'évolution des modes d'habiter au cours du temps en fonction des catégories sociales subsiste « *un véritable continuum de l'habitat créole* » considéré comme traditionnel, quel que soit le niveau de vie des habitants. Il souligne que l'unité de base de l'espace domestique des riches propriétaires mais aussi des populations moins aisées est la cour où se construit la case. Elle se partage « *en deux mondes bien distincts, tant sur le plan de l'organisation physique que sur celui de la sociabilité* » (Watin, 2010) : à l'avant, un espace organisé autour d'un jardin planté et d'une varangue pour les maisons qui en ont, destiné à recevoir du monde ; à l'arrière un espace plus fonctionnel dévolu à la vie familiale, à l'élevage des animaux et à une nature plus luxuriante et vivrière. L'avant et l'arrière se prolongent au-delà de l'espace domestique, le premier étant relié par la route qui donne sur l'entrée principale, le second relié à d'autres chemins qui donnent accès aux arrière-cour des membres du quartier, famille ou voisins. Watin désigne par le terme « *kartié* » cet entrelacement de chemins et de sentiers reliant les *kour* des uns et des autres, « *un*

espace social caractérisé par des relations particulières à l'espace, au temps et à l'environnement, par des réseaux de communication singuliers et des relations de parenté » (Watin, 2010, p64). Dans son analyse des cases créoles (notamment des cases en bois sous-tôle) des communes de l'est de l'île, le paysagiste Bertrand Folléa souligne de la même manière cette partition de l'espace avec à l'avant de la « case à terre » un jardin d'agrément, ornemental, ouvert sur l'espace public et la route, constitué de plantes, de feuillages et de fleurs aux couleurs vives ; et à l'arrière un jardin vivrier dans lequel les arbres fruitiers (papayers, bananiers, jacquiers, etc.) forment un tissu végétal dense aux allures de forêt (Folléa, 1990). La case est ainsi tournée vers le jardin qui structure l'habitat. Selon l'auteur celui-ci exprime un mode de vie à travers lequel les liens sociaux, les relations de voisinage, se créent autour du jardinage, des échanges de boutures, de graines et de plantes (Folléa, 2019).

Dans les années 1960, ces habitats auto-construits qui restent pour une partie précaire sont rapidement disqualifiés par les aménageurs qui n'y voient que des logements insalubres. En effet, l'explosion démographique conduit à cette période à ce qu'une part importante de la population s'entasse dans ce qui sera qualifié de « bidonvilles » (cases en bois sous-tôle) en périphérie des villes. La problématique de l'habitat insalubre prend alors de l'importance sur la scène publique et la loi anti-bidonville de 1964⁵⁸ conduit à la mise en place de procédures de résorption de l'habitat insalubre, notamment à travers une politique de logement social inspiré du modèle métropolitain et des standards de vie européen (Compain, 2005; Watin, 2010). Cette politique conduit à une construction en masse de logements et à une forte augmentation de la part du collectif dans le parc immobilier total renversant les modes de vie traditionnels en faisant disparaître progressivement la *kour* et certains modes d'habiter. En effet, là où l'espace domestique créole était ouvert sur l'environnement extérieur, les logements modernes organisent la fermeture de l'espace privé (Watin, 2010). Cette conception du logement apporte plus de confort aux Réunionnais qui développent des formes hybrides d'habiter en mêlant tradition et modernité (Watin, 2010). En revanche, l'éradication des cases en bois sous-tôles dans certains espaces marginaux n'est pas sans poser des problèmes d'acceptation sociale. Dans une étude sur les ravines habitées, Arlette Hérat (2019) montre notamment dans ces enquêtes auprès des habitants qu'il y a un attachement à ce mode de vie traditionnel, « *un rapport personnalisé et affectif à son environnement* », qui s'exprime par la défense d'un habitat vernaculaire, la case en bois sous-tôle, et le refus d'un relogement par les pouvoirs publics en habitat collectif, désigné comme des « *cages à lapins* » (ibid.), aspiration qui se heurte aujourd'hui à l'insuffisance de l'espace à aménager.

Lorsque l'habitat collectif est accepté, le besoin de se connecter aux espaces de nature reste très présent. Maëlle Nicault (2015) souligne dans ces enquêtes le besoin constant pour les habitants de végétaliser leur cour ou leur balcon. En outre, elle montre que l'extension et l'artificialisation progressive des villes, en favorisant l'habitat collectif et en faisant disparaître les espaces de nature dans les espaces urbains, sont corrélatives d'une fréquentation importante des espaces naturels, où sont projetés des besoins sociaux présents dans les modes de vie d'antan, notamment les relations familiales autrefois interconnectées au sein du *kartie* : « *Les espaces naturels sont encore inconsciemment liés à la liberté et au sentiment de délivrance, vis à vis*

⁵⁸Loi n° 64-1229 du 14 décembre 1964 tendant à faciliter aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés "bidonvilles".

d'un monde oppressant duquel il faut nécessairement s'affranchir [...]. Si elles sont progressivement éclatées et n'habitent plus dans le même rond-de-cour, ne pouvant plus accueillir l'ensemble de la famille le week-end, les cercles familiaux se retrouvent ainsi dans les grands espaces naturels (les Hauts particulièrement) pour pique-niquer et se retrouver toute la journée au grand air » (ibid).

3.2.2 Le développement de pratiques récréatives en plein air : un nouveau rapport à la nature

Le pique-nique créole se développe dans les années 1960 et 1970 avec l'ouverture de terrains réservés ou privés au grand public, l'explosion des moyens de transport et le développement de nombreuses aires récréatives avec kiosque par l'ONF (Florent, 1998). Occasion de préparer sur place un plat créole (un *carry créole*) dans une ambiance familiale en plein air dans les forêts des Hauts ou à proximité des rivières, le pique-nique créole a pu être l'expression d'un retour à la nature. Le repas est fait sur place, au feu de bois, et mangé à la main dans des feuilles de banane. Il devient toutefois progressivement l'expression d'un « *retour mitigé à la nature* » (ibid.) où le besoin de confort prime. On y emmène marmites, ustensiles de cuisine, tables pliables, etc. Il reste pour autant un lieu de partage où peut s'accomplir des activités de loisirs, de repos, mais aussi de « *sociabilité familiale et amicale* » (Dalama, 2005). Les pratiques de loisirs de plein air se répandent et se démocratisent largement avec les efforts d'aménagement et de mise en tourisme des territoires (Nere-Marpiga, 2011), mais aussi le besoin d'échapper au rythme du quotidien et à la densité de la vie urbaine.

Les enquêtes menées auprès des usagers de la savane dans le cadre de la recherche-action développée sur les savanes du cap La Houssaye ont montré, par exemple, que de nouvelles pratiques sportives émergeaient et transformaient également le rapport à la savane. D'un espace « ressource », elle devient également un espace de « ressourcement » s'ouvrant à de nouvelles formes d'appropriation à travers les pratiques de course à pied, de vélo et de randonnée (Briffaud, 2019a). La route des Tamarins a notamment donné de la visibilité à cette savane, peu ou mal connue des Réunionnais. (Briffaud, 2019b). Elle devient un espace récréatif pour une population de plus en plus urbaine, un paysage qui change au gré des appropriations permanentes des populations anciennes et nouvelles, mêlant usages hérités du passé (chasse, cueillette, élevage) et des pratiques nouvelles produites par les transformations démographiques et sociologiques récentes de l'île (Toublanc et Bonin, 2019). Considérée comme la « *nature des bas* » quotidiennement consommable, contrairement à celle des hauts » (André-Lamat et al., 2020), la savane renvoie pour les habitants à un « *espace de santé et de nature* », « *un espace de poumon* », « *un endroit sauvage* » où l'on peut observer des animaux, « *un paysage particulier* » qui fait rêver et fantasmer (ibid.). Certains expriment leur crainte de voir cet espace accaparé par les institutions telles que le CDL, dont ils connaissent peu les actions. Moniqueoublanc et Sophie Bonin (2019) soulignent notamment les tensions « *entre ce que l'on pourrait appeler un paysage politique (projet ZAC, politique de conservation) et un paysage habité (celui des riverains, celui des éleveurs, celui des promeneurs)* ». Elles expliquent que longtemps menacé de disparition, la savane, regardée et vécue comme un « espace naturel » par une partie de la population, mais également certains acteurs institutionnels, devient un espace convoité, source de conflits entre des usages et des représentations sociales différentes.

3.3 Les tensions entre le paysage politique et le paysage vernaculaire

« Ce qui frappe dans la plupart des recherches sur le paysage à la Réunion, c'est leur focalisation sur des corpus de textes littéraires et d'images, et sur la détermination de moments fondateurs, souvent pris dans le passé lointain des archives. Aussi intéressants que soient ces travaux, ils n'ont pas interrogé les jeux d'acteurs contemporains, ni les pratiques et interactions des habitants ou des scientifiques, et ils ont rarement traité des dimensions politiques du paysage ». Tel est le constat qu'Igor Babou (2017) faisait encore très récemment. Certaines études s'intéressent en effet aux représentations des paysages, véhiculées par la littérature de voyage (Marimoutou, 2017) et les représentations iconographiques (Germanaz, 2018). D'autres soulignent les mutations du territoire et leurs impacts sur les paysages (Simon, 2017, 2008), notamment les enjeux sous-jacents au développement des Hauts de l'île (Jauze, 2011b) et à l'espace littoral (Simon, 2007). Ces recherches s'inscrivent dans une perspective historique retraçant l'évolution du territoire des temps coloniaux à aujourd'hui. Ces dernières années, de plus en plus de travaux ont révélé les tensions entre l'action paysagère des institutionnels et des professionnels et le paysage habité. Ils s'inscrivent dans ce qu'Igor Babou (2017) appelle des « *paysages d'interactions* » mettant au cœur de l'analyse du paysage, les relations entre les personnes et les groupes. L'auteur lui-même met en évidence les conflits entre les professionnels investis dans la mise en place du parc national et son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et entre les habitants et ces derniers. Il souligne ainsi que le paysage est un « objet politique », support de « *représentations souvent contradictoires produisant des regards distincts et parfois antagonistes* ».

Les travaux récents menés sur les paysages de savane (Briffaud et Germanaz, 2020), les ravines habitées (Hérat, 2019), les quartiers urbains récents du TCO (Nicault, 2015; Toublanc et Bonin, 2019), les représentations du paysage des habitants des communes de Saint-Paul et Salazie (Adolphe, 2017) mêlant enquêtes auprès des habitants, des usagers, des acteurs associatifs, des institutionnels et des élus, ont mis en exergue les tensions entre les représentations des uns et des autres, et le décalage entre les espaces pensés et façonnés par les aménageurs et ceux fréquentés par les habitants. Toublanc et Bonin (2019) montrent par exemple que les lisières urbaines pensées par les aménageurs (notamment les paysagistes) dans la création d'un quartier ne sont pas appropriées et fréquentées par les habitants, « *ce ne sont pas pour eux des lieux de vie de proximité* ». Michèle Adolphe (2017) affirme encore dans sa thèse qu'il est « *urgent d'intégrer les représentations paysagères des habitants avec ses spécificités dans le processus d'aménagement* ». Ces travaux sur la Réunion renvoient aux enjeux de la participation des habitants à la gouvernance du paysage et à la nécessité de mieux comprendre et d'intégrer les représentations sociales du paysage de ces derniers. Nous nous inscrivons dans cette dynamique en tentant de comprendre (avant même de parler d'intégration des représentations sociales du paysage des habitants) s'il y a représentation sociale du paysage à la Réunion, questionnant les points de divergence et les points communs entre les opinions, les valeurs et les attitudes des aménageurs et des habitants à propos du paysage, dans un contexte où les politiques paysagères sont rares sur le territoire et se concentrent sur le territoire du TCO très étudié. L'utilisation du paysage comme un motif de plus en plus valorisé dans certains projets urbains d'écoquartier et de renouvellement urbain, nous paraît en outre être un angle d'étude intéressant, peu étudié dans la littérature réunionnaise sur le paysage.

Conclusion du chapitre 3

La topographie du territoire insulaire, le climat, l'exposition aux vents, caractérisent deux ensembles paysagers, regardés, vécus et appropriés très différemment depuis le début du peuplement de l'île jusqu'à aujourd'hui, où la césure est toujours bien ancrée dans les politiques publiques. Les Hauts aux reliefs hostiles et vertigineux sont passés d'un territoire refuge, de résistance et de liberté pendant la colonisation, pour des populations esclaves ou paupérisées et marginalisées, à des espaces en sous-développement marqués par des modes de vie rustiques et agraires, pour devenir aujourd'hui le cœur de l'attention de politiques de conservation et de valorisation de paysages « spectaculaires ». Les Bas, aux pentes longues s'adoucissant sur le littoral, ont favorisé la concentration des activités humaines, foyer du développement d'impressionnantes infrastructures et de services, aujourd'hui voués au mitage et à des transformations importantes.

Que ce soit dans les Hauts ou sur les pentes extérieures, l'action paysagère affichée a été tardive. Elle s'est d'abord focalisée sur les paysages considérés comme remarquables de par leur patrimoine naturel et culturel : c'est le cas des « Pitons, cirques et remparts » reconnus pour leur esthétisme et leur biodiversité exceptionnelle ; les eaux récifales ; et la savane, cas un peu particulier, puisqu'elle ne semble pas avoir eu de véritable valeur pour les politiques publiques, jusqu'aux actions du Conservatoire du littoral, pour qui elle revêt un « caractère exceptionnel ». Ces politiques véhiculent sur le territoire une vision du paysage patrimoniale, qui est celle de l'Etat, et qui se traduit dans les documents réglementaires, notamment le SAR, sous la forme d'espaces de fortes valeurs écologiques, paysagères et patrimoniales, à protéger. Néanmoins, le paysage n'apparaît pas comme un volet à part entière et se dissout dans les schémas d'aménagement, au sein des politiques urbaines et environnementales.

Seul le TCO a pris le parti de mener sur le territoire un projet politique construit autour du paysage, projet dépendant des différentes mandatures des élus et de leurs programmes politiques. Les politiques paysagères déployées (charte paysagère, schéma intercommunal des lisières urbaines) ont été difficilement retranscrites à l'échelle des communes. Le plan de paysage en cours a ainsi pour ambition de prendre en compte ces difficultés et de faire du paysage non seulement un outil d'aménagement mais aussi un outil de médiation entre les différents acteurs, les différents services des collectivités territoriales peu habitués à discuter entre eux. Par ailleurs, les politiques urbaines en favorisant la densification des activités et de l'habitat se tournent de plus en plus vers un modèle d'urbanisme durable, où le « retour de la nature en ville » est affiché comme un objectif à atteindre pour un mieux-vivre ensemble. Dans certains slogans de projets, le paysage ou « les aménagements paysagers » sont mis en avant, et pourraient aujourd'hui pointer un semblant d'intérêt pour l'approche paysagère en ville, dans un contexte où la transformation des paysages a été acquise sur ces espaces.

Enfin, des travaux de recherche récents ont montré que ces politiques paysagères ou urbaines n'étaient pas toujours en accord avec le paysage vernaculaire, imprégné de l'histoire sociale et culturelle des Réunionnais, du vécu individuel des habitants, des croyances religieuses, des attachements à certaines pratiques, qui persistent ou se remodelent en fonction des transformations sociologiques et territoriales. Des tensions voire des conflits opposent les représentations du paysage des aménageurs, tournées vers l'écologie, la mise en place de trames paysagères, le retour de la nature en ville, la valorisation ou non de l'habitat traditionnel selon

que l'on se situe dans les Hauts ou dans les Bas, et celles des habitants qui refusent ces politiques, se les approprient difficilement, ou sont en accord avec elles mais se sentent peu impliqués dans la gouvernance du paysage.

Conclusion de la première partie

Les politiques paysagères ont fait évoluer les périmètres de l'action publique dédiée au paysage, d'une action restreinte à la protection et à la conservation de certains sites dûment identifiés et réglementairement délimités pour des motifs patrimoniaux, aux territoires du quotidien. Ce changement d'échelles repose sur une évolution des représentations sociales du paysage, passant de modèles paysagers esthétiques bucoliques, pastorales, pittoresques à des modèles plus globaux faisant du paysage un projet et outil d'aménagement, et des modèles environnementaux voire « écologiques » émergeant dans un contexte international d'injonctions environnementales. Ces évolutions ont conduit à décroquer le champ du paysage à de nouveaux acteurs, experts et non experts de la question. Néanmoins, le décalage entre les objectifs promulgués dans les textes réglementaires et la réalité opérationnelle, mis en évidence dans de très nombreuses études de cas en Europe, illustre les difficultés de la participation citoyenne et la mise en place d'un projet de territoire par le paysage, mais aussi celles de faire émerger un dialogue et des relations de coopération entre des professionnels qui n'ont ni les mêmes approches ni la même culture du paysage.

A la Réunion, la difficile appropriation des politiques paysagères par les acteurs locaux témoigne des disparités de représentations entre des professionnels experts de la question et ceux moins familiers du concept dans sa dimension opératoire. Par ailleurs, les tensions entre l'action paysagère impulsée par les acteurs institutionnels et orientée en partie vers un modèle écologique, et les pratiques et les usages des habitants, attestent des représentations contradictoires ou antagonistes dont le paysage peut être support ; du manque de prise en compte des représentations d'une partie de la population ; et du manque de communication et de partage autour de la question paysagère. Toutefois, dans certains projets s'inscrivant dans une démarche de planification moins fonctionnelle de la ville, des porteurs de projet montrent, depuis peu, une volonté de s'inscrire davantage dans des approches paysagères et participatives.

Dans ce contexte, le cadre théorique des représentations sociales développé dans le champ de la psychologie sociale permettrait de comprendre si le paysage est un objet social discuté et débattu sur le territoire ultramarin, ce qui peut ne pas sembler évident en raison de l'appropriation tardive des politiques publiques du paysage et du manque de communication sur la question. Par ailleurs, il permettrait également d'identifier les points communs et les points de divergences dans les représentations des professionnels et des habitants, l'objectif étant d'éclairer la manière dont le paysage pourrait être véritablement le support d'une action partagée et collectivement construite entre l'ensemble des acteurs du territoire. La théorie structurale des représentations sociales présente l'intérêt d'analyser ce qui fait consensus dans une potentielle représentation sociale du paysage, et les recherches développées dans d'autres champs thématiques mobilisant le concept de représentation sociale ont montré la pertinence d'interroger les dimensions cognitives, normatives et sensibles des représentations sociales. Nous nous appuyons à la fois sur ces travaux ainsi que ceux développés dans le champ de la recherche en géographie sur la sensibilité aux paysages quotidiens. Il s'agit ainsi de comprendre à quoi le paysage renvoie dans les représentations et comment il est approprié ? Quelles sont les valeurs qui lui sont attribuées, et dans mesure celles-ci suscitent-elles des postures influençant les modalités de l'action paysagère sur le territoire ? Enfin, comment l'expérience sensible du paysage influe sur l'appropriation du concept et les valeurs qui lui sont attribuées ?

Deuxième partie

Le choix d'une démarche qualitative pour étudier les représentations sociales du paysage autour de quatre projets urbains à la Réunion

Introduction de la deuxième partie

Cette thèse interroge les articulations possibles entre le paysage aménagé par les politiques et les professionnels de l'aménagement, et le paysage vécu et pratiqué par les habitants. Il s'agit de comprendre si les représentations sociales du paysage sont partagées, négociées et collectivement construites par ces acteurs à la Réunion. Les objectifs s'organisent ainsi d'une part autour de la compréhension des représentations des acteurs qui façonnent les paysages par leurs politiques et leurs projets de développement, et d'autre part celles des habitants qui vivent dans ces paysages et sont impactés par les projets et les politiques. Nous présentons dans cette deuxième partie la démarche méthodologique que nous avons mis en place pour répondre à ces objectifs. Deux campagnes d'enquête ont structuré le travail de terrain : une première campagne d'enquête menée à l'échelle régionale auprès de différentes institutions travaillant à la planification du territoire, à la mise en place de politiques paysagères et/ou de projets de paysage et à l'accompagnement de ces politiques et projets ; et à l'échelle communale autour de quatre projets en particulier ; une deuxième campagne d'enquête menée auprès des habitants, à l'échelle des quartiers où sont implantés les quatre projets.

Dans un premier chapitre (chapitre 4), nous présentons les terrains d'étude, afin de contextualiser les enquêtes qui ont été menées et les échelles d'action auxquelles nous nous sommes intéressés. Le contexte paysager des communes sur lesquelles sont implantés les projets étudiés, ainsi que leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques sont tout d'abord décrits, avant de présenter les objectifs et les acteurs impliqués dans chaque projet.

Nous détaillons dans un second chapitre (chapitre 5) le protocole méthodologique élaboré. Nous y exposons les outils utilisés : l'entretien semi-directif, l'association libre de mots, la recherche documentaire, et le parcours commenté. Ces derniers s'inscrivent dans un protocole privilégiant une approche qualitative, l'objectif étant d'appréhender à la fois la dimension sociale et la singularité des discours et des sensibilités individuelles, qui se traduisent difficilement par un traitement statistique. Une partie du protocole est néanmoins soumise à une analyse statistique, inspirée des méthodes issues de la théorie structurale des représentations sociales, permettant de déterminer à la fois le contenu et la structure d'une représentation sociale.

Enfin, nous terminons la partie par un chapitre qui présente le travail de terrain, les acteurs interrogés ainsi que les apports et les limites de chaque méthode (chapitre 6). Nous revenons également sur l'expérience sensible du chercheur dans sa pratique de terrain. Ces éléments permettent d'identifier les biais potentiels du recueil de données, afin de mettre en perspective nos travaux et d'être le plus transparent possible.

Chapitre 4 : La place du paysage dans quatre projets urbains à la Réunion

Nous consacrons ce quatrième chapitre à la justification, la description et la caractérisation de nos terrains d'étude. Nous avons fait le choix de nous intéresser aux représentations sociales du paysage dans le cadre de projets d'aménagement menés sur le territoire ayant une « dimension paysagère ». Les critères et les outils ayant guidé nos choix ont conduit à la sélection de projets se déroulant dans des contextes urbains. Néanmoins, l'objectif de notre étude s'inscrit davantage dans un questionnement du rapport des acteurs (professionnels et habitants) aux paysages ordinaires, et des relations entre le projet de paysage et les questions de cadre et de qualité de vie. Nous utilisons le terme urbain pour désigner une organisation spatiale dense, ainsi qu'une diversité et une variété de réalités paysagères, sociales, culturelles, la ville correspondant au gradient d'urbanité maximale. Nous employons le terme rural pour désigner des espaces de faible densité de peuplement laissant une large place aux champs et à la forêt dans l'utilisation des sols (Lévy et Lussault, 2003).

Nous présentons tout d'abord les critères, le contexte, les objectifs et le processus de sélection des terrains d'étude avant de présenter le contexte territorial dans lequel s'inscrivent les projets étudiés. Enfin, nous décrivons dans une dernière sous-partie chaque projet : les périmètres, les objectifs, les acteurs impliqués, et les raisons pour lesquelles ces derniers ont été considérés comme des terrains fertiles pour nos questionnements.

1. Le processus de sélection des terrains d'étude

Le choix des terrains d'étude s'est articulé autour de communes pilotant ou participant à des projets d'aménagement ayant une « dimension paysagère », et faisant intervenir une diversité de professionnels du paysage. L'objectif était de questionner les représentations du paysage des acteurs de ces projets, et l'impact de ces derniers sur le cadre et la qualité de vie des habitants dans les quartiers. Plusieurs matériaux nous ont permis d'affiner notre sélection : analyse de la presse, recherches bibliographiques, observation de terrain et enquêtes auprès d'une pluralité d'acteurs à l'échelle régionale.

1.1 Les critères de sélection des communes

Le choix des terrains d'étude s'est effectué selon deux critères :

- **Des projets d'aménagement récents ayant une « dimension paysagère » :**

Nous nous sommes intéressés à des communes menant des projets d'aménagement ayant une « dimension paysagère » affichée, c'est-à-dire mise en évidence dans les descriptifs des projets (que ce soit à travers les slogans, les objectifs ou encore les actions envisagées ou réalisées) ou que nous avons identifié. Par exemple, lorsque le terme paysage n'était pas employé dans la documentation, nous avons considéré que les projets qui avaient pour objectif d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants par des opérations sur les espaces publics portaient une dimension paysagère en raison de leur échelle d'intervention et du jeu d'acteur impliqué (diversité et importance donnée aux professionnels du paysage, notamment aux paysagistes). Nous avons également porté attention aux caractéristiques paysagères des sites sur lesquels étaient implantés les projets. L'objectif était de comparer les projets où la dimension paysagère était explicitement valorisée dans les projets et ceux où elle l'était moins.

Ce choix est largement inspiré du travail de recherche mené à Mayotte⁵⁹, qui a montré l'intérêt d'étudier les représentations du paysage des acteurs institutionnels, politiques et des professionnels de l'aménagement à travers le prisme des projets qu'ils portaient pour comprendre si et comment était appropriée la politique paysagère sur le territoire, quelle place était faite au paysage en tant que projet dans l'aménagement de l'île, et quels en étaient les impacts sur celui-ci. L'étude a notamment mis en évidence l'influence de la culture occidentale et de la réglementation nationale, mais aussi des sensibilités, des convictions personnelles et de l'attachement à certains lieux de la part des acteurs territoriaux, dans la mise en œuvre de projets ayant une approche paysagère. Les enquêtes réalisées ont également révélé comment le regard des politiques et des aménageurs s'accordaient ou pas avec les besoins des habitants qui vivent le territoire, les divergences dans l'appréhension de la question entre certains « experts » et les populations étant manifestes (Begue, 2018; Begue *et al.*, 2021).

⁵⁹ Dans le cadre d'un stage de Master 2 au Centre universitaire de Mayotte nous avons réalisé un travail de recherche sur la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement sur le territoire mahorais (Begue, 2018).

Dans le travail que nous avons mené à la Réunion, il s'agissait ainsi de comprendre pourquoi le paysage était mentionné dans les programmations (s'il était mentionné), quelle place lui était faite en tant que réalité matérielle et en tant que projet, et quels acteurs du territoire s'appropriaient la question et pourquoi. Nous avons privilégié les projets menés à l'échelle communale dans le but de mieux pouvoir articuler les enquêtes conduites auprès des acteurs des projets et celles auprès des habitants des quartiers où ceux-ci sont implantés. Nous avons également sélectionné des projets récents pouvant être influencés par les outils et le cadre réglementaire actuel et la vision plus holistique du paysage qui y est diffusée. Par ailleurs, le fait de travailler sur des projets récents garantissait plus ou moins que les acteurs impliqués dans les projets soient toujours à leur poste et évoquent les projets avec leur représentation et sensibilité paysagère actuelle et non une sensibilité qui aurait pu évoluer si les projets avaient été plus anciens.

▪ **L'implication d'une diversité de professionnels de paysage dans les jeux d'acteurs :**

Notre attention s'est focalisée sur les projets qui impliquaient une diversité de professionnels du paysage, à savoir des paysagistes-concepteurs, mais aussi des urbanistes, des architectes, des ingénieurs-écologues, afin d'étudier les systèmes de représentations de ces acteurs et de comprendre les divergences et les points communs en ce qui concerne le paysage. Nous supposons également que l'implication de ces professionnels oriente la dimension paysagère donnée aux projets. L'objectif étant de comprendre quelle(s) dimension(s) paysagère(s) caractérise(nt) les projets et quelle influence ces professionnels détiennent dans cette ou ces orientations.

1.2 Outils de sélection des terrains d'étude et matériaux recueillis

Un premier travail d'analyse des articles de presse (en ligne) des journaux de l'île, et de la littérature grise disponible sur les sites des municipalités a été réalisé afin de faire l'inventaire des projets d'aménagement menés sur le territoire ayant une dimension paysagère, terminés ou en cours et suffisamment avancés dans la phase de conception et la phase opérationnelle. L'objectif consistait ainsi à identifier et à comprendre les objectifs et les actions envisagées ou réalisées par les aménageurs, d'évaluer la participation des habitants à ces projets, et leur impact sur le cadre de vie des populations. Dans ce cadre, nos propres recherches ont été couplées avec une compilation d'articles de presse réalisée par le service de documentation du CAUE de la Réunion, recensant des articles de presse de 2012 à 2019 (essentiellement issus du journal *Le Quotidien*) précisément sur les projets d'aménagement de chaque commune de l'île. Cet inventaire nous a été mis à disposition et a grandement facilité notre démarche. Nous avons complété ces recherches dans la presse par des ressources bibliographiques, notamment des travaux de thèses et de mémoires de géographie, ou liés à des projets de recherche⁶⁰ menés à la Réunion, afin de ne pas choisir des projets déjà étudiés. Ce travail de recensement a fait ressortir une majorité de projets en cours au moment des enquêtes, nous donnant la possibilité de prendre

⁶⁰ Comme décrit dans le chapitre trois, un programme de recherche-action ayant lieu sur les espaces de savane, nous avons privilégié les projets ayant lieu sur d'autres types de paysages.

contact avec des acteurs disponibles et présents sur le territoire pour la plupart. Il est à noter que la plupart des projets concernaient des espaces fortement urbanisés (annexe 1).

A la suite de la constitution d'une liste de communes et de projets (quatorze projets sont ressortis) (annexe 1), un premier choix a été fait en fonction de nos critères, en fonction des informations que nous disposions et de l'état d'avancement des projets. Plusieurs des projets affichant des objectifs similaires, nous avons également privilégié les projets qui étaient menés sur des territoires encore peu étudiés. Une période d'observation de terrain d'une semaine a été mise en place par la suite (septembre 2019), afin de prendre connaissance des projets, de constater leur état d'avancement, de recueillir la littérature grise à disposition dans les municipalités, et de s'immerger dans l'ambiance et le contexte paysager des communes et des quartiers. Nous avons parcouru cinq communes : Saint-André, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Petite-Ile et La Possession. Sur une même commune, nous avons fait le choix d'explorer le ou les quartiers où sont menés les projets, mais aussi d'autres quartiers de la commune, à différentes altitudes, afin d'observer et de photographier les diverses caractéristiques paysagères des terrains d'étude envisagés.

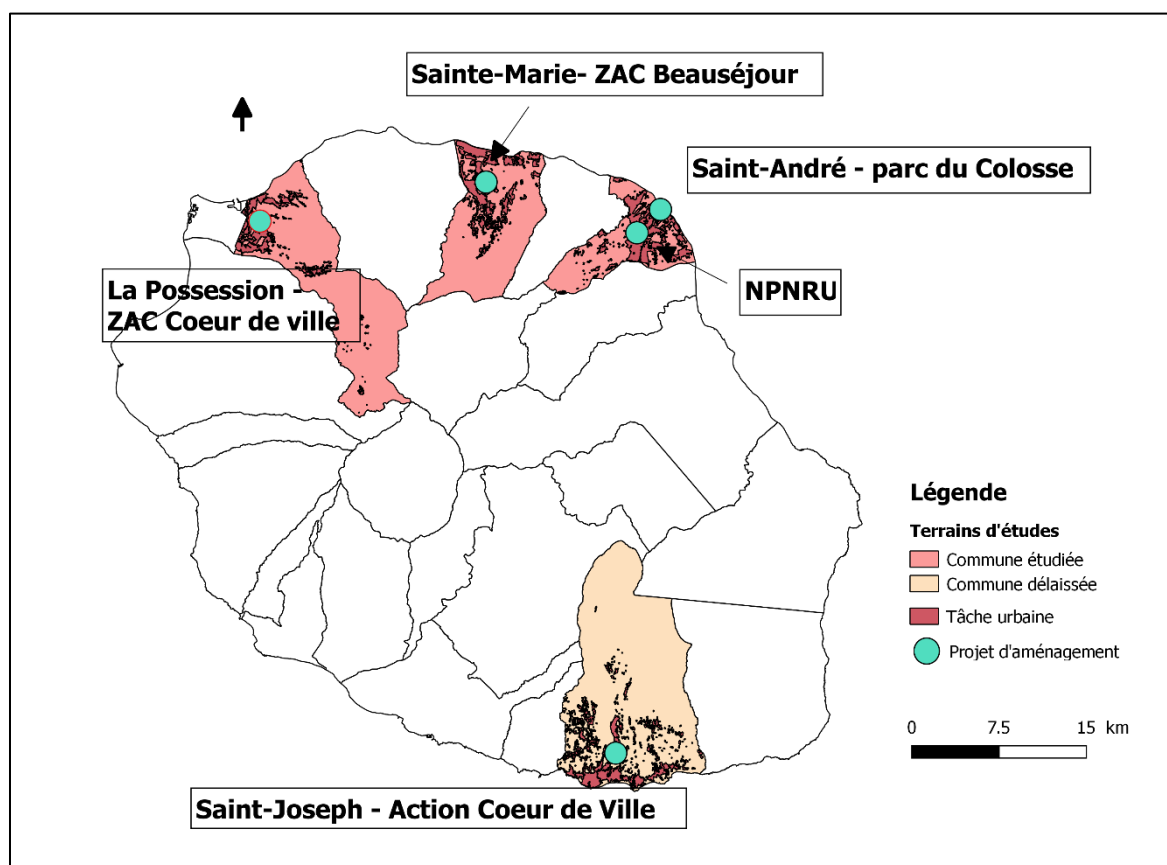
Enfin, avant de sélectionner définitivement les terrains d'étude, la première enquête initiée en octobre 2019, menée auprès de divers acteurs institutionnels, des associations et des professionnels du paysage exerçant leurs activités à l'échelle régionale (cf chapitre 5) a permis de déterminer les projets d'aménagement menés à l'échelle communale qui semblaient avoir une dimension paysagère selon les acteurs interrogés. L'objectif était de comprendre comment ces derniers qualifiaient cette « dimension paysagère », et d'étudier si certains mêmes projets émergeaient dans les discours. Ces enquêtes ont ainsi conforté certains choix de projets et de communes, mais ont également fait émerger des projets que nous n'avions pas envisagé d'étudier.

A l'issue du croisement de ces différents matériaux, nous avons sélectionné cinq projets se déroulant dans quatre communes d'enquête : Saint-André, Sainte-Marie, La Possession et Saint-Joseph (Carte 7). Néanmoins, la phase de terrain exploratoire a permis de se rendre compte du retard du projet de Saint-Joseph, encore en phase de réflexion. Il ne pouvait être considéré comme les autres projets déjà en cours ou en voie de finalisation. Nous avons décidé de le sélectionner en adoptant une méthodologie différente, en suivant notamment le cours du projet, en participant aux comités de pilotage avec l'accord des porteurs de projet, afin de cerner les jeux d'acteurs, comprendre comment le projet se mettait en place et de quelle manière les habitants étaient impliqués dans le processus d'aménagement. Néanmoins, malgré une première réponse positive pour assister à ces réunions, la démarche n'a finalement pu aboutir faute de réponses de la part des porteurs du projet, malgré les relances. Nous avons donc enquêté sur trois communes et analysé quatre projets d'aménagement qui semblaient porter une dimension paysagère dans les objectifs promulgués, les actions envisagées et réalisées :

▪ **Le projet de Beauséjour à Sainte-Marie**

La ville de Sainte-Marie a attribué une concession d'aménagement à un aménageur privé, qui porte un projet de création d'un nouveau quartier durable, « Beauséjour » dans une zone d'extension urbaine sur la commune. Le projet a été mentionné dans la plupart des entretiens menés avec les acteurs territoriaux à l'échelle régionale, considéré par certains comme un projet « exemplaire », une référence en matière d'intégration paysagère. Ainsi, il semblait intéressant d'étudier le projet afin de comprendre pourquoi il apparaissait dans les représentations de

certaines professionnels comme un modèle d'aménagement, quelle était la place du paysage dans le projet et qu'en pensait les habitants vivant dans ce nouveau quartier. Le projet présente l'avantage d'être bien avancé (début des travaux en 2009, arrivée des premiers habitants en 2010, près de 2 000 logements aujourd'hui) et déjà étudié (Gauzin-Müller, 2014, 2018,), ce qui nous a permis d'avoir un certain recul sur le projet, et d'avoir accès à de la documentation sur les enjeux de sa conception avant de mener nos entretiens auprès des acteurs impliqués. Le premier livre réalisé par l'architecte Dominique Gauzin-Müller, en collaboration avec les membres du projet, raconte en donnant la parole à ces derniers l'histoire et le déroulé du projet. Il y décrit les objectifs et donne les informations techniques associées au projet, en insistant sur les solutions novatrices apportées par les acteurs pour une composition urbaine durable⁶¹. Le deuxième livre rassemble les témoignages des premiers habitants, usagers et commerçants du nouveau quartier. Le projet étant toujours en cours d'aménagement, l'objectif de la thèse était d'analyser à travers une approche scientifique et méthodologique différente les discours des acteurs et des habitants plusieurs années après le début des travaux.



Carte 7. Localisation des quatre projets d'aménagements envisagés.
 Réalisation : Begue, A., 2021. Source : IGN BDCarto 2021, Agorah 2019.

⁶¹ L'auteur s'intéresse en effet aux facettes de l'urbanisme durable, notamment l'architecture écologique, et publie régulièrement sur ce thème dans plusieurs maisons d'éditions et magazines européens.

▪ **Le projet Cœur de Ville à La Possession**

La ville de La Possession est à l'initiative d'un projet d'écoquartier dans son centre-ville. Engagée dans une labellisation EcoQuartier depuis 2014, la municipalité cherche à construire une « ville-jardin » innovante et participative. L'accent mis dans les descriptifs du projet sur le cadre de vie et la volonté de faire des aménagements qualitatifs, qui s'inscrivent dans une politique tournée vers le développement durable, notamment à travers la mise en place d'une « trame paysagère » (Codra et Ville de La Possession, 2019), ont déterminé le choix du projet dans notre étude.

▪ **Les projets de réhabilitation du parc du Colosse et du renouvellement urbain du centre-ville à Saint-André**

La ville de Saint-André porte un projet de renouvellement de son centre-ville dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), ainsi qu'un projet de réhabilitation et d'extension du parc du Colosse, parc de loisirs en plein air, à cheval sur deux quartiers littoraux du territoire. Le projet de réhabilitation du parc du Colosse n'a été mentionné dans aucun entretien à l'échelle régionale et sa programmation ne témoigne pas d'un parti pris paysager dans la conception du projet, le terme n'apparaissant pas dans la documentation. Néanmoins, au vu des caractéristiques paysagères remarquables du site, des objectifs du projet ainsi que des acteurs impliqués dans la maîtrise d'œuvre urbaine (bureau d'étude d'urbanisme et de paysage comme mandataire), notre objectif était de comprendre si les acteurs se saisissaient du paysage dans une volonté de valorisation du site, et de quelle manière si c'était le cas. Par ailleurs, le même bureau d'étude est employé dans le projet de renouvellement urbain du centre-ville, où l'accent est mis sur la valorisation et la végétalisation des espaces publics jugés trop minéraux. Dans ce projet de renouvellement urbain, le paysage est au contraire valorisé dans les actions envisagées de la programmation. On y parle notamment d' « *amélioration du paysage urbain* » (Groupement de MOE urbaine *et al.*, 2020). En plus des projets menés, nous soulignons que la commune présente l'intérêt d'une diversité culturelle, très fortement influencée par la culture indienne historiquement et encore aujourd'hui.

2. Le contexte territorial des communes et des quartiers étudiés

Avant d'explicitier plus précisément le détail des projets, nous présentons les caractéristiques paysagères, démographiques et socio-économiques des territoires sur lesquels sont implantés ces projets, afin de mieux comprendre les objectifs et les enjeux auxquels répondent ces derniers. Les mutations territoriales de chaque commune d'enquête offrent un cadre de réflexion sur l'apport d'une approche paysagère dans la mise en œuvre de projets d'aménagement portés dans un contexte urbain.

2.1 Comparaison des terrains d'étude

Situées sur le même versant au nord-est de l'île, les communes de Sainte-Marie et de Saint-André (Carte 7) partagent une histoire agricole commune, liée à leur situation géographique favorable aux cultures tropicales, notamment la canne à sucre. Les pentes douces et régulières de ces territoires ont permis l'implantation de paysages agricoles s'étalant du littoral aux mi-pentes, soumis néanmoins depuis quelques décennies à une forte pression foncière, avec l'extension de l'urbanisation. Les domaines sucriers sont encore très présents à Sainte-Marie et côtoient des zones importantes d'activités économiques. A Saint-André, les terres agricoles sont progressivement grignotées par le tissu urbain dans le secteur littoral. Sur le versant occidental, La Possession présente des pentes plus sèches, typiques des paysages caractéristiques de l'ouest réunionnais, et des problématiques liées à la présence du cirque de Mafate, et celle de la route du Littoral la coupant de sa façade maritime (Tableau 1).

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques paysagères, démographiques et socio-économiques des terrains d'étude

	Sainte-Marie	Saint-André	La Possession
Caractéristiques paysagères principales	*Champs de cannes à sucre sur les planèzes *Importantes zones d'infrastructures de transport et d'activités économiques sur le littoral et les mi-pentes *Forêts humides dans les Hauts	*Champs de cannes à sucre de plus en plus grignotés par le tissu urbain sur le littoral et les mi-pentes *Zones humides sur le littoral *Forêts dans les Hauts	*Commune coupée du littoral par la RN1 *Planèzes sèches *Urbanisation de plus en plus importante des mi-pentes *Imposantes ravines qui traversent la commune *Cirque de Mafate dans les Hauts
Superficie	87 km ²	53 km ²	118 km ²
Population	33 234 hab. 381 hab./km ²	56 747 hab. 1 069 hab./km ²	32 633 hab. 276 hab./km ²
Logement	13 741 résidences 67 % maisons 32 % appartements	22 590 résidences 71 % maisons 29 % appartements	13 591 résidences 59 % maisons 40 % appartements
Les deux principaux secteurs d'activités (% d'actifs)	Commerce, transport et services divers		
	53 %	34 %	41 %
	Administration, enseignement, santé, action sociale :		
	32 %	47 %	42 %
Taux de chômage	27 %	35 %	22 %
Taux de pauvreté	32 %	46 %	27 %

Sur le plan démographique, si nos trois territoires d'étude sont tous confrontés à une croissance importante depuis les années 1980, à l'image de ce qui se passe à l'échelle départementale (qui stagne néanmoins depuis 2008) (Figure 3), la commune de La Possession connaît une croissance démographique plus élevée que celle de la Réunion, la population triplant entre 1982 et 2013 (Figure 3). Toutefois, le territoire étant très étendue (118 km²), la commune est la moins densément peuplée de nos terrains d'étude (276 hab./km²). La commune de Saint-André est la plus densément peuplée (1 069 hab./km² en 2018) et affiche les plus forts taux de logements. Le nombre d'habitants a presque doublé entre 1982 et 2013 (Figure 3).

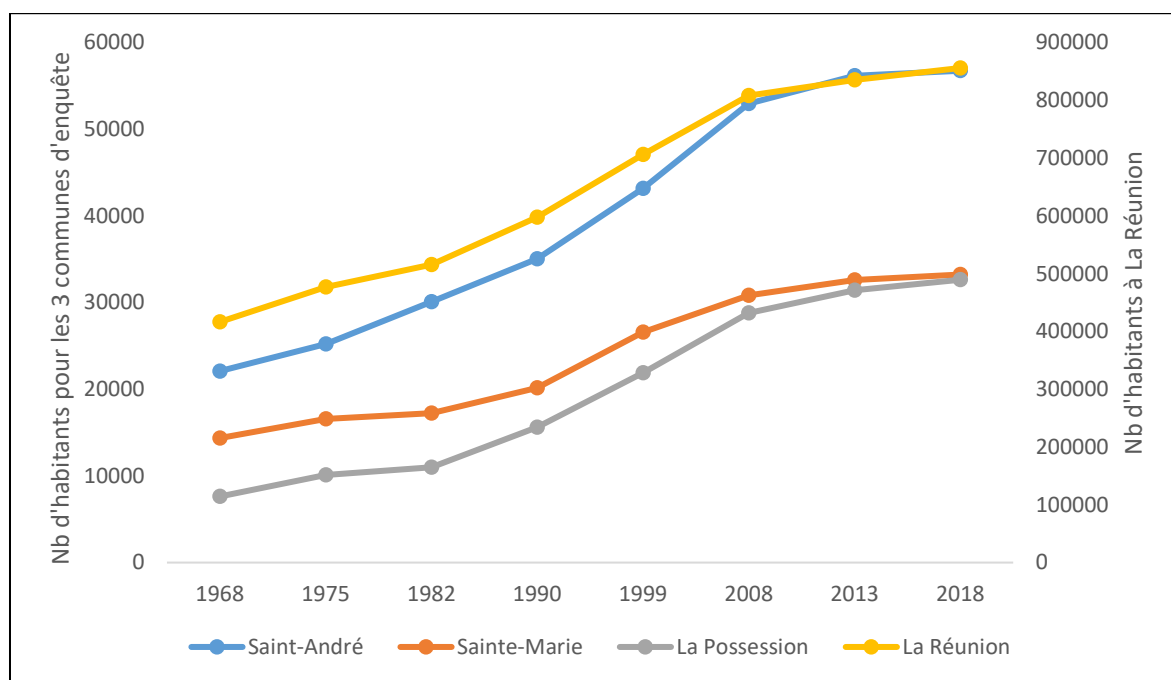


Figure 3. Graphique en courbe représentant l'évolution de la population des trois communes d'enquête de 1968 à 2018 au regard de ces données pour la Réunion.
Source : Insee (2021a, 2021b, 2021c, 2021d).

La population des trois communes est globalement jeune et entre dans les moyennes départementales (Figure 4). On note un déficit des populations de plus de 60 ans au profit des 0-14 ans et 30-44 ans à La Possession où les pourcentages sont plus élevés qu'à l'échelle de La Réunion, et à Saint-André où le pourcentage de 0-14 ans est légèrement plus élevé que sur les autres terrains d'étude. A Sainte-Marie, on constate au contraire une part plus importante des populations de 45-59 ans sur le territoire (Figure 4).

Saint-André affiche les plus forts taux de chômage et de pauvreté (Tableau 1), la commune concentrant notamment une population pauvre dans son centre-ville. En 2018, environ 40 % de la population n'est pas diplômée (contre 33 % à Sainte-Marie et 26 % à La Possession), et le taux de chômage est de 35 %. Le taux de pauvreté, plus important (46 %) que sur les autres territoires d'étude, touche particulièrement les jeunes (64 % pour les moins de 30 ans, 52 % pour les 30-39 ans) et les personnes de plus de 75 ans (45 %) (Insee, 2021b). Le secteur économique le plus important de la commune est l'administration, la santé, l'enseignement, l'action sociale, tandis qu'à Sainte-Marie, le secteur du commerce, transport et services divers rassemble la majorité des emplois, la commune ayant développé sur son territoire un pôle

économique autour d'infrastructures de communication importantes, ainsi qu'une zone d'activité commerciale majeure (Tableau 1). A La Possession, la population active ayant un emploi se répartit essentiellement dans ces deux secteurs d'activités.

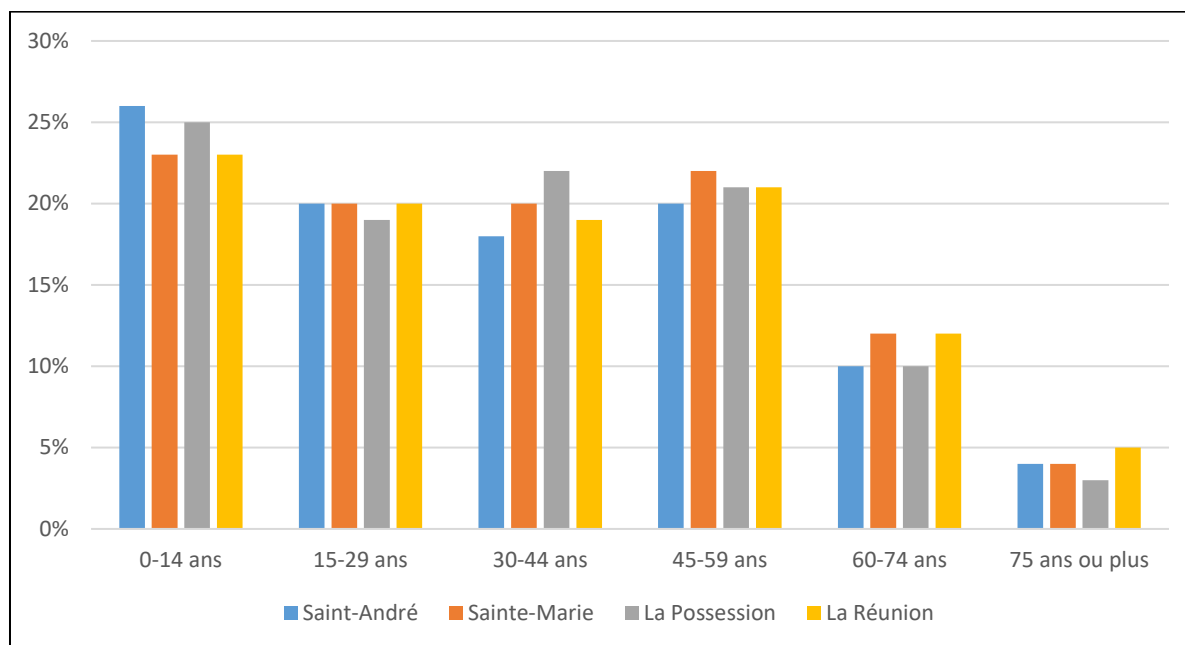


Figure 4. Graphique représentant la répartition des populations des trois communes d'enquête et de la Réunion par tranche d'âges en 2018.

Source : Insee (2021a, 2021b, 2021c, 2021d).

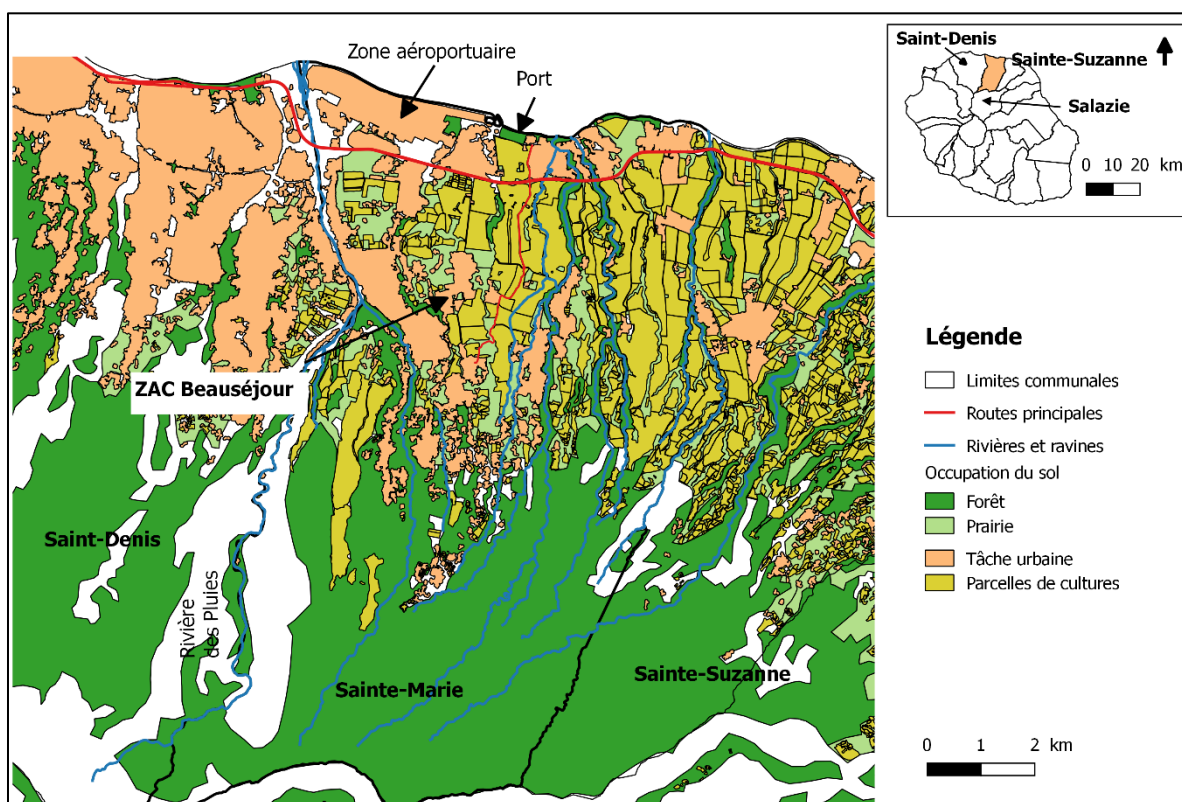
2.2 Présentation du contexte historique et territorial de chaque commune d'enquête

Les données topographiques et climatiques, l'organisation des activités humaines depuis la période coloniale jusqu'à aujourd'hui, ainsi que la croissance démographique liée au développement du territoire dessinent plusieurs enjeux :

- Le quartier de Beauséjour à Sainte-Marie s'inscrit sur un territoire communal marqué par une histoire agricole et des politiques qui tentent d'articuler la protection de ces terres et le développement de zones d'activités économiques tertiaires dans un contexte de croissance démographique et de pression foncière.
- Les projets du NPNRU et du parc du Colosse à Saint-André sont portés sur un territoire densément peuplé, où l'urbanisation et l'étalement urbain ont pris une place importante dans le secteur littoral avec les conséquences négatives que cela peut comporter (mitage, manque d'espaces de respiration).
- Le projet d'écoquartier de La Possession prend place sur un territoire qui s'est coupé progressivement de son littoral par les infrastructures de communication, et qui manque aujourd'hui d'une véritable centralité.

2.2.1 Sainte-Marie : entre urbanisation, modernisation et préservation des terres agricoles

Sainte-Marie est composée de 33 234 habitants en 2018 et affiche une densité de population de 381 hab./km² (Insee, 2021a). Bordé à l'ouest par la rivière des Pluies et à l'est par la ravine des Chèvres, la commune s'étend sur près de 9 000 hectares jusqu'aux remparts qui servent de frontière naturelle avec le cirque de Salazie (Carte 8). Restée longtemps dans l'ombre du chef-lieu de l'île - Saint-Denis, siège des institutions administratives et politiques - elle a été d'abord reléguée à une position de « garde-manger » puis de cité-dortoir, avant de devenir « *un maillon essentiel des réseaux de communication de l'île* » (Géraud *et al.*, 2009a). Elle est membre de la communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), communauté d'agglomération rassemblant les communes de Saint-Denis et de Sainte-Suzanne également.



Carte 8. Occupation du sol de la commune de Sainte-Marie.

Réalisation : Begue A., 2021. Source : IGN BDCarto 2021, IGN RPG 2018, Agorah 2019

Sa situation géographique lui confère un climat et une hydrographie favorable à l'agriculture, en témoignent les vastes champs de cannes à sucre visibles sur ses pentes extérieures (Photo 9). Les données topographiques et climatiques du nord-est de l'île (climat doux et humide, sols fertiles) lui valent d'ailleurs le nom de « bon-païs » par les premiers habitants (Géraud *et al.*, 2009a). D'abord productrice de café, de blé, de riz et de maïs, la région connaîtra un plein essor économique avec la canne à sucre, qui se cristallise dans le quartier de La Mare, où était implantée la dernière usine sucrière de la commune, fermant ses portes en 1981. Dans les Hauts de la commune, la canne à sucre se voit progressivement remplacer par des cultures maraîchères, fruitières et florales (*ibid.*).

La politique de la ville est partagée entre l'urbanisation et la modernisation qui touchent en particulier les Bas de l'île, et sa tradition séculaire rurale. Cette partition se lit dans les paysages, où d'importants domaines sucriers côtoient le déploiement de nombreuses infrastructures et l'extension des zones résidentielles. Sainte-Marie devient un maillon important des réseaux de communication de l'île, avec le développement d'un pôle économique autour d'un aéroport international (Photo 10) et d'un port de pêche et de plaisance sur son littoral (Photo 11) . Le quartier de La Mare, quartier littoral, ancienne friche industrielle, devient un quartier d'affaires, un nouveau pôle tertiaire (Photo 12), réhabilité par CBo Territoria, aménageur privé. La répartition des habitants, d'abord concentrés sur la partie occidentale de la commune, en raison de la proximité du chef-lieu, s'homogénéise sur l'ensemble du territoire communal. Une zone commerciale et de loisirs est développée à Duparc (complexe cinématographique, centre-commercial), le centre-ville est restructuré, le front de mer aménagé (l'ancienne route nationale est fermée pour en faire une piste cyclable (Photo 13) ; le parc de Bois-Madame est davantage ouvert sur l'océan), le bassin de mouillage est étendu et un centre technique ainsi qu'un pôle d'activités lié à la mer sont ouverts (ibid.).

Le littoral devient donc le lieu d'implantation de nombreux équipements, et certains espaces agricoles sont déclassés pour permettre l'extension de zones d'habitats, d'activités et de commerces. Le PLU de la commune indique notamment que les principaux déclassements ont été réalisés dans les Bas autour de plusieurs opérations d'aménagement. Ils concernent 69,2 hectares dont 32,7 hectares pour l'habitat et 36,5 hectares pour l'activité et le commerce (Ville de Sainte-Marie et al., 2018). Le projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Beauséjour (Photo 14), projet de création d'un nouveau quartier durable sur des champs de cannes à sucre, en est un exemple (Carte 8).



Photo 9. Champs de cannes à sucre sur les pentes extérieures de la commune de Sainte-Marie
Crédit : Begue, 2021.



Photo 10. Zone aéroportuaire de Sainte-Marie.
Crédit : Begue, 2021



Photo 11. Port de pêche et de plaisance de Sainte-Marie.
Crédit : Begue, 2021.



Photo 12. Quartier d'affaire de la Mare à Sainte-Marie.
Crédit : Begue, 2021.



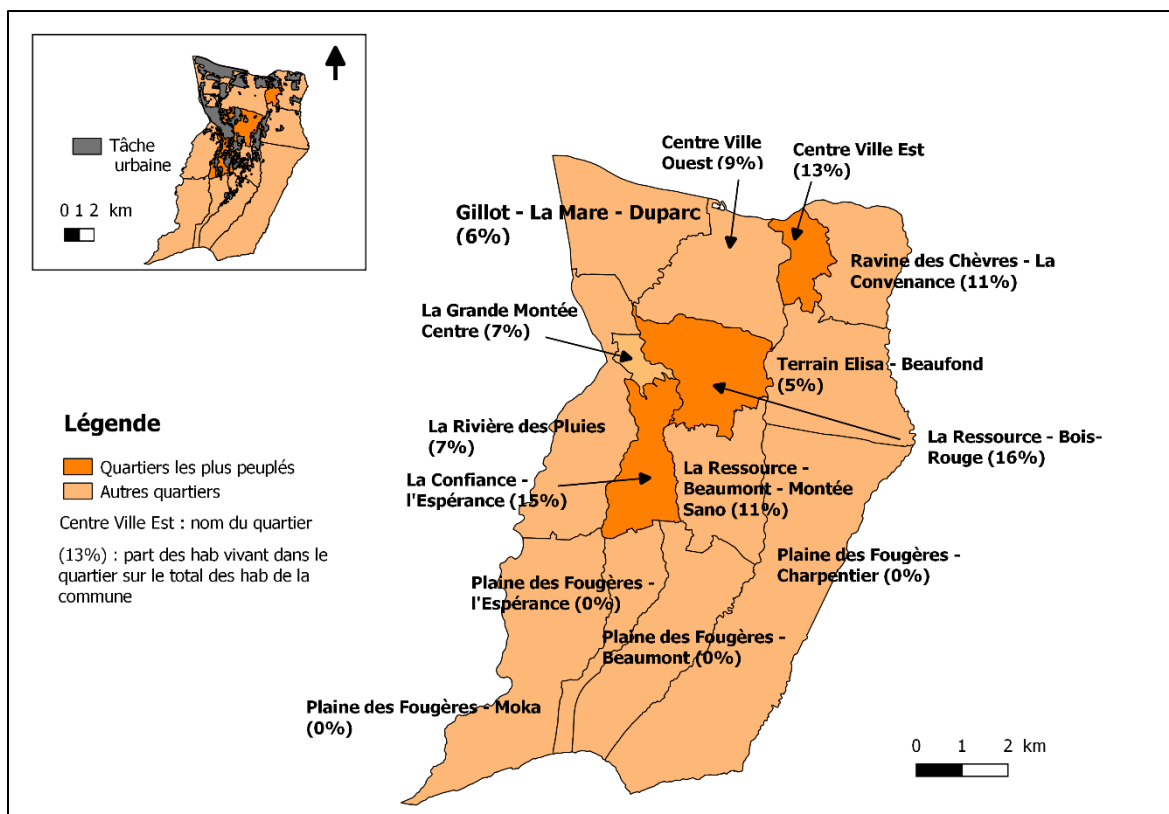
Photo 13. Piste cyclable sur le front de mer de Sainte-Marie.
Crédit : Begue, 2021.



Photo 14. Centre de Beauséjour à Sainte-Marie.
Crédit : Begue, 2021.

Parallèlement, une protection stricte des espaces agricoles à fort potentiel agronomique est menée pour pérenniser la culture de la canne dans les mi-pentes et « *préserver des terres pour l'avenir* » (Ville de Sainte-Marie *et al.*, 2018b). Les Hauts de la commune sont marqués par les forêts humides tropicales de la plaine des Fougères, préservées par le parc national, qui culminent au piton Bé Massoune (1 614 mètres d'altitude) dominant le cirque de Salazie (Folléa et Gautier, 2012).

Le nombre de logements a plus que doublé entre 1990 et 2018, passant de 5 031 à 13 741 résidences, dont 67 % de maisons et 32 % d'appartements (Insee, 2021a). Les quartiers du Centre-Ville Est, la Confiance-l'Espérance et la Ressource-Bois-Rouge (comprenant la ZAC Beauséjour) affichent les plus forts taux de logements. Le dernier recensement de la population de l'Insee (données infracommunales de la population en 2017) indique que ce sont les quartiers les plus peuplés de la commune (Carte 9, Photo 15, Photo 16).



Carte 9. Localisation et répartition de la population de Sainte-Marie par quartier.
Réalisation : Begue, 2021. Source : IGN IRIS 2021, Agorah 2019.



Photo 15. Photographie aérienne de la zone littorale et des mi-pentes de la commune de Sainte-Marie dans les années 2000.
Source : Portail IGN, photographies aériennes de 2000-2005



Photo 16. Photographie aérienne de la zone littorale et des mi-pentes de la commune de Sainte-Marie en 2013.
Source : Portail IGN, photographie aérienne de 2013

2.2.2 Saint-André, les traces d'une histoire agricole dans un contexte territorial en mutation

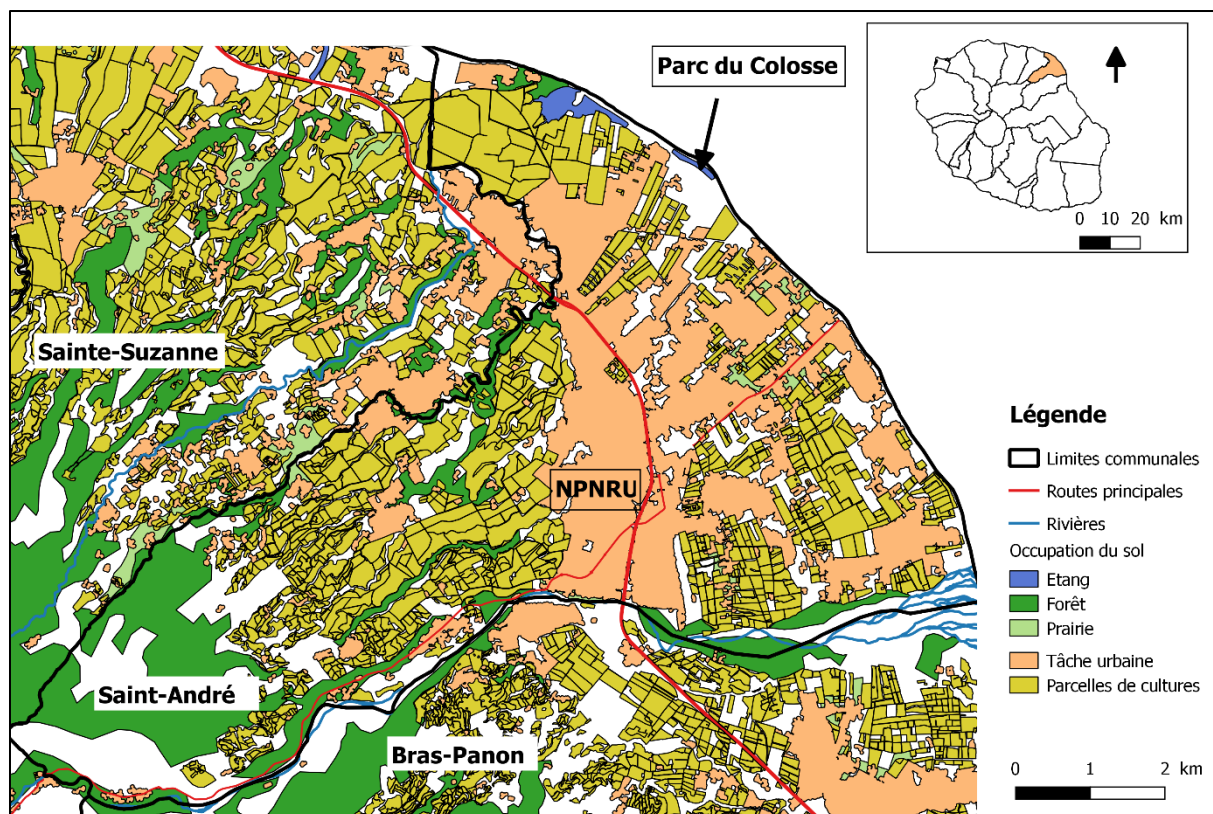
La commune de Saint-André, située entre la rivière du Mât et la rivière Saint-Jean, s'étend sur une surface de 5 037 hectares (Carte 10). Tout comme la commune de Sainte-Marie, elle acquiert d'abord une vocation agricole au XVIII^{ème} siècle, étant donné ses sols riches et épais, ses plaines aux pentes douces et fertiles, propices au développement des cultures tropicales, dans le contexte d'une économie de plantation fondée sur le café, le girofle, la vanille et surtout la canne à sucre jusqu'au XIX^{ème} siècle (Géraud *et al.*, 2009b). La canne à sucre imprimera l'organisation économique, sociale et spatiale de la commune, qui se lit encore dans les paysages, marqués par les vastes plaines littorales agricoles (Photo 17) et l'empreinte de la dernière usine sucrière en activité de la côte est, à Bois-Rouge (Photo 18).

La vie culturelle tamoule, liée à la forte concentration d'immigrés indiens, qui constituent les premiers groupes d'engagés pendant la période de l'esclavage et après son abolition, imprègne les paysages littoraux de la commune, où de nombreuses chapelles ont été installées à proximité des usines sucrières. Les principaux temples se situent aujourd'hui dans le quartier de Champ-Borne (Photo 19), à Petit-Bazar (temple Siva Soupramanien) ou encore près de l'usine de Bois-Rouge.

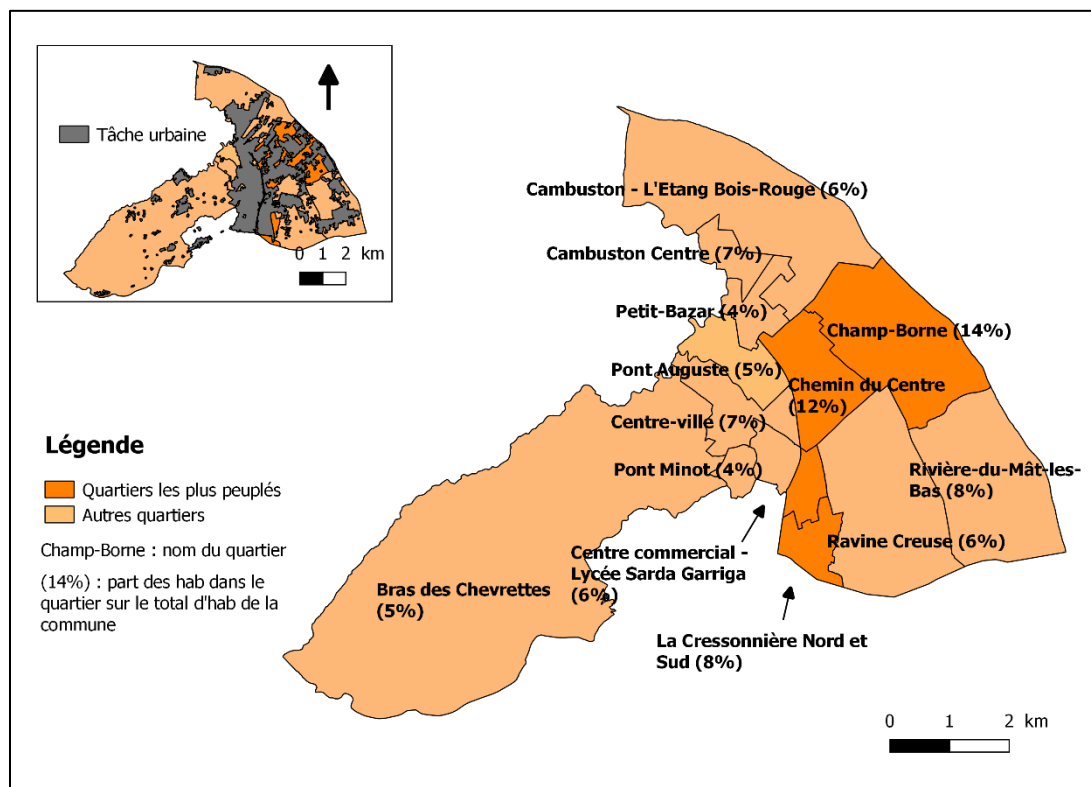
Les quartiers ceinturés par les champs de cannes ont souvent un rapport étroit avec l'activité sucrière, qui a notamment influencé la constitution de Cambuston, Rivière du Mât et Ravine Creuse (Carte 11), créés au fur et à mesure de la mise en valeur de l'espace. Néanmoins, l'extension des zones d'activités et des lotissements se fait depuis une trentaine d'années au détriment des espaces agricoles sur le littoral et les mi-pentes (Carte 10). Saint-André est aujourd'hui une commune à plusieurs polarités, traversée par la route nationale 2 (RN2). La majorité des équipements et des services sont concentrés dans le centre-ville, vieillissant et dégradé (Photo 20), mais les quartiers de Cambuston, Champ-Borne et la Cressonnière sont devenus de grands bassins de vie (Carte 11). La commune est membre de la communauté intercommunale Réunion Est (CIREST), communauté d'agglomération rassemblant les communes de Saint-Benoît, Bras-Panon, la Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose et Salazie. Elle est la commune la plus peuplée du territoire est, et constitue aujourd'hui un pôle urbain secondaire dans le schéma d'aménagement régional de 2011 (Région Réunion, 2011).

Quelques espaces de respiration sont encore identifiables sur le territoire : les zones humides, les rivières, les bassins. La rivière du Mât (Photo 21) constitue l'un des plus importants cours d'eau de l'île. Elle forme une large embouchure de galets sur le littoral, et ses premières falaises marquent l'entrée du cirque de Salazie (Folléa et Gautier, 2012). L'étang de Bois-Rouge, est l'un des trois étangs littoraux de l'île⁶². Il abrite une grande richesse biologique végétale et animale, qui lui vaut d'être classé en réserve naturelle volontaire depuis 1992.

⁶² L'étang de Saint-Paul et l'étang du Gol entre l'Etang-Salé et Saint-Louis constituent les deux autres étangs littoraux.



Carte 10. Occupation du sol de la commune de Saint-André.
Réalisation : Begue A., 2021. Source : IGN BD Carto 2021 ; IGN RPG 2018 ; Agorah 2019.



Carte 11. Localisation et répartition de la population de Saint-André par quartiers.
Réalisation : Begue, A., 2021. Source : IGN IRIS 2021, Agorah, 2019.



Photo 17. Vue sur les champs de cannes à sucre et les plaines agricoles de la commune de Saint-André depuis Bois-Rouge.

Crédit : Longépée, 2019



Photo 18. Usine de Bois-Rouge sur le littoral de Saint-André.

Crédit : Longépée, 2019.

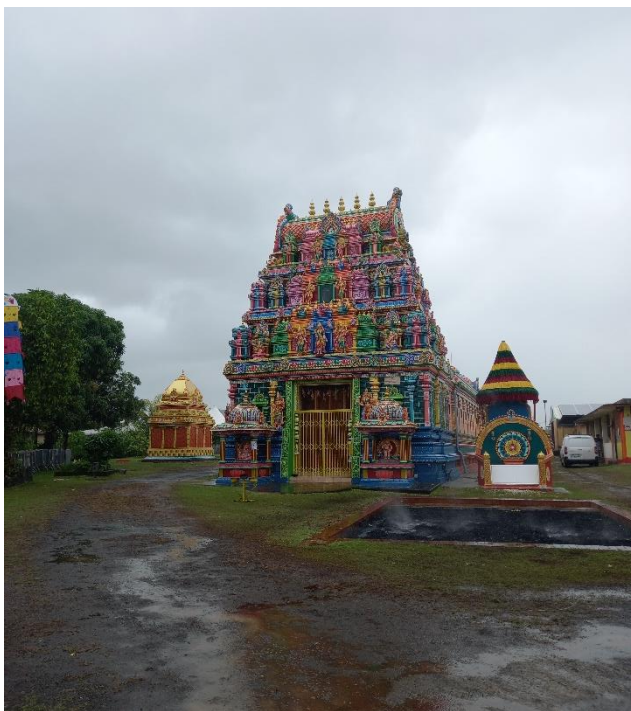


Photo 19. Temple du Colosse à Champ-Borne (Saint-André).

Crédit : Begue, 2021.



Photo 20. Centre-ville de Saint-André.

Crédit : Begue, 2021.

Sur la commune, le nombre de logements est passé de 9 503 résidences en 1990 à 22 590 résidences en 2018, avec 71% de maisons et 29% d'appartements (Insee, 2021b). L'emprise du tissu urbain ne cesse de s'étaler des quartiers littoraux au centre-ville de la commune (Carte 10, Photo 22 et Photo 23). Les quartiers de Champ-Borne, quartier résidentiel, du Chemin du Centre et de la Cressonnière, nouveaux quartiers prioritaires (Daudin and Lieutier, 2015), sont

les plus peuplés et les plus construits, selon les données infracommunales de l’Insee (Recensement de la population de 2017) (Carte 11).



Photo 21. Rivière du Mât (Saint-André).
Crédit : Begue, 2021

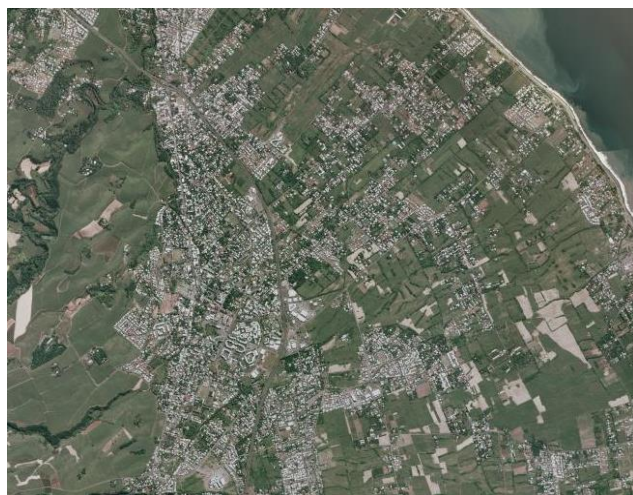


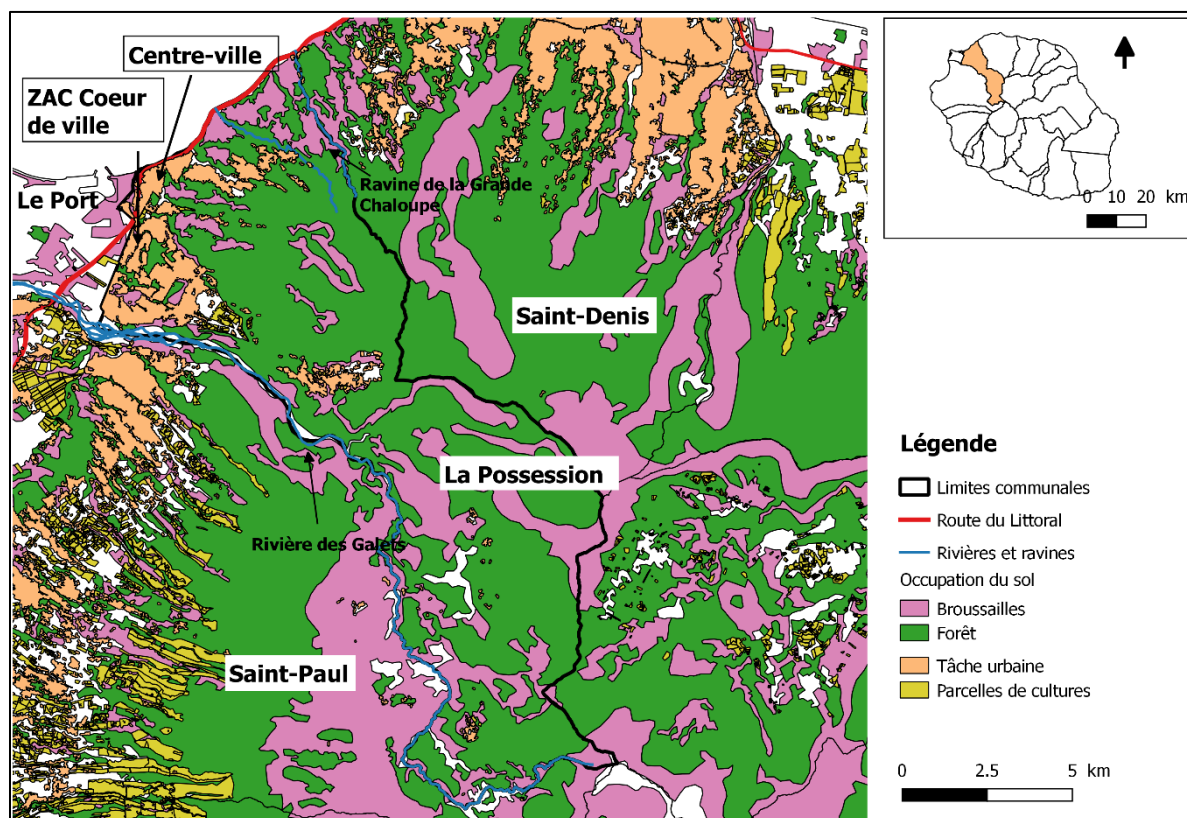
Photo 22. Photographie aérienne de la commune de Saint-André dans les années 2000.
Source : Portail IGN, photographies aériennes de 2000 à 2005



Photo 23. Photographie aérienne de la commune de Saint-André en 2013.
Source : Portail IGN, photographie aérienne 2013.

2.2.3 La Possession, une fonction historique de transit, un territoire coupé par la route nationale et un patrimoine naturel remarquable

La Possession s'étend sur une surface de 11 847 hectares, du rivage de l'océan Indien au sommet du piton des Neiges, en recouvrant une grande partie du cirque de Mafate⁶³ (à cheval sur les communes de La Possession et de Saint-Paul). Du fait de son étendue, le relief de la commune est très varié, mais la majeure partie du territoire présente une pente forte (supérieure à 20%) liée à la présence du cirque (Codra et Ville de La Possession, 2019). Elle est traversée à l'est par la ravine de la Grande Chaloupe et au sud par le lit de la rivière des Galets qui s'enfonce sur une trentaine de kilomètres dans les profondeurs du cirque de Mafate (Géraud *et al.*, 2009b) (Carte 12). La ravine de la Grande Chaloupe crée une rupture physique forte avec la commune de Saint-Denis et s'ouvre sur l'océan. La rivière des Galets, paysage sec de galets, large de 350 à 750 mètres au niveau de la plaine littorale (Agence Folléa-Gautier, 2012), sépare la commune de celle de Saint-Paul (Photo 24). Entre la ravine de la Grande Chaloupe et la ravine (secondaire) du Petit Ruisseau s'étend le plateau de la planèze de la ravine à Malheur, paysage de savane, constitué d'herbes hautes et d'arbustes de type épineux. La commune est membre de la communauté d'agglomération du TCO.



La commune de La Possession s'impose historiquement comme un espace de transit entre la capitale administrative, Saint-Denis, et le territoire de Saint-Paul, considéré comme le garde-

⁶³ 6 250 hectares correspondent au cirque de Mafate (Codra et Ville de La Possession, 2019).

manger de l'île (Géraud *et al.*, 2009b). Elle est marquée au XVIII^{ème} siècle par la constitution d'un réseau de sentiers et de pavés, « le chemin des Anglais », qui permettait de faire la liaison avec Saint-Denis. A l'ère de la canne à sucre, la situation de transit de la commune se renforce, notamment avec l'acquisition d'un bateau à vapeur par une société sucrière qui facilite le transport des personnes et des marchandises entre le chef-lieu et la côte ouest (ibid.). Village de pêcheurs au début du XIX^{ème} siècle, ayant pour activité principale le batelage, la commune se coupe progressivement de son littoral, par l'implantation de structures de transports : le chemin de fer en 1882, nécessaire au transport du sucre ; et depuis les années 1960 par la route du Littoral (2x2 voies) (Photo 25). Aujourd'hui, les zones d'activités, la zone artisanale et la zone d'activités économiques de la ravine à Marquet, forment « *un triangle coincé* » sur le littoral (Codra et Ville de La Possession, 2019) entre la RN1 et la commune du Port, et sont donc séparées du reste de La Possession par la voie rapide. Le centre-ville, situé le long de la route nationale à l'ouest et au nord, est difficilement identifiable et ne forme pas une véritable centralité. La reconquête et la valorisation de la façade littorale sont ainsi affichées comme un des objectifs de la ville⁶⁴, inscrites dans le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du PLU de la commune : « *le SMVM fixe l'objectif d'ouvrir la ville sur la mer et de couvrir la route nationale actuelle pour une reconquête du front de mer* » (Codra et Ville de La Possession, 2019).

Sur les mi-pentes, les plateaux de Sainte-Thérèse et de la Ravine à Marquet (Carte 13) forment des bandes continues d'urbanisation, où de nombreux lotissements ont fait leur apparition (Photo 26), séparées entre elles par des espaces naturels, principalement constitués de hautes herbes sèches (paysage de savane) (Carte 12). Le plateau de Sainte-Thérèse se caractérise également par des champs de cannes peu exploités, des friches, des petits boisements et des haies bocagères sur andins (ibid.). Le développement depuis les années 1950 d'une politique de lutte contre l'habitat insalubre et le déploiement d'importants programmes de logements sociaux et collectifs se lisent dans les paysages, où les maisons individuelles sont progressivement remplacées par des immeubles, sur le littoral et les mi-pentes, marginalisant l'activité agricole et les espaces naturels (Géraud *et al.*, 2009b).

Dans les hauts, le quartier de Dos d'Âne situé sur un replat entre 800 et 1 100 mètres d'altitude, forme un « *mini-cirque* » (ibid.), borné d'imposants remparts (Photo 27). On y développe une agriculture maraîchère favorisée par le climat frais et humide. Le quartier est une porte d'entrée vers le cirque de Mafate, particularité de la commune (Photo 28). Le cirque est constitué de remparts et de falaises, interrompus par la rivière des Galets. Il n'est accessible qu'à pied ou en hélicoptère. Il s'inscrit dans le périmètre du parc national et fait donc l'objet de politiques de valorisation touristique et de conservation. Les rares zones habitées (les îlets) ont développé une activité pastorale et touristique aujourd'hui, avec le développement de gîtes. Enfin, les forêts humides de moyenne et haute altitude forment un espace de forte valeur écologique, partie intégrante du périmètre du parc national.

⁶⁴ Le projet d'aménagement du front de mer n'étant pas avancé dans sa phase opérationnelle, nous n'avons pas sélectionné ce projet dans nos choix de terrains d'étude (annexe 1).



Photo 24. La rivière des Galets et ses paysages de savane.
Crédit : Longépée, 2019



Photo 25. La route du Littoral traversant la commune de La Possession.
Crédit : Begue, 2020



Photo 26. Urbanisation des pentes de Sainte-Thérèse (La Possession).
Crédit : Begue, 2019.



Photo 27. Quartier de Dos d'Âne dans les Hauts de La Possession.
Crédit : Begue, 2019.

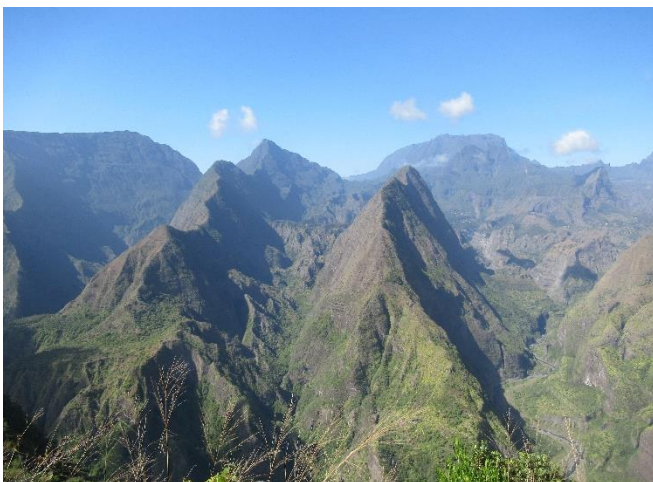
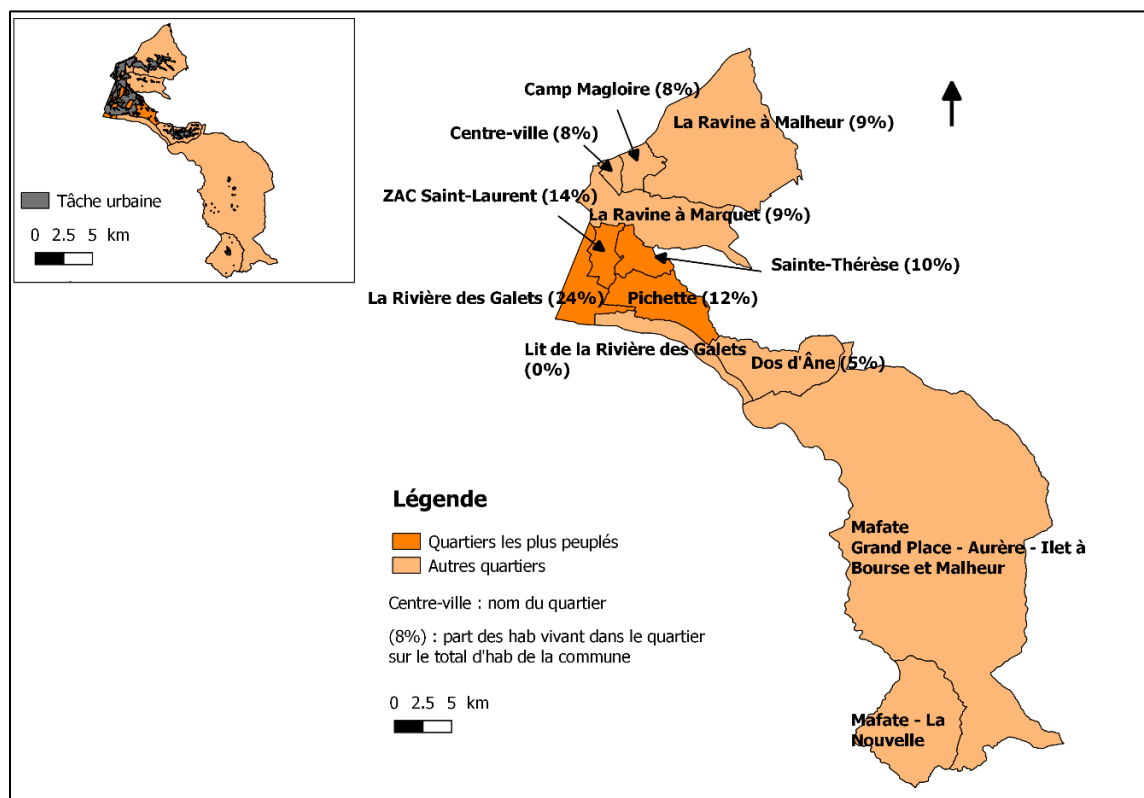


Photo 28. Vue sur le cirque de Mafate depuis Dos d'Âne.
Crédit : Begue, 2019.

La ZAC Saint-Laurent, la Rivière des Galets (dont la population a doublé entre 2007 et 2017) et les plateaux de Sainte-Thérèse et Pichette affichent les plus forts taux d'habitants (Insee, Recensement de la population de 2017) (Carte 13). Le nombre de logements a triplé sur la période 1990-2018 passant de 4 514 à 13 591 résidences, avec 59% de maisons et 40% d'appartements (Insee, 2021c). Une forte croissance du parc de logements est à noter dans les secteurs de la ravine à Malheur, et les pentes sud de la Rivière des Galets-Saint-Laurent et Pichette-Sainte-Thérèse, déjà très peuplés dans les années 2000 (Photo 29Photo 30).



Carte 13. Localisation et répartition de la population par quartier sur la commune de La Possession.
Source : IGN IRIS 2021, Agorah, 2019. Réalisation : Begue, A., 2021.

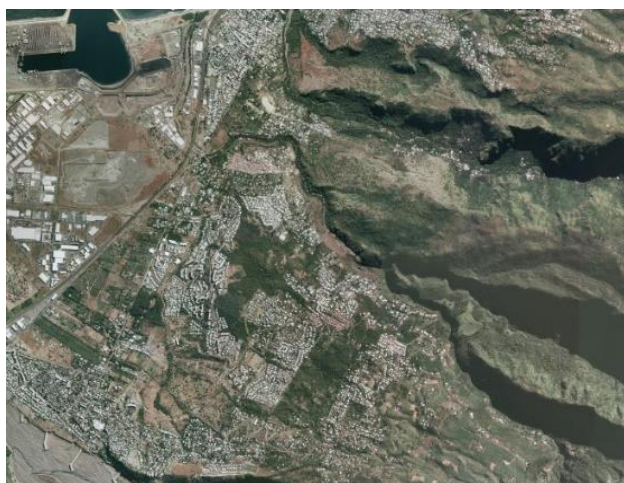


Photo 29. Photographie aérienne des pentes sud de La Possession dans les années 2000.
Source : Portail IGN, photographies aériennes de 2000-2005

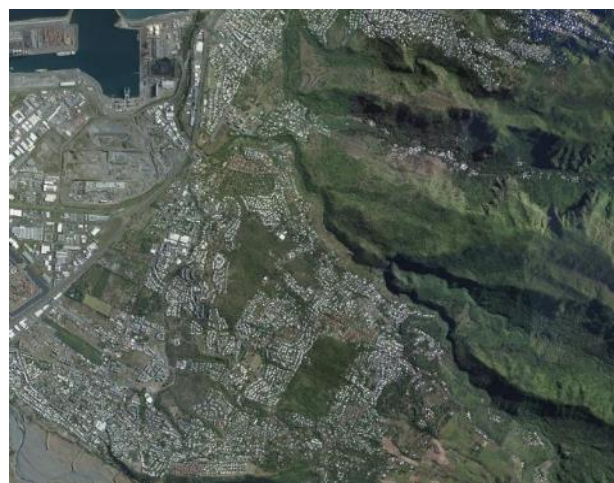


Photo 30. Photographie aérienne des pentes sud de La Possession en 2013.
Source : Portail IGN, photographie aérienne de 2013

3. Des projets d'aménagement ayant une dimension paysagère

Sur ces trois communes se développent des projets d'aménagement qui nous ont fortement intéressés de par les acteurs impliqués dans la maîtrise d'œuvre, et les objectifs mis en avant dans la programmation des projets, notamment l'accent mis sur la valorisation d'espaces publics, le respect de la géographie des sites et la volonté d'apporter un meilleur cadre de vie aux habitants.

3.1 La ZAC Beauséjour : le projet d'un quartier durable sur les pentes de Sainte-Marie

Situé sur les mi-pentes (150 à 250 mètres d'altitude), dans une zone d'extension urbaine sur des champs de cannes à sucre, entre deux quartiers résidentiels, la Grande Montée à l'ouest et Bois Rouge à l'est (Photo 31), le projet de la ZAC Beauséjour est porté par CBo Territoria⁶⁵, société privée à la tête d'un important patrimoine foncier à la Réunion, dont la concession d'aménagement a été attribuée en 2007 par la ville de Sainte-Marie.

Lancé en 2006, le projet est contesté d'un point de vue écologique par les services de l'Etat et révisé en 2008 (Gauzin-Müller, 2014) à partir d'une Approche environnementale de l'urbanisme (AEU) afin de limiter l'impact de l'opération, l'objectif consistant à transformer 78 hectares de champs de canne à sucre en un quartier dit durable. Démarche proposée par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique, au service des collectivités locales et des acteurs de l'urbanisme, l'AEU est une méthodologie transversale permettant de mieux prendre en compte les principes du développement durable dans les projets⁶⁶. Le début des travaux commence en 2009 et est toujours en cours actuellement.

Périmètre du projet :

- La ZAC s'étend sur 78 hectares de surface totale dont 68 hectares appartiennent à CBo Territoria ;
- 27 hectares d'espaces verts et d'aménagements urbains sont prévus ;
- 6 hectares de parc urbain ;
- 2 300 logements, services et activités et 8 000 habitants sont prévus à terme.

Objectifs du projet :

Les porteurs du projet aspirent à créer une véritable centralité urbaine qui soit génératrice de qualité de vie (Gauzin-Müller, 2014). L'objectif est de créer une « ville durable » inspirée des recommandations de l'AEU. Le quartier se construit ainsi autour de plusieurs enjeux :

⁶⁵ CBo Territoria, opérateur immobilier, coté en bourse avec plus de 9 000 actionnaires, est issu en 2004 d'un transfert d'actifs du Groupe Bourbon, multinationale spécialisée dans les services maritimes aujourd'hui, issue de la fusion de plusieurs sociétés familiales réunionnaises. CBo Territoria hérite du Groupe Bourbon 3 600 hectares de foncier, situés pour l'essentiel sur des zones agricoles ou naturelles protégées (Gauzin-Müller, 2014).

⁶⁶<https://www.ademe.fr/expertises/urbanisme-amenagement/passer-a-laction/approche-environnementale-lurbanisme-2>

- **Respecter la topographie du site** : l'objectif du projet est de construire un aménagement qui respecte la topographie du site à travers la construction de bâtiments réalisés en alternance parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveaux ; le respect des traces agricoles ; l'utilisation des ravines, des replats et des talwegs naturels (ibid).



Photo 31 : Photographie aérienne de la zone du projet.
Source : Gauzin-Müller (2014). Crédit : Hervé Douris

- **Créer un cœur dense** : l'objectif du projet est de densifier le cœur du quartier afin d'accueillir une population nombreuse. Après un premier master plan, un second projet urbain a été dessiné par une agence d'architectes, accompagnée de paysagistes (Plan 1). La hauteur des bâtiments est comprise entre quatre et sept niveaux (Photo 32). La densification du quartier s'accompagne d'une programmation autour d'une forte végétalisation des espaces (ibid).
- **Ramener la nature en ville**: de larges coulées vertes ont été aménagées (trois coulées vertes plantées en espèces indigènes et endémiques) pour gérer l'eau pluviale et relier les zones naturelles les plus sensibles (Photo 33). Le sol et les plantes sont utilisés pour collecter, drainer, épurer, rafraîchir et favoriser l'infiltration de l'eau (Photo 34) (Gauzin-Müller, 2014). Les voiries ont été végétalisées et les trottoirs sont larges afin de favoriser les cheminements doux (piétons et cyclables). Une place importante a été consacrée à la valorisation de la flore endémique, et des jardins partagés ont été mis en place avec les habitants volontaires.

- **Favoriser la mixité sociale** : l'objectif est de densifier le cœur du quartier, et de mêler logements sociaux, villas (Photo 35) et parcelles prêtes à bâtir.



Plan 1. Plan de conception du second projet urbain de Beauséjour.
Source : Gauzin-Müller (2014). Crédit : Tekhnê Architectes

Acteurs du projet :

La ZAC est réalisée dans le cadre d'une concession publique d'aménagement suite à une mise en concurrence par la commune de Sainte-Marie, qui conserve la responsabilité d'équipements publics sur le secteur. A l'exception de ces équipements, CBo Territoria a la maîtrise de tous les programmes, opérant à la fois en tant que promoteur immobilier et en tant qu'investisseur.

La maîtrise d'œuvre urbaine est composée d'une diversité de professionnels du paysage, architectes, urbanistes et paysagistes, mandataires du projet à la fois dans la phase de conception et la phase opérationnelle : l'agence Tekhnê Architectes, qui a réalisé l'AEU, s'est vu confiée par la maîtrise d'ouvrage la conception du cœur du quartier et du secteur ouest de Beauséjour et s'est associée à l'agence d'urbanisme et paysage UPAU, et l'Atelier LD (qui a une filiale à la

Réunion, LD Austral), bureau d'étude pluridisciplinaire spécialisé en urbanisme, paysage et hydrologie urbaine.



Photo 32. Cœur du quartier de Beauséjour.
Crédit : Begue, 2019



Photo 33. Première coulée verte réalisée à Beauséjour.
Crédit : Begue, 2019.



Photo 34. Noue paysagère (Beauséjour).
Crédit : Begue, 2020



Photo 35. Résidence « les Balcons du Parc » (Beauséjour).
Crédit : Begue, 2020

Ces derniers travaillent avec un groupement de professionnels, ingénieurs-infrastructures, scénographes, paysagistes, et le laboratoire d'écologie urbaine, LEU Réunion, spécialisé dans la restauration écologique, l'aménagement urbain en milieu tropical et la qualité environnementale du bâti. LEU Réunion intervient en particulier sur les aspects botaniques et l'architecture bioclimatique des bâtiments (Figure 5) :

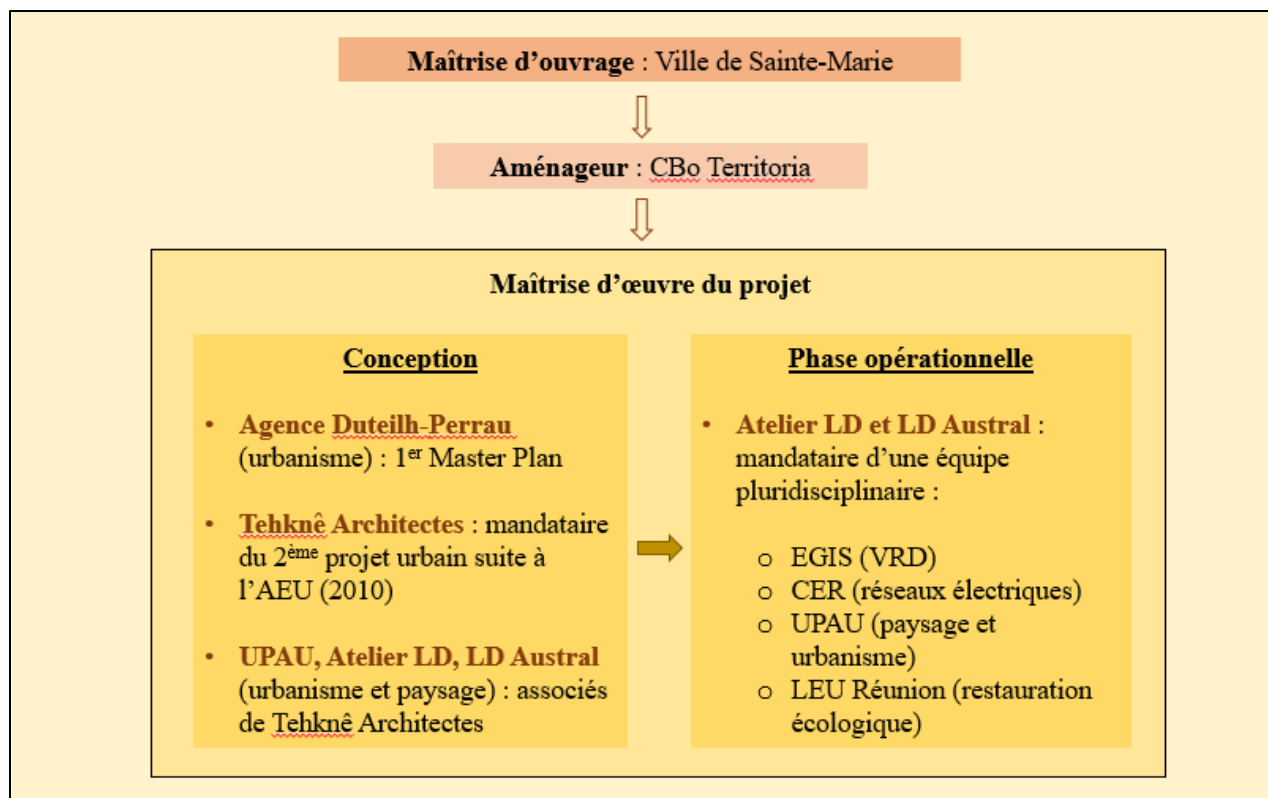


Figure 5. Schéma des acteurs impliqués dans le projet de la ZAC Beauséjour.
Réalisation : Begue, A., 2021.

3.2 A Saint-André, la place des professionnels du paysage dans la réhabilitation des quartiers et des sites dégradés et vieillissants

Le projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André

Le centre-ville de Saint-André fait partie de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville en raison d'une concentration de ménages pauvres et de logements sociaux (Daudin et Lieutier, 2015). La population est jeune (54 % de moins de 30 ans), peu qualifiée (57 % de non diplômés) et en grande précarité (taux de chômage de 46 %). Le centre-ville concentre 1 627 logements sociaux, soit 60 % du parc de l'ensemble de la commune (Groupement de MOE urbaine *et al.*, 2020), et souffre d'une très mauvaise image en raison de problématiques d'insécurité, d'équipements vétustes et d'un patrimoine vieillissant. Les déplacements se font essentiellement en voiture, peu d'espaces publics qualitatifs étant dédiés au piéton (*ibid.*). De nouveaux quartiers ont été inaugurés ou réhabilités sur la commune (la Cressonnière, Milles Roches et Ravine Creuse), bénéficiant de la convention de rénovation des zones urbaines sensibles⁶⁷ (ZUS), mais sans relation avec le centre-ville (*ibid.*).

Dans ce contexte, la commune, soutenue par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), s'inscrit dans un Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), afin d'enrayer cette image déclinante et d'engager un travail de rénovation et de réhabilitation

⁶⁷ Les zones urbaines sensibles sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville compte-tenu des difficultés que connaissent les habitants de ces territoires (fort taux de chômage, quartiers d'habitations dégradés) (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1679>).

du centre-ville. La ville est également engagée dans une labélisation EcoQuartier. Le début des premiers travaux a commencé en 2019.

Périmètre du projet

Ce programme concerne :

- 75 hectares de superficie (Plan 2)
- 5 700 habitants, soit 10% de la population communale
- 2 696 logements dont 1 627 logements sociaux

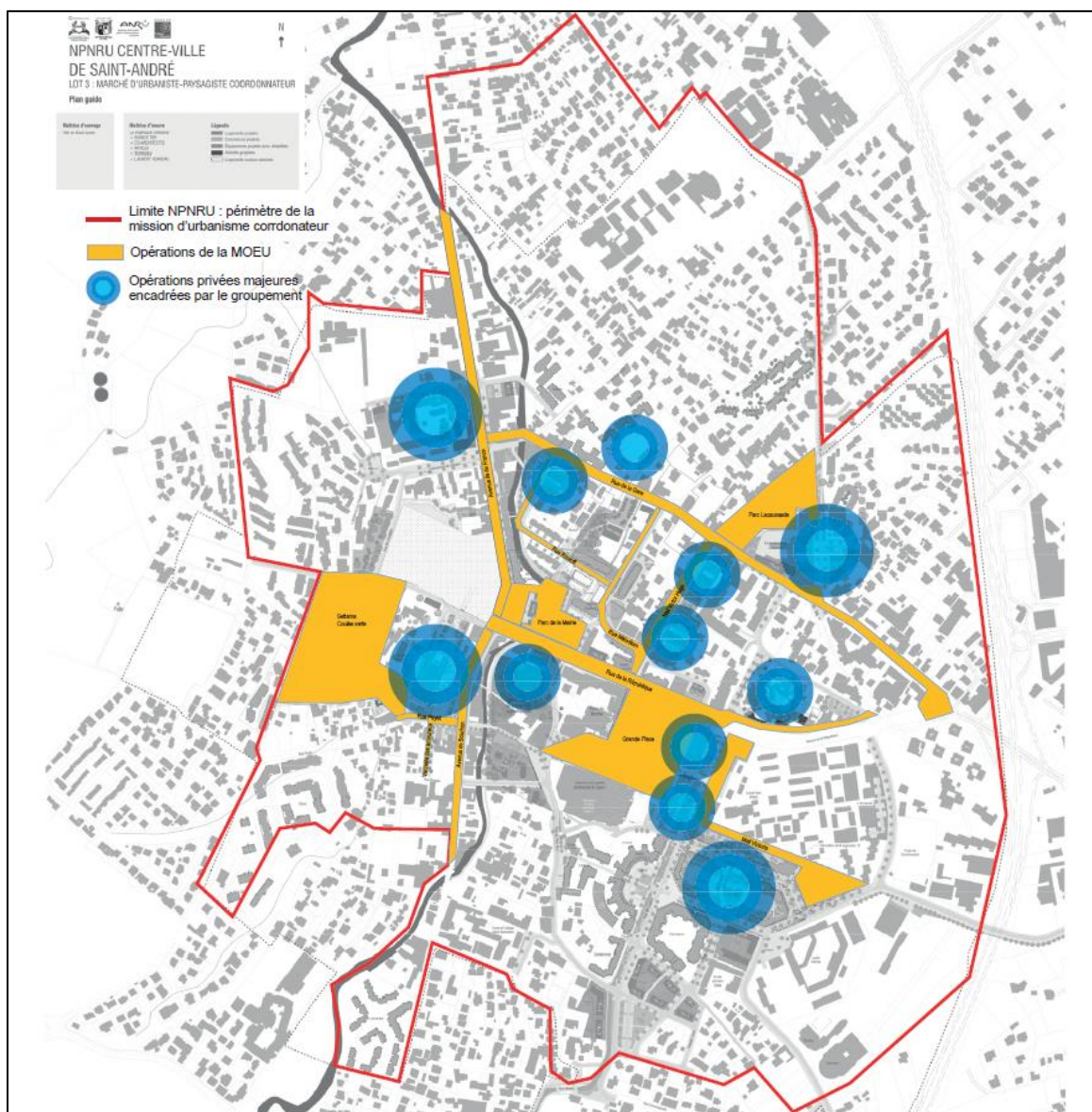
Objectifs du projet

Le projet s'articule autour de quatre objectifs : « favoriser le développement économique », « connecter le territoire », « vivre solidaire », « préserver et valoriser l'environnement », qui se structurent autour de cinq thématiques (Groupement de MOE urbaine *et al.*, 2020) :

- **L'habitat** : l'objectif est de diversifier l'offre de logements, de favoriser la mixité sociale, de réhabiliter et d'améliorer le parc existant. Des opérations privées avec les bailleurs sociaux sont prévues sur les logements sociaux (Photo 36).
- **L'espace public** : afin de freiner la surreprésentation de l'automobile et d'encourager les déplacements doux dans le centre-ville, le projet prévoit de créer des mails piétons végétalisés, de réhabiliter, de valoriser ou de créer des places urbaines, des espaces de rencontre et de récréation, des parcs, en travaillant sur les ambiances de ces espaces à travers le mobilier urbain et la plantation de végétaux et d'arbres.
- **L'économie** : le programme prévoit de redynamiser le tissu commercial à travers la réhabilitation de certains commerces (programmes de développement mixtes ou intégrant des commerces) et la mise en réseau du tissu commercial avec les espaces publics (place du grand marché, « carré église »).
- **L'équipement** : face à la détérioration des bâtiments et des équipements, l'objectif est de réhabiliter et valoriser les infrastructures.
- **La mobilité** : parallèlement aux travaux réalisés sur les espaces publics, l'objectif est de permettre que les grands axes urbains soient praticables à pied, ainsi que de mutualiser les places de parking.

Ces objectifs s'inscrivent dans un enjeu d' « *amélioration du paysage urbain* » selon le dernier plan guide du projet (Groupement de MOE urbaine *et al.*, 2020), à travers la qualité des espaces publics, des déplacements, du mobilier, etc. Le projet porte également un enjeu de traitement surfacique des eaux pluviales, puisque la commune est identifiée comme territoire à risque inondation et fait l'objet à ce titre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation. Le centre-ville a notamment été impacté par le débordement de la ravine Sèche (Photo 37) et de la ravine Payet, lors du cyclone Fakir en 2018. Des risques écologiques et sanitaires ont également été relevés sur la qualité de l'eau, en lien avec le rejet d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux

pluviales, le lessivage des infrastructures routières chargées en polluants, les installations de station-service et de déchetterie dans des zones inondables du centre-ville (ibid.).



Plan 2. Plan de conception du projet NPNRU issu du plan guide du renouvellement urbain du centre-ville.
Source : Groupement de MOE urbaine *et al.* (2020).

Le programme entend donc mettre en place une gestion raisonnée des eaux pluviales, qui passe par : l'utilisation du sol et des plantes pour collecter, drainer, épurer, temporiser et favoriser l'infiltration de la plus grande partie de l'eau ; le respect de la topographie des sites (maintien des talwegs naturels) ; la mise en scène et la valorisation du parcours de l'eau en ville. Le travail des paysagistes-urbanistes et des ingénieurs-hydrologues de l'Atelier LD et de l'agence LD Austral sur le quartier de Beauséjour à Sainte-Marie a notamment été repris comme exemple pour parvenir à cette gestion.



Photo 36. « Résidence Victoria » compris dans le programme de réhabilitation des logements sociaux du centre-ville de Saint-André.
Crédit : Begue, 2021



Photo 37. Ravine sèche traversant le centre-ville de Saint-André.
Crédit : Longépée, 2019

Le Carré église

Le Carré église est la première opération qui a été en partie réalisée. Il concerne un secteur du périmètre du NPNRU à valeur hautement patrimoniale : présence de la première école des Frères de la commune, de la chapelle Sainte-Jeanne d'Arc dite « salle Jeanne d'Arc » inscrite aux monuments historiques, et de la place du vieux marché. La première phase des travaux, réalisée en 2020, a consisté à rénover la place Jeanne d'Arc, faisant face à l'église (Photo 38). Des kiosques ont été installés, un alignement d'arbres plantés, une place encaladée, afin d'en faire un espace de rencontre et d'animation (accueil d'artistes, concerts). La seconde phase du projet consiste à rénover la halle du marché couvert et l'ancienne école des Frères (Photo 39) qui accueillera des restaurants, ainsi que les espaces extérieurs qui ne sont aujourd'hui utilisés qu'en zone de stationnement.



Photo 38. Place Jeanne d'Arc (centre-ville de Saint-André).
Crédit : Begue, 2020.



Photo 39. Ancienne école des Frères (centre-ville de Saint-André)
Crédit : Begue, 2021.

Acteurs du projet

La commune a mandaté un groupement de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation des études et des travaux du NPNRU, dont le mandataire est l'Atelier LD (Figure 6). Il a pour principales missions:

- L'élaboration des documents cadres du projet ;
- L'accompagnement des différents projets privés de développement au sein du périmètre du NPNRU ;
- L'élaboration et le suivi des travaux des espaces publics.

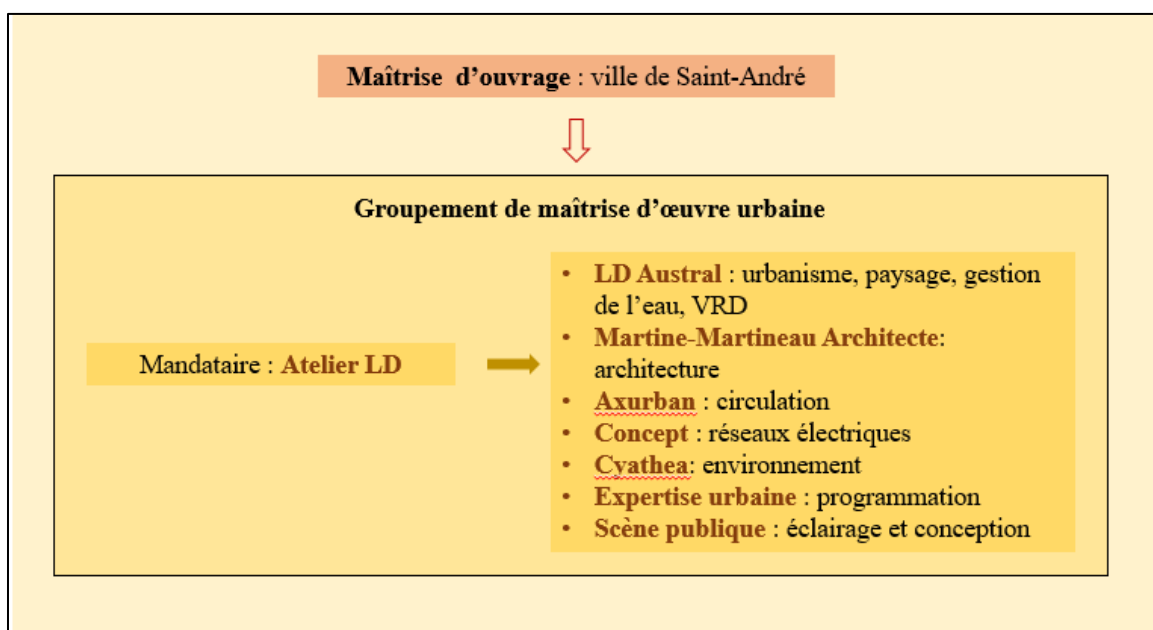


Figure 6. Schéma des acteurs du projet du NPNRU.

Réalisation : Begue, A., 2021.

Le projet de réhabilitation et d'extension du parc du Colosse

Situé sur le littoral des quartiers de Champ-Borne et de Cambuston, bordé par l'océan Indien au nord et le « Petit Etang » à l'est, le parc du Colosse est un parc de loisirs destiné aux activités de plein air (pique-nique, activités nautiques, jeux pour enfants), aménagé sur des terrains ayant autrefois servis à la culture de la canne à sucre. Le site est pourvu de caractéristiques paysagères remarquables : vue panoramique sur la mer (Photo 40) et les montagnes (Photo 41), présence d'un étang naturel (Photo 42).

Ouvert en 2001 sur douze hectares, il a cependant été « laissé à l'abandon » de nombreuses années, les équipements se détériorant au fur et à mesure. Le parc reste très fréquenté et accueille chaque année des événements culturels importants pour la commune et ses habitants et ceux du territoire régional, notamment la fête du Dipavali ou Fête de la Lumière (plus grande célébration de la culture tamoule) ; la Fête des lanternes qui met fin aux célébrations du nouvel an chinois. En 2014, la municipalité a lancé des études pour réhabiliter et agrandir le parc afin d'en faire un « *site touristique et de loisirs de référence à l'échelle régionale* » (Le Quotidien,

05/10/2016). La première phase du projet a été réalisée en 2020 ; les travaux de restauration écologique de la deuxième phase ont débuté en 2021.



Photo 40. Vue sur la mer depuis le parc du Colosse (Saint-André).

Crédit : Begue, 2019



Photo 41. Vue sur l'étang, le cirque de Salazie et le piton des Neiges depuis le parc du Colosse (Saint-André).

Crédit : Begue, 2019

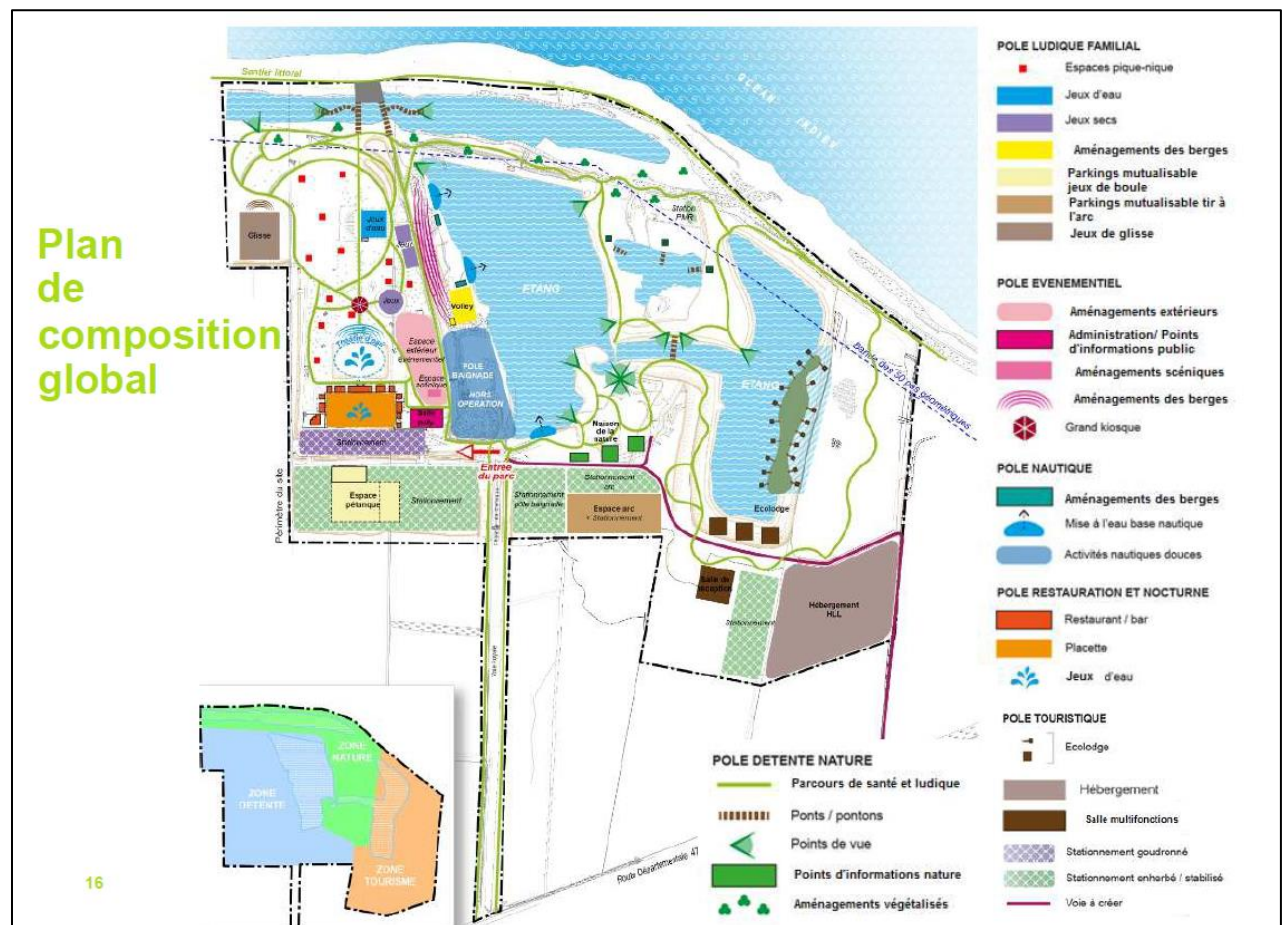


Photo 42. Un des étangs du parc du Colosse envahi par des espèces invasives (Saint-André).

Crédit : Begue, 2021

Périmètre du projet

- Le parc s'étend sur environ 32 hectares et peut être aménagé sur 120 hectares ;
- 15 hectares doivent être réhabilités par la commune : zone de loisirs (espace de baignade, jeux) (Plan 3) ;



Plan 3. Plan de conception du projet de réhabilitation du parc du Colosse.
Source : Ville de Saint-André (2017)

Objectifs

Le projet de réhabilitation du parc du Colosse se découpe en trois phases (Plan 4) :

- Une première phase s'articule autour de l'aménagement d'une zone de loisirs avec la réhabilitation et la valorisation du parc de jeux, la création d'un bassin de baignade, l'organisation d'un pôle restauration avec la réhabilitation d'infrastructures pour l'installation de commerces. L'objectif est de créer de l'animation en journée et le soir.
- Une deuxième phase du projet correspond à une autre tranche du parc appelée « zone nature ». L'objectif pour la SEOR en charge de la gestion de cet espace consiste à installer une maison de la nature, dont une partie serait professionnelle (centre de soins pour les oiseaux, bureaux) et une partie ouverte au public, afin d'informer et de sensibiliser à la nature à travers l'aménagement de salles permettant la lecture du paysage, ou encore de belvédères dédiés à la contemplation des espaces naturels du parc. Des pontons, des sites d'observation, des sentiers pédagogiques doivent être aménagés

dans la zone. Un travail de restauration écologique, de plantation d'espèces indigènes a été mis en place sur les espaces envahis par des espèces invasives, avec d'autres associations tels que le Conservatoire botanique national et Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin (CBNM-CPIE de Mascarin), et l'Association agréé de pêche et de protection des milieux aquatiques de Saint-André (AAPPMA-SA).

- Une troisième phase concernerait la structuration d'un pôle touristique avec l'installation d'*ecolodge* et d'un héliport. Cette phase n'est pas opérationnelle à l'heure actuelle.



Plan 4. Zones prévues dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse.
Source : Ville de Saint-André (2017).

Acteurs du projet :

Dans la zone identifiée pour le développement des loisirs, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier LD, mandataire du projet, qui travaillent avec les agences LD Austral et Quadra Architectures. Sur la zone nature, la SEOR est concessionnaire et gestionnaire de la zone. Elle travaille en partenariat avec d'autres associations, le CBN-CPIE Mascarin et l'AAPPMA-SA sur des travaux de restauration écologique des espaces naturels (Figure 7) :

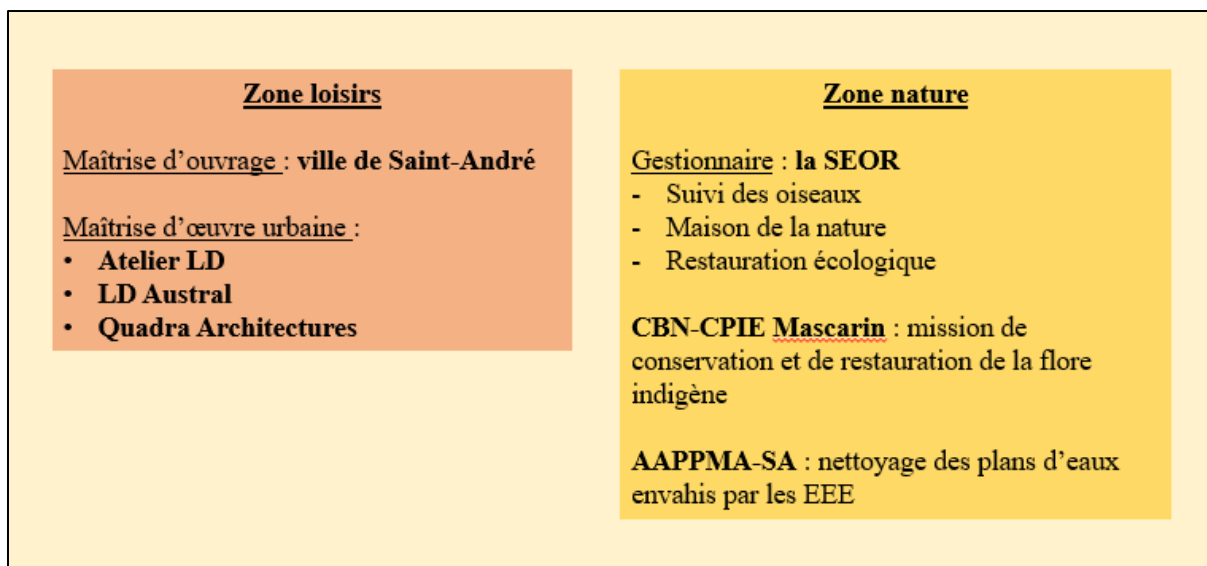


Figure 7. Schéma des acteurs impliqués dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse.
Réalisation : Begue, A., 2021.

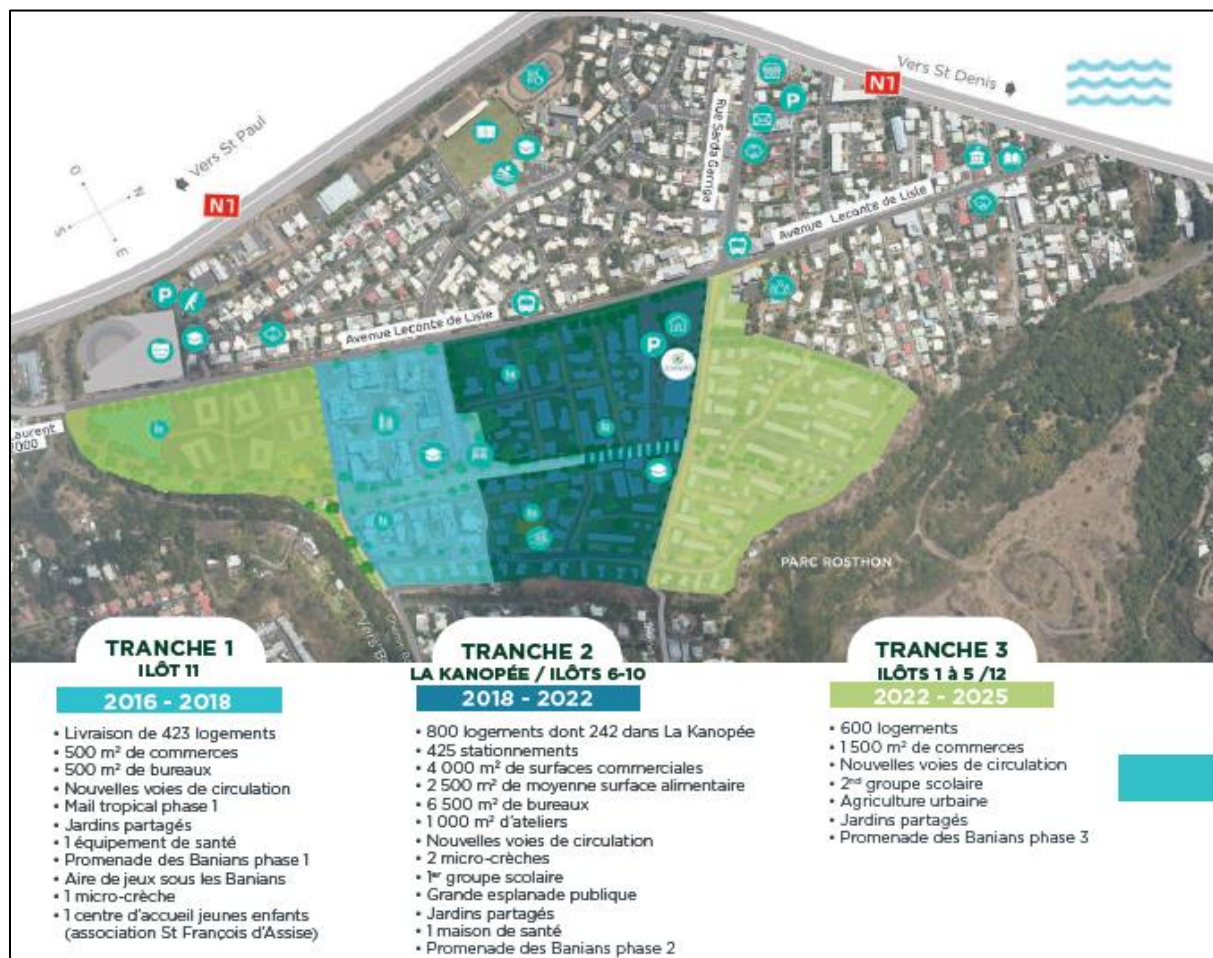
3.3 Le projet d'un écoquartier à La Possession : la ZAC « Cœur de Ville »

Ensermé entre la route du Littoral à l'ouest et au nord, la ravine des Lataniers à l'est et la ravine à Marquet au Sud, le centre-ville de La Possession est difficilement identifiable et ne forme pas de véritable centralité (Codra et Ville de La Possession, 2019). Sa localisation le long de la route nationale, mais aussi son manque d'attractivité et de dynamisme commercial, en sont les causes principales. A l'exception des alentours de la place de la mairie et de l'église Notre-Dame de l'Assomption, peu d'espaces publics sont aménagés dans la ville. Or, le PLU de la commune encourage à une densification des secteurs littoraux pour répondre aux besoins de logement et préserver les espaces naturels des hauteurs, démarche qui nécessite de repenser l'organisation urbaine du centre-ville en y apportant des aménagements plus qualitatifs : « *La densité, pour être acceptée, doit nécessairement s'accompagner de compensations pour améliorer la ville en apportant une plus-value aux usagers existants et futurs* » (Ville de La Possession, pôle aménagement, 2017). Dans ce contexte, le projet de la ZAC Cœur de Ville aspire à remédier à l'absence de centralité du territoire communal et à l'absence d'espaces publics de qualité. Localisé en dent creuse dans un périmètre déjà urbanisé (Plan 5), il vise à compléter la trame urbaine actuelle (Ville de La Possession, Pôle Aménagement et Codra, 2019). Les premiers travaux ont commencé en 2015 et se découpent en trois tranches de travaux prévues jusqu'en 2025 (Plan 5).

Périmètre du projet :

- La ZAC est située dans le centre-ville, le long de la rue Leconte de Lisle, entre la ravine des Lataniers au nord et la ravine à Marquet au sud (Plan 5) ;
- Elle représente 34 hectares de surface totale ;
- 5 500 habitants, 1 800 logements, 8 500 m² de commerces et 7 000 m² de bureaux sont prévus à terme ;

- 11 hectares d'espaces publics et 35 % de la surface ont prévu d'être « dédié à la nature » (Stratégies & Territoires *et al.*, 2019).

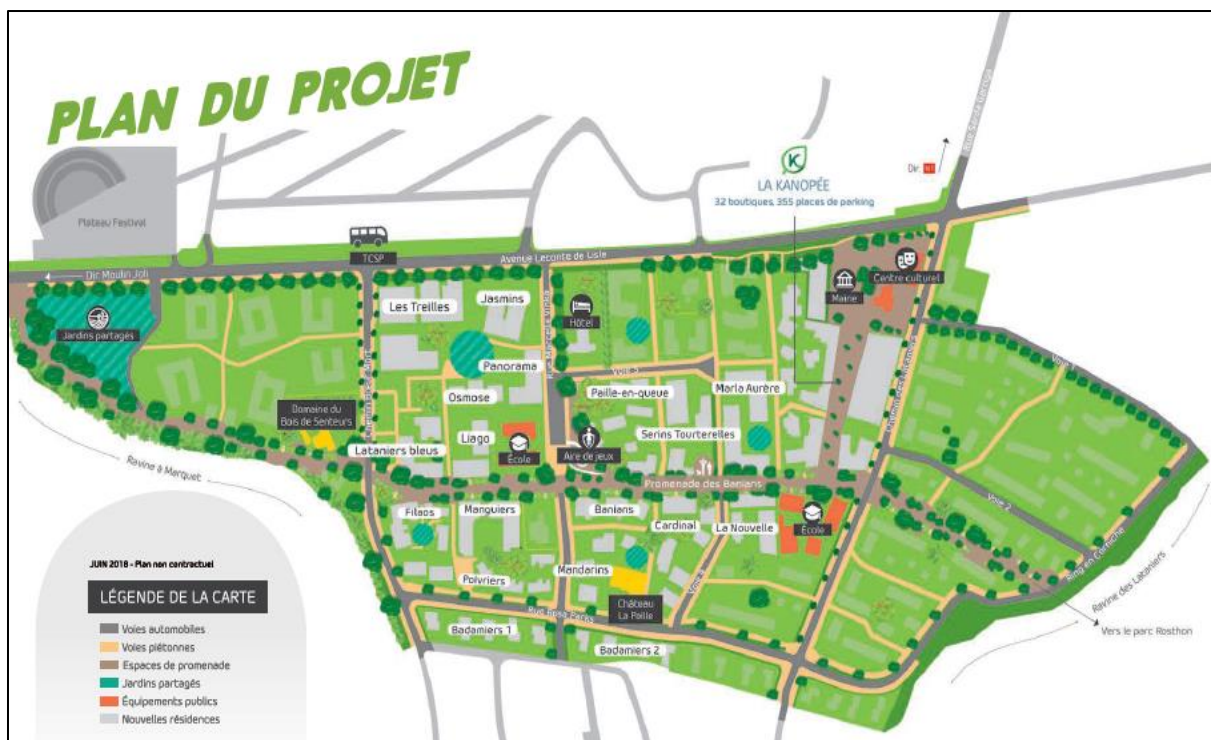


Plan 5. Plan de phasage du projet Cœur de Ville, issu de la plaquette de présentation du projet.
Source : Stratégies & Territoires *et al.* (2019)

Objectifs du projet :

Le projet répond à cinq objectifs principaux :

- **La mobilité** : le projet s'articule autour d'une trame de circulation multimodale, qui doit permettre d'améliorer la lisibilité du cœur de la ville, de fluidifier les déplacements et de donner la priorité aux piétons (Ville de La Possession, Pôle Aménagement et Codra, 2019). L'arrivée d'un Transport en commun en site propre (TCSP), la création d'un mail piéton traversant la totalité de la ZAC, appelée « la promenade des Banians » (Photo 45), des voies réservées pour les piétons et cyclistes, doivent, entre autres, permettre de répondre à cet objectif (ibid.) (Plan 6).



Plan 6. Plan de conception du projet issu de la plaquette de présentation de la ZAC Cœur de Ville de La Possession.
Source : Stratégies & Territoires *et al.* (2019).

- **La centralité** : l'objectif du projet consiste à affirmer une centralité principale à travers la programmation de logements (Photo 43), d'équipements publics, l'implantation de commerces et d'activités tertiaires, en continuité avec une série de centralités secondaires organisées autour d'un large programme d'espaces publics (jardins, espaces de loisirs), l'implantation de groupes scolaires, d'aires de jeux et un programme de logements diversifiés (ibid.). Les services de la mairie devraient également être délocalisés sur une des zones de la tranche 3 des travaux prévus (Photo 44).
- **La place du végétal et le « parti paysager »** (Stratégies & Territoires *et al.*, 2019) : la conservation et l'enrichissement de la biodiversité est un enjeu fort du projet, qui se traduit par l'objectif de créer une « ville-jardin », à travers la plantation d'espèces plantées indigènes et endémiques, la création de promenades selon une trame paysagère qui rentre à l'intérieur des îlots et suit le sens de la topographie et des écoulements de l'eau (Photo 45), la mise en place de jardins partagés (Photo 46), et l'architecture bioclimatique des bâtiments.
- **L'innovation** : la ZAC Cœur de Ville serait à la fois la première pierre de l'écocité⁶⁸ du TCO et la première *smart-city* de l'outre-mer. L'ambition de la commune qui porte le projet est, en effet, de faire de l'écoquartier, une *smart-city*, une ville moderne et

⁶⁸ L'écocité du TCO concerne trois communes : La Possession, le Port et Saint-Paul. Démarche inédite d'aménagement du territoire, de par sa taille (concerne 5 000 hectares), elle repose sur un modèle de « ville tropicale et durable ». Elle a été lancée sur certaines opérations et doit se déployer sur les 30 prochaines années. L'écocité est un label national qui vise à soutenir les métropoles et les agglomérations engagées dans des politiques d'aménagement en faveur de la transition écologique. L'écocité de la Réunion est l'unique écocité d'outre-mer (Stratégies et Territoires, n.d.).

innovante avec la réalisation de parkings connectés, le développement d'une application d'e-conciergerie et d'applications participatives, la mise en place de capteurs énergétiques pour une meilleure gestion de l'énergie et un confort urbain (ibid.).

- **La participation citoyenne** : un des objectifs du projet est d'impliquer les habitants dans différentes phases du projet, notamment à travers la mise en place de *kozman ékokartié*⁶⁹ et la mobilisation d'une équipe dédiée à l'animation du quartier et l'organisation d'actions scolaires en lien avec le projet (ibid.).



Photo 43. Lotissements de la ZAC Cœur de Ville (La Possession).
Crédit : Begue, 2020



Photo 44. Zone de la tranche 3 de Cœur de Ville avant travaux (La Possession).
Crédit : Begue, 2020



Photo 45. Promenade des Banians (Cœur de Ville, La Possession).
Crédit : Begue, 2019.



Photo 46. Jardins partagés à Cœur de Ville (La Possession).
Crédit : Begue, 2020.

⁶⁹ Les «kozman ékokartié » désignent en langue créole les réunions thématiques organisées chaque trimestre dans l'écoquartier avec les habitants par les porteurs de projet sur les différents aspects du quartier (gestion des déchets, gestion d'énergie, charte écocitoyenne).

Acteurs du projet :

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par la ville de La Possession, à l'initiative politique de l'écoquartier, et par la SEMADER, société d'économie mixte (dans le cadre d'un contrat de concession), opérateur d'aménagement accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement et d'équipement du territoire. Elle intervient ainsi auprès de la ville dans la gouvernance du projet. La maîtrise d'œuvre urbaine est portée par LEU Réunion, urbaniste en chef de la ZAC, qui travaille avec divers professionnels de l'aménagement, dont l'Atelier LD pour le traitement surfacique et paysager des eaux pluviales (Figure 8) :

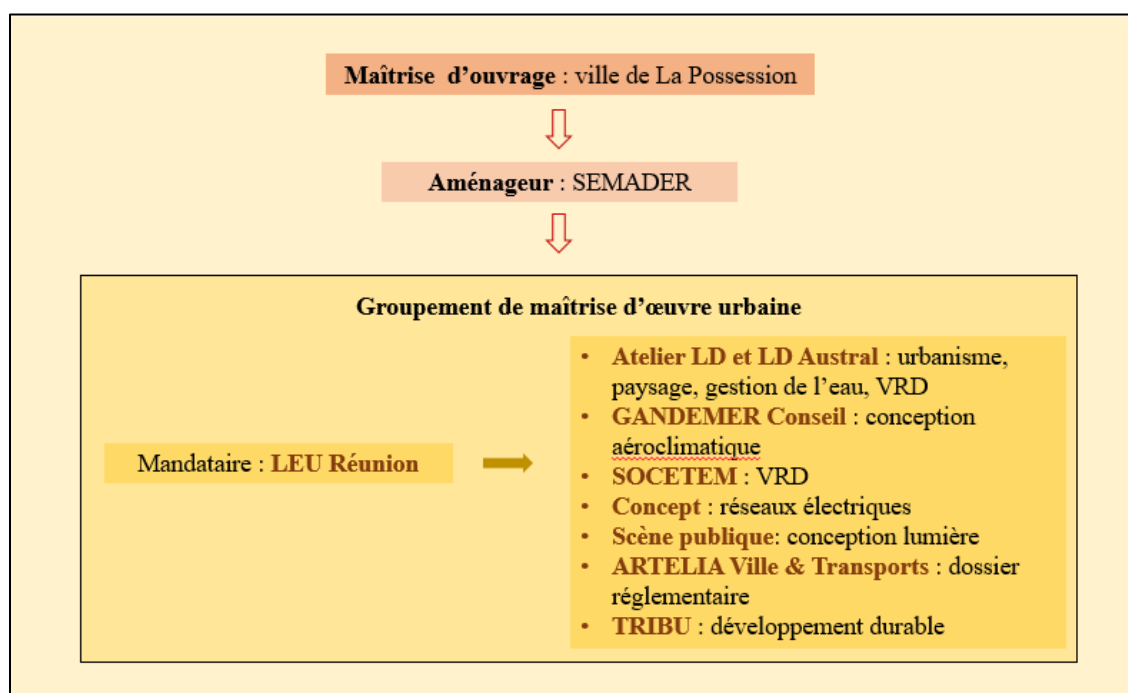


Figure 8. Schéma des acteurs impliqués dans le projet Cœur de Ville.

Réalisation : Begue, A., 2021.

Conclusion du chapitre 4

Le choix des communes et des quartiers d'enquête s'est ainsi structuré autour des projets d'aménagement valorisant une approche paysagère dans la conception des projets, explicitement ou implicitement, ou faisant une place importante aux professionnels du paysage dans la maîtrise d'œuvre : deux projets de création d'une nouvelle centralité urbaine dans des contextes territoriaux très différents à Sainte-Marie et à La Possession ; deux projets à Saint André, l'un concernant la réhabilitation d'un quartier vieillissant et dégradé, et l'autre la valorisation touristique et écologique d'un parc.

La ZAC Beauséjour à Sainte-Marie est le seul projet qui mentionne explicitement dans sa programmation la notion de « projet de paysage ». Le respect de la géographie du site, la valorisation des espaces publics, la place faite aux plantations et à la création de couloirs écologiques, la gestion raisonnée des eaux pluviales, etc., s'articulent autour d'une réflexion d'un groupement principalement composé d'architectes et de paysagistes, issus de différents bureaux d'études spécialisés en urbanisme et paysage, en écologie urbaine ou encore en ingénierie hydraulique. La programmation du projet met en évidence l'intérêt de l'approche paysagère dans la conception d'un nouveau quartier dense.

Le projet de la ZAC Cœur de Ville à La Possession, sans mentionner le projet de paysage à proprement parler, affiche des objectifs similaires à celui du quartier Beauséjour, qui s'inscrivent dans les objectifs paysagers du TCO. Certains bureaux d'étude ayant travaillé sur le projet de Beauséjour sont notamment présents dans la maîtrise d'œuvre urbaine. On retrouve la volonté de valoriser les espaces publics, de végétaliser la ville, de créer des corridors écologiques. Le terme paysage apparaît plus rarement dans les plaquettes de présentation du projet, mentionné sous la forme de « trame paysagère » dans la ville.

Le projet de renouvellement du centre-ville de Saint-André se construit également autour d'un groupement composé de différents professionnels, dont le mandataire est un bureau d'étude d'urbanisme et de paysage, travaillant sur le projet Beauséjour en tant que mandataire et sur la ZAC Cœur de Ville. Ces professionnels travaillent également sur le projet de réhabilitation du parc du Colosse, projet dont le descriptif met davantage en avant la notion de restauration écologique, sur un site aux atouts paysagers remarquables.

Certains mêmes acteurs sont impliqués dans l'ensemble des projets, peu de projets correspondant à nos critères de sélection faisant intervenir d'autres professionnels. Les objectifs de notre étude s'articulent ainsi autour de la compréhension du rôle de ces acteurs et des raisons pour lesquelles les collectivités locales sont séduites par leurs propositions, que ce soit dans des projets qui se tournent explicitement vers une approche paysagère ou non. Il s'agit également de comprendre dans quelle mesure ces projets améliorent le cadre de vie des habitants et comment ces derniers perçoivent l'impact de ces projets dans leur quartier.

Chapitre 5 : Protocole méthodologique pour l'étude d'une représentation sociale du paysage

Dans ce chapitre, nous expliquons les objectifs, les choix et le protocole méthodologique élaboré pour étudier et déterminer le contenu mais aussi la structure d'une représentation sociale du paysage sur nos territoires d'étude. En nous référant à l'approche structurale de la théorie des représentations sociales (Abric, 1994), ainsi qu'aux apports des recherches sur les représentations sociales de la nature aux Pays-Bas (Buijs, 2009; Kloek *et al.*, 2018), nous avons fait le choix de combiner plusieurs méthodes qui permettent d'identifier les aspects cognitifs, normatifs et sensibles susceptibles d'alimenter les représentations sociales.

Tout d'abord, nous avons décidé de mener des campagnes d'entretiens semi-directifs à trois échelles scalaires distinctes – région, commune, quartier – auprès d'acteurs institutionnels et politiques, des professionnels de l'aménagement, des associations et des habitants, afin de les interroger de manière approfondie sur les rôles, les valeurs et les enjeux qu'ils attribuent au paysage dans l'aménagement du territoire et dans leur cadre de vie quotidien. Un exercice d'association libre de mots, inspiré des méthodes produites dans le champ de la théorie structurale des représentations sociales a été intégré aux guides d'entretien, afin de déterminer les éléments centraux d'une potentielle représentation sociale du paysage chez les professionnels et les habitants. Les campagnes électorales municipales ayant eu lieu pendant le travail de thèse, nous avons décidé d'analyser les professions de foi des élus afin d'évaluer de manière plus générale l'importance ou pas du paysage chez les acteurs politiques, complétant les entretiens menés avec ce groupe d'acteurs à l'échelle communale.

Enfin, il a semblé dans notre cas d'étude que ces différents outils étaient insuffisants pour étudier les sensations et les émotions éprouvées dans l'expérience paysagère et la manière dont cette expérience sensible pouvait influencer les représentations sociales du paysage nourries par le vécu personnel, l'expérience sensible, le contexte social et culturel. Nous avons donc fait le choix de mettre en place des parcours commentés pour comprendre *in situ* comment les individus construisaient, s'appropriaient et donnaient une signification aux espaces et aux paysages. Les recherches développées en sociologie et en anthropologie urbaine (Augoyard, 1995; Thibaud *et al.*, 1998; Petiteau et Pasquier, 2008) soulignent notamment que l'ambiance est une clef pour accéder aux représentations intériorisées qui sous-tendent le rapport à l'espace. En étant amené à vivre l'expérience du paysage avec les acteurs, le chercheur peut en effet mieux comprendre les significations et les valeurs projetées sur celui-ci, et « *mettre en correspondance plus aisément le « signifiant » (mots et expressions employés) et le « signifié » (les réalités concrètes auxquelles se réfèrent les personnes)* » (Raulet-Croset *et al.*, 2013).

1. L'entretien semi-directif : une méthode interrogative adaptée à l'étude des représentations sociales

L'entretien semi-directif a été un des outils fondamentaux de ce protocole d'enquête. Nous expliquons ci-dessous le choix de cette méthode, les résultats attendus, les caractéristiques du recueil de données prévu ainsi que la méthode d'analyse.

1.1 Choix de la méthode

A la différence du questionnaire qui restreint les représentations des personnes enquêtées aux strictes interrogations qui leur sont proposées, l'entretien semi-directif est un des outils méthodologiques qui a été privilégié dans notre protocole, parce qu'il permet d'exposer librement les points de vue des enquêtés à partir d'une trame souple de thèmes et de questions, d'approfondir les thématiques abordées, et d'accéder aux schémas mentaux des personnes interrogées. L'entretien permet, en effet, d'identifier comment se construit la compréhension de tels ou tels thèmes, les liens qui sont fait entre eux et les facteurs qui participent de cette compréhension, en explorant à la fois la dimension individuelle et intime des représentations, et leur dimension collective relevant de l'appartenance à un corps de métier ou à certaines catégories sociales et milieux culturels. « *Avec l'entretien, un sujet parle. Il dit « Je », avec son propre système de pensées, ses processus cognitifs, ses systèmes de valeurs et de représentations, ses émotions, son affectivité, et l'affleurement de son inconscient* » (Bardin 2013). Or, plusieurs thèmes sont apparus essentiels à étudier pour comprendre différents aspects cognitifs, normatifs et sensibles (Buijs, 2009; Kloek *et al.*, 2018) qui pourraient alimenter une ou des représentations sociales du paysage, et permettre de comprendre leur influence sur les postures des acteurs du territoire et les actions portées sur le paysage.

1.2 Technique de recueil des données et résultats attendus

Nous avons fait le choix de mener deux campagnes d'enquête à trois niveaux scalaires distincts : une campagne d'entretiens auprès des aménageurs et des décideurs politiques à l'échelle régionale et communale, afin de comprendre leurs missions et leur positionnement par rapport au paysage ; et une campagne d'entretiens auprès des habitants à l'échelle de quartiers pour mieux comprendre et qualifier leur relation aux paysages dans leur cadre de vie quotidien.

1.2.1 La campagne d'entretiens auprès des aménageurs et des décideurs politiques

A l'échelle régionale, l'échantillonnage de la population enquêtée a été élaboré en fonction des milieux professionnels impliqués dans la planification du territoire et susceptibles de travailler à la gestion, la protection et l'aménagement des paysages. A l'échelle communale, il s'agissait d'interroger l'ensemble des acteurs impliqués dans les projets d'aménagement sélectionnés. Un

même guide d'entretien a été élaboré pour cette première campagne d'enquête avec des variations dans les questions en fonction de l'individu interrogé et de sa profession (annexe 2.1). L'objectif était de mieux cerner l'influence du parcours professionnel sur les représentations sociales du paysage et l'action paysagère, d'évaluer l'appropriation de la législation paysagère et sa prise en compte dans les processus d'aménagement, et de mesurer la place faite aux représentations des habitants dans ce processus. Nous précisons tout de même que même si nous avons mobilisé la même grille d'entretien, nous avons considéré obtenir deux corpus d'entretiens différents que nous avons analysé de manière indépendante.

1.2.1.1 Critères de sélection de la population enquêtée

A l'échelle régionale, l'objectif était de réaliser des entretiens auprès de plusieurs institutions et organismes professionnels travaillant dans différents contextes territoriaux, sur plusieurs communes ou intercommunalités de l'île, afin de recueillir une première vision globale des problématiques d'aménagement qui touchent le territoire, d'identifier la place faite au projet de paysage dans les processus d'aménagement, et de comprendre les valeurs et les rôles attribués aux paysages par ces acteurs. Nous avons priorisé les organismes qui possédaient un pôle dédié au paysage ou qui étaient impliqués d'une manière ou d'une autre dans des politiques paysagères, des projets de paysage, des activités d'accompagnement et de conseil sur ces problématiques, ainsi que des institutions phares dans la planification du territoire.

Dans ce contexte, le parc national, le Conservatoire du littoral et l'Office national des forêts sont apparus incontournables, ainsi que le bureau d'étude Biotope qui œuvre avec le parc national à la définition d'une grille de classification des projets dans le périmètre classé à l'Unesco, intégrant les critères de préservation de la biodiversité et des paysages. Bien que le conseil régional et le conseil départemental ne possèdent pas de secteurs dédiés au paysage, ces deux collectivités territoriales sont également apparues incontournables en raison de leurs actions dans le domaine de l'aménagement et de la gestion du territoire. Nous avons également fait le choix d'interroger : les services déconcentrés de l'Etat afin de comprendre le positionnement de l'Etat dans le contexte réunionnais ; plusieurs associations qui accompagnent les collectivités territoriales sur certaines réglementations et dispositifs ; des paysagistes, pour mieux comprendre leur métier, la manière dont ils sont intégrés dans les projets, et recueillir leurs opinions sur la place du projet de paysage dans les projets d'aménagement de l'île.

A l'échelle communale, l'objectif était de recueillir par projet et commune les discours des acteurs impliqués dans les maîtrise d'ouvrage et dans les maîtrise d'œuvre. Il s'agissait également d'étudier à la fois les discours politiques des élus et ceux plus techniques des agents au sein des collectivités territoriales.

1.2.1.2 Les thèmes et les questions abordés

Le guide d'entretien élaboré pour les deux échelles d'enquête a été construit à partir de travaux précédents réalisés auprès de plusieurs professionnels de l'aménagement et décideurs politiques

de Mayotte⁷⁰ (Begue *et al.*, 2021), puis soumis aux regards critiques des membres du comité de thèse. Il se structure en sept thématiques principales qui permettent de nourrir de manière transversale la compréhension des différentes dimensions susceptibles d'alimenter la compréhension des représentations sociales du paysage (Tableau 2, annexe 2.1). Même si le guide d'entretien suit la même trame que celui élaboré à l'échelle régionale, nous nous sommes davantage attardés en entretien à l'échelle communale sur le détail des projets, leurs objectifs et la description de la dimension paysagère de chacun d'entre eux.

Tableau 2. Thématiques structurant le guide d'entretien de la première campagne d'enquête

Début d'entretien	*Signalétique acteur *Terminologie (exercice d'association libre de mots sur le paysage)
Cœur d'entretien	*Qualification et dynamiques des paysages *Projet, place du paysage, acteurs *Participation citoyenne et représentations des habitants *Outils et législation paysagère
Fin d'entretien	*Questions personnelles

L'objectif était de débiter chaque entretien par la signalétique de la personne enquêtée afin de comprendre son parcours professionnel (formations, postes occupés), préciser ses compétences, son ancienneté au sein de son organisme, et évaluer si le paysage est une notion structurante au cœur de ses missions. Ensuite, afin de comprendre comment le paysage était défini, un exercice d'association libre de mots (cf. chap.5 partie 2) a été élaboré autour du mot inducteur « paysage », suivi de questions sur la définition du paysage et du ou des rôles attribués à ce dernier dans l'aménagement et la gestion du territoire. Ce volet participe plus particulièrement à la compréhension de la dimension cognitive des représentations sociales du paysage.

La troisième thématique consistait à identifier comment les acteurs qualifiaient les paysages du territoire (paysages valorisés, dégradés, principales dynamiques paysagères) afin d'approfondir les questions posées auparavant sur la dimension cognitive mais aussi de constater si les manières de qualifier les paysages suscitaient des postures en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages (dimension normative). Le quatrième volet est structuré autour de questions sur les projets dans lesquels les acteurs sont investis. Il s'agissait de comprendre si dans ces projets figuraient des objectifs de valorisation, de gestion ou de protection des paysages ; quel était l'intérêt pour les acteurs de travailler sur ces aspects ; et d'identifier les acteurs impliqués dans ces projets. Cette thématique et la précédente ont été

⁷⁰ Ces travaux ont été réalisés au Centre universitaire de Mayotte lors d'un stage de master 2 dirigé par Esméralda Longépée et Anne-Elisabeth Laques sur la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement du territoire insulaire. Une partie de nos résultats a été publiée dans un article de la revue *Land Use Policy*, (Begue *et al.*, 2021).

élaborées dans l'objectif de mieux appréhender les valeurs projetées sur le paysage dans l'aménagement et d'évaluer l'importance du sujet pour les acteurs interrogés afin de comprendre si celui-ci suscite des prises de position.

Le cinquième volet s'intéresse à la manière dont les aménageurs et les acteurs politiques qualifient la participation des habitants dans leurs projets et sont informés des revendications (valorisation, préservation, plaintes) ainsi que des attachements des habitants à certains lieux. Il s'agissait d'évaluer dans quelle mesure ces acteurs sont amenés à dialoguer entre eux sur la question paysagère.

La thématique des outils et de la législation paysagère permettait d'interroger l'appropriation et l'influence de la réglementation sur la manière dont le paysage est compris et appréhendé sur le territoire. Il s'agissait ainsi de cerner les outils et les documents à la disposition des acteurs sur les paysages, de recueillir leurs opinions sur les politiques publiques paysagères nationales et européennes, et leurs impacts potentiels sur les projets d'aménagement.

Le guide d'entretien s'achève sur des questions plus personnelles s'articulant autour des paysages de l'enfance qui ont éventuellement marqués les acteurs, ainsi que leurs préférences paysagères actuelles. L'objectif étant de cerner une partie plus intime, moins professionnelle, du rapport aux paysages de l'île et hors du territoire (dimension sensible).

1.2.2 La campagne d'entretiens auprès des habitants

Pour la deuxième campagne d'entretiens semi-directifs, l'échantillonnage de la population enquêtée repose sur deux critères de sélection : spatial et sociodémographique. Certains thèmes ont été repris du guide d'entretien destiné aux aménageurs afin de pouvoir comparer les résultats, notamment la définition du paysage, la qualification des paysages de la commune, les dynamiques paysagères, le paysage de l'enfance, les projets d'aménagement et la participation citoyenne. D'autres thèmes liés au vécu de la personne, aux préférences paysagères, au lien à la culture ont été ajoutés pour mieux comprendre la relation au paysage des habitants.

1.2.2.1 Critères de sélection de la population enquêtée

Pour la deuxième campagne d'enquête auprès des habitants, nous avons fait l'hypothèse que les différences relatives à l'âge et à l'ancrage dans les lieux jouaient un rôle dans le rapport aux paysages. Ainsi, bien que notre recherche n'ait pas vocation à dessiner des grandes tendances via un échantillon d'habitants représentatif de la population, nous avons veillé dans notre démarche à interroger des personnes aux caractéristiques sociodémographiques différentes. L'objectif consistait à comparer le regard de personnes âgées ancrées dans leur quartier, ayant une mémoire du quartier et témoins de changements paysagers, et le regard de personnes plus jeunes ayant toujours vécu dans le quartier, ou de personnes plus jeunes résidant depuis peu dans le quartier. Nous avons également orienté certaines questions sur les milieux culturels des personnes interrogées ainsi que leur origine, afin de comparer les discours et de comprendre si des différences majeures émergeaient dans les représentations des habitants en fonction de leur culture ou de leur lieu de naissance et d'enfance. Dans les quartiers d'étude, l'objectif était donc

de recueillir des discours de personnes majeures d'horizons différents au regard de l'âge, du genre, de l'origine, du niveau d'instruction et de l'ancrage dans les lieux.

Les entretiens ont également été réalisés en fonction d'un critère de sélection spatiale. Nous avons fait le choix d'interroger des personnes qui habitent dans les quartiers ou bien dans une zone d'étude plus large que nous avons établi en fonction des projets, pour comprendre le regard qu'elles portent sur les paysages de la commune et du quartier et l'impact des projets sur leur cadre de vie :

- Le projet de la ZAC Cœur de Ville étant réalisé à proximité de zones résidentielles du centre-ville, nous avons décidé de comparer les discours de populations nouvelles (l'écoquartier étant récent) et des populations habitant la zone avant l'apparition du projet (centre-ville).
- A Beauséjour, nous n'avons enquêté que dans le périmètre du nouveau quartier étant donné sa superficie et l'ancienneté du projet permettant de comparer des personnes n'ayant pas le même ancrage résidentiel.
- Dans le centre-ville de Saint-André, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un nouveau quartier mais de la réhabilitation du quartier, nous sommes restés dans la périmètre du centre-ville.
- Le parc du Colosse étant implanté à la jonction des quartiers de Cambuston et de Champ-Borne, nous avons décidé de mener les enquêtes sur ces deux quartiers.

1.2.2.2 Les thèmes et les questions abordés

Nous avons hésité sur l'utilisation du terme « paysage » dans le guide d'entretien, notamment parce que plusieurs auteurs ayant enquêté auprès des habitants (Michelin, 1998; Vouligny *et al.*, 2009) soulignent la confusion du terme et l'influence qu'il peut avoir sur les enquêtés, en renvoyant le plus souvent à une dimension visuelle. Les auteurs privilégient ainsi les termes « site », « environnement » ou « pays ». Néanmoins, ces notions nous paraissent également ambiguës, ne renvoyant pas précisément à l'objet d'étude. Nous avons pris le parti d'utiliser le terme « paysage », après avoir demandé sa définition aux habitants, l'objectif étant précisément de comprendre à quoi le paysage est associé et si sa représentation est stable dans les discours des acteurs interrogés. Le terme « endroit » a été utilisé au lieu de « paysage » dans le troisième thème. L'objectif étant de comprendre si le paysage est mentionné et joue un rôle dans les endroits appréciés. Nous avons utilisé le terme endroit qui nous paraît plus vaste que le mot lieu lié à un toponyme et à des limites géographiques plus précises.

Une soixantaine de questions ont ainsi été élaborées et structurées autour de dix thématiques (Tableau 3, annexe 2.2). Le guide d'entretien a tout d'abord été testé dans nos milieux personnels et professionnels sur des personnes proches et des doctorants dont les travaux sont éloignés de la thématique de recherche, avant d'être testé sur trois habitants issus des terrains d'étude, dans les quartiers Beauséjour, Cambuston et Cœur de Ville⁷¹. A la suite de cette phase de validation, des modifications mineures ont été apportées au guide d'entretien, notamment quelques questions ont été supprimées ou reformulées.

⁷¹ Ces entretiens-tests n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.

Tableau 3 – Thématiques structurant le guide d’entretien de la deuxième campagne d’enquête

Début d’entretien	*Parcours de vie *Terminologie
Cœur d’entretien	*Préférences paysagères *Paysage de l’enfance *Paysages de l’espace de vie *Dynamiques paysagères de la commune et du quartier *Participation citoyenne *Projet d’aménagement
Fin d’entretien	*Caractéristiques sociodémographiques

Ce premier volet de questions est structuré autour du lieu d’origine des habitants, de leur « itinéraire résidentiel » (différents endroits habités, ancienneté de résidence), des critères de choix du lieu de résidence et du niveau de bien-être ressenti dans les quartiers. L’objectif était de comprendre si les paysages jouaient un rôle dans les choix de résidence ou contribuaient dans le bien-être ou le mal-être ressenti, amorçant les questions posées par la suite sur l’importance du paysage dans le cadre de vie quotidien et la manière dont il est défini. La suite du guide se structure ainsi autour d’un exercice d’association libre de mots autour du mot paysage, suivis de question sur la définition du terme, ainsi que les rôles joués par les paysages dans leur quotidien, renvoyant à la dimension cognitive des représentations sociales.

Nous avons ensuite abordé plusieurs thématiques afin de de déterminer l’importance du paysage pour les enquêtés, les valeurs attribuées à celui-ci et les postures qui peuvent en découler. Il s’agissait ainsi d’identifier les endroits extérieurs appréciés sur le territoire et dans la commune, et les raisons pour lesquelles ces endroits étaient appréciés et fréquentés. Nous nous sommes également intéressés aux paysages de l’enfance qui ont marqué les habitants afin de comprendre dans quelle mesure ces paysages pouvaient avoir une importance dans les représentations actuelles du paysage. Des questions ont également été élaborées pour comprendre les liens tissés entre les paysages et les pratiques culturelles des populations et évaluer la charge symbolique et culturelle des paysages, celle-ci pouvant susciter certaines postures. Enfin, nous avons préparé des questions plus explicites sur les préférences paysagères des habitants dans leur quartier et commune de résidence. Il s’agissait d’étudier comment les habitants décrivaient et qualifiaient les paysages de leur commune et de leur quartier; les paysages appréciés et fréquentés dans leur espace de vie, et ceux moins appréciés. La thématique des dynamiques paysagères a été reprise afin d’évaluer comment les habitants vivaient les transformations des paysages de leurs communes, comment ils les jugeaient (négativement, positivement), et comment ils souhaitaient voir évoluer leur commune et leur quartier.

Les thématiques sur la participation citoyenne et les projets d’aménagement ont été élaborées dans le but de comprendre si les habitants étaient amenés à partager et à discuter de la question paysagère dans le cadre des projets étudiés. Il s’agissait plus précisément de comprendre

comment les habitants étaient informés des projets d'aménagement de la commune et quels étaient les outils à leur disposition. Nous souhaitons également étudier si ces derniers participaient à des dispositifs de participation citoyenne dans les projets. Enfin, un des objectifs était de recueillir leurs avis sur les projets d'aménagement étudiés afin de comprendre comment ils impactaient leur cadre de vie et les paysages du quartier ou de la commune. Le guide d'entretien s'achève sur les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés : le niveau d'études et le métier, le logement, la situation familiale, l'âge ainsi que les langues parlées afin de vérifier nos hypothèses sur la détermination de certains critères sur les représentations sociales du paysage.

1.3 Méthode d'analyse des données recueillies : l'analyse thématique

L'ensemble des entretiens semi-directifs menés aux trois échelles d'enquête ont été enregistrés au dictaphone et retranscrits. Afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, les entretiens ont été codés. Dans les parties suivantes, nous avons indiqué à côté des citations extraites des discours des professionnels, la structure à laquelle appartient l'acteur, l'échelle d'enquête ainsi que la méthode employée, « ER » signifiant entretien à l'échelle régionale, « EC » entretien à l'échelle communale et « PC » parcours commentés. Lorsque cela nous a paru nécessaire, nous avons parfois mentionné plus précisément le métier de l'acteur interrogé dans le corps du texte. À côté des citations des habitants, nous avons mentionné le quartier dont est issue la personne, le genre et l'âge de la personne. Pour des soucis de clarté, les citations des professionnels sont indiquées en bleu et celles des habitants en orange.

Nous avons fait le choix de procéder à une analyse qualitative des entretiens, l'objectif étant d'étudier les systèmes de représentation et d'être le plus fidèle à la pensée des individus interrogés. Une analyse thématique a ainsi été réalisée afin de relever les thèmes du corpus (fonction de repérage) et d'observer les points de convergence et de divergence entre les thèmes (fonction de documentation) (Paillé et Mucchielli, 2016) :

- Une analyse thématique verticale a tout d'abord été effectuée. Chaque entretien a été analysé individuellement et découpé par thèmes, permettant de « défricher » l'information dans un premier temps, donnant lieu à un recensement des thèmes et des sous-thèmes sur les documents originaux au fur et à mesure de la lecture et de l'analyse de chaque entretien. Puis nous avons procédé à une liste de thèmes sur un document Excel.
- Une analyse thématique transversale nous a permis d'identifier les thèmes abordés plusieurs fois, les différences et les points communs dans la manière dont ils étaient abordés. Un travail de thématisation continue a été engagé, consistant à construire un arbre thématique en regroupant les thèmes en « *rubriques classificatoires* » (ibid.) sous lesquelles se subdivisent des thèmes principaux, ces axes pouvant être encore détaillés par d'autres thèmes subsidiaires. Ce travail de thématisation a été réalisé à partir du package RQDA 0.3.1 (Huang, 2016) du logiciel R (R Core Team, 2019) permettant d'associer à chaque thème et sous-thème la partie du discours correspondant. Nous avons effectué ce travail pour chaque corpus à chaque échelle d'entretien (analyse des entretiens à l'échelle régionale, puis à l'échelle communale et à l'échelle des quartiers).

- Enfin, les corpus de texte de chaque échelle ont été comparés entre eux pour distinguer les points communs et les divergences dans les discours entre les différentes échelles d'enquête.

2. L'association libre de mots : une méthode associative pour déterminer la structure d'une représentation sociale

Si l'entretien semi-directif permet d'avoir accès aux éléments constitutifs d'une représentation sociale, il permet plus difficilement de déterminer son organisation, et comporte un certain nombre de biais, liés au contexte de l'entretien et à la part de subjectivité de l'analyse de contenu. Il a ainsi été jugé pertinent d'associer aux entretiens, sans alourdir le protocole méthodologique, un outil d'enquête qui pourrait être traité statistiquement, déterminerait l'organisation de la représentation et serait moins soumis au contexte discursif de l'entretien. La technique d'association libre de mots, utilisée dans de nombreux travaux sur les représentations sociales, présente l'avantage d'être plus spontanée et de donner accès aux éléments centraux de la représentation.

2.1 Choix de la méthode

Les méthodes associatives, telle que l'association libre de mots, développées dans le champ de la théorie structurale des représentations sociales (Abric, 1994), permettent de dégager le contenu mais aussi la hiérarchie et l'organisation des éléments constitutifs de la représentation sociale d'un objet. Il s'agit à partir de « *mots inducteurs* » (Abric, 1994), de « *mots-stimulis* » (De Rosa, 1988), de demander aux individus interrogés de produire des associations libres, c'est-à-dire de produire tous les mots et expressions qui leur viennent à l'esprit spontanément à l'évocation de ce ou ces mots inducteurs, choisi(s) en rapport avec l'objet d'étude. De cette façon, l'outil permet d'accéder plus facilement et rapidement à « *l'univers sémantique de l'objet étudié* » et de ce qui le structure (Abric, 1994).

Dans de nombreuses études sur les représentations sociales, il est ainsi demandé à des sujets de constituer une liste d'items (mots, expressions) à partir de l'évocation d'un mot ou de plusieurs mots (Grize *et al.*, 1987; De Rosa, 1988; Vergès, 1992; Morin, 1994; Guimelli et Deschamps, 2000; Baggio et Rouquette, 2006; Vuillot *et al.*, 2020). Certains limitent le nombre de réponses attendus en imposant une liste de cinq mots par exemple (Morin, 1994; Guimelli et Deschamps, 2000), ou en indiquant un nombre de mots minimum (Vergès, 1992). D'autres choisissent de ne pas restreindre le nombre d'items demandés (Vuillot *et al.*, 2020).

L'objectif consiste à croiser plusieurs variables :

- La fréquence d'apparition des items dans le corpus cité par les acteurs interrogés ;
- Le rang d'apparition des items, correspondant au mot cité en premier, en deuxième, en troisième position, etc. Le rang moyen des mots est calculé sur l'ensemble de la population interrogée. Dans certaines études, le rang est défini à partir de l'ordre d'apparition des termes, dans d'autres, il est demandé aux sujets de classer eux-mêmes

les mots selon leur ordre d'importance. Ce deuxième cas renvoie au postulat de Pierre Vergès qui considère que les mots évoqués en premier ne sont pas nécessairement les plus significatifs pour les sujets (Moliner *et al.*, 2002) ;

- Certains chercheurs demandent également aux sujets d'évaluer leur liste d'items en indiquant les mots ou expressions qui leur apparaissent positifs, négatifs et neutres, afin de qualifier plus précisément les éléments constitutifs de la représentation de l'objet étudié (Guimelli et Deschamps, 2000).

Le noyau central étant l'élément le plus fondamental et le plus stable de la représentation (Abric, 1994), on considère que les items caractérisés par une fréquence élevée (cités de nombreuses fois dans la population interrogée) et un rang moyen se rapprochant de 1 (items cités en première position ou classés comme importants par les sujets) peuvent être considérés comme des éléments structurants dans le champ de la représentation, susceptibles d'être constitutifs du noyau central (Abric, 1994; Guimelli et Deschamps, 2000). *« On sait en effet qu'en calculant la fréquence et le rang moyen d'une réponse associative, on met en évidence une dimension collective (le nombre de fois où un mot a été énoncé dans la population) permettant de hiérarchiser les réponses à partir d'un critère d'importance quantitative, à laquelle on rajoute un critère individuel de signification (le rang moyen, résume en quelque sorte une distribution statistique correspondant à une opération cognitive individuelle : le sujet a établi un ordre entre les mots qu'il a produit à partir d'un critère de signification, certains termes étant alors perçus comme plus en rapport que d'autres avec l'objet de représentation) »* (Guimelli et Deschamps, 2000).

D'autres méthodes associatives et complémentaires à l'association libre de mots existent, notamment les cartes associatives. Cette méthode consiste à proposer un exercice d'association libre de mots à partir d'un mot inducteur, puis, de produire une deuxième série d'associations à partir d'un couple de mots, comprenant le mot inducteur de départ et chacun des mots associés produits dans la première liste (Abric, 1994). Ces méthodes sont néanmoins beaucoup plus lourdes à mettre en place, notamment dans le cadre de notre étude où des campagnes d'entretiens semi-directifs ont été réalisées. Nous avons ainsi fait le choix d'intégrer un exercice simple d'association libre de mots dans nos guides d'entretien.

2.2 Technique de recueil des données

Afin que la situation d'énonciation et la conversation entre le chercheur et les enquêtés à propos du paysage ne soient pas encore trop engagées, et n'influencent pas les réponses qui doivent être spontanées, nous avons formulé en début d'entretien les questions suivantes :

- **« Pouvez-vous m'indiquer cinq à dix mots ou expressions que le mot « paysage » vous évoque spontanément ? ».**
- **« Pouvez-vous indiquer à côté de chaque mot leur ordre d'importance ? »**
- **« Pouvez-vous expliquer les mots que vous avez écrit (ou cité) et la hiérarchie que vous avez établie ? »**

Les mêmes consignes ont été formulées aux acteurs interrogés aux trois échelles d'enquête. Nous avons choisi d'imposer un nombre minimum et un nombre maximum de mots et d'expressions afin d'éviter d'avoir un trop grand écart dans les corpus de chacun. Partisans du

postulat que l'ordre d'apparition des termes ne renvoie pas nécessairement à l'ordre d'importance de ces derniers pour les sujets, nous avons choisi de faire classer les mots par les acteurs interrogés et de leur demander d'expliquer leur choix. Il avait été question également au départ de faire évaluer aux sujets leur liste d'items, en indiquant les mots qu'ils considéraient comme positifs, négatifs et neutres. Néanmoins, l'exercice représentant déjà une difficulté pour la plupart des acteurs interrogés, cette consigne finale alourdissait l'exercice et s'est révélée guère pertinente dans les premiers entretiens. Nous avons donc retiré cette consigne.

2.3 Méthodes d'analyse : l'analyse prototypique et l'analyse catégorielle

Deux méthodes permettent d'analyser la structure et l'organisation d'une représentation sociale : une analyse prototypique qui permet de distinguer les termes de l'association libre de mots qui sont susceptibles de faire partie du noyau central et les éléments périphériques de la représentation, et une analyse catégorielle qui fait émerger les thématiques importantes (Vergès, 1992).

2.3.1 L'analyse prototypique

L'analyse prototypique consiste à croiser la fréquence d'apparition des termes et le rang d'apparition moyen de ceux-ci. Cette analyse a été réalisée avec le logiciel « Pointe au Sel », créé par un ingénieur d'étude de l'UMR Espace Dev dans le cadre de nos travaux (Rouet *et al.*, 2021). Dans un premier temps nous avons homogénéisé le corpus des items donnés par les acteurs interrogés en regroupant les formes différentes d'un même mot (un même mot écrit au pluriel et au singulier ; un mot utilisé sous une forme nominale puis sous la forme d'un adjectif), et en découpant en plusieurs sous-entités ou prototypes, des groupes de mots ou expressions (Vuillot, 2015). Par exemple, nous avons séparé l'expression « protection de la nature » en deux sous-entités significatives en elles-mêmes, « protection » et « nature ».

Ensuite, nous avons croisé la fréquence d'apparition des mots et leur rang moyen d'apparition afin de déterminer quatre zones de la représentation sociale (Figure 9) :

- A. Une première zone susceptible de relever du noyau central, rassemblant les mots les plus fréquemment cités et cités dans les premiers items (défini à partir du rang moyen).
- B. Une deuxième zone rassemblant les mots les plus fréquemment cités mais cités dans les derniers, qui renverrait à une zone instable et changeante.
- C. Une troisième zone constituée des mots les moins fréquemment cités mais cités en premier, caractérisant une zone redondante ou précisant les mots du noyau central (Moliner *et al.*, 2002).
- D. Une quatrième zone rassemblant les mots les moins fréquemment cités et cités en dernier. Celle-ci serait peu importante dans la représentation sociale actuelle de l'objet (Moliner *et al.*, 2002).

	Rang moyen	
	Inférieur à	Egal ou supérieur à
Supérieure à		
Fréquence médiane	A Zone du noyau central	B. Zone de changement potentiel
Inférieure à	C. Zone redondante ou précisant les éléments constitutifs du noyau central	D. Zone peu importante dans la représentation

Figure 9. Modèle de la structure de la représentation sociale d'un objet selon une analyse prototypique.
Réalisation : Begue, 2021.

2.3.2 L'analyse catégorielle

Une fois l'analyse prototypique réalisée et nos zones déterminées, une analyse catégorielle permet de regrouper les mots sémantiquement et thématiquement proches sous des catégories plus larges (annexe 4). Pierre Vergès (1992) montre dans ses travaux que cette analyse catégorielle permet de contrôler les résultats obtenus dans la première analyse et de tenir compte « *des phénomènes s'exprimant dans une myriade de termes* », de nombreuses occurrences pouvant être dissipées dans différentes zones de la représentation, en renvoyant à une même catégorie.

Cette étape est sensible puisqu'elle fait intervenir le propre système de catégorisation du chercheur (ibid.). Ce travail a donc été contrôlé plusieurs fois par un membre de la direction de la thèse. Par ailleurs, la liste des catégories et des mots associés située en annexe permet en toute transparence aux personnes extérieures d'avoir accès aux données brutes et d'en juger la pertinence. Certains termes étant polysémiques (environnement, territoire), l'explication donnée par la personne sur le sens du terme cité s'est avérée primordial dans la compréhension des mots utilisés et le travail de catégorisation en apportant des données contextuelles. L'analyse prototypique permet ainsi de repérer les termes exacts qui font consensus dans l'échantillon de population interrogée, tandis que l'analyse catégorielle dévoile les thèmes qui ont été exprimés fréquemment mais de manière différente par les sujets.

3. La recherche documentaire : une analyse des professions de foi des élus

Parallèlement aux campagnes d'entretiens semi-directifs, nous avons profité des élections municipales qui ont eu lieu en juin 2020 pour analyser les professions de foi des élus dans chaque commune d'enquête.

3.1 Choix de la méthode

L'objectif était d'étudier le nombre d'occurrences du terme paysage dans les discours, et de comprendre si des objectifs en termes de valorisation, de protection, de gestion des paysages émanaient des discours politiques et pour quelles raisons. Il s'agissait également d'étudier si des objectifs en matière de valorisation d'espaces publics et d'amélioration de la qualité de vie étaient formulés, de quelle manière, et à quels termes et enjeux ils étaient associés. Nous souhaitions ainsi comprendre l'importance (ou pas) du paysage pour les candidats et la manière dont il était exploité dans les discours.

3.2 Technique de recueil des données et méthode d'analyse

Nous avons collecté les professions de foi des élus disponibles en ligne au premier et au second tour pour les candidats en tête, ainsi que les communiqués de presse de ces derniers. Nous avons compté le nombre d'occurrences du terme paysage dans les programmes et inventorié les thématiques qui étaient mises en avant pour chaque candidat.

4. Le parcours commenté : le choix d'un outil d'enquête *in situ* pour étudier la part sensible de l'expérience paysagère

Le parcours commenté a été mobilisé comme une méthode complémentaire à nos entretiens semi-directifs. L'objectif était d'approfondir certains thèmes évoqués en entretien et de mieux comprendre comment les territoires étudiés étaient vécus. Il s'agissait ainsi d'explorer, d'étudier et d'approfondir la relation des enquêtés aux paysages dans une première phase, avant de l'expérimenter *in situ*.

4.1 Choix de la méthode

Méthodologie tournée vers l'expérience sensible, le parcours commenté s'inscrit dans une approche où l'espace est considéré comme un contexte actif avec lequel l'individu interagit (Raulet-Croset *et al.*, 2013). Théorisée par Jean-Paul Thibaud (2001), dans le champ de la sociologie urbaine et de la recherche architecturale et urbaine en France, la méthode consiste à demander à des passants, des usagers réguliers du lieu, ou autres acteurs, d'effectuer un cheminement en milieu urbain, et de décrire aussi précisément que possible, ce qui est perçu et ressenti au fur et à mesure du trajet (*ibid.*). Trois activités sont ainsi requises : se déplacer, percevoir et décrire. L'objectif est de faire valoir le caractère situé et en mouvement de la perception sensible, capable de nous donner les clés pour comprendre comment chacun s'approprie, vit, éprouve et pratique l'espace (Thibaud, 2003; Raulet-Croset *et al.*, 2013). Il ne s'agit pas seulement de décrire ce qui est perçu visuellement, mais bien de faire appel à tous les sens mobilisés dans notre relation à l'environnement. Jean-Paul Thibaud (2001) fait suivre les parcours commentés de brefs entretiens semi-directifs, considérant que le fait de se déplacer et de traverser des ambiances différentes permet d'avoir un regard rétrospectif sur ce qui est vécu dans le parcours, mais aussi et surtout pendant l'entretien, où la mémoire est sollicitée pour se remémorer ce qui vient d'être expérimenté (*ibid.*).

La méthode est ouverte et offre matière à de nombreuses variations et adaptations en fonction des objectifs de la recherche. Le chercheur peut accompagner la personne, ou la laisser seule équipée d'un enregistreur (Raulet-Croset *et al.*, 2013). Le chercheur peut choisir l'itinéraire ou laisser les participants le déterminer (Jones *et al.*, 2008). Certaines consignes supplémentaires peuvent être données, comme celles consistant à se concentrer sur les odeurs sans négliger les autres facteurs d'ambiance (Thibaud *et al.*, 1998). Il peut s'agir d'effectuer le cheminement à pied, mais aussi en voiture ou par d'autres moyens de transports, en fonction des objectifs de l'étude (Carpiano, 2009). Le parcours commenté est le plus souvent utilisé pour étudier l'expérience ordinaire du citadin (Thibaud, 2001; Tixier, 2003, 1998; Bergeron *et al.*, 2014), mais aussi pour évaluer des projets d'aménagements urbains (Amphoux et Tixier, 2017). Dans la littérature anglo-saxonne, on parle d'entretiens en marchant (*go along method*).

Dans le champ de la recherche sur le paysage, plusieurs méthodes sont inspirées et adaptées des parcours commentés. Emeline Bailly *et al.* (2014) développent par exemple des « enquêtes-promenade », dans un projet de recherche ayant pour but d'interroger ce qui fait paysage pour les riverains d'un espace urbain. Le protocole méthodologique adopté se découpe en trois étapes : une première phase d'entretien exploratoire non directif afin d'étudier la relation des individus à l'espace urbain et son paysage ; une deuxième phase de promenade reposant sur la méthode du parcours commenté, pour étudier *in situ* les sensations et les émotions mobilisées dans l'appréhension de l'environnement urbain. Enfin, une dernière étape consiste à faire un retour rétrospectif sur la promenade, à travers un dernier entretien réflexif. Les enquêtés sont également invités à prendre des photos de ce qui compte pour eux pendant la promenade et à dessiner une carte mentale à l'issue du parcours.

Bien qu'elle amène un biais visuel, la photographie présenterait, en effet, l'intérêt de pallier à la difficulté de verbaliser les émotions ressenties devant un paysage. Yves Michelin (1998) soutient notamment que c'est un bon support pour « *appréhender la dimension affective du paysage, dégager les éléments que les habitants considèrent comme le plus représentatif et engager un dialogue sur l'avenir* ». La photographie stimulerait l'expression verbale et serait à la fois un outil intéressant d'expression pour les habitants, mais aussi de comparaison des différents regards pour le chercheur. Par ailleurs, elle posséderait une vertu réflexive en faisant prendre conscience aux habitants de la dimension paysagère de leur cadre de vie, en leur donnant l'occasion de se projeter et de prendre du recul sur leur paysage quotidien : « *l'acte de photographier « suscite » la mise en œuvre de la part du participant, d'une nécessaire réflexion préalable à la réalisation des clichés, qui peut (doit) l'amener, relativement à l'objet de recherche qui nous intéresse ici, à mieux discerner la dimension paysagère de certaines de ses pratiques quotidiennes* » (Bigando, 2013).

Autre méthode intéressante, Manola *et al.* (2017) développent un outil méthodologique inspiré tant des enquêtes-promenades que des méthodes qualitatives relatives aux perceptions des ambiances (Grosjean *et al.*, 2001). La démarche se compose d'un premier temps individuel, puis d'une deuxième étape collective. Dans la première phase, il s'agit de fournir aux enquêtés un carnet de notes avec des fiches numérotées, un appareil photo et un enregistreur vocal. Sur ces fiches, un ensemble de mises en situation sont proposées pour guider les participants dans leur parcours. Il leur est demandé par exemple de prendre une série de photographies selon des consignes précises, d'enregistrer un son, de toucher une matière, une surface ou un objet qui font sens pour eux, ou encore de dessiner ce qui fait paysage urbain pour eux. Le protocole invite les participants à exprimer les émotions ressenties de diverses manières. Dans un

deuxième temps, ces derniers sont invités à échanger ensemble en atelier sur les expériences sensibles individuelles vécues et à réaliser des cartes schématiques, livrant les éléments sensibles composant les sites parcourus ; les moyens et les formes d'actions paysagères possibles sur ces sites (transformations imaginées, éléments dépréciés, changements possibles et potentialités) et les questions soulevées par les sensations et émotions ressenties.

Nous nous sommes ainsi inspirés de toutes ces méthodes pour réaliser notre propre protocole méthodologique en fonction de nos objectifs de recherche, et surtout des moyens humains et techniques dont nous disposions, et du temps imparti relatif au doctorat. La méthode du parcours commenté nous intéresse dans notre étude pour plusieurs raisons :

- C'est une méthode ouverte. Les adaptations dans le champ de la recherche sur le paysage ont montré la pertinence de l'outil dans l'étude des expériences sensibles et des représentations du paysage (Bailly *et al.*, 2014; Bergeron *et al.*, 2014; Manola *et al.*, 2017).
- Elle permet de saisir les dimensions de l'espace vécu. Le chercheur est emmené dans l'expérience que les gens font de leur lieu de vie. Il étudie et examine l'expérience des participants, leur interprétation et la pratique de leur environnement (Carpiano, 2009). Le parcours commenté donne ainsi la possibilité au chercheur d'accéder d'autant plus facilement au sens de ce qui est dit et éprouvé, qu'il est lui-même témoin de cette expérience.
- L'outil permet de provoquer un certain nombre de réactions et réactivations sensorielles et de placer les participants dans une situation de réflexion sur leur expérience et leur environnement quotidien (Adam, 2012).

4.2 Technique de recueil des données

Nous avons décidé de réaliser des parcours commentés avec des acteurs que nous avons déjà interrogés dans les entretiens à l'échelle communale et des quartiers, l'objectif étant de leur faire parcourir les sites sur lesquels les projets étudiés sont implantés et auxquels ils sont liés par le travail ou leur lieu de vie. Le protocole méthodologique est le même pour les catégories d'acteurs interrogés avec des variations en fonction de nos objectifs.

4.2.1 Population enquêtée

Nous avons décidé de réaliser des parcours commentés avec les professionnels interrogés à l'échelle communale autour des quatre projets étudiés, et avec les habitants dans les quartiers. En effet, il semblait intéressant d'étudier le vécu des projets par les professionnels de l'aménagement, comprendre les sensibilités de chacun aux projets, et examiner la manière dont les espaces avaient été pensé, avant d'analyser comment les habitants qui y vivent se l'approprient. Les parcours commentés réalisés avec les aménageurs sont en général collectifs dans la littérature afin de comparer et de stimuler les échanges, les acteurs du territoire étant réunis pour décrire et raconter le projet (Nicault, 2015; Amphoux et Tixier, 2017). Toutefois, nous avons fait le choix de privilégier une approche individuelle pour mieux comprendre

comment chaque acteur perçoit, s'approprie et définit ses actions et celles des autres sur les paysages.

Pour les habitants, l'objectif s'inscrit dans la compréhension et l'exploration du vécu, des sensations et des émotions ressentis dans l'expérience des paysages quotidiens, en parcourant des endroits qui suscitent du bien-être ou du mal-être ; et l'identification des valeurs attribuées aux paysages (Tableau 4) :

Tableau 4. Objectifs des parcours commentés aménageurs et habitants

Objectifs des parcours « professionnels »	Objectifs des parcours « habitants »
*Mieux comprendre comment les projets ont été pensés et façonnés et l'influence ou pas des sensibilités de chacun (émotions, sensations ressenties) dans ces projets *Mieux comprendre les fonctions du projet de paysage et l'action des acteurs sur les paysages *Identifier les potentiels et les problèmes des projets	*Explorer les émotions et les ressentis et les valeurs attribuées aux paysages *Identifier <i>in situ</i> les opinions sur les projets et l'impact des projets sur les paysages quotidiens *Comprendre comment les habitants vivent et s'approprient les espaces

4.2.2 Protocole du parcours commenté

Lieu des parcours :

Nous avons fait le choix de réaliser les parcours sur les sites et les quartiers où sont implantés les projets, en laissant aux participants le choix de déterminer l'itinéraire. Il nous semblait plus pertinent de leur laisser décider d'un cheminement qui aurait plus de sens pour eux qu'un parcours déterminé par nos soins :

- Sainte-Marie : périmètre du quartier Beauséjour
- La Possession : périmètre du quartier Cœur de Ville et du centre-ville
- Saint-André :
 - Site du parc du Colosse et quartiers de Cambuston et Champ-Borne
 - Périmètre du centre-ville de Saint-André

Durée des parcours

Aucune durée n'a été imposée aux acteurs interrogés. Il s'agissait de faire en fonction de la personne et de ce qu'elle avait à dire et à montrer. Néanmoins, la durée des parcours variant entre trente minutes et deux heures dans la littérature, nous avons indiqué aux acteurs que les parcours dureraient approximativement une heure.

Déroulement

Nous avons privilégié une approche individuelle plutôt que collective, afin d'éviter les diverses influences des interviewés entre eux, et surtout afin de s'immerger dans l'expérience individuelle que chaque acteur fait du lieu et des paysages parcourus. Nous avons accompagné

chaque enquête et enregistré les parcours au dictaphone. Au début de chaque parcours, nous avons reprecisé nos attentes et les consignes générales de l'exercice, en les adaptant à chaque acteur interrogé (professionnel ou habitant) (Tableau 5) :

Tableau 5. Consignes générales du parcours commenté

Thèmes	Professionnels	Habitants
Description du territoire parcouru	Nous allons parcourir ensemble ce quartier-site. J'aimerais que vous me décriviez ce que vous voyez, entendez, sentez, ressentez. J'aimerais que vous décriviez également les éléments caractéristiques du quartier/site selon vous, et que vous exprimiez ce que vous pensez du quartier/site.	
Description du projet d'aménagement	Décrivez le projet d'aménagement et les intentions, les objectifs du projet. Décrivez la dimension paysagère du projet et l'impact sur les paysages du quartier/site.	Donnez votre opinion sur le projet et décrivez selon vous l'impact du projet sur les paysages du quartier/site.
Description des paysages	Indiquez les paysages qui marquent le quartier/site, les paysages qui vous interpellent en tant qu'aménageur et expliquez pourquoi ils vous interpellent.	Indiquez les paysages qui vous interpellent et expliquez pourquoi ils vous interpellent. Indiquez les paysages qui ont ou avaient une signification particulière pour vous et expliquez pourquoi.

Il a été également expliqué aux acteurs qu'ils pouvaient s'arrêter pendant le parcours à certains endroits ou revenir sur leurs pas. Un appareil photographique leur a également été confié afin qu'ils prennent les photos des paysages qui les interpellent positivement ou négativement sur le parcours. L'objectif étant de tester les atouts de l'outil sur nos territoires d'étude et de constater s'il facilite la verbalisation des émotions. Nous avons tout de même essayé d'encourager dans les consignes l'évocation de tous les sens mobilisés, bien que le sens visuel soit nécessairement privilégié par l'outil photographique.

Nous avons pris le parti de mener des parcours semi-directifs, en préparant une trame de thèmes ou de questions plus précises à poser, pour relancer la conversation au cas où les acteurs auraient des difficultés à parler, ou encore pour détailler certaines thématiques. L'objectif était d'intervenir le moins possible pour laisser l'acteur nous guider dans son environnement, tout en ayant des questions pour orienter l'échange en cas de besoin (Tableau 6) :

Tableau 6. Thématiques et questions de relance

Thèmes	Professionnels	Habitants
Description du territoire et des paysages parcourus	- Paysages composant l'espace - Forces et faiblesses paysagères du territoire parcouru - Particularité du territoire parcouru (par rapport à d'autres territoires) - Dynamiques paysagères : comment c'était avant ?	

Description et impacts du projet sur le cadre de vie	Conception du projet : - Intentions, choix opérés - Apports par rapport à avant - Transformations du paysage (quels changements, quels impacts), comment c'était avant ? - Valorisation des paysages présents - Création de nouveaux paysages - Quelles ont été vos idées à vous ? (Contribution personnelle de la personne)	- Appréciation et dépréciation du territoire parcouru par rapport à avant (appréciation/dépréciation du nouveau paysage) - Quelles émotions, quels sentiments suscités par le projet ? - Contribution du paysage dans ces sentiments (bien-être, mal-être) - Adaptation du projet aux besoins
Ressenti de la population et fréquentation	- Connaissance du ressenti de la population face à ce nouveau paysage (sentiment de bien-être des habitants avant-après le projet) - Connaissance des pratiques sur le site/quartier ; fréquentation des espaces parcourus (avant-après le projet) - Eléments du projet qui ont posé problème ou qui ont été appréciés ; éléments sur lesquels la population a fait des retours	- Attachement - Souvenirs et moments marquants - Pratiques et fréquentation des espaces parcourus - Est-ce que c'est un endroit que vous fréquentez seul ? Avec d'autres personnes ? - A quelle fréquence ? Maintenant qu'il y a le projet, vous comptez le fréquentez plus ? Moins ? - Pour le Parc du Colosse : Le parc a été fermé à un moment, est-ce que ça vous a manqué ? - Quelle fréquentation avant le projet ? Qu'est-ce qu'il y avait avant ? Est-ce que vous y alliez ?

Enfin, étant donné qu'un entretien aura précédé la démarche, nous avons considéré qu'il serait délicat d'accaparer plus longtemps les personnes en mettant en place un entretien réflexif à l'issue des parcours. Nous avons opté pour un exercice de carte mentale qui présente l'intérêt de solliciter la mémoire et de faire un retour rétrospectif sur le parcours qui vient d'être vécu, tout en livrant les éléments paysagers du projet et de l'espace quotidien importants et structurants pour les participants. A la fin du parcours, nous avons donc demandé à chaque acteur de prendre encore quelques instants pour dessiner sur une feuille blanche A3 vierge, le dessin du cheminement qui venait d'être réalisé. Les consignes étaient les suivantes :

Pour les professionnels :

« Pouvez-vous dessiner sur cette feuille le parcours que nous venons de faire ensemble. Indiquez les éléments marquants du projet et les paysages que vous avez voulu valoriser dans le projet ou les paysages que vous avez voulu créer dans le projet. »

Pour les habitants :

« Pouvez-vous dessiner sur cette feuille le parcours que nous venons de faire ensemble. Indiquez les éléments du projet qui vous plaisent et qui vous déplaisent, les paysages qui vous interpellent sur le quartier/site. »

Nous avons fait le choix de prendre une feuille blanche vierge et non un fonds de carte, afin de ne pas influencer les participants au moment de l'inscription des éléments marquants du parcours. Par ailleurs, aucun des projets étudiés n'étant terminé, il n'était pas possible d'avoir des fonds de carte ou des images aériennes à jour.

Résumé du protocole :

Lieu : site et quartiers où sont implantés les projets d'aménagement

Durée : en fonction de l'acteur.

Déroulement :

- Parcours réalisé selon l'itinéraire choisi par l'acteur
- Parcours enregistré au dictaphone
- Appareil photographique confié au début du parcours
- Exercice de carte mentale à la fin du parcours

4.3 Méthode d'analyse des données recueillies

De la même manière que les entretiens semi-directifs, les parcours commentés ont fait l'objet d'un relevé de thèmes par parcours et d'une analyse transversale (comparaison des thèmes abordés) pour chaque catégorie d'acteurs, à partir du package RQDA 0.3.1 (Huang, 2016) du logiciel R (R Core Team, 2019). Les photographies prises pendant les parcours commentés ont été analysées selon certains critères inspirés des travaux d'Emeline Bailly *et al.* (2014). Elles ont été étudiées au regard des discours des participants, le contenu des photographies étant plus important que la forme (cadrage) dans notre analyse :

- Echelle de plan photographié (plans larges, intermédiaires ou proches)
- Types de paysages photographiés (naturel, urbain, mixte)
- Thèmes représentés sur les photos selon les discours des participants (mis en relation avec l'analyse thématique).

Les critères d'analyse de la carte mentale décrits par Emeline Bailly *et al.* (2014) ont également structuré nos analyses :

- Représentation des lieux repères
- Toponymie (mention des noms de lieux, de rues)
- Représentation des limites géographiques
- Omission de certaines parties du parcours
- Représentation des éléments paysagers

Il s'agissait d'étudier pour chaque acteur ce qui avait été photographié et dessiné, relativement à ce qui avait été décrit durant les parcours, afin de comprendre ce qui ressortait comme

éléments paysagers importants dans les projets et le cadre de vie des habitants, et d'aboutir à un travail de synthèse en comparant les différentes photographies et les cartes mentales.

Conclusion du chapitre 5

Notre protocole méthodologique mobilise quatre outils complémentaires (Tableau 7). L'entretien semi-directif permet, à travers l'approfondissement des thématiques élaborées, d'interroger et de cerner les différents aspects susceptibles d'alimenter le contenu des représentations sociales du paysage : comment le paysage est défini, à quoi il est associé et quelles sont ses caractéristiques principales (dimension cognitive) ? Quelles sont les valeurs qui lui sont attribuées et de quelles manières suscitent-elles des postures et des prises de position en faveur de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages (dimension normative) ? Ces valeurs sont-elles influencées par les sensations et les émotions que provoquent le paysage (dimension sensible) ? L'entretien nous permet d'aborder à la fois les éléments individuels (enfance, préférences paysagères, loisirs) et les catégories professionnels et socio-culturels susceptibles d'influencer ces différentes dimensions.

L'association libre de mots permet de comprendre comment les éléments cognitifs se structurent dans les représentations, en identifiant ceux qui font consensus chez les groupes d'acteurs susceptibles d'appartenir au noyau central, et ceux qui appartiennent à la périphérie des représentations, dépendants de variations individuelles. Le parcours commenté permet d'explorer plus profondément les aspects sensibles qui auront pu être dégagés des entretiens, éléments essentiels étant donné notre objet d'étude. Il s'agit de comprendre si l'expérience du paysage peut faire surgir des éléments cognitifs et normatifs qui n'auraient pas été évoqués par les autres techniques d'enquête, ou de les approfondir. La recherche documentaire résulte d'une opportunité liée à la période à laquelle s'est déroulée la thèse (campagne électorale) et complète les entretiens menés avec les acteurs politiques afin d'évaluer l'importance du paysage pour ce groupe d'acteurs, comprendre à quoi il est associé, et quelles postures il suscite.

Tableau 7. Complémentarité des différents outils méthodologiques utilisés

	Entretiens	Associations libre de mots	Parcours commentés	Recherche documentaire
Objectifs et résultats attendus	*Identifier les différents aspects susceptibles d'alimenter le contenu des RS du paysage - aspects cognitifs - aspects normatifs - aspects sensibles	*Identifier le contenu et la structure des RS du paysage : - aspects cognitifs : éléments du noyau central et éléments périphériques	*Saisir les dimensions de l'espace vécu : - aspects sensibles mais permet de comprendre aspects normatifs et cognitifs	*Evaluer importance du paysage pour acteurs politiques : - aspects cognitifs - aspects normatifs
Acteurs concernés	*Acteurs du territoire à l'échelle régionale *Aménageurs et politiques à l'échelle communale *Habitants à l'échelle des quartiers		*Aménageurs à l'échelle communale *Habitants à l'échelle des quartiers	*Acteurs politiques à l'échelle communale
Type d'analyse	Analyse qualitative (thématique)	Analyse statistique	Analyse qualitative (thématique)	Analyse sémantique

Chapitre 6 : Déroulement de la démarche d'enquête sur le terrain

Nous concluons cette deuxième partie par un chapitre final qui expose le déroulement du travail de terrain, les apports du protocole méthodologique et les difficultés rencontrées lors de sa mise en place. Dans un premier temps, nous décrivons nos échantillons d'enquêtés. Nos échantillons sont communs aux entretiens et à l'exercice d'association libre de mots. Une partie des acteurs interrogés ont également fait des parcours commentés.

La deuxième sous-partie est consacrée à l'évaluation des apports et des limites de ces différents outils méthodologiques par rapport à la pratique de terrain et aux résultats qui ont pu être obtenus. Enfin, nous concluons par un retour d'expérience qui met l'accent sur le vécu du chercheur dans sa pratique de terrain. Dans cette sous-partie, la première personne est utilisée. L'objectif est de caractériser l'expérience sensible vécue pendant les campagnes d'entretiens et les parcours commentés, de prendre du recul sur la relation d'enquête, et de souligner les biais potentiels du recueil de données.

1. Présentation de l'échantillon d'enquêtés

Au total, 75 entretiens ont été réalisés : 45 entretiens auprès des professionnels de l'aménagement et autres acteurs professionnels du territoire; et 30 entretiens auprès des habitants dans les quartiers d'étude. Avec une partie d'entre eux, 16 parcours commentés ont été menés : 7 parcours avec les aménageurs et 9 parcours avec les habitants (Figure 10).

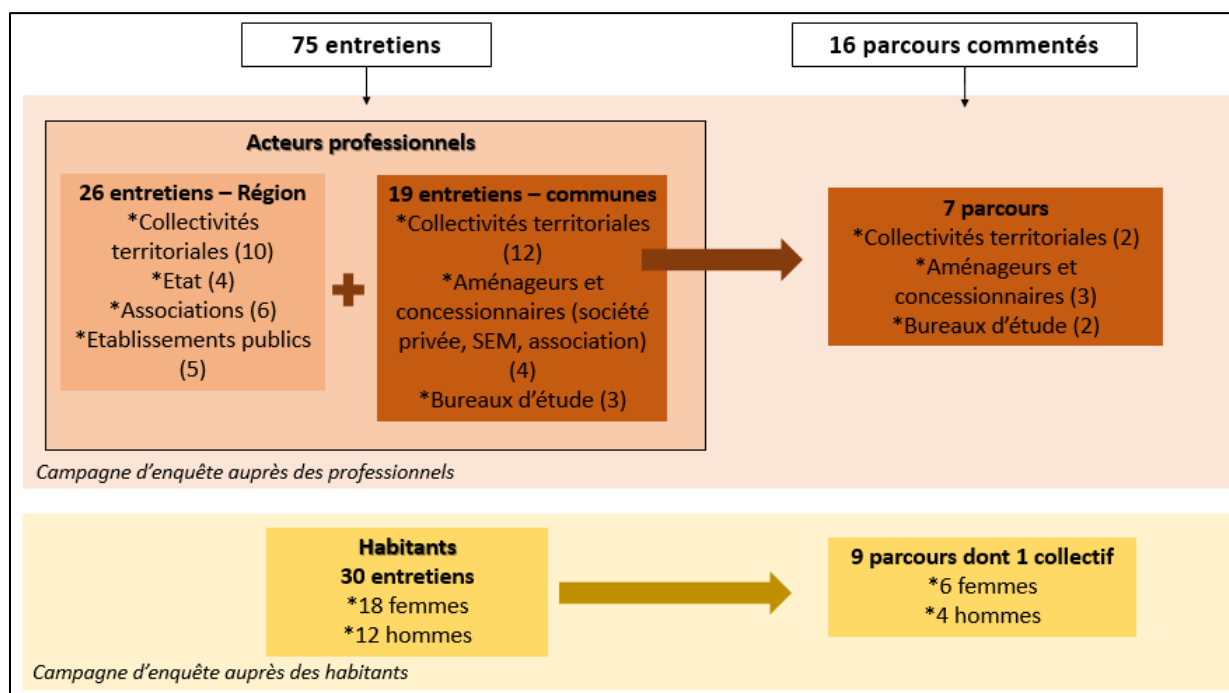


Figure 10. Schéma représentant les échantillons d'enquêtés.
 Réalisation Begue, A., 2021.

1.1 Les acteurs interrogés pendant la campagne d'entretien menée auprès des professionnels

Nous avons réalisé 45 entretiens pendant la première campagne d'enquête, d'octobre 2019 à mars 2020, auprès de divers acteurs du territoire et professionnels de l'aménagement, à deux niveaux scalaires distincts : la région et la commune. Nous avons interrogé 33 hommes et 12 femmes, âgés en moyenne de 48 ans. Dix-huit d'entre eux sont nés et ont grandi à la Réunion, et 29 sont d'origine métropolitaine, dont trois personnes ayant grandi à la Réunion. A l'exception de trois acteurs, l'ensemble des enquêtés vit sur le territoire réunionnais. La majorité des acteurs interrogés ont un diplôme du supérieur : deux acteurs ont un doctorat, trois ont un niveau BTS et le reste des acteurs ont un niveau master. Les professionnels interrogés sont principalement issus de formations en géographie, en urbanisme ou de cursus plus généraux en aménagement du territoire ; d'écoles de paysage (les écoles de Versailles, Bordeaux et Angers), de formations en architecture ; et enfin en génie civil et travaux publics (annexe 5.1 et 5.2)

1.1.1 Les enquêtes à l'échelle régionale

Vingt-six entretiens d'une durée moyenne de 78 minutes (30 minutes minimum et 2h30 maximum) ont été menés des mois d'octobre 2019 à janvier 2020 (à l'exception d'un dernier entretien réalisé en mai 2020) à l'échelle régionale, avec 19 hommes et 7 femmes, âgés en moyenne de 49 ans et en grande majorité d'origine métropolitaine (18 acteurs).

Les acteurs enquêtés ont été contactés par mail ou par téléphone, la majorité d'entre eux ont répondu favorablement à nos demandes d'entretien. Ces derniers ont été principalement conduits sur le lieu de travail des acteurs interrogés, à l'exception de deux entretiens menés par téléphone, un acteur n'étant pas sur le territoire au moment des enquêtes, un autre ayant été interrogé pendant la période de confinement.

Dix entretiens ont été menés auprès de plusieurs collectivités territoriales. Huit entretiens ont été conduits auprès des services du conseil régional et du conseil départemental, allant des pôles aménagement et développement, aux services eau et biodiversité, agriculture et environnement, tourisme et projets routiers (Tableau 8). Il s'agissait de comprendre quelle était la place du paysage dans les documents de planification (Schéma d'aménagement régional, schéma de développement et d'aménagement touristique), d'identifier les liens entre le paysage et les actions de préservation et d'aménagement des espaces naturels (le département étant porteur des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN)), ou encore de recueillir le regard du pôle des services routiers vis-à-vis de l'impact des politiques publiques du paysage sur leurs projets. Nous avons également enquêté auprès du TCO, seule collectivité territoriale à porter un projet politique autour du paysage (deux entretiens auprès des porteurs du plan paysage au sein de la collectivité territoriale).

Quatre entretiens ont été réalisés avec les services déconcentrés de l'Etat qui accompagnent les collectivités territoriales sur les questions paysagères. Nous avons pu interroger une paysagiste de la DEAL, le paysagiste-conseil d'Etat présent sur le territoire au moment des enquêtes, et une des architectes de la Direction des affaires culturelles (DAC). Il a semblé intéressant d'interroger également le photographe en charge de l'observatoire photographique des paysages (OPP) à la Réunion⁷², travaillant en collaboration avec la DEAL.

Plusieurs associations ont également été au cœur de la campagne d'enquête (six entretiens) : nous nous sommes intéressés à deux associations environnementales, la Société réunionnaise pour l'étude et la protection de l'environnement (SREPEN), et le CBNM-CPIE de Mascarin, membres des commissions régionales et départementales accompagnant les collectivités territoriales sur certaines réglementations et dispositifs, notamment la démarche aménagement urbain et plantes indigènes⁷³ (DAUPI). Un paysagiste du CAUE a également été enquêté. Partenaire des collectivités territoriales, l'association anime les milieux professionnels au

⁷² L'observatoire photographique des paysages (OPP) est une démarche nationale, lancée en 1991 par le ministère de l'Environnement. Il a pour but de constituer un fond de séries photographiques qui permette d'analyser les facteurs de transformations et d'évolution des paysages, et le rôle des différents acteurs qui en sont la cause. A la Réunion, l'observatoire a débuté en 2003. Une cinquantaine de sites sont photographiés tous les ans et tous les cinq ans.

⁷³ La démarche aménagement urbain et plantes indigènes (DAUPI) est une démarche de relance de la « Liste Verte » d'espèces indigènes mise en place en 1997 par le conseil régional. Mise en œuvre à l'initiative de la DEAL en 2010, l'objectif est de promouvoir l'utilisation des espèces végétales indigènes dans les projets d'aménagement urbains. Dans ce contexte, le CBNM-CPIE de Mascarin accompagne les collectivités territoriales dans les projets.

regard des problématiques environnementales, architecturales et paysagères. Nous avons aussi interrogé trois autres paysagistes, membres de l'association Objectif Paysage (association qui a vocation à faire reconnaître la profession), afin de mieux comprendre leur métier et la manière dont ils sont intégrés dans les projets, et de recueillir leurs visions de la place du projet de paysage dans les projets d'aménagement de l'île.

Enfin, nous avons interrogé trois personnes du parc national, un acteur du Conservatoire du littoral et un acteur de l'Office national des forêts dont les missions s'articulent autour de la gestion des espaces naturels ; ainsi qu'un acteur du bureau d'étude Biotope qui œuvre avec le parc national à la définition d'une grille de classification des projets dans le périmètre classé à l'Unesco.

Tableau 8. Présentation des acteurs interrogés à l'échelle régionale

	Institutions	Service interrogé/Fonctions de l'acteur	Motifs de l'entretien
Collectivités territoriales (n=10)	Conseil régional (n=5)	*Direction aménagement et développement du territoire *Service tourisme *Service eau et biodiversité *Service projets routiers	Planification du territoire (Schéma d'aménagement régional, schéma de développement et d'aménagement touristique, instructions de dossiers)
	Conseil départemental (n=3)	*Direction eau, agriculture, environnement *Pôle développement	Aménagement, gestion et préservation des espaces naturels
	TCO (n=2)	*Service planification	Politique paysagère (plan de paysage)
Services déconcentrés de l'Etat (n=4)	DEAL (n=2)	*Paysagiste conseil d'Etat * Paysagiste-urbaniste	Accompagnement et conseil des collectivités territoriales
	OPP (n=1)	*Photographe	Evaluation des dynamiques paysagères
	DAC (n=1)	*Architecture des bâtiments de France	Accompagnement et conseil des collectivités territoriales
Associations (n=6)	CAUE (n=1)	*Pôle paysage	Accompagnement et conseil des collectivités territoriales
	SREPEN (n=1)	*Membre de la SPREPEN	Présence dans les commissions régionales et départementales
	Objectif Paysage (n=3)	*Paysagistes	Projet de paysage
	CBNM-CPIE de Mascarin (n=1)	*Pôle conservation de la flore et des habitats	Accompagnement et conseil des collectivités territoriales

Etablissements publics (n=5)	Parc national (n=3)	*Service aménagement *Secteur Ouest *Consultant pour l'Unesco	Politique paysagère (valorisation, gestion et conservation des paysages naturels ; classement au Patrimoine mondial de l'Unesco)
	ONF (n=1)	*Pôle écotourisme et paysage	Actions de protection et de conservation des paysages
	Conservatoire du littoral (n=1)	*Pôle aménagement et foncier	Actions de protection et de conservation des paysages
Bureau d'étude (n=1)	Biotope (n=1)	*Direction	Politique paysagère (en lien avec le parc national)

1.1.2 Les enquêtes à l'échelle communale

A l'échelle communale, 19 entretiens ont été réalisés auprès de divers professionnels de l'aménagement, acteurs politiques et associations, parmi lesquels sept acteurs ont mené un parcours commenté dans le périmètre des projets étudiés.

1.1.2.1 Les entretiens

Les entretiens, d'une durée moyenne de 82 minutes (50 minutes minimum et 2h30 maximum), ont été conduits des mois de novembre 2019 à mars 2020 (à l'exception de deux derniers entretiens réalisés en septembre et octobre 2020) dans les communes de La Possession, Sainte Marie et Saint André, où se déroulent les quatre projets d'aménagement étudiés. Nous avons interrogé 14 hommes et 5 femmes âgés en moyenne de 48 ans. Neuf sont d'origine réunionnaise et dix métropolitaine, dont un acteur a grandi à la Réunion.

Ces derniers ont également été contactés par téléphone et par mail. Nous avons obtenu une majorité de réponses favorables à nos demandes, à l'exception de plusieurs élus communaux, en campagne électorale. Les entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des acteurs, hormis un entretien réalisé par téléphone avec une agence implantée en France hexagonale. Certains entretiens avec des bureaux d'étude ont été réalisés autour de plusieurs projets dans lesquels ils sont investis (Tableau 9).

Les entretiens réalisés à La Possession

Huit entretiens ont été réalisés autour du projet Cœur de Ville à La Possession. Au total, deux élus ont été interrogés, le premier avant les élections municipales de juin 2020, le second après. Trois agents des services techniques nous ont permis de mieux comprendre le contexte plus global des intentions de la commune en matière d'aménagement, inscrites dans le PLU. Ils appartenaient respectivement : au service des grands projets, en charge de la gouvernance de l'écoquartier ; au service environnement, impliqué dans l'entretien des espaces végétalisés du projet ; au pôle aménagement et habitat.

Parmi les trois autres agents interrogés, deux d'entre eux appartenaient à la Société d'économie mixte d'aménagement, de développement et d'équipement de la Réunion (SEMADER), aménageur du projet dans le cadre d'un contrat de concession. Le premier était en charge de la direction globale du projet, le second était chargé de mission de la labellisation écoquartier. Enfin, un acteur de l'agence mandataire du projet, LEU Réunion, a pu être rencontré. Nous avons également pu l'interroger sur son implication dans la maîtrise d'œuvre urbaine du projet Beauséjour.

Les entretiens réalisés à Sainte-Marie

Cinq entretiens ont été réalisés sur le projet Beauséjour à Sainte-Marie (en plus de celui réalisé avec l'acteur de LEU Réunion). Un acteur travaillant anciennement à la ville de Sainte-Marie au moment de la sortie du projet a pu être rencontré. L'interviewé ne travaille plus actuellement dans la municipalité, mais il semblait important de recueillir son point de vue afin de comprendre le contexte dans lequel a été lancé le projet. Aucun entretien n'a pu être réalisé avec des membres (élus et agents) de la municipalité actuelle, faute de réponses favorables. Un acteur de CBo Territoria, aménageur et porteur du projet, nous a fait part des objectifs, des intentions premières et de l'évolution du projet au cours du temps.

Deux acteurs de la maîtrise d'œuvre urbaine ont été interrogés : un membre de l'agence Tekhnê Architectures, mandataire de la maîtrise d'œuvre au moment de la conception, et un membre de l'agence LD Austral, filiale de l'Atelier LD, mandataire dans la phase opérationnelle. Ce dernier acteur a également été rencontré dans le cadre des projets du parc du Colosse et du NPNRU, où il est également mandataire.

Les entretiens réalisés à Saint-André :

Huit entretiens ont pu être réalisés sur la commune de Saint-André qui portent les projets du parc du Colosse et du NPNRU. Au sein de la municipalité, deux élus (un élu de l'ancienne municipalité à l'origine des deux projets, un élu de la municipalité actuelle) ont été rencontrés, ainsi qu'un acteur du service environnement en charge des plantations et de l'entretien des espaces végétalisés de la commune. Ce dernier n'est pas impliqué dans les projets étudiés, mais l'entretien nous a permis de mieux comprendre la politique de la municipalité et son implication dans la mise en œuvre de la Charte DAUPI, qui a toute son importance dans le projet de restauration écologique d'une partie du parc du Colosse.

Sur le projet du parc du Colosse, ont été rencontrés spécifiquement un agent du service technique en charge du projet du parc du Colosse au sein de la ville, qui nous a fait part plus précisément des objectifs et des détails du projet ; un membre de la SEOR, concessionnaire de la partie nature dans le projet, qui a mis en évidence les intentions et les objectifs de la zone nature ; et un acteur de l'agence LD Austral.

Sur le programme de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André, en plus de l'entretien mené avec LD Austral et les élus de la ville, nous avons pu rencontrer deux agents du service aménagement, dont un en charge de la participation citoyenne dans le projet. Ils nous ont aiguillé sur l'origine du projet, les objectifs et les actions déjà réalisées ou en cours dans le centre-ville, et les futures actions envisagées dans la programmation.

Tableau 9. Acteurs rencontrés sur les trois communes d'enquête

	La Possession	Sainte-Marie	Saint-André
MOA : Ville (n=12)	Elus (n=4)		
	*Pôle participation citoyenne, développement économique et biodiversité (n=1) *Pôle grands projets (n=1)	/	*Pôle aménagement (n=1) *Pôle urbanisme, aménagement, économie (n=1)
	Services investis (n=8)		
	*Service environnement (n=1) *Service grands projets (n=1) *Service aménagement et habitat (n=1)	*Service aménagement (n=1)	*Service environnement (n=1) *Service technique (n=1) *Service aménagement (n=2)
MOA aménageur et concessionnaire (n=4)	*SEMADER (n=2)	*CBo Territoria (n=1)	*SEOR (n=1)
MOE urbaine (n=3)	*LEU Réunion (n=1)	*LEU Réunion *LD Austral (n=1) *Tekhnê Architectures (n=1)	*LD Austral

1.1.2.2 Les parcours commentés

A la fin des entretiens semi-directifs menés avec les aménageurs à l'échelle communale, nous avons présenté la démarche des parcours commentés et demandé s'ils étaient favorables à nous revoir ultérieurement. Peu de personnes se sont engagées à réaliser ces parcours commentés. Nous avons alors décidé d'attendre six mois après la première campagne d'entretiens pour solliciter à nouveau les acteurs qui étaient impliqués dans les projets et présents sur le territoire⁷⁴. Sur les 16 personnes à qui nous avons proposé l'outil, sept d'entre eux ont répondu favorablement à notre demande (Figure 11) : six hommes et une femme, âgés en moyenne de 44 ans. Quatre d'entre eux sont d'origine métropolitaine, et trois sont nés et ont grandi à la Réunion.

Les parcours commentés ont été menés des mois de septembre à octobre 2020, et durent en moyenne 87 minutes (57 minutes minimum et 138 minutes maximum). Ils ont été réalisés en journée et en fin de journée ou début de soirée pour un parcours.

⁷⁴ Deux acteurs avaient été vu en entretien pour des compléments sur le contexte territorial et politique de la commune, mais n'étaient pas impliqués véritablement dans les projets. Nous ne les avons donc pas recontactés pour la mise en place des parcours commentés. Un autre n'était pas présent sur le territoire.

A La Possession, trois acteurs ont accepté de nous revoir sur le terrain sur le site de Cœur de Ville : un acteur du service environnement de la ville ; un acteur de la SEMADER, en charge de l'aménagement du projet, et un acteur de la maîtrise d'œuvre (MOE), LEU Réunion.

A Sainte-Marie, deux acteurs ont pu être rencontrés dans le quartier Beauséjour : un acteur de CBo Territoria et un acteur de la MOE, de l'agence LD Austral, accompagné d'un professionnel de l'Atelier LD (agence basée en France hexagonale), présent sur le territoire au moment des parcours commentés.

A Saint-André, un parcours a pu être réalisé avec un acteur de la SEOR au parc du Colosse et un autre dans le centre-ville de Saint-André, avec un agent du service aménagement de la ville.

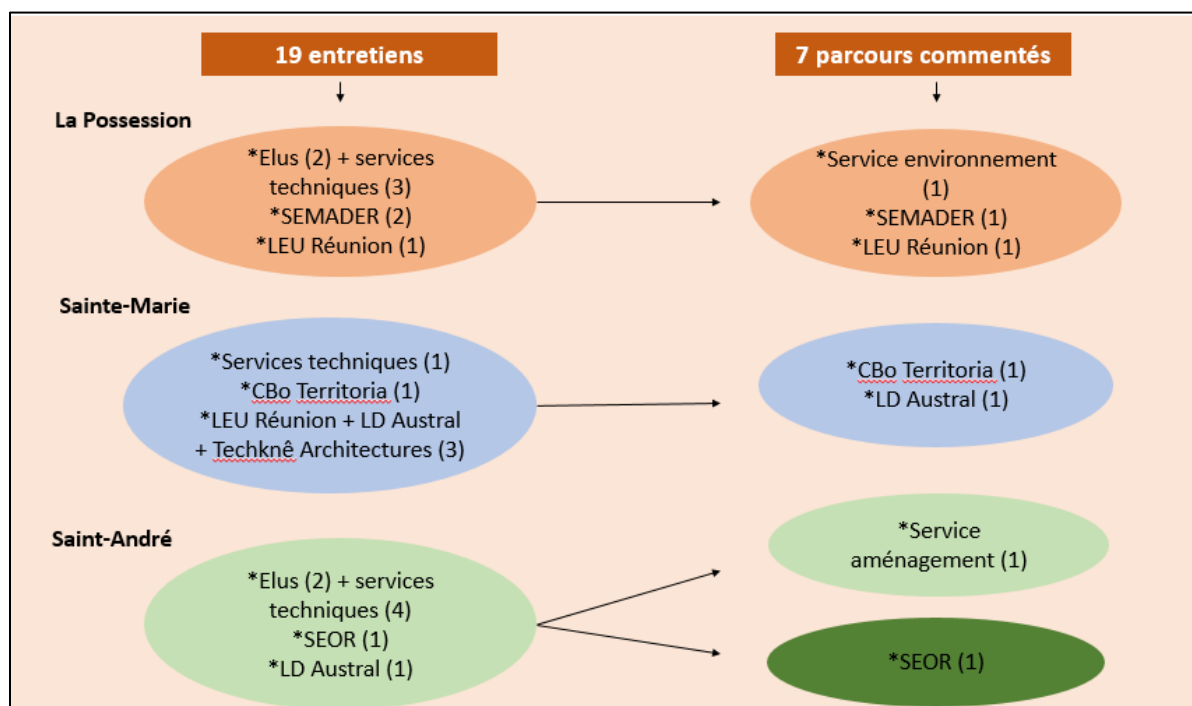


Figure 11. Schéma représentant l'échantillon d'acteurs communs aux entretiens et parcours commentés.
Réalisation : Begue, A., 2021.

1.2 Les acteurs interrogés pendant la campagne d'entretiens habitants

Au total, 30 entretiens ont été réalisés avec les habitants des quartiers où sont implantés les projets d'aménagement étudiés, et neuf parcours commentés ont pu être réalisés avec ceux qui étaient volontaires parmi eux.

1.2.1 Les entretiens

Les entretiens d'une durée moyenne de 25 minutes (12 minutes minimum et 73 minutes maximum) ont été réalisés des mois de septembre 2020 à mars 2021, en journée et en fin de journée. Nous avons privilégié la prise de contact avec les associations de quartier quand cela était possible, que nous avons complété par du porte-à-porte et des entretiens dans l'espace

public. La présence de jardins partagés à Cœur de Ville et Beauséjour a facilité la prise de contact avec les habitants. Nous avons été mis en relation avec une habitante de Cœur de Ville qui travaille au sein d'une association s'occupant des jardins partagés de l'écoquartier, et qui nous a mis en lien avec d'autres habitants du quartier. A Beauséjour, nous avons pu interroger les personnes actives au sein des jardins partagés en allant régulièrement sur place. Dans le centre-ville de Saint-André, deux associations de quartier nous ont accueilli et mis en relation avec des habitants. En revanche, nous n'avons pas identifié d'associations de quartier particulièrement active dans les quartiers de Cambuston et Champ-Borne, et avons procédé uniquement par du porte-à-porte.

Au total, nous avons interrogé 18 femmes et 12 hommes, âgés en moyenne de 46 ans (Tableau 10). La majorité des enquêtés sont nés et ont grandi à la Réunion (24 personnes dont un habitant a des origines mahoraises). Cinq habitants sont d'origine métropolitaine et un habitant d'origine comorienne (annexe 5.3). Parmi les habitants d'origine réunionnaise, trois personnes sont imprégnées par la culture indienne tamoule et deux d'entre elles par la culture malgache également.

Tableau 10. Age et genre de l'échantillon des habitants

	Moins de 30 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +	Total
Femmes	3	6	3	5	1	18
Hommes	4	3	2	3	0	12
Total	7	9	5	8	1	30

Notre échantillon d'habitants est en majorité à la retraite, sans activité professionnelle, ou appartient à la catégorie des professions intermédiaires pour ceux en activité (Tableau 11). Les autres catégories socioprofessionnelles sont représentées par les professions intellectuelles supérieures (caractérisées par les métiers d'ingénieur agronome et d'urbaniste), et les employés et ouvriers. Une personne fait partie de la catégorie des artisans et commerçants.

Tableau 11. Catégorie socioprofessionnelle de l'échantillon d'enquêtés sur les trois communes

Agriculteurs	0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	3
Professions intermédiaires	4
Employés	3
Ouvriers	2
Retraités	9
Sans activité professionnelle	8

L'ancienneté résidentielle des habitants interrogés varie beaucoup en raison du caractère des projets étudiés. Deux tendances se dessinent dans la répartition de notre échantillon : une majorité de personnes habitent leur commune et leur quartier depuis plus de 12 ans (dont neuf d'entre elles depuis plus de 20 ans), et une part importante de l'échantillon vit au contraire dans leur quartier depuis moins de trois ans (Figure 12).

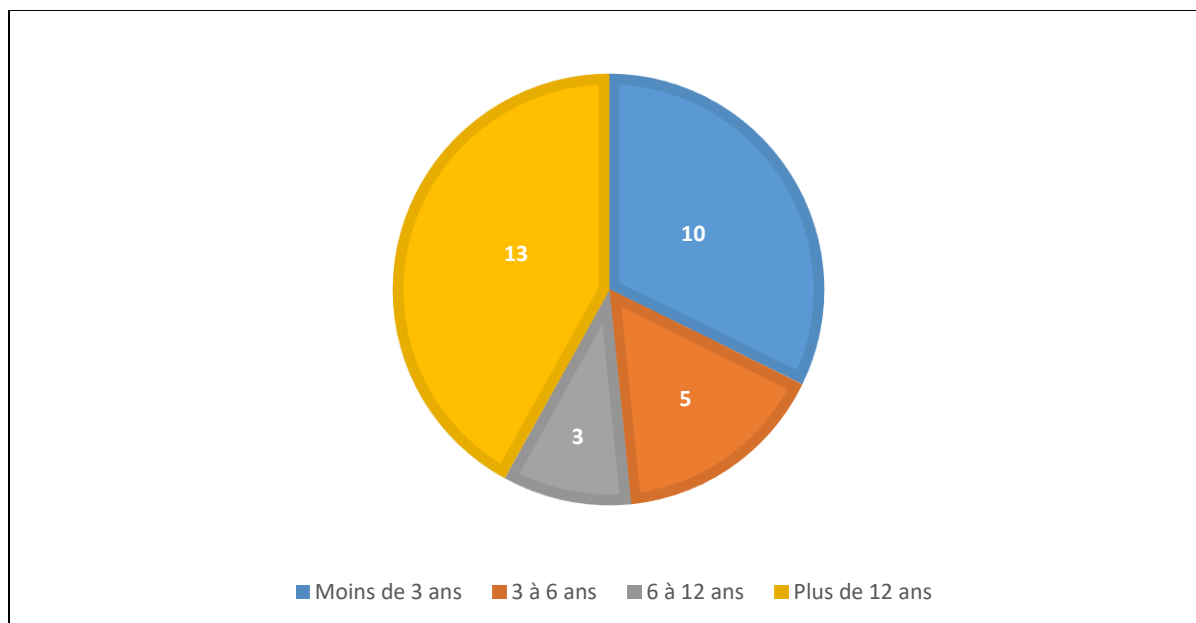


Figure 12. Répartition de l'échantillon des habitants interrogés selon leur ancienneté résidentielle dans les quartiers d'enquête.

Parmi eux 20 habitants sont locataires et 10 sont propriétaires. Seize d'entre eux vivent dans des maisons et 14 dans des appartements. Le tableau ci-dessous présente plus précisément les caractéristiques sociodémographiques des habitants interrogés par quartier (Tableau 12). On constate des différences principales entre les nouveaux quartiers (Cœur de Ville et Beauséjour) et les autres quartiers enquêtés. En effet, les écoquartiers ayant été récemment construits, les habitants y habitent depuis peu, la plupart depuis deux ans maximum à Cœur de Ville, et entre trois à six ans pour la majorité des habitants interrogés à Beauséjour. *A contrario*, les projets étudiés à Saint-André ont lieu dans des quartiers anciens, où les populations sont globalement ancrées depuis longtemps, de même que pour le quartier du centre-ville de La Possession. On notera tout de même que deux habitantes de Cœur de Ville ont grandi et n'ont jamais quitté La Possession. Par ailleurs, étant donné que les quartiers Cœur de Ville et Beauséjour répondent à un objectif de densification de la population, la plupart des habitants interrogés vivent dans des appartements, alors que la majorité des habitants interrogés dans les quartiers de Saint-André et du centre-ville de la Possession résident dans des maisons.

Tableau 12. Caractéristiques des habitants interrogés par zones d'étude

Commune	La Possession	Sainte-Marie	Saint-André	
Quartiers	Cœur de Ville (CDV) - centre-ville (CV)	Beauséjour	Cambuston-Champ-Borne	Centre-ville
Nb d'entretiens	8 entretiens	8 entretiens	7 entretiens	7 entretiens

Durée moyenne en mn (min-max)	31 mn (14-73)	25 mn (15-38)	22 mn (12-35)	22 mn (15-33)
Genre	*4 hommes *4 femmes	*3 hommes *5 femmes	*3 hommes *4 femmes	*2 hommes *5 femmes
Age moyen (min-max)	52 ans (29-72)	39 ans (24-76)	49 ans (25-71)	45 ans (18-74)
Origine	*La Réunion : 6 *Métropole : 2	*La Réunion : 6 *Métropole : 2 (dont 1 a grandi à la Réunion)	*La Réunion : 5 *Métropole : 1 *Comores : 1	*La Réunion 7 dont 1 origine mahoraise aussi
Type de logements	*Appartement : 5 à CDV *Maison : 3 dans CV	*Appartement : 7 *Maison : 1	*Appartement : 0 *Maison : 7	*Appartement : 3 *Maison : 4
Statut résidentiel	*5 locataires *3 propriétaires	*6 locataires *2 propriétaires	*3 locataires *4 propriétaires	*6 locataires *1 propriétaire
Ancienneté résidentielle moyenne (min-max)	14 ans (1 an et demie – 61 ans)	3 ans et demie (1 an – 6 ans)	29 ans (3 ans – 71 ans)	17 ans (2 ans – 34 ans)
Ancrage dans la commune ou le quartier	*4 personnes sont nées dans la commune et ne l'ont jamais quitté	*2 personnes ont toujours vécu dans la commune *2 personnes y sont nées et sont revenues y vivre plus tard	*4 personnes sont nées et ont grandi dans le quartier	*Aucun habitant a grandi dans le quartier
Catégorie socio-professionnelle	*3 retraités *2 employés *1 profession intermédiaire *1 cadre supérieur *1 artisan	*3 sans emploi *2 retraités *2 cadres supérieurs *1 profession intermédiaire	*2 sans emploi *2 retraités *2 ouvriers *1 profession intermédiaire	*3 sans emploi *2 retraités *2 employés

1.2.2 Les parcours commentés

Neuf parcours d'une durée moyenne de 52 minutes (23 minutes minimum, 87 minutes maximum) ont été réalisés avec six femmes et trois hommes, âgés en moyenne de 49 ans (Figure 13). Les parcours commentés ont eu lieu en journée. Quatre parcours commentés ont été réalisés à La Possession. Les habitants interrogés, trois femmes et un homme, âgés entre 34 ans et 71 ans, habitent tous dans les nouveaux appartements du quartier Cœur de Ville depuis deux ans maximum. Trois sont locataires et un propriétaire. Deux d'entre eux sont d'origine

métropolitaine et deux d'origine réunionnaise. Trois habitants sont nouveaux sur la commune, et une personne est née et a grandi à La Possession.

Trois parcours commentés ont été réalisés à Beauséjour. Les habitants interrogés, deux femmes et un homme, sont âgés entre 30 ans et 76 ans. Deux habitent le quartier depuis moins de deux ans, et une autre depuis cinq ans. Cette dernière est propriétaire d'une maison. Les deux autres sont locataires d'un appartement. Deux sont nés et ont grandi à la Réunion, et à Sainte-Marie pour l'un d'entre eux. Une personne est d'origine métropolitaine.

A Saint-André, la situation sanitaire et les mesures qu'elle a impliquées (confinement, couvre-feu, fermeture de certains établissements) n'ont pas favorisé nos démarches sur le territoire. Ainsi, aucun parcours commenté n'a pu être réalisé au parc du Colosse, le parc ayant été fermé pendant six mois pour raison sanitaire. Dans le centre-ville de Saint-André, deux parcours ont pu être réalisés, dont un parcours collectif avec deux habitants qui travaillent dans la même association de quartier (un habitant avait été rencontré en entretien au préalable). Les enquêtés, une femme et deux hommes, âgés entre trente et soixante-quatre ans, habitent dans la partie est du centre-ville, à proximité du cœur historique (sauf un habitant qui travaille dans le quartier mais n'y habite pas). Un habitant vit dans une résidence de logements sociaux, un autre est propriétaire d'une maison. Ils vivent tous deux dans le quartier depuis plus de 20 ans.

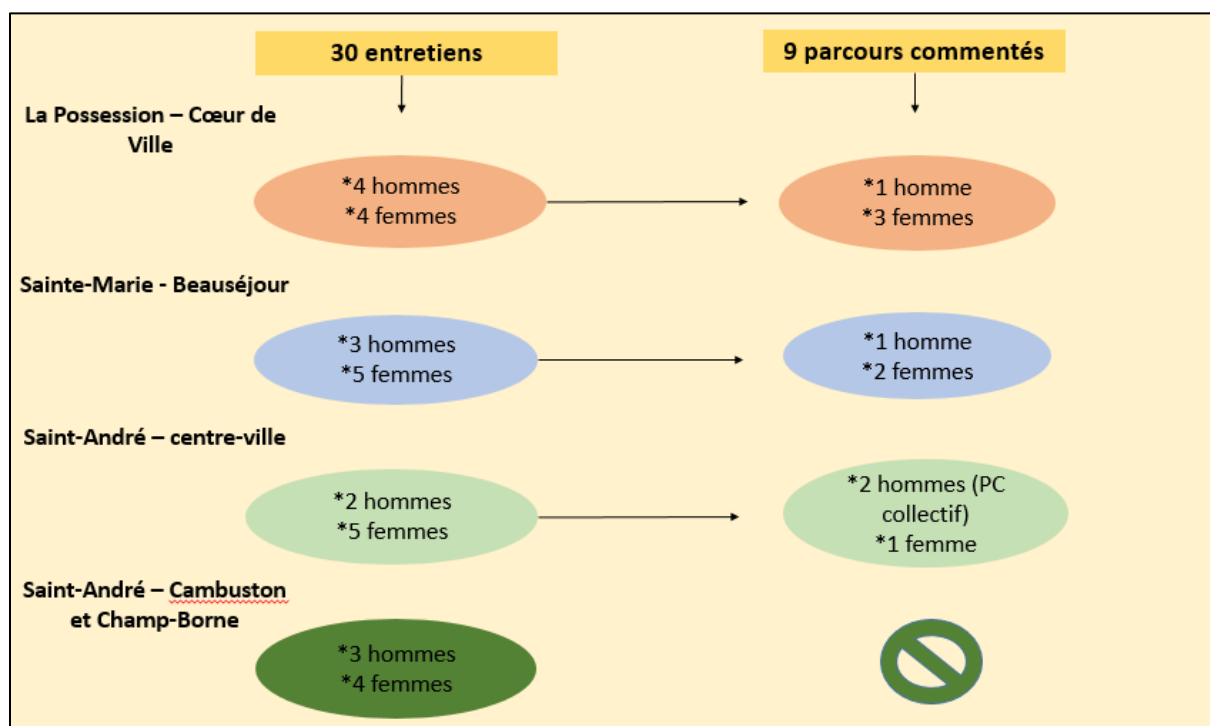


Figure 13. Schéma représentant l'échantillon d'habitants communs aux entretiens et parcours commentés.
Réalisation : Begue, A., 2021.

2. Retour critique sur le protocole méthodologique

L'emploi de plusieurs outils méthodologiques s'est révélé complémentaire et pertinent pour répondre à nos objectifs d'enquête. Nous soulignons ici en particulier les apports et les

difficultés rencontrées dans l'administration des entretiens, de l'exercice d'association libre de mots et des parcours commentés, qui ont nécessité un travail de terrain.

2.1 Les apports et les limites des campagnes d'entretiens semi-directifs

Les apports

Les entretiens semi-directifs menés auprès des aménageurs et des décideurs politiques ont été longs et riches d'enseignements sur une pluralité de thèmes, nous permettant de comprendre à quoi le paysage est associé dans l'aménagement, à travers les pratiques professionnelles, les missions et les projets dans lesquels les acteurs sont investis, ainsi que les sensibilités personnelles de ces derniers. Ils ont été un moyen intéressant de révéler les difficultés de certains acteurs à définir le concept ou même à le mobiliser dans leur profession, et les enjeux et les rôles attribués au paysage pour ceux qui le mobilisent dans leur métier. En outre, de par leur longueur, les entretiens ont permis de faire naître progressivement une relation de proximité entre l'enquêteur et l'enquêté.

A contrario, une relation plus distanciée a caractérisé les entretiens menés auprès des habitants, interrogés le plus souvent dans la rue. Néanmoins, ils ont également permis d'explorer un certain nombre de thématiques, les questions ouvertes permettant aux enquêtés de développer et d'approfondir leurs réponses. Dans les nouveaux quartiers, Cœur de Ville et Beauséjour, les entretiens ont été plus faciles à mener avec certains habitants, impliqués dans les jardins partagés, contactés par téléphone ou recommandés par d'autres habitants. Une relation de proximité s'est ainsi créée plus facilement que dans les autres quartiers.

Les limites

Le contexte dans lequel ont été contactés les acteurs distingue les deux campagnes d'enquête. Si les aménageurs et les décideurs politiques ont été contactés par mail ou par téléphone, permettant aux enquêtés de prévoir un temps plus ou moins long pour l'entretien, une partie des habitants ont été approchés dans la rue ou par du porte-à-porte. Une certaine méfiance s'est donc installée dès le début des entretiens, qui se sont en outre déroulés dans un contexte où les habitants ne disposaient pas du temps nécessaire aux enquêtes.

Par ailleurs, toutes les questions renvoyant spécifiquement au paysage (sa définition, la qualification des paysages des communes, les paysages qui marquent le cadre de vie) ont de manière générale posé problème aux habitants, qui n'arrivaient pas à répondre aux questions. Le choix d'avoir utilisé le terme précis de notre objet d'étude présente l'avantage de souligner les difficultés à parler du paysage chez les enquêtés et de discuter de l'autonomie d'une représentation sociale du paysage, mais ne nous a pas permis d'approfondir certaines thématiques. Les réponses ont été au contraire plus étoffées autour des questions concernant les endroits fréquentés et appréciés, les parcours de vie et les itinéraires résidentiels.

2.2 L'intérêt de l'association libre de mots et les difficultés de sa mise en oeuvre

L'exercice d'association libre de mots a joué un rôle important en soulignant la complexité de l'univers sémantique du concept, l'exercice ayant été difficile à réaliser pour certains. Il a permis de recueillir les mots et les thématiques partagés dans la cognition, tout en dévoilant la diversité des mots associés au paysage.

En revanche, certaines consignes de l'exercice d'association libre de mots ont été très peu respectées par les enquêtés dans les deux campagnes d'entretiens, qui ont trouvé l'exercice compliqué. Dans les deux groupes d'acteurs (professionnels et habitants), certains enquêtés n'ont pas fait l'exercice, et d'autres ont eu des difficultés à produire une liste d'items. On constate des disproportions entre des enquêtés qui n'ont pu donner que trois mots alors que d'autres en donnaient dix. Les habitants ont eu plus de difficultés que les aménageurs à donner au moins cinq mots leur évoquant le terme de paysage.

De plus, dans les deux groupes, certains enquêtés ont eu des difficultés à classer les mots par ordre d'importance. Certains acteurs ont souligné la transversalité du concept de paysage et l'impossibilité pour eux de considérer qu'un élément soit plus significatif qu'un autre dans leur représentation du paysage. Sur les 42 participants du groupe des aménageurs, 16 d'entre eux n'ont ainsi pas classé les mots par ordre d'importance. Dans le groupe des habitants, seules quatre personnes sur 29 ont classé les mots par ordre d'importance (une personne n'ayant pas fait l'exercice). Il a donc été décidé pour les deux groupes de ne pas prendre en compte l'ordre de classement des mots (qui était l'intention de départ), mais leur ordre d'apparition spontanée dans l'analyse.

2.3 Les apports et les difficultés des parcours commentés

Atouts des parcours commentés

Dans la campagne d'enquête auprès des aménageurs, la relation de proximité qui s'est créée pendant l'entretien a trouvé son paroxysme dans les parcours commentés, où la relation enquêteur-enquêté s'est inversée par rapport aux entretiens, ces derniers étant amenés à guider le chercheur sur les sites de leur projet. Dans la campagne d'enquête habitants, les parcours commentés ont permis de contrebalancer la relation distante qui avait pu biaiser les entretiens, ces derniers étant amenés à guider le chercheur dans les endroits qu'ils côtoient et affectionnent dans leur expérience quotidienne des paysages.

Les parcours commentés réalisés avec les aménageurs nous ont permis d'être immergés dans les projets et de mieux comprendre les intentions et les choix opérés, complétant ainsi les discours recueillis pendant les entretiens. De nombreux détails techniques ont été donnés (par rapport aux entretiens) notamment par les maîtrises d'œuvre urbaines, sur le fonctionnement des noues paysagères, les différentes stratégies mises en place pour recueillir les eaux pluviales, l'entretien des espaces végétalisés, etc. Les parcours nous ont permis de mieux comprendre l'action des acteurs interrogés sur les paysages et ce que représentait le paysage, parfois décrit dans sa dimension matérielle et parfois dans sa dimension de projet, dans leur conception de la ville. La méthode s'est révélée pertinente pour appréhender les ambiances des projets et les

intentions dans la création d'ambiances particulières. Les acteurs ont davantage mentionné l'importance de l'expérience sensible (surtout sensorielle) dans l'appréhension des paysages des quartiers. Les parcours commentés ont également permis de mieux comprendre les relations entre les acteurs et les conflits sous-jacents en matière de représentation des enjeux du projet. Une relation de confiance s'est très vite instaurée avec les acteurs qui avaient déjà été rencontrés longuement en entretien, et qui voyaient dans cette démarche le moyen pour eux d'aller sur le terrain. Le parcours commenté a ainsi été assimilé à une visite de terrain plus informelle qu'un entretien. La méthode a donc permis de révéler plus aisément les sensibilités personnelles de chacun et d'avoir accès aux émotions (positives et négatives) des acteurs qui se sont exprimés plus librement. Ils ont également davantage mis en évidence les conflits et les tensions entre des acteurs ne partageant pas les mêmes opinions et intentions sur les projets.

Les parcours commentés habitants ont été plus difficiles à mettre en place en fonction des quartiers, ces derniers étant peu habitués à la démarche. Ils nous ont permis néanmoins de mieux comprendre et de compléter des éléments déjà vu en entretien sur la relation des habitants aux paysages, ou au contraire de révéler certains éléments qui n'avaient pas du tout été mentionnés. Les photos prises et les cartes mentales réalisées par les habitants nous ont notamment aiguillé sur des éléments qui ressortent dans les représentations des paysages du quartier et sur le rôle de ces paysages dans l'appréciation des lieux parcourus. Une relation de proximité et de confiance s'est créée avec certains habitants (contrastant avec les entretiens) qui ont partagé plus aisément des informations personnelles et intimes, des souvenirs d'enfance, des histoires de famille. Le parcours commenté s'est parfois révélé plus pertinent que les entretiens pour comprendre à quoi était associé le paysage et quel rôle il jouait dans leur cadre de vie. L'outil s'est également révélé pertinent pour mieux comprendre le positionnement des habitants dans les projets, révélant l'influence des sensibilités personnelles et des corps de métier dans les opinions recueillis sur les projets ; confirmant ou complétant certains éléments déjà vus en entretien sur les éléments marquants des projets.

Les difficultés rencontrées

La démarche nécessitant de solliciter plusieurs fois les mêmes acteurs, il a été difficile de mobiliser ces derniers plusieurs fois, notamment les habitants dont la prise de contact avait déjà été compliquée dans certains quartiers. L'expérience des parcours commentés réalisés avec les aménageurs et avec les habitants a été très différente. Assimilés à une visite de terrain, les parcours aménageurs ont en effet été plus longs et riches de détails. Peu de questions de relance ont été utilisées, la majorité d'entre eux étant à l'aise avec le fait de guider les parcours, explicitant les détails et les objectifs des projets. L'exercice de carte mentale a été compris facilement. En revanche, l'outil photographique n'a pas fait l'unanimité. On observe des disparités entre des participants qui ont pris beaucoup de photos, des participants qui en ont pris très peu, un enquêté ayant même refusé d'en prendre parce qu'il n'était pas à l'aise avec l'outil.

Les parcours commentés habitants ont été plus courts et surtout plus difficiles à mettre en place. De nombreux moments de silence ont ponctué les cheminements dans les quartiers, les questions de relance étant très utiles mais peu suffisantes à certains moments pour redynamiser la conversation sur les paysages. Certains éléments étant de l'ordre du ressenti, l'appareil photo n'a pas nécessairement aidé à la verbalisation de l'expérience paysagère. Les habitants ont eu

beaucoup de mal à décrire les émotions et les sensations ressenties, certains ayant des difficultés à expliquer les raisons pour lesquelles ils aimaient tels endroits ou tels paysages.

Par ailleurs, en choisissant de faire des parcours commentés dans les quartiers où sont implantés les projets, certains quartiers se sont révélés plus pertinents que d'autres pour révéler la part affective de l'expérience des paysages quotidiens. La différence est manifeste entre les parcours commentés réalisés dans le centre-ville de Saint-André où les populations sont ancrées et ont des souvenirs d'enfance et de famille, et des quartiers plus récents, ceux des projets Cœur de Ville et Beauséjour, où les habitants interrogés ont peu de souvenirs marquants.

De manière générale, la démarche de mener d'abord des entretiens, suivis de parcours commentés s'est révélée intéressante. Les entretiens ont, en effet, permis de faciliter la mise en place des parcours commentés, où une relation de proximité s'est créée rapidement et facilement avec les enquêtés nous ayant déjà rencontrés. Les itinéraires ont été choisis en fonction de certains éléments évoqués en entretien. En outre, les entretiens ont permis de mieux comprendre ce qui était dit, vécu et ressenti dans les parcours, tandis que ces derniers illustraient et complétaient ce qui avait été dit ou débloquent ce qui n'avait pu être dit lors de la première étape du protocole (Tableau 13).

Tableau 13. Apports et limites des outils méthodologiques utilisés

Méthode	Apports		Limites	
	Terrain	Résultats	Terrain	Résultats
Entretien semi-directif	*Relation de confiance et de proximité avec les aménageurs	*Réponses développées et approfondies *Révélation des différents aspects cognitifs, normatifs et sensibles qui pourraient alimenter les représentations sociales du paysage	*Influence du type d'acteurs interrogés ⁷⁵ (difficulté des enquêtes auprès des habitants)	*Difficulté des questions sur le paysage
Association libre de mots	/	*Révélation de la complexité de l'univers sémantique du mot « paysage » *Recueil des mots consensuels associés au paysage	*Difficultés du respect des consignes	/
Parcours commenté	*Confiance et plus grande proximité dans la relation d'enquête	*Immersion dans l'expérience paysagère des enquêtés : accès aux ambiances, aux sensations et aux émotions ressenties	*Difficulté de mobiliser les acteurs	*Outil photographique pas adapté à certains participants *Verbalisation de l'expérience paysagère

⁷⁵ Les acteurs professionnels ont l'habitude des entretiens et sont sollicités en tant que professionnel ce qui facilite la démarche. En revanche, ce n'est pas le cas pour les habitants qui ont moins de temps à y consacrer et moins l'habitude.

3. Retour sur l'expérience de terrain⁷⁶

Comme explicité plus haut, les campagnes d'enquête avec les aménageurs et ceux avec les habitants ont été vécues très différemment, la dernière ayant été plus compliquée à mettre en place et présentant peut-être plus de limites et de biais dans le recueil de données. Il me paraissait important de mentionner les éléments qui sont à l'origine de ces différences et qui permettent de contextualiser le rapport au terrain.

3.1 *L'adaptation au terrain ou la confrontation à une « réalité résistante »*

Comme le soulignent Olivier Labussière et Julien Aldhuy (2012) le terrain est une réalité qui résiste au chercheur et à ses méthodes. La campagne d'enquête menée avec les habitants est certainement celle qui m'a en effet le plus questionnée et a nécessité de s'adapter. Elle a été plus difficile à mettre en place parce qu'elle a mobilisé des outils avec lesquels j'étais peu à l'aise pour approcher les habitants, ce qui a en partie conditionné la bonne conduite des entretiens.

3.1.1 *Le contact avec les habitants*

Dès le début de la campagne d'enquête avec les habitants, j'ai privilégié de contacter les associations de quartier, afin d'être recommandé par une personne connue mutuellement et d'accéder plus facilement à une relation de confiance avec les habitants. Cela comporte un biais puisque parmi les enquêtés, une partie est investie dans des associations de quartier (dix personnes sur les 30 interrogés). Cela a été le cas à Cœur de Ville, où j'ai pu rencontrer une habitante du quartier, employée dans l'association qui s'occupe des jardins partagés du projet, et qui m'a présenté à ses voisins, dont certains, par effet de bouche-à-oreille m'ont introduite auprès d'autres voisins. Une prise de contact par téléphone a ainsi pu se faire au préalable avec eux, permettant de présenter mes travaux et de prévoir un temps suffisant pour la conduite des entretiens et des parcours commentés. Toutefois, ce cas de figure ne s'est reproduit que peu de fois sur les autres terrains d'étude. A Beauséjour, nous n'avons pas réussi à rentrer en contact avec l'association du quartier malgré plusieurs relances mais avons pu rencontrer un groupe d'habitantes investies dans les jardins partagés du quartier. A Saint-André, si les associations de quartier m'ont permis de rencontrer certains habitants, le bouche-à-oreille n'a pas du tout fonctionné. De manière générale il a fallu avoir recours à d'autres méthodes d'approche afin de pouvoir enquêter auprès d'un plus grand nombre d'habitants par quartier.

Dans ce cadre, il a été nécessaire d'envisager des méthodes avec lesquelles j'ai été très peu à l'aise, notamment celle d'approcher les gens dans la rue et surtout de faire du porte-à-porte. Dans cette situation, certains habitants étaient très méfiants, m'assimilant à une démarcheuse. Par ailleurs, comme le souligne Eva Bigando (2006) dans sa thèse, « *quand bien même*

⁷⁶ Cette partie est écrite à la première personne puisqu'elle relève d'une expérience personnelle.

l'entretien est obtenu, la relation ainsi établie ne peut l'être de manière durable (la personne ne l'avait pas prévu, elle a peu de temps à nous accorder, elle se méfie car elle ne nous connaît pas) ». En effet, peu de parcours commentés ont par exemple pu être réalisés avec les habitants qui avaient été approchés de cette manière. Par ailleurs, certains entretiens ne se sont pas déroulés dans des conditions optimales, les habitants me faisant comprendre qu'ils avaient peu de temps à consacrer aux questions. Il a ainsi fallu sélectionner celles qui me paraissaient les plus importantes au risque de minimiser certaines thématiques.

Par ailleurs, ces méthodes d'approche ont nécessité une adaptation du rythme des enquêtes, qui n'était pas nécessairement celui souhaité sur le terrain (Labussière et Aldhuy, 2012). Il a été difficile de contrer l'impression de perdre son temps, certaines journées ne se concluant que sur la rencontre d'une ou deux personnes en entretien. En outre, la sensation de déranger les habitants dans leur intimité a certainement influencé la manière dont je contactais ces derniers. Avec le recul et l'expérience acquise pour réaliser une campagne d'entretiens avec les habitants, il aurait fallu contacter les syndicats de copropriété dans les résidences, distribuer ou afficher un avis d'information sur mon projet de recherche et ma campagne d'entretiens dans les écoles et les mairies.

3.1.2 « Un mur de silence »

Olivier Labussière et Julien Aldhuy (2012) soulignent que « *le terrain n'est pas le domaine de l'évidence des faits, il livre au coeur de l'expérience une réalité résistante* ». Il faut en effet s'adapter au terrain et se confronter au peu de personnes qui veulent être interrogées, et celles qui acceptent mais répondent peu ou pas aux questions posées, la démarche suscitant de « persuader » les interlocuteurs de l'intérêt de répondre aux questions du chercheur et d'y consacrer de leur temps (David, 2005).

Certains entretiens ont suscité à de multiples reprises des réponses comme « je ne sais pas », ou des silences longs et lourds, sur lesquels il a fallu relancer la conversation, libérer les blocages qui étaient parfois plus liés au contexte de l'entretien (méfiance, peur de donner les mauvaises réponses) qu'aux questions en elles-mêmes. Parfois, ces blocages n'ont pu être résolus remettant en question les outils et les méthodes élaborés et employés, mais aussi ma pratique de chercheuse (impression de déranger, de gêner, de provoquer un malaise). Je me suis demandée si les questions que je posais faisais sens pour les habitants, si cela était pertinent de poser des questions sur les paysages, notamment dans les quartiers plus défavorisés où l'on me soulignait que le paysage n'était pas la priorité.

Les moments de silence durant les parcours commentés illustrent encore ces « résistances » du terrain, qui remettent en question les outils utilisés, ou qui nécessitent de s'adapter en acceptant de ne pas suivre tout à fait ce qui avait été méticuleusement élaboré en amont. Il s'avère que ces moments de silence, mal vécu sur le moment durant les parcours, sont en fait rétrospectivement lourds de sens ou nécessaires et inhérents à la démarche même du cheminement urbain, permettant aux enquêtés de s'imprégner des ambiances, de vivre cette expérience sensible, avant de la verbaliser. Certains blocages qui ont rendu difficile la campagne d'enquête auprès des habitants relèvent aussi et surtout de ce que j'ai pu renvoyer en tant que personne.

Béatrice Collignon (2010) le souligne, nous sommes avant tout des individus à part entière avant d'être des chercheurs et cette double personnalité joue sur la situation d'énonciation.

3.2 La relation d'enquête : confrontation entre les caractéristiques externes de l'enquêteur et de celui de l'enquêté

Le fait d'être une femme réunionnaise, jeune, étudiante, qui parle français, a joué un rôle indéniable sur le recueil de données et la relation avec les enquêtés, en particulier avec les habitants, constituant un biais important à prendre en compte dans l'analyse des discours recueillis.

3.2.1 L'âge et le genre

Les caractéristiques externes du chercheur influencent la relation d'enquête et peuvent être un biais dans le recueil des données. En l'occurrence ici, le fait d'être une jeune femme étudiante a présenté certains avantages et certaines difficultés. Le fait d'être jeune et étudiante a parfois représenté un avantage en mettant en confiance certains enquêtés, désireux d'aider à la bonne poursuite de mes études. Certains habitants ont notamment souligné leur intérêt et leur souhait de voir la thèse aboutir. Quelques aménageurs à la fin des entretiens prodiguaient des conseils sur mon avenir professionnel.

En revanche, ces caractéristiques ont été problématiques avec d'autres enquêtés, ne me permettant pas toujours de refléter une posture professionnelle. Certains aménageurs se sont positionnés en expert et ont jugé positivement ou négativement le guide d'entretien. Quelques habitants me croyant mineur ont eu des difficultés à prendre au sérieux la démarche d'enquête (notamment les parcours commentés) me demandant si j'avais une autorisation parentale pour réaliser ce genre de démarche, et refusant de faire part de celle-ci.

Le fait d'être une femme a posé également quelques difficultés dans ma propre posture sur le terrain et dans les relations d'enquête avec certains habitants. Certains rapports de séduction ont dû être repoussés, esquivés, ou ont présenté des difficultés dans la conduite des entretiens ou des parcours commentés. Sur le terrain, il a ainsi été plus facile d'approcher les femmes. Enfin, la démarche d'enquête a été plus difficile à mettre en place dans les quartiers de la commune de Saint-André, commune plus défavorisée que les deux autres. Un sentiment d'insécurité a été difficile de mettre de côté pour approcher les habitants et faire du porte-à-porte, notamment dans le centre-ville. Cette posture explique que la campagne ait été vécue plus péniblement que dans les autres quartiers.

3.2.2 Se questionner sur son identité

A l'inverse des études où les chercheurs ont dû se confronter à d'autres aires culturelles que la leur (Houssay-Holzschuch, 2008), je suis née, j'ai grandi et était élevée sur mon territoire d'étude. Cette proximité avec mon terrain est un avantage considérable, puisque je suis

familière des territoires sur lesquels j'enquête et ne suis pas une étrangère aux yeux des habitants. Néanmoins, comme beaucoup d'enfants de ma génération et des générations précédentes, mes parents ne m'ont pas appris et encouragé à parler le créole, la langue régionale, au profit de la langue française, vu comme le meilleur moyen de réussir à l'école : *« l'épilinguistique des Réunionnais continue, aujourd'hui encore, d'assigner un statut de langue basse dominée au créole et de langue haute au français. Ce dernier reste en effet socialement valorisé tandis que le créole est assimilé à un système dénigré sur le plan social »* (Adelin et Lebon-Eyquem, 2009). Ainsi, je comprends le créole mais ne le parle pas.

Or, cette situation a pu constituer un biais dans certains des entretiens menés avec les habitants, qui n'a émergé qu'au milieu de la campagne d'enquête, essentiellement lors des entretiens avec les résidents de la commune de Saint-André. En effet, la plupart des enquêtes menées à La Possession et à Sainte-Marie, notamment à Cœur de Ville et Beauséjour, n'ont pas posé de problème de compréhension. Les habitants interrogés parlaient et répondaient en français, ou répondaient en créole, certains répondant en français au début de l'entretien lorsque que la relation de confiance n'était pas encore installée, puis au fur-et-à-mesure en créole.

A La Possession, dans le quartier en face de Cœur de Ville, aucune difficulté de compréhension n'a été soulignée dans les entretiens menés, mais le contact avec les habitants a été plus difficile qu'à Cœur de Ville. Cette difficulté, je l'ai tout d'abord associée aux éléments mentionnés plus haut (porte-à-porte) et non à ce que j'ai pu renvoyer comme image de par ma manière de parler. Rétrospectivement, et après avoir mené les enquêtes sur la commune de Saint-André, il apparaît évident que le fait de parler français a pu également en rebuter certains. La distance qui caractérise la relation d'enquête avec certains habitants est liée à ce décalage entre une langue valorisée socialement et employée dans le milieu professionnel, et une autre, le créole, employée dans la sphère intime et plus proche des habitants. Le fait de ne pas parler la langue qui est employée par les populations, notamment par ceux qui parlent exclusivement le créole, a ainsi créé une distance culturelle, une relation d'altérité, me conduisant à m'interroger sur mon identité et mon rapport au territoire. Les entretiens menés à Saint-André ont notamment été particulièrement révélateurs de l'importance qu'il aurait fallu accorder à l'usage de la langue créole, puisque certains habitants, en particulier les personnes âgées, avaient des difficultés à comprendre le sens des questions, me les faisant répéter plusieurs fois, ou avaient honte de répondre aux questions, de peur de les avoir mal comprises. Il a ainsi été important de rassurer ces derniers, de leur faire prendre conscience qu'aucune réponse en particulier n'était attendue et de simplifier le vocabulaire employé. Néanmoins, il est inévitable de constater que pour certains d'entre eux, les réponses auraient été certainement plus étoffées si les questions avaient été posées en créole et non en français.

Ces différences entre les quartiers peuvent s'expliquer par les différents profils de populations rencontrées. Si un effort a été effectué tout au long de la campagne d'enquête auprès des habitants pour rencontrer des personnes d'âge, de genre, d'origine, de milieux sociaux différents, il n'empêche que la commune de Saint-André est une commune plus défavorisée. Nous avons rencontré plus qu'ailleurs, des populations moins diplômées et aux conditions de vie plus précaires. La plupart d'entre eux parlaient peu ou pas (notamment les personnes âgées) la langue française. A Beauséjour et Cœur de Ville, nous avons rencontré plus de personnes d'origine métropolitaine, diplômés, ayant un bon niveau de vie. Une forme de proximité et de distance a ainsi caractérisé le rapport au terrain, qu'il était nécessaire de mettre en perspective dans l'analyse des résultats obtenus.

Conclusion du chapitre 6

Deux campagnes d'enquête ont été menées. Une première campagne auprès de différents professionnels : acteurs institutionnels et professionnels de l'aménagement au sein des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics et de bureaux d'études à l'échelle régionale ; et à un échelon plus local auprès d'acteurs publics et privés impliqués dans les quatre projets étudiés. Les entretiens et l'exercice d'association libre de mots ont été menés aux deux échelles d'enquête, complétés par des parcours commentés sur le site des projets avec les acteurs interrogés à l'échelle communale. Une deuxième campagne d'enquête a été réalisée auprès des habitants des quartiers où sont implantés les projets d'aménagement, s'articulant autour d'entretiens semi-directifs et de parcours commentés avec les personnes volontaires dans leur quartier de résidence.

Malgré les difficultés rencontrées sur le terrain, liées aux limites méthodologiques des outils utilisés mais aussi aux biais potentiels de la pratique de terrain, les méthodes employées se sont avérées complémentaires. Les entretiens semi-directifs nous ont permis d'approfondir les thèmes abordés, de recueillir les opinions, les valeurs et les réactions émotionnelles à propos du paysage, à travers l'exploration des dimensions individuelles et personnelles du rapport aux paysages (enfance, préférences paysagères, sensibilité personnelle, loisirs), mais aussi l'appartenance à certaines catégories professionnelles et socio-culturels. Les entretiens ont également permis de mieux comprendre la place du paysage dans les processus d'aménagement, ainsi que les enjeux liés à la participation citoyenne sur le territoire et à l'appropriation des politiques publiques du paysage. L'association libre de mots a été moins aisée à mettre en place, les acteurs ayant des difficultés à donner un certain nombre de mots et à les classer par ordre d'importance. Néanmoins, l'outil a permis de relever la complexité de l'univers sémantique associé au paysage. Enfin, les parcours commentés nous ont donné la possibilité d'être témoin de l'expérience paysagère des participants, de comprendre à la fois comment les espaces sont pensés et façonnés; et comment ils sont vécus et habités. Cet outil a été complémentaire si ce n'est plus enrichissant que les entretiens sur certains points.

Conclusion de la deuxième partie

Cette deuxième partie nous a permis de faire le point sur les caractéristiques et les spécificités des terrains d'étude auxquels nous nous sommes intéressés ; les outils méthodologiques utilisés dans le cadre d'un protocole essentiellement qualitatif ; ainsi que le déroulement des campagnes d'enquête, les types d'acteurs rencontrés et les biais potentiels du recueil de données.

Les projets étudiés s'inscrivent dans des contextes territoriaux très différents mais répondent à des problématiques urbaines, notamment celles de créer un cadre de vie agréable et attractif dans un contexte de densification de la ville. Les mêmes groupements de professionnels du paysage se structurent autour de ces projets, qu'ils soient tournés explicitement vers une approche paysagère ou pas du tout. La question est de comprendre si ces acteurs orientent et influencent la dimension paysagère des projets, qui semblent pour certains à l'échelle régionale (selon les acteurs interrogés et nos propres recherches) se détachaient des autres programmes d'aménagement par leurs objectifs en termes de valorisation et d'intégration du paysage dans la conception de la ville.

La mise en place de trois méthodologies complémentaires – des entretiens semi-directifs explorant une pluralité de thématiques ; un exercice d'association libre de mots identifiant les éléments centraux et consensuels dans les représentations du paysage ; et des parcours commentés investissant *in situ* l'expérience paysagère de ceux qui façonnent le territoire, et de ceux qui y habitent – permet d'étudier dans les parties suivantes les éléments convergents et les points de différences dans les représentations du paysage. Nous discutons de quelle manière les représentations sont partagées et coconstruites, et dans quelle mesure nous identifions des représentations sociales du paysage à la Réunion

Troisième partie

Les dimensions cognitives, normatives et sensibles des représentations sociales du paysage

Introduction de la troisième partie

Nous consacrons cette troisième partie à l'exposition des résultats recueillis lors des deux campagnes d'enquête. En nous appuyant sur le modèle théorique développé par les travaux des chercheurs néerlandais sur les représentations sociales de la nature (Keulartz *et al.*, 2004; Buijs *et al.*, 2011; Kloek *et al.*, 2018), nous avons fait le choix de les présenter à travers trois chapitres, qui exposent chacun plus particulièrement une des dimensions alimentant les représentations sociales du paysage, c'est-à-dire les systèmes d'idées et de valeurs partagés socialement à propos du paysage (Abric, 1994). Nous parlons de « potentielles » représentations sociales dans l'ensemble de la partie, puisqu'il s'agit précisément à partir des discours collectés de comprendre si le paysage est un objet social dont s'approprient les acteurs que nous avons interrogés, c'est-à-dire un objet discuté suscitant des positionnements, et si ces idées forment un ensemble organisé qui fasse consensus.

Dans le premier chapitre de la partie (chapitre 7), nous exposons les éléments cognitifs permettant d'identifier et de comprendre les attributs associés au paysage dans nos échantillons d'acteurs. En montrant comment le paysage est défini et qualifié, nous dévoilons en partie comment ces derniers se positionnent par rapport à la question paysagère, et si le paysage est un objet suscitant un savoir commun et partagé. Le chapitre s'appuie sur les résultats de l'association libre de mots, une partie des questions du guide d'entretien, ainsi que les cartes mentales et les photographies prises lors des parcours commentés.

Dans un second chapitre (chapitre 8), nous présentons les éléments normatifs, c'est-à-dire les valeurs attribuées au paysage susceptibles de susciter des postures éthiques vis-à-vis du paysage, en faveur de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement. A partir des définitions du paysage qui ont été recueillies, nous montrons les valeurs que les enquêtés attribuent au paysage. Il s'agit de décrire comment celles-ci influencent l'action paysagère. Ces éléments ayant surtout émergé dans les discours des professionnels, nous y accordons plus de place mais montrons le décalage qu'il peut y avoir avec les valeurs et les pratiques des habitants. Nous nous appuyons dans ce chapitre plus particulièrement sur les entretiens semi-directifs et les parcours commentés.

Enfin, nous concluons sur un chapitre (chapitre 9) qui s'articule autour de l'analyse des éléments sensibles qui sont ressortis des enquêtes. Ceux-ci émanent davantage des discours des habitants, et permet de mieux comprendre le rapport des enquêtés au paysage et de mettre en perspective certains éléments évoqués dans les chapitres précédemment sur les dimensions cognitives et normatives des représentations sociales du paysage. De même que pour le chapitre précédent, nous nous appuyons sur l'analyse des discours recueillis pendant les entretiens semi-directifs et les parcours commentés.

Chapitre 7 : La dimension cognitive : définitions et qualifications du paysage

Dans ce chapitre, nous montrons comment les groupes d'acteurs interrogés comprennent le concept de « paysage » et se l'approprient, comment ils décrivent, définissent et délimitent le terme, l'objectif étant d'étudier si ces éléments sont partagés, font consensus, et constituent un savoir de sens commun dans nos échantillons d'enquêtés. Il s'agit ainsi de qualifier la dimension cognitive (*cognitive beliefs*) (Buijs, 2009; Kloek *et al.*, 2018) d'une ou des potentielles représentations sociales du paysage, en identifiant les attributs que les enquêtés assignent au paysage.

Nous présentons trois types de résultats qui permettent de comprendre ce qu'est le paysage pour les acteurs interrogés. Tout d'abord, les résultats issus de l'association libre de mots dévoilent les éléments cognitifs spontanément associés au paysage, et leur degré d'importance et de consensus parmi les groupes d'acteurs interrogés. Ensuite, une partie des résultats de l'analyse thématique des entretiens permettent d'étudier les diverses définitions du paysage qui ont été exprimées, mais aussi de donner des éléments de compréhension des mots recueillis dans l'analyse statistique. Enfin, nous commentons les résultats d'analyse des photographies et des cartes mentales réalisées dans le cadre des parcours commentés, qui révèlent ce qui est considéré dans les quartiers et les projets étudiés comme faisant paysage pour les professionnels et les habitants.

1. Les résultats de l'association libre de mots : structure et contenu d'une potentielle représentation sociale du paysage

Les résultats issus de l'association libre de mots autour du mot « paysage » nous ont permis de dégager les éléments cognitifs auxquels le paysage est spontanément associé ; d'identifier les éléments qui font consensus mais aussi ceux qui ne sont pas partagés par les groupes d'acteurs interrogés, et de questionner par-là l'existence de représentations sociales du paysage. Nous avons comparé les similitudes et les différences entre le groupe des acteurs institutionnels et professionnels de l'aménagement, que nous avons appelé le groupe des « professionnels », et le groupe des habitants, l'objectif étant de comprendre si certaines variables tels que les parcours professionnels et les missions des acteurs influencent et font émerger des représentations différentes du paysage.

1.1 Données recueillies

Sur les 26 acteurs interrogés en entretien à l'échelle régionale (ER), 24 personnes se sont prêtées à l'exercice d'association libre de mots, et ont donné entre trois à dix mots. Au total, 147 mots ont été recueillis (Tableau 14). A l'échelle communale (EC), sur les 19 acteurs interrogés, 17 d'entre eux ont également donné entre trois à dix mots, nous permettant de recueillir un total de 108 mots. Ces acteurs constituent le corpus des « professionnels », qui comptabilise 41 participants et 255 mots (annexe 3). Sur les 30 habitants interrogés, 28 personnes ont donné entre deux à sept mots, comptabilisant un total de 120 mots recueillis. Ces derniers forment le corpus des habitants (annexe 3).

Tableau 14. Données recueillies et considérées dans l'analyse prototypique et catégorielle.

	Professionnels	Habitants
Nb de participants	41 (24 ER + 17 EC)	28
Nb de mots recueillis	255 (147 ER + 108 EC)	120
Etendu du nombre de mots recueillis*	3 à 10	2 à 7
Nb moyen de mots cités par répondants	6,2	4,3
Nb de mots cités par 10 % ou plus des participants	114	73
Proportion de mots cités par au moins 10 % des répondants	45 %	61 %
Proportion d'hapax	42 %	32 %

*Pour rappel la consigne était de donner entre cinq à dix mots ou expressions évoqués par le mot paysage.

Nous avons fait le choix de définir un seuil arbitraire absolu en fonction de la taille de nos échantillons pour distinguer un mot fréquemment cité d'un mot peu fréquemment cité (Vergès, 1992; Alessio *et al.*, 2011; Jeziorski, 2014). Seuls les mots prononcés par dix pour cent ou plus des personnes interrogées dans nos deux échantillons d'enquêtes ont été considérés dans les analyses (Tableau 14), étant donné la faible probabilité que les mots cités en dessous de ce seuil fassent partie de « *la cognition partagée* » du groupe sur le paysage (Vuillot *et al.*, 2020), c'est-à-dire soient considérés comme consensuels. On constate une forte hétérogénéité des mots recueillis dans le groupe des professionnels, seuls 45 % de l'ensemble des mots recueillis ont été cités par au moins 10 % des résidents contre 61 % pour les habitants. Nous indiquons en outre dans le tableau (Tableau 14) la proportion d'hapax, c'est-à-dire de mots cités par une seule personne.

1.2 Résultats de l'analyse prototypique : la place centrale de la nature

L'analyse prototypique⁷⁷ a fait ressortir dans nos deux échantillons d'enquêtes la place centrale de la nature ou des éléments naturels (Figure 14). Nous analysons ci-dessous la structure et le contenu de potentielles représentations sociales du paysage dans nos deux corpus.

	Professionnels (FM = 6,1 ; RMG = 3,5)		Habitants (FM = 6,8 ; RMG = 2,3)	
	Cités les premiers	Cités les derniers	Cités les premiers	Cités les derniers
Fréquence de citation élevée	Nature (14 ; 2,9) Bien-être (8 ; 3,4) Vue (8 ; 3)	/	Arbre (10 ; 2) Mer (11 ; 3,1) Montagne (10 ; 2,3) Vue (8 ; 2,7)	
Fréquence de citation faible	Beauté (6 ; 2,5) Ecologie (4 ; 2,5) Cadre de vie (4 ; 3,2)	Patrimoine (6 ; 4,3) Végétation (5 ; 4,4) Relation homme-nature (4 ; 3,7) Biodiversité (4 ; 4,8) Territoire (4 ; 5,5)	Nature (6 ; 1,3) Beauté (4 ; 2) Végétation (5 ; 1,2) Forêt (3 ; 2)	Vert (5 ; 3)

Figure 14. Résultats de l'analyse prototypique en fonction des groupes d'acteurs interrogés.

Les nombres entre parenthèses après chaque mot renvoient respectivement à leur fréquence d'apparition et leur rang moyen d'apparition. La fréquence de citation élevée correspond aux mots dont la fréquence d'apparition est supérieure à la moyenne des fréquences (FM), et la fréquence de citation faible à une fréquence d'apparition inférieure à FM. « Cités les premiers » signifie que le rang moyen du mot est inférieur au rang moyen général des mots recueillis (RMG), et « cités les derniers » qu'il est supérieur au RMG.

1.2.1 Le corpus des professionnels

L'analyse prototypique met en évidence deux dimensions susceptibles de faire partie du noyau central d'une ou des représentations sociales du paysage chez les différents professionnels interrogés. Tout d'abord, la dimension matérielle du paysage, associée à la nature, terme le plus

⁷⁷ Pour rappel, contrairement à ce qui a été exposé dans le protocole méthodologique (cf chapitre 5), nous avons pris en compte l'ordre d'élocution des mots et non l'ordre classé des mots par importance, plusieurs enquêtés ayant eu des difficultés avec cette dernière consigne (cf chapitre 6).

fréquemment cité par les acteurs et en premier ; puis la dimension sensible du paysage associée principalement au sens de la vue, mais aussi aux sensations et émotions éprouvées à travers le bien-être ressenti. On retrouve ici les deux pôles qui caractérisent les définitions classiques du paysage, médianité entre le physique et le phénoménal, entre le matériel et l'idéal (Berque, 1990; Gauché, 2015).

Dans la partie périphérique, aucun terme ne ressort de la zone supposée instable et potentiellement changeante de la représentation sociale (cf chapitre 5, 2.3.), en revanche les termes beauté, écologie et cadre de vie, moins fréquemment cités par les acteurs mais cités en premier, précisent certains éléments de la zone centrale. On constate ainsi une relative importance de la dimension esthétique du paysage chez certains acteurs, qui fait écho à sa dimension visuelle. Le terme écologie renvoie à la dimension matérielle du paysage, certains acteurs ayant souligné que le paysage était constitué de fonctionnements écologiques en tant qu'il est associé à la nature. En revanche, le terme cadre de vie suppose une définition plus large du paysage que celle d'un environnement exclusivement naturel. Quelques acteurs ont expliqué qu'ils mettaient en relation le cadre de vie avec le bien-être : « *En premier, pour moi, quand j'entends paysage, j'entends cadre de vie et j'entends aussi un impact sur la santé, qu'on soit dans un paysage agréable ou désagréable, je pense que cela se répercute aussi sur l'état de santé, le bien-être.* » (Collectivité, agent, ER).

Les termes peu fréquemment cités et cités en dernier ont peu d'importance dans la ou les représentations sociales actuelles du paysage (cf chapitre 5, 2.3.). Néanmoins, on constate des redondances et des proximités thématiques avec des termes qui semblent au contraire tenir une place centrale dans les représentations. Les mots végétation et biodiversité sont par exemple proches respectivement des termes nature et écologie. En revanche, les termes patrimoine, relation homme-nature et territoire sont moins partagés. Une analyse factorielle des correspondances a été réalisée en complément pour étudier la relation entre les mots recueillis et les profils des enquêtés. Aucun profil particulier ne ressort dans le corpus des professionnels.

1.2.2 Le corpus des habitants

Dans le corpus des habitants, seul le mot arbre serait susceptible de faire partie du noyau central d'une représentation sociale du paysage. Les habitants ont une approche plus descriptive du paysage que les professionnels et l'associent à des éléments naturels en particulier, que l'on retrouve également dans les éléments périphériques. Dans la zone instable et potentiellement changeante, les termes montagne et mer renvoient, en effet, à des éléments naturels précis, et dans la zone redondante le mot forêt y fait référence également. Par ailleurs, les termes plus généraux comme nature et végétation redoublent bien la place centrale des éléments naturels dans les représentations des habitants.

L'analyse fait également ressortir certains éléments de la dimension sensible du paysage dans la zone périphérique : la vue, la mer et la montagne traduisent un rapport visuel et distancié aux paysages ; et la beauté, moins fréquemment citée, mais citée en premier comme dans le corpus des professionnels, renvoie à un rapport contemplatif aux paysages. Deux conceptions du paysage coexistent ainsi : une renvoyant à la nature et d'après certains mots recueillis (arbre, végétation) à une nature proche qui peut faire émerger l'idée d'un retour de la nature en ville;

une autre plus esthétisante et distanciée, qui tend peut-être à s'effacer peu à peu puisqu'elle fait partie de la zone potentielle de changement.

La dernière zone moins importante fait ressortir la couleur verte. On retrouve ainsi des éléments descriptifs liés à la dimension matérielle du paysage dans les zones centrales et périphériques supposant une représentation du paysage plus homogène que celle des professionnels. Elle fait apparaître une plus faible diversité de termes et de thématiques. De la même manière que pour le corpus des professionnels, une analyse factorielle des correspondances a été réalisée pour étudier les liens entre les mots recueillis et le profil des habitants interrogés. Aucun profil sociologique particulier n'est ressorti de cette analyse, ce qui tend à infirmer nos hypothèses sur l'influence de l'âge, du genre et de l'ancrage dans les lieux dans les représentations sociales du paysage.

1.3 Résultats de l'analyse catégorielle : une dimension praxéologique chez les professionnels

L'analyse catégorielle a permis de faire ressortir dans les deux corpus les thématiques abordées fréquemment mais exprimées sous des termes différents, gommant leur centralité dans l'analyse prototypique. Elle fait apparaître une diversité d'autres thématiques dans les zones périphériques, révélant notamment une dimension plus fonctionnelle liée aux pratiques et aux actions de l'homme dans le corpus des professionnels, associée à leur parcours et domaines d'actions (Figure 15).

Professionnels (FM = 13 ; RMG = 3,6)		Habitants (FM = 17 ; RMG = 2,7)	
Fréquence de citation	Cités les premiers	Cités les premiers	Cités les derniers
	Cités les derniers		
élevée	Nature (40 ; 3,6)	Cadre de vie (15 ; 4,1)	Nature (67 ; 2,5)
	Rapport visuel au paysage (17 ; 2,9)	Regard professionnel et outils mobilisés (14 ; 4,07)	/
	Bien-être (17 ; 3,2)	Relation sensible (14 ; 4,2)	
	Enjeux environnementaux (15 ; 3,1)		
	Esthétique (14 ; 3)		
	Façonnement des paysages par l'homme (14 ; 3,1)		
faible		Actions de préservation (13 ; 4,1)	Cadre de vie (10 ; 2,4)
	Nature en ville (10 ; 2,8)	Patrimoine (10 ; 4,3)	Esthétique (5 ; 2)
	Agriculture (6 ; 2,5)	Caractéristiques des paysages (10 ; 5)	Rapport visuel au paysage (14 ; 3,6)
		Paysage urbain (8 ; 3,9)	Caractéristiques des paysages (3 ; 4)
		Topographie (8 ; 4,1)	Dimension sociale (3 ; 4)
		Relation homme-nature (6 ; 4,3)	
		Impacts négatifs sur le paysage (4 ; 4,2)	

Figure 15. Résultats de l'analyse catégorielle en fonction des groupes d'acteurs interrogés.

Les nombres entre parenthèses après chaque mot renvoient respectivement à leur fréquence d'apparition et leur rang moyen d'apparition. La fréquence de citation élevée correspond aux mots dont la fréquence d'apparition est supérieure à la moyenne des fréquences (FM), et la fréquence de citation faible à une fréquence d'apparition inférieure à FM. « Cités les premiers » signifie que le rang moyen du mot est inférieur au rang moyen général des mots recueillis (RMG), et « cités les derniers » qu'il est supérieur au RMG.

1.3.1 *Le corpus des professionnels*

L'analyse catégorielle confirme la centralité de la nature dans une ou des potentielles représentations sociales du paysage des professionnels (quarante occurrences ont trait à cette thématique dans l'association libre de mots), et met en évidence le caractère descriptif des éléments mentionnés, dimension qui n'était pas visible dans l'analyse prototypique. Si le terme nature est en effet fréquemment cité et en premier, de nombreux acteurs associent également le paysage à des éléments naturels précis tels que la forêt, la savane, la mer, l'eau (annexe 4.1). L'analyse confirme également l'importance de la thématique du bien-être, associée aux états que provoquent le paysage. Les acteurs évoquent par exemple l'énergie, l'apaisement et le ressourcement. Les dimensions visuelles et esthétiques sont centrales, associées au grand paysage et au paysage naturel. On retrouve dans la catégorie visuelle, des termes comme point de vue, panorama, horizon, et dans la catégorie esthétique des termes renvoyant à la beauté de ces paysages et aux états qu'elle suscite (émerveillement, dépaysement).

L'analyse catégorielle fait apparaître la centralité de deux thématiques dont les termes étaient dissipés dans différentes zones dans l'analyse prototypique : les enjeux environnementaux associés au paysage, et le façonnement du paysage par l'homme. On retrouve dans la première des termes comme écologie, endémisme, biodiversité, renvoyant à la fois à la dimension matérielle du paysage mais aussi à la manière dont les acteurs interrogés caractérisent leurs actions sur le paysage, en faveur d'une plus grande biodiversité dans les paysages par exemple. Cette dimension praxéologique est manifeste dans la deuxième thématique dont les termes s'articulent autour de l'anthropisation des paysages. Les acteurs parlent de paysage travaillé par l'homme, de paysage construit. Cette dimension est redoublée dans la zone redondante périphérique avec les thèmes de la nature en ville (les acteurs ont mentionné l'équilibre à trouver entre le végétal et le bâti dans l'aménagement) et de l'agriculture. La zone centrale fait ainsi apparaître trois dimensions dans la définition et la compréhension du concept de paysage : une dimension matérielle, une dimension sensible et une dimension praxéologique, que l'on retrouve également dans la partie périphérique à des degrés d'importance variés.

L'analyse fait apparaître dans la zone instable et potentiellement changeante trois thématiques dont les termes sont fréquemment cités mais en dernier : le cadre de vie qui renvoie au paysage vernaculaire, avec les termes lieu de vie, quartier, habiter son territoire ; les outils mobilisés faisant apparaître l'influence du regard professionnel dans la manière de se saisir du paysage comme un outil pour analyser le territoire. Le paysage est, en effet, associé spontanément chez quelques-uns à des termes comme diagnostic (d'un territoire), prospective, dynamique. Enfin, certains acteurs ont évoqué la relation sensible qui émanait de l'expérience paysagère, à travers des termes comme sens, émotions, ambiance.

L'analyse catégorielle confirme que les termes liés au patrimoine et à la relation homme-nature (entendu au sens du contact avec la nature) ne sont pas partagés par la plupart des acteurs interrogés et ont une moindre importance dans une ou des potentielles représentations sociales du paysage. Elle fait également apparaître la thématique du paysage urbain, moins associée au concept de paysage que la nature, ainsi que des thématiques qui n'apparaissaient pas dans l'analyse prototypique, liées encore une fois à une dimension praxéologique (actions de préservation, impacts négatifs de l'homme sur le paysage), ou une approche très descriptive des caractéristiques matérielles des paysages réunionnais.

1.3.2 *Le corpus des habitants*

L'analyse catégorielle révèle une moindre diversité de thématiques abordées chez les habitants. Ces derniers sont assez unanimes et associent en grande majorité le paysage à la nature ou aux éléments naturels, comme le montrait déjà l'analyse prototypique qui ne faisait quasiment ressortir que des termes ayant trait à cette thématique dans toutes les zones de la représentation. Soixante-sept occurrences du terme nature ou liés à la nature (mer, montagne, forêt) ressortent de l'analyse catégorielle et sont cités dans les premiers mots.

Dans la zone périphérique, aucun thème ne ressort de la zone instable et changeante, ce qui laisse supposer une certaine stabilité des représentations. La zone redondante fait ressortir les thèmes associés au cadre de vie et à l'esthétique, abordés moins fréquemment mais dont les termes ont été cités en premier. La dimension esthétique précise en effet la zone centrale de la représentation, les habitants associant le paysage à la beauté de la nature. On retrouve des mots comme beauté et décor (annexe 4.2) qui renvoient dans les représentations aux grands paysages naturels ou aux éléments végétaux présents dans les quartiers. En revanche, le thème cadre de vie ne précise aucunement la zone centrale et renvoie au contraire à une représentation plus large du paysage, quelques-uns considérant que le paysage concerne tout ce qui nous entoure, y compris le lieu de vie. Dans cette thématique, on distingue certains termes liés à la matérialité du paysage urbain (centres d'activités, habitations) (annexe 4.2).

Enfin, contrairement au groupe des professionnels, la dimension visuelle du paysage ne semble pas être un élément aussi important et partagé dans les représentations des habitants. On retrouve également dans cette dernière zone des éléments plus descriptifs des paysages, ainsi qu'une dimension qui n'a pas été évoquée dans le corpus des professionnels, liée à la dimension sociale du paysage. Les habitants évoquent en effet la présence des gens et la cohabitation avec les autres dans leur représentation du paysage.

On constate ainsi que c'est davantage la dimension matérielle et la description de celle-ci qui ressort de l'association libre de mots des habitants. La dimension sensible est moins évoquée, si ce n'est à travers une approche esthétique qui s'articule également autour d'une approche descriptive de la matérialité des paysages. Les sens mobilisés dans l'expérience paysagère, les émotions et les sensations ressenties ne ressortent pas du corpus, hormis la vue, peu fréquemment citée et en dernier.

L'analyse prototypique et l'analyse catégorielle font apparaître un seul point commun dans nos deux échantillons d'enquêtés : la centralité de la nature et des éléments naturels dans les représentations, soulignant l'importance de la dimension matérielle dans la description et la définition du paysage. Les représentations des habitants ne se structurent quasiment qu'autour de cette dimension qui semble faire consensus, et font apparaître peu de thématiques et de termes, y compris dans la zone périphérique, à l'inverse des professionnels. Dans les deux corpus, la dimension esthétique et visuelle du paysage est mentionnée mais ne revêt pas le même degré d'importance.

Le bien-être occupe une place centrale dans les représentations des professionnels et n'est pas ou peu mentionné par les habitants dans l'association libre de mots. Il est associé dans les discours des professionnels à la qualité de vie, aux ressentis, et est lié à la thématique de la

nature en ville. Le paysage est ici associé aux bienfaits qu'il apporte aux hommes. La dimension praxéologique liée aux pratiques et aux actions sur le paysage ressort davantage dans l'analyse catégorielle du corpus des professionnels, et n'est quasiment pas mentionnée dans le corpus des habitants.

2. Les résultats de l'analyse thématique des définitions du paysage

Dans cette deuxième sous-partie, nous présentons les résultats issus de l'analyse thématique des entretiens semi-directifs, liés à la terminologie associée au paysage. Il s'agit en particulier de l'analyse des réponses aux questions suivantes du guide d'entretien : « *qu'est-ce que le paysage pour vous ?* », « *quel(s) rôle(s) joue le paysage dans la gestion du territoire ou dans votre cadre de vie quotidien (en fonction du groupe d'acteurs interrogés) ?* ». L'objectif est de mettre en évidence à travers les éléments de définition mentionnés, comment le concept est compris et délimité, et de comparer leurs apports par rapport aux résultats issus de l'association libre de mots.

2.1 Des définitions qui s'articulent autour de trois dimensions

Une diversité de définitions du paysage a été recueillie dans les deux groupes d'acteurs interrogés, que nous avons classé en trois catégories, déjà mentionnées dans l'analyse des associations libres de mots :

- Le paysage est défini à partir des éléments qui le composent (dimension matérielle)
- Le paysage est défini à travers les sens qui sont mobilisés et les émotions ressenties dans l'expérience paysagère et les représentations qui en émanent (dimension sensible et idéale)
- Le paysage est défini à travers les actions de l'homme sur celui-ci (dimension praxéologique)

Certaines définitions ne ressortent que dans le corpus des professionnels et émanent de certains profils d'acteurs en particulier.

2.1.1 La dimension matérielle

La plupart des acteurs professionnels et des habitants interrogés s'accordent à définir le paysage en y décrivant ses caractéristiques physiques, tangibles. Dans les deux groupes d'acteurs interrogés, le paysage est ainsi associé de manière générale à la nature ou à la végétation. Seul dans le corpus des professionnels, certains éléments tels que la topographie, la faune et la flore sont évoqués.

La nature et la végétation

Vingt-deux professionnels sur 45 interrogés et 26 habitants sur les 30 enquêtés considèrent que le paysage renvoie aux espaces naturels (la mer, la forêt, la montagne ont été évoquées) ou aux

espaces végétalisés en ville (les parcs, les espaces verts). Aucun profil particulier d'acteurs ne ressort dans cette définition qui semble faire consensus, en cohérence avec les résultats de l'association libre de mots. Néanmoins, on constate quelques différences aux échelles d'enquête dans la manière de qualifier la dimension naturelle ou végétale du paysage. A l'échelle régionale, si quelques acteurs mentionnent la présence de la végétation, notamment en ville et dans les programmes d'aménagement, d'autres considèrent que le paysage est avant tout un paysage naturel et sauvage, et l'associent souvent à sa dimension esthétique, en faisant référence aux grands paysages naturels remarquables du territoire, classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, qui font l'objet d'actions de conservation et d'aménagement par une partie importante des acteurs interrogés à cette échelle (parc national, ONF, Département, Région). Dans ce cadre, le paysage joue un rôle important selon certains d'entre eux dans les destinations touristiques, en tant qu'atout et enjeu économique : « **Il a un rôle essentiel, parce que si je me place par rapport à mes fonctions, il est clair que quand on vient dans une destination touristique, c'est avant tout pour ses paysages, c'est ce qu'on appelle un actif, c'est quand même un atout !** » (Collectivité, agent, ER).

A l'échelle communale, cette vision d'un paysage naturel ressort également dans certains discours, néanmoins au vu des projets et des domaines d'actions, le paysage est davantage associé dans les définitions, en particulier dans celles des agents interrogés dans les collectivités territoriales, à des enjeux de retour de la nature en ville. Il est associé aux arbres, aux fleurs, aux plantes, aux parcs ainsi qu'aux jardins partagés dans les espaces urbains. Les acteurs parlent d'« **espaces verts** » (Collectivité, agent, EC), de « **végétation intégrée dans la ville** » (Collectivité, agent, EC). Le paysage de la ville est uniquement abordé par ces acteurs sous l'angle des végétaux présents dans les espaces urbains. Cette vision est proche des définitions des habitants qui associent, pour la plupart, le paysage au végétal et à ses bienfaits en ville :

« **Pour moi, le paysage c'est de la verdure, c'est verdoyant, c'est remettre un peu d'espaces verts au sein de la ville pour qu'on n'ait pas que de la pollution et que les bâtiments. Même moi quand je me promène avec mon petit bébé aussi, il a l'air heureux de voir du vert, cela lui fait du bien, cela redynamise, on respire mieux.** » (Beauséjour, femme, 35 ans).

Les habitants ont également mentionné les grands paysages naturels, citant la forêt, la montagne et la mer essentiellement. Six d'entre eux n'ont mentionné que ces éléments, les autres énumérant des éléments du grand paysage, en particulier la mer citée par 11 personnes, mais aussi la végétation en ville.

Certaines définitions n'apparaissent que dans le groupe des professionnels. En effet, quelques acteurs (dix personnes) définissent le paysage à travers ses reliefs, mentionnant la topographie, le « **modélé** » (Etablissement public, ER) qui constitue l'identité paysagère de certaines régions ; ou encore à travers les sciences qui analysent la structure matérielle des paysages, citant « **la géologie** » (Collectivité, agent, ER) et « **la géomorphologie** » (Etablissement public, ER). D'autres insistent davantage sur la dimension biologique du paysage, renvoyant au courant de l'écologie du paysage, où celui-ci est considéré comme un milieu vivant, constitué d'un ensemble d'habitats fragmentés ou connectés (Clergeau, 2007) : « **un paysage est constitué de plein d'habitats au sens phytosociologique du terme, c'est une communauté de végétaux qui est plus ou moins stable, qui a la même structure, la même composition** (Association environnementale, ER) ; « **Le paysage pour moi, c'est l'écologie, la biodiversité, la faune et la flore.** » (Collectivité, agent, EC).

Ces définitions reflètent l'influence des études et du parcours professionnel de certains acteurs dans leur manière d'appréhender le concept. On constate en effet qu'elles sont issues d'associations environnementales et d'acteurs dont la formation ou les missions actuelles portent sur ces approches géographiques et écologiques, dans les services environnementaux et techniques des collectivités territoriales, ou encore certains établissements publics comme le Conservatoire du littoral ou encore le parc national.

Le cadre de vie

Dans les deux groupes d'acteurs interrogés, quelques enquêtés définissent le paysage en l'associant à l'environnement extérieur ordinaire, au cadre de vie de manière générale, comprenant la nature, mais aussi les habitations, les infrastructures et toutes traces d'activités humaines (11 acteurs professionnels et 6 habitants).

Dans le corpus des professionnels, ces définitions émanent davantage des architectes, des ingénieurs-VRD et hydrauliques :

« Le paysage, ce n'est pas que les arbres, c'est aussi tout le revêtement au sol, c'est aussi le mobilier, l'éclairage, les équipements ludiques, la signalisation, c'est tout ce qu'on perçoit. Il y a le végétal mais aussi le minéral, le choix de la qualité des revêtements au sol, etc. » (Bureau d'études, EC).

Les habitants insistent sur les différents éléments qui composent leur cadre de vie : « Le paysage c'est là où on vit, l'environnement, le jardin. » (Centre-ville Saint-André, femme, 64 ans). Une habitante considère que le paysage renvoie avant tout aux espaces naturels et végétalisés, mais reconnaît que les espaces urbanisés font également partie du paysage ; une autre que le paysage est un mélange entre ce qui est naturel et ce qui est construit. Elle souligne la nécessité d'y avoir les deux, et critique le déséquilibre actuel qui caractérise l'aménagement des communes, où la place des espaces naturels régresse, selon elle, au profit de l'urbanisation des quartiers : « Il doit y avoir un côté exprès pour les appartements mais aussi un côté de verdure mais il ne faut pas encombrer partout ! Sur la moindre petite parcelle qui reste on met des immeubles, des maisons, cela devient fatigant ! » (Cambuston, femme, 36 ans).

2.1.2 La dimension sensible et idéale

Le paysage est également décrit comme une expérience dépendante du regard humain, supposant une relation sensible, esthétique, affective entre l'homme et la réalité physique. Sont décrits les sens mobilisés dans cette expérience, les ressentis, les émotions qui en émanent, et dans le corpus des professionnels uniquement les représentations sociales qui en permettent l'interprétation.

La perception visuelle et les émotions associées

Seize acteurs professionnels et neuf habitants définissent le paysage à travers le sens de la vue. Dans le corpus des professionnels, cette définition émane surtout à l'échelle régionale, 13

acteurs interrogés considérant la vue comme le principal moyen d'appréhender le paysage. Certains acteurs ont notamment insisté sur l'échelle du paysage, qui implique de regarder à partir d'un certain point de vue afin de prendre du recul et d'observer l'horizon. Il est aussi associé dans les discours à tout ce qui est vu dans notre environnement extérieur, ainsi qu'aux photographies. Un paysagiste a d'ailleurs rappelé la définition du paysage de la CEP⁷⁸ pour développer la sienne : « Il y a la fameuse définition qui dit que c'est une partie de territoire telle que perçue par les populations qui l'occupent [...] le paysage on arrive à se dire que c'est finalement tout ce qu'on perçoit à travers sa fenêtre » (Association, ER). Dans le corpus des habitants, l'échelle du paysage est également soulignée. Selon certains enquêtés, le paysage se voit de loin, désigne l'horizon, et renvoie à une vaste étendue :

« C'est quelque chose d'assez grand, ce n'est pas à la parcelle, éventuellement le quartier mais je trouve que c'est le quartier et ses alentours sinon je trouve qu'on n'a quand même pas assez de vue, il faut qu'on voit à plus de cent mètres ou quelque chose comme cela. » (Cœur de Ville, femme, 34 ans).

Le terme « vue » est répété à plusieurs reprises dans les discours des habitants, et associé à des attributs esthétiques, quatre d'entre eux considérant notamment que le paysage est « une belle vue ».

La dimension esthétique

Dans les deux groupes d'acteurs, la beauté caractérise le paysage (dix acteurs professionnels, six habitants). Cette dimension esthétique est particulièrement liée dans les deux corpus à la nature, les enquêtés évoquant la beauté de certains arbres ou des espaces végétalisés : « c'est la contemplation face à une figure végétale » (Bureau d'études, EC), « Pour moi, c'est un ensemble, cela veut dire une belle nature avec des arbres, de l'eau et des oiseaux » (Centre-ville de La Possession, homme, 72 ans), mais aussi des panoramas des grands paysages naturels remarquables du territoire, considérés comme le fond de décor époustouflant du cadre de vie réunionnais, spécificité toutefois de plus en plus oubliée et gommée des opérations urbaines le souligne une architecte :

« Même dans les Bas [...] quand on prend un peu de recul, on voit la mer ou la montagne, on a toujours un fond de décor qui est assez époustouflant. Donc on est dans du paysage remarquable quasiment partout, mais dès qu'on est en centre urbain, on perd complètement cette notion de paysage remarquable, c'est effacé, c'est gommé par les constructions environnantes, et justement, on ne révèle pas ce paysage qui est hors du commun. En Métropole, c'est très différent, on a beaucoup plus de plateaux ou de plaines très grandes, pas du tout ponctués d'éléments paysagers marquants, on n'a pas du tout la même relation au paysage. Il y a de grands paysages, on a plusieurs grands sites remarquables un peu partout en France, ce n'est pas la question, mais ceux-là sont très identifiés, et une fois qu'on est en ville, on n'a plus cette notion de paysage naturel au sens paysage remarquable. Mais ici, cela devrait être différent parce qu'on est sur du remarquable partout. » (Service déconcentré de l'Etat, ER).

⁷⁸ « « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Conseil de l'Europe, 2000, Article 1a).

Les états émotionnels que suscite la contemplation du paysage sont également soulignés dans les deux groupes d'enquêtés, en relation avec la dimension visuelle décrite ci-dessus « **Quand on voit un joli paysage cela nous fait plaisir** » (Centre-ville de Saint-André, femme, 56 ans) ; « **le paysage pour moi, c'est basique, mais c'est le côté émerveillement et la beauté** » (Association environnementale, EC). Certains parlent de « **sérénité** » (Beauséjour, femme, 39 ans) qu'apporte la contemplation du paysage, le paysage étant connoté positivement dans les définitions et associé au bien-être : « **le paysage, pour moi, c'est une image qu'on aime voir constamment et cette image fait du bien** » (Cœur de Ville, homme, 46 ans).

Le bien-être

En relation avec la dimension esthétique et l'association du paysage aux espaces naturels et végétalisés, le rôle du paysage sur le bien-être des populations et la qualité de vie est, en effet, soulignée dans les deux groupes d'acteurs par la majorité d'entre eux (30 acteurs professionnels et 23 habitants), qui mentionnent le rôle du paysage à travers les bienfaits qu'il apporte. Synonyme de « **ressourcement** » (Etablissement public, ER), de « **quiétude** » (Collectivité, agent, ER), de « **bonheur** » (Cœur de Ville, femme, 41 ans), le paysage apparaît comme une source essentielle de bien-être. Le paysage est vu comme un moyen de se détendre, de s'apaiser et de déstresser. Il est associé aux espaces naturels calmes : « **C'est magnifique parce que cela [le paysage] permet déjà de marcher, de s'aérer, d'avoir de l'oxygène** » (Cambuston, femme, 50 ans). Certains habitants considèrent également que le paysage permet de se déconnecter du cadre de vie quotidien et de casser le rythme habituel des activités humaines.

Le rôle du paysage sur la santé physique a également été mentionné par quelques-uns, celui-ci permettant de mieux respirer, notamment en ville, et de lutter contre la pollution de l'air mais aussi la pollution sonore, et d'apporter un confort climatique :

« **Il y a de plus en plus d'études autour de cela, sur le bien-être que donne la nature et la végétation. On ne sait pas l'expliquer aujourd'hui mais il y a sûrement des choses qui se passent entre l'homme et la nature qui font qu'on peut ressentir un bien-être, ce lien entre le végétal et l'homme, et naturellement on voit bien que dans les villes, un espace public sans arbre, c'est un espace public qui ne vit pas, les gens ne sont pas à l'aise parce qu'il fait trop chaud, on n'est pas abrité, c'est agressif !** » (Bureau d'études, EC).

Le vécu

Comme mentionné plus haut, certains professionnels et habitants ont défini le paysage comme le cadre de vie des gens, en insistant non seulement sur sa dimension matérielle, mais aussi sur le vécu, les pratiques et les activités qui se développent dans le cadre de vie quotidien. Il s'agit en particulier des professionnels du paysage. Une architecte affirme ainsi :

« **C'est l'endroit où les gens développent une activité que ce soit pour se loger ou pour travailler, dans tous les cas c'est là où les gens passent du temps. Bien-sûr, quand on part en randonnée au milieu de grands paysages naturels, on parle aussi de paysage, mais le premier paysage, celui qui est vécu tous les jours, c'est celui des alentours de son logement, c'est celui des alentours de son travail quand on en a un, ou de son école, de son collège pour les enfants,**

et aussi c'est le paysage routier [...] c'est le paysage qui est vécu. » (Service déconcentré de l'Etat, ER).

Les habitants soulignent la présence des gens et des relations sociales dans leur conception du paysage. Les acteurs professionnels mentionnent l'importance du vécu et de la relation d'appartenance aux paysages ordinaires qui peut se créer dans un rapport identitaire aux endroits où l'on a grandi, aux endroits fréquentés, habités et pratiqués : « [La notion de paysage peut être rattachée à une notion d'appartenance, de racine, d'héritage.](#) » (Collectivité, agent, ER)

Sensibilité, subjectivité et représentation

Dans le corpus des professionnels, en particulier à l'échelle régionale, les acteurs interrogés ont utilisé de manière récurrente le terme « perception » pour définir le paysage, certains renvoyant au sens de la vue, d'autres faisant davantage référence à la sensibilité inhérente à l'expérience du paysage. Treize acteurs parlent ainsi de perception sensible et subjective, de ressentis qui permettent d'interpréter ce qui est regardé. Ils soulignent qu'au-delà de la vue, le paysage se comprend à travers les « [émotions](#) » (Association, ER), « [les filtres culturels](#) » (Bureau d'études, ER), « [le vécu](#) » (Bureau d'études, ER) et « [l'identité](#) » (Bureau d'études, ER) de chaque individu. La plupart des enquêtés mentionnent ainsi la perception en évoquant davantage la sensibilité voire les représentations de chaque individu à l'œuvre dans l'expérience paysagère. Un acteur parle tout de même de « relation sensible » : « [il n'y a pas de paysage sans relation sensible des habitants à leur territoire](#) » (Bureau d'études, ER), un autre d' « approche sensible » puis de « sensibilité » : « [Le paysage c'est juste la perception qu'on a nous en tant qu'êtres humains, donc avec notre sensibilité d'être humain](#) » (Collectivité, agent, ER). Trois acteurs complètent leurs propos en définissant le paysage comme le résultat de représentations sociales c'est-à-dire influencé par le contexte social et culturel dans lequel l'individu s'inscrit. Certains insistent notamment sur le rôle de la culture et du regard de chaque individu dans cette expérience : « [Le paysage c'est une notion qu'on appréhende par rapport à sa propre culture, par rapport à son propre regard et par rapport à son état du moment \[...\] le paysage est une traduction de la représentation qui se fait entre l'homme et la nature.](#) » (Bureau d'études, ER). On notera que la plupart des acteurs qui soulignent l'importance de cette dimension sensible dans l'appréhension du paysage sont des paysagistes issus de bureaux d'études ou d'associations tel que le CAUE.

L'ambiance

Dans le corpus des professionnels, à l'échelle communale deux acteurs ont associé le paysage à la notion d'ambiance, expliquant qu'à travers les couleurs des fleurs, les odeurs de plantes, les arbres, le paysage apporte une atmosphère particulière. Un acteur souligne ainsi sa volonté de créer une ambiance agréable grâce au projet de paysage. Il utilise la notion d'ambiance pour distinguer le projet de paysage du « paysagement » :

« [Ce n'est pas parce que je mets une plante dans chaque jardin que je crée du paysage. Ce qui a fondamentalement changé, c'est qu'autrefois on voulait magnifier certaines plantes, aujourd'hui on essaie plutôt de créer des ambiances, du paysage.](#) » (Société privée, EC).

Selon un architecte, le paysage permettrait également aux gens de se repérer dans leur quartier grâce à des points d'ancrage forts et des ambiances particulières.

2.1.3 *La dimension praxéologique*

Enfin, le concept est caractérisé à travers les actions intentionnelles menées sur le paysage. Cette dimension émane logiquement des acteurs professionnels (et plus rarement des habitants), qui de par leurs projets et leurs politiques transforment les paysages.

Le soin à apporter aux paysages

En décrivant la dimension matérielle du paysage et en l'associant à la nature, une partie des acteurs ont également évoqué les enjeux de conservation et de préservation de la biodiversité dans les espaces naturels. Quelques acteurs considèrent ces espaces naturels comme étant de fortes valeurs et insistent sur la responsabilité des hommes dans le soin à apporter au paysage. Il est ainsi associé dans les discours à des enjeux de « [restauration écologique](#) » (Collectivité, élu, EC) ou encore de « [protection des zones naturelles](#) » (Collectivité, agent, EC). Les acteurs mentionnent également l'intérêt et l'importance de prendre soin des paysages et de favoriser le contact avec la nature dans des espaces très anthropisés. Aucun profil d'acteurs en particulier ne semble être lié à cette manière de concevoir le paysage. Il s'agit tout autant de gestionnaires des espaces naturels, que des professionnels du paysage ou des agents et élus dans les collectivités territoriales. Un habitant parmi ceux interrogés a de la même manière souligné la responsabilité de l'homme dans la préservation des paysages.

Le façonnement du paysage par l'homme

Seize acteurs professionnels ont mentionné le rôle des activités humaines dans le façonnement des paysages, notamment l'agriculture, l'architecture et de manière plus générale l'aménagement (routes, infrastructures, etc.). Le paysage est défini comme « [le déroulé de l'aménagement \[...\] un mélange entre ce qui est naturel et ce qui est construit par l'homme](#) » (Collectivité, agent, EC), mais aussi comme un témoin de l'histoire humaine. Ce qui est perçu du paysage relèverait de l'histoire et de l'identité du territoire. Cinq acteurs rapprochent ainsi le paysage de la notion de patrimoine, mentionnant le patrimoine architectural, révélateur de l'impact dans le temps des actions anthropiques sur les paysages.

Quelques acteurs décrivent également la dimension évolutive des paysages qui changent au gré des actions de l'homme et des déséquilibres qui peuvent en émaner. Ils insistent sur leur responsabilité en tant qu'aménageur dans l'atténuation de l'impact des activités anthropiques sur les paysages naturels en particulier, qui passe notamment par des actions d'intégration des aménagements : « [un paysage, déjà, j'y vois de suite par nos métiers, l'aménagement, donc cela va être une intégration paysagère qu'on va rechercher, pour moi, c'est cela qui sera important.](#) » (Etablissement public, ER).

Dans les collectivités territoriales, certains agents considèrent que le paysage est un sujet transversal. En tant que résultante de l'aménagement, il concerne différents types d'espaces et donc différentes problématiques :

« Le paysage est en filigrane, ce n'est pas un sujet particulier mais c'est présent partout de toute façon. Quand on urbanise, on parle de paysage. Quand on préserve la nature, on parle de paysage. Quand on parle d'espaces agricoles, on parle de paysage. Donc le paysage est en filigrane et en transversal [...] Le paysage est une résultante de l'aménagement du territoire. Je ne sais pas s'il joue un rôle, mais le paysage, on le façonne, je veux dire que c'est une résultante, c'est ce qu'on veut obtenir ou pas, en tout cas, c'est ce qu'on voit une fois que c'est aménagé. » (Collectivité, agent, ER).

Aucun profil particulier d'acteurs ne ressort de cette analyse. Néanmoins, on constate l'influence du regard professionnel et des missions de chacun dans l'appropriation du concept.

Un outil multifonctionnel de l'aménagement du territoire

Vingt-trois acteurs mettent l'accent sur la dimension holistique du paysage. Les paysagistes interrogés notamment soulignent la possibilité de traiter plusieurs aspects de l'aménagement à travers une approche paysagère, qui ne se limite pas simplement à de la plantation ou de la replantation, mais touche, selon eux, à l'architecture, à la gestion de l'eau, la gestion des sols, la préservation de la biodiversité, les espaces publics, le profil des rues, la lutte contre l'érosion, etc. Les acteurs considèrent que l'approche paysagère doit permettre de travailler sur tous les domaines de l'aménagement, de « débroussailler et poser de vraies questions [...] de mettre à plat tous un tas de données » (Bureau d'études, ER) sur les différentes problématiques d'un territoire, et « de faire émerger un projet partagé et de partir sur un diagnostic partagé » (Collectivité, agent, ER). Le paysage permettrait ainsi d'aborder des questions environnementales ; des enjeux de qualité de vie et notamment de confort climatique et de bien-être, ainsi que des enjeux culturels liés aux vécus et aux relations d'attachement que les populations peuvent créer avec certains endroits. Ce dernier point a été mentionné plus rarement que les deux premiers.

A l'échelle communale, les acteurs insistent en particulier sur l'amélioration de la qualité urbaine à travers ces différents aspects. Certains acteurs soulignent que si l'esthétisme a longtemps été le rôle premier du paysage, ce n'est, selon eux, plus le cas aujourd'hui. Ce rôle reste important mais secondaire par rapport à l'impact qu'il peut avoir (en tant qu'associé aux espaces végétalisés) sur l'environnement et la qualité de vie : « Son rôle premier c'est d'apporter de la qualité et du confort urbain pour ceux qui s'y trouvent. Ce n'est plus uniquement un objet de contemplation qui va sublimer l'espace public. » (Collectivité, agent, EC).

Quelques acteurs identifient par ailleurs un rôle social du paysage qui favoriserait les rencontres, mentionnant notamment les parcs, les jardins partagés et les espaces publics, qui permettent de reconnecter les gens aux espaces extérieurs. Un acteur souligne que cette dimension est notamment liée à l'histoire de la Réunion, où les gens vivaient davantage dehors et étaient plus connectés à la nature qu'aujourd'hui. Le paysage permettrait ainsi, selon eux, de retrouver cet aspect de la culture réunionnaise en favorisant les relations sociales à l'extérieur de chez soi, notamment dans les jardins partagés :

« Le paysage est important pour les liens sociaux, cela revient un peu à l'histoire. Quand les gens avaient leur case à terre à la Réunion, le lieu de rencontre...la case était plutôt petite, c'était vraiment pour dormir [...] On le retrouve dans les villages à Madagascar, les maisons sont plutôt petites, c'est vraiment le lieu pour dormir et on vit beaucoup à l'extérieur, et quand on doit échanger, les moments de vie, les moments d'échange ce n'était pas chacun dans sa maison derrière un écran qui fait tout le mur. C'était sous l'arbre [...] Et ce côté convivial, retrouver ces liens sociaux, l'idée c'est de les créer avec... il y a les jardins partagés où on peut travailler ensemble. Chacun cultive sa terre et on peut échanger. » (Collectivité, agent, EC).

Il est à noter, qu'à l'exception de quelques acteurs en collectivités territoriales et dans les établissements publics, c'est une vision qui est essentiellement partagée par les paysagistes que nous avons rencontrés, qui définissent le paysage comme un projet et un outil multifonctionnel dans l'aménagement du territoire. Deux acteurs (un paysagiste et un agent dans une collectivité) soulignent que c'est un bien commun qui devrait être au cœur des préoccupations de l'aménagement parce qu'il concerne tout le monde.

Un outil de pédagogie

Pour deux acteurs ayant travaillé à l'inscription du Bien Unesco, le paysage est également un indicateur de l'évolution du territoire et permettrait de faire de la pédagogie sur plusieurs sujets, selon les sensibilités et les intérêts de chaque personne. Un professionnel interrogé, expert scientifique à l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), explique ainsi que le paysage est l'entrée la plus facile pour les gens parce que l'expérience du paysage est universelle. A partir de cette entrée, il serait plus aisé de sensibiliser sur certains sujets telle que la géologie ou sur des sujets plus complexes, notamment sur les enjeux liés au changement climatique :

« Un paysage a une infinité d'entrées possibles [...] je crois beaucoup, et surtout en ce moment avec les grands débats sur la planète, si les gens n'arrivent pas à rentrer par l'entrée la plus facile... le climat de la planète c'est une des choses les plus compliquées qui existe, c'est pour cela que je dis que c'est très urgent de pouvoir faire en sorte que les gens rentrent dans des choses qu'ils finissent par comprendre, comme à l'école. C'est un vocabulaire à acquérir, et je pense que le vocabulaire à acquérir le plus simple c'est ce qu'il y a là, qu'est-ce qui se passe à côté de chez moi ? J'ai un paysage, ce paysage n'est peut-être pas extraordinaire, il y a des paysages bien plus beaux dans l'île, mais ce paysage finalement il est quoi ? Il est où ? Il est comment ? » (UICN, ER).

Un outil technique

Un chargé d'opérations des projets routiers dans une collectivité territoriale considère le paysage comme un outil technique permettant de freiner la circulation automobile grâce à la végétation.

Les questions posées en entretien ont permis, d'une part, de confirmer et de préciser les résultats issus de l'association libre de mots pour le groupe des professionnels ; d'autre part de faire

d'avantage ressortir la manière dont certains profils d'acteurs s'approprient le concept. Ainsi, si les dimensions matérielle, sensible et praxéologique du paysage sont évoquées, des différences émergent parfois en fonction des acteurs dans la manière de qualifier ces dimensions (Tableau 15). On constate une influence relative des formations, des métiers et des missions de chacun dans la manière de définir le paysage, quelques acteurs soulignant par exemple la matérialité du paysage bâti (architectes), d'autres mettant davantage l'accent sur les fonctionnements écologiques des paysages (agents dans les établissements publics et les associations environnementales), ou encore sur la sensibilité inhérente à l'expérience paysagère (paysagistes). En outre, les professionnels ont donné des éléments de définition du paysage relativement à leurs missions sur le terrain, soulignant leur rôle dans le façonnement des paysages mais aussi leur utilisation du paysage en tant qu'outil de planification ou encore de pédagogie (selon les profils des acteurs interrogés).

Par ailleurs, les questions posées en entretien ont permis de faire émerger des dimensions qui semblaient avoir peu d'importance dans l'association libre de mots des habitants. Une partie des habitants ont mentionné les émotions et sensations ressenties face au paysage, insistant sur le bien-être physique et mental que leur procuraient les vues du paysage mais aussi l'immersion dans les paysages, entendu au sens des espaces naturels ou végétalisés. Quelques habitants ont également évoqué le soin à apporter aux paysages et la responsabilité des hommes dans leur protection (Tableau 15), éléments qui ne ressortent pas dans l'association libre de mots. On peut supposer que le contexte de l'entretien aura permis d'inciter les habitants à une réflexion sur le concept de paysage, concept sur lequel il n'est pas aisé de s'exprimer (Michelin, 1998; Sgard *et al.*, 2018) et de développer davantage leurs réponses que dans l'exercice plus spontané d'association libre de mots. Lors des entretiens, une partie des professionnels et des habitants ont d'ailleurs fait ressortir dans leurs discours les difficultés de définition du paysage.

Tableau 15. Catégories et définitions du paysage selon les deux groupes d'acteurs interrogés

	Matériel	Sensible	Praxéologique
Définitions du paysage dans les deux groupes d'acteurs	*Nature ou végétation (pas de profil particulier qui ressort des discours) *Cadre de vie au sens d'environnement extérieur (discours des architectes et des habitants qui mentionnent le paysage urbain)	*Perception visuelle et émotion esthétique (pas de profil) *Bien-être (pas de profil) *Vécu (pas de profil)	*Responsabilité et soin à apporter aux paysages (pas de profil)
Définitions spécifiques au groupe des professionnels	*Géologie et écologie : (influence des études et du parcours professionnel)	*Sensibilité et subjectivité (surtout paysagistes) *Ambiance (pas de profil)	*Façonnement du paysage par l'homme (collectivités et établissements publics : influence des métiers) *Outil d'aménagement multifonctionnel (surtout paysagistes) *Outil de pédagogie (Parc national) *Outil technique (collectivité territoriale)

2.2 Le « malaise » autour de la définition du paysage

On constate, à travers les multiples définitions qui ont été données du paysage, une très grande hétérogénéité des discours en fonction des sensibilités et des parcours professionnels des acteurs interrogés. Ces disparités ont été soulignées et considérées par certains acteurs comme un problème pour se positionner et faire émerger des projets partagés, le paysage étant sujet à de multiples interprétations. Quelques-uns soulignent, en effet, un manque d'échange et de partage sur cette question, ainsi qu'un manque de connaissances et de formations sur l'approche paysagère dans l'aménagement du territoire. Certains habitants ont également relevé la difficulté de définir le paysage et de décrire le rôle qu'il pouvait jouer dans leur quotidien. Nous soulignons ces difficultés en mobilisant les réponses aux questions de terminologie dans l'entretien mais aussi certains commentaires mentionnés dans la suite des entretiens sur les difficultés de conceptualiser et de s'approprier le paysage dans le domaine de l'aménagement.

2.2.1 Des difficultés de conceptualisation du concept

Les habitants ont souligné durant la campagne d'entretien le malaise que pouvait susciter le terme « paysage » dans les discours. Neuf personnes ont ainsi eu du mal à caractériser le paysage : « *C'est le mot paysage qui me bloque un petit peu, je ne situe pas bien* » (Centre-ville de Saint-André, homme, 41 ans), certains habitants répondant qu'il ne savait pas ce que leur évoquait le paysage et encore moins quel rôle il pouvait éventuellement jouer dans leur quotidien. Quelques-uns ont même souligné l'impossibilité pour eux de dire et de décrire les paysages qu'ils appréciaient dans leur commune ou dans leur quartier. Certains considèrent notamment qu'en étant habitué à vivre dans leur quartier ou dans leur commune, il leur est difficile de prendre suffisamment de recul pour identifier les rôles que peuvent jouer les paysages dans leur quotidien : « *J'ai l'habitude de voir ce paysage depuis que je suis petit donc pour moi c'est normal.* » (Centre-ville de La Possession, homme, 29 ans). Cet habitant a d'ailleurs mentionné dans la suite de l'entretien que c'était seulement après être parti en France hexagonale qu'il avait ressenti un manque, un attachement, et un besoin de revenir à la Réunion, notamment pour les paysages auxquels ils avaient été habitués à grandir avec.

Quelques contradictions ont par ailleurs été relevées dans les discours, un habitant explicitant par exemple que le paysage était pour lui associé au végétal et à la nature, et non aux espaces urbanisés et construits. Puis, revenant sur sa définition, il a expliqué que le paysage lui évoquait également les changements qui caractérisent le quartier, notamment la transformation de certains espaces naturels en espaces urbanisés :

« *Pour moi, il y a verdure dans le paysage, c'est associé. J'aimerais déborder et rajouter la nature, cela veut dire soit un paysage avec la mer, avec la colline [...] quand je vois un bâtiment je ne l'associe pas au paysage, mais je ne sais pas si je suis dans l'erreur. Pour moi, le paysage, normalement, il n'y a pas de bâtiments [...] après quand tu dis paysage, j'aime aussi voir l'évolution de la nature, c'est-à-dire ce qui est là maintenant, et ce qu'il y a après. C'est un plaisir de voir comment cela se transforme. Par exemple, j'ai pris le temps de regarder ce qu'il*

y avait avant ce bâtiment, et quand on l'a construit, j'ai fait des photos pour voir ce que cela donnait de ma vue. » (Cœur de Ville, homme, 46 ans).

Le fait de parler du paysage dans le contexte de l'entretien a permis à cet habitant de développer progressivement sa réflexion et sa définition du paysage. Plusieurs caractéristiques du paysage s'entremêlent ainsi dans cette citation, allant de la nature à la dimension visuelle de l'expérience paysagère et surtout aux sentiments associés à cette expérience de témoin des transformations paysagères.

De la même manière, de nombreux acteurs professionnels ont également souligné les difficultés de se saisir du paysage dans leur profession, le terme même étant, selon eux, complexe à comprendre parce qu'il est trop abstrait et qu'il est difficile de mettre des mots pour le définir. Certains acteurs ont par exemple préféré décrire le paysage à l'aide des éléments naturels qui le composent (selon eux), plutôt que de définir de manière plus générale le concept. Cette association du paysage à la nature et surtout au végétal est décriée par des paysagistes qui dénoncent une tendance à confondre « paysage » et « paysagement » : « Je pense qu'il [le paysage] est mal compris, il est probablement mal défini, mal posé, et confondu avec le paysagement, qui est plutôt l'action d'accompagner des abords de bâtiments, en général, par du végétal. » (Bureau d'étude, ER). Là où les paysagistes interrogés considèrent que travailler sur le paysage implique de travailler sur divers aspects de l'aménagement, ils constatent qu'ils sont souvent sollicités par les collectivités territoriales pour végétaliser les espaces. Certains aménageurs soulignent également la tendance de quelques collectivités à associer le paysage aux « aménités » et « aménagements paysagers » (Etablissement public, ER), ce qui se traduit par la mise en place de kiosques et l'aménagement d'aires de pique-nique par exemple.

Une tendance à la sectorisation du concept est ainsi mise en évidence, notamment observée par les acteurs travaillant à la mise en place d'un plan paysage à l'échelle intercommunale, au sein du TCO. Ils expliquent les difficultés qu'ils ont à mobiliser différents acteurs qui ne se sentent pas concernés par le paysage ou qui le considèrent comme à la marge de ce qu'ils font au quotidien. Le paysage est en effet souvent rattaché au service environnement ou biodiversité, réduit à des approches exclusivement environnementales :

« Le paysage est plutôt associé à l'approche des trames vertes et bleues, ce sont des fonctionnements écologiques. [...] Le problème, c'est la définition réductrice du paysage qui risque de le restreindre à cette approche environnementaliste. » (Collectivité, agent, ER).

Selon les enquêtés, le paysage est un « terme technique » (Collectivité, agent, ER) utilisé et partagé qu'entre certains aménageurs, experts du domaine. Ils considèrent ainsi que dans le milieu de l'aménagement, seuls les métiers qui gravitent autour des projets de paysage échangent et discutent du paysage, ce qui leur permet de se comprendre et de partager une vision du paysage en tant que projet, vision qui ne l'est pas nécessairement avec d'autres types de professionnels.

2.2.2 Des difficultés d'opérationnalisation du concept

Concept trop abstrait, subjectif, ou encore non scientifique, le paysage apparaît pour une partie des acteurs professionnels interrogés problématique, dans la mesure où il est difficile de

partager une définition commune et négociée, que ce soit entre les professionnels travaillant sur des projets de paysage ou à la mise en place de politiques paysagères, ou entre ces derniers et ceux qui ne se sentent pas concernés par le sujet alors même que le cadre réglementaire encourage à l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux dans les projets. Les enquêtes désignent à la fois la complexité de s'accorder sur une définition opérationnelle du paysage pour l'aménagement, ainsi qu'un manque de culture du paysage et de formations sur le sujet, hors du milieu des « experts ».

Un manque de scientificité du concept

Pour reprendre le terme utilisé par les acteurs, le concept de paysage manquerait de scientificité, complexifiant la possibilité de s'accorder sur ses valeurs. Quelques acteurs soulignent ainsi la difficulté de se positionner en tant que professionnel sur la question. Ces difficultés ont été notamment soulignées dans le cadre de l'inscription d'une partie du parc national au Patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de la qualité esthétique des paysages. Un des acteurs interrogés ayant participé à l'inscription du dossier désigne notamment le paradoxe de classer une partie du territoire selon un critère qu'il est difficile de définir et d'évaluer, parce qu'il suscite une large part de subjectivité, imposant à terme des difficultés de gestion pour la mise en application du respect de ce critère :

« Il y a plein de gens qui ont défini le beau sans qu'on sache finalement de quoi on parle. Vous imaginez ! Là vous êtes en train de définir quelque chose sur laquelle une administration va devoir prendre des positions, des décisions, des aménagements, peut-être des interdictions, sur quelque chose qui est loin d'être scientifique ! Donc c'est un énorme paradoxe. » (UICN, ER).

Des acteurs ajoutent également la difficulté que pose la multiplicité des professionnels intervenant dans les projets de paysage ou la mise en œuvre des politiques paysagères « c'est toute la difficulté, on était différents professionnels, des acteurs autour de la table avec des entrées différentes » (Bureau d'études, ER). Quelques paysagistes issus des écoles de paysage en France hexagonale ont notamment insisté sur les tensions entre leur vision du paysage et celle d'autres acteurs issus de formations différentes où le paysage ne fait parfois pas partie du cursus. Les premiers s'accordent ainsi sur la part subjective, artistique et « non scientifique » du paysage, ainsi que sur l'impossibilité d'élaborer une méthode unique de gestion des paysages :

« La vraie question c'est qu'il n'y a pas de cahiers de recettes et donc c'est embarrassant pour beaucoup d'acteurs, et même une étude paysagère comme le plan paysage ou l'Atlas des paysages, cela n'apporte pas l'ensemble des réponses, ils vont guider et donner des orientations, mais quand on change d'échelles, il faut changer le regard. » (Bureau d'études, ER).

Cette vision va à l'encontre des méthodes de travail plus quantitatives de certains professionnels dans les collectivités territoriales, embarrassés par la variabilité des approches paysagères mais aussi la définition du paysage de la CEP peu explicite en terme opérationnel :

« On est dubitatif quand on lit la définition du paysage, celle qui est donnée par la Convention européenne de 2000 : *une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*. J'avoue que je ne sais pas comment faire cela, je ne sais pas comment

appréhender cela, surtout que nous, on a l'habitude d'avoir des indicateurs, de mettre des chiffres, et le paysage bouscule tout cela. A la fois on est sensibilisé, on s'y intéresse, et à la fois on ne sait pas trop comment faire ! » (Collectivité, agent, ER).

Un élitisme du concept

D'autres acteurs relèvent encore un élitisme du concept, « un entre soi » dans certains milieux professionnels, qui excluent des acteurs qui ne sont pas familiers et formés sur le sujet : « il y en a qui n'ont pas de notion de paysage, le terme de paysage ils ne le connaissent pas ! » (Etablissement public, ER). Un manque de connaissances, de sensibilisation et de formations des professionnels « non experts » du domaine est souligné par des professionnels qui constatent que la question du paysage est peu abordée et discutée dans les projets :

« Ce n'est pas une question qui est abordée de manière précise avec les partenaires notamment avec les partenaires administratifs, les partenaires publics, par manque de connaissances, par manque de sensibilisation, par manque de savoirs. » (SEM, EC).

Il y aurait un manque de « culture » du paysage (Bureau d'études, ER), au sens d'un manque de connaissances et de formations sur le paysage. Une partie des paysagistes et des agents dans les établissements publics accusent un manque de professionnels, de référents du paysage dans les collectivités territoriales notamment dans la mise en place des stratégies de planification, à travers l'élaboration des documents d'urbanisme, tel que le PLU ; ou encore dans certaines institutions comme le parc national : « On n'a pas de chargé de mission paysage, cela veut dire que cette compétence chez nous on ne la maîtrise pas » (Etablissement public, ER). Ils critiquent le manque de réflexions et d'orientations à l'échelle du grand paysage sur le territoire. Un paysagiste précise notamment que l'Atlas des paysages est le seul document qui fasse figure de réflexion à l'échelle du grand paysage mais ne suffit pas, et doit être décliné dans les documents de planification. Certains agents dans les collectivités territoriales soulignent également le manque de formations spécialisées sur le territoire réunionnais et les départements d'outre-mer. Les paysagistes présents dans les projets sur l'île sont formés en Hexagone, la plupart dans les écoles ou dans les instituts nationaux supérieurs de paysage, qui ne sont parfois pas adaptés au contexte paysager insulaire selon eux :

« Je pense aussi qu'il y a encore des outils méthodologiques à développer spécifiquement à la Réunion, parce qu'il n'y a pas de formation de paysagiste à la Réunion, donc ce sont des formations faites en Métropole ou à l'étranger dans des contextes paysagers différents. Même si certaines méthodes s'appliquent, il y a peut-être certains outils qu'il manque spécifiquement sur le territoire réunionnais, guadeloupéen, martiniquais. » (Collectivité, agent, ER).

Malgré les définitions évoquées ci-dessus, les enquêtés soulignent ainsi les difficultés de « mettre des mots » sur le paysage. Certains auteurs évoquaient dans leur recherche que le mot était utilisé rarement par les habitants qui avaient des difficultés à formuler leur conception du paysage (Michelin, 1998). Nos travaux montrent encore qu'ajouté à cela le concept ne serait pas tant diffusé dans les milieux professionnels de l'aménagement, qui auraient autant de difficultés à formuler leur conception du paysage, qu'à l'intégrer dans leurs missions. Nous avons ainsi utilisé le parcours commenté, comme outil méthodologique complémentaire, afin

de pallier à ces difficultés de conceptualisation, en faisant l'hypothèse que l'expérience paysagère serait à même de faire émerger certains éléments de représentation du paysage.

3. Les résultats d'analyse des parcours commentés : qu'est-ce qui fait paysage dans les projets et les quartiers ?

Les résultats présentés dans cette sous-partie sont issus de l'analyse des photographies et des cartes mentales prises durant les parcours commentés. Il s'agissait, pour rappel, d'étudier pour chaque acteur ce qui avait été photographié et dessiné, relativement à ce qui avait été décrit durant les parcours, afin de comprendre ce qui ressortait comme éléments paysagers importants dans les projets et le cadre de vie des habitants (chap.5, 4.2). Nous soulignons les apports de ces outils méthodologiques dans la compréhension du concept de paysage, en montrant à quoi il est associé dans les espaces parcourus par les habitants, et comment il est qualifié par les professionnels dans leur projet. Nous signalons toutefois que si dans certaines photographies et cartes mentales la référence au paysage est explicite au vu des discours recueillis qui accompagnent ces éléments, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des parcours commentés. En effet, les discours associés aux photographies et surtout aux cartes mentales ne sont pas toujours très clairs sur ce qui fait paysage dans les quartiers. Dans certaines cartes mentales en particulier figurent des éléments dont l'aspect paysager n'a pas été décrit ou explicité.

3.1 Données recueillies

Sept parcours commentés individuels ont été réalisés avec certains professionnels rencontrés à l'échelle communale dans le périmètre des projets qu'ils mènent ou auxquels ils participent, et neuf parcours commentés, huit parcours individuels et un collectif, ont été réalisés avec les habitants dans les quartiers où sont implantés ces projets. Les professionnels ont en moyenne pris plus de photos que les habitants, bien qu'on constate dans les deux groupes d'acteurs de fortes disparités dans la quantité de photos prises entre les enquêtés (Tableau 16).

Six cartes mentales ont été réalisées par les professionnels, un acteur n'ayant pas eu le temps de réaliser la sienne, le parcours s'étant terminé le soir. Huit cartes mentales ont été réalisées par les habitants, une habitante n'a pas pu en réaliser une⁷⁹ et une autre en a fait deux⁸⁰. Dans le parcours collectif, les deux personnes ont souhaité réaliser ensemble une même carte mentale.

Tableau 16. Caractéristiques des parcours commentés réalisés et données recueillies

	Professionnels	Habitants
Nb de parcours commentés	7 parcours commentés	9 parcours commentés

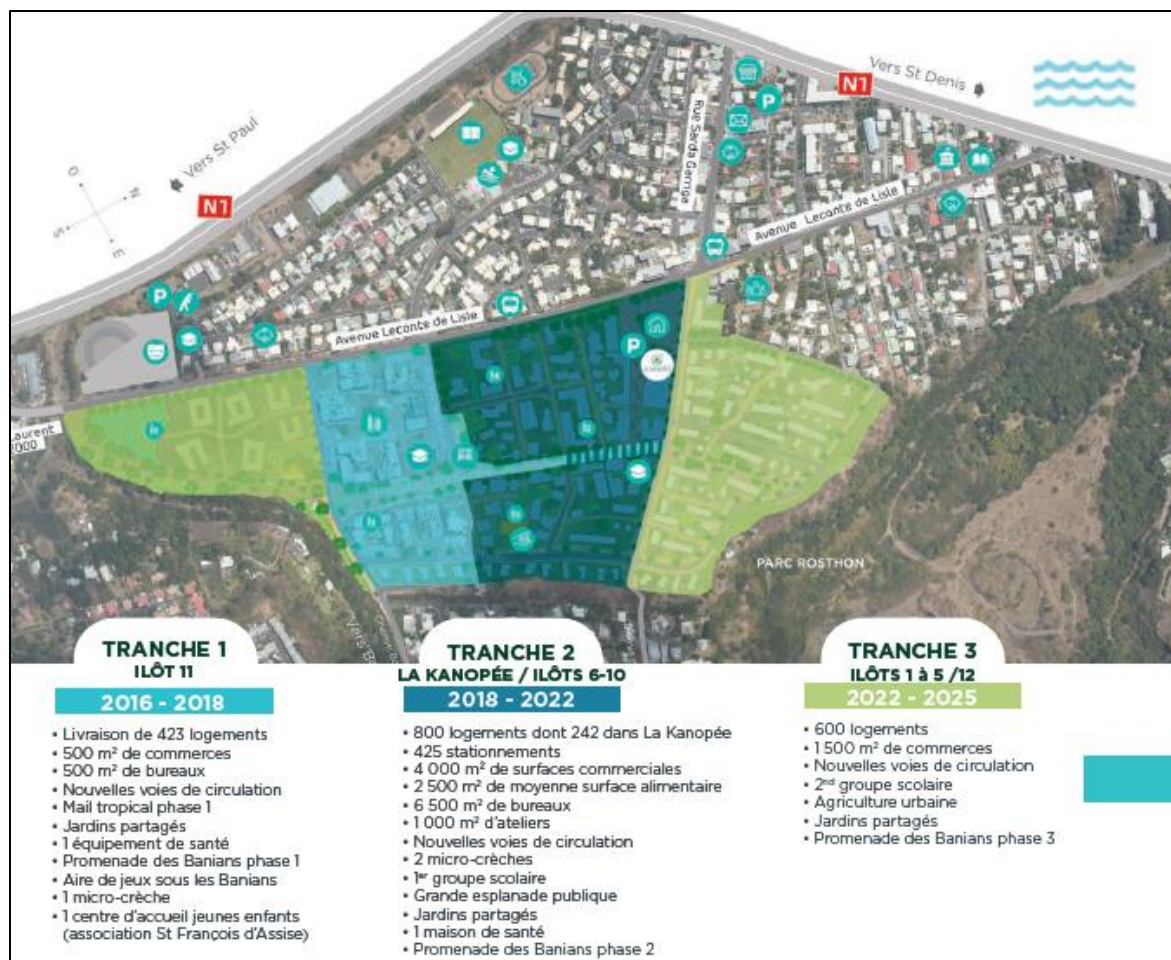
⁷⁹ L'habitante a dû écourter le parcours pour raison personnelle.

⁸⁰ Cette habitante n'était pas à l'aise avec l'exercice et a demandé initialement à une personne qui l'accompagnait de réaliser la carte à sa place avec ses directives, avant de finalement se prêter au jeu et de réaliser la sienne en complément de la première carte. Nous avons fait le choix de considérer et d'analyser les deux cartes comme une seule et même carte, la première étant issue des indications de l'enquêtée et la deuxième ne faisant pas figurer l'ensemble des éléments dessinés sur la première carte.

Nb de photos prises en moyenne (min-max)	18 photos en moyenne (5-53)	14 photos en moyenne (4-30)
Nb de cartes mentales	6 cartes mentales	8 cartes mentales
Itinéraire des parcours	Cœur de Ville	
	*3 parcours dans les tranches 1 et 2 du quartier	*4 parcours avec une partie dans les tranches 1 et 2, dont 3 ayant une partie hors du périmètre du quartier
	Beauséjour	
	*1 parcours sur la place du marché et ses alentours *1 parcours dans le périmètre total du projet	*1 parcours sur la place du marché et dans une des coulées vertes *1 parcours dans le périmètre total du projet *1 parcours dans une partie nord du quartier
	Centre-ville de Saint-André	
	*1 parcours dans le périmètre total du projet	*1 parcours dans le périmètre total du projet *1 parcours dans la partie est historique du centre-ville
	Parc du Colosse	
	*1 parcours dans le périmètre total de la zone nature	/

A Cœur de Ville, les professionnels ont choisi de réaliser leurs parcours commentés dans les tranches une et deux du quartier, qui regroupent les principales actions déjà réalisées ou en chantier du projet (résidences réalisées et en construction, jardins partagés, espaces végétalisés autour de la promenade piétonne nommée « promenade des Banians ») (Plan 5). L'ensemble des acteurs ont choisi d'intégrer les jardins partagés ainsi que cette promenade à leur parcours, commentant la dimension paysagère du quartier à travers ces espaces, ce qui est également le cas des habitants, qui sont néanmoins sortis très rapidement du périmètre du quartier (pour trois d'entre eux) afin de montrer et photographier les paysages qu'ils côtoient dans un périmètre plus large (au centre-ville) dans leur promenade quotidienne (bord de mer, aire de jeux et de pique-nique, espace de chantier avec de nouvelles constructions dans la tranche 3).

A Beauséjour, le choix des itinéraires des professionnels et des habitants comporte certaines similitudes. Dans les deux cas, nous avons réalisé un cheminement parcourant la totalité du quartier : avec un acteur souhaitant nous montrer l'intégralité des actions réalisées dans le quartier au niveau de l'architecture, la végétalisation des espaces, la gestion des eaux pluviales ; et une habitante souhaitant faire le tour du quartier.



Plan 5. Plan de phasage du projet Cœur de Ville, issu de la plaquette de présentation du projet.
Source : Stratégies & Territoires *et al.* (2019)

Deux parcours ont été réalisés sur un périmètre plus restreint allant de la place du marché (place urbaine) à une des coulées vertes (indiqué en rouge sur le Plan 1). Le parcours réalisé avec l'autre professionnel s'est focalisé sur le fonctionnement de la place du marché et la manière dont elle a été pensée et élaborée, ainsi que sur le fonctionnement des jardins partagés et une partie de la première coulée verte réalisée. Avec une autre habitante, nous ne nous sommes pas attardés sur la place du marché, et avons davantage parcouru la totalité d'une des coulées vertes, espace très apprécié par l'enquêtée. Le dernier parcours habitant a été réalisé dans la partie nord du quartier, parcours que celui-ci fait habituellement pour promener son chien. Il s'agissait notamment de montrer un endroit particulièrement apprécié du quartier, qui donne une vue surplombante sur la mer et les montagnes (parc de Beauséjour sur le Plan 1).

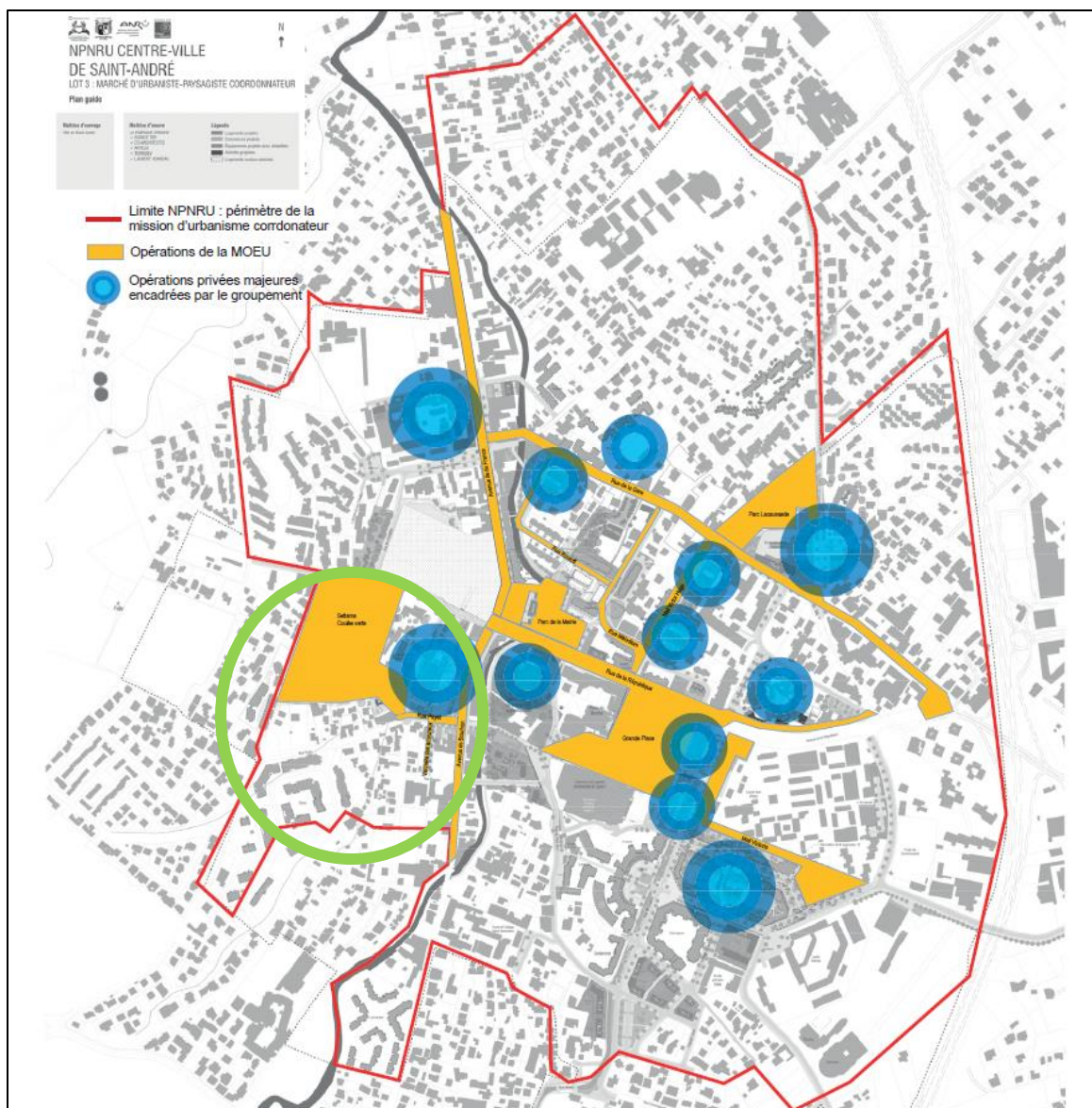
Dans le centre-ville de Saint-André, nous avons réalisé un parcours avec un acteur sur l'ensemble du périmètre du projet NPNRU, l'objectif étant de faire le tour des opérations terminées ou prévues dans le cadre du projet. Avec les habitants, deux parcours ont été réalisés. Le premier parcours (collectif) a également été réalisé en fonction des différents éléments du projet NPNRU qui devraient avoir lieu, les deux acteurs interrogés connaissant particulièrement bien le projet puisque la ville a travaillé avec leur association pour informer les habitants sur la programmation du projet.



Plan 1. Plan de conception du second projet urbain.
Source : Gauzin-Müller (2014). Crédit : Tekhnê Architectes

Dans le deuxième parcours, l’habitante est restée dans la partie historique du centre-ville, le parcours étant focalisé sur les éléments patrimoniaux du quartier à proximité du domicile de l’enquêtée (indiqué en vert sur le Plan 2).

Enfin, nous avons réalisé un parcours au parc du Colosse avec un membre gestionnaire de la zone nature, qui a décidé de parcourir l’ensemble de la zone afin de montrer les actions en cours et les objectifs ou les actions prévues dans le cadre de la restauration écologique et de l’aménagement de cet espace (Plan 4). Nous n’avons pas fait de parcours avec les habitants, le parc étant fermé en raison de la crise sanitaire durant la période que nous avons dédiée à cette dernière phase de terrain.



Plan 2. Plan de conception du projet NPNRU issu du plan guide du renouvellement urbain du centre-ville.
Source : Groupement de MOE urbaine et al. (2020)

3.2 Résultats d'analyse des photographies prises pendant les parcours

Les photographies prises pendant les parcours commentés ont été analysées selon trois critères : l'échelle de plan photographié, les types de paysages photographiés et les thématiques abordées à travers celles-ci (Tableau 17).

De manière générale, on constate que les professionnels et les habitants ont pris plus de plans larges et de plans intermédiaires que de plans proches. Ces derniers ont été surtout utilisés pour désigner des éléments très précis dans les projets et les quartiers. Dans les deux groupes d'acteurs, ce sont davantage des paysages mixtes alliant espaces végétalisés et espaces construits qui ont été pris en photo, en raison notamment de la nature des projets et de leur impact sur les quartiers. On constate tout de même que les habitants ont pris également beaucoup de photos de paysages urbains. Les changements paysagers induits par les projets, la

beauté des paysages, l’ambiance et le bien-être ressenti dans la traversée des parcours ont été mis en évidence dans les photographies prises dans les deux groupes d’enquêtés. La dimension sensible du paysage ressort ainsi davantage à travers cet outil méthodologique, en particulier chez les habitants qui ont évoqué dans les parcours et à travers les photographies prises les sensations, les émotions et les sentiments qui pouvaient émerger de cette expérience.



Plan 4. Zones prévues dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse.
Source : Ville de Saint-André (2017).

Tableau 17. Comparaison des résultats d’analyse des photographies prises durant les parcours commentés par les professionnels et les habitants.

	Professionnels	Habitants
Echelle de plan	Plans larges : 62 photos Plans intermédiaires : 51 photos Plans proches : 12 photos	Plans larges : 77 photos Plans intermédiaires : 45 photos Plans proches : 19 photos
Types de paysages photographiés	Nature : 17 photos Urbain : 29 photos Mixte : 79 photos	Nature : 4 photos Urbain : 63 photos Mixte : 74 photos
Thématiques abordées*	En commun	
	*Changements paysagers : 39 photos (10 par les professionnels (P) + 29 par les habitants (H)) *Beauté (ou laideur) des paysages : 30 photos (7 par P + 23 par H)	

	*Ressentis : ambiance et bien-être : 45 photos : (18 par P + 27 par H)	
	*Projet d'aménagement (fonctionnements et dysfonctionnements) : 109 photos (82 par P + 27 par H)	
	*Les sens mobilisés : 7 photos (3 par P + 4 par H)	
	Différentes	
	*Le rôle de la nature et de la végétation : 30 photos	*Le patrimoine : 7 photos *L'écologie : 1 photo

*Plusieurs thématiques ont été abordées à travers une même photographie.

3.2.1 Les photographies prises par les professionnels

L'échelle de plan photographié

Les professionnels ont privilégié les plans larges pour photographier des vues d'ensemble des quartiers et des sites d'études, des points de vue panoramiques sur le « grand paysage » ou encore représenter une ambiance générale. Les plans intermédiaires et proches ont été utilisés pour montrer et commenter certains éléments précis des projets. Au parc du Colosse, à Cœur de Ville et à Beauséjour, les photographies aux plans larges représentent les espaces naturels et végétalisés (Photo 47), les points de vue sur la montagne (Photo 48) ou la mer (au parc du Colosse et à Beauséjour), ainsi que les espaces en chantier en cours de transformation sur les deux premiers sites. En raison de la superficie des espaces du parc du Colosse et des vues plus dégagées, davantage de photographies aux plans larges ont été prises sur ce site d'étude. Dans le centre-ville de Saint-André, l'enquêtrice n'a quasiment pris que des plans larges de la ville et des différents espaces qui la composent pour pointer les dysfonctionnements du quartier et illustrer l'ambiance générale de la ville.

Les plans intermédiaires et proches ont été utilisés à Beauséjour, Cœur de Ville et au parc du Colosse pour photographier des éléments naturels (les fleurs, les arbustes, les arbres, les jardins partagés, les oiseaux) et les bâtiments dans les deux premiers. Dans le centre-ville de Saint-André et à Cœur de Ville, quelques plans ont permis aux acteurs d'indiquer également un dysfonctionnement précis, comme l'omniprésence de voitures dans certains espaces publics dédiés au piéton (Photo 49), ou encore les impacts négatifs du manque d'entretien des espaces végétalisés sur la visibilité et la sécurité routière⁸¹ (Photo 50).

Les types de paysages photographiés

Etant donné la nature des projets, les paysages photographiés par les acteurs sont en majorité des paysages mixtes alliant espaces urbains et espaces plantés dans les quartiers. Au total, 79 photographies concernent des paysages mixtes, 29 photographies concernent des paysages urbains et 17 photographies des paysages naturels. Les photographies de paysages naturels ont

⁸¹ L'enquête a souligné les dangers d'avoir placé une noue paysagère à la sortie des résidences, brouillant selon lui la visibilité des automobilistes. Il a pris en photo les traces d'impact d'un accident de voiture qui aurait été causé par ce manque de visibilité.

été prises presque exclusivement au parc du Colosse à l'exception d'une photo de montagne prise à Cœur de Ville. Elles renvoient aux vues sur la mer, la montagne, les zones humides du parc. Les photographies de paysages urbains ont été prises pour la plupart dans le centre-ville de Saint-André (18 photos) où il y a très peu d'espaces naturels ou végétalisés. Elles renvoient aux photos des bâtiments, des routes, du mobilier urbain, des voitures et des vues sur le centre-ville. Les photos de paysages urbains pris à Beauséjour (six photos) et Cœur de Ville (cinq photos) renvoient de la même manière à l'architecture et au mobilier urbain.



Photo 47. Vue sur l'étang du parc du Colosse.
Crédit : Association environnementale.



Photo 48. Point de vue sur le grand paysage depuis le quartier Beauséjour.
Crédit : Société privée d'aménagement.



Photo 49. Envahissement de l'espace public par les voitures, centre-ville de Saint-André.
Crédit : Collectivité, agent.



Photo 50. Traces d'un accident lié à la présence d'une noue paysagère à Cœur de Ville.
Crédit : Collectivité, agent.

Enfin, les photos de paysages mixtes concernent davantage les quartiers de Beauséjour (57 photos) et Cœur de Ville (12 photos) qui s'expliquent par la forte présence d'espaces plantés, de jardins partagés, d'arbres conservés dans les deux quartiers. Dans le centre-ville de Saint-André, six photos de parcs et d'arbres présents dans la ville et, au Colosse, quatre photos d'espaces en chantier ou de mobilier ont été classés dans cette catégorie.



Les thématiques abordées

Cinq thématiques sont abordées (et ont été explicitées par les enquêtés) à travers les photographies :

- **Le rôle de la nature et de la végétation**

Indépendamment des projets, l'ensemble des enquêtés ont pris en photos des espaces naturels ou végétalisés auxquels ils associaient la dimension paysagère des projets. Il s'agissait de montrer l'importance et le rôle de la végétation en ville à Beauséjour, Cœur de Ville et dans le centre-ville de Saint-André. Au parc du Colosse, la plupart des photos prises renvoient à la thématique de la restauration écologique, ainsi qu'au grand paysage naturel comme élément d'attraction sur un site. Le grand paysage est également un thème abordé dans les photographies prises à Beauséjour.

- **La beauté des paysages**

La beauté des vues sur le grand paysage, de certaines fleurs, arbres et espèces végétales est ressortie sur plusieurs photos dans l'ensemble des projets.

- **Les fonctionnements et dysfonctionnements des quartiers et des projets**

A Beauséjour, Cœur de Ville et dans le centre-ville de Saint-André, certaines photos se focalisent sur les éléments qui ne fonctionnent pas dans les projets, les éléments à changer ou les points de conflits entre acteurs : le manque d'entretien des espaces végétalisés à Cœur de Ville et Beauséjour, le mauvais emplacement de la noue paysagère pour les automobilistes à Cœur de Ville, le flux trop important de voitures et l'inconfort thermique dans le centre-ville de Saint-André. D'autres illustrent au contraire certains éléments techniques et explicatifs : le fonctionnement des noues paysagères, le rôle de la topographie à Beauséjour dans la réalisation du quartier et le travail effectué sur le mobilier urbain, ou encore la stratégie d'entretien des arbres à Beauséjour et Cœur de Ville.

- **Les changements paysagers**

Dans l'ensemble des projets, certaines photos ont été prises pour expliquer les changements à venir, les intentions du projet sur certains endroits en particulier.

- **L'ambiance et le bien-être**

Cette thématique ressort des photos prises dans l'ensemble des projets, représentée soit positivement (notamment à Beauséjour) pour montrer que la place importante donnée à la végétation dans le projet permet de créer un autre « univers », une autre ambiance agréable en ville ; soit négativement pour figurer l'ambiance désagréable liée à la voiture, au béton, à l'absence d'arbres dans le centre-ville de Saint-André notamment.

- **Les sens mobilisés**

Quelques acteurs ont souligné l'importance des points de vue sur le paysage. Un acteur a mentionné également les odeurs des arbres fruitiers plantés dans le quartier de Beauséjour.

3.2.2 *Les photographies prises par les habitants*

L'échelle de plan photographié

De la même manière, les habitants ont privilégié en majorité les plans larges et intermédiaires des paysages. Les plans proches ont en particulier été utilisés dans le centre-ville de Saint-André. A Beauséjour et à Cœur de Ville les plans larges représentent les espaces végétalisés (coulées vertes et promenade des Banians), les vues sur le grand paysage, ainsi que des vues d'ensemble du quartier montrant à la fois les espaces végétalisés, les façades des bâtiments et la mer ou la montagne au loin (Photo 51). Certains plans proches de fleurs, d'arbres ont également été pris, avec en plus les jardins partagés pour le second site d'étude (Photo 52).

Dans le centre-ville de Saint-André, les habitants ont pris des plans larges d'une des premières actions réalisées dans le cadre du projet NPNRU (place urbaine), des espaces en travaux et des bâtiments. Ils ont également pris, plus que dans les autres quartiers, des plans intermédiaires des ruelles et de certains arbres ; et des plans intermédiaires et proches du mobilier urbain et des bâtiments pointant la dimension patrimoniale des monuments et certains bâtiments présents dans la ville (Photo 53), mais aussi l'état vétuste de certains d'entre eux (Photo 54).

Les catégories de photographies prises

Les paysages photographiés sont en grande majorité des paysages mixtes (74 photos) et urbains (63 photos). Peu de photos de paysages naturels ont été prises (quatre photos). Les photographies de paysages naturels concernent les vues sur les montagnes ou la mer prises à Cœur de Ville. Aucune photo de paysages naturels a été prise dans les autres quartiers d'étude. Les paysages urbains photographiés concernent en majorité le centre-ville de Saint-André (52 photos). Elles concernent les photographies de bâtiments (logements sociaux, monuments historiques, autres bâtiments), du mobilier urbain, des routes et zones de stationnement. Ce type de paysage a plus rarement été pris en photo à Cœur de Ville (huit photos) et Beauséjour (trois photos), et renvoient principalement aux tags sur les murs, aux bâtiments et aux panneaux explicatifs des projets.

On constate qu'à Beauséjour ces éléments sont mentionnés positivement (nouveaux aménagements modernes appréciés, immeubles bien intégrés au paysage, belles façades, tags appréciés), ce qui contraste avec certains discours à Cœur de Ville, où les photographies ont été prises pour dénoncer les immeubles trop proches les uns des autres, ou encore la pollution visuelle que représentent les tags sur les murs. Les photographies de paysages mixtes concernent davantage Cœur de Ville (43 photos) renvoyant à la fois aux espaces végétalisés dans le cœur du quartier, mais aussi aux espaces à l'extérieur du quartier mêlant espaces artificialisés (chantiers, routes) et naturels (montagne). A Beauséjour (19 photos), ces photographies renvoient à des vues d'ensemble du quartier qui allient espaces végétalisés et présence de bâtiments. Enfin, dans le centre-ville, 12 photos renvoient aux arbres, aux parcs et aux espaces plantés dans le quartier.



Photo 51. Deuxième coulée verte de Beauséjour.
Crédit : Habitant, femme, 39 ans



Photo 52. Portion de jardin partagé d'une habitante à Cœur de Ville.
Crédit : Habitant, femme, 71 ans



Photo 53. Ecole Félicienne Jean, ancien école de garçon – Centre-ville de Saint-André.
Crédit : Habitant, femme, 64 ans.



Photo 54. Bâtiments vétustes dans le centre-ville de Saint-André.
Crédit : Habitant, homme, 40 ans.

Les thématiques abordées

Cinq thématiques ont été abordées par les habitants :

- **La beauté ou la laideur des paysages :**

Dans tous les parcours commentés, les participants ont pris des photos d'éléments qu'ils trouvaient beaux ou laids et qui les interpellaient : les arbres, les fleurs colorées, les montagnes, les bâtiments. A Cœur de Ville, tous les participants ont pris en photo les banians en soulignant leur beauté. La beauté ou la laideur de l'architecture ont également été mentionnés à Beauséjour et dans le centre-ville de Saint-André.

- **Les changements paysagers**

Dans les trois quartiers, certaines photographies illustrent les changements marquants les paysages : les nouvelles constructions, les nouveaux aménagements, les immeubles, et les espaces amenés à changer.

- **La dimension sensible**

Plusieurs aspects sensibles émanent des photographies :

- Les sens mobilisés, la vue et l'odorat : à Cœur de Ville et à Beauséjour, les participants ont souhaité prendre en photo les « belles vues » sur le grand paysage, ainsi que les éléments odorants agréables ou désagréables dans les quartiers.
- Les sentiments et les émotions : certaines photographies ont été prises pour exprimer les sentiments d'émerveillement (devant certains arbres) ; le bien-être et l'apaisement ressenti dans certains espaces traversés des quartiers considérés comme « agréables », associés principalement aux espaces végétalisés (jardins partagés, coulées vertes) et le mal-être dans le centre-ville de Saint-André (sentiment d'insécurité, insalubrité). Quelques éléments ont également été pris en photo parce qu'ils rappelaient de bons souvenirs et des sentiments de joie ou de nostalgie.
- L'ambiance : certains espaces ont été photographiés par rapport à l'ambiance qu'ils dégageaient, des habitants soulignant par exemple à Cœur de Ville que les paysages étaient « vivants » en raison de la présence d'enfants (jeux des enfants dans les banians).

▪ **La dimension patrimoniale**

Les photos prises dans le centre-ville de Saint-André, en particulier dans un des deux parcours commentés, se focalisent sur les éléments historiques du quartier : monuments classés, plaques commémoratives.

▪ **Le projet**

Dans un parcours commenté réalisé dans le centre-ville de Saint-André, certains espaces ont été pris en photo parce qu'ils faisaient partie du projet NPNRU. A Beauséjour et Cœur de Ville, des habitants ont également pris en photo certains éléments en critique à l'entretien des espaces du projet, ou pour signifier qu'ils appréciaient certains éléments dans les projets.

▪ **L'écologie**

A Beauséjour, une habitante a pris plusieurs photographies afin de souligner la diversité écologique des espèces plantées dans les coulées vertes.

3.2.3 Les éléments cognitifs qui ressortent des photographies

Les photographies prises par les professionnels et les habitants font ainsi ressortir d'une part des attributs du paysage qui avaient déjà été mentionnés dans l'association libre de mots et les entretiens :

- **La nature ou la végétation** : les parcours commentés montrent qu'en raison des projets et des sites d'étude, le paysage est en particulier associé à la végétation en ville (arbres, fleurs, verdure) et aux vues sur les espaces naturels. Au parc du Colosse, le paysage est décrit comme une nature lointaine que l'on contemple, ou comme le spectacle de la vie naturelle et de ses processus biologiques.
- **La vue et la dimension panoramique** : les points de vue sur les montagnes et la mer ont été photographiés dans les deux groupes d'acteurs à de multiples reprises. On

constate néanmoins que c'est un attribut qui est davantage revenu dans les discours et les photographies des habitants.

- **La beauté** : la dimension esthétique est associée au grand paysage, aux éléments naturels présents dans les quartiers ainsi qu'à l'architecture des bâtiments.
- **L'ambiance** : cet attribut ressortait déjà dans les entretiens réalisés avec le groupe des professionnels à Beauséjour. Il a été de nouveau mentionné dans les parcours commentés menés dans le quartier, mais aussi dans celui du centre-ville de Saint-André. En revanche, il a été évoqué pour la première fois dans le corpus des habitants.
- **Le paysage outil** : cet attribut ne ressort que dans les discours des professionnels qui expliquent comment le paysage, considéré comme un projet et un outil, leur permet de répondre à une vision du territoire.

D'autre part, les photographies ont davantage fait ressortir la matérialité du paysage urbain. Les bâtiments, l'architecture, les voitures, les routes, le mobilier urbain sont considérés comme faisant partie du paysage. Le fait de parcourir les quartiers a ainsi permis (plus qu'en entretien) de faire émerger une définition du paysage plus élargie. Le patrimoine est ainsi apparu comme un attribut du paysage dans le corpus des habitants, élément qui n'avait jamais été mentionné auparavant. Par ailleurs, l'odorat a également été énoncé dans les deux groupes d'acteurs comme un attribut du paysage, élément qui n'était pas ou peu ressorti dans les deux outils méthodologiques précédemment présentés.

3.3 Résultats d'analyse des cartes mentales

L'analyse a fait ressortir certains points communs dans les cartes mentales réalisées par les professionnels et les habitants (Tableau 18). De manière générale, on constate ainsi que dans les éléments repères des espaces parcourus sont représentés les bâtiments et les structures qui marquent le quartier (écoles, commerces), les espaces publics tels que les places urbaines et les espaces végétalisés, ainsi que la mer.

Le nom des rues est mentionné dans la majorité des cartes, ainsi que le nom des lieux et de certains arbres qui marquent les représentations que les professionnels et les habitants ont des sites parcourus. Les routes principales structurent la plupart des cartes mentales réalisées, en revanche certaines cartes ne font apparaître aucune limite géographique. Seuls le parcours et les espaces traversés ont été représentés. Une carte réalisée par une habitante ne représente d'ailleurs que peu d'éléments qui ont été parcourus. Les éléments paysagers représentés (cf. consignes de l'exercice) sont similaires dans les deux groupes d'acteurs : les espaces végétalisés ou naturels, les points de vue sur le grand paysage (montagnes et mer) et enfin les bâtiments, notamment historiques dans le centre-ville de Saint-André.

Tableau 18. Comparaison des résultats d'analyse des cartes mentales dans les deux groupes d'acteurs interrogés.

	Professionnels (n=6)	Habitants (n=8)
Eléments repères	* Bâtiments importants * Places urbaines * Espaces végétalisés marquants (jardin partagé, coulées vertes) * Mer, océan, montagne * Rues principales	
		* Logement des enquêtés
Toponymie	* Nom des rues * Nom des arbres * Nom des lieux	
	* Nom d'une ravine	/
Limites géographiques	2 cartes sans limites géographiques	3 cartes sans limites géographiques
Omission ou ajout d'une partie du parcours	1 carte	1 carte
Eléments paysagers	* Espaces végétalisés ou naturels, arbres * Vues sur le grand paysage * Bâtiments	

3.3.1 Les cartes mentales des professionnels

Représentation des lieux et éléments repères

De manière générale, dans les lieux repères représentés sur les cartes mentales figurent les rues principales et les axes structurants. Pour Beauséjour, Cœur de Ville et le centre-ville de Saint-André, les places principales, les bâtiments administratifs (CAF, écoles, mairies) et commerciaux sont représentés (Figure 16, Figure 17 et Figure 18) avec en plus pour les deux premiers les espaces plantés (coulées vertes, promenade des Banians, jardins partagés) (Figure 16 et Figure 17). La carte du parc du Colosse se distingue indiquant comme seuls espaces repères la mer et les étangs du parc (Figure 19).

Toponymie (mention des noms de lieux, de rues)

Pour le centre-ville de Saint-André, Beauséjour et Cœur de Ville, le nom des bâtiments, des places, des parcs et des autres espaces végétalisés sont précisés (Figure 16, Figure 17 et Figure 18). Le nom des arbres est mentionné dans une carte réalisée à Cœur de Ville (Figure 20), et dans le centre-ville de Saint-André l'enquêtée a mentionné le nom de la ravine qui traverse le quartier (ravine Sèche) (Figure 18). Seules ces deux cartes mentionnent les noms des rues.

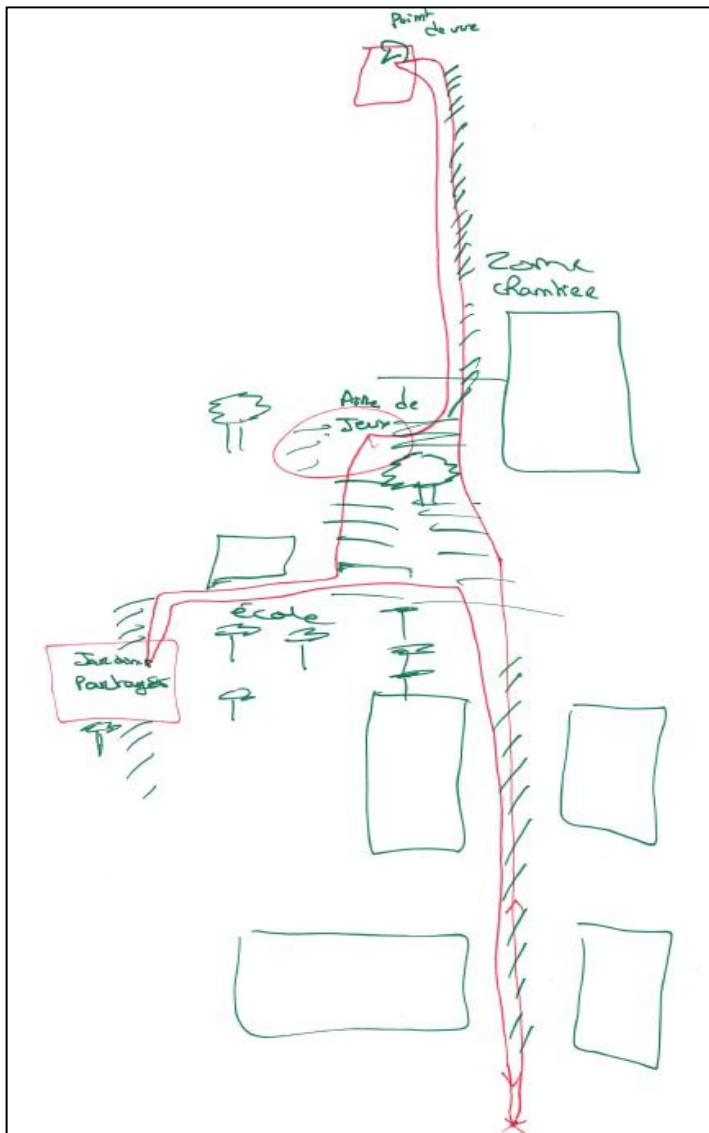


Figure 17. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par un aménageur privé.

L'acteur a choisi de représenter en vert les bâtiments principaux du quartier indiquant également les zones en chantier et la future école du quartier ; les arbres, le jardin partagé, l'aire de jeux, et la promenade des Banians représentée par des petits traits verts. Il a également dessiné par un symbole le point de vue sur les montagnes depuis le quartier. Le trait rouge représente le cheminement du parcours, et la croix rouge (en bas de la carte) le début et la fin du parcours.

Omission ou ajout de certaines parties du parcours

Aucune partie du parcours n'a été omise dans les cartes mentales réalisées, en revanche dans la carte mentale représentant le parcours effectué au parc du Colosse, le participant a ajouté les aménagements futurs du projet qui n'ont pas encore été réalisés (Figure 19).

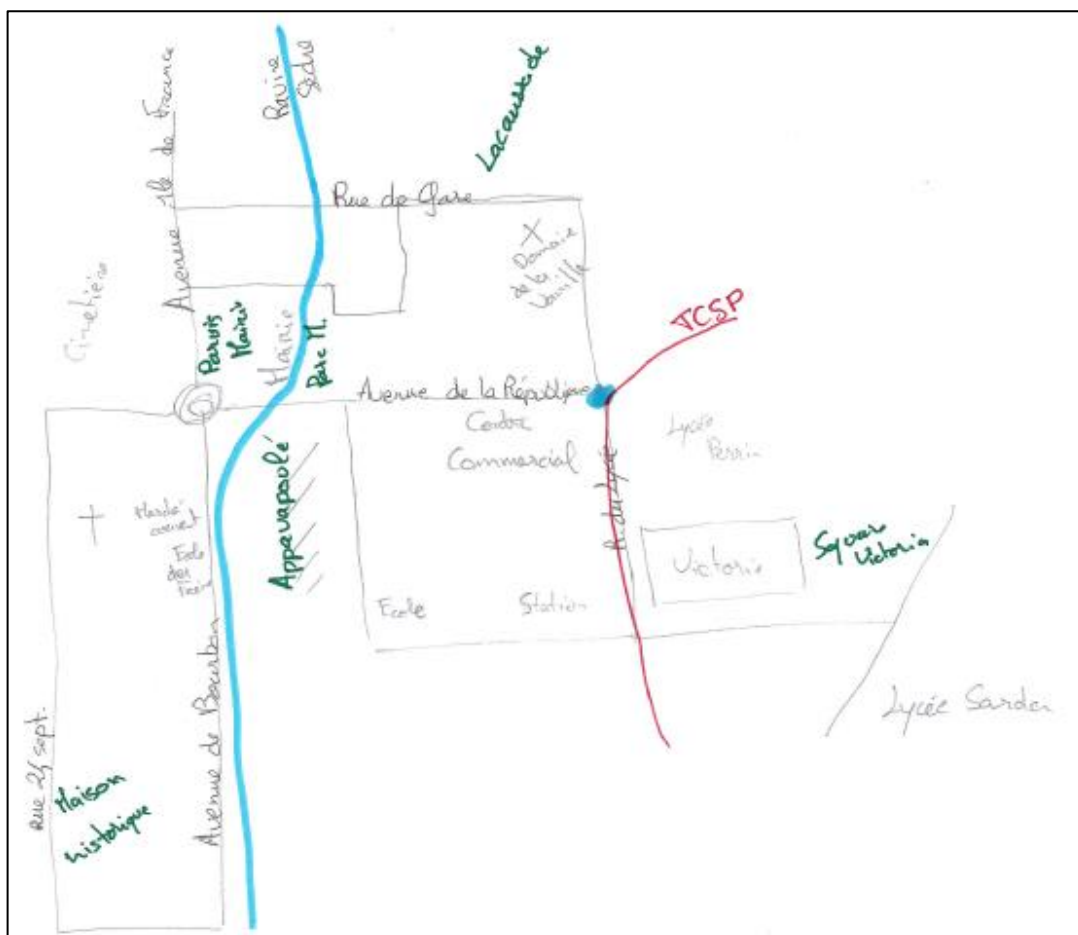


Figure 18. Carte mentale réalisée dans le centre-ville de Saint-André par un agent dans une collectivité. Au crayon à papier, l'acteur a représenté les rues principales (rue de la Gare, rue du Lycée, avenue de Bourbon), les bâtiments administratifs et commerciaux principaux (lycées, écoles, domaine de la vanille où siègent certains services administratifs de la mairie), le cimetière et les bâtiments et monuments historiques (maison historique, marché couvert, et l'école des Frères). La ravine Sèche qui coupe le quartier en deux est représentée en bleu ; le TCSP en travaux en rouge ; et l'ensemble des parcs et espaces végétalisés en vert.

Représentation des éléments paysagers

De manière générale, les acteurs ont représenté comme éléments paysagers dans les projets les espaces végétalisés ou naturels et les points de vue sur la montagne et la mer. Pour Beauséjour, Cœur de Ville et le centre-ville de Saint-André, les parcs, les arbres et les jardins partagés (dans les deux premiers quartiers) sont représentés. Les points de vues sur les montagnes et la mer sont représentés dans les cartes de Beauséjour, Cœur de Ville et du parc du Colosse (Figure 16, Figure 17 et Figure 19). Les bâtiments figurent également dans la plupart des cartes réalisées, exception faite du parc du Colosse et d'une carte réalisée à Cœur de Ville qui n'identifie que les espaces végétalisés comme éléments paysagers marquants du projet.

3.3.2 *Les cartes mentales des habitants*

Représentation des lieux et éléments repères

Pour les trois quartiers où ont eu lieu les parcours commentés habitants, Beauséjour, Cœur de Ville et le centre-ville de Saint-André, des habitants ont représenté comme éléments repères les bâtiments (administratifs, patrimoniaux, logements) et les places principales (Figure 21, Figure 23 et Figure 24), avec en plus pour les deux premiers, les espaces plantés dans les quartiers (coulées vertes, jardins partagés, arbres). Une carte réalisée à Beauséjour représente la montagne et l'océan comme éléments repères (Figure 22). A Beauséjour et dans le centre-ville de Saint-André, des participants ont dessiné leur logement sur les cartes.

Toponymie (mention des noms de lieux, de rues)

Le nom des rues est mentionné dans deux cartes à Beauséjour (Figure 21 et Figure 22), une carte à Cœur de Ville (Figure 23) et une autre dans le centre-ville de Saint-André. Quelques noms de lieux apparaissent également : le nom des places urbaines (Plateau Festival à Cœur de Ville, la place du marché à Beauséjour, la place Jeanne d'Arc à Saint-André). Le nom des arbres est mentionné dans deux cartes mentales à Cœur de Ville (Figure 23) et une carte dans le centre-ville de Saint-André.

Représentation des limites géographiques

Sur la plupart des cartes les routes principales ont été représentées pour délimiter les quartiers. Néanmoins, à Beauséjour et dans le centre-ville de Saint-André deux cartes se distinguent puisqu'elles ne représentent pas ou peu de limites géographiques (Figure 22 et Figure 24), une d'entre elle ayant été notamment réalisée sous la forme d'un schéma circulaire (Figure 24). A Cœur de Ville, une habitante a réalisé deux cartes mentales. Dans la première ne figure aucune limite géographique, dans la deuxième a été ajoutée la route nationale permettant de distinguer le quartier d'étude et les espaces parcourus hors du quartier (Figure 25a et b).

Omission ou ajout de certaines parties du parcours

Une carte réalisée à Beauséjour ne représente que très peu des éléments parcourus.

Représentation des éléments paysagers

Pour Beauséjour et Cœur de Ville, les éléments paysagers renvoient aux espaces végétalisés ainsi qu'aux points de vue sur les montagnes et la mer. L'océan est représenté sur deux cartes à Beauséjour, et une habitante à Cœur de Ville a dessiné la vue qu'elle affectionne du coucher de soleil depuis le quartier (Figure 23).

Les deux cartes réalisés dans le centre-ville de Saint-André font davantage de place au bâti. D'après les discours, dans une carte les éléments paysagers renvoient aux éléments patrimoniaux relatant l'histoire du quartier : les monuments classés, les cases créoles dont la

beauté de l'architecture est soulignée. Dans une autre carte, l'ensemble des bâtiments vus pendant le parcours ont été dessinés. Néanmoins, nous n'identifions pas clairement dans les discours si ces éléments sont considérés comme ayant une dimension paysagère et faisant partie du paysage de la ville.

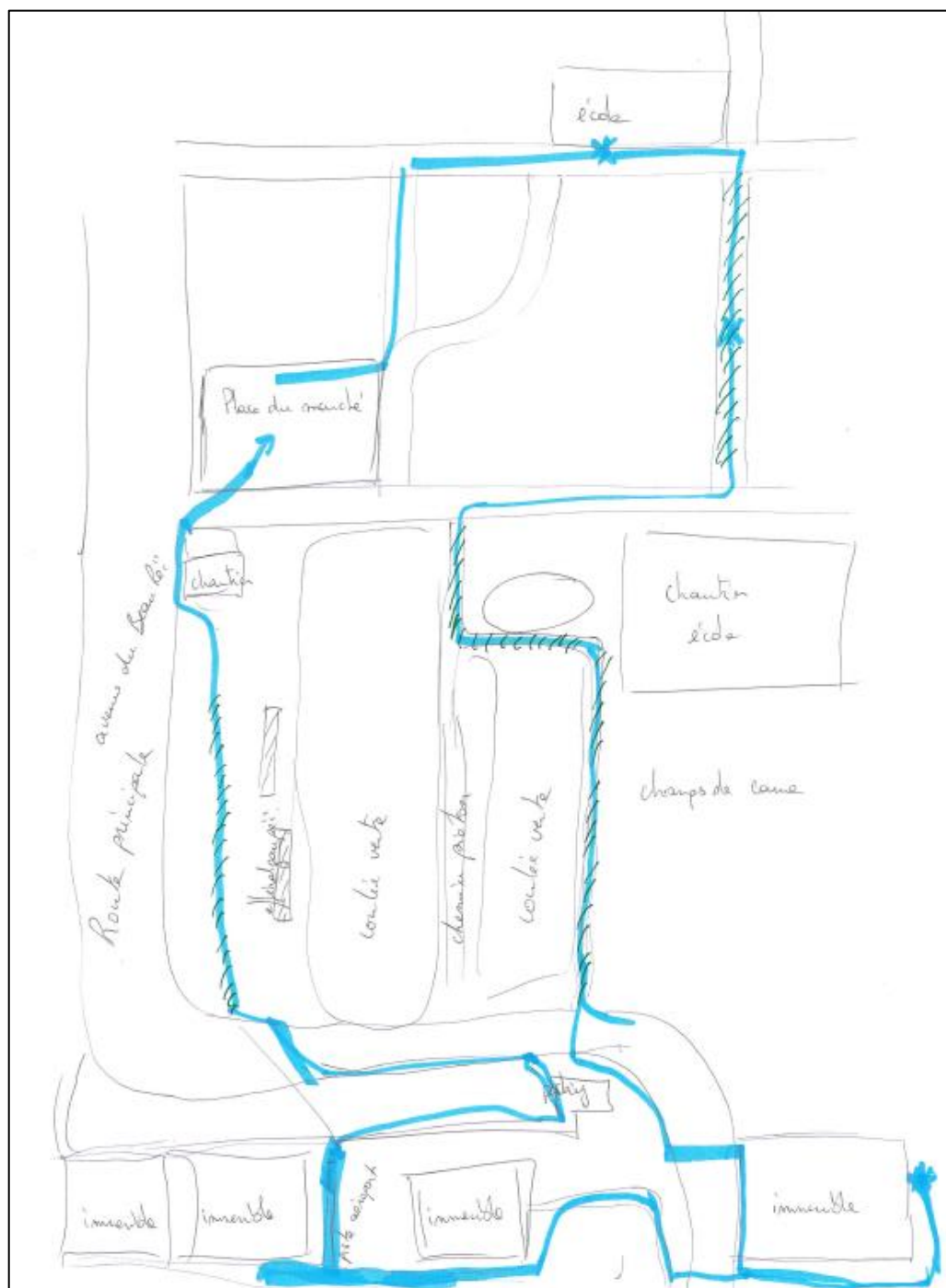


Figure 21. Carte mentale réalisée à Beauséjour par une habitante (39 ans). Les principaux bâtiments existants et en construction sont indiqués par des rectangles (école, école en chantier, immeubles). La route principale du quartier, « avenue du Beau Péri » est indiquée, ainsi que les deux coulées vertes parcourues, au centre de la carte. L'habitante a également figuré par un rectangle strié, à côté d'une des coulées vertes, les plantations d'Effergan, dont l'odeur avait été jugée désagréable. Le tracé en bleu renvoie au cheminement effectué dans le quartier, qui a débuté et terminé sur la place du marché.

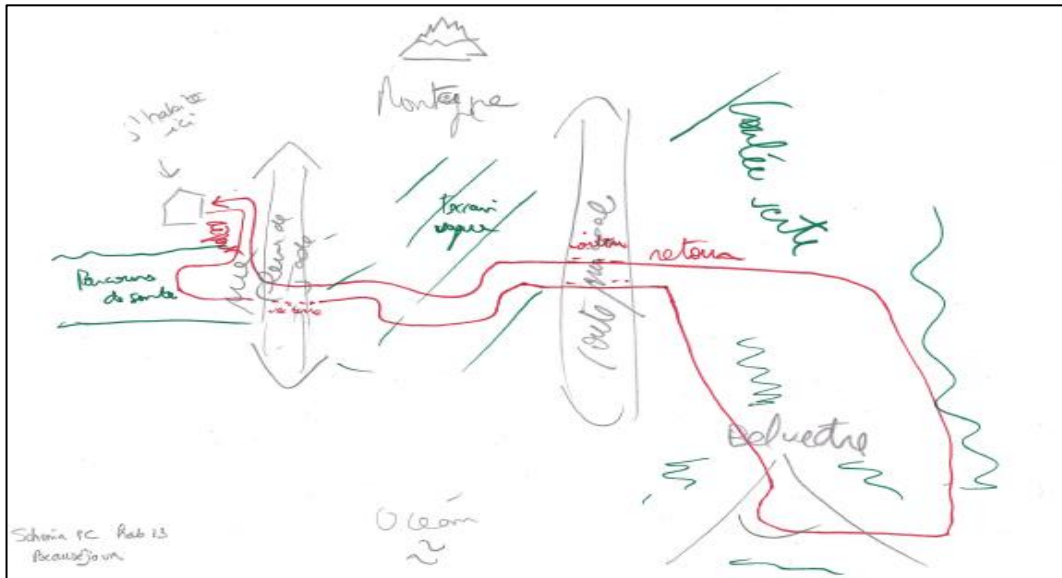


Figure 22. Carte mentale réalisée à Beauséjour par un habitant (30 ans).

Deux axes structurants sont indiqués, l'avenue Fleur de Jade et la route principale qui n'est pas nommée. En vert sont représentés les espaces non bâtis : un espace-vert appelé « parcours de santé » par l'habitant où ont été installés quelques équipements pour faire du sport ; un « terrain vague » verdoyant au moment du parcours, futur espace de construction d'immeubles, et une des coulées vertes. Enfin, sont représentés la montagne (haut de la carte), l'océan, ainsi qu'un espace appelé le « belvédère » par l'habitant (bas de la carte) qui permet d'observer le grand paysage depuis le quartier. En rouge, celui-ci a représenté le cheminement parcouru qui forme une boucle depuis son logement, indiqué sur la carte.

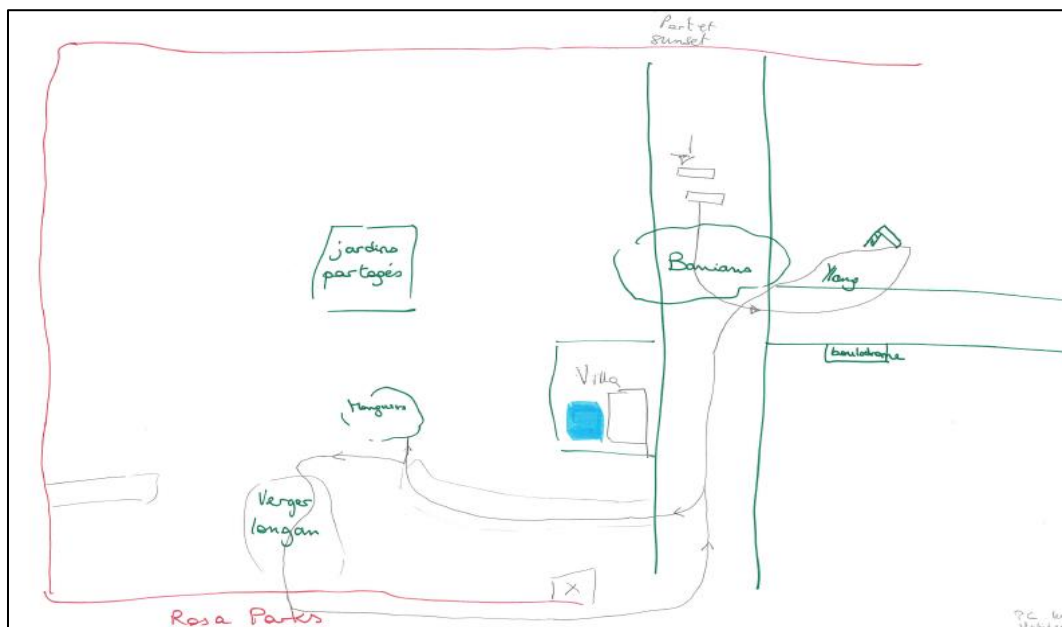


Figure 23. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par une habitante (34 ans).

En rouge sont représentés les routes structurants le quartier, dont une seule a été nommée, la rue Rosa Parks. En vert figurent principalement les espaces plantés parcourus (jardin partagé, verger), les arbres ou plantes observés (manguiers, banians, ylang-ylang), la place principale du quartier indiquée par les banians et deux rectangles qui représentent des bancs, une villa du quartier et le boulodrome. Tout en haut de la carte, l'habitante a également indiqué la vue sur la ville du Port et le coucher de soleil. Le parcours effectué est indiqué au crayon à papier par des flèches depuis les banians.

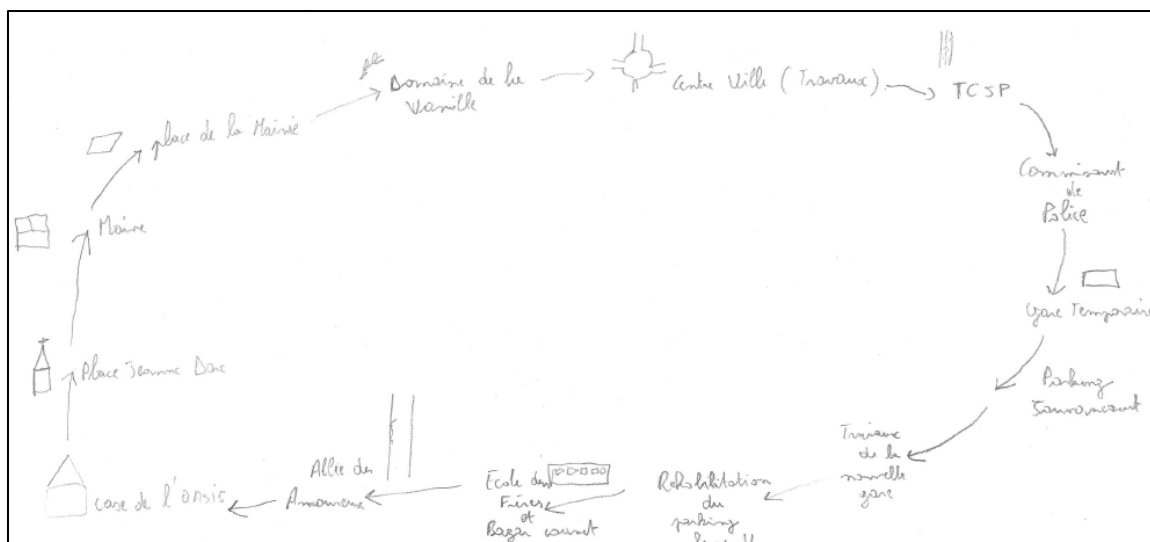


Figure 24. Carte mentale réalisée dans le centre-ville de Saint-André par deux habitants (30 et 40 ans). La carte mentale a été réalisée sous la forme d'un schéma des différents éléments qui ont interpellé les habitants pendant le parcours. Le point de départ du parcours figure en bas à gauche, représenté par une maison, « le case de l'Oasis », siège de leur association dans le quartier. Sont indiqués ensuite dans l'ordre, la place Jeanne d'Arc, place réhabilitée dans le cadre du projet NPNRU ; la mairie ; la place de la mairie, espace vert derrière la mairie où se retrouvent en particulier les personnes âgées du quartier ; le domaine de la Vanille où siègent certains services administratifs de la mairie ; les zones en chantier du centre-ville ; le futur TCSP en travaux ; le commissariat de police ; la gare temporaire (la gare routière étant en travaux) ; un parking nouvellement créé dans le centre-ville ; les travaux de la nouvelle gare routière ; la réhabilitation du parking du centre-commercial de la ville ; l'école des Frères et le marché couvert qui vont être réhabilités dans le cadre du projet NPNRU ; et enfin « l'allée des amoureux », allée qui doit être réhabilitée également.

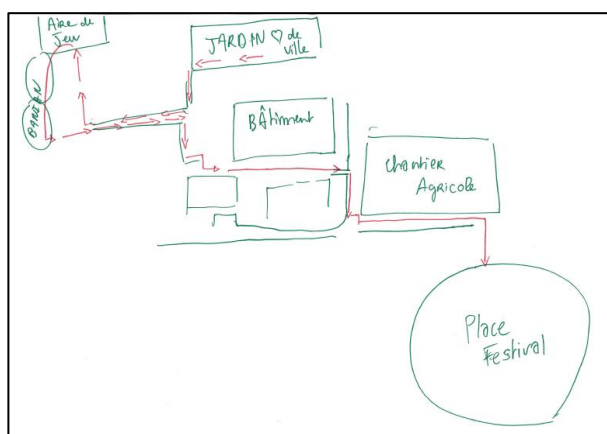


Figure 25a. Première carte mentale réalisée par une habitante de Cœur de Ville (59 ans).

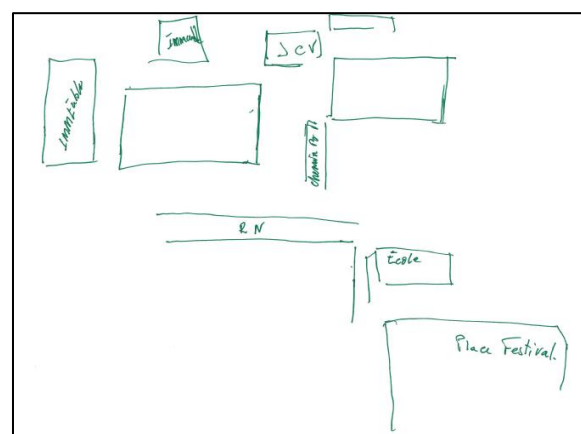


Figure 25b. Deuxième carte mentale réalisée par l'habitante de Cœur de Ville (59 ans).

Dans la première carte, l'aire de jeux et les banians sont indiqués en haut à gauche et le jardin partagé du quartier au centre en haut de la carte. Les bâtiments (les immeubles), le chantier agricole, un espace dédié à l'agriculture, et la place Festival, espace de jeux et de promenade hors du périmètre du projet Cœur de Ville ont également été schématisés. Dans la deuxième carte, les immeubles ont davantage été représentés. Le jardin partagé est toujours présent, symbolisé par les initiales JVC (Jardin de Cœur de Ville). La route nationale (RN) et une école ont été rajoutés.

3.3.3 *Les éléments cognitifs issus des cartes mentales*

Les cartes mentales des professionnels et des habitants font ainsi ressortir comme attributs du paysage :

- **La nature et surtout la végétation** : dans les deux groupes d'acteurs les arbres, les espaces plantés ont été représentés dans la plupart des cartes, à l'exception des cartes réalisées par les habitants du centre-ville de Saint-André.
- **La vue et la dimension panoramique** : dans plusieurs cartes mentales les points de vue sur le grand paysage sont indiqués.
- **La beauté** : en lien avec la dimension visuelle des paysages, figurent sur les cartes mentales des éléments naturels ou bâtis étant considérés comme beaux.
- **La dimension historique et patrimoniale** : dans le centre-ville de Saint-André, les habitants et l'acteur professionnel interrogé ont tous représenté, avec des degrés d'importance différents, les bâtiments historiques. Une habitante indiquant explicitement que la dimension patrimoniale du quartier, à travers les monuments et les bâtiments anciens du centre, est intéressante à aborder dans le paysage de la ville.
- **Le bâti** : plus généralement, outre la dimension patrimoniale, les bâtiments administratifs, les immeubles, les routes ressortent dans les éléments paysagers du quartier dessiné si l'on se réfère à la consigne qui a été donnée au début de l'exercice. Néanmoins, la dimension paysagère de ces éléments n'est pas explicite dans les discours des habitants et des professionnels. Il semble que ces derniers aient dessiné l'ensemble des éléments du quartier, sans toutefois toujours préciser si ces éléments étaient considérés comme paysagers. Elle est plus explicite dans les discours pour les attributs mentionnés ci-dessus. On notera par ailleurs des différences, dans les deux groupes d'acteurs, entre des cartes qui font amplement ressortir le bâti, et d'autres qui ne le mentionnent que très peu voire pas du tout, mettant en évidence, au contraire, quasiment exclusivement les espaces végétalisés des quartiers.

Conclusion du chapitre 7

Dans ce chapitre, nous souhaitons insister sur les éléments associés à la dimension cognitive d'une ou plusieurs représentations sociales du paysage mais ceux-ci étant souvent liés aux dimensions normatives et expressives, des premiers résultats ressortent aussi sur ces deux dimensions sur lesquels nous insisterons dans les deux prochains chapitres. Concernant cette dimension cognitive qualifiant les attributs accordés au paysage, les résultats issus de l'association libre de mots, les questions de terminologie posées en entretien, et les photographies et cartes mentales réalisées pendant les parcours commentés mettent tous en évidence trois conceptions interdépendantes, auxquelles le paysage est rattaché par les professionnels et les habitants interrogés : matérielle, sensible et praxéologique.

On peut distinguer trois attributs dans la conception matérielle du paysage : le « **paysage-nature** », le « **paysage-cadre de vie** », le « **paysage-patrimoine** ». La nature (ou la végétation) est certainement l'attribut qui fait le plus consensus dans les représentations. C'est une thématique centrale dans l'association libre de mots et dans les entretiens, renvoyant aux grands paysages naturels et à la végétation en ville (dans les deux groupes d'acteurs), ou encore à la topographie et à la biodiversité (pour une partie des professionnels). Les points de vue sur les montagnes et la mer ainsi que les espaces végétalisés ont été systématiquement photographiés et représentés dans les cartes mentales des deux groupes d'acteurs comme éléments paysagers marquants des sites d'études.

Comparé à la nature, le cadre de vie apparaît davantage comme un attribut secondaire, moins mentionné dans les deux groupes d'acteurs. Une partie des professionnels associe le paysage à la qualité de vie mais le rattachent le plus souvent à des enjeux de retour de la nature en ville. La matérialité du paysage urbain (les bâtiments, les routes, les infrastructures) est ainsi peu mentionnée dans l'exercice d'association libre de mots et dans les entretiens. Ce sont surtout les architectes et les ingénieurs-VRD et hydrauliques qui travaillent sur ces éléments qui l'associent au paysage, ainsi que certains habitants qui mentionnent les éléments de leur lieu de vie comme composantes du paysage. En revanche, les parcours commentés ont, au contraire, fait amplement ressortir ces éléments. Cela est dû au fait que ce sont des éléments clés dans les projets et les quartiers, mais ces derniers ne font pas nécessairement paysage pour l'ensemble des enquêtés qui ont surtout représenté le plus fidèlement possible l'ensemble des espaces parcourus, sans toujours y associer une dimension paysagère. Dans quelques discours, la dimension paysagère du bâti est explicitée, la beauté ou la laideur de l'architecture étant souligné, de même que l'harmonie entre le végétal et le bâti par exemple. Dans le corpus des habitants, une définition du paysage associée au patrimoine bâti ne ressort qu'à travers cet outil méthodologique. Le patrimoine bâti n'apparaît comme un élément de définition du paysage significatif que pour une petite partie des professionnels relativement à leur métier et leurs missions, et pour une habitante du centre-ville de Saint-André, dont l'expérience du parcours commenté a fait ressortir, en fonction de l'itinéraire choisi, cette dimension.

Le paysage est également qualifié par les enquêtés à travers une conception sensible où **la vue et la beauté** constituent les caractéristiques du paysage le plus souvent mentionnées et associées. Les photographies ainsi que les cartes mentales montrent notamment l'importance des points de vue sur les montagnes et la mer dans les parcours des professionnels et des habitants, confirmant l'importance de ces thématiques dans les entretiens, ainsi que dans l'association libre de mots où la dimension visuelle du paysage était associée aux montagnes et

à la mer chez les habitants. Ces attributs renvoient à un rapport distancié et contemplatif aux paysages. L'appréciation esthétique des lieux et la prédominance du sens de la vue sont aussi très certainement liées à l'usage de l'appareil photo, et de manière plus générale aux parcours commentés, qui en plaçant les enquêtés dans un rapport presque extraordinaire à leur environnement ordinaire, les ont amenés à prêter davantage attention à ces éléments visuels. Deux attributs ne sont mentionnés spontanément (exercice d'association libre de mots) que dans le groupe des professionnels et traduisent au contraire un rapport plus immersif aux paysages : **le bien-être et l'ambiance**. Le bien-être fait partie du noyau central de la représentation, associé aux bienfaits de la végétation en ville. L'ambiance n'est abordée que par quelques acteurs qui la considèrent comme un trait caractéristique du paysage. Les entretiens et les parcours commentés ont également permis de faire ressortir ces éléments de définition dans le corpus des habitants. Ainsi, en entretien, la majorité des habitants ont souligné le rôle du paysage sur le bien-être physique et psychologique et associé le paysage aux sensations et émotions ressenties (émerveillement, joie, bonheur). Une partie d'entre eux ont également cherché à traduire à travers les photographies prises durant les parcours commentés les ambiances dégagées par les paysages dans les quartiers.

Enfin, dans l'ensemble des résultats, les actions de l'homme sur le paysage occupent une place centrale dans les représentations des professionnels. On le voit notamment dans l'analyse catégorielle de l'association libre de mots, mais aussi dans les entretiens, où une partie des professionnels définissent le paysage comme **un outil ou comme un projet pour l'aménagement du territoire**. Cette dimension ressort dans les parcours commentés des professionnels qui ont souligné dans les photographies la manière dont ils avaient façonné certains éléments du paysage ou avaient l'intention de les faire évoluer.

Chapitre 8 : La dimension normative : valeurs et postures vis-à-vis de la question paysagère

Nous avons exposé dans le chapitre précédent les éléments cognitifs qui alimentaient la compréhension du concept de paysage dans les groupes d'acteurs interrogés. Il s'agit dans ce chapitre de montrer, à partir des résultats de l'analyse thématique des entretiens et des parcours commentés, les valeurs qui sont attribuées au paysage en relation avec les différentes définitions et qualifications de celui-ci. En nous appuyant sur le cadre théorique développé par les recherches sur les représentations sociales de la nature, nous considérons que la valeur d'un objet renvoie aux points de vue éthiques des individus et des groupes sociaux sur cet objet, les conduisant à adopter des postures particulières vis-à-vis de celui-ci (Keulartz *et al.*, 2004; Buijs, 2009; Buijs *et al.*, 2011; Kloek *et al.*, 2018). Ici, nous étudions les valeurs attribuées au paysage susceptibles de susciter des postures en faveur de la protection, de la valorisation, de la gestion ou encore de l'aménagement des paysages. Nous faisons ainsi un focus dans ce chapitre sur la place du paysage (en tant que réalité matérielle et en tant que projet) dans l'aménagement du territoire.

Nous montrons tout d'abord que certaines représentations font du paysage un objet accessoire dans l'aménagement du territoire, peu pris en compte dans les opérations d'urbanisme et dissout dans d'autres problématiques. Abordé sous un angle esthétique et associé à la nature et aux végétaux, le paysage est parfois considéré dans les discours comme une contrainte ou un élément ornemental négligeable, qui n'est pas priorisé dans des projets où prédominent des logiques de rentabilité financière. Cette compréhension du concept ne permet pas de faire émerger des postures en faveur de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages.

En revanche, on constate que dans les discours d'une partie des acteurs, en particulier des gestionnaires des espaces naturels remarquables de l'île, le paysage est considéré comme une ressource et un atout pour l'attractivité et le développement économique du territoire. Dans certains des projets urbains étudiés, il est également mis en avant sous cet angle, mais revêt davantage une fonction de planification de l'espace où la dimension esthétique paraît secondaire face à une approche paysagère qui permet de penser la gestion de problématiques environnementales et écologiques, et de qualité de vie, dans la conception d'un urbanisme plus durable. Les divers professionnels du paysage (paysagistes, urbanistes, architectes, ingénieurs écologues) impliqués dans les bureaux d'études de maîtrise d'œuvre jouent un rôle non négligeable dans cette approche en faisant du paysage un ancrage fort de la conduite des projets urbains. Nous identifions dans cette partie les différentes valeurs qu'ils attribuent au paysage.

Enfin, il s'agit dans une dernière partie de mettre en évidence la part faite aux représentations des habitants dans les projets et dans quelle mesure elles sont mises en discussion avec celles des aménageurs. Certains acteurs ont notamment mis en exergue dans les entretiens la manière dont ils travaillaient ou pas avec la population, ainsi que le décalage qu'il pouvait y avoir entre les valeurs qu'ils attribuaient au paysage et certaines pratiques habitantes.

1. De l'insignifiance du paysage dans l'aménagement du territoire

Les résultats de l'analyse thématique des entretiens semi-directifs menés avec les acteurs professionnels montrent que le paysage ne représente pas, pour certains acteurs, un enjeu suffisamment important suscitant des postures en faveur de sa protection, sa valorisation et sa prise en compte dans les projets. Abordé dans un sens uniquement visuel et esthétique il est associé au « paysagement » des villes. Le paysage paraît secondaire voire accessoire face à des priorités d'ordre socio-économiques. Par ailleurs, selon les enquêtés, le manque d'opérationnalité des études paysagères ainsi que le manque de fermeté de la réglementation ne permettent pas de renverser la tendance. Seul dans le périmètre classé à l'Unesco, le paysage apparaît sous la forme d'un enjeu « sérieux » et réglementairement important, mais qui reste difficile à saisir et à évaluer. Notons que ces aspects ne ressortent que dans les entretiens, puisque les acteurs ayant accepté de faire les parcours commentés considèrent tous, bien au contraire, le paysage comme un sujet et un outil important.

1.1 Le paysage accessoire face à d'autres priorités

En tant qu'objet esthétique et associé aux espaces végétalisés, le paysage est reconnu comme apportant une qualité certaine dans les aménagements. Toutefois, il apparaît aux yeux de certains acteurs comme très coûteux et secondaire dans une société où dominent des logiques de rentabilité financière. La place du paysagiste est elle-même discutée dans les projets, la profession étant fortement associée dans certaines représentations à une dimension esthétique et artistique, qui ne fait pas l'unanimité parmi les professionnels de l'aménagement.

1.1.1 Le paysage, un objet sans valeur face à la primauté des intérêts économiques ?

Aux deux échelles d'enquête, les professionnels interrogés soulignent un manque de considération pour le paysage dans les projets et dissocient les préoccupations paysagères d'autres intérêts pour le territoire. Certains considèrent ainsi que le paysage n'est pas porteur d'enjeux suffisamment importants pour tenir une place centrale dans l'aménagement. Un acteur pointe notamment le caractère secondaire voire dérisoire du paysage pour les collectivités territoriales face à des urgences sociales, tels que l'accès à l'eau et à l'électricité dans les logements insalubres du département. Néanmoins, ce sont surtout des préoccupations économiques qui reviennent dans les discours et font passer le paysage pour un élément accessoire :

« C'est un bien commun qui n'a pas de valeur, comme d'ailleurs la biodiversité. C'est pour cela que la biodiversité se dégrade parce qu'elle n'a pas de valeur marchande, donc si telle espèce disparaît, cela change la vie de qui ? La vie continue. Le paysage c'est un peu le même phénomène. » (Association environnementale, ER).

Associé à la nature et à la végétation, confondu avec le « paysagement » selon certains paysagistes, le paysage est considéré par une partie des acteurs, en particulier dans les collectivités territoriales, comme un « [un surcoût](#) » (Collectivité, agent, ER), intégré à la fin des projets s'il reste du budget. Ces derniers précisent, en effet, que la végétalisation des espaces ou encore les intégrations paysagères ne sont pas rentables dans les opérations d'aménagements. Un ingénieur-hydraulique affirme ainsi qu'il y aurait « [une crainte du végétal en ville](#) » (Bureau d'études, EC) de la part des collectivités territoriales, liée à un manque de moyens économiques mais aussi un manque de savoir-faire pour entretenir et pérenniser les espaces plantés. Une partie des agents communaux considèrent que c'est avant tout une vision des décideurs politiques qui voient le coût de ces espaces sur le court terme et manque de prospective pour identifier les bénéfices sur le long terme, notamment pour les populations. Dans les discours des élus interrogés, ces éléments ne ressortent pas, ces derniers reconnaissant au contraire l'intérêt du paysage, ou plutôt du végétal en ville (nous y revenons dans la suite du chapitre). Toutefois, dans les professions de foi des élus, le mot paysage n'apparaît dans aucun des discours, laissant supposer qu'il ne représenterait pas un enjeu politique suffisamment important et fédérateur pour le territoire, ou du moins que le terme même n'est pas suffisamment signifiant pour ces acteurs. Par ailleurs, les paysagistes et les urbanistes interrogés affirment que le paysage est encore trop considéré par les autres professionnels de l'aménagement comme un élément esthétique et ornemental négligeable, et non un enjeu important intégré dans les réflexions des acteurs dès le début des opérations :

« [On a encore trop souvent tendance à rencontrer des administratifs qui voient le paysage comme la petite touche de joli, c'est la cerise sur le gâteau. Ils ne le voient pas comme l'un des composants, comme l'un des ancrages forts du projet.](#) » (SEM, EC)

La plupart des enquêtés soulignent ainsi que c'est avant tout la recherche de la rentabilité économique qui guide l'aménagement du territoire, en particulier les opérations d'urbanisme. Elle se caractériserait par une maximisation des opérations immobilières et un manque d'exigences et de qualité dans les projets. Les acteurs décrivent ainsi de manière très négative les paysages urbains du territoire en accusant une urbanisation anarchique et une « ghettoïsation » de la ville où certains quartiers sont enclavés et refermés sur eux-mêmes ; un manque fort d'espaces publics de qualité, envahis par des parkings laissant peu de place au piéton et au végétal ; un laisser-faire dans l'entretien des espaces ; et un phénomène de banalisation et de standardisation des paysages. Certains acteurs considèrent, en effet, que les villes perdent de leur « [identité](#) » (Collectivité, agent, ER) en privilégiant la densité sans faire de place à des espaces plantés, éléments importants de la culture réunionnaise selon les discours, et qui semblent disparaître au profit d'un mimétisme du modèle urbain métropolitain. Le paysage apparaît ainsi selon eux comme « [le parent pauvre](#) » de l'aménagement (Collectivité, agent, ER) face à une logique de rentabilité financière, un architecte affirmant : « [on est beaucoup revenu sur des logiques financières pures qui fait qu'il n'y a pas la petite marge qui permet de faire de la qualité](#) » (Bureau d'études, EC). Si le paysage est ainsi associé dans les discours à un objet accessoire ou contraignant dans l'aménagement, le rôle du paysagiste est lui aussi discuté dans les projets et ne va pas de soi.

1.1.2 La place du paysagiste dans les jeux d'acteurs

Si les paysagistes interrogés considèrent qu'il y a une plus grande reconnaissance de leur métier par les autres professionnels, certains soulignent néanmoins qu'il n'est pas toujours évident de faire leur place dans les projets urbains parce qu'ils restent malgré tout peu considérés par les autres acteurs dans les gros groupements, peu intégrés dans les décisions en amont des projets, et souvent jugés comme « la dernière roue du carrosse » (Association, ER), leur rôle ne paraissant pas déterminant dans les opérations d'urbanisme contrairement à d'autres métiers :

« Pour la plupart des paysagistes, on est mal reconnu par nos collègues, non pas paysagistes, nos collègues VRD [Voirie réseaux divers], mal reconnus par les autres professions avec qui on travaille, avec qui on est censé travailler ensemble, c'est un peu dur. Moi, j'ai laissé tomber les gros groupements. Aujourd'hui, je m'associe plus à des éco-interprètes, à des graphistes. [...] On se laisse plus facilement la place qu'avec des VRD, qu'avec des architectes, qui ont l'impression que de toute façon qu'on soit là ou pas, cela serait pareil ! » (Bureau d'études, ER).

Ces discours émanent principalement des paysagistes-concepteurs interrogés à l'échelle régionale qui ont souvent insisté sur les rapports de force qu'il pouvait y avoir entre eux et d'autres professionnels du secteur privé. L'analyse thématique a fait ressortir, en outre, dans les discours une association du métier à celui « des artistes [...] qui n'aiment pas trop avoir de contraintes et de règles » (Association environnementale, ER). Un agent dans une collectivité territoriale considère encore que ces derniers sont des acteurs difficiles à intégrer dans les groupements de professionnels, parce qu'ils veulent « signer » leurs œuvres et auraient du mal à collaborer avec les autres acteurs : « c'est quelque chose de très compliqué à gérer ces gens qui sont un peu artistes et qui pensent qu'il faut qu'ils prouvent quelque chose. » (Collectivité, agent, ER). Pour cet acteur, les paysagistes sont associés indifféremment aux architectes. Au sein du Conservatoire du littoral, un acteur pointe également la vision sectorielle de certaines approches de paysagistes, formés dans des écoles de paysage, où celles-ci serait réduites à une approche plastique : « si on a une approche versaillaise de nos aménagements, on ne va pas avoir une approche complète, étant donné qu'elle va être très centrée sur de la plasticité. » (Etablissement public, ER).

L'analyse thématique a également fait ressortir une vision très manichéenne du paysage dans les discours de certains agents communaux, qui opposent leur métier d'aménageur, quelques-uns se définissant comme des « bétonneurs » (Collectivité, agent, ER), au métier de paysagiste tantôt associé à des artistes, tantôt à des défenseurs de l'environnement. Un acteur souligne dès lors la difficulté de collaborer avec différents professionnels sur des projets et la nécessité parfois de recourir à des spécialistes du dialogue territorial pour faire discuter entre eux des acteurs qui n'ont ni le même langage, ni les mêmes intérêts. En outre, un paysagiste considère que la multiplicité des acteurs rend également difficile l'action paysagère, qui depuis la CEP concerne l'ensemble des acteurs du territoire, mais n'apparaît, selon lui, ni essentielle ni prioritaire pour personne :

« Pour moi, être paysagiste c'était plus facile dans les années 1980 que maintenant. Je trouve qu'il y avait des spécialistes en paysage qui avaient une forme de regard et d'action sur le paysage, et de plus en plus, je trouve que ce propos européen fait que tout le monde est un peu acteur du paysage, et donc, tout le monde est un peu responsable du paysage, mais jamais

totale responsable d'une compréhension et d'une action sur le paysage. Donc tout se noie en permanence et l'action finale est très rarement efficace. Les partenaires sont de plus en plus nombreux et cela noie le propos qui est, entre guillemets, important pour chacun, mais qui n'est jamais essentielle, jamais prioritaire. » (Service déconcentré de l'Etat, ER).

En effet, même si le sujet gagne en importance, si le métier de paysagiste est de plus en plus reconnu, cela s'explique pour certains professionnels par l'influence des injonctions du développement durable dans l'aménagement du territoire et notamment dans l'urbanisme, qui rendent la prise en compte du métier obligatoire dans certains projets. Néanmoins, un architecte et ingénieur écologue⁸² considère que cette prise en compte résulterait plus d'une mode : « on est devenu un peu à la mode dans les années 2000, tout à coup, il fallait être écolo. » (Bureau d'études, EC), qu'une véritable conscience de la valeur que pourrait apporter les orientations paysagères dans l'aménagement du territoire (bien que nous n'observons pas d'effets générationnels dans les discours). Certains enquêtés soulignent en outre la fragilité de la réglementation en la matière pour appuyer leur propos.

1.2 Le rôle de la réglementation sur la place donnée au paysage dans l'aménagement du territoire

La réglementation joue un rôle indéniable sur la prise au sérieux de la question du paysage, notamment lorsqu'elle est considérée par certains comme n'ayant d'autres fonctions qu'ornemental dans l'aménagement. Les enquêtés soulignent d'un côté le manque de fermeté dans les outils réglementaires qui permettrait d'accorder une plus grande valeur au paysage notamment dans les opérations d'urbanisme et de l'autre, l'importance du sujet dans le contexte du parc national.

1.2.1 Un manque d'outils réglementaires sur le paysage

Dans les discours, on constate que ce sont surtout les paysagistes et quelques agents dans les établissements publics qui mentionnent les études paysagères, tels que la charte paysagère et le plan paysage du TCO, ou encore les différents guides réalisés par le CAUE, le parc national et le Conservatoire du littoral, considérés comme des éléments importants d'aide à la décision dans la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Ces études sont vues comme « un fil rouge, quelque chose qu'on peut reprendre sur n'importe quel projet » (Association, ER) ; des « études à grande échelle qui donnent des orientations, des directions, qui peuvent vraiment enrichir chaque acteur dans ses choix » (Bureau d'études, ER), ou encore dans le cas du plan paysage comme des outils de dialogue intéressants pour sensibiliser et discuter avec l'ensemble des partenaires de ce qu'est le paysage. Les agents dans les collectivités territoriales et dans les établissements publics mentionnent davantage les protections réglementaires liées aux prescriptions présentes dans les documents d'urbanisme (SAR, SCOT, PLU) ; les études d'impact réalisées dans le cadre du code de l'environnement qui intègrent un volet paysager

⁸² L'acteur interrogé se définit comme architecte, paysagiste et ingénieur écologue. Architecte de formation et formé en écologie fondamentale, il développe en particulier des travaux de recherches sur ce dernier point.

plus ou moins important en fonction des projets ; et surtout les outils de protection foncière liés au classement des sites et à l'acquisition foncière, considérés par les acteurs comme les instruments les plus efficaces pour protéger les paysages. A l'exception des instruments de protection foncière, les autres outils mentionnés apparaissent aux yeux de certains enquêtés comme des éléments fragiles pour une meilleure prise en compte, protection et gestion des paysages. Les paysagistes, les architectes, les urbanistes et certains agents communaux ont par exemple souligné l'insuffisance de la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme, ainsi qu'un manque de fermeté dans la réglementation qui ne permet pas de faire émerger réellement le sujet comme un enjeu important pour le territoire : « Si on avait une réglementation un peu plus ferme sur certains points, cela aiderait à ce que les projets sortent d'une certaine façon. » (SEM, EC). En effet, outre la loi paysage et la loi littoral qui ont été citées par quelques enquêtés, la « réglementation » sur le paysage se manifeste davantage selon eux à travers des préconisations, des recommandations, de l'accompagnement et du conseil :

« Les garde-fou réglementaires ne sont pas très nombreux, même s'il existe un Atlas des paysages, c'est informatif, un plan paysage c'est informatif, donc si le maître d'ouvrage ne s'appuie pas dessus, personne ne lui demandera de rendre des comptes. » (Bureau d'études, ER).

Par ailleurs, les enquêtés insistent sur le manque de communication et de partage des études paysagères mais aussi le manque d'opérationnalité de ces outils. L'Atlas des paysages est considéré par exemple comme un bel objet de connaissances, qui a une valeur essentiellement descriptive et informative, mais dont la communication ne fonctionne pas, au sein même de la DEAL, pourtant initiatrice de l'étude :

« [L'Atlas] n'a jamais été un outil très permanent alors qu'il était vraiment en situation de l'être, il était tout frais, tout récent, les énergies étaient partagées. Et finalement, à chaque fois qu'il y a eu un sujet paysage, on aurait pu être en situation de dire « l'Atlas a vu des choses, il raconte des choses », et comment on les prend compte ? C'est assez fréquent, les Atlas de paysage sont souvent de beaux objets dont la communication ne fonctionne pas, il n'y a jamais les budgets pour les partager après, ce qu'il faut, c'est trouver les moyens de le diffuser au maximum. » (Service déconcentré de l'Etat, ER).

De manière générale, ces études sont considérées par les acteurs comme étant trop théoriques et littéraires, fastidieuses à prendre en main, et ainsi peu utilisées par les enquêtés à l'exception des paysagistes qui y voient un atout, certainement parce qu'ils y ont eux-mêmes participé et les connaissent. Le manque d'animation de ces études ne permet pas de les exporter hors du domaine des experts qui les ont réalisés, et d'être appropriés par l'ensemble des acteurs qui y sont destinés. En outre, certains soulignent également un manque de concertation dans leur réalisation avec le plus de partenaires possibles.

On constate alors que ce sont surtout ceux qui, de par leur métier, voient le paysage comme un élément important voire central de l'aménagement du territoire, qui s'approprient ces outils, tandis que les autres professionnels qui le considèrent comme un élément accessoire sont confortés pour certains dans leur représentation d'un sujet qui reste de l'ordre de la théorie ou de l'expérience esthétique, peu opérationnel. *A contrario*, dans le cadre de l'inscription d'une partie du parc national à l'Unesco, les acteurs considèrent que la réglementation en la matière en a fait une problématique majeure pour l'ensemble des acteurs concernés.

1.2.2 La place du paysage dans le classement des sites à l'Unesco

Les acteurs s'accordent tous à dire que l'inscription d'une partie du parc national au Patrimoine mondial de l'Unesco fait du paysage un sujet central pour tous les acteurs qui interviennent dans le périmètre et pour tous les projets qui doivent en émaner :

« De toute manière lorsqu'un bien est classé par l'Unesco, l'Unesco demande une procédure de gestion de ce bien, et on doit rendre des comptes. A la Réunion, comme c'était le parc qui était inscrit, c'est la charte du parc qui tient lieu de plan de gestion du bien, donc effectivement il y a des évaluations qui sont faites tous les deux ans je crois, sur l'état du bien, comment il a été géré, et forcément cela oblige à prendre la question du paysage de la façon la plus sérieuse possible, même la plus réglementairement possible. » (Collectivité, agent, ER).

Dans ce cadre, il n'apparaît plus comme un élément accessoire parce que la réglementation en fait un enjeu important pour le territoire, bien qu'elle repose précisément sur une vision esthétique du paysage. Néanmoins, certains acteurs dans les établissements publics soulignent que contrairement à la biodiversité, le paysage n'a pas nécessairement été le premier critère qui ressortait dans l'évaluation de l'impact des projets sur le bien classé. Comme souligné dans le chapitre précédent, la vision esthétique des paysages fait de la question quelque chose de difficile à quantifier, à évaluer objectivement et à gérer. Un bureau d'étude en charge de la grille d'évaluation de l'impact des projets sur la biodiversité et sur la qualité esthétique des paysages dans le périmètre classé à l'Unesco a notamment souligné le paradoxe de l'évaluation de ces deux critères, et les difficultés de faire une grille d'évaluation des projets :

« Si le bâtiment est minuscule, ou s'il est très bas et très étendu, au niveau du paysage on ne le verra pas, donc il aura une bonne note, mais au niveau de l'environnement, il défriche trop grand, donc il impacte les oiseaux, les arbres. Donc on dit que c'est bon d'un côté, mais c'est mauvais de l'autre, donc là c'est un équilibre à trouver [...] C'est vrai que pour les entreprises, pour l'instant l'Unesco c'est assez flou, les critères sont un peu contradictoires donc ils ne savent pas trop. Et ce à quoi on travaille, c'est par rapport à une zone définie et un contexte bien particulier [...] On est plutôt à dire qu'on définit une trame générale et on laisse un peu de souplesse en disant que cette trame générale doit être adaptée au cas par cas sur les sites. Si c'est un milieu comme une forêt équatoriale protégée et en voie de disparition, le critère de la biodiversité va être au-dessus de tout, et si on fait quelque chose qui se voit un peu au niveau du paysage, tant pis, c'est la biodiversité qui compte d'abord. Si c'est le piton de la Fournaise, pour la biodiversité, ils ont planté des arbres fruitiers qui n'ont rien à faire là au pied du gîte, donc si ces arbres sont coupés, tout le monde s'en fiche, il n'y a rien d'endémique, rien de protégé, il y a quelques oiseaux forestiers, mais si on les déplace, ce n'est pas bien méchant. Au niveau du paysage, eux ils veulent un bâtiment qui claque, donc on met le paysage d'abord. » (Bureau d'études, ER).

On le voit dans la citation, la prise en compte du critère paysager est difficile à évaluer et en cours de définition parce qu'elle dépend du site et des objectifs des gestionnaires dans la zone. Il reste que ces acteurs considèrent le paysage comme un atout pour le développement économique du territoire puisqu'il est considéré comme un actif important dans le développement des stratégies touristiques, suscitant ainsi de la part de certains professionnels des postures en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages. En fonction des sites et des missions de chacun, la valeur du paysage face aux enjeux économiques n'est pas la

même : d'un côté l'absence de valeur marchande entraîne un manque de considération pour le paysage dans l'aménagement ; de l'autre la valeur utilitaire attribuée au paysage par une partie des acteurs lui donne une importance dans le développement de stratégies économiques.

2. Le paysage, un atout pour le développement du territoire, en particulier dans la conduite de projets urbains

Si les acteurs soulignent que le paysage reste globalement perçu comme une contrainte dans l'aménagement du territoire, les entretiens et les parcours commentés ont mis en exergue la manière dont le paysage pouvait également être abordé comme une ressource pour le développement de l'île. L'analyse des discours et surtout des projets étudiés à l'échelle communale a ainsi fait ressortir trois cas de figure où le paysage représentait un intérêt pour le territoire :

- Le paysage est considéré par certains acteurs comme un atout dans l'aménagement, facteur d'attractivité. Il est abordé sous un angle matériel (espaces naturels remarquables, végétaux) et considéré comme un moyen de jouer sur l'image d'un territoire, valorisé dans les hauts de l'île, mais aussi dans des projets urbains.
- Le paysage est associé, confondu ou mis au service d'enjeux écologiques. Il est abordé sous un angle matériel mais aussi comme un outil de conception de l'espace.
- Le paysage est considéré comme un outil de planification dans un objectif de développement durable. Il est abordé sous l'angle d'un projet et d'une méthode de travail.

Si nous distinguons les approches pour des besoins de clarté, elles sont corrélées dans certains projets en fonction des représentations des acteurs interrogés.

2.1 Protection et valorisation des paysages : des postures motivées par la projection de « valeurs anthropocentriques de la nature » sur le paysage

Contrairement à ce qui a pu être souligné dans la partie précédente, on constate dans les discours de certains aménageurs que la vision esthétique du paysage et l'association de celui-ci à la nature ou à la végétation peut également conférer au paysage une place centrale dans l'aménagement du territoire, en tant que facteur d'attractivité. En effet, dans les espaces naturels remarquables de l'île, le paysage est abordé sous un angle esthétique et vu comme un actif incontournable dans l'attractivité touristique du territoire. Quelques acteurs dépassent cette approche et soulignent également la dimension patrimoniale et sociale de l'expérience paysagère et l'intérêt de ces aspects pour le développement de stratégies de développement économique. L'association du paysage au végétal est également considérée dans certains projets urbains comme un moyen de rendre plus attractif une ville ou un quartier. Ce sont ainsi les bienfaits qu'apportent la nature et le végétal aux hommes, faisant écho aux « *valeurs anthropocentriques de la nature* » décrites dans certains travaux (Gagnon Thompson et Barton, 1994; Buijs, 2009), qui motivent les postures et les actions des professionnels interrogés.

2.1.1 Développement économique et attractivité touristique : le paysage naturel au cœur des stratégies de valorisation des grands sites

Si les représentations esthétiques du paysage en font un parent pauvre de l'aménagement, c'est surtout le cas dans les politiques urbaines. En revanche, elles lui confèrent une dimension déterminante dans les espaces naturels des hauts de l'île, où les panoramas et les points de vue sur les paysages remarquables sont valorisés par les acteurs comme un atout majeur dans le développement économique du territoire :

« Ce qui fait l'intérêt touristique, ce sont les paysages, ce sont les milieux qu'on va découvrir, ce sont les panoramas, c'est cela qui attire, donc ce n'est pas intégré comme une contrainte, comme cela peut être le cas dans d'autres espaces, notamment urbains où cela peut être un peu plus conflictuel. C'est clairement intégré comme une valeur. » (Collectivité, agent, ER).

Dans les entretiens menés à l'échelle régionale, les enquêtés évoquent en effet « la valeur paysagère des lieux » (Etablissement public, ER) et « l'effet waouh » (Etablissement public, ER) qui résultent du spectacle que donnent à voir les paysages remarquables, au cœur des stratégies de développement touristique. Les acteurs évoquent les « paysages qui présentent encore un intérêt régional au niveau de l'île » (Collectivité, agent, ER), en citant le volcan et les cirques, jugés « extraordinaires » (Etablissement public, ER) de par leur verticalité et leur beauté. Ils considèrent que ces derniers doivent être exploités dans l'élaboration des stratégies de mise en valeur de l'image du territoire. Le paysage tient ainsi dans les discours de certains aménageurs un rôle central dans le développement des sports de nature et des circuits touristiques, mais suscite aussi le déploiement d'une stratégie de valorisation de l'accueil du public. Une stratégie d'écotourisme est ainsi visée par quelques acteurs (agents au sein du parc national, de l'ONF, des conseils régional et départemental) qui considèrent que les paysages étant déjà grandioses, leur valorisation passe par l'aménagement des sites d'accueil qui doivent permettre aux touristes locaux et étrangers de s'y attarder, sans menacer la valeur paysagère des lieux par un tourisme de masse.

Certains enquêtés parlent ainsi de « ménagement » (Collectivité, agent, ER) des sites, de « respect des lieux » (Etablissement public, ER), qui se traduisent par une politique de rejet d'une trop grande bétonisation des espaces aménagés, le choix de plantations et de matériaux adaptés en cohérence avec les paysages, et la volonté de réduire la place des parkings et des voitures pour favoriser une mobilité douce et un aspect plus naturel de l'arrivée dans les lieux. Les acteurs soulignent alors qu'ils perçoivent à la fois le paysage comme une ressource matérielle à protéger et à valoriser, mais associent aussi le terme à un outil de travail, « l'aménagement paysager », qui renvoie dans les discours à une approche transversale leur permettant d'aménager les lieux de manière plus qualitative et respectueuse des sites :

« L'aménagement paysager est toujours une partie intégrante et transversale dans l'ensemble de nos missions [...]. C'est comment choisir les plantations, quels types de graviers on va utiliser, quels murets on va pouvoir mettre, toujours en fonction du paysage et du massif dans lequel on se trouve pour respecter les lieux [...]. [Il s'agira] aussi d'enlever le tout voiture au pied des sites, de dégager ces parkings pour laisser un aspect naturel au maximum et un effet de surprise aux visiteurs qui vont s'y rendre parce qu'ils auront un cheminement à parcourir ou quelque chose, avant d'arriver au belvédère. » (Etablissement public, ER).

Les acteurs soulignent ainsi qu'ils doivent au préalable définir l'« [intention paysagère](#) » (Collectivité, agent, ER) qu'ils veulent donner aux lieux, qui se conçoit de manière partenariale avec plusieurs professionnels et qui va permettre de révéler, valoriser ou magnifier la singularité et les caractéristiques de certains grands sites en fonction des aménagements. Les « portes du parc national » est une stratégie du parc national qui s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il s'agit d'une stratégie de développement économique, qui ne concerne pas seulement les grands sites, mais aussi l'itinéraire et les bourgs qui sont traversés pour accéder à ces derniers. L'objectif est de capter le flux des touristes qui montent vers les grands sites pour créer de l'activité économique dans le ou les derniers bourgs. Dans les discours, le paysage tient une place fondamentale dans cette stratégie puisqu'il s'agit de faire découvrir et de valoriser l'histoire des lieux traversés en cohérence avec le grand site, et de valoriser la singularité de chaque itinéraire. L'accent est mis sur le cheminement et la découverte des paysages. Un acteur souligne qu'il s'agit de « [révéler les patrimoines](#) » (Etablissement public, ER) qui sont le miroir du territoire ainsi que de sa culture. L'objectif étant de valoriser l'expérience esthétique des paysages, l'histoire des lieux, et par là, l'histoire de la Réunion en mettant l'accent sur l'authenticité de certains modes de vie, comme dans le cirque de Mafate.

On constate ainsi que dans ces stratégies de développement touristique, le paysage est associé d'une part aux services que la nature rend aux hommes, à la fois en tant qu'objet esthétique et de contemplation, et en tant qu'élément du patrimoine naturel et culturel du territoire ; et d'autre part à une approche de travail pour aménager de manière plus durable les sites. Ces manières de se représenter le paysage suscitent ainsi des actions de protection, de valorisation et d'aménagement ou de « ménagement » des lieux. Pour toutes ces raisons, le paysage tient une place importante dans les politiques de développement des hauts de l'île. Dans les projets urbains étudiés, le paysage apparaît également sous l'angle d'un outil permettant de travailler l'image d'un territoire. C'est notamment le cas du projet de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André, où le mandataire de la maîtrise d'œuvre urbaine et les agents communaux en charge du projet considèrent le paysage comme le moyen de transformer l'image du quartier et de favoriser ainsi son attractivité.

2.1.2 Le paysage, facteur d'attractivité, source de bien-être et de qualité de vie

L'enquête menée sur le centre-ville de Saint-André a fait ressortir dans les discours des professionnels ainsi que dans ceux des habitants une image particulièrement négative du quartier. Les habitants ont évoqué la laideur des bâtiments et des infrastructures et les aménageurs le caractère « abîmé » du centre-ville. L'ensemble des enquêtés considèrent ainsi que les bâtiments sont vieillissants et en très mauvais état, qu'il y a beaucoup trop d'immeubles et de logements sociaux laissés à l'abandon : « [On est sur un centre-ville qui est très vieux, qui renvoie une très mauvaise image, des bâtiments très vieux, on pense tout de suite à sale et dégradé !](#) » (Collectivité, agent, EC). Dans un parcours commenté réalisé avec deux habitants dans le quartier, ces derniers ont notamment pris en photo et pointé l'état des immeubles à de multiples reprises insistant sur la nécessité de les réhabiliter (Photo 55 et Photo 56).



Photo 55. Moisissure au plafond d'un immeuble (Saint-André).
Crédit : Centre-ville Saint-André, homme, 30 ans.



Photo 56. Bâtiment dégradé (Saint-André).
Crédit : Centre-ville Saint-André, homme, 30 ans..

Un manque important de verdure dans les espaces publics est également souligné, les habitants regrettant notamment la perte de certains arbres : « **Moi, j'aimais bien les arbres devant l'église, il y avait de gros pieds d'arbres qui dataient, qui donnaient de l'ombre, il n'y en a plus.** » (Centre-ville Saint-André, femme, 40 ans). L'omniprésence de l'automobile, la minéralisation trop importante du paysage urbain, peu adaptée au contexte climatique tropical sont également décriés : « **On est plus sur du gravier, sur quelque chose qui n'est pas du tout qualitatif, des poches de parkings [...] il n'y a pas de trottoirs, aucun aménagement paysager, c'est juste une fonction : la voiture !** » (Collectivité, agent, PC).

De manière générale, il ressort une image d'un centre-ville dysfonctionnant en perte d'attractivité. Dans les discours des aménageurs, l'objectif principal du renouvellement urbain du centre-ville constitue donc à changer l'image négative du territoire. Il s'agit de rendre la ville agréable à vivre en y apportant plus de confort climatique pour le piéton, en réduisant la place du bitume dans le quartier ainsi que la place donnée à la voiture, en offrant des espaces publics de qualité, des parcs et des espaces plantés, considérés comme des espaces de respiration pour des populations qui vivent dans des immeubles, et qui font aujourd'hui défaut dans le centre-ville, les quelques parcs actuels étant peu aménagés ou colonisés par les voitures : « **[Il s'agit de] créer de nouveaux espaces de convivialité pour apaiser la notion de tension urbaine, parce que quand on vit dans une zone urbaine, on subit des tensions, du bruit, donc il faut créer des espaces dits de respiration.** » (Collectivité, élu, EC).

Un agent communal souligne ainsi le rôle de la transformation de quelques espaces clés dans le centre-ville, particulièrement dégradés, et qui, transformés, pourront, selon lui, changer la vision globale du quartier : « **Pour redynamiser, cela passe par l'attractivité et l'attractivité passe par l'image. Il faut changer l'image, la perception d'un territoire.** » (Collectivité, agent, EC). Les élus interrogés soulignent encore l'importance de redynamiser le tissu commercial du centre-ville, de valoriser les éléments patrimoniaux du quartier afin de donner une image plus animée et attractive de celui-ci :

« **Nous souhaitons rénover la place Jeanne d'Arc, nous souhaitons rénover l'ancien marché couvert de la ville et en faire un marché bio [...] valoriser l'école des Frères, c'est un des plus vieux bâtiments de la ville [...] nous souhaitons le réhabiliter pour en faire un espace de convivialité nocturne. [...] Le vendredi matin, traditionnellement il y aura le marché forain,**

et ce sera une place carrée, et autour de cette place battra l'autre poumon de la ville pour l'animation musicale, artistique, avec autour des commerces, des tables, des terrasses, de la consommation, du vivre ensemble. » (Collectivité, élu, EC).

Lors du parcours commenté réalisé dans le centre-ville avec un agent de la municipalité, l'enquêtrice a davantage insisté sur le rôle de la végétalisation en ville dans la transformation de l'image et de l'attractivité du quartier. Elle a insisté sur les travaux qui seront réalisés sur les parcs et les espaces-verts de la ville, aujourd'hui envahis par les voitures. Elle a également évoqué de manière plus générale les profils des rues et certains espaces comme les entrées des écoles et des lycées et les espaces commerciaux qui seront végétalisés afin d'apporter plus d'ombre et de confort aux habitants. Ces espaces sont destinés à favoriser une mobilité douce rendant davantage attractif les lieux : « les gens vont faire leur shopping et dehors, il y aura des parcs, du mobilier, parce que là c'est pareil il n'y a que des voitures, il n'y a pas un arbre, c'est vachement dur, tu ne peux rien faire à part garer ta voiture, tu ne vas pas rester là, te poser, même s'il y a un banc ! » (Collectivité, agent, PC).

Dans les discours de l'ensemble des acteurs interrogés autour du projet, la dimension paysagère du NPNRU est ainsi associée à la valorisation du patrimoine bâti et surtout à la végétalisation de la ville. Un agent communal a ainsi souligné qu'ils avaient au sein de la ville « une bonne sensibilité » (Collectivité, agent, EC) aux problématiques paysagères, de par l'accompagnement des paysagistes au sein de la DEAL sur le projet, ainsi que le bureau d'étude choisi qui fait du végétal un outil multifonctionnel de l'aménagement permettant de gérer à la fois des questions de traitement des eaux pluviales tout en apportant un cadre de vie plus agréable :

« Ils [les agents du bureau d'étude] ont un gros volet paysager, avec un volet hydraulique, et sur chaque plan guide sur lesquels on leur demande de travailler, ils intègrent... les canopées, c'est eux. Ils nous ont dit : « on y va, on en met partout ». L'idée, c'est de faire sauter le bitume le plus possible. A Saint-André, il pleut beaucoup, on est sur un terrain plat aussi donc l'eau stagne un peu, donc la végétation a tout son intérêt et on essaie de la mettre partout le plus intelligemment possible. » (Collectivité, agent, EC).

Les agents communaux rencontrés ont manifesté leur intérêt vis-à-vis de cette vision du végétal, constatant que les expériences passées dans la conception urbaine avaient montré les limites d'un urbanisme centré sur une minéralisation trop importante des espaces. Ils considèrent que le paysage permet de favoriser un retour de la nature en ville rendant plus agréable la ville et, favorisant la mobilité douce en faveur d'un centre-ville plus attractif pour le piéton. Dans ces discours, ce sont les services rendus par le végétal sur la qualité de vie en ville qui suscitent des actions en faveur de la valorisation et de l'aménagement des paysages, dimension que l'on retrouve également dans le discours des élus : « Moi, j'associe le mot paysage à la qualité, au bien-être. Quand je parle de qualité, c'est la qualité de vie [...] j'attache à titre personnel dans les projets que j'ai porté au cours de ces six ans une grande importance au respect et à la protection du paysage, à travers les axes du développement durable d'une part, de la biodiversité et de la protection de l'environnement. » (Collectivité, élu, EC).

On retrouve également cette valorisation du végétal dans les professions de foi des élus. En effet, à Saint-André, un candidat mentionnait dans son slogan l'idée d'une « ville-verte ». A Sainte-Marie, un autre candidat manifestait la volonté de créer des « lieux agréables à vivre », mentionnant l'idée de créer des jardins partagés. A La Possession les deux candidats en tête au

premier tour des élections municipales ont mis en évidence dans les actions envisagées sur la commune la valorisation de la « nature en ville » ou de la « ville-jardin » (on trouve les deux expressions dans les discours), l'un d'entre eux associant ces actions à la notion de « bien-être », mentionné comme un des volets du programme d'action. Les discours des élus interrogés dans le projet Cœur de Ville s'inscrivent dans une approche, où le végétal est vu comme un élément d'attractivité et de qualité de vie dans un contexte de densité urbaine :

« Nous accueillons à Cœur de Ville, dans un contexte de densité plus importante, des gens qui viennent souvent de milieux ruraux et qui ont des habitudes de vie dans des maisons individuelles, « case à terre » comme on dit. Cœur de Ville se propose de leur apporter de la verdure, des espaces de respiration, qui leur permettent de mieux s'adapter à cette nouvelle densité. Ce que défend Cœur de Ville aussi, c'est une ville où toute l'activité humaine peut se faire à pied, comme le disait Madame la Maire hier, c'est la règle des cinq minutes, donc tout cela est une approche différente de ce qu'était la ville auparavant. » (Collectivité, élu, EC).

A Cœur de Ville, les décideurs politiques, les agents administratifs et certains autres professionnels de la maîtrise d'ouvrage ont également souligné qu'une place très importante était accordée à la flore indigène et endémique et à la préservation de la biodiversité dans leur projet, résultant notamment de l'influence d'un bureau d'étude spécialisé en écologie urbaine. Ce dernier affirme ne pas avoir d'équivalents sur le territoire dans leurs expertises : « *sur certains savoir-faire, on n'a pas d'équivalents [...], on sait dessiner la gestion de l'eau, la conservation de l'arbre, la structuration du sol.* » (Bureau d'études, EC). Cette influence se lit dans les discours de l'ensemble des acteurs dans les projets à Cœur de Ville mais aussi à Beauséjour, l'acteur interrogé affirmant dans les entretiens avoir largement contribué à « *la réintroduction des espèces indigènes dans les paysages publics* » (ibid.) et ainsi avoir fortement formaté la manière dont était abordé le paysage dans ces projets autour d'une vision écocentrée.

2.2 Une approche écologique du paysage

On constate ainsi dans plusieurs projets urbains étudiés que le paysage est fortement associé à des enjeux écologiques et mis au service de la valorisation de la biodiversité dans la conception de quartiers durables. Dans le projet du parc du Colosse, certains acteurs ont souligné qu'ils préféreraient parler d'« écologie » plutôt que de « paysage », d'autres ont précisé que les deux étaient indissociables, la restauration écologique des lieux permettant de retrouver ou de concevoir des paysages plus qualitatifs et « naturels » ; le paysage permettant également de sensibiliser à des enjeux écologiques. A Beauséjour, l'introduction d'une plus grande biodiversité dans les espaces végétalisés est vu comme un élément essentiel du projet, contribuant à la qualité de vie globale du quartier. A Cœur de Ville, cette vision structure la conception des espaces par la maîtrise d'œuvre urbaine, néanmoins elle est vectrice, dans les deux quartiers, de multiples tensions entre les acteurs.

2.2.1 *Le paysage, un outil de sensibilisation aux enjeux écologiques*

Dans le cadre du projet de réhabilitation du parc du Colosse, un acteur membre d'une association environnementale a relevé l'intérêt de mobiliser le paysage - abordé dans son discours sous un angle esthétique - au service d'une sensibilisation de la population à la nature et à sa préservation. Il considère, qu'à l'heure actuelle, face au changement climatique et aux enjeux environnementaux globaux, il est nécessaire de susciter certains changements de comportements de la part des habitants. Or, la contemplation des paysages (naturels) pourrait selon lui être un premier moyen de sensibiliser à la nature, l'émerveillement que suscitent les paysages pouvant contribuer à faire évoluer le regard et développer une relation différente à la nature. Il souligne que si l'émotion esthétique va de soi dans les espaces naturels remarquables des hauts de l'île, ce n'est pas nécessairement le cas dans les espaces urbanisés, plus dégradés. L'objectif de la zone nature dans le projet consiste ainsi à provoquer de l'émerveillement dans des endroits moins sacralisés, dans des espaces du quotidien, afin de toucher une plus grande partie de la population :

« La nature est, je pense, vu au départ comme un garde-manger. Et aujourd'hui, l'objectif de cette maison de la nature c'est de dire non, c'est juste de prendre plaisir à regarder. Il y a une notion de protection mais aussi ce n'est pas que c'est utile ou pas utile, cela peut être juste du beau. Ce concept d'émerveillement est très important, c'est quelque chose qu'il faut développer à la Réunion. C'est déjà bien ancré dans certains endroits, mais dans des endroits comme là où on est au cœur de la ville, pour des publics qui n'ont pas forcément la capacité d'aller s'émerveiller ou même l'idée parfois d'aller se balader dans les hauts, c'est peut-être une première porte d'entrée, c'est peut-être un moyen pour eux d'accéder à cela. » (Association environnementale, EC).

Il considère ainsi que la mise en place de pontons, de sentiers pédagogiques et de sites d'observation de la biodiversité présents dans les espaces naturels du parc pourra aider dans un premier temps à susciter un rapport désintéressé à la nature. Il évoque également la volonté de mettre en place des salles de lecture du paysage avec des points de vue sur différents paysages du site (la mer, l'étang, le cirque de Salazie et le piton des Neiges) afin de sensibiliser à différents sujets : la formation des paysages, la faune et la flore qui y sont présentes, l'impact des activités humaines sur ces paysages : « *Avoir une lecture de paysage historique, culturelle, naturelle, toutes les dimensions qui pourront être véhiculées à travers cette représentation sur la structuration du paysage.* » (Association environnementale, PC).

Dans ce contexte, c'est la valeur intrinsèque de la nature, sa « *valeur écocentrique* » (Gagnon Thompson et Barton, 1994; Buijs, 2009) qui est mobilisée, le paysage étant considéré comme un support de pédagogie, un moyen de susciter un rapport désintéressé à la nature, un outil de sensibilisation et d'information qui sert les intérêts écologiques du projet. Le rapport inverse est également valable, une partie des acteurs interrogés considérant que c'est à travers des approches plus écologiques qu'il est possible de produire des paysages qualitatifs, la valeur attribuée à la nature suscitant des postures en faveur de la restauration écologique des paysages.

2.2.2 Concevoir et restaurer des paysages à travers une approche écologique

Certains acteurs, en particulier ceux issus des associations environnementales interrogés à l'échelle régionale et communale, ainsi que des professionnels du paysage dans les maîtrises d'œuvre urbaine considèrent qu'une valorisation de la biodiversité dans les projets doit permettre de retrouver la qualité originelle des paysages ou de concevoir des paysages plus qualitatifs.

La restauration d'un « paysage naturel » au parc du Colosse

La charte DAUPI a été évoquée par le CBN-CPIE de Mascarin et les acteurs interrogés au sein de la mairie de Saint-André⁸³ comme le moyen d'atteindre ces objectifs en ville, en veillant aux espèces plantés et à leurs conséquences sur les paysages. Dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse, la dimension paysagère du projet est ainsi associée dans les discours politiques ainsi que dans ceux des agents administratifs à la plantation d'espèces indigènes ou endémiques sur le site, et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Elle participe selon un des élus interrogés à l'attractivité du parc, mais aussi et surtout pour un agent communal à un objectif de restauration écologique d'une partie des paysages de la commune :

« Sur chaque projet, l'aspect paysager est présent par rapport aux normes environnementales, sauf qu'au-delà de cet aspect qui est soit de mettre du gazon, soit de faire des jardins, on voulait compléter cela par une démarche un peu plus écologique, donc on s'est dit qu'on allait faire une pépinière à dimension un peu plus réelle, cibler le Colosse comme une zone privilégiée où on commencerait à développer le paysage et la biodiversité de Saint-André. » (Collectivité, agent, EC)

Cette vision fait écho à celle de la SEOR, en charge de la gestion de la zone nature, qui a souligné dans les entretiens, mais surtout dans le parcours commenté réalisé sur le site, l'intention de l'association de parvenir à retrouver la qualité originelle du paysage du parc et, par ce moyen, de restaurer les habitats de certaines espèces, à travers le travail de replantation de la flore indigène et de lutte contre les EEE (Photo 57), ainsi que les quelques aménagements qui doivent permettre le retour de la biodiversité et notamment de l'avifaune :

« C'est aussi un travail de restauration de l'habitat, cela contribue à redonner un paysage plus ou moins naturel du site [...] l'idée c'est d'arriver à faire un paysage proche, on ne parviendra pas à remettre ces zones à l'identique comme elles étaient au départ, mais de faire en sorte qu'on ait cette dimension un peu naturelle qu'on avait à l'époque. » (Association environnementale, PC).

Créer des paysages selon une approche écologique à Cœur de Ville et à Beauséjour

Dans les projets de La Possession et de Sainte-Marie, il ne s'agit pas de réhabiliter des espaces mais de concevoir de nouveaux quartiers. Or, on constate dans ces deux projets, à des degrés différents, un même objectif de concevoir des paysages qui puissent apporter une diversité d'habitats et d'espèces en milieux urbains, faisant écho à la dimension écologique promue dans

⁸³ La mairie de Saint-André a signé la charte DAUPI et travaille en collaboration avec le CBN-CPIE de Mascarin sur l'ensemble des projets de la commune pour valider les palettes végétales.

les discours des acteurs interrogés dans le projet du parc du Colosse. Cette vision résulte notamment de l'acteur interrogé au sein du bureau d'étude LEU Réunion qui considère qu'il y a une nécessité à « [réintroduire un paysage](#) » (Bureau d'étude, EC) sur le département, le paysage renvoyant dans ses discours aux arbres, aux sols et à la biodiversité qui y est présente :

« Moi, quand je prends des paysages, je prends des arbres et je fais des sols [...]. J'y mets des animaux, j'y mets des cloportes, des papillons, des cafards, des oiseaux, des acariens, des mondes que l'on ne voit pas ! » (ibid.).



Photo 57. Travail de nettoyage d'un des plans d'eau du parc du Colosse.
Crédit : Association environnementale.

Il met ainsi l'accent dans les projets sur le choix des espèces végétales plantées, l'entretien de ces espèces et l'importance de favoriser des corridors écologiques favorables à la conservation ou à une plus grande biodiversité qu'à l'état originel des sites. Ces éléments sont largement mis en avant dans les projets de Cœur de Ville et Beauséjour par plusieurs acteurs. A Cœur de Ville, la plupart des enquêtes caractérisent la dimension paysagère du projet quasiment qu'à travers cette approche, certains reconnaissant l'influence du bureau d'étude : « [Je suis un peu formaté par \[Monsieur X\]. Si vous avez discuté du paysage avec lui, vous avez vu à quel point on pousse \[fait référence aux actions mentionnées ci-dessous\]. Mais quand on parle du paysage de Cœur de Ville, on parle vraiment de biodiversité.](#) » (SEM, EC). Les acteurs interrogés au sein de la maîtrise d'ouvrage ont notamment évoqué les différentes actions qui selon eux participent de cette approche et sont au cœur du projet : la conservation des arbres remarquables, la réintroduction des espèces indigènes et endémiques, le suivi de la provenance et de la traçabilité des semences par le service environnement de la ville. L'ensemble de ces actions sont vues comme le moyen de ramener de la biodiversité en ville, en faisant des paysages dits « [efficaces](#) » (SEM, EC).

A Beauséjour, de la même manière, les acteurs ont souligné le travail de l'architecte et ingénieur écologue dans l'élaboration des palettes végétales et la réintroduction des espèces indigènes dans les espaces végétalisés. Le mandataire de la maîtrise d'œuvre urbaine de Beauséjour explique notamment le choix de travailler avec ce type d'acteur :

« Malheureusement sont suremployées les deux-trois essences communes qui forment une monotonie des paysages, alors qu'il y a une richesse exceptionnelle de biodiversité. Donc c'est bien gentil de faire du paysage mais il faut savoir lequel et comment. Donc là, on s'est rapproché de [Monsieur X]. C'est lui qui a mis au point la palette végétale et qui a porté véritablement cette dimension. » (Bureau d'étude, EC).

Certains acteurs ont précisé qu'en veillant à la mise en place de corridors écologiques, ils ont davantage ramené de la biodiversité qu'à l'état originel du site : « quand on se promène dans la coulée verte de Beauséjour, on retrouve les papillons, les chenilles, les oiseaux qu'on n'avait pas quand c'était de la canne. » (Bureau d'étude, EC).

On constate ainsi dans les discours que c'est la valeur intrinsèque de la nature qui motive les actions de certains professionnels en faveur de l'adoption d'une approche paysagère dans les projets et la production de paysages considérés comme plus qualitatifs (architecte et ingénieur écologue, associations environnementales). Cette vision écologique du paysage n'est toutefois pas nécessairement partagée par l'ensemble des professionnels et provoque parfois des tensions, voire des conflits. Un décalage est notamment souligné dans les discours entre les intentions portées dans la conception des projets par les professionnels de la maîtrise d'œuvre urbaine, notamment au sein du bureau d'étude LEU Réunion, et les actions des professionnels qui doivent ensuite gérer et entretenir les espaces une fois le projet livré.

2.2.3 Une approche source de conflits dans les projets

Comme mentionné plus haut, certaines collectivités territoriales considèrent le paysage avant tout comme une contrainte et un coût financier liés notamment à l'entretien des espaces végétalisés. Des agents communaux soulignent ainsi le décalage entre les approches de certains professionnels du paysage et leurs contraintes et priorités en tant que collectivité territoriale :

« C'est un paysagiste qui est vraiment super sauf qu'il fait des forêts partout, il dit qu'il faut planter les forêts et après sélectionner. Mais en zone urbaine on ne peut pas faire cela. Et cela coûte, entre planter deux arbres et en planter deux cents, ce n'est pas la même chose ! » (Collectivité, agent, EC).

On observe également des conflits entre des ingénieurs-écologues, un acteur prenant position contre la charte DAUPI, considérant qu'une liste de végétaux interdits et autorisés conduit nécessairement à une normalisation des formes de plantation dans les espaces et réduit la diversité recherchée, quand d'autres au contraire soulignent l'intérêt d'une telle démarche pour ramener plus de biodiversité en ville et valoriser la singularité du territoire à travers des essences qui lui sont propres. Néanmoins, ce sont essentiellement les conflits autour de l'entretien des espaces qui ressortent dans la majorité des discours, notamment à Cœur de Ville où les points de tension se cristallisent autour du manque d'entretien des végétaux, censés faire la force du

projet et l'image du quartier. Un élu pointe notamment les différences de représentations de l'intérêt du végétal entre les différents professionnels intervenant dans l'aménagement urbain :

« On a demandé à ce que tous les jardins soient végétalisés en endémiques. Aujourd'hui nous avons un souci d'entretien, ils ont laissé les herbes, le bailleur, le promoteur immobilier n'a pas soigné, préservé. C'est pour cela que ces termes [soigné, préservé] sont importants parce qu'ils ne sont pas forcément partagés par des acteurs qui sont en charge justement de mettre en place les éléments du paysage urbain [...] on tape du poing sur la table pour que des acteurs qui interviennent dans le développement urbain acceptent de changer leur paradigme, leur vision des choses. » (Collectivité, élu, EC).

Les parcours commentés ont été notamment particulièrement révélateurs, certains professionnels critiquant de la même manière le mauvais ou le manque d'entretien des espaces plantés par les bailleurs sociaux et les copropriétés (Photo 58):

« Il aura fallu taper du poing sur la table depuis trois ans avec les bailleurs sociaux qui n'entretiennent pas et les copropriétés non plus qui abandonnent, c'est dramatique, alors que nous [bureau d'études] on entretient les espaces extérieurs avec les entreprises, eux, ils abandonnent, ce qui est la honte. Ils ne se rendent pas compte du trésor qu'ils ont les bailleurs, ils s'en fichent, c'est une catastrophe ! » (Bureau d'études, PC).



Photo 58. Espaces « laissés à l'abandon » à Cœur de Ville.
Crédit : Bureau d'études.

La mort de certains arbres qui avaient été conservés au départ a été relevée dans les discours ainsi que les conséquences sur le confort climatique des habitants et l'objectif global du projet, le manque d'entretien des espaces végétalisés ne permettant pas de créer un îlot de fraîcheur, pensé en correspondance avec l'architecture bioclimatique. Un acteur a également insisté sur le manque de connaissances et de compétences dans l'entretien des paysages. Il considère qu'il y

a une nécessité de développer certains savoir-faire et de former les jardiniers sur le territoire. L'utilisation de certains outils sont en particulier critiqués parce qu'ils ne s'inscrivent pas dans une approche écologique et seraient destructeurs dans la gestion des sols :

« Il n'y a pas un seul pied de bois régénéré au sol parce qu'il n'y a pas un entretien écologique. Ils ramassent les feuilles mortes, ils grattent le sol. Vous avez un entretien qui n'est pas du tout à la mesure du jardin originel parce qu'ils ne savent pas faire. Ils ont des débroussailliers, des souffleurs. » (Bureau d'études, EC)

Ces tensions résultent des différences de valeurs accordées au paysage, ou plutôt, au végétal. En effet, pour certains acteurs, en particulier les professionnels du paysage, le végétal est un outil essentiel d'aménagement au service de l'élaboration d'un paysage urbain et, dans ce cadre, peut devenir un enjeu majeur des politiques urbaines, ce qui contraste avec les acteurs qui y voient surtout une source de contrainte financière.

2.3 La valeur du paysage en tant qu'outil de planification

Dans le cadre des projets urbains étudiés à l'échelle communale, on constate que le paysage est davantage considéré comme un outil multifonctionnel pour améliorer le cadre de vie et penser la conception d'un urbanisme plus durable. A Beauséjour notamment, le paysage est considéré explicitement par ces acteurs comme un outil pour penser la conception de la ville et améliorer la qualité de vie.

2.3.1 Le projet de paysage de Beauséjour

L'ensemble des acteurs interrogés sur le projet de Beauséjour ont mis en avant le rôle de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) qui a restructuré et posé les grands principes de conception du projet. Dans ce contexte, le paysage est appréhendé par les acteurs en tant que projet et outil de planification de la ville.

Certains acteurs de la maîtrise d'œuvre (cabinet d'architecture et cabinet d'urbanisme et de paysage) ont notamment signalé que le projet de paysage s'articulait autour d'une approche plus respectueuse de la topographie des sites, le but étant de composer avec les paysages existants. Dans les discours, ces derniers ont ainsi souligné la nécessité de travailler différemment des promoteurs immobiliers qui « **enfoncent la montagne [...] font énormément de déblais, du soutènement [...] nient les paysages.** » (Bureau d'études, EC). Ils ont, au contraire, mis en avant dans leurs discours la prise en compte de la pente, des chemins agricoles existants et des bassins versants dans le projet. Ces éléments ont été plus explicitement soulignés dans les parcours commentés, un acteur de la maîtrise d'œuvre indiquant par exemple que la place du marché avait été réalisée dans une zone de replat, que les délimitations d'origine des bassins versants avaient été conservées, permettant de réaliser des « coulées vertes » considérées comme des corridors écologiques, des espaces de respiration pour les habitants ainsi que des espaces de gestion des eaux pluviales, avec la réalisation de noues et de bassins filtrants végétalisés (Photo 59) :

« Là, il y avait un talweg naturel, on le voit la route remonte naturellement un peu là-bas et là c'est pareil elle remonte un petit peu, on a un fil d'eau qui était naturellement ici, on l'a identifié, on s'est dit que c'était un fil d'eau qu'on allait conserver. On a créé une promenade verte plantée et aussi une promenade hydraulique parce que c'est là que l'eau va arriver en surface et on va collecter l'ensemble des eaux sur ce talweg. » (Bureau d'études, PC).

Les acteurs ont ainsi affirmé qu'il s'agissait de conserver ou de s'adapter aux paysages existants et à leurs reliefs, mais aussi de créer de nouveaux paysages où une place importante a été laissée au végétal : « On a conçu l'urbanisme à partir du paysage. Ce n'est pas le plan urbain qui a dit : « ici, c'est du paysage ». On a d'abord fait la trame verte avant de faire la trame construction, et c'est très important. » (Société privée, PC). Les espaces publics ont été conçus avant les opérations immobilières, plusieurs acteurs du projet mentionnant que « le vide a été pensé avant le plein » (Collectivité, agent, EC). Ils ont précisé que de cette manière ils avaient pu faire une large place aux espaces plantés, mais aussi réaliser des voies piétonnes larges, ainsi que des jardins partagés, qui ont vocation, selon eux, à redonner une place et un rôle aux habitants dans l'aménagement de la ville pour s'exprimer et produire ce qu'ils mangent.



Photo 59. Noue paysagère à Beauséjour.
Crédit : Bureau d'études.

L'ensemble des enquêtés sur le projet ont insisté sur l'importance de ces espaces pour attirer les populations dans un contexte de densité urbaine. Considérés comme un gage de qualité, ils s'inscrivent notamment dans une stratégie de compensation de l'attachement des Réunionnais à la case à terre et au jardin : « on va donner aux gens un cadre de vie qui soit le plus agréable possible, pour qu'ils acceptent de quitter « la case à terre » pour aller dans « la case en l'air » (Bureau d'étude, PC). Un acteur de la maîtrise d'ouvrage a ainsi expliqué qu'il s'agissait avant tout de créer une ambiance particulière et différente en ville, de donner le sentiment « d'être

ailleurs, dans un autre univers » (Société privée, PC), en étant plus proche de la nature, en donnant la possibilité de se promener, d'entendre et de voir des oiseaux :

« On vient à Beauséjour aussi parce qu'il y a cet espace. C'est amener les gens dans un autre univers [...] vous avez des fougères, des plantes de sol, des buissons, on en a à tous les étages [...]. Vous voyez ? Vous avez des oiseaux qui viennent, ils viennent se régaler. On ne voit pas cela partout ! » (Société privée, EC).

Le paysage sert ici à l'élaboration d'une ambiance territoriale qui passe notamment par la valorisation de l'expérience sensible (Bailly, 2018). Le chant des oiseaux, la douceur des feuilles, l'odeur de certaines fleurs, la beauté des arbres ont notamment été mentionnés dans les parcours commentés aménageurs et habitants dans le quartier. Les coulées vertes ont été privilégiées dans l'itinéraire de l'ensemble des parcours réalisés avec les professionnels et les habitants, et ressortent dans les cartes mentales (cf chapitre 7, 3.3). Une habitante a relevé le calme et la tranquillité ressentie dans les coulées vertes mais aussi l'aspect récréatif qu'offraient ces espaces aux allures de forêt : « les enfants sont contents parce qu'ils peuvent rentrer dedans, ils jouent à cache-cache dedans. » (Beauséjour, femme, 39 ans).

Les acteurs ont également insisté sur les choix qui avaient été réalisés sur le mobilier urbain et l'architecture dans le paysage de la ville, notamment le travail des matériaux locaux pour le revêtement au sol, ainsi que le rôle de l'architecture bioclimatique, élément essentiel dans la démarche d'apporter plus de confort climatique, mais aussi de correspondre à un contexte territorial tropical :

« Il n'était pas question qu'on amène des visions de Métropole avec de l'îlot fermé, haussmannien. On s'est beaucoup attaché à avoir de l'îlot ouvert qui respire, où justement le végétal vient. Et sur la partie de la réalisation des espaces publics, on a essayé de coller à un contexte réunionnais. Par exemple, on a utilisé des pierres de lave du volcan, qu'on est allé chercher dans des carrières de l'île pour montrer qu'on est à la Réunion, on contextualise aussi dans la matière les lieux. » (Bureau d'études, EC).

D'après les discours, le paysage tient ainsi lieu et place de projet. C'est sa valeur d'outil pour l'aménagement qui suscite les postures des professionnels qui y voit un outil transversal permettant de composer avec la topographie du site et de constituer des espaces qui répondent à la fois à des enjeux environnementaux et de qualité de vie, afin de susciter une attractivité dans un contexte de forte densité urbaine. Les acteurs soulignent, en outre, que la place dévolue au projet de paysage dans la conception du quartier s'expliquerait à travers la valorisation du rôle des cabinets d'étude spécialisés dans le paysage par la maîtrise d'ouvrage.

L'écoquartier Cœur de Ville présente plusieurs points communs avec celui de Beauséjour, les acteurs interrogés mettant l'accent dans les discours sur la place qui est accordée à l'architecture bioclimatique, aux espaces publics végétalisés, et à la connexion entre les espaces bâtis et les espaces plantés, considérés également comme des éléments essentiels pour attirer les habitants et créer un cadre de vie plus agréable en ville. Néanmoins, si les objectifs semblent proches, la manière dont est abordée le paysage diffère. Il est essentiellement et davantage considéré sous un angle écologique à La Possession et se manifeste à travers l'influence d'un bureau d'étude de la maîtrise d'œuvre spécialisé en écologie urbaine.

2.3.2 *L'influence des bureaux d'études : valorisation du savoir-faire dans les projets de paysage*

Les acteurs interrogés dans les bureaux d'étude d'urbanisme et de paysage à l'échelle communale mettent en évidence dans leurs discours le rôle central qui a été attribué aux paysagistes au sein des projets étudiés. Certains considèrent ainsi que Beauséjour a joué un rôle déterminant dans cette approche, leur permettant de faire valoir leur savoir-faire dans d'autres projets, notamment auprès des collectivités territoriales. On retrouve en effet dans les autres projets étudiés à La Possession et à Saint-André certains mêmes acteurs.

Un professionnel d'un de ces bureaux d'étude a précisé que les rôles avaient été inversés à Beauséjour par la maîtrise d'ouvrage entre les cabinets d'études VRD et ceux spécialisés dans le paysage. Ces derniers (avec les urbanistes et les architectes en chef) ont été considérés comme les chefs d'orchestre de la maîtrise d'œuvre urbaine, leur permettant de ne plus être cantonnés à une fonction de paysagement des espaces :

« Avant, c'était le bureau d'étude technique VRD qui était le mandataire et qui disait aux autres ce qu'il fallait faire [...]. Il [maître d'ouvrage] a dit qu'il allait inverser les rôles. [...] Il voulait que ce soit le paysagiste qui dise où la route doit être mise, où les réseaux doivent passer. [...] Il a donné les manettes au paysagiste. Cela a été une révolution parce que jusqu'à maintenant le paysagiste a toujours été au deuxième, troisième, quatrième rang, et là, il est devenu le maître du jeu de l'aménagement [...]. Il n'était plus là pour planter un arbre là où on lui avait demandé, c'est lui composait l'espace et le définissait. » (Bureau d'étude, EC).

D'après les discours des acteurs interrogés dans ces bureaux d'étude, cette inversion des rôles est liée d'une part à la sensibilité personnelle de certains acteurs et aux représentations qu'ils ont du métier de paysagiste. Un acteur interrogé à l'initiative du projet de Beauséjour a par exemple dissocié les techniciens, qui auraient « une approche purement routière » (Société privée, EC), des paysagistes dont, selon lui, la dimension artistique et la sensibilité au végétal en font des acteurs qui ont un regard et une approche particulière pour s'adapter au site. Un autre (urbaniste) a encore souligné la nécessité de travailler avec plusieurs professionnels du paysage (paysagistes et ingénieurs-écologues) pour mettre en place la vision qu'il a de l'urbanisme durable, qui nécessite des compétences en matière de conception et de gestion des espaces végétalisés pour en faire des corridors écologiques.

D'autre part, cette valorisation du métier serait liée, selon une partie des acteurs interrogés dans ces bureaux d'étude, à la pluridisciplinarité de leur cabinet et à la particularité de certains de leurs savoir-faire. Deux cabinets pluridisciplinaires interviennent en effet dans le projet : l'Atelier LD et LD Austral composés d'urbanistes, de paysagistes, de diplômés en architecture, d'ingénieurs-hydrologue et VRD ; LEU Réunion qui rassemble architectes, paysagistes, urbanistes, spécialisés dans la recherche en écologie urbaine. Selon un des acteurs (directeur associé d'un des bureaux d'étude), cette diversité des compétences leur permet d'apporter une vision transversale et holistique de l'aménagement du territoire, où les aptitudes des paysagistes ont autant leur place que celles des autres et se complètent, valorisant ainsi les différents apports de chaque professionnel :

« Souvent, ce qu'il se passe, c'est que vous avez des cabinets qui sont spécialisés dans un domaine précis et quelquefois chacun défend un peu son métier [...]. Plutôt que d'avoir six

interlocuteurs différents avec un responsable d'agence spécialisé dans chaque domaine, on avait une maîtrise d'œuvre urbaine avec dedans ce panel de compétences. » (Bureau d'étude, EC).

Dans les collectivités territoriales, certains agents communaux ont au contraire stipulé qu'ils ne recherchaient pas particulièrement les compétences des paysagistes, mais l'exemple de Beauséjour aurait permis aux bureaux d'étude de faire valoir certaines expertises adaptées au contexte territorial. C'est notamment le cas de l'agence LD Austral, spécialisée dans le traitement surfacique des eaux pluviales. Le bureau d'étude travaille avec le végétal pour faire des espaces multifonctionnels qui permettent de stocker les eaux pluviales en alimentant les espaces plantés, de rafraîchir la ville en y apportant un confort climatique, et de faire des espaces qui vont pouvoir servir de jeux, d'aires de pique-nique, de lieux de promenade, en fonction des projets et des sites. On constate par exemple dans les discours des agents de la mairie de Saint-André impliqués dans le NPNRU et le parc du Colosse que ce sont avant tout ces compétences hydrauliques et la vision multifonctionnelle qui y est associée qui les ont intéressés :

« On n'avait pas forcément besoin d'un bureau d'étude spécialisé dans le paysage, ce n'était pas forcément le prestataire que l'on souhaitait. On voulait un groupement qui s'occupe de bâtiments, qui s'occupe du parc [...]. Là où on était preneur de notre prestataire, c'est par rapport au traitement des eaux pluviales surfaciques et non pas de réseaux où on creuse. Donc tous les bassins, les *skate-park*, etc., ce sont des choses qui montent en eau [en période de forte pluie, ces espaces se remplissent d'eau]. A Beauséjour, le traitement des eaux pluviales est surfacique et un petit détail de traitement permet une avancée ou un avancement du paysage, du végétal dans le bâti [...]. On a évité de mettre du béton et on a privilégié le végétal. » (Collectivité, agent, EC)

L'analyse thématique a ainsi fait ressortir trois valeurs qui façonnent l'action paysagère :

- **La valeur anthropocentrique de la nature** : ce sont les bienfaits de la nature et de la végétation pour les hommes, projetés sur le paysage, qui suscitent des postures en faveur de la protection, de la valorisation ou encore de l'aménagement des paysages. Le paysage associé à la nature est ainsi considéré comme un atout pour le développement économique du territoire (un atout associé à sa dimension esthétique dans la valorisation des espaces naturels remarquables du territoire) ; un élément essentiel dans le bien-être et la qualité de vie, associé à un idéal de ville-nature (Bailly, 2013).
- **La valeur écocentrique de la nature** : ce sont les qualités inhérentes à la nature qui suscitent certaines postures et actions vis-à-vis du paysage. Celui-ci est ainsi considéré comme un élément de pédagogie devant permettre de susciter un rapport désintéressé à la nature. Il est également considéré comme une ressource porteuse d'enjeux écologiques dans les quartiers.
- **La valeur du paysage en tant que projet** : considéré comme un projet et une approche transversale dans la conception urbaine, le paysage est un outil multifonctionnel de planification pour améliorer le cadre de vie, nécessitant de prendre en compte le végétal, le mobilier urbain, la topographie du site, etc.

Ces visions impactent le façonnement des paysages mais aussi la manière dont ils sont gérés et protégés. On constate dans les discours des difficultés à partager ces représentations avec celles des habitants, jugés peu sensibles à ces questions, et dont les pratiques ne sont pas toujours comprises par les professionnels. D'après les discours, il semble que le paysage soit peu utilisé comme un outil de médiation et reste l'apanage de certains experts en amont des projets.

3. La place de l'habitant dans la gestion, la protection et l'aménagement des paysages

De nombreuses études montrent que si la participation citoyenne fait l'objet d'un cadre normatif, l'implication de l'habitant dans les prises de décision et la construction des projets reste faible (Davodeau et Toublanc, 2010; Labat, 2012; Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015). On constate, en effet, dans les discours de certains professionnels ainsi que des habitants les difficultés de la mise en place de cette participation. Les premiers ont souligné les contraintes et l'inefficacité de certains dispositifs. Les seconds sont sceptiques quant à la prise en compte de leurs avis dans les projets. Toutefois, on relèvera également dans les discours d'une partie des enquêtés, en particulier à l'échelle communale, la mise en place de différents outils pour travailler davantage avec la population et intégrer leurs avis dans les programmes, en particulier sur les communes de La Possession et de Saint-André.

3.1 Le décalage entre le regard des professionnels et celui des habitants

Dans les discours des professionnels, en particulier ceux interrogés à l'échelle régionale, il y aurait un décalage entre les valeurs qu'ils attribuent au paysage dans l'aménagement du territoire et les pratiques, les habitudes de vie et les attachements des habitants à certains lieux. Certains professionnels considèrent que le paysage reste un domaine réservé aux experts, parce qu'ils n'ont pas le même langage et le même regard sur le paysage que les populations.

3.1.1 Une supposée insensibilité des habitants à des préoccupations paysagères face à une vision technique, savante et intellectuelle du paysage

Des professionnels considèrent qu'il y aurait une insensibilité des populations au paysage sur le territoire qui serait liée à plusieurs facteurs. Il serait tout d'abord difficile pour les habitants de se rendre compte de la richesse paysagère au quotidien. Certains affirment ainsi qu'il faut quitter le territoire pour prendre conscience de la valeur des paysages, soulignant le décalage entre le regard des touristes et celui des populations locales. Le paysage est ici surtout associé aux paysages remarquables ou naturels et abordés sous un angle esthétique.

« Quand on vit ici, c'est notre quotidien, tant que vous restez ici dans votre train-train quotidien, malheureusement, on a du mal à prendre conscience. » (Collectivité, agent, EC).

« Les Réunionnais, quand ils arrivent là, se fichent complètement du paysage, mais les touristes eux sont émerveillés par la vue [...]. Il y a plein de gens qui vivent ici et qui ne se

rendent pas compte. Ce sont les touristes qui nous disent que c'est joli souvent. » (Collectivité, agent, ER).

Il y aurait également une perte du rapport à la nature et à la vie en extérieur dans les habitudes de vie qui engendrerait cette insensibilité :

« Je trouve que c'est incroyable comment les gens ont quitté le territoire de leur cité, c'est-à-dire qu'ils sont enfermés devant leur télé, leur voiture. Je pense aussi que les gens ne marchent plus, ils ne regardent plus le paysage ! » (Bureau d'étude, EC).

Dans la plupart des discours, les acteurs interrogés considèrent ainsi qu'il y a peu de controverses et de revendications à proprement parler au sujet des paysages sur le territoire. Certains aménageurs ont affirmé qu'il était difficile de s'exprimer sur la question, encore plus pour les habitants qui seraient, selon eux, davantage sensibles à la présence d'infrastructures et d'équipements publics. Une partie des acteurs interrogés ont ainsi critiqué le rapport des Réunionnais à la nature, considérant que les revendications des habitants tournent essentiellement autour de la propreté des sites et vont à l'encontre des intérêts écologiques qu'ils souhaitent intégrer dans les projets. Certains professionnels ont ainsi précisé que le paysage était une notion élitiste qui supposait de regarder d'une certaine manière et de faire attention à des choses auxquelles peu de personnes accordent de l'importance. Le concept est abordé comme un domaine professionnel technique qui nécessite des compétences et une sensibilité particulière que n'auraient pas les habitants. Les acteurs ont ainsi eux-mêmes souligné qu'ils avaient tendance à rester entre experts sans chercher à connaître les représentations de la population sur le sujet, favorisant une vision « technocratique du paysage » (Etablissement public, ER) :

« Le paysage sur certains aspects est assez élitiste, il faut tous un tas de clés [...]. Nous, on est dans notre truc, les gens ne voient pas cela et n'ont pas du tout cette perception, ils n'ont pas les mêmes éléments repères, ils n'ont pas le même point de fuite, ou alors, ils ne savent pas qu'ils ont tels points de fuites et qu'il y a des grandes règles. On ne sait pas ce que les gens perçoivent, ce n'est pas grave en soi, on s'intéresse à des choses que les gens ne voient pas forcément. » (ibid.).

Plusieurs enquêtés considèrent ainsi qu'il y a un décalage entre leurs intentions d'aménagement et les pratiques des habitants. Une partie des acteurs interrogés dans les établissements publics (parc national, ONF) ont, par exemple, insisté sur les pratiques qui allaient à l'encontre de leurs projets en faveur d'une réduction de la place des parkings et des voitures à l'entrée de certains grands sites. Certains affirment que « la culture créole n'est pas encore prête à se décaler de ces lieux. » (Etablissement public, ER), considérant qu'il y a un rapport paradoxal des populations à la nature, où un attachement très clair se manifeste à travers les pratiques de pique-nique, en même temps qu'il y aurait un manque de conscience de sa valeur et de l'impact des activités anthropiques sur ces espaces. Certains acteurs désireux de veiller à la qualité écologique des paysages, en luttant notamment contre les EEE, considèrent également que les populations n'ont pas la même conscience qu'eux de la qualité des espaces naturels. Ils ont précisé que les populations étaient attachées à certaines pratiques sociales (pique-nique) sans se soucier de la dimension environnementale et écologique des espaces dans lesquels ont lieu ces pratiques : « On n'interprète pas le rêve comme le Réunionnais qui n'a pas conscience de la qualité de sa nature. » (Etablissement public, ER). L'attachement des Réunionnais à certains arbres et arbustes, et la valeur utilitaire, nourricière qui y est attachée sont peu comprises par des

aménageurs qui pensent qu'il faut sensibiliser et rééduquer la population aux enjeux d'invasion des milieux par les EEE (le goyavier et le filao sont notamment cités par les acteurs⁸⁴).

Un aménageur a souligné que ces visions étaient celles d'« **écologues et de naturalistes** » (Etablissement public, ER) qui auraient « **usurpé** » (ibid.) le paysage en l'utilisant comme un outil technique, excluant certaines dimensions inhérentes au concept, notamment l'attachement, le vécu des populations, les émotions ressenties. Quelques acteurs ont, en effet, fait valoir dans leur discours le rapport « **intime** » (Etablissement public, ER), « **vernaculaire** » (Service déconcentré de l'Etat, ER) que les habitants entretiennent avec les paysages : « **les habitants voient l'échelle humaine du paysage.** » (Collectivité, agent, ER). Ils désignent ainsi cette autre échelle du paysage, celle qui tient aux rapports sociaux, à la mémoire sociale et environnementale, et à la connaissance empirique du milieu (Luginbühl, 2007b). Néanmoins, on constate dans les discours les difficultés d'intégration de ces dimensions du paysage vernaculaire dans les politiques d'aménagement, qui traduisent au contraire un décalage entre les pratiques des habitants et la vision élitiste et technocratique qui se manifeste dans le paysage politique à travers certains discours d'aménageurs. Les valeurs du paysage quotidien vécu par les habitants et les valeurs de certains experts entrent ainsi en contradiction, en particulier dans les discours de ceux qui sont en charge de la protection et de la gestion des paysages dits remarquables :

« Je suis dans le cirque de Mafate, j'ai un patrimoine mondial extraordinaire au niveau paysager, mais en même temps, c'est mon lieu de vie, c'est mon lieu de travail. Je n'ai peut-être pas le temps de regarder ce paysage, de l'admirer, d'essayer de le décortiquer, parce que cela c'est peut-être des visions d'intellectuels d'une part et des visions de gens qui sont payés pour cela [...] c'est parfois difficile de faire comprendre toute la valeur des choses parce que ce sont vos valeurs et pas les leurs. » (UICN, ER).

3.1.2 Confrontation entre les valeurs écocentrées des professionnels et les valeurs anthropocentrées des habitants

Dans les projets étudiés quelques professionnels ont opposé les valeurs que les habitants attribuaient à la nature aux leurs. Un acteur a par exemple affirmé que les jardins partagés réduisaient la nature à sa valeur nourricière, ce qu'ils déplorent en tant qu'ingénieur-écologue :

« C'est un peu le bien et le mal de ces jardins, ça ne suffit pas. Il ne faut pas qu'il y ait que des jardins de production, en plus, cela réduit la nature à sa fonction productive, elle n'est pas là pour nous servir. C'est aussi une vision réduite [...] c'est une vision productive de la nature, domestiquée et pas du fait qu'elle vive pour elle-même. Moi en tant qu'écologue je fais autant pour les hommes que pour la nature, je ne fais pas de séparation entre les deux. » (Bureau d'étude, EC).

Il a également souligné le manque de connaissances des habitants sur les espèces plantées dans les écoquartiers et ce qu'il considère comme le manque d'intérêt de ces derniers pour ces questions :

⁸⁴ La cueillette du goyavier est une pratique considérée comme « traditionnelle » sur le territoire. Le fruit est consommé en jus, en gelée ou encore en confiture.

« Il manque vraiment une dynamique, une dynamique d'entretien citoyenne, on devrait avoir des journées au jardin [...] Si je pose la question aux gens d'ici, il n'y a pas un seul, à part quelques-uns, qui connaissent les pieds de bois qui sont là, ils ne connaissent pas l'histoire des pieds de bois, ils ne connaissent pas la valeur de ces trucs [...] A Beauséjour c'est pareil, ils ne s'occupent pas de l'entretien autour des jardins partagés, ils n'en n'ont rien à faire des invasives qui sont dans leur propre jardin partagé, c'est toujours pareil, les gens ne s'intéressent qu'à la petite cloison qu'on leur a donné. » (Bureau d'étude, EC).

Dans les discours habitants, on constate que c'est à la fois le caractère vivrier et social du jardin partagé qui suscite l'intérêt et l'investissement d'une partie des habitants dans ces espaces. Ces derniers ont mis l'accent sur la plus-value du jardin partagé, qui leur permet d'être plus proche de la nature et de cultiver leurs propres fruits et légumes :

« Nous justement dans ce petit jardin potager bio on veut remettre un peu la culture des fruits et des légumes au sein de la ville pour que les gens viennent un peu profiter de cet espace vert pour planter et être un peu plus proche de la nature. » (Beauséjour, femme, 35 ans).

Ils ont également souligné qu'à travers les échanges entre voisins, les moments passés dans le jardin constituent un moment thérapeutique dans leur quotidien : « on passe vraiment un moment où on oublie tout, c'est ma thérapie on va dire, là, vraiment, dans mon jardin, je suis bien ! » (Beauséjour, femme, 60 ans).

Certains habitants ont, par ailleurs, critiqué le manque d'arbres fruitiers dans les espaces conçus par les professionnels du paysage. Ils considèrent que certains arbres en rapport avec la culture du territoire et autrefois présents dans les jardins créoles manquent dans la conception du quartier à Cœur de Ville :

« Le paysagiste, la personne qui avait fait cela, c'est ok, mais entre les deux on pouvait mettre un pied de bananes ou bien un pied de papayes, un badamier ou bien un pied de jambon, tu vois ce sont des trucs naturels, ce sont des trucs d'avant qu'on redécouvre, avec des pieds lontans [anciens arbres]. J'aurais planté des lianes patates, manioc, au moins ceux qui en veulent prennent et replantent. A cet endroit, moi je n'aurais pas mis ces trucs, j'aurais mis autre chose, un truc de la Réunion, des papayers, des bananiers. » (Cœur de Ville, homme, 46 ans).

La comparaison de ces discours professionnels et habitants met en évidence l'opposition entre les valeurs écologiques des premiers projetées sur le paysage, et les valeurs utilitaires que les seconds attribuent à la nature. On notera qu'à Beauséjour, certains professionnels du paysage ont manifesté la volonté de planter plus d'arbres fruitiers dans les quartiers. Dans le cadre du projet du NPNRU qui est en cours, les habitants ont souligné un manque d'arbres et d'ombre sur les espaces qui avaient déjà été conçus, jugeant les végétaux plantés trop petits et ne permettant pas d'apporter un confort climatique.

Ainsi, si la CEP encourage à une prise en compte de la perception des habitants et à la traduction de leurs attentes et de leurs besoins dans la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, on constate dans les discours de certains enquêtés qu'on reste dans une gouvernance descendante où il s'agit davantage de sensibiliser la population à certains enjeux paysagers considérés sous le prisme des aménageurs qui ont une vision experte et intellectuelle du concept, liée essentiellement à une vision écologique, et manque de réflexion sur les pratiques

des habitants et les valeurs nourricières et sociales qu'ils accordent à la nature. On constate dans ces structures un manque d'experts de ces aspects, la primauté étant donnée aux sciences naturelles par rapport aux sciences humaines et sociales. Ainsi, à l'exception de certains dispositifs de participation citoyenne mis en place dans les projets urbains étudiés, cette dernière est surtout réduite à des processus d'information des habitants aux projets qu'à la mise en place de réels dispositifs de coconstruction des programmes d'aménagement.

3.2 La participation citoyenne dans les projets

L'ensemble des aménageurs interrogés ont souligné dans les entretiens le rôle de la concertation et de la prise en compte de l'avis des habitants dans les projets, nombreux pointant toutefois les difficultés de la mise en place de certains dispositifs et de la mobilisation citoyenne de manière plus générale. Ce sont essentiellement les acteurs interrogés dans les communes de La Possession et de Saint-André qui ont mis en exergue les moyens mis en place pour informer la population sur les projets de la municipalité et coconstruire certains éléments de la programmation avec elle, quelques acteurs évoquant notamment l'importance de s'attacher à comprendre les ressentis des habitants et le lien qu'ils établissent avec leur quartier.

3.2.1 Les difficultés de la participation citoyenne

Nombre des aménageurs rencontrés aux deux échelles d'enquête partagent le même avis sur le rôle des procédures de participation citoyenne. Ils indiquent notamment qu'elles permettraient aux habitants de s'approprier les projets proposés. Certains ont ainsi souligné que la « concertation » était nécessaire dans les projets d'aménagement pour faire remonter les attentes, les besoins et les sensibilités des habitants. Néanmoins, en dépit de l'importance qui semble être reconnue au processus, les acteurs ont relevé les difficultés liées à la mobilisation citoyenne, et l'inadaptation de certains outils, en particulier les réunions publiques. Ils constatent que les réunions publiques attirent et touchent très peu de personnes, ou ne touchent que des personnes déjà sensibilisées par les enjeux du projet. Bien que les dispositifs de participation ont été peu évoqués par les professionnels du paysage, les acteurs interrogés travaillant rarement avec la population, une paysagiste interrogée à l'échelle régionale a ainsi souligné les difficultés de la mobilisation citoyenne dans les projets qu'elle portait et considère qu'elles seraient en partie liées au territoire, les démarches participatives étant moins développées qu'en Hexagone, et la population moins sensible à ces démarches selon elle :

« Nous on a trois petits espaces publics pas très loin d'ici, sur lesquels on a commencé un travail de concertation avec les habitants dans l'optique de faire du travail participatif. C'est très intéressant, mais c'est laborieux parce qu'en fait nous on est paysagiste, c'est intéressant pour nous d'aller travailler avec les gens mais quand on fait des réunions, il n'y a presque personne qui est là et cela c'est une problématique à la Réunion, et il faudrait qu'il y ait des gens, mais c'est long à faire, qui fassent un travail de fond pour animer, pour expliquer pourquoi il faut venir. Donc on a fait plusieurs choses intéressantes, mais globalement la déception c'est que les gens ne sont pas au rendez-vous, donc je pense que c'est aussi un état d'esprit. En Métropole, les démarches participatives se développent beaucoup. A la Réunion cela ne

correspond pas forcément à l'esprit de la population parce qu'il y a beaucoup de gens qui ont d'autres problématiques à régler. » (Bureau d'étude, ER).

Certains acteurs, en particulier les décideurs politiques, ont dénoncé de manière plus générale les difficultés de ce type de dispositif propice à la défense d'intérêts personnels et nécessitant d'arbitrer entre les volontés individuelles :

« Le problème, c'est que les gens arrivent avec leur propre vécu et un comportement qui est plutôt client, consommateur, c'est « moi je ». L'écueil de rassembler tous ces gens dans une assemblée c'est que vous vous dites que vous êtes dans une démarche d'intérêt général, mais non, vous êtes dans une association d'intérêts et de démarches particuliers. Ces gens veulent s'exprimer et ils n'ont pas l'occasion de s'exprimer, donc cela demande une attention sur la forme et sur les motifs qui vont être évoqués, c'est délicat. » (Collectivité, élu, EC).

Selon un agent communal, les collectivités territoriales sont en outre peu formées et peu compétentes pour mettre en place des procédures de participation du public. Il y aurait un manque important de postes dédiés à la concertation au sein de ces institutions et un besoin de formation et d'accompagnement des élus qui puissent impulser dans les décisions politiques davantage de collaborations avec les habitants. Ces derniers sont eux aussi particulièrement sceptiques sur les démarches de participation mises en place par les collectivités territoriales. Certains habitants considèrent les réunions publiques comme un moyen important d'être informé sur les projets, et de comprendre les actions et notamment les travaux à venir et leurs impacts sur le cadre de vie. Néanmoins, la grande majorité a précisé qu'elle ne participait pas ou rarement aux réunions publiques ou à d'autres dispositifs de participation citoyenne, soit parce qu'elle n'y voyait pas l'intérêt : « pour l'instant, ce n'est pas un sujet qui m'attire. » (Beauséjour, homme, 24 ans) ; soit parce qu'elle préférerait laisser la place à des personnes qui seraient plus informées et plus aptes selon elle à donner leurs avis sur les projets : « Les trucs citoyens, on vote et tout, mais sinon, je ne suis pas trop dedans [...] je laisse la place aux gens qui connaissent bien. » (Cambuston, homme, 55 ans). Certains ont également exprimé leurs réticences en soulignant qu'ils n'étaient pas intéressés par « la politique » (Champ-Borne, femme, 42 ans). Enfin, pour une partie des habitants interrogés, ces réunions publiques ne permettent pas de réellement prendre en compte leurs avis et d'impacter les projets par la suite. Elles sont organisées selon eux, trop en aval, ce qui ne leur permet pas de coconstruire les projets avec les décideurs politiques et les aménageurs :

« C'est encore trop déconnecté ! On interroge les gens quand c'est quasiment fini. On croit qu'on peut encore décider mais le projet est déjà acté, il y a déjà un plan, il n'y a pas de culture sur l'implication des habitants qui pourtant utilisent le territoire, pratiquent le territoire, c'est un peu trop tard [...] il faudrait qu'on soit associé en amont via des comités citoyens ou des réunions d'information que la commune ferait régulièrement sur ses projets. » (Beauséjour, habitant, 30 ans).

Parmi les habitants interrogés dans les quartiers, on constate ainsi que très peu de personnes sont informées des objectifs des projets étudiés et des acteurs impliqués. Beaucoup ont souligné qu'ils avaient pris connaissance des opérations d'écoquartier (Beauséjour et Cœur de Ville) ou de réhabilitation du quartier (NPNRU) avec les panneaux d'information et l'avancée concrète des travaux : « Je remarque quand il y a des changements, des modifications en ville. » (Cambuston, homme, 38 ans). Certains ont également pris connaissance des projets à travers les médias et les magazines trimestriels des communes. Une minorité d'habitants parmi les

enquêtés a toutefois souligné qu'ils participaient aux réunions organisées par les porteurs de projet au sein de Cœur de Ville pour se tenir au courant des avancées futures du quartier, ou encore aux réunions organisées avec les locataires des résidences qui seront réhabilitées dans le cadre du NPNRU. Ces propos corroborent les discours des aménageurs dans les deux projets, seuls à faire valoir des démarches d'information mais aussi de coconstruction des politiques et des opérations d'aménagement avec les habitants.

3.2.2 Les dispositifs de participation citoyenne mis en place dans les projets

D'après les discours, les communes de La Possession et de Saint-André se distinguent dans la mise en place de dispositifs de participation de la population à l'aménagement du territoire. A La Possession, les décideurs politiques et les techniciens interrogés au sein de la mairie mettent l'accent sur la volonté politique d'être plus transparent dans la gouvernance du territoire communal et d'intégrer l'avis des habitants dans les projets. Un élu a notamment expliqué les dispositifs mis en place pour réaliser un PLU dit participatif :

« Cela a été un PLU participatif. La première chose qu'on a fait, tous les samedis, c'est d'aller se balader, on faisait des ateliers en marchant. On allait se balader sur le terrain de neuf heures jusqu'à une heure de l'après-midi, en disant que dans tel quartier il y avait telles choses. Par exemple, on a vu dans certains quartiers qu'il n'y avait pas de canalisation parce que c'était des constructions sans permis, donc là, les citoyens prenaient conscience. Ensuite, on a créé des ateliers et *in fine* on faisait participer les gens à l'élaboration du texte pour la décision finale. » (Collectivité, élu, EC).

Certains aménageurs de la maîtrise d'ouvrage de Cœur de Ville ont également souligné le rôle de la labellisation EcoQuartier dans la mise en place de procédures de participation : « la concertation, c'est obligatoire de toute façon dans le cadre des grands projets urbains, c'est une obligation renforcée dans le cadre de l'écoquartier » (SEM, EC). Une équipe de proximité au sein de la SEMADER a ainsi été mise à disposition des habitants du quartier pour faire remonter leurs avis et leurs problématiques au sein de réunions appelées en créole *kozements*. Ces réunions ont notamment permis la construction d'une charte d'écoquartier avec les habitants, a souligné un aménageur, qui note toutefois les difficultés de la mise en place de ces *kozements* : « L'année dernière on en a fait quatre, et sur les quatre, on en a mené que deux parce que personne n'est venu. » (SEM, EC). D'autres acteurs du projet considèrent que la participation des habitants se fait essentiellement à travers les jardins partagés, qui leur permettent de s'impliquer dans la vie du quartier : « les habitants sont associés sur le projet sur les jardins partagés par exemple, là où c'est l'habitant qui devient acteur dans l'aménagement de son pied d'immeuble. » (Collectivité, agent, EC). On constate, en outre, que ce sont surtout les habitants impliqués dans la mise en place des jardins partagés à Cœur de Ville, qui participent aux réunions et aux ateliers organisés par la municipalité.

Dans le projet du NPNRU de Saint-André, les agents communaux interrogés ont expliqué qu'un posté dédié à la mise en place de procédures de participation citoyenne a été créé pour informer les habitants du projet mais aussi coconstruire avec eux certains éléments de la programmation,

afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de décalage entre leurs intentions et les usages des habitants une fois le projet livré :

« Je souhaitais qu'il y ait quelqu'un dans mon équipe qui se focalise uniquement sur le lien avec les habitants parce que j'ai trop vu par le passé ce type d'erreurs et j'en ai même commise moi-même, des erreurs d'aménagement où entre l'objet qui est livré et l'usage qui en est fait, c'est vite dévié, et donc c'est un investissement qui n'aura pas atteint l'objectif souhaité. » (Collectivité, agent, EC).

Ils ont ainsi mentionné qu'il y avait plusieurs façons de travailler avec le public : la sensibilisation, l'information et la coconstruction. La sensibilisation se ferait dans la commune, principalement auprès des milieux scolaires et des jeunes, qui seraient de véritables vecteurs pour sensibiliser ensuite les parents à certains usages. Ces actions scolaires leur permettent également d'informer les habitants sur les projets. De la même manière qu'à Cœur de Ville, les enquêtés ont ainsi expliqué que des ateliers avaient été mis en place dans les écoles avec l'accompagnement du CAUE afin d'informer mais aussi de recueillir l'avis des enfants sur les actions prévues. Des questionnaires ont également été élaborés sur la page internet dédiée au projet, afin d'explicitier certains éléments du NPNRU et de recueillir en amont les avis de la population sur ces éléments. La personne en charge de la participation citoyenne au sein de la mairie a par ailleurs souligné la nécessité de renouveler les méthodes et les dispositifs participatifs. Elle valorise des démarches alternatives plus ludiques, sous forme d'ateliers ou encore d'événements festifs, qui attirent davantage les gens et permettent de les informer et de recueillir leurs avis autrement. Les agents communaux en charge du projet ont également relevé l'importance de certains outils pour connaître les ressentis et comprendre comment les gens vivent dans leur quartier :

« Quand on fait des diagnostics en marchant avec les habitants on ne ressort pas avec des éléments chiffrés, quantifiés, on ressort avec des ressentis et cela c'est également quelque chose d'important. Par exemple, sur l'insécurité, bien souvent, c'est du sentiment d'insécurité, cela ne se traduit pas forcément avec une vraie problématique d'insécurité avec des indicateurs. C'est un environnement qui crée un climat, qui crée une ambiance d'insécurité. » (Collectivité, agent, EC).

Cette citation fait écho à celle d'un architecte qui soulignait l'importance de prendre en compte certaines pratiques dans les projets et de travailler avec des sociologues qui puissent donner « [la lecture cachée](#) » (Bureau d'étude, EC) de certains lieux en lien avec les attachements, le vécu, ou encore les croyances des habitants. Or, selon les discours, à l'exception des démarches mises en place dans le cadre du projet NPNRU, peu d'enquêtes ont été réalisées auprès des habitants pour explorer ces dimensions. Les procédures de concertation s'articulent essentiellement autour de processus informatifs et consultatifs et s'enracinent dans des démarches de pédagogie (Zetlaoui-Léger *et al.*, 2015), où la sollicitation des habitants reste tardive dans le cours des opérations et repose sur des volontés de faire accepter les projets ou de sensibiliser à de nouvelles pratiques.

Conclusion du chapitre 8

On constate dans les projets des différences de représentations entre des acteurs qui considèrent le paysage comme une contrainte et un parent pauvre de l'aménagement face à des priorités d'ordre économiques, et ceux qui en font un atout, une ressource et un projet pour le territoire. Les premiers ne considèrent pas le paysage comme un enjeu important pour le territoire et ne lui accordent donc pas de valeur, ce qui ne permet pas de susciter des postures et des actions en faveur de la protection, la valorisation et la prise en compte des paysages dans les projets d'aménagements. Les seconds attribuent au paysage des valeurs que nous avons classé en trois catégories (Figure 26) :

- **Les valeurs anthropocentriques de la nature :**

A l'échelle régionale, la plupart des acteurs interrogés associent le paysage à un facteur d'attractivité et une ressource à protéger et à valoriser lorsqu'il est associé aux espaces naturels remarquables, et vu comme un objet esthétique et patrimonial. Dans les projets de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-André et de l'écoquartier Cœur de Ville, le paysage est moteur pour certains acteurs (agents et élus au sein des collectivités territoriales, bureaux d'étude) de la conception d'un urbanisme plus durable, où la priorité est donnée à l'attractivité du cadre de vie. En fonction des aménageurs interrogés, le paysage associé au végétal est en effet vu comme un facteur de qualité de vie et de bien-être dans les quartiers.

- **Les valeurs écocentriques de la nature :**

Dans les projets de réhabilitation du parc du Colosse et de Cœur de Ville, une partie des acteurs sont davantage motivés à mettre en place des actions de sensibilisation, de protection, de restauration des paysages (associations environnementales) ou encore d'aménagement et de gestion des paysages (bureaux d'étude) par rapport à des enjeux écologiques liés à la valeur et l'importance données à la nature.

- **La valeur propre au paysage en tant que projet :**

Dans le projet de Beauséjour, le paysage est abordé comme un outil transversal pour mettre en place un projet pour le territoire, impliquant de prendre en compte différents enjeux comme le contexte topographique, climatique, social et environnemental. Ce ne sont donc pas seulement les valeurs attribuées à la nature qui façonnent l'action paysagère, mais bien la valeur attribuée au paysage en tant qu'outil de planification. A l'échelle régionale, les gestionnaires des espaces naturels ont également abordé le paysage sous l'angle d'une approche transversale dans l'aménagement des grands sites.

En fonction des acteurs la place donnée au paysage n'est pas la même au sein d'un même projet et peut engendrer des conflits ou au contraire faire émerger des relations de coopération et d'influence entre les acteurs. Néanmoins, dans ce cadre, le paysage reste l'apanage de certains experts. Ils soulignent eux-mêmes les difficultés qu'ils ont à intégrer les habitants aux projets, et les différences entre les valeurs qu'ils attribuent au paysage, et celles qu'ils supposent ou savent que les habitants accordent ou pas au paysage (ou à la nature), une partie d'entre eux considérant que le paysage est secondaire pour les populations. Ce constat relève surtout d'un manque d'intégration de la dimension vernaculaire du paysage, des pratiques et des sensibilités des habitants.

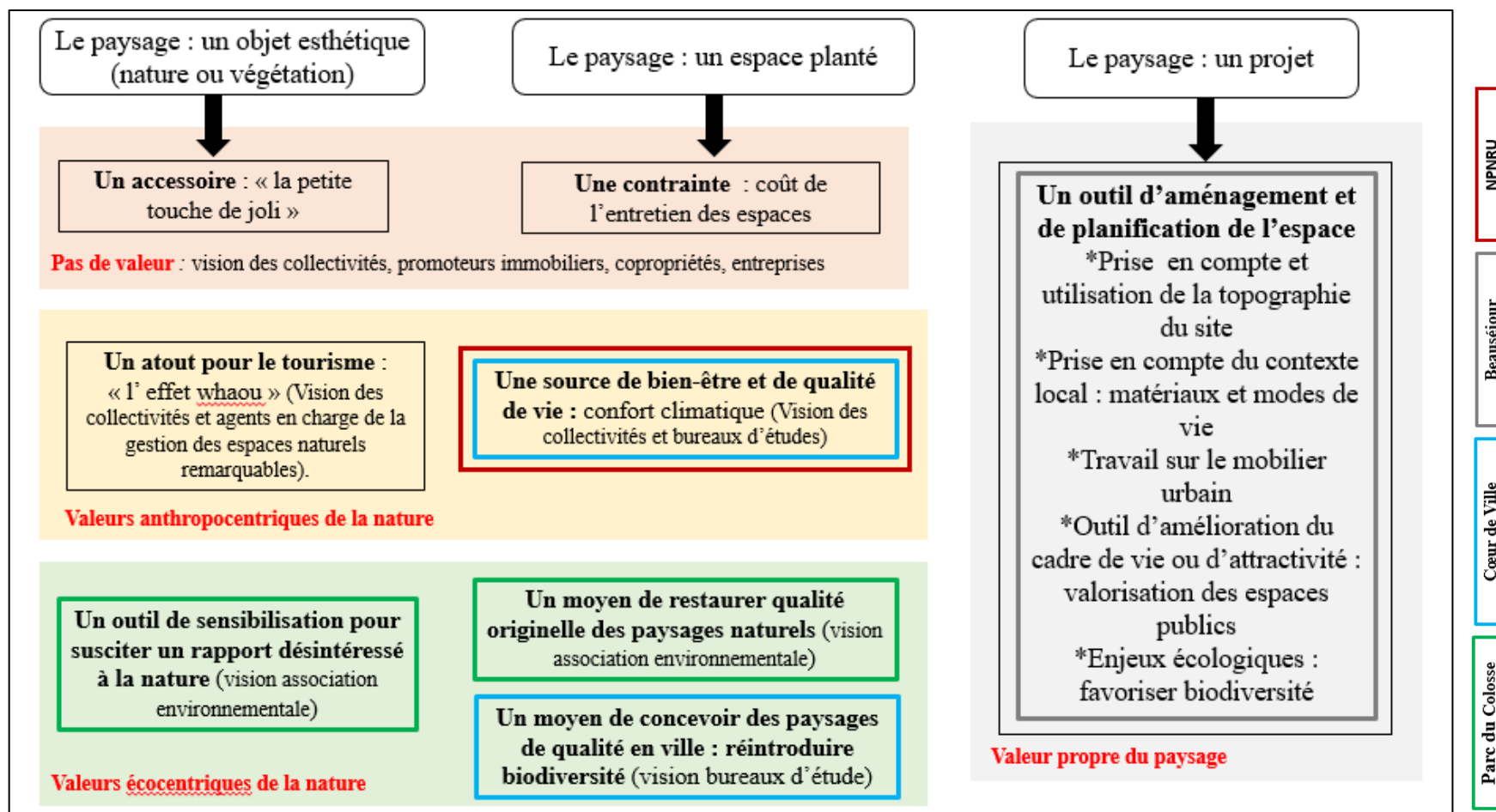


Figure 26. Schéma de synthèse des valeurs attribuées au paysage dans l'aménagement du territoire et la conduite des projets urbains.

Réalisation : Begue, A., 2021.

Les encadrés de couleurs correspondent aux valeurs attribuées au paysage : en rose les discours des acteurs qui n'associent pas de valeur au paysage ; en orange les valeurs anthropocentriques de la nature projetées sur le paysage ; en vert les valeurs écocentriques de la nature ; et en gris la valeur propre du paysage en tant que projet. Les rectangles de couleurs correspondent aux projets dans lesquels nous avons identifié ces valeurs. Les rectangles noirs ne correspondent à aucun projet précis, ces valeurs émanant des acteurs interrogés à l'échelle régionale.

Chapitre 9 : La dimension sensible : entre jugements esthétiques, charge affective et projections identitaires.

Les résultats d'analyse ont fait ressortir des aspects sensibles, liés aux sensations et aux émotions que provoquent l'expérience paysagère : le bien-être, l'attachement et le sentiment d'appartenance. Cette dimension était en partie abordée par les professionnels et les habitants dans les définitions et les qualifications du paysage lors des entretiens et des parcours commentés (cf. chapitre 7). Nous nous appuyons dans ce chapitre sur les résultats de l'analyse thématique issus de ces deux outils méthodologiques pour développer plus amplement cet aspect, qui ressort fortement dans les discours des habitants, et permet de comprendre davantage la place du paysage dans leur cadre de vie. Il renvoie, par ailleurs, à la « dimension expressive » que plusieurs auteurs travaillant sur les représentations sociales de la nature considèrent être une part importante des représentations sociales, sans qu'elle soit développée dans leurs travaux (Buijs, 2009; Buijs *et al.*, 2011; Kloek *et al.*, 2018), à l'inverse des recherches menées sur le paysage vernaculaire (Sansot, 1983; Bigando, 2006; Manola, 2012) ou sur la territorialité (Bonnemaïson, 1981; 1990). Cette dimension étant interdépendante des attributs et des valeurs attribués aux paysages, nous serons amenés dans ce chapitre à traiter également des dimensions cognitives et normatives.

Le chapitre se structure principalement autour des résultats d'analyse des discours habitants, les questions du guide d'entretien et les parcours commentés des professionnels ayant moins fait ressortir cette dimension dans leur corpus. Nous exposons dans un premier temps les préférences paysagères des habitants et les sentiments et émotions associés. Nous montrons que celles-ci font émerger quatre types de relations aux paysages : un rapport distancié et contemplatif où domine une appréciation esthétique des lieux ; un rapport récréatif où les relations sociales donnent de la valeur aux lieux ; un rapport plus immersif et multisensoriel ; un rapport affectif et identitaire.

Nous développons ensuite plus amplement ces aspects en nous appuyant sur les entretiens mais surtout sur les parcours commentés. Le rapport esthétique aux paysages ressort en particulier à travers cet outil méthodologique. Nous insistons également sur la relation affective voire identitaire que les habitants projettent sur leurs lieux de vie. Les résultats d'enquêtes ont montré une forte influence des relations développées durant l'enfance avec les paysages, et un attachement à l'origine de l'ancrage local des populations à leur quartier ou commune de naissance et de résidence. Enfin, nous terminons par un focus sur la place de la nature et le bien-être qui y est associé, le lien aux espaces naturels et végétalisés étant un fil rouge qui revient dans l'ensemble des discours.

1. Les préférences paysagères des habitants

Nous présentons dans cette sous-partie les résultats issus de l'analyse des réponses à la question suivante du guide d'entretien : « *Quels sont les deux-trois endroits en extérieur que vous aimez particulièrement et où vous vous sentez bien ?* ». Pour chaque endroit cité nous avons demandé aux habitants interrogés ce qu'ils y appréciaient et pourquoi, à quelle fréquence et occasion ils s'y rendaient et ce qu'ils y ressentaient. Si les endroits cités étaient spontanément localisés loin de leur domicile, nous avons également demandé les endroits appréciés à l'échelle de la commune de résidence et inversement. Dans une seconde partie de l'entretien, nous nous sommes intéressés aux paysages que les habitants côtoyaient et appréciés dans leur espace de vie en utilisant le mot « paysage » dans les questions. Nous avons ainsi demandé : « *Quels sont les paysages que vous appréciez dans la commune ? Pourquoi ?* » « *Quels sont les paysages que vous n'appréciez pas dans la commune ? Pourquoi ?* ». Nous exposons les réponses recueillies à ces questions et les traitons séparément afin de souligner les différences qui ont pu être relevées lorsque le mot paysage était employé ou pas.

1.1 Les endroits extérieurs où les habitants se sentent bien

Dans les discours recensés on constate que ce sont principalement des endroits et des paysages naturels qui ont été mentionnés. Quatre types de paysages ressortent des discours : les points de vue panoramiques ; les montagnes et les forêts ; les paysages marins (la plage et la mer) ; et enfin, les rivières, les bassins et les cascades. Ces paysages sont décrits de manière générale sans nécessairement être localisés. Les « aires de pique-nique » de l'île ont également été mentionnés. Quatorze personnes ont spontanément d'abord identifié les endroits où ils se sentaient bien en dehors de leur commune de résidence, dans ces espaces naturels du territoire. Pour une partie des habitants, les réponses sont en générale évasives, renvoyant à la montagne, la mer, la forêt, etc., sans nécessairement évoquer de lieux précis. Ceux qui ont évoqué des lieux précis ont mentionné les paysages naturels remarquables de l'île et certains lieux touristiques tels que les points de vue sur les cirques, en particulier sur le cirque de Mafate au Maïdo dans les Hauts de Saint-Paul, le point de vue du Grand Bassin au Tampon. Le bassin de Manapany à Saint-Philippe sur le littoral sud de l'île, et la forêt de la plaine des Palmistes dans les Hauts de Saint-Benoît ont également été mentionnés, endroits prisés pour les pique-nique et les sorties en famille.

Douze personnes ont d'abord évoqué des endroits où ils se sentaient bien dans leur quartier ou commune de résidence. Dans les trois communes ressortent les espaces plantés, les parcs (le parc Rosthon à La Possession, le parc de Bois-Madame à Sainte-Marie, le parc du Colosse à Saint-André) et les jardins partagés pour Cœur de Ville et Beauséjour. A La Possession, le port de pêche a également été cité, et à Beauséjour le point de vue panoramique sur le grand paysage, un endroit du quartier ayant en effet été dessiné de manière à ce que la vue sur les paysages soit valorisée (cf. chapitre 7). Plusieurs endroits ont été spécifiquement localisés à Saint-André (la forêt de Dioré, la rivière du Mât et la rivière Saint-Jean, le centre-ville). Nous soulignons, par ailleurs, que sur les trente habitants interrogés, trois n'ont pas su identifier d'endroits où ils se sentaient bien sur le territoire.

Nous avons classé en quatre catégories les résultats issus de ces discours. En effet, on constate dans une partie des discours un rapport davantage distancié et contemplatif aux paysages; une seconde approche où prime une dimension sociale et récréative ; une troisième où les discours font ressortir une relation plus immersive et multisensorielle aux paysages, et enfin des entretiens qui font émerger un rapport affectif aux lieux de vie.

1.1.1 Un rapport distancié et contemplatif aux paysages

Les discours que nous avons classé dans cette catégorie font principalement appel au sens de la vue et témoignent tous d'une appréciation esthétique des paysages. Ce sont surtout des paysages considérés comme remarquables qui ont été évoqués, éloignés des lieux de vie des enquêtés, la plupart renvoyant aux points de vue panoramiques touristiques de l'île sur les montagnes, en particulier les cirques, et la mer :

« J'aime bien le Maïdo, c'est un grand paysage dégagé comme il faut. Je dirais aussi la vue quand on est sur le littoral, la route des plages, avec d'un côté la mer et de l'autre la montagne. » (Beauséjour, homme, 30 ans).

Les habitants ont évoqué les sentiments d'apaisement et de ressourcement que leur provoquent les vues sur ces paysages et qui leur permettent de s'évader hors du quotidien, de s'aérer l'esprit. Un habitant a mentionné le sentiment de liberté qu'il ressentait face à ces grands paysages : « C'est beau, on respire et on est en liberté. » (Centre-ville de La Possession, homme, 72 ans). Une autre a souligné le plaisir qu'elle prenait à les contempler :

« C'est plus pour admirer la vue. J'aime me mettre en hauteur, c'est-à-dire sur les Hauts de l'île et regarder le paysage. [...] Cela donne envie de regarder pendant des heures même si on n'a pas vraiment le temps. » (Beauséjour, femme, 24 ans).

Quelques-uns insistent sur l'importance de ces panoramas dans leur quotidien, y compris dans leur quartier. A Beauséjour et à Cœur de Ville, deux habitants ont mentionné un endroit du quartier qu'ils appréciaient particulièrement pour la vue sur les paysages et surtout sur les coucher de soleil. Certains habitants ont également mentionné la couleur des fleurs et des plantes, une enquêtée exprimant qu'elle appréciait particulièrement l'harmonie entre le minéral et le végétal dans l'aménagement du quartier à différents moments de la journée :

« J'aime bien l'harmonie, l'assemblage qu'il y a au niveau de la végétation, du relief et des bâtiments, les couleurs choisies, cela me plaît ! Il y a une globalité de couleurs, de mouvements que je trouve sympa comme endroit et à différents moments de la journée, parce que j'ai eu l'occasion d'y passer à plein de moments et je trouve que c'est chouette. » (Beauséjour, femme, 39 ans).

1.1.2 Un rapport récréatif aux paysages

Plus de la moitié des habitants interrogés ont expliqué qu'ils se sentaient bien dans certains endroits au regard des pratiques récréatives qui s'y déroulaient. « Les Hauts » de l'île ont été en particulier cités, les habitants évoquant les randonnées et les balades en montagne et en forêt,

mais aussi et surtout les pique-nique en famille et entre amis, pratique qui a été la plus mentionnée. La forêt de la plaine des Palmistes revient particulièrement dans les discours des habitants de Saint-André, en raison de sa proximité. Quelques habitants ont évoqué également les pique-niques à la plage et à la rivière. Plusieurs d'entre eux ont souligné qu'ils allaient dans ces endroits pour pique-niquer tous les weekends, afin de se changer les idées, de s'évader du quotidien et de s'offrir des « *espaces de respiration* » (Cœur de Ville, femme, 34 ans).

« *C'est pour faire des petites sorties, des pique-nique entre amis, pour se changer les idées, des choses comme cela. [...] Cela change d'ici, parce qu'ici quand tu es dans un bâtiment, tu vois tes voisins le matin, le midi et le soir, forcément quand tu changes d'endroit c'est mieux.* » (Centre-ville de Saint-André, femme, 18 ans).

Une habitante a également exprimé le bonheur de se retrouver à l'extérieur avec ses proches, insistant davantage sur la dimension sociale plutôt que sur les caractéristiques physiques des lieux dans son appréciation des paysages. Dans les quartiers, ont été évoquées les promenades dans les coulées vertes à Beauséjour et le bien-être procuré par ces espaces pour se ressourcer. Les parcs ont également été mentionnés pour les activités de pique-nique mais aussi les activités ludiques pour les enfants, plusieurs parents associant les endroits où ils se sentent bien aux endroits où ils peuvent emmener leurs enfants jouer. A Saint-André, le parc du Colosse a ainsi été cité à de multiples reprises et à Cœur de Ville l'espace de jeux à proximité de la promenade des Banians revient dans les discours. A Saint-André, un habitant a également mentionné les activités de pêche entre amis à la rivière dans le quartier. Enfin, les jardins partagés ont été évoqués par les habitants des écoquartiers, insistant sur la dimension thérapeutique de ces espaces et les moments d'évasion qu'ils apportent, un habitant exprimant également la fierté de pouvoir s'en occuper :

« - Quels sont les deux-trois endroits extérieurs où vous vous sentiez bien ?

- *Mon jardin, je suis souvent dans mon jardin. Le but c'est de vider ma tête, que je sois avec mes enfants ou Madame, je me sens bien, cela me fait une occupation. Et voir l'évolution du jardin, certes c'est un micro-paysage parce que c'est moi qui le conçoit et dans le paysage parfois il y a des déceptions, mais à force cela porte ses fruits et c'est satisfaisant.* » (Cœur de Ville, homme, 46 ans).

D'autres habitants ont davantage exprimé le bien-être apporté par les liens sociaux qui s'y développent et le caractère récréatif de ces jardins :

« *Dans mon jardin déjà, enfin le jardin où on se retrouve tous les lundis entre filles et là on passe vraiment un moment où on oublie tout, c'est ma thérapie on va dire, là, vraiment, dans mon jardin, je suis bien.* » (Beauséjour, femme, 60 ans).

1.1.3 Un rapport plus immersif ou multisensoriel aux paysages

Nous avons classé dans cette catégorie les discours des habitants témoignant d'un rapport plus immersif aux paysages, ces derniers justifiant des endroits appréciés à travers les sensations ressenties. Les forêts des Hauts de l'île sont en particulier citées dans cette catégorie pour la sensation de fraîcheur qu'elles apportent. Plusieurs habitants ont d'ailleurs souligné qu'ils n'aimaient pas la plage et les Bas de manière générale à cause de la chaleur et préféraient se

réfugier dans les Hauts où ils s’y sentaient mieux : « C’est plutôt en forêt dans les Hauts de Saint-Paul ou dans les Hauts de Salazie, là où il y a l’air frais en fait parce que je n’aime pas trop les Bas, il fait trop chaud. » (Beauséjour, femme, 24 ans) ; « Les Hauts de Saint-Benoît, la plaine des Palmistes parce qu’il fait frais, il fait bon, cela fait du bien. » (Centre-ville de Saint-André, femme, 22 ans). Les habitants ont également mentionné pour les mêmes raisons les rivières, les bassins et les cascades.

Les « bruits » de la nature ou l’absence de bruits sont mentionnés par plusieurs habitants qui expliquent ressentir du bien-être dans les espaces naturels hors et dans les communes de résidence en raison du calme et de la tranquillité ressentis. Certains ont exprimé le besoin d’aller dans ces espaces pour se couper du bruit de la ville et des voitures notamment. A Saint-André, un habitant a évoqué la rivière et le chant des oiseaux :

« Je vais souvent à la rivière, je vais pêcher avec les amis le week-end. C’est un endroit que j’aime bien parce que c’est calme, on entend le bruit des oiseaux [...] parfois ici le week-end, il y a plein de bruits. Donc sortir et avoir ce moment de calme, cela apaise un petit peu. » (Centre-ville de Saint-André, homme, 40 ans).

Le paysage de la mer est revenu également dans plusieurs discours, des habitants exprimant le bien-être procuré par le bruit des vagues à Sainte-Marie ou la sensation du toucher de l’eau à La Possession. Ce dernier point a été souligné par une habitante de Cœur de Ville exprimant le besoin qu’elle avait ressenti pendant la période de confinement d’aller sur le littoral pour mieux respirer et surtout être en contact avec la mer : « le port de pêche de La Possession c’était à 1,1 kilomètre mais on y allait quand même, rien que le fait de pouvoir mettre les pieds dans l’eau. » (Cœur de Ville, femme, 34 ans). De la même manière que dans les autres catégories, les habitants ont souligné l’évasion hors du quotidien que leur procuraient ces espaces.

1.1.4 Un rapport affectif aux paysages

Quatre habitants ont également cité leur quartier d’enfance ou de résidence, soulignant qu’ils y étaient attachés parce qu’ils y avaient grandi et y étaient habitué : « Je ne sais pas vraiment mais comme j’habite ici ce sont des coins à proximité, comme j’ai vécu à Sainte-Marie je ne sais pas, je me sens proche de ces endroits. » (Beauséjour, homme, 24 ans).

Une habitante a souligné la dimension affective qu’elle portait à sa commune de naissance et de résidence, pointant en particulier l’importance des relations sociales ainsi que des pratiques et des habitudes de vie qu’elle y avait développé :

« [Une habitante expliquant pourquoi elle aime Saint-André après que nous lui ayons demandé les endroits où elle se sentait bien] Parce qu’on est né là, toute la famille est là. Mes sœurs sont en France, mais les tantes, les cousines...comme on a grandi, qu’on est né chemin Lagourgue...Champ-Borne c’est notre quartier donc on aime être ici. Notre école était là, le lycée et le collège aussi. On est allé au collège Joseph Bédier, à Saint-André même. Je ne suis jamais allée plus loin. » (Champ-Borne, femme, 66 ans).

On retrouve ces quatre catégories (Tableau 19) dans les réponses des habitants sur les paysages appréciés dans les communes et les quartiers de résidence. Néanmoins, là où les questions sur les endroits ont permis de faire émerger une hétérogénéité de paysages et de rapports aux paysages (Tableau 19), l'utilisation du terme dans les questions suivantes a davantage fait émerger un rapport contemplatif aux paysages.

Tableau 19. Caractéristiques des endroits appréciés par les habitants

	Dimension contemplative	Dimension sociale et récréative	Dimension immersive et multisensorielle	Dimension affective
Nb d'habitants*	n = 14	n = 19	n = 21	n = 4
Types de paysages et d'endroits	*Points de vue panoramiques *Montagnes *Mer *Végétation	*Montagnes et forêts *Bassins, cascades et rivières *Parcs *Jardins partagés	*Montagnes et forêts *Rivières *Plage, mer *Jardins partagés	*Quartier ou commune d'enfance *Quartier ou commune de résidence *Les deux à la fois
Principaux sens mobilisés	Recours à la vue essentiellement	/	*Vue *Oùie *Toucher	/
Sentiments et émotions évoqués	*Sentiment de liberté *Apaisement et ressourcement *Evasion hors du quotidien	*Sentiment de joie	*Sensation de fraîcheur *Apaisement et ressourcement *Evasion hors du quotidien	*Attachement

*Des habitants ont pu donner des réponses que nous avons placé dans plusieurs de ces catégories.

1.2 Les paysages appréciés et dépréciés dans les lieux de vie

Les réponses aux questions sur les paysages appréciés et dépréciés dans les communes ont été beaucoup moins développées par les habitants. Les questions ont pu paraître redondantes pour des habitants qui ont eu la sensation qu'ils avaient déjà répondu à ces questions et ont répété les endroits mentionnés précédemment. A La Possession ont été cités la promenade des Banians (Cœur de Ville) et le parc Rosthon. A Sainte-Marie, ce sont également les espaces verts qui ont été localisés, les coulées vertes de Beauséjour et le parc de Bois-Madame sur le littoral. A Saint-André ont été cité le parc du Colosse, le littoral de Champ-Borne, la forêt de Dioré et la rivière du Mât. Notons qu'une habitante qui avait répondu qu'elle se sentait bien à Saint-André parce qu'elle y était attachée n'a pas su répondre aux questions sur les paysages appréciés et dépréciés de la commune. Une autre qui avait mentionné les endroits où elles se sentaient bien en référence aux pratiques récréatives a souligné qu'il n'y avait pas forcément de paysages qu'elle

appréciait ou n'appréciait pas dans le quartier : « Il n'y a rien de spécial. D'abord, comme je vous dis, on est plutôt casanier donc on n'est pas forcément à la recherche d'un endroit où il y aurait un beau paysage. » (Centre-ville de Saint-André, femme, 64 ans). On le voit dans la citation, le terme de paysage est associé surtout à une dimension esthétique qui peut paraître secondaire dans le rapport de certains habitants à leur cadre de vie. On constate d'ailleurs que dans la majorité des réponses c'est la dimension qui a été le plus développée, par rapport aux questions sur les endroits appréciés. En outre, peu de paysages dépréciés ont été cités, la plupart renvoyant à la ville et à ses dysfonctionnements.

1.2.1 Les paysages appréciés dans les quartiers : prédominance du rapport contemplatif aux paysages

Sur les trois communes d'études les paysages appréciés renvoient majoritairement aux « belles vues » sur les montagnes et surtout sur la mer. Contrairement aux questions sur les endroits appréciés où les montagnes et la forêt ont été au cœur des discours, on constate en effet que c'est davantage les paysages littoraux qui ont été mentionnés dans les préférences paysagères. Les coucher de soleil sur le bord de mer, les vues sur le port de plaisance à Sainte-Marie et à La Possession, la beauté du sentier littoral du parc du Colosse et de Champ-Borne à Saint-André ont été souligné à de multiples reprises :

« Moi j'aime bien le Port Est quand même, parce qu'on le voit [se lève et me montre qu'on voit le Port Est de là où on est]. Le coucher de soleil est un peu dans les portiques depuis ici. Moi j'aime bien ce truc, on dirait des lego, comme un jeu d'enfant. Cet endroit est très coloré et donc même si c'est industriel, je trouve cela pas trop moche. » (Cœur de Ville, femme, 34 ans).

« Je trouve qu'on a de super beaux paysages et de super couchers de soleil avec la mer et les galets et c'est super. On avait une superbe petite plage de sable noir sur le port de Sainte-Marie, mais là je ne sais pas avec les travaux au port, c'était sympa aussi, c'était tout petit mais on avait la chance d'avoir cela. » (Beauséjour, femme, 39 ans).

Dans ces discours domine une appréciation esthétique des paysages. A La Possession, l'ensemble des discours s'y rapporte mentionnant les belles vues mais aussi la beauté des espaces plantés dans les quartiers. A Sainte-Marie une habitante a insisté sur les différents paysages (au sens de beaux paysages) qui composent la commune, mentionnant les paysages de cannes à sucre qui changent au gré des coupes et des saisons de l'année, de même que les points de vue sur Salazie depuis les forêts des Hauts de la commune (piton Fougères), éléments qui n'étaient pas ressortis auparavant dans les entretiens. Le point de vue sur le grand paysage depuis Beauséjour a également été mentionné à nouveau.

La dimension sociale et récréative n'est quasiment pas ressortie des discours. Un habitant a simplement mentionné les aires de pique-nique en référence avec ces réponses précédentes sur les endroits appréciés, d'autres ont fait référence au parc du Colosse pour les jeux d'enfants. Le parc du Colosse a d'ailleurs été mentionné dans les discours pour des raisons esthétiques, récréatives ainsi que pour exprimer un rapport plus immersif aux paysages. Cette dernière dimension est, en effet, ressorti dans le discours d'une habitante de Saint-André qui a mentionné le chant des oiseaux et les odeurs de la mer :

« Il y a la mer, les odeurs... Les odeurs de la mer sont agréables. Ici [sur le bord de mer] on n'entend pas les oiseaux mais à l'intérieur du parc on entend les oiseaux, de temps en temps on a un petit spectacle avec de très jolis oiseaux, c'est très beau, et on les entend de l'autre côté. » (Cambuston, femme, 50 ans).

De manière plus évasive, la mer et la rivière ont été mentionnés par un habitant de la commune comme des paysages relaxants. Une habitante à Beauséjour a également souligné dans ses préférences paysagères l'ambiance qui se dégage des coulées vertes dans le quartier : « il y a un spot dans la coulée verte, il n'y a pas de grande perspective, juste une mini ambiance localisée que je trouve super sympa. » (Beauséjour, femme, 39 ans).

1.2.2 Les paysages dépréciés dans les quartiers

Nous avons recueilli très peu de réponses sur les paysages dépréciés dans les quartiers, seules douze personnes ont évoqué les éléments qu'elles n'appréciaient pas, la plupart en référence à la ville. La dimension esthétique ressort de certains discours, en particulier à La Possession où la laideur des graffitis sur les murs et du centre-ville de manière générale a été soulignée : « Ce dont j'ai horreur alors que je peins, ce sont les graffitis, vraiment j'en ai horreur. » (Cœur de Ville, femme, 71 ans) ; « Ce que je n'aime pas à La Possession... le centre-ville, il n'y a rien de beau ! » (Centre-ville de La Possession, homme, 72 ans). A Beauséjour, deux habitants ont décrié l'évolution de la commune et notamment la place de plus en plus importante des bâtiments. Un enquêteur a ainsi affirmé que l'urbanisation massive dénaturait les espaces qu'il appréciait. On y distingue dans ces propos une dépréciation esthétique de ces paysages :

« Ce qui ne me plaît pas comme vue c'est qu'on voit qu'on commence à construire de partout, vraiment de partout et c'est une superposition de choses. Entre le centre de Sainte-Marie et la Convenance, ils sont en train de faire une nouvelle zone d'activité, un nouveau centre-commercial et en fait on est en train de dénaturer tout le littoral de Sainte-Marie. Demain entre le Barachois et Saine-Suzanne ce sera bétonné, et on aura toujours ce sentier littoral mais ce sera restreint et c'est l'urbanisation qui continue de la même manière. Depuis trente, quarante ans, il n'y a pas de changement ! » (Beauséjour, homme, 30 ans).

A Saint-André, une habitante a également mentionné un élément qu'elle trouvait disgracieux dans le centre-ville. Néanmoins, les habitants interrogés dans le quartier ont davantage mentionné l'ambiance plus que l'esthétique de la ville, certains soulignant l'insécurité palpable et les logements insalubres. D'autres ont évoqué les bruits désagréables de la ville.

On constate ainsi la prédominance des espaces naturels dans les préférences paysagères des habitants, associés à des sentiments de bien-être, de ressourcement et d'évasion hors du quotidien. Le cadre de vie de manière plus générale n'est ressorti que dans les discours d'habitants évoquant un rapport affectif à leurs lieux de vie et le paysage urbain dans les paysages dépréciés. Les questions où le mot « paysage » n'a pas été employé ont fait ressortir des sensibilités aux paysages différentes et multiples, là où les questions employant explicitement le terme ont surtout fait émerger un rapport esthétique aux paysages. Cette

dimension est ressortie en particulier dans les entretiens et les parcours commentés menés à Cœur de Ville et à Beauséjour.

2. Un rapport contemplatif aux paysages : émerveillement, apaisement et ressourcement

Les entretiens mais surtout les parcours commentés ont fait ressortir dans les deux groupes d'acteurs une attention particulière des enquêtés à la beauté des éléments qui les entourent dans le cheminement des quartiers. Les habitants en particulier ont exprimé leur émerveillement et le bien-être ressenti face aux panoramas ou à la beauté de certains éléments dans leur cadre de vie.

2.1 Les points de vue sur le grand paysage

A Beauséjour et à Cœur de Ville, plusieurs habitants ont été interpellés par les vues sur les montagnes et la mer dans les parcours réalisés dans les quartiers (cf chapitre 7, 3.3) et ont exprimé leurs ressentis face à ces panoramas. A La Possession, les quatre habitants qui ont accepté de réaliser un parcours commenté ont tous choisi de photographier durant notre cheminement les montagnes que l'on voyait depuis Cœur de Ville (Photo 60). Une habitante a notamment insisté sur l'habitude qu'elle avait prise depuis l'enfance de pouvoir observer les coucher de soleil depuis chez elle, habitude qui est restée aujourd'hui et qui participe pleinement de son bien-être. Elle explique ainsi qu'elle est toujours à la recherche de belles vues que ce soit en randonnée mais aussi et surtout dans son quotidien, la vue étant un critère dans ses choix de résidence :

« Pour moi, la vue c'est hyper important, j'ai souvent habité dans des vues dégagées et, en fait, je ne supporte pas [...] c'est vraiment un gros critère que j'ai une vue. Avant, j'étais une inconditionnelle de vue sur mer, là, on n'a pas le choix, mais ce n'est pas mal la vue montagne et puis le fait qu'on puisse aussi se balader à pied, au pire, je peux venir là [promenade des Banians] pour voir le coucher du soleil [...]. Je pense que c'est ancré vraiment. J'ai cette habitude, c'est une habitude de riche à la Réunion. » (Cœur de ville, femme, 34 ans).

De la même manière, durant un parcours commenté à La Possession, un habitant a exprimé sa consternation devant la construction de maisons dans le quartier qui n'auraient pas de perspective sur la mer (Photo 61), laissant sous-entendre que ces perspectives avaient de l'importance dans son cadre de vie quotidien : « Si tu me donnes le choix, je préfère être dans mon appartement et avoir une vue surplombante que d'avoir un terrain avec cette maison dans un trou, on ne voit même pas la mer là-dedans ! » (Cœur de ville, homme, 46 ans).

Une enquêtée a également souligné l'influence de son regard de peintre dans la sensibilité qu'elle pouvait avoir vis-à-vis des lumières et des couleurs des paysages, l'émotion esthétique qui émane du regard qu'elle porte sur ces derniers se traduisant dans ses tableaux en un mélange d'éléments réels et fantasmagoriques (Photo 62).



Photo 60. Vue sur les montagnes depuis Cœur de Ville.
Crédit : Habitante, 34 ans.



Photo 61. Maisons en construction à proximité de Cœur de Ville.

Crédit : Habitant, 46 ans

Elle a expliqué qu'elle accordait une attention toute particulière aux vues sur les montagnes en randonnée, mais aussi dans ses cheminements quotidiens dans le quartier, ces vues sur le grand paysage jouant un rôle important pour elle :

« Moi, je peins, donc la couleur c'est indispensable pour moi. J'aime voir les éclairages sur les montagnes, les couleurs changent, toutes les couleurs, je les vois parce que je peins. Je trouve que tous les paysages là comme cela, quand les montagnes ne montent pas haut, c'est des formes arrondies et j'aime les formes arrondies. Mes peintures sont quand même le reflet de ce que j'ai vu par rapport aux balades. » (Cœur de ville, femme, 71 ans).

On constate que le niveau de vie et surtout les loisirs des uns et des autres jouent un rôle dans cette appréciation esthétique des paysages. Il ressort, en effet, que ce sont plutôt les personnes qui ont un bon niveau de vie qui accordent de l'importance à ces perspectives, ou encore, ceux qui par leurs loisirs (la peinture, la randonnée) ont une sensibilité toute particulière aux points de vue sur les montagnes et la mer.

A Beauséjour, les enquêtés ont également exprimé dans les discours leur satisfaction quant à la valorisation des points de vue sur le grand paysage dans le projet. Les habitants qui ont réalisé un parcours commenté dans le quartier ont tous pris en photo cet espace (Photo 63). Certains enquêtés ont même souligné qu'ils étaient nombreux à venir s'asseoir à cet endroit pour observer le coucher de soleil, et ont salué la possibilité qui leur avait été donnée de le faire comme un atout et une plus-value dans le quartier. Ces vues sur le grand paysage sont considérées comme des composantes fortes de l'identité paysagère, les habitants soulignant l'apaisement qui s'en dégage et leur importance dans leur cadre de vie quotidien :

« C'est apaisant, c'est la nature, c'est l'île quoi, on n'est pas à Paris je veux dire, il faut construire, mais on peut garder cela ! Je pense que c'est extrêmement important d'avoir cette vue, ce paysage et être dedans. Parfois, je me dis que j'habite loin, mais c'est quand même agréable d'avoir cela, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai acheté à Beauséjour, c'est la vue. » (Beauséjour, homme, 30 ans, PC).



Photo 62. Tableau réalisé par une habitante de Cœur de Ville⁸⁵.
Réalisation : Habitante, 71 ans.

2.2 L'émerveillement face à la beauté des espaces aménagés dans les projets

Dans les entretiens et dans les parcours commentés quelques habitants ont également souligné qu'ils appréciaient les espaces végétalisés dans les quartiers pour le confort qu'ils apportent et pour l'image verdoyante qu'ils renvoient. Nombreux s'émerveillent devant la beauté des fleurs et des arbres, en particulier des banians conservés à Cœur de Ville : « j'aime bien avoir ces arbres, c'est trop joli ! » (Cœur de ville, femme, 56 ans) ; « Il y a des enfants qui s'assoient dans ce trône végétal [trou dans l'arbre] et... je trouve cet endroit trop beau ! » (Cœur de ville, femme, 34 ans). C'est un aspect qui est également beaucoup ressorti à Beauséjour, les habitants exprimant leur émerveillement face à certains éléments précis dans les quartiers, les espèces plantées, mais aussi la couleur des bâtiments et l'harmonie entre le végétal et le minéral

« Moi, ce que j'aime, c'est la couleur jaune des bâtiments, c'est la vue sur la mer, c'est la couleur des plantes, du rouge, du bleu, du jaune [Photo 64]. Les arbres sont encore assez petits donc c'est à notre hauteur et c'est bien. J'adore vraiment la couleur des bâtiments, jaune comme cela, et là aussi, la vue est super ! [...] Les bâtiments derrière sont biens intégrés, ce

⁸⁵ Cette photographie du tableau nous a été envoyée volontairement par l'habitante qui l'a réalisé, que je remercie de nouveau sincèrement.

n'est pas choquant, on n'a pas des grosses barres rectangulaires. Le fait qu'on ait des toits en pente, par exemple, c'est chouette, le fait que ce soit du bois aussi » (Beauséjour, femme, 39 ans).



Photo 63. Point de vue sur la mer et la montagne depuis Beauséjour.
Crédit : Habitante, 76 ans



Photo 64. Vue sur une des coulées vertes de Beauséjour jouxtant les façades des immeubles.
Crédit : Habitante, 39 ans.

L'expression des émotions associées à l'esthétique des lieux est plus rare dans les discours des habitants de Saint-André qui ont souligné à maintes reprises qu'il n'y avait pas de beaux

paysages dans leur quartier. En revanche, certains d'entre eux ont insisté sur la dimension affective, et en particulier sur l'attachement qu'ils pouvaient ressentir vis-à-vis de leur quartier.

3. La charge affective et le rapport identitaire au paysage vernaculaire

Que ce soit dans le corpus des habitants ou des professionnels interrogés, l'analyse thématique a fait ressortir la dimension affective et identitaire que les paysages incarnent lorsqu'ils sont imprégnés du vécu, des souvenirs et des pratiques des individus. Certains discours montrent notamment que la relation développée durant l'enfance avec certains lieux se traduit par un attachement et un ancrage local des populations à leur quartier ou leur commune de résidence.

3.1 Les paysages de l'enfance

Les études en psychologie environnementale ont montré l'influence et l'importance de l'expérience de l'enfance dans les relations que les individus entretiennent avec leur environnement. A travers les jeux ainsi que la transmission de certaines pratiques et savoirs par la famille et les aînés, les enfants explorent, découvrent et donnent du sens aux paysages premiers (*primal landscape*) auxquels ils sont confrontés (Measham, 2006). Ces derniers sont souvent empreints d'une charge affective importante et contribuent à la construction identitaire des individus.

Lorsque nous les avons interrogés sur les paysages de leur enfance, les habitants ont évoqué les moments passés en famille en pique-nique en forêt ou près des bassins et des cascades ; en randonnée à la montagne ; ou à jouer dans les ravines et les rivières. Ils ont aussi souligné les sentiments de joie et de nostalgie associés à ces souvenirs. Certains ont exprimé leur attachement aux arbres fruitiers qui les ont marqués lorsqu'ils étaient plus jeunes et qui se font plus rares sur le territoire, et souligné la disparition de certains de leurs terrains de jeux dans les quartiers : « j'allais à la ravine parce qu'on pouvait pêcher les crevettes, il y avait des anguilles, il y avait des poissons, mais aujourd'hui, il n'y a plus rien, il n'y a plus tout cela ! » (Centre-ville de La Possession, homme, 61 ans). On retrouve ce même attachement et cette nostalgie dans les discours de certains aménageurs qui ont grandi à la Réunion, et pour qui, les espaces naturels étaient avant tout un espace de jeu :

« Avant, la rivière n'était pas endiguée, il y avait des champs de corbeille d'or et on allait jouer dedans. Et la rivière léchait le bord de la maison. Quand il y avait de fortes pluies, c'était impressionnant. Et donc, quand j'étais petit, tout le temps j'allais jouer dans la rivière, il n'y avait pas de constructions, il n'y avait rien, c'était sauvage ! » (Collectivité, EC).

Les acteurs qui n'ont pas grandi sur le territoire ont également évoqué l'importance des jeux, des moments passés en famille et des souvenirs de vacances dans la relation qu'ils ont tissé avec les paysages. Certains ont exprimé notamment leur attachement à leur maison d'enfance et le jardin où ils ont grandi et joué. D'autres ont mentionné les paysages de campagne qui ont rythmé leurs vacances d'été. Nombreux d'entre eux ont insisté sur la part affective qui y est liée : « c'est un gros attachement d'ailleurs, ce sont de bons souvenirs, des souvenirs d'enfance, de journées, de temps avec les amis, les cousins. » (Association, ER).

On constate par ailleurs, autant dans le corpus des professionnels que des habitants, une tendance à faire émerger le rôle de la multisensorialité de l'expérience paysagère dans les récits personnels liés à l'enfance. L'odorat est notamment mobilisé à plusieurs reprises pour exprimer ce lien aux paysages. « L'odeur de cannes » (Collectivité, agent, ER), mais surtout, l'odeur de la mer ont été mentionnées et le pouvoir de réminiscence qu'elles suscitent :

« Parfois, un paysage, ce n'est pas forcément visuel, cela peut être olfactif, cela peut être du sensoriel. Le fait de ressentir une brise marine que vous avez senti lorsque vous étiez enfant [...]. Vous sentez une odeur qui vous rappelle une scène de vie quand vous aviez dix ans et qui vous procure un certain bonheur. » (Collectivité, agent, EC).

Cette citation fait écho au discours d'un habitant qui a grandi près de la mer et qui est profondément attaché à celle-ci depuis l'enfance, la mer représentant tout à la fois un objet de contemplation, un terrain de jeu et une « berceuse » :

« Je suis né à la baie de Saint-Paul donc c'est la plage, cela m'a bien marqué. Tous les matins, j'allais à la mer, j'allais regarder la mer, le sable, j'allais jouer dans l'eau. C'était aussi ma berceuse, la mer. Je suis reparti habiter là-bas quand j'avais vingt-trois ans et je me suis dit que j'allais retrouver ce bruit pour m'endormir et je l'ai retrouvé, c'était génial ! » (Cœur de Ville, homme, 46 ans).

Ces paysages de l'enfance sont ainsi chargés de souvenirs et d'émotions et jouent un rôle dans l'attachement à certains endroits sur le territoire voire dans l'ancrage local des habitants. En effet, on constate dans certains discours un attachement au quartier voire à la commune de naissance, qui a été exprimé comme on l'a vu lorsque nous avons questionné les habitants sur les endroits où ils se sentaient bien, mais aussi ailleurs dans l'entretien pour exprimer le bien-être ressenti dans les quartiers : « J'ai grandi ici donc je me sens bien. Je connais tout le monde et je connais La Possession par cœur. » (Centre-ville de La Possession, homme, 29 ans). Les habitants ont indiqué que le temps passé à explorer et à jouer dans les quartiers, mais aussi la présence de la famille, la connaissance du voisinage et les relations de convivialité qui se sont créées dans le temps ont joué un rôle dans ce sentiment de proximité. Néanmoins, notons que pour une partie des habitants cet attachement a été souligné lorsque nous avons posé la question sur « les endroits » qui étaient appréciés dans la commune et non sur « les paysages » de l'enfance, le terme « paysage » posant des difficultés de compréhension à certains enquêtés (cf chapitre 7, 2.2). On constate que ce sont davantage dans les discours sur les endroits appréciés, ainsi que dans les parcours commentés (où nous avons essayé de poser le moins de questions possibles pour laisser les enquêtés guider les parcours) qu'émergent l'affectivité, mais aussi et surtout les projections identitaires sur les lieux de vie, les habitants imprimant leur quartier de leurs histoires intimes et personnelles.

3.2 Sentiments d'appartenance et projections identitaires sur les lieux de vie

Certains professionnels ont souligné dans les entretiens qu'il y avait, selon eux, un rapport identitaire particulier au quartier sur le territoire, un attachement qui serait lié aux relations sociales créées dans le quartier d'enfance et à la vie familiale qui s'y déroule, et qui dépasse largement la « qualité matérielle » des paysages :

« Il y a un attachement au terrain, au lieu, qui n'est pas forcément lié à une qualité paysagère mais qui est plus lié à une mémoire par rapport aux anciens, à la famille qui a habité, donc on a envie de rester là parce que c'est notre lieu, notre village, c'est une question de village, de quartier. C'est un attachement géographique. » (Bureau d'étude, ER).

On constate, en effet, dans les discours des habitants une appropriation et une identification aux quartiers, qui se traduit en particulier dans la commune de Saint-André (quartiers de Cambuston, Champ-Borne et le centre-ville) où les habitants interrogés vivent depuis plus longtemps dans les quartiers que ceux interrogés à Cœur de Ville et à Beauséjour. Outre dans les préférences paysagères, à Saint-André, les enquêtés ont exprimé la relation d'appartenance qu'ils entretenaient avec leur lieu de vie, à travers l'usage du possessif : « *C'est notre quartier* » (Champ-Borne, femme, 66 ans), « *j'aime bien mon quartier* » (Centre-ville de Saint-André, femme, 22 ans). Un rapport identitaire s'est fait ressentir dans les discours à travers les habitudes, les modes de vie, les pratiques routinières, un habitant expliquant par exemple qu'il était habitué à vivre dans le quartier, que sa famille y vivait, et qu'il ne se verrait pas vivre ailleurs : « *Je suis habitué à mon coin tranquille, je vois les voitures et les gens passer, c'est comme cela, les autres endroits ne m'intéressent pas.* » (Cambuston, homme, 55 ans). Une habitante a associé également les moments importants de sa vie au quartier. Elle a ainsi expliqué que c'était son quartier parce qu'elle y était née et y avait grandi mais aussi parce qu'elle y avait donné naissance à ses enfants, que ces derniers étaient allés à l'école, au collège et au lycée du quartier ou de la commune, qu'ils étaient habitués à fréquenter tels endroits et s'y sentaient proches.

Ce lien entre le quartier et l'histoire personnelle de l'habitant a été particulièrement mis en évidence dans un parcours commenté réalisé dans le centre-ville de Saint-André, l'enquêtee accompagnant le cheminement d'anecdotes personnelles sur l'histoire de sa famille. Presque chaque maison, chaque endroit était propice à la confession de récits intimes : la maison des voisins et le jardin où a joué sa propre fille quand elle était plus jeune ; les souvenirs de la dégustation des fruits issus des arbres fruitiers de la maison des beaux-parents ; la construction d'un portail par un membre de la famille pour une bâtisse aujourd'hui classé aux monuments historiques dans le quartier (Photo 65). L'habitante a souligné durant le parcours le lien entre son histoire personnelle et l'histoire du centre-ville de Saint-André. Elle a ainsi expliqué que la ville avait été marquée à l'origine par la présence de « *grandes familles riches blanches et malbars* » (Centre-ville de Saint-André, femme, 64 ans, PC), dont plusieurs membres avaient été à l'école avec son mari et avaient eu sa belle-mère comme institutrice : « *la mère de mon mari a enseigné dans cette école, d'ailleurs, on est dans la rue Gauche. Ma belle-mère, elle en a formé des médecins, des dentistes. Les fils Barrau, les fils Lagourgue étaient ses élèves.* » (ibid.). Telle maison, tel commerce que l'on croisait dans le parcours du quartier était ainsi une invitation au récit de l'histoire de la famille propriétaire du bâtiment et de la relation entretenue avec la famille. On constate ainsi un ancrage fort au quartier qui se traduit par une certaine identification et une assimilation aux lieux parcourus. Cette dimension ressort également dans la comparaison qu'une habitante a fait ressortir entre la France hexagonale et le territoire insulaire lorsque nous lui avons demandé d'identifier les paysages qui étaient essentiels à son cadre de vie.



« Ce portail que vous voyez là a été confectionné par le grand-père de mon mari qui était forgeron à l'époque, il est classé [...]. Il n'est plus fonctionnel, je crois, mais il n'a jamais été retiré. Tout cela a été fait à la main, il n'y a rien qui a été fait à la machine là-dessus, ce n'est que du travail manuel. »
(Centre-ville de Saint-André, femme, 64 ans, PC).

Photo 65. Portail forgé par un membre de la famille d'une enquêtée à Saint-André.
Crédit : Habitante, 64 ans.

Elle a exprimé son attachement de manière plus générale aux paysages naturels qu'elle considérait comme des composantes identitaires du territoire :

« C'est la mer et la montagne. Si je vais quelque part c'est cela qui me manque. Par exemple, si je vais en Métropole, franchement quand je reviens mon cœur fait boom parce que je sais que je suis chez moi ! Il y a la mer d'un côté, la montagne de l'autre, c'est là où je suis née. » (Cœur de ville, femme, 59 ans).

Les parcours commentés ainsi que les questions posées en entretien sur les paysages de l'enfance, les paysages de l'espace de vie, les endroits appréciés ont ainsi fait ressortir la relation de « connivence » qui se jouait entre les habitants et leurs lieux de vie (Sautter, 1979), à travers les sentiments d'appartenance aux quartiers de naissance ou de manière plus générale au territoire, et l'ancrage affectif et social qui en émane. Par ailleurs, on constate que parallèlement à l'association du paysage à la nature ou à la végétation (chapitre 7), les liens à la nature se reflètent dans l'ensemble des discours habitants et se manifestent sous la forme d'une composante identitaire et socioculturelle importante.

4. Le lien à la nature dans les modes de vie

Les habitants n'ont cessé de souligner dans leur discours l'importance du lien à la nature dans leur mode de vie. La nature semble tenir une place centrale dans leur quotidien, à travers les croyances religieuses, les modes d'habiter et les pratiques qui marquent leur identité culturelle. Certains constatent néanmoins que la modernisation et le développement de l'île ont engendré une transformation des habitudes de vie, moins ancrées à la terre et à la nature. Le lien à la nature se reflèterait aujourd'hui davantage dans les préférences paysagères, les moments passés en week-end dans les Hauts de l'île, que dans les pratiques quotidiennes. On constate pour autant dans les quartiers que l'impact des projets urbains est amplement évalué en fonction de la place que tient la nature (ou plutôt le végétal) dans les opérations. Dans ce cadre, le

façonnement de l'identité paysagère des quartiers par les aménageurs est discuté et dépassé par les attentes et les besoins de ceux qui y vivent.

4.1 Le lien entre paysage et pratiques culturelles selon les habitants interrogés

Dans les entretiens, peu d'habitants ont considéré qu'il y avait un lien entre les paysages et leurs pratiques culturelles. Quelques habitants ont indiqué le rôle que pouvait jouer la nature (associé majoritairement au paysage dans les représentations) dans leurs croyances religieuses. Les dimensions symboliques de la mer, de la rivière et du soleil dans les cultes indiens et malgaches ont été mentionnées par des enquêtés imprégnés par ces cultures. Le soleil est « **symbole de la vie** » (Beauséjour, femme, 24 ans), tandis que la mer et la rivière sont purificatrices et protectrices, propices à la mise en place de cérémonies cultuels : « **La mer est purificatrice. Il y a des gens qui prennent le bain à la mer. Quand on fait la marche sur le feu, on fait des cérémonies à la mer avant de faire les processions. La mer a une grande importance.** » (Champ-Borne, femme, 42 ans). Les enquêtés ont néanmoins souligné que les cérémonies indiennes se faisaient aujourd'hui essentiellement dans les temples, dans les chapelles ou encore chez soi, le rapport à la nature se faisant plus rare qu'auparavant.

La majorité des enquêtés (habitants et professionnels) ont affirmé que le lien à la nature et au paysage (les deux termes étant associés ou confondus dans certains discours) se manifestait davantage dans certaines pratiques traditionnelles propres à la culture créole, indépendamment des religions et des spécificités des milieux culturels. Des habitants considèrent ainsi qu'un lien au paysage s'exprime sur le territoire à travers les lieux de pique-nique, ainsi qu'un rapport de manière plus général à la vie en extérieur et à l'attachement à des modes de vie qui ont tendance à disparaître aujourd'hui :

« **J'aurais préféré être dans une petite maison, pas trop loin de la ville, mais au moins avoir un petit jardin pour garder le côté créole parce que nous, on aime cuisiner au feu de bois dehors, ce qu'on ne peut plus faire en appartement.** » (Centre-ville de Saint-André, femme, 40 ans).

Certains habitants ont ainsi affirmé que le lien à la nature n'était aujourd'hui visible qu'à travers les anciennes générations, à travers les modes de vie des grands-parents, qui vivent encore dans des cases créoles où le jardin tient une place importante. Ils constatent qu'il y a une uniformisation des modes de vie sur le modèle métropolitain, en particulier sur le littoral, et une perte des pratiques dites créoles :

« **Avant on faisait à manger chez les uns et les autres tous les dimanches, on allait manger chez les uns et les autres, on allait pique-niquer à la plaine des Palmistes, à Saint-Gilles, mais maintenant, c'est chacun pour soi. Ce n'est plus pareil, ce qui fait qu'on ne sort plus non plus. Les enfants viennent chez nous, c'est tout. Maintenant, c'est devenu comme en France, ce n'est plus pareil !** » (Champ-Borne, femme, 66 ans).

Ce sont ainsi les relations sociales qui se sont développées « traditionnellement » dans ces espaces naturels auxquels sont attachés les habitants interrogés qui donnent toute leur valeur aux lieux. Un professionnel interrogé a ainsi souligné qu'il y aurait un « **attachement à la terre** » (Etablissement public, ER), qui se traduit dans l'attachement aux milieux ruraux en raison de

la présence de la nature mais aussi des modes de vie jugés plus conviviaux. La tradition du pique-nique dominical en famille dans les forêts des Hauts de l'île est ainsi mise en évidence comme traduisant un certain rapport des populations à la nature :

« Il y a un attachement au pied de bois, il y a un attachement...sans le dire en fait, c'est quelque chose qui fait partie de la culture. Les familles qui vont pique-niquer tous les weekends, c'est cela qu'elles disent à travers ce pique-nique. C'est l'attachement à ces endroits qui ont été aménagés certes, mais qui sont là dans cet environnement-là. Toutes ces pratiques dans la nature, c'est l'attachement qui n'est pas ostentatoire, qui n'est pas crié, mais qui est bien là, et c'est ce à quoi il faut qu'on fasse attention nous en tant que professionnel quand on aménage et quand on crée. » (Bureau d'étude, ER).

La nature et le végétal sont donc à la fois décrits comme des composantes socioculturelles importantes dans le rapport que les habitants ont ou avaient avec leurs lieux de vie. Cette dimension est également mise en évidence dans les préférences paysagères actuelles des enquêtés à l'extérieur et dans les quartiers et les communes de résidence.

4.2 Le rôle de la nature sur le bien-être hors et dans les quartiers

En correspondance avec les nombreuses études qui ont souligné le rôle des éléments naturels et végétaux, notamment en ville, dans le sentiment de bien-être des individus (Matsuoka et Kaplan, 2008; Shanahan *et al.*, 2015; Bourdeau-Lepage, 2019), les habitants interrogés ont identifié les endroits qu'ils appréciaient et où ils se sentaient bien aux espaces naturels à l'extérieur des quartiers et des communes de résidence et aux espaces végétalisés en ville. Ils considèrent ainsi que la nature contribue à leur bien-être et leur qualité de vie, suscitant ainsi certaines postures éthiques vis-à-vis de la valorisation de la nature dans leur cadre de vie.

4.2.1 Les espaces naturels, des espaces de respiration nécessaires pour échapper à la vie urbaine

Comme mentionné plus haut, les espaces naturels ont été souvent évoqués dans les discours des habitants sur leurs paysages d'enfance et les endroits où ils se sentent bien sur le territoire. Ils ont exprimé le besoin de se ressourcer à l'extérieur de leurs lieux de vie. Les montagnes, les forêts, les plages, la mer ainsi que les rivières et les bassins sont ainsi considérés comme des composantes clés pour se ressourcer : « **C'est toujours à la montagne, en mer ou à la rivière pour voir la nature.** » (Centre-ville, femme, 40 ans). Les habitants ont évoqué le calme de ces espaces, leur beauté, les sentiments de liberté et d'apaisement ainsi que l'évasion hors du quotidien qu'ils leur procuraient, certains soulignant la nécessité de passer du temps dans les Hauts, en forêt, dans la nature pour sortir du cadre de la ville : « **J'aime bien la plaine des Palmistes, j'aime bien passer la journée là-bas parce que si on reste ici on devient fou. Il faut sortir, il faut aller se promener ailleurs.** » (Centre-ville de Saint-André, homme, 74 ans).

Au contraire, les paysages urbains sont peu appréciés, nombreux critiquant la trop forte densité du bâti, y compris dans les nouveaux quartiers étudiés (Beauséjour, Cœur de Ville) qui gâche les vues sur la mer et la montagne. Il faut noter tout de même des disparités dans les discours

parmi les personnes âgées interrogées. Si certains sont particulièrement nostalgiques du passé et ont connoté de manière très négative les changements paysagers qui ont caractérisé le territoire :

« Mes grands-parents habitaient la ravine des Lataniers, c'est là où il y a la forêt, mais maintenant, aujourd'hui, on le voit d'ici, ils sont en train de faire des immeubles [...] aujourd'hui il n'y a plus rien, c'est sec, il n'y a plus rien ! » (Centre-ville de La Possession, homme, 61 ans).

D'autres ont au contraire salué le confort apporté par le développement de l'île et souligné la nécessité de construire des immeubles face à la demande importante de logements. Ils ont notamment comparé leur époque, « avant c'était la misère ! » (Cambuston, femme, 71 ans), à celle d'aujourd'hui et connoté de manière très positive le développement urbain dans leur quartier.

4.2.2 *La place des espaces végétalisés dans de nouveaux quartiers urbains : le cas de Beauséjour et Cœur de Ville*

Les parcours commentés ont été particulièrement révélateurs du rôle des espaces végétalisés (mis en avant dans les projets) sur le bien-être ressenti dans les quartiers par les habitants. A La Possession, les vues sur les montagnes ont été mentionnées dans quasiment tous les discours et l'ensemble des enquêtés ont souligné qu'ils aimaient et se sentaient bien dans les espaces végétalisés qui ont été conçus dans le projet d'écoquartier. La promenade des Banians (Photo 66) a été systématiquement photographiée et reproduite dans toutes les cartes mentales. Cet endroit est vécu comme un élément important dans les pratiques quotidiennes, espace de détente et de promenade, espace ludique pour les enfants. Les enquêtés se sont accordés à dire que la conservation des arbres remarquables (les banians) dans le quartier et la mise en place d'un jardin partagé (Photo 67) constituaient des éléments de bien-être et notamment de confort climatique constituant une plus-value pour le quartier :

« Je trouve que le plus simple aurait été de dire on garde celui-là [banian principal au milieu de la promenade des banians] et on coupe le reste parce que les camions ne pourront pas passer, parce que ce sera pénible pendant les travaux mais non ils l'ont quand même gardé donc on est beaucoup à l'ombre. Tu vois, rien que cela, de l'avoir gardé et mis en valeur ! » (Cœur de ville, femme, 34 ans, PC).

Cette habitante n'a d'ailleurs identifié dans sa carte mentale que les espaces plantés (jardin partagé, verger) et les arbres conservés (banians et manguiers) comme éléments marquants du quartier et du projet (Figure 23). Les habitants interrogés à Cœur de Ville ont tous manifesté leur volonté de participer à ces jardins partagés, et souhaité que les acteurs du projet en développent davantage dans le quartier. De même, à Beauséjour, certains ont souligné que l'image verdoyante des quartiers avait joué un rôle dans leur choix de résidence : « c'est un quartier qui est vert, le paysage est intégré, c'est cela qui m'a fait venir. » (Beauséjour, homme, 30 ans).

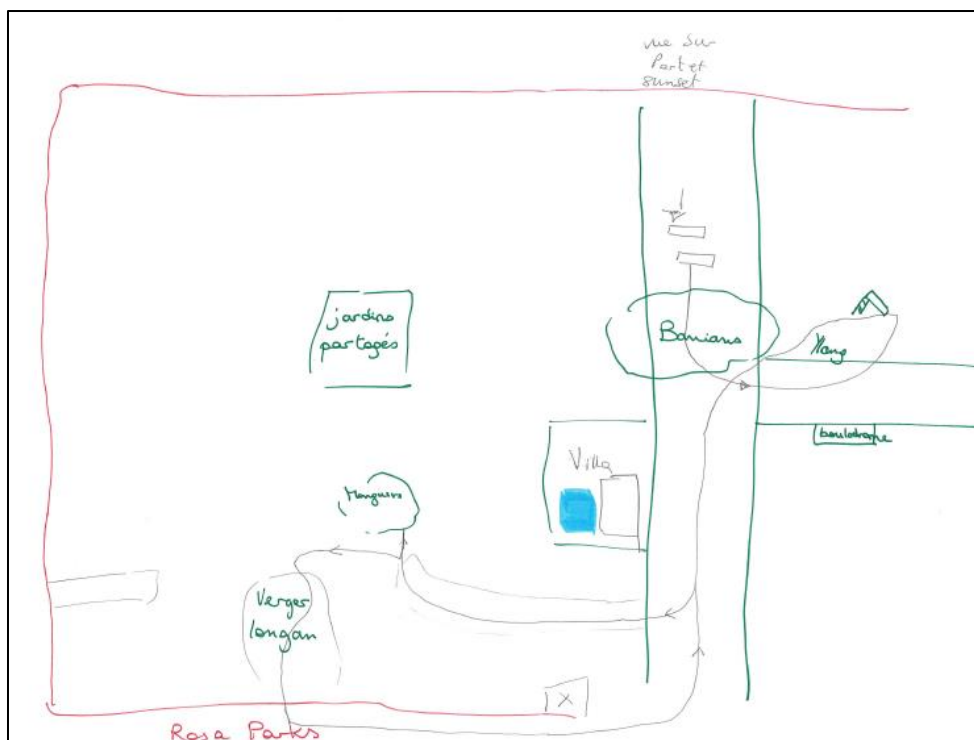


Figure 23. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par une habitante (34 ans).

D'autres (une plus grande majorité) ont affirmé que ces espaces n'avaient pas nécessairement joué un rôle dans leur décision d'habiter dans le quartier, en revanche, ils contribuaient largement à leur bien-être et à leur ancrage dans celui-ci. Ils ont notamment souligné la possibilité qui leur avait été offerte de se promener à pied, en sécurité, dans des espaces calmes et reposants. Certains ont salué le choix d'avoir planté des espèces endémiques et d'avoir conservé certains arbres dans les espaces publics : « C'est un quartier qui est quand même à la base verdoyant, il y a plein de plantes endémiques qui ont été plantées. Je pense qu'on a de la chance d'avoir un quartier qui a été pensé avant la réalisation. » (Beauséjour, femme, 35 ans).

Dans ce cadre, la place accordée au paysage dans les projets et les intentions des aménageurs sont en accord avec les attentes et les besoins des habitants qui identifient précisément les espaces privilégiés par l'approche paysagère comme des espaces de bien-être. Toutefois, un décalage est tout de même à souligner dans certains discours entre les intentions politiques et les manières dont les habitants souhaiteraient façonner leurs lieux de vie. Des habitants ont ainsi évoqué leur déception quant au manque d'arbres fruitiers mais aussi au manque d'entretien des arbres et des végétaux présents dans les quartiers. C'est notamment le cas à Cœur de Ville, où les discours des habitants font écho à ceux des aménageurs qui soulignaient les points de tensions et de conflits autour de la question de l'entretien des espaces plantés. Dans certains parcours commentés notamment quelques enquêtés ont été interpellés par l'état des espaces végétalisés qui manquaient d'arrosage et semblaient laissés à l'abandon : « C'est dommage parce qu'ici c'est sec. Au début, franchement, c'était super joli et au fur-et-à-mesure les plantes dépérissent, ils arrosent une fois de temps en temps. » (Cœur de ville, femme, 59 ans). En outre, la hauteur et la densité du bâti sont peu appréciés par certains enquêtés dans les deux quartiers. Quelques habitants à Beauséjour ont notamment constaté que les constructions actuelles étaient

de plus en plus importantes et donnaient finalement l'impression d'un quartier très bétonné par rapport au moment où ils se sont installés.



Photo 66. Banians conservés à Cœur de Ville.
Crédit : Habitante, 71 ans.



Photo 67. Jardin partagé de Cœur de Ville.
Crédit : Habitante, 59 ans..

4.2.3 La place du végétal en ville à Saint-André

A Saint-André, le parc du Colosse est très apprécié et fréquenté par les habitants, considéré comme le seul espace de respiration en ville dans certains discours. Les enquêtés ont souligné l'importance de pouvoir avoir la mer à proximité et un cadre qui permette de s'aérer l'esprit. Certains ont connoté de manière très positive les aménagements prévus ou réalisés : « **C'est super, le chemin, le pont, ils ont refait le pont, c'est super !** » (Cambuston, femme, 71 ans) ; « **On peut venir se promener en soirée, c'est agréable, on est en bord de mer, le bon air. Ils ont commencé à mettre un peu de lumières, c'est bien aménagé, c'est propre, c'est bien entretenu.** » (Cambuston, femme, 50 ans).

Toutefois, à l'exception du parc, certains habitants de Saint-André ont au contraire affirmé qu'il n'y avait pas de paysage dans leur quartier étant donné l'absence d'espaces plantés. De la même manière, un habitant dans le centre-ville de La Possession a souligné que le paysage ne jouait aucun rôle dans son cadre de vie parce qu'il n'y avait pas d'espaces végétalisés dans le quartier, ni d'espaces publics dédiés aux enfants. Ils n'ont cessé de souligner cette absence comme un manque voire une source de mal-être.

« **Oh pas grand-chose ! Moi j'aimais bien quand on avait à peu près trois cent, quatre cent mètres d'espaces près de chez nous mais aujourd'hui il n'y a plus cela [...] je suis obligé d'emmener les enfants jouer dans la rue. Il n'y a pas de jardins, il n'y a rien, il n'y a pas d'activités pour les enfants.** » (Centre-ville de La Possession, homme, 61 ans).

On constate ainsi une très forte empreinte de la nature et du végétal dans les habitudes de vie, à Beauséjour et à Cœur de Ville (jardin partagé, sport et promenade dans les coulées vertes, jeux pour enfants), cette dimension du projet ayant été très fortement valorisée dans la conception des quartiers par les aménageurs. Le lien à la nature est ainsi vécu comme une part essentielle de leur paysage du quotidien, suscitant des postures vis-à-vis de la valorisation de la nature dans les quartiers. Sur le territoire de Saint-André, un attachement au parc du Colosse et

au bord de mer de manière plus générale s'est certes fait ressentir dans les discours des habitants de Cambuston et de Champ-Borne, néanmoins, la plupart des Saint-Andréens ont davantage souligné un manque de nature et un manque de « beaux paysages » dans les quartiers. Dans ce cadre, bien que certains expriment le mal-être ressenti face à cette absence, il semble toutefois qu'une partie d'entre eux n'attribuent pas spécialement de valeur aux paysages, leur absence ne suscitant pas de revendications ou de prises de positions particulières vis-à-vis de la protection ou d'une valorisation des paysages (et donc de la nature) dans les quartiers.

.

Conclusion du chapitre 9

L'analyse des discours des habitants (et en partie des professionnels) sur leur relation aux paysages (pendant l'enfance et dans leur cadre de vie actuel) a fait ressortir les aspects sensibles qui alimentent les représentations que ces derniers ont du paysage. Certaines questions ciblées en entretien sur les ressentis, ainsi que les parcours commentés, ont favorisé l'expression de ces aspects et permis de mieux comprendre les valeurs attribuées au paysage et les postures des habitants.

En cohérence avec les définitions recueillies sur le paysage, on constate que la nature est omniprésente dans les discours, en particulier dans ceux des habitants, lorsqu'ils évoquent leur appréciation esthétique des paysages, l'attachement à certains espaces liés à l'enfance, les liens entre le paysage et leurs croyances religieuses, les pratiques récréatives ou encore les ressentis dans les quartiers. Les espaces naturels et végétalisés ont suscité de l'émerveillement, de la joie, du ressourcement mais aussi des sentiments de nostalgie. Les habitants de Beauséjour et de Cœur de Ville ont notamment exprimé leur satisfaction de pouvoir se rapprocher de la nature dans leur vie quotidienne. A Saint-André, la disparition des espaces végétalisés est revenue dans de nombreux discours, considérée comme une source de mal-être ou le signe d'une absence paysagère dans les quartiers, comparée aux modes de vie d'antan.

Le paysage est ainsi fortement connoté et réduit à sa dimension naturelle mais aussi esthétique. Les questions où le terme paysage a été explicitement employé ont fait ressortir dans les préférences paysagères une sensibilité aux paysages liée principalement à sa dimension contemplative. Or, en interrogeant les habitants sur les endroits appréciés sur le territoire et dans la commune ou le quartier, une partie d'entre eux ont également exprimé l'affectivité qu'ils pouvaient ressentir vis-à-vis de leur quartier, relativement aux souvenirs, aux moments passés en famille, aux relations sociales créées sur les lieux de vie, mettant ainsi en évidence l'importance des relations sociales dans leur appréciation ou leur attachement aux lieux. Néanmoins, la valeur identitaire projetée sur les lieux de vie n'est pas associée explicitement et consciemment au paysage. Ce sont davantage les valeurs anthropocentriques projetées sur la nature qui suscitent des postures en faveur de la protection et une meilleure valorisation du paysage chez quelques habitants. Certains ont ainsi souligné qu'ils souhaitaient que les vues sur le grand paysage naturel soient conservées et protégées, et qu'il y ait des espaces végétalisés en ville. Ils ont évoqué le bien-être qu'apporte le paysage sur leur qualité de vie. D'autres ont en revanche souligné que le paysage ne tenait aucun rôle essentiel dans leur cadre de vie quotidien, ne suscitant ainsi aucune posture éthique particulière.

Conclusion de la troisième partie

Les enquêtes menées ont ainsi montré que le paysage n'était pas un objet de représentation approprié par tous les acteurs interrogés. Bien au contraire, plusieurs d'entre eux, professionnels et habitants, ont relevé le caractère ambigu et abstrait du concept, difficile à définir et à qualifier. Un manque d'échange et de partage ainsi qu'un manque de connaissances et de formations sur l'approche paysagère dans l'aménagement du territoire ont également été soulignés par des professionnels, qui considèrent que le paysage reste l'apanage d'une « élite experte » d'acteurs familiers du concept et du champ disciplinaire.

Parmi les nombreuses définitions du paysage qui sont tout de même ressorties des discours, trois attributs du paysage se dégagent et orientent les postures des enquêtés vis-à-vis de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages. Associé à la nature et considéré comme un objet esthétique, le paysage est appréhendé par une partie des professionnels (en fonction de leurs missions) comme un atout pour le développement économique et l'attractivité du territoire ou bien plus rarement comme un moyen de sensibiliser et de susciter un rapport désintéressé à la nature ; et par une partie des habitants comme un gage de qualité de vie. Les parcours commentés ont notamment fait ressortir la place centrale de la dimension contemplative dans l'expérience sensible des paysages du quotidien. Cette association du paysage à la nature suscite des positionnements vis-à-vis du paysage, liés à des valeurs anthropocentriques ou écocentriques de la nature, façonnant l'action paysagère.

Associé à la nature et à la végétation sans nécessairement être lié à sa dimension esthétique, le paysage est vu comme une source de bien-être physique et mental par les aménageurs et les populations, ce qui ressort d'ailleurs quasi-exclusivement dans les préférences paysagères des habitants interrogés. Il est également appréhendé comme un moyen de restaurer ou de produire des paysages considérés comme qualitatifs favorables à la valorisation des processus biologiques. De la même manière, ce sont les valeurs anthropocentriques et écocentriques de la nature qui influencent les prises de position sur la question paysagère. Les enquêtes ont, par ailleurs, mis en évidence le décalage entre les postures très écocentrées de certains professionnels et les valeurs plus utilitaires que les habitants attribuent à la nature.

Seule une minorité de professionnels projettent sur le paysage des valeurs centrées sur le concept pris dans sa transversalité, défini comme un projet et un outil de planification. Toutefois, là encore les représentations des habitants sont peu prises en compte dans les processus d'aménagement. Par ailleurs, en exprimant leur attachement à leurs lieux de vie ou à leur paysage d'enfance, les habitants ont également relevé l'importance de la valeur sociale qu'ils attribuaient à leur cadre de vie. Néanmoins, on a pu constater que ces éléments n'étaient pas consciemment associés au concept de paysage, connoté et réduit à sa dimension naturelle et esthétique, ni pris en compte dans les projets. On constate ainsi des positionnements contrastés et des manières d'appréhender le concept de paysage qui diffèrent en fonction des groupes d'acteurs, révélant différentes représentations sociales du paysage, c'est-à-dire différentes manières de comprendre le paysage et de se positionner par rapport à la question paysagère, socialement partagées parmi certains groupes.

Quatrième partie :

Représentations sociales du paysage à la Réunion et positionnements contrastés entre groupes sociaux

Introduction de la partie

Dans la partie précédente, nous avons montré ce qui ressortait des dimensions cognitives, normatives et sensibles constituant les représentations sociales du paysage, c'est-à-dire les systèmes d'idées et de valeurs partagés et utilisés par des groupes sociaux pour comprendre le paysage et les enjeux qui y sont diffusés dans la société (Moscovici, 1984; Jodelet, 1993; Buijs *et al.*, 2012). L'objectif de cette partie consiste à discuter des représentations sociales du paysage sur le territoire réunionnais, de leur contexte d'émergence et d'évolution, et d'y souligner les spécificités par rapport à d'autres territoires d'études.

A partir des résultats d'enquête, nous exposons dans un premier chapitre les différentes représentations sociales du paysage que nous avons identifiées parmi notre échantillon d'acteurs, et discutons des facteurs sociaux qui ont pu participer à leur ancrage dans les représentations (chapitre 10). Puis, dans un second chapitre, nous analysons plus amplement à partir d'autres études de cas les difficultés de la diffusion des acceptions plus récentes du concept de paysage des champs scientifiques et réglementaires à la sphère publique et des questions que cela pose pour l'action paysagère. Nous discutons notamment des difficultés de la participation citoyenne, du manque de positionnements de certains acteurs, professionnels et habitants, sur la question paysagère et de ce qu'on pourrait considérer encore aujourd'hui comme l'élitisme du concept de paysage (chapitre 11).

Chapitre 10 : Quelles représentations sociales du paysage à la Réunion ?

Nous proposons dans ce chapitre de présenter les représentations sociales du paysage qui émanent des résultats recueillis lors des deux campagnes d'enquête. L'analyse des dimensions normatives, cognitives et sensibles ont, en effet, permis de révéler les différentes manières de s'approprier le concept de paysage et les différents positionnements que celui-ci suscitait en fonction du degré de compréhension et d'ancrage émotionnel du concept.

Nous montrons comment ces dimensions s'entrecroisent et alimentent quatre représentations sociales du paysage à la Réunion, et faisons ressortir les groupes sociaux dans lesquels elles se développent. Nous soulignons le rôle des outils méthodologiques utilisés, ayant permis de comprendre chacun des aspects constituant ces représentations sociales. Certains des outils ont, en effet, fait émerger des éléments qui ne ressortaient pas ou peu dans les autres méthodes. Nous finissons le chapitre en discutant des raisons pour lesquelles certaines représentations sociales ne se forment que dans une partie des groupes sociaux étudiés.

1. Identification des représentations sociales du paysage et apports des outils méthodologiques

Nous nous sommes appuyés sur les travaux des représentations sociales de la nature aux Pays-Bas (Keulartz *et al.*, 2004; Buijs, 2009; Buijs *et al.*, 2011; Kloek *et al.*, 2018) pour présenter nos résultats dans la partie précédente à partir des trois dimensions qui composent les représentations sociales. En nous référant en particulier au modèle développé par Buijs *et al.* (2011), nous revenons dans cette sous-partie sur les formes de représentations sociales du paysage que nous avons identifié et la manière dont ces dimensions s'entrecroisent. Nous montrons les apports de chaque méthode dans l'identification et la compréhension de ces éléments.

1.1 Quatre représentations sociales du paysage identifiées : esthétique, fonctionnelle, écocentrée et projet

Dans leurs travaux Arjen, E., Buijs (2009) *et al.* (2011) montrent comment les aspects cognitifs, normatifs et expressifs (que nous avons préféré appelé sensibles) alimentent quatre représentations sociales de la nature chez les Néerlandais. Après avoir présenté ce modèle théorique, nous expliquons le contenu et les contours des représentations sociales du paysage qui émanent de nos résultats d'enquête.

1.1.1 Une analyse s'appuyant sur les travaux concernant les représentations sociales de la nature

Dans le champ de la recherche en géographie, une littérature s'est développée récemment aux Pays-Bas autour des représentations sociales de la nature. Plusieurs auteurs (Keulartz *et al.*, 2004; Buijs, 2009; Buijs *et al.*, 2011) ont repris le cadre théorique développé par Serge Moscovici (1984), et montré que les représentations sociales de la nature se construisaient autour de trois dimensions : cognitive, normative et expressive. La première renvoie aux opinions et aux convictions à propos de la nature ; la deuxième aux valeurs attribuées à la nature et à la manière dont elles orientent des comportements différents, et la dernière aux réactions émotionnelles que suscitent la nature. A partir de ce modèle, Buijs *et al.* (2011) identifient quatre représentations sociales de la nature dominantes chez les Néerlandais. Ils constatent qu'elles donnent toutes de l'importance à la conservation et à la gestion des ressources naturelles mais que le fondement moral qui repose sur cette conviction diffère en fonction des personnes et des représentations sociales auxquelles elles se réfèrent (Figure 27).

La représentation sociale de la « nature sauvage » (*wilderness*) repose sur des valeurs écocentriques, c'est-à-dire un rapport désintéressé à la nature. C'est la valeur intrinsèque à la nature, indépendamment des intérêts humains, qui structure cette représentation sociale à la différence des représentations sociales esthétiques (*aesthetic*) et fonctionnelles (*functional*) qui s'articulent autour de valeurs anthropocentriques, la valeur de la nature étant rapportée aux services qu'elle apporte aux hommes.

Social representations of nature	Normative elements		Cognitive elements		Expressive elements
	Value of nature	Value orientation Management focus	Boundary of nature	Dominant beliefs about nature	Emotions evoked by nature
Wilderness	Ecocentric	Natural processes No management	Narrow (only purely autonomous life forms)	Nature as fragile Scientifically intelligible	Beauty of nature: <i>Uncultivated</i> Awe Fascination
Inclusive	Biocentric	Limited management Management focused on nature	Wide (every life form)	Nature as fragile Nature as dynamic Nature unpredictable	Beauty of nature: <i>Uncultivated + well-groomed</i> Fascination Vitality
Aesthetic	Weak anthropocentric	Landscape management	Moderately wide (non-cultural)	Nature as fragile Balance of nature	Beauty of nature: <i>Well-groomed</i> Sensory experiences Diversity of landscape Attachment
Functional	Anthropocentric	Management of resources	Moderately wide	Nature as resilient	Attachment

Figure 27. Les différentes représentations sociales de la nature dans une étude de cas aux Pays-Bas.
Source : Buijs *et al.* (2011)

Ces deux valeurs ont été identifiées dans plusieurs autres écrits (Gagnon Thompson et Barton, 1994; Keulartz *et al.*, 2004; Klok *et al.*, 2018). Les auteurs distinguent également des valeurs biocentriques sur lesquelles repose une représentation sociale de la nature dite inclusive (*inclusive*). Les valeurs biocentriques se rapprochent des valeurs écocentriques, la nature étant considérée pour elle-même dans les deux cas. Néanmoins, les postures écocentrées s'appuient sur une conception plus holistique où la valeur de l'écosystème en entier est considérée, là où les postures biocentrées renvoient à des considérations sur le bien-être individuel des plantes et des animaux.

Ces valeurs et ces postures reposent sur des manières très différentes de définir ce qui fait partie de la nature et de comprendre les processus naturels. Dans les trois premières représentations sociales exposées dans la Figure 27, la nature est considérée comme un objet fragile. Néanmoins, la représentation sociale de la nature sauvage repose sur une conception de la nature opposée à la culture. Seuls les espaces marqués par l'absence de présence humaine sont considérés comme naturels. Dans ce cadre, les individus jugent que les hommes n'ont pas à intervenir dans la gestion des ressources naturelles, la nature étant autonome et ne nécessitant pas l'intervention de ces derniers. Les autres représentations sociales identifiées ne reposent pas sur cette division entre la nature et la culture, la représentation sociale inclusive étant celle qui prend le plus en compte toutes formes de vie, y compris humaines dans la compréhension du concept. Les individus qui s'y réfèrent considèrent ainsi que des gestionnaires doivent parfois intervenir pour améliorer le bien-être de la faune et de la flore. La représentation sociale esthétique repose sur des valeurs récréatives qui conduisent à considérer la gestion de la nature comme une nécessité pour améliorer les possibilités de cet usage récréatif. Enfin, la représentation sociale fonctionnelle repose sur l'idée que la nature est résiliente et s'adapte aux conditions auxquelles elle est confrontée. L'intervention humaine est considérée comme une nécessité pour prendre soin d'une nature qui sans elle est jugée sale, assimilée aux mauvaises herbes. C'est aussi la valeur productive de la nature qui structure cette représentation sociale.

Une des réponses émotionnelles recensées les plus importantes se rapportent à l'expérience de la beauté de la nature. Elle diffère en fonction des représentations sociales. Elle est rapportée à une nature inapprivoisée dans la représentation sociale de la nature sauvage, là où c'est le caractère soigné de la nature ainsi que la diversité et la richesse des paysages (naturels) qui sont associées à sa beauté dans la représentation sociale esthétique. La représentation sociale inclusive se rapporte aux deux dimensions. Enfin, les sentiments d'attachement que suscitent certains espaces naturels structurent les représentations sociales esthétiques et fonctionnelles, c'est-à-dire celles où la valeur de la nature est considérée au regard des bienfaits qu'elle apporte à la qualité de la vie des hommes. Les auteurs précisent que les habitants ressentent en particulier un attachement vis-à-vis des espaces naturels qui sont à proximité de leur lieu de vie.

Dans leurs travaux Buijs *et al.* (2011) montrent comment plusieurs de ces représentations sociales sont mobilisées par des groupes sociaux antagonistes dans la gestion d'un parc national au Pays-Bas, et notamment comment certains arguments relevant de la dimension expressive sont mobilisés pour défendre les postures des uns et des autres. Une partie de ce modèle théorique a été repris et discutée dans des travaux plus récents sur les représentations sociales de la nature (Kloek *et al.*, 2018). Ces recherches s'appuient sur l'analyse des dimensions cognitives et normatives des représentations sociales de la nature de différents groupes ethniques aux Pays-Bas. Les auteurs soulignent l'influence de la religion, de l'âge, et des lieux de vie dans la constitution de ces représentations sociales. En plus des valeurs écocentriques et anthropocentriques, ils identifient également des valeurs théocentriques de la nature, liées à l'influence de la religion dans les postures adoptées vis-à-vis de la nature. Nous soulignons que ces éléments sont peu ressortis dans notre campagne d'enquête auprès des habitants, ces derniers ayant eu du mal à faire le lien entre leurs pratiques culturelles et le paysage. En revanche, certains d'entre eux ont tout de même souligné l'importance de la nature dans leurs rites religieux. Notre protocole méthodologique n'a pu suffisamment mettre en évidence le lien entre des valeurs théocentriques et des positionnements vis-à-vis de la protection de la nature et du paysage, les deux étant souvent associés, ces éléments étant peu ressortis dans les discours.

1.1.2 Une diversité de représentations sociales du paysage à la Réunion

En nous appuyant sur ces recherches et sur les résultats d'enquête, nous distinguons quatre types de représentations sociales du paysage à la Réunion parmi les acteurs interrogés (Tableau 20) :

- **Une représentation sociale du paysage esthétique** où le paysage est avant tout perçu comme un décor à contempler ;
- **Une représentation sociale fonctionnelle** où le paysage est abordé à travers les services que la nature et le végétal rendent aux hommes ;
- **Une représentation sociale écocentrée** où le paysage est abordé à travers des considérations écologiques et associé à la valeur propre de la nature ;
- **Une représentation sociale centrée sur le paysage en tant que projet** et outil d'aménagement pour le territoire.

Les représentations sociales du paysage esthétique et fonctionnelle semblent s'être développées dans les deux groupes d'acteurs, professionnels et habitants. En revanche, les deux dernières représentations sociales ne se rapportent qu'au groupe des professionnels. Les trois premières représentations sociales du paysage renvoient à une association du paysage à la nature et aux valeurs identifiées dans la littérature sur les représentations sociales de la nature.

La représentation sociale esthétique

La représentation sociale esthétique repose sur une relation distanciée et contemplative aux paysages se rapportant essentiellement aux grands paysages naturels. Le paysage est avant tout perçu comme un décor. Cette représentation sociale se structure autour de deux types de valeurs. Tout d'abord des valeurs anthropocentriques où la beauté des paysages sert des intérêts récréatifs, économiques et esthétiques. Les acteurs interrogés à l'échelle régionale y voient ainsi un atout pour l'attractivité et le développement économique du territoire, associé aux grands paysages naturels touristiques de l'île - les cirques et les paysages classés au Patrimoine mondial de l'Unesco - qui attirent précisément pour leur caractère esthétique et grandiose. Il s'agit en particulier des gestionnaires des espaces naturels au parc national, à l'ONF, aux conseil régional et départemental, et certains agents dans les services déconcentrés de l'Etat. Ces derniers considèrent que c'est précisément ce caractère qui fait la particularité et l'identité des paysages de l'île. Certains habitants ont également insisté sur la valeur de ces paysages dans leur cadre de vie quotidien, en particulier sur la nécessité de prêter attention à la préservation de vues dégagées sur ces grands paysages dans la planification urbaine, ces dernières participant à leur qualité de vie. Les résultats d'enquête ont mis en évidence la place centrale des vues sur les montagnes, la mer et les coucher de soleil dans le quotidien des habitants de Beauséjour et de Cœur de Ville, en fonction de leur niveau de vie et des loisirs qu'ils pratiquent. Ce sont les valeurs anthropocentriques de la nature, les bienfaits que la « belle nature » apporte aux hommes qui justifient une appropriation de la question et qui sont même revendiqués par certains.

Par ailleurs, la représentation sociale esthétique se structure également autour de postures écocentrées, où la valeur inhérente de la nature structure la manière dont est perçu la beauté des paysages. Cette dimension ne ressort pas dans les travaux sur les représentations sociales de la

nature. Un acteur dans une association environnementale considère ainsi que l'expérience esthétique des paysages peut susciter un rapport désintéressé à la nature, faisant du paysage un outil de sensibilisation à la protection de l'environnement. Dans cette représentation sociale, l'émerveillement devant la beauté des paysages constitue la réponse émotionnelle la plus structurante. Elle est associée à d'autres émotions et sentiments se rapportant au bien-être (psychologique) que procure la contemplation des paysages (ressourcement, apaisement, sentiments d'évasion et de liberté). Ce sentiment d'émerveillement est l'argument sensible que mobilise l'acteur mentionné ci-dessus pour sensibiliser à la protection de la nature.

La représentation sociale fonctionnelle

La représentation fonctionnelle repose sur l'association du paysage à la nature et à la végétation en ville. Les acteurs appréhendent le paysage à travers les services que la nature rend aux hommes, de même que dans la représentation sociale esthétique. Néanmoins, elle s'appuie davantage sur un rapport immersif aux paysages. Pour une partie des professionnels impliqués dans les projets étudiés (agents et élus dans les collectivités territoriales, aménageurs privés ou mixtes) et une partie des habitants, le paysage est un gage de qualité de vie. Il apporte du confort climatique et contribue au bien-être physique et psychologique. Ces professionnels voient le paysage comme une manière d'aménager plus durablement le territoire et par là de favoriser son attractivité. Les habitants ont manifesté leur volonté d'une plus grande végétalisation des espaces dans leur lieu de vie. Plusieurs d'entre eux ont ainsi exprimé leurs postures à travers les émotions et les sensations procurées par la nature et la végétation. La sensation de fraîcheur est un argument qui est mobilisé dans les discours des aménageurs comme des habitants. On retrouve également les réactions émotionnelles qui structurent la représentation sociale esthétique, notamment les sentiments de ressourcement et de bien-être de manière plus générale, rien d'étonnant puisque dans les deux cas le paysage est associé aux bienfaits de la nature. Néanmoins, le chant des oiseaux, l'odeur des plantes et l'ambiance multisensorielle qu'apporte le paysage structurent également la représentation sociale et la différencient de la première. Certains habitants attribuent également une valeur nourricière et productive au paysage qui se manifeste par la volonté d'avoir plus d'arbres fruitiers et de jardins partagés dans leur espace de vie.

La représentation sociale écocentrée

Ici encore la représentation sociale du paysage se structure autour de l'association du paysage à la nature et à la végétation en ville. Néanmoins, nous distinguons cette représentation sociale de la représentation fonctionnelle, puisqu'elle se construit sur des valeurs exclusivement écocentriques. En effet, les acteurs qui se réfèrent à cette représentation sociale du paysage considèrent les bienfaits du végétal sur la qualité de vie, mais se positionnent sur la question paysagère vis-à-vis de considérations écologiques. Ainsi, pour une partie des professionnels dont le métier s'articule à des missions de protection de l'environnement, le paysage est à la fois une résultante et un outil au service de la restauration ou de la production de paysages écologiquement plus qualitatifs, c'est-à-dire permettant la création de corridors écologiques, l'apport d'une plus grande diversité d'espèces, etc. Ces acteurs ont développé une représentation sociale du paysage où la valeur intrinsèque de la nature associée à la qualité des

écosystèmes suscite de protéger le paysage, afin de contribuer à restaurer ce qui est jugé comme sa qualité originelle ou de concevoir des paysages plus qualitatifs au sens biologique. Ils parviennent à influencer d'autres acteurs et faire valoir cette manière de s'approprier la question paysagère. Plusieurs acteurs ont ainsi insisté sur la nécessité de lutter contre les espèces exotiques envahissantes par exemple. Ces acteurs ont mentionné l'attachement qu'ils portaient à la nature ainsi que les sentiments d'émerveillement que celle-ci suscite, associés aux arbres remarquables, aux grands paysages naturels ou encore à l'avifaune présente sur les sites (exemple du parc du Colosse). Ces réactions émotionnelles motivent leurs actions.

La représentation sociale du paysage-projet

Cette représentation sociale se structure autour d'une vision du paysage associé à un outil d'aménagement et un projet pour le territoire. Le paysage n'est pas réduit à la nature mais considéré dans sa transversalité, ce qui suscite des positionnements en faveur de l'aménagement et de la gestion des paysages à la fois au regard de problématiques environnementales et écologiques (prise en compte de la topographie des sites, favoriser la biodiversité en ville), sociales (prise en compte des modes de vie, valorisation des espaces publics) et économiques (recherche d'une attractivité des espaces). Les professionnels les plus spécialistes de la question paysagère (les paysagistes, les architectes, les urbanistes mais aussi certains agents dont le paysage est au cœur des missions au sein du TCO) s'y réfèrent, ainsi que des agents au sein du parc national, de l'ONF et du CDL qui voient le paysage comme une approche de travail transversal. Ces acteurs n'ont pas mentionné les réactions émotionnelles que pouvaient susciter cette manière d'appréhender le paysage, certainement parce que le paysage est davantage abordé comme une approche technique.

Tableau 20. Les différentes représentations sociales du paysage à la Réunion.

Représentations sociales (RS) du paysage	Dimension cognitive : attributs	Dimension normative : valeurs	Dimension sensible : émotions et sensations	Groupes sociaux
Esthétique	*Beauté *Vue	*Anthropocentrique : - Economique - Sociale (qualité de vie) *Ecocentrique : moyen de sensibiliser à la protection de la nature	*Emerveillement *Apaisement et ressourcement *Sentiment d'évasion *Sentiment de liberté	*Gestionnaires des espaces naturels au sein du parc national, de l'ONF *Agents au sein des conseils régionaux et départementaux *Agents au sein des services déconcentrés de l'Etat *Membre d'une association environnementale *Habitants ayant un niveau de vie plus ou moins élevé ou des loisirs se rapportant à cette RS
Fonctionnelle	*Nature *Végétation en ville	*Anthropocentrique : bienfaits de la nature sur la qualité de vie	*Confort climatique (sensation de fraîcheur) *Ambiance multisensorielle *Joie *Apaisement et ressourcement *Sentiment d'évasion	*Agents et élus dans les collectivités territoriales *Aménageur dans sociétés privés et mixtes *Habitants
Ecocentree	*Nature *Végétation en ville	*Ecocentrique : restaurer ou produire des paysages écologiquement plus qualitatifs	*Emerveillement *Attachement	*Membres d'associations environnementales *Professionnels des bureaux d'étude spécialisés dans cette approche *Agents au sein du parc national et de l'ONF *Agents dans collectivités territoriales *Aménageurs dans SEM
Projet	*Outil	*Centrée sur le paysage en tant que projet ou approche de travail	/	*Professionnels du paysage dans bureaux d'étude *Gestionnaires des espaces naturels au sein du parc national, ONF et CDL *Agents au sein du TCO

1.2 La complémentarité des approches méthodologiques pour l'identification des quatre représentations sociales du paysage

Nous explicitons dans cette sous-partie comment les outils méthodologiques que nous avons adoptés ont permis de renseigner les représentations sociales du paysage et ses trois dimensions. Nous mettons en évidence les méthodes qui ont servi plus particulièrement à appréhender certaines dimensions, et les outils qui ont pu renseigner certaines représentations sociales plus que d'autres.

1.2.1 L'association libre de mots

L'association libre de mots a surtout permis de renseigner la dimension cognitive des représentations sociales, en indiquant les éléments cognitifs stables et ceux plus flexibles au changement. Elle a également mis en évidence les liens entre les aspects cognitifs et normatifs dans les représentations. Plus rarement quelques mots recueillis ont pu faire apparaître certains éléments de la dimension sensible.

En reprenant les résultats des analyses de l'association libre de mots, on constate, dans le corpus des professionnels, que les éléments cognitifs qui ressortent dans le noyau central des représentations alimentent les quatre représentations sociales du paysage que nous avons identifié (Figure 28). La représentation sociale esthétique du paysage ressort en particulier dans plusieurs thématiques qui font référence à un rapport distancié et contemplatif au paysage, renvoyant essentiellement à des paysages naturels. La représentation sociale fonctionnelle est abordée par des thématiques où les bienfaits du végétal sur la qualité de vie ont été soulignés (bien-être et nature). La thématique « façonnement du paysage par l'homme » renvoie aux discours où le paysage a été défini comme le déroulement de l'aménagement et des savoir-faire de l'homme, dont certains éléments sous-tendent la représentation sociale du paysage-projet. Enfin, les thématiques « nature » et « enjeux environnementaux » renvoient explicitement à travers les mots cités (cf. annexe 4.1) à la représentation sociale écocentrée.

Dans la zone périphérique, nous identifions également des attributs qui renvoient à ces quatre représentations sociales du paysage. Certains mots cités dans les thématiques « relation sensible » et « caractéristiques des paysages » renvoient à la dimension sensible de la représentation sociale esthétique, les professionnels exprimant l'émerveillement devant la richesse et la diversité des paysages réunionnais. Les thématiques « nature en ville » et « relation homme-nature » font référence aux bienfaits du paysage sur la qualité de vie des citadins et renvoient à la représentation sociale fonctionnelle. La représentation sociale écocentrée se traduit dans les discours abordant les enjeux de restauration écologique et de conservation des espaces naturels. Les thématiques « regard professionnel et outils mobilisés » et « actions de préservation » contiennent des mots où le paysage a été abordé comme un outil de diagnostic et de planification du territoire et une approche de travail transversal de « ménagement » des lieux, renvoyant à la représentation sociale du paysage-projet. Ces éléments sont plus flexibles et variables aux changements du contexte étant donné qu'ils figurent dans la zone périphérique (Figure 28). Les mots laissés en noir dans la figure ne semblent pas avoir structuré de représentations sociales. Ils ont été évoqués plus rarement et ne

sont pas mis en lien avec des valeurs et des émotions qui donneraient forme à un savoir de sens commun partagé pour interpréter et appréhender la question paysagère.

Dans le corpus des habitants, la thématique de la nature qui ressort de la zone centrale est à la fois abordée dans un sens esthétique et contemplatif (montagne, mer) et dans le sens des bienfaits des espaces végétalisés sur la qualité de vie (air, végétation, plante), renvoyant aux représentations sociales du paysage esthétique et fonctionnelle. Seule la dimension esthétique ressort également des éléments de la zone périphérique (Figure 28). Nous considérons que les aspects identitaires mentionnés dans la thématique « caractéristiques des paysages » à travers les mots « typique », « local », « pays » (cf annexe 4.2) participent de la représentation sociale esthétique, certains habitants ayant évoqué le caractère grandiose et esthétiques des paysages typiques de l'île. Enfin, de la même manière que dans le corpus des professionnels, certains attributs ont été associés au paysage comme les thématiques du cadre de vie et la dimension sociale, mais ne semblent pas avoir structuré de représentations sociales.

Nous notons ainsi les limites de l'exercice, où certaines dimensions ressortent alors qu'elles ont finalement assez peu d'importance et ne sont pas évoquées ou peu dans les entretiens et les parcours commentés. Elles ne structurent pas de positionnements et une appropriation du concept. De plus, en particulier dans le corpus des habitants, certains éléments cognitifs ne ressortent pas spontanément ou peu dans l'analyse d'association libre de mots alors qu'elles semblent, d'après les résultats des entretiens et des parcours commentés, constituer une part importante des représentations sociales du paysage.

Professionnels (FM = 13 ; RMG = 3,6)		Habitants (FM = 17 ; RMG = 2,7)		
Fréquence de citation élevée	Cités les premiers	Cités les derniers	Cités les premiers	Cités les derniers
	Nature (40 ; 3,6)	Cadre de vie (15 ; 4,1)	Nature (67 ; 2,5)	/
	Rapport visuel au paysage (17 ; 2,9)	Regard professionnel et outils mobilisés (14 ; 4,07)		
	Bien-être (17 ; 3,2)	Relation sensible (14 ; 4,2)		
	Enjeux environnementaux (15 ; 3,1)			
	Esthétique (14 ; 3)			
Fréquence de citation faible	Façonnement des paysages par l'homme (14 ; 3,1)	Actions de préservation (13 ; 4,1)	Cadre de vie (10 ; 2,4)	Rapport visuel au paysage (14 ; 3,6)
	Nature en ville (10 ; 2,8)	Patrimoine (10 ; 4,3)	Esthétique (5 ; 2)	Caractéristiques des paysages (3 ; 4)
	Agriculture (6 ; 2,5)	Caractéristiques des paysages (10 ; 5)		Dimension sociale (3 ; 4)
		Paysage urbain (8 ; 3,9)		
		Topographie (8 ; 4,1)		
		Relation homme-nature (6 ; 4,3)		
	Impacts négatifs sur le paysage (4 ; 4,2)			

Figure 28. Eléments cognitifs de l'analyse catégorielle qui renvoient aux différentes représentations sociales du paysage identifiées à la Réunion.

Les mots en rouge renvoient à la représentation sociale esthétique, en bleu à la représentation sociale fonctionnelle, en vert à la représentation sociale écocentrée et en violet à la représentation sociale projet.

1.2.2 Les entretiens

Les entretiens ont permis d'approfondir les éléments cognitifs mentionnés dans l'exercice d'association libre de mots, mais aussi de faire émerger des éléments cognitifs qui ne sont pas ressortis spontanément dans les discours. Ces derniers ont été développés au cours de l'échange et suscités par les questions que nous avons posées. La méthode a fait ressortir plus amplement la représentation sociale fonctionnelle du paysage chez les habitants.

Les entretiens ont également permis de plus amplement développer la dimension normative et la dimension sensible des représentations sociales. Les postures des acteurs liées aux valeurs qu'ils attribuent au paysage sont, en effet, davantage ressortis à travers les questions posées. Les entretiens ont mis en évidence l'influence des parcours professionnels et des missions de chacun dans la détermination des postures adoptées vis-à-vis de la question paysagère, ainsi que les stratégies et les intérêts des professionnels, renseignant la dimension normative des représentations sociales.

Les questions sur les préférences paysagères et les paysages de l'enfance ont pu renseigner sur l'ancrage émotionnel des représentations. Dans le corpus des professionnels, on constate ainsi que pour certains d'entre eux, le paysage associé à la nature ou au végétal est vu comme un gage de qualité de vie et d'attractivité en raison de l'émerveillement qu'il peut provoquer, ou encore grâce à l'ambiance qu'il contribue à créer dans les quartiers (chant des oiseaux, odeurs de certaines plantes). Chez d'autres professionnels un attachement à la nature et à sa préservation a été exprimé et suscite des valeurs écocentrées. On constate tout de même que ces aspects sensibles ont moins été développés par ces derniers que par les habitants. Dans le corpus des habitants, les émotions et les sensations exprimées dans les discours ont, d'une part, permis de mettre en évidence l'importance de la nature et de la beauté de la nature dans les représentations, synonyme de ressourcement, de confort climatique, de bien-être physique et psychologique. D'autre part, ces aspects sensibles ont également permis de mettre en évidence les valeurs attribuées à la nature et aux lieux de vie, non nécessairement rattachées au concept de paysage. Les entretiens ont ainsi montré l'influence de l'ancrage dans les lieux dans le rapport affectif des habitants à leur cadre de vie, aspect qui est ressorti dans la commune de Saint-André essentiellement, où les populations vivent depuis plus longtemps dans leur quartier de résidence. Par ailleurs, la comparaison des réponses aux questions sur les endroits et les paysages appréciés a permis de souligner l'ancrage de la représentation sociale esthétique du paysage dans notre échantillon d'habitants et les difficultés de l'émergence d'autres représentations sociales, qui seraient pourtant peut-être plus significatives pour ces derniers et en accord avec les valeurs identitaires qu'ils attribuent à leur lieu de vie.

1.2.3 Les parcours commentés

Les parcours commentés ont davantage fait émerger les sensibilités et les convictions individuelles et permis de mieux comprendre le positionnement des individus par rapport à l'ancrage émotionnel des valeurs associées au paysage. Une partie des outils méthodologiques utilisés ont fait plus ressortir certaines représentations sociales que d'autres. Ainsi, si les quatre représentations sociales du paysage ressortent dans les photographies, celles-ci ont davantage

mis en évidence la persistance de la dimension esthétique dans les représentations, y compris dans le groupe des professionnels, qui avaient souligné qu'elle était secondaire face à d'autres enjeux qu'ils attribuaient aux paysages (enjeux environnementaux). Les cartes mentales ont davantage mis en exergue les éléments cognitifs qui composent les représentations sociales fonctionnelles et écocentrées du paysage, plusieurs enquêtés mettant en avant les espaces végétalisés (jardins partagés, parcs, coulées vertes, etc) dans leurs cartes.

Certains éléments n'auraient sans doute pas été développés ou pas autant sans cet outil méthodologique, qui a été une véritable plus-value dans la compréhension des représentations sociales du paysage, et surtout des liens entre les éléments sensibles et les éléments normatifs qui les constituent. Le cheminement réalisé dans le centre-ville de Saint-André a par exemple mis en évidence l'importance attribuée au paysage pour rendre plus agréable la ville à travers l'expérience sensible de celle-ci. Le cheminement dans l'espace de projet du parc du Colosse a suscité certaines émotions et fait émerger plus clairement les positionnements de l'enquêté. Dans le corpus des habitants, ce sont surtout les sensations et les émotions exprimées lors de ces parcours qui ont permis de comprendre les valeurs attribuées au paysage et les postures de ces derniers vis-à-vis de la question paysagère.

Les différentes méthodes utilisées ont ainsi fait ressortir quatre représentations sociales du paysage. Chaque outil a permis de développer plus particulièrement une dimension des représentations sociales, de renseigner les liens avec les autres dimensions et de mettre en évidence les groupes sociaux associés à ces représentations sociales. La combinaison des trois outils a été nécessaire, certains manques dans l'association libre de mots du corpus des habitants ayant pu être complétés par exemple par les entretiens ainsi que les parcours commentés.

2. Les différentes représentations sociales du paysage : éléments d'explication du contexte d'ancrage ou d'émergence de celles-ci

On constate que la représentation sociale esthétique du paysage est celle qui est la plus partagée, la plus stable et la plus ancrée dans la compréhension du concept parmi notre échantillon d'enquêté. La représentation sociale fonctionnelle du paysage se développe également parallèlement et tient une place importante dans les discours, les trois outils méthodologiques mobilisés ayant montré comment le paysage était associé à des enjeux de végétalisation de la ville dans les deux groupes d'acteurs. En revanche, les représentations sociales du paysage-projet et écocentrée ne semblent avoir émergé que dans un groupe de professionnels. Nous discutons dans cette sous-partie des pistes de compréhension de l'ancrage et de l'émergence des représentations sociales que nous avons identifiées.

2.1 La représentation sociale esthétique du paysage : l'influence des modèles paysagers occidentaux

Que ce soit dans l'association libre de mots qui indique la stabilité des éléments cognitifs associés à la représentation sociale esthétique du paysage, que dans les entretiens et les parcours commentés où le rapport visuel et contemplatif est ressorti plusieurs fois dans les discours, dans les photographies et dans certaines cartes mentales, l'appréhension du paysage comme un décor est partagée et fait sens commun chez un grand nombre d'acteurs. Un rapport distancié et contemplatif aux paysages prédominant dans les représentations, que l'on pourrait dire influencées par le « modèle paysager du panorama » qui s'est développé au XVIII^{ème} siècle avec la découverte de la montagne, ou encore des visions bucoliques et idylliques du paysage (Cadiou et Luginbühl, 1995).

La persistance de cette représentation sociale esthétique est liée aux origines du concept dont les attributs esthétiques sont hérités socialement et diffusés depuis la Renaissance par les milieux littéraires, artistiques, scientifiques et institutionnels. Yves Luginbühl (2007, 2008) affirme notamment que les modèles paysagers occidentaux, c'est-à-dire les références esthétiques développées dans la culture européenne constituent une des échelles de construction de la culture du paysage, entendue au sens des connaissances sociales emmagasinées par le biais des médias, de la littérature, du cinéma, de la publicité, de la télévision, etc. On peut supposer que le terme paysage n'ayant pas d'équivalents dans la langue créole, ce sont toutes les connotations liées aux origines du mot paysage dans la langue française, reposant sur des modèles issus de la culture antique et du romantisme, et le rôle de la production artistique dans l'instauration d'un rapport distancié et contemplatif au paysage (Luginbühl, 2008), qui influencent la compréhension du concept, d'autant plus dans une société influencé et acculturée par la culture française (cf chapitre 1). On note que l'association libre de mots et certaines questions où le terme paysage a été explicitement employé ont fait ressortir un rapport plus distancié et contemplatif au paysage, tandis que les entretiens (en particulier les questions où le terme n'était pas employé) et les parcours commentés ont aussi fait ressortir une approche multisensorielle, voire une dimension immersive (Manola, 2012) du paysage. La langue jouant un rôle dans les processus d'ancrage d'une représentation sociale (Höijer, 2010), on peut supposer qu'elle aura influencé les éléments cognitifs ressortis plus spontanément dans l'association libre de mots.

Par ailleurs, on peut imaginer que les campagnes et les messages véhiculés par les acteurs touristiques sur le territoire, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), les cartes postales et les images de paysages diffusées à la télévision, en particulier depuis l'inscription d'une partie du territoire au Patrimoine mondial de l'Unesco, participent très certainement à la diffusion d'une certaine compréhension du concept de paysage en tant que « paysage-décor », associé aux paysages dits remarquables de l'île. A la Réunion, peu de travaux de recherches ont analysé les discours des médias sur le paysage, mais Thierry Simon (2007) affirme tout de même dans un article sur les espaces littoraux réunionnais : « *Dans la représentation paysagère actuelle de l'île, incontestablement le volcan occupe une place importante [...] amplifiée par les images, très largement diffusées, sur les épisodes éruptifs, notamment des coulées devant les grandes pentes de l'enclos jusqu'à l'océan* ». Si le volcan n'a pas été mentionné dans les discours, en particulier dans les préférences paysagères des habitants (ce qui peut s'expliquer par la localisation des terrains d'étude), les points de vue panoramiques sur les cirques (Mafate en

particulier) sont bien ressortis et présumeraient d'une influence des images et des symboles véhiculés depuis l'inscription d'une partie du territoire à l'Unesco. Une étude sur l'influence des médias dans l'ancrage et l'objectivation des représentations sociales du paysage permettrait d'en évaluer la teneur.

L'évolution du concept de paysage dans les sphères scientifiques, sociales et juridiques a également fait émerger un modèle paysager « écologique » (Luginbühl, 2001), davantage associé à des enjeux environnementaux et de réflexion plus englobant de la gestion et de l'aménagement du territoire (cf chapitres 1 et 2). Ces représentations sociales ne rentrent pas en contradiction avec la représentation sociale esthétique mais les font passer au second plan dans certains groupes professionnels préoccupés par la protection de l'environnement, ou ayant assimilé les enjeux paysagers à des enjeux de développement durable.

2.2 L'influence des injonctions environnementales dans l'émergence des représentations sociales fonctionnelles et écologiques

La nature est ainsi non seulement l'attribut principalement associé au paysage, mais aussi ce par quoi une partie des professionnels et des habitants se positionnent vis-à-vis du paysage. Nous considérons ainsi qu'il y a un ancrage des représentations sociales du paysage dans celle de la nature. Vergès (2001) soulignait qu'il pouvait y avoir des relations d'emboîtement entre deux objets, en particulier lorsque les objets sociaux sont nouveaux et ne peuvent se construire qu'en référence à des objets plus anciens. Le paysage n'est pas un objet social nouveau mais l'élargissement du concept dans les textes réglementaires à des enjeux de qualité de vie et l'intérêt pour la question dans d'autres sphères professionnelles se sont articulés autour d'enjeux environnementaux qui peuvent expliquer la proximité entre la nature et le paysage dans le développement de nouvelles représentations sociales.

La proximité voire l'ambiguïté des concepts de paysage et d'environnement sont, en effet, apparues dans les politiques publiques nationales et internationales dès les années 1960 et se sont accentuées dans les années 1990-2000 avec le changement climatique, l'apparition de la notion de développement durable et de manière générale une plus large prise de conscience des problématiques environnementales. L'intérêt pour le paysage s'est alors davantage développé en lien avec des enjeux de protection de la nature et de la biodiversité (cf. chapitre 1). Plusieurs auteurs ont ainsi souligné dans leurs travaux qu'il y avait en France une dilution du paysage dans les outils de la planification territoriale au profit de démarches dites de développement durable (Sgard *et al.*, 2010; Toublanc et Bonin, 2012; Lelli et Paradis, 2013). Luginbühl (2001) affirme que les années 1990-2000 marquent l'apparition de nouveaux modèles paysagers en France hexagonale, les modèles les plus partagés, celui notamment du paysage cultivé et pastoral, étant progressivement remplacés par des modèles faisant de plus en plus de place à la nature et aux enjeux environnementaux dans les représentations de la société française. L'auteur souligne que les différentes enquêtes menées dans cette décennie montrent une prédominance des paysages considérés comme naturels au détriment des paysages cultivés chez certains groupes sociaux, en particulier les jeunes.

Dans nos résultats d'enquête, la prédominance des paysages considérés comme naturels est valable dans tous les groupes sociaux. Les paysages de cannes à sucre ont été mentionnés mais

plus rarement. Les préférences paysagères des habitants ne s'articulent quasiment qu'autour d'espaces naturels et végétalisés, que ce soit pour des raisons esthétiques, récréatives ou de quiétude. De la même manière, le paysage est principalement associé dans les discours des professionnels à ces espaces. On constate, par ailleurs, que ce sont parfois essentiellement des compétences environnementales qui sont recherchées par la commande publique. Un professionnel a ainsi souligné que leur bureau d'étude présentait pour les collectivités territoriales l'intérêt de représenter « une caution environnementale » dans les projets. Un agent communal soulignait encore que c'était les compétences en matière de gestion des eaux pluviales qui les avait poussés à choisir un bureau d'étude en urbanisme, paysage et techniques environnementales. De manière générale, le même argument revient dans les discours des maîtres d'ouvrages, il s'agit de favoriser un urbanisme plus durable dans la planification urbaine. Plusieurs élus et agents communaux ont ainsi manifesté leur intérêt pour les compétences de ces bureaux d'étude au regard de politiques favorables au retour de la nature en ville dans les projets. On constate ainsi dans ces discours que la référence à la durabilité et aux bienfaits apportés pour l'homme prime sur celle du respect du paysage. Le paysage est d'ailleurs un terme peu employé dans les programmations et dans les propos de ces acteurs par rapport à la nature en ville, ce qui fait écho aux résultats de l'analyse des professions de foi des élus où cette dernière est souvent mobilisée contrairement au paysage.

Néanmoins, dans l'ensemble des projets, les bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre ont su convaincre de l'intérêt de l'approche paysagère. On retrouve dans les bureaux d'étude interrogés les principes du *Landscape Urbanism*, l'approche paysagère conçue comme un moyen d'embrasser des considérations écologiques, en particulier dans les écoquartiers. On y constate, en outre, une influence des idées de l'écologie du paysage, l'intérêt pour le paysage s'articulant à la préservation de la biodiversité et à la mise en place de corridors écologiques dans plusieurs des projets étudiés (Cœur de Ville, Beauséjour, parc du Colosse). C'est la posture que défend une partie des professionnels interrogés dans les associations environnementales et dans les bureaux d'étude, qui parviennent, pour certains, à insuffler leurs représentations sociales à d'autres acteurs, certains agents communaux et certains agents dans des sociétés privés d'aménagement ayant eux-mêmes souligné cette influence.

Ce contexte a donc fait émerger une représentation sociale du paysage fonctionnelle où les enjeux environnementaux ont conduit à assimiler le concept de paysage voire le dissoudre dans des considérations de développement durable chez les agents et les élus dans les collectivités territoriales, les aménageurs privés mais aussi les habitants certainement influencés par les messages développés par les politiques en faveur de la nature en ville dans la programmation des projets. Une représentation sociale du paysage écocentrée s'est développée chez les acteurs influencés par le courant de l'écologie du paysage dans les associations environnementales, certains établissements publics, les bureaux d'étude et quelques agents dans les collectivités territoriales ou dans des sociétés privés d'aménagement. Ces derniers valorisent très précisément des compétences environnementales et écologiques à travers lesquelles le paysage y trouve sa place ou est dilué dans ces considérations. Certains, notamment ceux en charge de la gestion des ressources naturelles, sont influencés par les représentations sociales esthétiques et les représentations sociales écocentrées dans leur manière de concevoir l'aménagement des paysages classés au patrimoine mondial de l'Unesco, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'inscription des pitons, cirques et remparts de l'île se soient fait sur le critère de la diversité biologique et du caractère esthétique des paysages.

2.3 La diffusion des dernières acceptions du paysage dans le champ des spécialistes

La représentation sociale du paysage-projet, correspondant aux acceptions les plus récentes du paysage diffusées dans les politiques publiques mais aussi dans la sphère scientifique autour de la notion de projet de paysage, ressort uniquement dans les discours des professionnels les plus spécialistes de la question paysagère. Les paysagistes, les architectes, les urbanistes, mais aussi des agents dans les établissements publics au parc national et au CDL et plus rarement dans les collectivités territoriales, ont indiqué dans les entretiens que le paysage faisait partie explicitement de leurs missions ou pouvait être important dans leurs missions. On constate dans ce groupe une influence des trois autres représentations sociales du paysage. Les professionnels restent influencés par les idées du développement durable, ce qui se traduit dans les projets par une valorisation de la place du végétal pour les bienfaits apportés sur la qualité de vie et sur la faune et la flore. La dimension esthétique est également présente chez plusieurs professionnels. Les paysagistes, les architectes et les urbanistes dans les bureaux d'étude, ainsi que certains agents au parc national et au CDL, y font également référence, sans que celle-ci ne gomme les autres enjeux associés au paysage (environnementaux, sociaux, économiques).

Ces acteurs ont souligné l'influence de leurs formations et de leurs parcours dans l'appropriation d'un concept qu'ils considèrent comme mal appréhendé sur le territoire. Nombreux ont affirmé qu'il était nécessaire de développer une « culture » du paysage, culture qu'il suppose avoir mais qui reste inhérente à leur sphère professionnelle, experte du domaine, ou à leurs projets. Il s'agit ainsi des acteurs qui ont été formés dans les écoles de paysage (l'ensemble des paysagistes interrogés), ou qui ont été amenés à travailler sur le concept dans leurs formations (architecture, urbanisme, anthropologie, ingénierie forestière, formation en aménagement paysager) (annexes 5.1 et 5.2) et dans leurs missions actuelles (Plan paysage, projets d'écoquartiers). Ce sont les savoirs développés dans les parcours professionnels et les projets menés qui les ont conduits à penser le paysage comme un outil de planification transversal et un projet pour le territoire participant à l'ancrage et à l'objectivation de cette représentation sociale du paysage. Elle reste donc restreinte aux champs des spécialistes de la question. Or, selon la Convention européenne du paysage, ces professionnels sont chargés de développer cette « culture paysagère » sur les territoires en mobilisant les habitants, sans toutefois y parvenir véritablement. Nous développons plus amplement ce point dans le chapitre suivant.

Conclusion du chapitre 10

Quatre type de représentations sociales du paysage se dégagent du croisement des dimensions cognitives, normatives et sensibles dans nos résultats d'enquête : la représentation sociale du paysage esthétique, la représentation sociale du paysage fonctionnelle, la représentation sociale du paysage écocentrée et la représentation sociale du paysage-projet. L'association libre de mots a fait apparaître les attributs cognitifs de la représentation sociale esthétique dans sa zone la plus stable. La comparaison des réponses aux questions où le mot paysage était employé et où il ne l'était pas dans le corpus des habitants a fait ressortir l'ancrage de cette représentation sociale dans les schémas mentaux des individus, appuyés par les parcours commentés qui ont tous fait ressortir dans les discours, les photographies, et les cartes mentales, une appréciation esthétique des lieux. Bien que les entretiens et les parcours commentés aient permis de faire émerger d'autres relations au paysage que distanciée et contemplative, on constate tout de même un fort ancrage de cette représentation sociale, lié aux origines du concept et à la diffusion et à la transmission plus ancienne de cette dernière dans l'histoire sociale.

Les représentations sociales fonctionnelles et écocentrées sont toutes les deux liées à l'association du paysage à des enjeux environnementaux dans les politiques publiques qui contribuent à ancrer le concept de paysage dans les représentations sociales de la nature. Cette conception du paysage a été largement abordée lors des entretiens et des parcours commentés, où les professionnels et les habitants ont expliqué leurs postures vis-à-vis de la question et souligné dans le cheminement des quartiers les émotions associées aux espaces végétalisés conçus (pour les aménageurs) ou appréciés (pour les habitants). La représentation sociale fonctionnelle se développe dans les deux groupes d'acteurs, qui font du paysage un synonyme de la nature et de la végétation et par là de confort climatique, de bien-être, de qualité de vie. Cette conception du paysage se diffuse parallèlement à la représentation sociale esthétique. Elle s'explique par les injonctions du développement durable qui s'imposent aux professionnels et qui se diffusent dans la sphère publique. La représentation sociale écocentrée se construit plus précisément autour d'enjeux écologiques. Elle se développe dans certains milieux professionnels chez des acteurs particulièrement sensibles à la question de par leur métier, et tend certainement à se diffuser de plus en plus dans les autres sphères professionnelles. Certains attributs cognitifs de ces représentations sociales apparaissent dans la zone centrale et dans la zone périphérique des représentations, ce qui montre à la fois la stabilité de certains éléments de la représentation mais aussi son caractère récent et les potentielles changements à venir.

Enfin, la représentation sociale du paysage-projet se développe dans le groupe des acteurs les plus spécialistes de la question paysagère, qui associent également le paysage à des enjeux environnementaux et écologiques, mais y voient un outil de planification plus transversale. Ces éléments cognitifs sont surtout ressortis dans la zone périphérique de la représentation sociale du paysage, ce qui montre qu'ils sont davantage déterminés par les caractéristiques des individus et le contexte immédiat dans lequel ils s'inscrivent, que l'histoire collective (Abric, 1994). Ils ont davantage été exprimés dans les entretiens et les parcours commentés menés avec les professionnels qui ont expliqué les divers aspects abordés dans leur projet par l'approche paysagère.

Chapitre 11 : Les degrés d'appropriation des représentations sociales du paysage

Nous discutons dans ce chapitre des degrés d'appropriation des représentations sociales du paysage que nous avons identifié à la Réunion. Nous avons montré comment celles-ci déterminaient des postures différentes en faveur de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages. Néanmoins, les entretiens ont également mis à jour, pour une partie des acteurs, les difficultés d'une appropriation du concept de paysage, liées à son caractère abstrait et subjectif. Contrairement à certaines études de cas, nous constatons que le paysage n'est pas toujours significatif sur le territoire. Nous montrons notamment la nécessité de dépasser une approche purement contemplative du paysage et d'y intégrer des conceptions plus sociales qui puissent permettre l'émergence de représentations sociales du paysage qui soient plus porteuses de sens pour les professionnels et les habitants.

Nous discutons ainsi dans un premier temps des positionnements que suscitent les représentations sociales du paysage sur le territoire et montrons dans quelle mesure une représentation sociale peut être porteuse de sens et de revendications dans nos groupes sociaux. Nous terminons le chapitre en soulignant le manque de diffusion autour des acceptions les plus récentes du paysage. Les difficultés de la participation citoyenne et le manque de communication autour du concept dans les projets ne favorisent pas l'appropriation du paysage dans le débat public et le développement de représentations sociales en lien avec les enjeux développés dans le cadre réglementaire aujourd'hui.

1. Quelles appropriations des représentations sociales du paysage ?

Dans *Les représentations sociales, pratique des études de terrain*, Moliner *et al.* (2002) affirment que ce n'est pas la nature de l'objet mais son statut social qui en fait un objet de représentation sociale. Celui-ci doit être « important » pour les individus, c'est-à-dire être porteur d'un ou de plusieurs enjeux, afin de leur permettre de se positionner vis-à-vis de l'objet. Or, on constate que si les représentations sociales que nous avons identifiées à la Réunion constituent bien un savoir de sens commun au sujet du paysage, hérité et diffusé socialement, ancré dans les systèmes d'idées et de valeurs des individus leur permettant de comprendre et d'interpréter le paysage et ses enjeux, certaines ne suscitent pourtant pas nécessairement de positionnements forts dans les groupes sociaux étudiés.

Glynis M. Breakwell (1993, 2001) développe un modèle théorique dans lequel elle décrit l'appropriation d'une représentation sociale par les individus et les groupes sociaux à travers cinq dimensions : la conscience d'une représentation sociale (*awareness*), son degré de compréhension (*understanding*), son acceptation (*acceptance*), son assimilation (*assimilation*) et l'importance de la représentation au regard de sa pertinence pour les activités des individus et des groupes (*salience*). Lorsqu'une représentation sociale est comprise, acceptée et assimilée par un groupe social, elle forge l'identité du groupe. Dans leurs travaux sur la représentation sociale du changement climatique, Rusi Jaspal *et al.* (2014) reprennent et expliquent ce modèle théorique, affirmant que certains individus ne développent jamais de conscience d'une représentation sociale, contrairement à d'autres qui en auront une conscience partielle ou totale. Ils supposent également que les individus priorisent des représentations sociales qu'ils comprennent totalement : « *Individuals may prefer and prioritize social representations that they more fully understand than those which are cognitively inaccessible* » (Jaspal *et al.*, 2014). Nous discutons dans cette sous-partie des degrés d'appropriation des représentations sociales du paysage que nous avons identifiés à la Réunion. Nous montrons que certains groupes sociaux ont développé une conscience mais pas toujours une compréhension ni une acceptation et assimilation de certaines représentations sociales du paysage, expliquant qu'elles ne procurent pas toujours d'intérêt particulier qui puisse leur donner de l'importance pour le groupe.

1.1 Une faible appropriation du paysage à la Réunion ?

Dans plusieurs travaux de recherche, le paysage est explicitement au cœur des débats contemporains. Dans leurs travaux sur les Alpes françaises, Véronique Peyrache-Gadeau et Loïc Perron (2010) montrent, par exemple, que le paysage est porteur d'une identité territoriale, présenté par les acteurs locaux du Beaufortain (élus, agriculteurs, professionnels du tourisme) comme « *une composante essentielle de la préservation d'un cadre de vie spécifique [...] reflet de leurs particularités et d'une identité qu'ils ne veulent pas perdre* » (ibid). Le paysage est, en effet, décrit à partir d'éléments emblématiques (typicité de l'agriculture, patrimoine architectural) qui constitueraient la spécificité des sociétés de montagne alpine. Des recherches menées en France hexagonale et en Suisse (Sgard *et al.*, 2018) ou encore au Canada (Fortin *et al.*, 2008) rapportent que le paysage peut-être au centre de controverses, susciter des questionnements sur la qualité du cadre de vie et être mobilisé pour défendre des pratiques, un attachement à certains lieux, ou encore comme levier pour relancer le dialogue lors de situations

confliktuelles. Ces circonstances émergent en particulier sur des territoires où des modèles paysagers régionaux emblématiques forts (paysages nord-alpins) nourrissent les représentations du paysage et donnent au paysage une fonction symbolique (Guisepelli et Fleury, 2007; Luginbühl, 2008) ; ou encore sur des territoires où des projets d'activités industrielles, d'infrastructures, etc., menacent la qualité des paysages, suscitant des positionnements de la part des individus se constituant en groupes sociaux (Sgard *et al.*, 2018).

Sur le territoire réunionnais, les paysages remarquables de l'île, en particulier les cirques, sont également valorisés dans les discours d'une partie des professionnels que nous avons interrogé (agents dans les collectivités territoriales, agents au sein du parc national) comme porteur d'une identité territoriale, d'autant plus depuis l'inscription d'une partie du territoire à l'Unesco. Néanmoins, on constate que le paysage reste assez peu discuté entre les acteurs, peu sujet de débat public au cœur de positionnements antagonistes. Au contraire, dans les entretiens, plusieurs acteurs, professionnels et habitants, ont manifesté qu'ils s'appropriaient difficilement le concept de paysage. Contrairement à ces études, on constate d'ailleurs qu'il n'y a pas de revendications et de mobilisations explicites du paysage de la part des habitants interrogés. De plus, pour certains professionnels, le paysage est contraignant ou secondaire. Certains d'entre eux ont même souligné qu'ils se positionnaient davantage sur d'autres objets de l'environnement, telle que l'écologie, pour reprendre les termes qui ont été évoqués. Ce manque d'appropriation pourrait s'expliquer par l'intérêt tardif pour la question paysagère sur le territoire, où les préoccupations pour le développement de l'île ont pu faire passer au second plan une question qui semble peu prioritaire face à des enjeux socio-économiques par exemple. C'est un élément que soulignaient des élus et agents locaux interrogés à Mayotte dans des recherches précédentes, qui considéraient que le paysage concernait surtout les architectes et les paysagistes, et non les élus et aménageurs locaux, parce qu'il constituait une problématique secondaire pour le territoire par rapport à d'autres priorités (Begue *et al.*, 2021). De la même manière, c'est justement lorsque le paysage est interprété dans sa dimension esthétique qu'il semble peu représenter un enjeu important, susceptible de provoquer des positionnements et des revendications à la Réunion.

1.2 La représentation sociale esthétique du paysage : une représentation sociale peu significative sur le territoire

Si les résultats d'enquête ont montré une persistance de la représentation sociale esthétique du paysage dans les manières d'appréhender le concept sur le territoire, celle-ci ne semble pas toujours représenter un enjeu important, autant dans les milieux professionnels que chez les habitants. Nous interrogeons l'appropriation de cette représentation sociale héritée de l'histoire européenne sur le territoire insulaire.

1.2.1 De l'influence et de la pertinence d'une représentation sociale en partie exogène sur le territoire d'outre-mer

Les résultats d'enquête ont montré l'influence des modèles paysagers esthétiques (bucolique, panorama) (Luginbühl, 2008) dans la compréhension du concept et l'expérience sensible qui y

est associée (émerveillement) chez l'ensemble des individus interrogés. Nous avons souligné la persistance d'une représentation sociale diffusée dans l'histoire sociale européenne depuis la Renaissance. Cette représentation sociale a suscité des postures de la part des professionnels à la Réunion qui associent une valeur économique ou environnementale au caractère esthétique des paysages, et des habitants dont les loisirs et le niveau de vie plus ou moins élevé peuvent expliquer l'importance accordée à la qualité esthétique de leur environnement. Néanmoins, pour une autre partie des acteurs interrogés le paysage ne tient pas un rôle majeur dans leur quotidien et la question paysagère est un sujet qui leur paraît accessoire par rapport à d'autres problématiques du territoire en raison précisément de son caractère ornemental.

Berque (2008) affirme que la conscience du paysage est historique, elle serait née à un moment donné dans certaines cultures (Europe au XVI^{ème} siècle et Chine au IV^{ème} siècle), dans des sociétés qu'il qualifie de « paysagères » parce qu'elles ont développé un rapport contemplatif et esthétique aux paysages, un mot pour qualifier la manière dont elles appréhendaient la réalité en tant que telle et une réflexion sur le paysage. Néanmoins, avec l'évolution du concept on peut s'interroger aujourd'hui sur ce qui signifie avoir conscience du paysage. Dans leurs travaux de recherche sur la culture du paysage en Asie méridionale (Népal, Inde, Chine, Laos, Vietnam) dans des sociétés considérées comme « non paysagères » (Berque, 2008), Evelyne Gauché *et al.* (2019) précisent que le concept de paysage s'avère peu significatif sur ces territoires qui n'ont pas toujours de conscience du paysage, c'est-à-dire de « *pensée du paysage* » telle que défini par Berque (2008) : « *une pensée qui se donne pour objet le paysage, une réflexion sur le paysage* ». Ils considèrent, néanmoins, que s'il n'y a pas nécessairement conscience du paysage, il y a tout de même expérience du paysage c'est-à-dire d'un rapport sensible aux lieux : « *une première manière d'expérimenter le paysage revient à regarder comme universelle l'existence d'un rapport intime des habitants à un territoire, à un espace « construit » par leur travail (Raffestin, 1980), qu'ils perçoivent de façon multisensorielle et se représentent en fonction de systèmes de valeur multiples (religieux, techniques, etc)* » (ibid.). Ils qualifient ainsi « *les cultures vernaculaires* » du paysage (Gauché et al., 2019b) comme l'expression d'un habiter, qui se manifeste à travers des lectures symboliques et utilitaires des lieux, un ancrage social et culturel, renvoyant à ce que Joël Bonnemaïson (1981) appelle la « *territorialité* », et les distinguent des « *cultures politiques* » et des « *cultures touristiques* » où le paysage est mobilisé consciemment par les institutions sur les territoires étudiés, instrumentalisé par le pouvoir politique ou marchandé comme ressource.

La Réunion est rattachée administrativement à la France hexagonale et influencée en partie par ses modèles politiques, économiques et socio-culturels, qui l'apparente à une société dite paysagère. Elle est, en effet, influencée par l'usage de la langue française depuis l'époque coloniale, qui a largement participé à la diffusion du concept, mais aussi par les institutions, les médias et le développement du tourisme qui ont favorisé l'ancrage d'une représentation sociale esthétique du paysage. Par ailleurs, les politiques publiques du paysage s'appliquent sur le territoire et participent avec la connaissance scientifique aux réflexions et à la conscientisation des enjeux liés au paysage dans certains groupes sociaux. Néanmoins, le territoire est également imprégné d'une culture locale et d'une langue vernaculaire où le terme même de paysage n'existe pas. L'ambivalence de cette situation peut expliquer que le concept de paysage puisse s'avérer peu significatif pour certains groupes sociaux, en particulier pour les populations qui utilisent la langue créole. Dans ses travaux sur le territoire guadeloupéen, Catherine Benoît (2012) choisit pour cette raison de ne pas utiliser le mot paysage dans ses entretiens avec les populations, mais de privilégier des termes comme « *alentour* » dans les échanges en créole

pour désigner les paysages environnants. Elle précise que le mot paysage n'existant pas dans la langue créole, il s'agissait de choisir des termes qui puissent permettre d'accéder à l'esthétique environnementale de la population locale sans induire de « *représentations du paysage françaises* » liées à l'exotisme des cocotiers ou encore des coucher de soleil, mentionne-t-elle. Elle constate alors que c'est le rapport sonore à l'environnement et le sentiment de bien-être qui émergent des discours habitants sur le paysage, et souligne que le rapport contemplatif au paysage relève d'une certaine élite lettrée : « *Contempler relève d'une éducation, généralement lettrée, qui est le fait de certains des notables de la vallée. À vrai dire, un seul d'entre eux m'a entretenue non pas du paysage-pays, mais du paysage contemplé et a utilisé la langue française, comme si le créole ne pouvait pas permettre la description.* » (ibid). A Mayotte, la comparaison des discours d'habitants d'origine métropolitaine et ceux d'origine mahoraise et comorienne a fait ressortir pour les premiers une représentation du paysage où domine un rapport contemplatif et esthétique, tandis que dans les seconds la dimension contemplative est peu présente. Le paysage est décrit à travers des éléments marquants ou marqueurs, et suscite un rapport social, identitaire, affectif et mutlisensoriel (Bidon, 2017; Longépée et al., 2019).

Il est intéressant de noter dans nos enquêtes que certains discours d'habitants d'origine métropolitaine font en effet valoir un rapport contemplatif aux paysages où dominent certains clichés de cartes postales liés à l'exotisme de l'île (coucher de soleil, palmiers). Néanmoins, ce rapport contemplatif est également présent dans les discours des Réunionnais. Soulignons tout de même que les entretiens ont été menés en français. Il aurait été intéressant de conduire des entretiens en langue créole afin de voir si des différences importantes émergeaient dans les représentations du paysage, corroborant ou pas les résultats d'enquête des territoires où le terme n'existe pas dans les langues vernaculaires, l'ancrage des représentations sociales du paysage différant très certainement en fonction de ceux qui parlent français, exclusivement créole ou les deux à la fois. En outre, nous avons constaté que les habitants qui étaient d'origine métropolitaine ou parlaient aisément le français avaient eu moins de difficultés à parler du paysage par rapport aux habitants qui parlaient et maîtrisaient moins la langue française (en particulier les personnes âgées). Dans les deux cas, la dimension esthétique a été soulignée et associée immédiatement à la compréhension du concept, mais dans le premier, les enquêtés se positionnaient plus explicitement sur l'importance que pouvait avoir le paysage dans leur quotidien. Par ailleurs, les éléments significatifs qui ont été associés au paysage (valeurs sociales, affectives, identitaires) dans les études menées sur d'autres territoires ultramarins ressortent dans notre étude dans les parcours commentés et dans les entretiens, et nous invitent à considérer qu'il y aurait un manque dans les processus d'ancrage et d'objectivation d'une représentation sociale du paysage plus significative pour les populations, associées à ces valeurs, par rapport à la représentation sociale esthétique bien ancrée. Ces « cultures vernaculaires » sont en effet plus signifiantes pour les individus (Gauché et al., 2019b).

1.2.2 Ce que dit l'expérience sensible du paysage

On constate que certains éléments qui ont été exprimés dans les discours des habitants mahorais sur leurs préférences paysagères (dans le contexte d'une recherche où le mot paysage n'a pas

été employé⁸⁶ (Bidon, 2017; Longépée *et al.*, 2019)) - la dimension sociale, les sentiments de bien-être et le rapport identitaire et affectif aux paysages - n'ont pas été exprimés par les habitants que nous avons interrogé lors de la question d'association libre de mots. Ces éléments sont par contre ressortis dans les entretiens, en particulier lorsque le mot « paysage » n'était pas explicitement employé, et surtout dans les parcours commentés, outil méthodologique qui encourage à l'expression des sensations et des émotions ressenties et invite à la confession d'un rapport plus intime aux paysages. Nos résultats d'enquête ont montré la richesse des expériences paysagères des habitants s'articulant autour de sensibilités paysagères pas toujours conscientisées. Le paysage est surtout associé à une réalité matérielle palpable, la nature et la végétation, associé dans les discours au grand paysage, aux espaces naturels et végétalisés considérés comme esthétiques et récréatifs. Néanmoins, les habitants ne s'identifient pas ou peu à ces formes paysagères. Quelques enquêtés ont tout de même souligné s'identifier à la montagne et à la mer comme composantes identitaires du territoire, mais de manière générale, les habitants s'identifient davantage aux lieux où ils résident, évoquant l'attachement à leur quartier et la dimension sociale qui y est associée (souvenirs d'enfance, moments en famille, convivialité entre voisins). Ils ont exprimé cette dimension lorsque nous leur avons parlé des « endroits » où ils se sentaient bien ou dans les parcours commentés. C'est moins le paysage, associé essentiellement aux caractéristiques physiques et esthétiques des lieux, que leur dimension sociale (Hidalgo et Hernández, 2001) qui provoque l'attachement.

Dans ses travaux de recherche doctorale et postdoctorale sur le paysage ordinaire des habitants de l'agglomération bordelaise et paloise, Eva Bigando (2006, 2008) montre que les habitants ont conscience de la valeur paysagère de leurs lieux de vie : *« C'est avec une très grande spontanéité, assortie d'une étonnante facilité d'expression, que les habitants évoquent et qualifient, lors des entretiens, la dimension paysagère de leurs lieux d'ancrage banals : « Regarder ma prairie, mon poulailler et la forêt autour me contente. C'est mon paysage. » »* (Bigando, 2008). Elle considère que des repères paysagers sont à même de représenter une identité personnelle, mais aussi une identité collective, les habitants de la forêt se distinguant par exemple des habitants de la vigne : *« Plus que se définir par le biais du lieu où ils résident, les locuteurs se définissent donc par le biais de la forme paysagère dominante des lieux où ils habitent, qu'ils habitent et, serions-nous tentée d'ajouter, qui les habitent »* (ibid.). L'auteur affirme ainsi que malgré le degré de banalité des paysages quotidiens des habitants, ces derniers revêtent une puissante charge identitaire qui résulte des valeurs que les populations projettent sur leur lieu de vie et sur ses formes paysagères. Or, si nos recherches montrent que des valeurs identitaires jouent un rôle dans l'ancrage local des habitants, elles ne sont toutefois pas consciemment associées au paysage lorsque celui-ci est appréhendé à travers sa dimension esthétique. Nous considérons ainsi qu'il y a une conscience du paysage liée à la représentation sociale esthétique du paysage. Toutefois, celle-ci n'est pas comprise, assimilée et intégrée aux systèmes de valeurs d'une partie des habitants, pour qui la dimension esthétique ne résonne pas avec leurs activités, leur identité, et n'a donc pas de portée dans leur quotidien. En revanche, l'expérience du paysage, en particulier des paysages quotidiens, fait davantage écho aux acceptions plus récentes du paysage dans les politiques publiques et dans la sphère scientifique où celui-ci est associé au cadre de vie.

⁸⁶ Etant donné que le terme paysage n'existe pas dans les langues vernaculaires à Mayotte, les chercheuses ont fait le choix de poser la question suivante : « Quel est le lieu où vous aimez être, où vous aimez aller et que vous aimez regarder ? » ((Bidon, 2017; Longépée *et al.*, 2019).

1.3 L'association du paysage à d'autres thématiques porteuses de positionnements et de revendications

Si la conception esthétique du paysage n'est pas tant signifiante sur le territoire, on constate au contraire que l'association du paysage à des thématiques environnementales et de qualité de vie a permis l'émergence de représentations sociales qui sont peut-être plus porteuses de sens pour les professionnels et pour les habitants. Elles s'inscrivent dans un contexte d'évolution de la considération pour le paysage dans la réglementation, associé à d'autres enjeux qu'esthétiques et patrimoniaux, davantage susceptibles de faire naître des positionnements. Le rapprochement entre les politiques environnementales et les politiques publiques du paysage ont ainsi permis d'inscrire à travers des objectifs d'aménagement durable le paysage sur les territoires du quotidien, diluant toutefois les spécificités du concept de paysage derrière celui de la nature.

1.3.1 L'association du paysage à la nature : des positionnements suscités par les bienfaits de la nature en ville

Les habitants ont exprimé leur satisfaction par rapport aux espaces végétalisés dans les quartiers ou au contraire le mal-être ressenti face à une disparition de plus en plus importante du végétal en ville, associé à une disparition de paysage. Les préférences paysagères s'articulent également quasi-exclusivement autour des espaces de nature, quelques-uns ayant explicitement exprimé le besoin de s'évader du quotidien, de s'évader de la ville. Si des raisons esthétiques ont été évoquées, ce sont aussi des raisons récréatives, le confort, la sensation de fraîcheur, l'immersion dans les paysages naturels qui ont été mentionnés. Une partie d'entre eux ont ainsi considéré que le paysage jouait un rôle essentiel en contribuant à leur sentiment bien-être. Ces discours peuvent exprimer un positionnement vis-à-vis de la question paysagère, représentant un enjeu important en matière de qualité de vie. Plusieurs habitants ont manifesté la volonté qu'il y ait davantage d'arbres, en particulier d'arbres fruitiers, de jardins partagés, d'espaces végétalisés dans leur espace de vie quotidien. La nature participe ainsi à l'ancrage et à l'objectivation d'une représentation sociale du paysage associé à des enjeux de qualité de vie et de bien-être plus susceptible de susciter des positionnements et une appropriation du paysage. La représentation sociale fonctionnelle du paysage que nous avons identifié semble faire sens par rapport aux aspirations et aux besoins des populations qui ont insisté, de même que les professionnels, sur la notion de confort climatique en milieu tropical et le rôle essentiel de la nature dans ce contexte.

Toutefois, ces positionnements ne sont pas non plus très explicites. On peut supposer un manque dans le protocole méthodologique qui aurait pu faire ressortir davantage ces derniers, à la manière d'Arjen, E., Buijs (2009) lorsqu'il interroge les individus sur la gestion et la conservation des ressources naturelles. Il aurait ainsi peut-être fallu davantage poser des questions en entretien sur la gestion des paysages. Par ailleurs, si la place centrale de la nature est ressortie dans les modes de vie, on constate des différences entre les habitants des écoquartiers impliqués dans les jardins partagés par exemple, et quelques habitants interrogés dans la commune de Saint-André qui ont souligné la nécessité de construire et de développer

les territoires face à l'augmentation de la population et mis en évidence les difficultés de prendre en compte le paysage dans ce contexte. Les habitants veulent aussi du développement, ce qui peut faire passer au second plan des préoccupations paysagères et environnementales, qui se manifestent davantage chez les personnes les plus sensibilisées à ces questions ou ayant un niveau de vie plus élevé. En outre, certains d'entre eux ont manifesté un défaitisme dans les discours qui peut expliquer un manque de positionnements. Même s'ils ont exprimé le souhait d'avoir plus de nature en ville, on peut supposer que le fait qu'ils puissent se « réfugier » et se ressourcer dans les Hauts compensent et suffisent pour l'instant.

Le paysage est mobilisé par une partie des professionnels (professionnels du paysage mais aussi décideurs politiques, agents dans les collectivités territoriales et dans les établissements publics, aménageurs privés ou mixtes, membres d'associations environnementales) pour des enjeux de développement du territoire, celui-ci étant considéré comme un atout et comme un outil d'aménagement pour des raisons économiques (valoriser l'attractivité du territoire), environnementales (protéger ou restaurer l'environnement) et sociales (améliorer la qualité de vie). Ces approches font écho à plusieurs travaux menés en France hexagonale et en Suisse où le paysage est utilisé dans les politiques de développement comme un décor et un moyen de produire des espaces récréatifs (Davodeau, 2003) ou de vendre l'image d'un territoire (Guisepeilli et Fleury, 2007; Peyrache-Gadeau et Perron, 2010; Sgard *et al.*, 2010); de préserver des conditions environnementales où enjeux paysagers et écologiques sont associés voire confondus (Davodeau, 2003; Blanc *et al.*, 2007) et d'améliorer ou de préserver le bien-être des populations (Peyrache-Gadeau et Perron, 2010). Dans ce contexte, le paysage représente un enjeu important discuté entre les acteurs impliqués dans des projets où celui-ci suscite un intérêt particulier, associé à des thématiques qui sont plus significatives pour le territoire (enjeux économiques, enjeux environnementaux, enjeux écologiques, bien-être en ville). Néanmoins, il n'est pas toujours évident d'identifier dans certains discours si c'est le paysage ou la nature, en particulier la nature en ville, qui suscitent réellement des positionnements, et sont sujets de discussion. L'ancrage de la représentation sociale du paysage dans celle de la nature dilue les spécificités de la question paysagère. Quelques acteurs ont ainsi affiché leur surprise et leur gêne lorsque nous les avons questionné sur la dimension paysagère de leurs projets. Dans certains cas (Beauséjour, plan paysage du TCO), la dimension paysagère est explicite et mobilisée dans les propos des acteurs. Dans d'autres projets (Cœur de Ville, NPNRU), on constate que ce sont davantage les bienfaits de la nature en ville que du paysage à proprement parler qui sont décrits et mobilisés dans les entretiens, en particulier dans les discours des élus et des agents interrogés dans les collectivités territoriales, là où nous imaginions une utilisation plus transversale du paysage dans l'aménagement. Le terme même de paysage est peu mentionné dans les discours de ces derniers lorsqu'ils décrivent les projets.

Cela révèle un décalage entre la dimension paysagère identifiée par le chercheur et celle des acteurs, les évolutions du concept de paysage dans la sphère scientifique ne se diffusant que partiellement dans la sphère publique. Depuis les années 1980, les recherches scientifiques tendent, en effet, à faire du paysage un concept holistique porteur d'enjeux environnementaux mais aussi sociaux, culturels, esthétiques, économiques. Or, d'une part, on constate que le paysage est réduit à des approches sectorielles environnementales et écologiques. D'autre part, on peut se demander si ce n'est pas notre recherche et le fait que nous ayons identifié une « dimension paysagère » dans les projets, qui auraient conduit les acteurs à s'interroger sur la question paysagère et développer au cours des entretiens et des parcours commentés une réflexion qui n'était pas nécessairement au cœur des projets. Certains l'ont manifesté dans le

cadre du projet du parc du Colosse, où le discours sur le paysage a pu être malaisé pour des agents communaux qui ont préféré parler d'écologie. La comparaison des entretiens et des parcours commentés a également mis en évidence l'évolution de la pensée de quelques acteurs sur la place du paysage dans leur projet. Un acteur a par exemple manifesté en entretien que le paysage tenait une place secondaire dans le projet, même s'il y avait des objectifs qui allaient dans le sens de l'exploitation du paysage pour sensibiliser à la nature. Dans le parcours commenté, le discours sur la place du paysage était plus central, l'objectif étant de restaurer la qualité des paysages à partir de processus écologiques.

On peut tout de même affirmer que cet ancrage des représentations sociales du paysage fonctionnelle et écocentrée dans la représentation sociale de la nature suscitent des prises de positions chez une plus grande partie des acteurs que la représentation sociale esthétique. Dans certains groupes sociaux, elles représentent un enjeu important dans la conception de certains métiers.

1.3.2 L'appropriation du paysage par les professionnels du paysage : des représentations sociales qui forgent l'identité

Dans les discours de certains spécialistes, l'appropriation du concept de paysage se manifeste sous la forme de positionnements très clairs. Nous identifions des enjeux identitaires qui nous poussent à affirmer que les représentations sociales du paysage sont assimilées aux systèmes de valeurs et d'idées des enquêtés et en forgent l'identité.

Dans le groupe des professionnels, une partie des acteurs ont, en effet, manifesté dans leurs discours l'intérêt d'une maîtrise du paysage pour valoriser leur savoir-faire et leur identité professionnelle. C'est en particulier le cas des paysagistes pour qui le paysage présente un enjeu identitaire, leur métier s'étant constitué autour du paysage (Moliner *et al.*, 2002), ainsi que des urbanistes, des architectes et des ingénieurs écologues interrogés dans les bureaux d'étude, dont les métiers ont en partie évolué avec les politiques publiques du paysage. Certains acteurs ont souligné l'influence de leur personnalité et la part d'investissement personnel dans leur profession qui façonnent la manière dont ils conçoivent leur métier et leurs actions sur le paysage :

« Il y a quelque chose d'artistique en fait chez les paysagistes, comme dans d'autres métiers, mais il y a quelque chose d'artistique, donc il y a quelque chose de profond qui vient de soi et qui s'exprime de cette manière [...] c'est notre formation qui nous a amené à penser le paysage de cette manière-là, c'est aussi notre identité qui nous amène à croire en ces choses-là » (Bureau d'étude, ER).

Un ingénieur écologue interrogé dans un bureau d'étude indique qu'il exprime à travers sa profession son militantisme envers la protection de l'environnement, la valorisation de ses savoir-faire permettant de défendre, par le paysage, une certaine vision du territoire contre d'autres acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts :

« [En parlant des bailleurs sociaux] ils s'en fichent des jardins, ils sont là pour mettre des gens [dans des immeubles] et faire du chiffre [...] Je n'ai pas d'état d'âme, je sais que ce sont mes ennemis pour faire bouger la société ! Moi qui suis militant depuis des années, je ne

suis pas un naïf, je sais à qui je m'adresse, je sais que je m'adresse au monde financier, qui lui n'a aucun intérêt à ce que les lignes bougent ! » (Bureau d'étude, PC).

Cette citation fait écho aux résultats de thèse d'El Moualy (2019), réalisée sur cinq territoires du Grand Ouest en France hexagonale. Elle montre, en effet, que certaines pratiques professionnelles sont l'expression de visions personnelles, les acteurs exprimant « *un désir d'espaces qui reflètent le sens de leur métier* » (ibid). Les professionnels projettent ainsi à travers le paysage leur vision de l'aménagement. Dans ce groupe d'acteurs, ce sont les représentations sociales du paysage écocentree et du paysage-projet qui donnent sens à leur métier et à leurs actions sur le territoire. Ces manières de concevoir le paysage résonnent avec leurs systèmes de valeurs. Elles sont donc acceptées, assimilées et importantes. Ces derniers font en effet du paysage un outil pour l'aménagement ou un projet, à travers lequel ils véhiculent les valeurs qu'ils attribuent au paysage, qu'elles soient écocentrées ou centrées sur le paysage. La manière dont ils conçoivent le paysage est ainsi prescriptive de comportements (Abric, 1994), elle guide les actions qu'ils mènent sur le territoire et justifie leurs prises de position envers, par exemple, la valorisation des espaces publics, la mise en place de corridors écologiques, le respect de la topographie, la valorisation du patrimoine, etc. Par ailleurs, ces acteurs sont ceux qui ont eu le plus de facilité à s'exprimer sur le paysage et à avoir un discours cohérent, structuré autour du concept. Dans les entretiens, les paysagistes sont quasiment les seuls à avoir mentionner que le concept de paysage impliquait de prendre en compte la sensibilité, le vécu, l'identité des individus, définitions proches de celle véhiculée par la CEP. Dans les établissements publics et la communauté d'agglomération du TCO, le paysage est conçu comme un outil de diagnostic et de prospective. A Beauséjour, les bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre ont décrit le paysage comme un objet matériel mais aussi comme un projet.

Néanmoins, ces acceptions plus récentes du paysage ne se développent que dans un groupe d'acteurs, les plus spécialistes de la question (cf chapitre 10). En effet, ces manières de concevoir le paysage dépendent des formations et des positionnements des différents corps de métiers et ne font pas encore sens commun pour l'ensemble des acteurs. Les habitants et certains professionnels ne semblent pas avoir conscience de la représentation sociale du paysage-projet. On constate ainsi un élitisme de la question paysagère, concept uniquement opératoire pour les professionnels qui y sont familiers. Ce sont d'ailleurs surtout certaines visions expertes qui dominent dans le renouvellement de la conception de la ville par le paysage. En effet, si les paysagistes ont mentionné la sensibilité et le vécu des individus, ces éléments sont toutefois peu pris en compte dans les projets. Par ailleurs, certains professionnels se saisissent du projet de paysage pour véhiculer des valeurs écologiques qui ne percolent pas nécessairement avec celles des habitants.

2 Un manque de diffusion des acceptions plus récentes du paysage dans les représentations

Les résultats d'enquête ont montré l'influence des formations et des parcours professionnels dans l'appropriation du concept de paysage et le développement de nouveaux modèles paysagers. Il semble que seul dans un groupe de professionnels, les plus experts du domaine, une représentation sociale du paysage, intégrant les acceptions plus récentes du concept associé à un projet de territoire, se soit développée. Pourtant, cette conception du paysage n'en fait pas

le support d'une action partagée et discutée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Malgré les nouvelles approches diffusées par la CEP vers une conception plus démocratique et sociale du paysage, le paysage reste un concept élitiste, l'apanage d'acteurs spécialistes.

2.1 *L'élitisme de la question paysagère*

La littérature scientifique n'a cessé de montrer à quel point le discours sur le paysage était malaisé et dans quelle mesure il fut à l'origine l'apanage d'une élite. Ce discours n'aurait existé que dans un certain regard éduqué par l'art (Roger, 1997), né dans un certain moment de l'histoire et dans une certaine culture, capable de saisir l'environnement « en tant que » paysage (Berque; 1990, 2008). Néanmoins, l'évolution et l'élargissement du champ conceptuel du paysage dans la sphère scientifique mais surtout publique aurait dû le rendre plus accessible, le paysage étant de plus en plus associé aux notions de bien-être et de qualité de vie. « *L'histoire montre que 'le paysage', version particulière de la cosmophonie (l'apparaître du monde propre à un certain être), a longtemps été l'apanage d'une élite. Dans le monde actuel, c'est une notion commune à une bonne partie de l'humanité* » affirme ainsi Berque (2019). Il souligne que si le paysage est né dans une élite lettrée, il est aujourd'hui objet de représentation courante.

Or, nos travaux montrent, que si certains attributs du paysage sont objet de représentation courante, telle que sa dimension esthétique, les acceptions les plus récentes du concept le rapprochant des enjeux de l'aménagement du territoire ne le sont pas. Davodeau et Toubanc (2010) soulignent que l'expression « cadre de vie » serait peut-être plus pertinente parce qu'elle serait plus souple et moins « sélective » que le concept de paysage trop esthétisant, moins à même de porter l'action sur les paysages ordinaires. En effet, plusieurs acteurs, professionnels et habitants, ont souligné dans les entretiens qu'ils n'accordaient pas de valeur aux paysages qui leur paraissaient être un objet ornemental et secondaire. L'analyse des entretiens habitants sur les préférences paysagères a mis en évidence que le concept était difficilement associé et ancré dans les pratiques des habitants parce qu'essentiellement associé à sa dimension contemplative. Au contraire, lorsque le paysage est associé à la nature et à des enjeux de qualité de vie, il semble davantage représenter un enjeu important. Néanmoins, le paysage reste aujourd'hui l'apanage des professionnels « experts » qui s'emparent presque exclusivement du sujet dans un cadre plus opérationnel et en font un outil pour le territoire. Ces derniers doivent convaincre de l'intérêt de leurs approches, qui peuvent être source de conflits entre des acteurs qui ne partagent pas les mêmes intérêts, mais ils parviennent à faire valoir leurs représentations dans le cadre des projets urbains étudiés. On peut supposer qu'une culture commune et partagée du paysage devrait s'instaurer parmi les professionnels de l'aménagement autour d'une représentation sociale du paysage-projet intégrant les conceptions qui alimentent les représentations sociales fonctionnelle et écocentrée du paysage.

En revanche, les difficultés de la participation citoyenne montrent que le projet de paysage ne fait émerger un espace d'échange et de dialogue qu'entre les professionnels. Ces derniers font surtout du paysage un outil pour le territoire assimilé à des objectifs de développement durable, sans que les notions d'attachement et d'identité soient prises en compte. Donadieu (2009) soulignait qu'au vu de l'évolution des politiques publiques du paysage, le paysagiste était amené à avoir une position de médiateur entre les commanditaires et les usagers. Or, cette dimension ne ressort pas du tout dans les projets étudiés. On identifie bien une volonté de

traduire les besoins et les aspirations supposés et connus des populations dans certains projets (compenser la case à terre, arbres fruitiers), néanmoins les représentations et les ressentis des populations sont peu connus et intégrés dans les processus d'aménagement. L'enjeu de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage tel qu'il est inscrit dans la CEP est peu ou mal compris. Le projet de paysage est aussi une affaire de démocratie et suppose de s'ouvrir et de comprendre ce qui est au cœur des représentations sociales des habitants, afin de leur permettre de participer à la construction de leurs paysages (Luginbühl, 2007; Davodeau et Toubanc, 2010). En les intégrant davantage dans les processus de conception des projets, le paysage pourrait émerger comme un objet social discuté et débattu en tant qu'élément clé du bien-être et de la qualité de vie avec l'ensemble des acteurs du territoire.

2.2 Un manque de communication et de diffusion autour du paysage : les difficultés de la participation citoyenne et des coopérations entre professionnels

Dans les entretiens, l'ensemble des habitants interrogés ont affirmé n'avoir jamais été mobilisés par les acteurs locaux pour discuter du paysage, ni n'avoir déjà exprimé de revendications ou de plaintes concernant la qualité des paysages. Or, Moliner *et al.* (2002) affirment que les représentations sociales émergent dans une dynamique sociale où les groupes d'acteurs étudiés ressentent le besoin de s'approprier l'objet et interagissent directement ou indirectement entre eux à propos de l'objet.

D'une part, les résultats d'enquête montrent que cet échange se développe surtout entre les professionnels autour de politiques paysagères et de projets de paysage, différents acteurs étant amenés à discuter explicitement du paysage, comme par exemple dans le cadre des projets portés par le parc national, dans le contexte du plan paysage du TCO, ou encore du projet de paysage de Beauséjour. Néanmoins, les professionnels du paysage et certains agents dans les collectivités territoriales ont tout de même souligné les faiblesses et les difficultés de ces échanges. Ils considèrent qu'il y a un manque de partage sur cette question, ainsi qu'un manque de connaissances et de formations sur l'approche paysagère dans l'aménagement du territoire ; qu'il est difficile d'échanger avec certains acteurs qui ne se sentent pas concernés par l'objet ou qui n'ont pas du tout les mêmes approches ; ou encore que certains outils de connaissance du paysage (Atlas des paysages) ne sont pas utilisés hors du domaine de ceux qui les ont produits.

En effet, bien que l'évolution des politiques publiques du paysage encourage à une multiplication des acteurs impliqués dans la gestion, l'aménagement et la protection des paysages, on constate en écho avec de nombreux travaux de recherches un difficile dépassement du cloisonnement de chacun dans ses propres compétences. Benjamin Chambelland (2019) met en évidence, sur le territoire bordelais, les difficultés de construire un collectif qui travaille durablement ensemble lorsque les pratiques et les cultures professionnelles sont différentes, dimension qui a été soulignée dans notre recherche par des acteurs qui avaient du mal à travailler avec les paysagistes, et inversement. Ces derniers ont souligné les difficultés de faire dialoguer des approches paysagères qui impliquent une part de subjectivité et de sensibilité avec des approches plus techniques. Laurent Lelli et Sylvie Paradis (2000, 2013), Lolita Voisin (2013) constatent encore le manque d'efficacité des politiques paysagères dans plusieurs régions de France (Sud-Ouest, Midi-Pyrénées, Vallée de la Loire), lié à un manque d'opérationnalité des outils de connaissance des paysages (Atlas des paysages, Chartes

paysagères) qui ont du mal à trouver une légitimité auprès des acteurs locaux. De la même manière, une partie des professionnels interrogés ont souligné le manque d'opérationnalité des outils paysagers, tel que l'Atlas des paysages, qu'ils utilisent très peu. Voisin (2013) montre en particulier dans ses travaux de thèse sur la vallée de la Loire qu'il y a un manque de dialogue entre les acteurs autour du paysage, celui-ci étant souvent traité comme un domaine d'expert, chacun travaillant alors avec ses approches sectorielles et manquant de transversalité. Plusieurs travaux de recherche s'intéressant à la mise en place des recommandations de la CEP dans divers contextes nationaux constatent de la même manière que le paysage est bien souvent réduit à des approches sectorielles, qui ne permettent pas d'en faire un outil stratégique partagé (Stenseke et Jones, 2011). Ces difficultés d'appropriation de la question paysagère par les acteurs locaux ont été souligné par les agents en charge du plan paysage au TCO, à la Réunion, qui ont insisté en entretien sur les difficultés de faire émerger un projet commun avec l'ensemble des professionnels du territoire concerné, et de partager leur vision du paysage (pensé comme un outil de planification transversal permettant d'aborder plusieurs sujets de l'aménagement) avec d'autres acteurs institutionnels qui, bien souvent, ne comprennent pas pourquoi ils sont sollicités dans le cadre de ces échanges et associent le paysage à d'autres champs professionnels que le leur.

D'autre part, le paysage n'est pas un sujet de discussion, de négociation, de débat, de partage, entre les professionnels interrogés et les habitants. Plusieurs recherches menées sur des territoires européens ont montré les faiblesses des processus participatifs, et en particulier de l'intégration des valeurs paysagères des habitants dans les projets, en France (Davodeau, 2003, 2009), en Angleterre (Conrad *et al.*, 2011; Butler and Åkerskog, 2014), en Norvège, en Slovaquie ou encore à Malte (Conrad *et al.*, 2011). Sur nos territoires d'étude, l'ensemble des enquêtés ont souligné de la même manière les difficultés de la participation citoyenne qui se réduit le plus souvent à des processus d'information et de sensibilisation aux projets, plutôt que de véritable coconstruction et d'intégration des représentations des habitants. Par ailleurs, dans les projets où des actions sont mises en place pour davantage associer les habitants au processus du projet (NPNRU, Cœur de Ville), le paysage n'est pas mobilisé comme « un instrument de médiation » (Donadieu, 2007b; Dubois, 2008) qui permettrait d'interpeller la population sur son cadre de vie. Il s'agit davantage de recueillir leurs avis sur les actions envisagées et d'en mettre en place certaines de manière collaborative (PLU, charte écoquartier, jardin partagé), mais le paysage n'est jamais abordé en tant que tel ou jamais considéré par les professionnels interrogés comme un outil qui permettrait d'aborder ces différents aspects. Dans les quatre projets étudiés, le paysage est décrit comme un objet matériel, dans certains cas un outil de planification, mais jamais comme un outil de dialogue et de débat collectif qui puisse répondre aux objectifs promulgués par la CEP, à savoir permettre à l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les populations, d'être acteur d'une gestion en commun des paysages. Dans le cadre du plan paysage, le paysage est utilisé comme un outil de dialogue entre les acteurs institutionnels, mais les habitants ne sont pas ou peu intégrés à la démarche pour l'instant. Ce manque de partage et de dialogue autour du paysage avec les habitants peut expliquer que ceux-ci ne le voient pas comme un projet dans lequel ils pourraient être impliqués et exprimer leurs aspirations. En outre, certains de nos résultats font écho aux travaux de Carole Vuillot *et al.* (2020), seule référence dans le champ de la recherche sur le paysage à avoir analysé le paysage avec le cadre théorique des représentations sociales. Ils constataient qu'il n'y avait pas suffisamment d'exposition ainsi que de pression sociale qui inciteraient les acteurs étudiés (dans leur cas des groupes d'agriculteurs sur quatre sites d'études en France hexagonale) à se

positionner vis-à-vis du paysage. De la même manière, bien loin d'être banale et omniprésente dans les processus d'aménagement, comme tendent à le montrer des recherches menées en Occident (Debarbieux, 2007), le paysage est encore loin d'être érigé comme « *un nouveau paradigme de l'action aménagiste* » (E. Gauché, 2015) à la Réunion.

Au regard de nos résultats d'enquête auprès des habitants, on peut se demander si le paysage, utilisé comme un outil de médiation, aurait réellement permis d'engendrer une véritable dynamique participative, étant donné le manque d'appropriation du terme par la population dans ce sens. Comme l'indiquait Hervé Davodeau et Monique Toubanc (2010), le terme cadre de vie serait peut-être plus approprié pour animer des démarches de coconstruction avec les habitants du territoire, mais dans ce cadre, les professionnels pourraient se saisir également de celles-ci (sous la forme d'ateliers par exemple) pour communiquer, échanger et diffuser les acceptions plus récentes du paysage et montrer comment le paysage considéré comme une modalité d'action peut faire écho avec leurs aspirations. Pour qu'il y ait plus d'exposition à la question paysagère, il faut déjà que le mot lui-même soit davantage employé (autrement que dans un contexte valorisant la dimension esthétique des paysages), et que le projet de paysage soit support de dialogue, d'échange et de diffusion d'une culture paysagère partagée.

Conclusion du chapitre 11

En nous appuyant sur la théorie de Breakwell (1993, 2001) nous avons montré que sur le territoire certaines des représentations sociales du paysage que nous avons identifiées n'étaient pas nécessairement assimilées aux systèmes de valeurs des individus, ne représentant donc pas un enjeu important. La représentation sociale esthétique que nous considérons être la représentation sociale la plus partagée pour interpréter le concept est peut-être celle qui suscite le moins de positionnements, et celle qui serait la moins pertinente et significative pour les acteurs interrogés. Au contraire, le rapprochement du concept à des enjeux de développement durable et des préoccupations pour la qualité de vie des populations est plus susceptible de faire émerger une appropriation de la question par les populations et les professionnels de l'aménagement. Émergent ainsi des positionnements de la part de ces derniers en faveur d'un retour de la nature en ville qui pourrait donner une place importante au paysage dans les projets, bien que la frontière entre les deux ne soit pas toujours très claire.

Seul pour une partie des professionnels, les plus spécialistes de la question paysagère, qui ont développé des représentations sociales du paysage-projet et écocentrique, le paysage est explicitement un enjeu important, identitaire pour certains, lié à la valorisation de leur savoir-faire et à la vision de l'aménagement qu'ils véhiculent à travers le projet de paysage. Néanmoins, si ces représentations sociales sont discutées entre les professionnels qui ne partagent pas toujours les mêmes approches, elles ne sont pas mises en débat avec la population, peu impliquée dans les processus d'aménagement. Les difficultés de la participation citoyenne contribuent au manque de communication autour du concept de paysage et au manque de réflexion et de conscientisation des enjeux contemporains liés au paysage chez les populations.

Conclusion de la quatrième partie

Nous avons identifié sur le territoire quatre représentations sociales du paysage qui se sont diffusées dans certains groupes sociaux, permettant de comprendre le concept de paysage et les enjeux qui y sont diffusés dans la société. Certaines représentations sociales n'ont émergé que chez une partie des professionnels interrogés, et suscitent des positionnements contrastés entre les individus et les groupes étudiés.

La représentation sociale esthétique du paysage est celle qui fait le plus consensus. C'est la représentation sociale qui semble la plus ancrée dans les manières d'appréhender le paysage, de par les origines du concept dans la langue française et la diffusion d'un rapport contemplatif aux paysages à travers les milieux littéraires et artistiques depuis la Renaissance, les médias et certaines institutions encore aujourd'hui. L'inscription d'une partie des paysages du territoire réunionnais au Patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que la mobilisation du caractère grandiose de ces derniers dans des politiques patrimoniales, mêlées aux influences de la culture française, participent de l'ancrage d'une image du paysage-décor dans les représentations. Néanmoins, cette compréhension du concept a fait également apparaître le paysage, dans les discours d'une partie des acteurs, sous l'angle d'un objet et d'un sujet peu important, hormis pour les acteurs professionnels qui exploitent cette dimension pour mener à bien leurs politiques et leurs projets, et les habitants dont les loisirs et le niveau de vie participent à donner de la valeur à cette conception du paysage. Ainsi, si l'ensemble des acteurs ont conscience de cette représentation sociale du paysage, elle n'est pas toujours comprise, ni acceptée, ni assimilée dans les systèmes de valeurs des individus pour être pertinente par rapport à leurs activités.

L'évolution de la connaissance scientifique et des politiques publiques du paysage ont contribué à rapprocher le concept de paysage d'enjeux environnementaux et de qualité de vie et à participer aux processus d'ancrage et d'objectivation de nouvelles représentations sociales du paysage plus porteuses de sens pour les acteurs, certaines dépendantes de la représentation sociale de la nature. Il s'agit de la représentation sociale que nous avons appelé « fonctionnelle » pour la différencier de la représentation sociale écocentrée qui émerge dans un petit groupe de professionnels. Toutes deux reposent sur une association du paysage à la nature, mais la première se construit autour de valeurs anthropocentriques de la nature (les bienfaits que la nature apporte à la qualité de vie des hommes) et se développent chez une partie des habitants et des professionnels qui se positionnent en faveur d'un retour de la nature en ville ; dans la deuxième le paysage est davantage considéré comme la résultante de considérations écologiques ou bien un outil au service d'enjeux écologiques. Cette dernière ne s'est développée que chez un petit groupe de professionnels dont les missions s'articulent autour de la conservation, la restauration ou la production d'espaces écologiquement viables, et dont les valeurs ne sont pas toujours en accord ou mis en discussion avec celles plus utilitaires des habitants. Dans les deux cas il n'est pas toujours très clair de distinguer si c'est le paysage qui suscite réellement des positionnements puisque les représentations sociales ne sont pas autonomes et sont dépendantes de celles de la nature.

Enfin, dans un petit groupe de professionnel, les plus spécialistes du paysage, leurs métiers et leurs missions ont contribué à faire émerger également une représentation sociale du paysage en tant que projet et outil d'aménagement et de planification transversale du territoire. On retrouve les conceptions des représentations sociales évoquées ci-dessus, mais le paysage est

davantage abordé dans une vision plus globale et les prises de position sont explicitement tournées vers le paysage, en tant que vecteur d'identité pour certains. Les savoirs professionnels et les sensibilités des acteurs ont participé à faire du paysage un enjeu important dont la représentation sociale est assimilée à leur vision de l'aménagement. Néanmoins, cette vision n'est pas partagée avec l'ensemble des professionnels et avec les populations. Pour que la question paysagère acquiert de l'importance sur le territoire et que l'ensemble des acteurs s'y sentent concernés, ces professionnels gagneraient à faire du paysage un support de médiation avec les habitants, qui puisse permettre de plus communiquer autour du concept et d'ancrer la représentation sociale du paysage-projet à d'autres groupes sociaux, non restreinte à des visions contemplatives ou diluée derrière le concept de développement durable. Pour l'instant les représentations sociales du paysage ne sont pas collectivement construites, négociées et partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire. Certaines représentations sociales n'émergent que dans quelques groupes sociaux, les plus spécialistes, qui n'intègrent pas ou peu la valeurs sociales, identitaires et affectives qui ont pu se dégager des expériences paysagères menées avec les habitants.

Conclusion générale

Dans le contexte d'une évolution du champ conceptuel du paysage en Occident dans les sphères scientifiques, sociales et juridiques, inscrivant le paysage au cœur de réflexion sur les processus d'aménagement et de développement du territoire, nous avons proposé d'interroger la place du paysage dans ces processus sur un territoire ultramarin. Le paysage est au cœur d'une demande sociale de plus en plus importante en Europe et en Amérique du Nord, « *qui pointe la qualité esthétique et environnementale du cadre de vie comme un élément essentiel, aujourd'hui, de l'« habiter »* » (Sgard *et al.*, 2010), et met à l'épreuve des politiques publiques où le paysage est de plus en plus pensé comme un outil pour formaliser un projet pour le territoire. En nous intéressant aux représentations sociales du paysage, nous souhaitons comprendre si à la Réunion, Département d'outre-mer français, influencé par un double modèle culturel s'inscrivant selon les critères d'Augustin Berque (2008) à la fois dans celui de sociétés « paysagères » et de sociétés « non paysagères », le concept de paysage était porteur de sens et d'enjeux pour le territoire, et pouvait être le support de projets traduisant et résonnant avec les aspirations des populations locales. L'intérêt pour l'étude des représentations dans le champ de la géographie du paysage n'est pas nouveau, mais nous avons choisi d'ancrer ce travail dans le cadre théorique des représentations sociales tel qu'il a été développé et formalisé par Serge Moscovici (1984), modèle peu utilisé pour comprendre l'action paysagère.

Rappel des objectifs et de la démarche méthodologique

L'évolution des politiques publiques du paysage va de pair avec une évolution des représentations sociales du paysage, c'est-à-dire des systèmes d'idées et de valeurs partagés pour interpréter et comprendre le paysage et ses enjeux dans la société. Ces formes de connaissances élaborées, héritées et diffusées socialement sont passées de modèles esthétiques, bucoliques, pastorales et pittoresques, restreignant l'action paysagère à la préservation de sites patrimoniaux, à des modèles plus globaux faisant apparaître le paysage sous l'angle d'un projet commun pour le territoire, influencés par de nouveaux enjeux que la connaissance scientifique et les injonctions internationales ont participé à inscrire. La loi Paysage de 1993 puis la Convention européenne du paysage de 2000 (CEP) ont ainsi placé institutionnellement le paysage au cœur des territoires du quotidien et de problématiques politiques, économiques, environnementales, sociales et culturelles. La CEP véhicule une conception du paysage associée à une construction sociale devant aboutir à la mise en place de politiques de protection, de gestion et d'aménagement en commun des paysages avec une multiplicité d'acteurs du territoire. Cette conception repose sur un enjeu démocratique qui est celui de faire du paysage un espace d'échange et de mise en débat des intentions, des aspirations et des représentations de l'ensemble des professionnels concernés et des populations.

Dans ce contexte, il s'agissait précisément d'interroger les modalités de la mise en débat du paysage sur un territoire d'étude où l'intérêt pour la question paysagère a été assez tardif et empreint d'une vision patrimoniale du paysage. Constatant que dans certains projets récents une importance semblait avoir été donnée au paysage (dans les objectifs promulgués et les jeux d'acteurs), nous avons fait le choix d'ancrer nos questionnements autour de ces projets afin de

comprendre précisément si les nouvelles acceptions du paysage se diffusaient largement sur le territoire et étaient porteuses de sens et de positionnements, permettant d'attribuer une place au paysage dans les processus d'aménagement et dans la gouvernance du territoire, à savoir dans les processus de décision, les stratégies et les actions menés sur le territoire.

Nous avons fait le choix de nous ancrer dans le cadre théorique des représentations sociales qui nous a paru être l'approche conceptuelle la plus holistique pour mesurer l'influence du contexte sociétal et l'expérience sensible individuelle dans les manières de comprendre le paysage, et surtout de questionner le statut social du paysage sur nos terrains d'étude. En effet, il ne va pas de soi que le paysage soit porteur d'enjeux suffisamment importants pour que les individus prennent position vis-à-vis de la question paysagère. Les outils d'analyse que proposent la théorie structurale des représentations sociales supposent d'identifier si le paysage est support d'un sens commun pour les groupes étudiés, d'identifier ce qui fait consensus et ce qui ne le fait pas. Par ailleurs, en s'appuyant sur ce cadre, une littérature récente sur les représentations sociales de la nature aux Pays-Bas a proposé un modèle théorique à partir duquel le croisement de trois dimensions, cognitive, normative et expressive, permettait de faire émerger les formes de représentations sociales existantes dans les groupes sociaux étudiés. Ce modèle présente ainsi l'intérêt d'identifier à quels éléments cognitifs renvoient le paysage, c'est-à-dire comment le mot est défini, compris et délimité ; de relever les valeurs attribuées au paysage et les postures qu'elles suscitent ; et enfin de comprendre l'ancrage émotionnel dans lequel ces éléments cognitifs et normatifs s'ancrent et se développent.

La problématique de la thèse s'est donc construite autour d'une interrogation sur les représentations sociales du paysage à la Réunion. Il s'agissait de comprendre si elles étaient partagées, négociées et collectivement construites par les différents professionnels de l'aménagement et les habitants, l'objectif principal étant d'identifier comment le paysage était approprié par ces acteurs sur le territoire et pouvait être ou pas le support d'un projet en commun. Le modèle théorique des représentations sociales permettait ainsi d'éclairer sur les manières dont le paysage pouvait faire sens dans les groupes d'acteurs que nous avons interrogé. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux représentations des acteurs institutionnels, des décideurs politiques et des professionnels de l'aménagement publics et privés qui participent à la définition de l'action paysagère sur le territoire, et aux représentations des habitants, dont les besoins et les aspirations doivent être traduits dans cette action.

La thèse s'est ainsi articulée autour de deux campagnes d'enquête, auprès des acteurs professionnels et des populations. Nous avons utilisé trois outils méthodologiques principaux, l'association libre de mots, exercice issu de la recherche en psychologie sociale, qui met en lumière l'organisation des représentations sociales ; l'entretien semi-directif et le parcours commenté.

Rappel des résultats et discussion

Chacun de ces trois outils méthodologiques a permis de relever les trois dimensions constitutives d'une représentation sociale. L'association libre de mots a mis en évidence les éléments cognitifs stables dans les représentations et ceux plus flexibles au changement ; les entretiens ont permis d'approfondir ces éléments, d'en faire ressortir de nouveau dans le contexte d'un échange plus discursif, et de faire apparaître les liens entre les opinions, les

valeurs et les émotions attribuées et suscitées par le paysage ; enfin le parcours commenté a surtout révélé les sensibilités des acteurs interrogés et la manière dont elles pouvaient contribuer aux valeurs attribuées au paysage. Du croisement de ces trois dimensions nous avons identifié quatre représentations sociales du paysage à la Réunion, c'est-à-dire quatre manières différentes d'appréhender, d'interpréter et de se positionner vis-à-vis de la question paysagère, partagées dans des groupes sociaux : esthétique, fonctionnelle, écocentree et projet.

La représentation sociale esthétique est à la fois celle qui semble être la plus partagée dans la compréhension du concept et celle qui semble paradoxalement la moins significative pour le territoire. Elle repose sur la beauté comme attribut principal du paysage et un rapport distancié, visuel et contemplatif aux paysages. L'ensemble des acteurs interrogés ont « conscience » (Breakwell, 1993, 2001) de cette représentation sociale, ancrée dans les représentations de par la langue française et les origines du concept, ainsi que les médias, dont l'exploitation symbolique (à des fins touristiques) de l'inscription d'une partie du territoire au patrimoine mondial de l'Unesco contribue à diffuser et ancrer une image du « paysage-décor ». Rappelons qu'un des critères de cette inscription repose tout de même sur « l'exceptionnel » caractère esthétique des paysages classés, les pitons, cirques et remparts de l'île. Si la dimension esthétique est ressortie chez l'ensemble des professionnels et des habitants dans leur manière de définir le paysage, ainsi qu'à travers les réactions émotionnelles suscitées par l'expérience sensible du paysage, on constate qu'ils n'attribuent pas tous de valeur au paysage en lien avec cette manière de comprendre le concept. Les gestionnaires des espaces naturels au parc national, à l'ONF ; les agents dans les conseils régional et départemental et dans les services déconcentrés de l'Etat y voient un atout touristique et un facteur de développement économique qui suscitent des prises de position en faveur de la protection, de la gestion, d'un aménagement durable et de la valorisation des paysages, s'articulant principalement autour des politiques et des projets menés dans le cadre du parc national. Quelques habitants ayant un niveau de vie plus ou moins élevé et des loisirs (randonnée, peinture) où la dimension esthétique des paysages revêt une importance ont exprimé le caractère essentiel de la qualité esthétique de leur environnement dans leur cadre de vie. Un acteur dans une association environnementale y voit un enjeu pour sensibiliser la population à la nature, l'expérience sensible du paysage étant universelle et le moyen le plus simple, selon lui, de susciter un rapport désintéressé à la nature. Néanmoins, pour d'autres professionnels et habitants qui ont défini le paysage à travers ce caractère esthétique, le paysage ne suscite pas de positionnements et ne représente aucunement un enjeu important parce qu'il paraît au contraire secondaire, accessoire et ornemental face à des enjeux plus essentiels pour le territoire. Cette représentation sociale du paysage qui persiste à se diffuser dans la société par de nombreux biais contribue aussi à faire du paysage une question peu significative par rapport aux activités de ces individus. Elle n'est pas assimilée à leurs systèmes de valeurs et n'en forge pas l'identité pour le placer au cœur des préoccupations sur le territoire.

Une représentation sociale que nous avons appelé « fonctionnelle » parce qu'elle repose sur l'assimilation du paysage aux services rendus par la nature aux hommes se diffuse également dans les deux groupes d'acteurs et s'ancore dans la représentation sociale de la nature. Plusieurs professionnels dans les projets étudiés à l'échelle communale font du paysage un enjeu essentiel pour aménager différemment les villes en l'associant à des enjeux de retour de la nature en ville (agents et élus dans les collectivités territoriales, aménageurs privés ou mixtes). Les habitants ont eu plus de facilité à prendre position par rapport à la question paysagère en l'associant à la nature et à des enjeux de retour de la nature en ville, exprimant certaines revendications vis-

à-vis d'une plus grande végétalisation des villes, de la plantation d'arbres fruitiers, de l'importance de l'entretien des espèces végétales. Cette représentation sociale n'est pas autonome et se construit relativement avec celle de la représentation sociale de la nature. Dans les discours des acteurs le mot paysage est ainsi paradoxalement moins utilisé que celui de la nature pour expliquer les rôles et les enjeux qu'ils attribuent au paysage. On constate l'influence des injonctions du développement durable sur la scène internationale et nationale qui contribuent à réduire les spécificités de la question paysagère à une approche sectorielle environnementale, qui fait d'autant plus sens dans un contexte tropical où la recherche du confort climatique a été relevée à de nombreuses reprises par les professionnels et les habitants et où le paysage associé à la nature paraît représenter un enjeu important en matière de qualité de vie dans ce contexte.

Cette influence et cette association du paysage à la nature a également contribué à faire émerger une représentation sociale écocentrée, reposant sur des considérations écologiques dans un petit groupe de professionnels, dont les métiers s'articulent et prennent sens à partir de ces considérations, dans les associations environnementales, les établissements publics et un bureau d'étude spécialisé en écologie urbaine. Cette représentation sociale du paysage s'ancre dans les idées de l'écologie du paysage qui fait du paysage un milieu vivant, constitué d'un ensemble d'habitats fragmentés ou connectés qui se définit par la complexité de son organisation et qui influe sur la présence de certaines espèces animales et végétales. Cette représentation sociale est peut-être celle qui a le plus suscité de positionnements forts de la part de quelques professionnels exprimant dans quelle mesure cette manière de concevoir le paysage entraine en cohérence avec leur métier voire leur identité professionnelle et personnelle, certains y associant des positions militantes. Elle entre parfois en contradiction avec les valeurs nourricières et productives qu'une partie des habitants associent au paysage et qui participent à structurer la représentation sociale fonctionnelle. Plusieurs professionnels, gestionnaires des espaces naturels ou en charge de faire des paysages écologiquement plus qualitatifs dans les espaces urbanisés, ont ainsi souligné qu'ils considéraient que les habitants n'avaient pas de sensibilité au paysage, précisément parce qu'ils n'avaient pas de « conscience » de la valeur écologique de ces paysages.

Enfin, la représentation sociale du paysage-projet est celle où s'ancre certainement le plus les dernières acceptions du paysage véhiculées dans la CEP. Cette représentation sociale n'a émergé que chez les acteurs les plus spécialistes de la question, qui ont été formés et amenés dans leurs parcours professionnels à réfléchir et à travailler sur le concept. Ils sont influencés, de par leur métier, à voir le paysage comme un concept opératoire au cœur des processus d'aménagement. Ils conçoivent le paysage comme un outil multifonctionnel et le moyen de penser un projet pour le territoire parce que l'évolution du champ conceptuel du paysage dans les politiques publiques a participé à façonner ou faire évoluer leurs professions également. Il s'agit ainsi des acteurs formés dans les écoles de paysage ou dans d'autres formations ainsi que des agents au sein des établissements publics (parc national, ONF, CDL) et du TCO dont les missions prennent également sens par rapport à cette représentation sociale du paysage. Le paysage est un outil dont ils se servent et qu'ils valorisent sur le territoire. Cette représentation sociale comprend les autres représentations sociales que nous avons identifiées mais s'inscrit dans une approche plus transversale.

Le paysage émerge ainsi difficilement comme le support d'un projet commun et partagé sur le territoire puisque les nouvelles acceptions du paysage diffusées dans les politiques publiques ne sont appropriées que dans un groupe restreint de professionnel et partiellement. En effet, les résultats d'enquête ont mis en évidence le manque de communication et de dialogue autour du paysage dans les groupes d'acteurs, en particulier avec les habitants, ce qui rend difficile la traduction des aspirations des populations dans l'action paysagère. Dans certains projets des efforts ont été mis en place pour davantage intégrer les représentations des habitants mais le paysage ne sert pas de support de médiation, d'espace d'échange et de dialogue entre ces acteurs. Il n'est jamais au centre des débats et des discussions par rapport à d'autres objets telles que la nature en ville ou l'écologie. Une représentation sociale émerge dans un contexte où les informations sur l'objet de représentation sont diffusées socialement, discutées entre les groupes sociaux. Or, seuls certains acteurs professionnels discutent entre eux du paysage comme une modalité d'action. Les habitants ne voient pas le paysage comme un projet dans lequel ils pourraient participer à la gestion, la protection ou l'aménagement des paysages et notamment de leurs paysages du quotidien, de leur cadre de vie. Les représentations sociales que nous avons évoquées ne sont donc pas toutes partagées, négociées et collectivement construites. Elles se construisent toutes les quatre surtout dans le milieu professionnel, où l'action paysagère est discutée entre professionnels experts du paysage et non experts dans le cadre de projets de paysage (plan paysage du TCO, projet de paysage de Beauséjour), ou encore au sein de projets où le paysage tient une place importante et doit être discutée entre plusieurs types de professionnels qui confrontent leurs représentations du paysage. Dans ce cadre le paysage peut susciter des positions antagonistes entre les acteurs faisant valoir des représentations sociales différentes.

Ainsi, le paysage fait sens sur le territoire, est approprié de manière différente selon les individus et certains groupes de professionnels, en fonction des enjeux qu'ils y placent : économiques, environnementaux, écologiques, sociaux ou tout à la fois. Toutefois, les résultats d'enquête ont également montré qu'associé essentiellement à sa dimension esthétique ou à la nature il peut être apparaître sous l'angle d'un sujet peu significatif. L'expérience sensible des habitants a fait émerger des valeurs sociales, identitaires et affectives qui ne sont pas associées au paysage mais à leur cadre de vie et qui seraient certainement plus porteuses de sens pour ces derniers.

Perspectives et pistes de réflexion

Les professionnels, en particulier les spécialistes de la question paysagère, ayant souligné qu'ils étaient les seuls à avoir véritablement développé une « culture paysagère » sur le territoire gagneraient à contribuer plus largement à la diffusion de la connaissance du paysage dans les autres sphères professionnelles mais aussi dans la sphère publique. Si les habitants associent principalement le paysage à sa dimension esthétique ou encore qu'une partie des professionnels préfèrent ne pas utiliser le terme c'est bien parce qu'il y a des manques dans les processus d'ancrage et d'objectivation qui permettraient également aux autres représentations sociales de se diffuser hors du domaine de certains groupes professionnels, en particulier la représentation sociale du paysage-projet. Certains acteurs déplorent eux-mêmes le manque de prise en compte du paysage dans les processus d'aménagement et la nécessité de devoir convaincre de leurs approches face à d'autres acteurs qui ne comprennent pas et ne se saisissent pas de la question.

Les ateliers organisés dans le cadre du plan paysage du TCO s'inscrivent précisément dans cet objectif de diffusion d'une vision plus transversale du paysage. Les acteurs en charge du projet ont souligné les difficultés de cette diffusion auprès des acteurs institutionnels mais la démarche contribue tout de même progressivement à ancrer cette représentation sociale du paysage-projet, et mériterait d'être plus largement diffusée sur d'autres intercommunalités. A Mayotte, le projet de paysage développé dans la communauté d'agglomération du Grand Mamoudzou est utilisé comme un outil participatif, le moyen de faire émerger les besoins des populations sur certaines thématiques ciblées (Begue, 2018; Begue *et al.*, 2021). Le paysage est considéré comme un fil conducteur pour encadrer les projets d'aménagement qui se développeront sur le territoire, mais aussi comme le moyen de faire émaner les besoins des populations sur ces différents projets et de sensibiliser par la même occasion à la question paysagère, afin de concilier dans les représentations des populations locales le concept de paysage avec la notion de développement. Un acteur en charge du plan paysage soulignait ainsi qu'un des défis était justement de montrer aux habitants qu'on pouvait développer le territoire en intégrant le paysage et qu'on pouvait donner au plan paysage une véritable portée opérationnelle en en faisant non plus seulement un document d'orientation mais en mettant en place des projets émanant des besoins de la population. Pour l'instant, la démarche à la Réunion ne concerne que les acteurs institutionnels et mériterait aussi justement d'être un point d'ancrage pour mettre en place des procédures de participation du public, afin de communiquer davantage sur le terme et le sortir d'acceptions qui le rendent peu significatif sur le territoire.

Le développement de la représentation sociale fonctionnelle du paysage chez la population montre qu'associé à d'autres thématiques, le paysage peut représenter un enjeu important et un point de discussion sur le cadre et la qualité de vie entre les différents acteurs du territoire. En associant davantage la population aux projets de paysage, cela permettrait de ne pas réduire le paysage à des enjeux de retour de la nature en ville mais d'y montrer les spécificités et l'intérêt d'une approche plus transversale et holistique. Le terme même de paysage gagnerait à être davantage utilisé dans les discours pour diffuser une autre conception du paysage, plus proche des notions de projet, de cadre de vie et de qualité de vie, comme c'est en partie le cas pour la nature qui est employée dans les discours politiques, dans les programmations et dans les slogans des projets. Si le paysage était davantage utilisé et rattaché à ces derniers, cela contribuerait peut-être davantage à ancrer le concept dans une approche plus opérationnelle dans les représentations. Dans les processus de participation citoyenne qui sont déjà mis en place sur le territoire, à travers l'animation des milieux scolaires, les réunions publiques, il pourrait s'agir de plus partager et discuter autour du paysage, de faire émerger les représentations et les sensibilités qui y sont associées et de les discuter, de montrer comment et pourquoi le paysage est aujourd'hui porteur d'enjeux sur la qualité de vie. Certains professionnels ont souligné que le paysage était un concept élitiste qui supposait de regarder d'une certaine manière et de faire attention à des choses auxquelles peu de personnes accordent de l'importance. Le concept est abordé comme un domaine professionnel technique qui nécessite des compétences et une sensibilité particulière que n'auraient pas les habitants. Il s'agirait précisément de sortir de cette conception élitiste et technique du paysage pour pouvoir véritablement en faire un projet pour le territoire traduisant les aspirations des populations, non supposées mais véritablement connues. Nos enquêtes ont précisément montré qu'il y avait une sensibilité des habitants, qui émerge des parcours commentés et de l'expérience sensible des paysages vernaculaires, traduisant un attachement à certains lieux. Un moyen de traduire les aspirations des populations serait de s'interroger sur ces sensibilités. Quelques professionnels

ont eux-mêmes souligné l'intérêt de méthodologies comme les diagnostics en marchant pour mieux comprendre les ressentis des habitants dans les quartiers. L'intégration de démarches reposant sur les sciences humaines et sociales permettrait davantage de donner cette lecture cachée des paysages, celle qui repose sur les sentiments d'attachement, le vécu, les croyances et les pratiques des habitants.

Enfin, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, un des manques de la thèse consiste à avoir mené les enquêtes auprès de la population uniquement en langue française. Il pourrait être particulièrement intéressant d'interroger les sensibilités paysagères des habitants en langue créole afin de plus amplement qualifier les « cultures vernaculaires » du paysage (Gauché et al., 2019b) et voir comment elles contribuent à mieux comprendre ce qui pourrait être en jeu dans une meilleure prise en compte du rapport sensible des habitants à leurs lieux de vie.

Bibliographie

- Aabid, S., 2017, *La restauration écologique à la Grande-Chaloupe : conscience et sensibilité écologique*, mémoire de Master 2, Université de la Réunion, 110p.
- Abric, J.-C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 312p.
- Adelin, E., Lebon-Eyquem, M., 2009, « L'enseignement du créole à la Réunion, entre coup d'éclat et réalité », *Tréma*, 31, pp.121–132. <https://doi.org/10.4000/trema.991>
- Adolphe, M., 2017, *Réalités et efficacités de la “trame verte et bleue” à La Réunion. Le paysage comme outil de médiation, pour analyser les représentations sociales des trames écologiques*, thèse de géographie, Université de la Réunion, 459p.
- Agence Folléa-Gautier, 2012, *Atlas des paysages de La Réunion* [en ligne], DEAL Réunion.
- Agence Folléa-Gautier, urbanistes PW2C, Patrick Wolf Communication, 2006, *Charte intercommunale paysagère, patrimoniale et architecturale. Une charte pour la qualité du cadre de vie dans l'ouest*, 229p.
- Agence Folléa-Gautier, Zone UP, 2019, « Orientations et objectifs pour le TCO dans son ensemble », in *Plan de paysage du Territoire de la côte ouest*, Tome 2.1, 77p.
- Agence Folléa-Gautier, Zone UP, Atelier de l'Isthme, 2009, *Schéma intercommunal d'aménagement des lisières urbaines*, 188p.
- Alessio, R., Apostolidis, T., Santos, M., Dany, L., 2011, « Représentations sociales et embryon humain : une étude comparative Brésil / France », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 92, pp.371–395.
- Allenbach, M., Le Duff, M., Dumas, P., Cohen, O., 2016, « Gestion intégrée, risques côtiers et aménagements sur les littoraux coutumiers océaniques français. Les apports croisés de la gestion participative et des méthodes classiques », Communication aux XIVèmes Journées nationales génie côtier-génie civil, Toulon, Paralia-CFL, pp.127–136. <https://doi.org/10.5150/jngcgc.2016.015>
- Amphoux, P., Tixier, N., 2017, « Paroles données, paroles rendues. La marche collective comme écriture du projet urbain », *Europe*, pp. 196–215.
- André-Lamat, V., Briffaud, S., Moppert, B., Robert, M., 2020, « Un espace entrouvert. Pratiques, perceptions et représentations contemporaines de la savane du cap La Houssaye », in Briffaud, S., Germanaz, C. (dir.) *Les Savanes de La Réunion. Paysage hérité, paysage en projet*, Saint-Denis (la Réunion), Presses universitaires indioocéaniques, pp. 247–268.
- Arendt, H., 2002. *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 306p.
- Augoyard, J.-F., 1995, « L'environnement sensible et les ambiances architecturales », *Espace géographique*, 24, pp.302–318. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1995.3409>

- Babou, I., 2017, « Paysages d'interactions à La Réunion : l'épreuve scientifique de la beauté d'un site du Patrimoine mondial », in Babou, I., Le Marec, J. (dir.) *Paysages d'énigmes : les paysages entre actions, représentations et institutions*, Paris, Archives contemporaines, pp. 1–34.
- Babou, I., 2015, « Patrimonialisation et politiques de la nature: le parc national de La Réunion », *VertigO*, 15 (1).
- Backhaus, N., 2011, "Landscapes, spatial totalities or special regions?" *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 14, pp.193–202. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2011.03.036>
- Backhaus, N., Reichler, C., Stremlow, M., 2008, "Conceptualizing Landscape: An Evidence-based Model with Political Implications", *Mountain Research and Development*, 28, pp. 132–139. <https://doi.org/10.1659/mrd.0939>
- Baggio, S., Rouquette, M.-L., 2006, « La représentation sociale de l'inondation : influence croisée de la proximité au risque et de l'importance de l'enjeu », *Bulletin de psychologie*, n°481, pp.103–117. <https://doi.org/10.3917/bupsy.481.0103>
- Bailly, E., 2018, « Sentir le mouvement, éprouver la ville », *VertigO*, 18 (3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.22551>
- Bailly, E., 2013, « Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable », *Articulo - Journal of Urban Research*, n°4. <https://doi.org/10.4000/articulo.2233>
- Bailly, E., Wakeman, R., Duret, H., Prié, V., Paquot, T., 2014, « L'enjeu du paysage commun », Rapport de recherche mené dans le cadre du programme Paysage et développement durable 2 du Medde, 120p.
- Bardin, L., 2013, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 291p. <https://doi.org/10.3917/puf.bard.2013.01>
- Barrière, O., 2012, « Le paysage façonné par le droit, entre la rationalité du droit positif et l'empirisme culturel juridique », *VertigO*, hors-série 14 <https://doi.org/10.4000/vertigo.12482>
- Bédard, M. (Ed.), 2009, *Le paysage, un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 330p.
- Begue, A., 2018, *La prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement à Mayotte*, mémoire de Master 2, Université Jean-Moulin Lyon III, 238p.
- Begue, A., Longépée, E., Laques, A.-E., 2021, "Local public authorities' and French mainland landscape advisers' perception of landscape in Mayotte Island: The issues of quality of life in a developing region", *Land Use Policy*, 105. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2021.105402>
- Benoît, C., 2012, « Pays, mouvements et sons dans la vallée de Grande-Rivière : pour une approche phénoménologique des paysages de Guadeloupe », *VertigO*, hors-série 14. <https://doi.org/10.4000/vertigo.12381>

- Bergeron, J., Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P., 2014, "Uncovering landscape values and micro-geographies of meanings with the go-along method", *Landscape and Urban Planning*, 122, pp. 108–121. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2013.11.009>
- Berlan-Darqué, M., Kalaora, B., 1991, « Du pittoresque au "Tout-paysage" », *Études rurales*, 121/124, pp 185–195.
- Berque, A., 2019, « Qu'avons-nous en commun dans le paysage ? », Communication Università di Corsica Pasquale Paoli Laboratoire LISA (Lieux, Identités, Espaces et Activités), Atelier Expérience, commun, médiance : De l'art à l'espace public, 10 mai 2019.
- Berque, A., 2008, *La pensée paysagère*, Paris, Archibooks, 125p.
- Berque, A., 1990, *Médiance, de milieux en paysages*, Paris/Montpellier, Belin/GIP Reclus, 163 p.
- Berque, A., Conan, M., Donadieu, P., Lassus, B., Roger, A., 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 122p.
- Bertile, W., 2011, « Introduction », in Jauze, J-M. (dir.) *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Saint-André, Océan éditions.
- Bertrand, G., 1972, « La "science du paysage", une "science diagonale" », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Actes du premier colloque sur la science du paysage, 43, pp. 127–134. <https://doi.org/10.3406/rgpso.1972.3323>
- Bertrand, G., Bertrand, C., 2002, *Une géographie traversière: l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Editions Arguments, 311p.
- Besse, J.-M., 2018, *La nécessité du paysage*, Marseille, Editions Parenthèses. 122p.
- Besse, J.-M., 2010., « Le paysage, espace sensible, espace public », *META. Research in Hermeneutics, Phenomenology and Practical Philosophy*, 2 (2), pp. 259-286,
- Besse, J.-M., 2003, « Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson », *Arches, Association Roumaine des Chercheurs Francophones en Sciences Humaines*, 6, pp. 9–27.
- Bidon, J., 2017, *Perceptions et représentations paysagères des habitants à Mayotte*, mémoire de Master 2, Université Paris IV, 225p.
- Bigando, E., 2013, « De l'usage de la photo elicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante », *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.25919>
- Bigando, E., 2008, « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante », *Projets de paysage*.
- Bigando, E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*, thèse de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 490p.

- Blanc, N., 2010, « De l'habitabilité urbaine », in Coutard, O., Lévy, J.P., (dir.) *Ecologies Urbaines*, Paris, Economica Anthropos, pp. 169–183.
- Blanc, N., 2008, « Éthique et esthétique de l'environnement », *EspacesTemps.net*. <http://espacestems.net/document4102.html>
- Blanc, N., Cohen, M., Glatron, S., 2007, « Quelle place pour le paysage végétal dans les politiques urbaines ? », in Berland-Darqué, M., Luginbühl, Y., et Terrasson, D. (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Editions Quæ, pp. 84–101. <https://doi.org/10.3917/quae.grani.2007.01.0084>
- Blanchon-Caillot, B., 2007, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates, Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13. <https://doi.org/10.4000/strates.5723>
- Bonnemaison, J., 1990, « Vivre dans l'île. Une approche de l'îlénité océanienne », *Espace géographique*, 19 (2), pp.119–125. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1990.2961>
- Bonnemaison, J., 1986, *Les fondements d'une identité: territoire, histoire et société dans l'Archipel de Vanuatu (Mélanésie); essai de géographie culturelle, Livre I : L'arbre et la pirogue.*, Paris, Édition de l'Orstom, 618p.
- Bonnemaison, J., 1981, « Voyage autour du territoire », *Espace géographique*, n°4, pp 249–262.
- Bonnet, C., 2014, « Les trois étapes de la perception », in Dortier, J.F. (dir.), *Le cerveau et la pensée, le nouvel âge des sciences cognitives*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, pp. 213–221.
- Bouchon, C., 1978, *Etude quantitative des peuplements à base de Scléractiniaires des récifs coralliens de l'archipel des Mascareignes (océan Indien occidental)*, thèse spécialité océanographie, Université d'Aix-Marseille II, 127p.
- Boullet, V., Collin, G., Robert, R., 2018, *Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion: Livret de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)*, Terravenir et DEAL Réunion, 69p.
- Bourdeau-Lepage, L., 2019, « De l'intérêt pour la nature en ville : Cadre de vie, santé et aménagement urbain », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°5, pp. 893–911. <https://doi.org/10.3917/reru.195.0893>
- Breakwell, G.M., 2001, “Social representational constraints upon identity processes”, in Deaux, K., Philogene, G. (dir.), *Representations of the Social: Bridging Theoretical Traditions*, Londres, Blackwell Publishing, Malden, pp. 271–284.
- Breakwell, G.M., 1993, “Social Representations and Social Identity”, *Papers on Social Representations*, 2 (3), pp.1–20.
- Briffaud, S., 2019a, « Les savanes littorales de La Réunion, pour une utopie paysagère », in *Îles En Projet*, Les carnets du paysage n°35, Arles, Actes Sud/Ecole nationale supérieure du paysage, pp. 67–92.

- Briffaud, S., 2019b, « Les savanes de la côte sous le vent à La Réunion », Séminaire Paysage, Ecole supérieure d'architecture de La Réunion, 17 avril 2019.
- Briffaud, S., 2014, « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (xixe-xxie siècles) », *L'Information géographique*, 78 (3), pp.42–79. <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2014-3-page-42.htm>
- Briffaud, S., 2006, « Le temps du paysage. Alexandre de Humboldt et la géohistoire du sentiment de la nature », in Blais, H., Laboulais, I. (dir.), *Géographies plurielles. Les sciences géographiques au moment de l'émergence des sciences humaines (1750-1850)*, Paris, L'Harmattan, pp.275-301.
- Briffaud, S., Boullet, V., 2020, « Savane au pluriel. Problématique et enjeux d'une recherche-projet pluridisciplinaire et expérimentale », in Briffaud, S., Germanaz, C. (dir.), *Les Savanes de La Réunion. Paysage hérité, paysage en projet*, Saint-Denis (la Réunion), Presses universitaires indiaocéaniques, pp. 15–30.
- Briffaud, S., David, S., Gaud, P., Paroumanou, M., Waro, D., Waro, F., Bercovitz, R., 2020., « Les savanes : la liberté sous le vent », Exposition aux Journées européennes du patrimoine 2020, Saint-Paul (la Réunion).
- Briffaud, S., Germanaz, C., 2020, *Les savanes de la Réunion, paysage hérité, paysage en projet*, Saint-Denis (la Réunion), Presses Universitaires indianocéaniques, 281p.
- Brunet, R., 1974, « Analyse des paysages et sémiologie: éléments pour un débat », *L'Espace géographique*, 3(2), pp. 120–126.
- Brunetta, G., Monaco, R., Salizzoni, E., Salvarani, F., 2018, “Integrating landscape in regional development: A multidisciplinary approach to evaluation in Trentino planning policies, Italy”, *Land Use Policy*, 77, pp. 613–626. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2018.05.024>
- Buijs, A., 2009, “Lay People’s Images of Nature: Comprehensive Frameworks of Values, Beliefs, and Value Orientations”, *Society & Natural Resources*, 22 (5), pp. 417–432. <https://doi.org/10.1080/08941920801901335>
- Buijs, A., Hovardas, T., Figari, H., Castro, P., Devine-Wright, P., Fischer, A., Mouro, C., Selge, S., 2012, “Understanding People’s Ideas on Natural Resource Management: Research on Social Representations of Nature”, *Society & Natural Resources*, 25 (11), pp. 1167–1181. <https://doi.org/10.1080/08941920.2012.670369>
- Buijs, A.E., Arts, B.J.M., Elands, B.H.M., Lengkeek, J., 2011, “Beyond environmental frames: The social representation and cultural resonance of nature in conflicts over a Dutch woodland”, *Geoforum*, 42 (3), pp. 329–341. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2010.12.008>
- Buijs, A.E., Fischer, A., Rink, D., Young, J.C., 2008, “Looking beyond superficial knowledge gaps: Understanding public representations of biodiversity”, *International Journal of Biodiversity Science & Management*, 4 (2), 65–80. <https://doi.org/10.3843/Biodiv.4.2:1>

- Butler, A., Åkerskog, A., 2014, “Awareness-raising of landscape in practice. An analysis of Landscape Character Assessments in England”, *Land Use Policy*, 36, pp. 441–449. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2013.09.020>
- Cadiou, N., Luginbühl, Y., 1995, « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine », in Voisenat, C. (dir.), *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Maison des sciences de l'homme, pp. 19–34.
- Carpiano, R.M., 2009, “Come take a walk with me: The “Go-Along” interview as a novel method for studying the implications of place for health and well-being”, *Health & Place*, 15 (1), pp. 263–272. <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2008.05.003>
- CAUE, 1999, « Prendre en compte le paysage dans les documents d’urbanisme », Actes de la conférence débat du 07/10/1999, la Réunion.
- CAUE, 1997, Rapport de synthèse séminaire « Paysages et qualité de vie », 23 et 24 octobre 1997, CAUE de la Réunion.
- CAUE de la Réunion, 2019, Exposition « Boutiks fonnkér. Alon bat un karé dann tan : Regardons autrement notre patrimoine commercial réunionnais », 1^{er} avril au 2 mai 2019, mairie de Saint-Denis (la Réunion).
- Chambelland, B., 2019, « Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale », *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14134>
- Cillaurren, E., David, G., 2017, « Quand les représentations s’invitent dans la conservation de la biodiversité, la réserve naturelle marine de La Réunion face à la crise Requin », *Vertigo*, 17 (3). <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/1900-v1-n1-vertigo04476/1058365ar/abstract/>.
- Citadia, Even conseil, LEU Réunion, ville de Saint-Pierre, 2016, *Plan local d’urbanisme. PADD*, version 7, version du 26 septembre 2016, 30p.
- Claval, P., 2012, *Géographie culturelle: Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*, Paris, Armand Colin, 351p.
- Clergeau, P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogée, 137p.
- Codra, ville de La Possession, 2019, *Plan local d’urbanisme. 01, Rapport de présentation - Tome 1, 2 et 3*, approuvé le 12 juin 2019, 202p.
- Collectivité départementale de Mayotte, Direction de l’Agriculture et de la Forêt, Ginger Environnement & Infrastructures, 2007, *Atlas des paysages de Mayotte*, 242p.
- Collignon, B., 2010, « L’éthique et le terrain », *L’Information géographique*, 74 (1). <https://doi.org/10.3917/lig.741.0063>
- Compain, J.-D., 2005, *350 ans d’architecture à l’île de la Réunion*, Saint-Denis (la Réunion), Edition CAUE, 207p.

- Compain, J.-D., 1998, *Paysages & aménagement à l'île de la Réunion: un guide*, Saint-Denis (la Réunion), Edition CAUE, 207p.
- Conrad, E., Cassar, F., L., Jones, M., Eiter, S., Izaovičová, Z., Barankova, Z., Christie, M., Fazey, I., 2011, "Rhetoric and Reporting of Public Participation in Landscape Policy", *Journal of Environmental Policy & Planning*, 13 (1), pp. 23–47. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2011.560449>
- Conseil de l'Europe, 2000a, *Convention européenne du paysage*, Florence, Strasbourg, Série des traités européens-n° 176, <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>
- Conseil de l'Europe, 2000b, *Rapport explicatif de la Convention européenne du paysage*, Florence, Strasbourg, Série des traités européens-n° 176, <https://www.coe.int/fr/web/landscape/text-of-the-explanatory-report-of-the-european-landscape-convention>
- Conseil Régional Guadeloupe, DEAL Guadeloupe, 2011, *Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe - Tome I : analyses thématiques*, 172p.
- Cosgrove, D., 2006, "Modernity, community and the landscape idea", *Journal of Material Culture*, 11 (1/2), pp. 49–66.
- Dalama, M.-G., 2005, « L'île de la Réunion et le tourisme : d'une île de la désunion à la Réunion des Hauts et Bas », *L'Espace géographique*, 34 (4), pp. 342–349.
- Daudin, V., Lieutier, S., 2015, « Renouvellement urbain et politique de la ville. Six projets pour améliorer le cadre de vie de 46 000 Réunionnais », INSEE Analyses Réunion.
- David, G., 2005, « Territoire et littoral, approches méthodologiques », in Cherubini, B., (dir.) *Le Territoire Littoral, Tourisme, Pêche et Environnement Dans l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, pp. 31–58.
- David, G., Antona, M., Botta, A., Daré, W., Denis, J., Durieux, L., Lointier, M., Mirault, E., Thomassin, A., 2009, « La gestion intégrée du littoral récifal de la Réunion : de la connaissance scientifique à l'action publique, jeux d'échelles et jeux d'acteurs », in Lafon, X., Treyer, S. (dir.), *Agir ensemble pour le littoral, mobilisations scientifiques pour le renouvellement des politiques publiques*, Paris, La Documentation française, pp. 213–228.
- Davodeau, H., 2020, *La recherche de l'action paysagère*, volume 2, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, géographie humaine et sociale, urbanisme et aménagement, EHES, UMR CNRS Espace et Société - Institut Agro Campus Ouest, 158p.
- Davodeau, H., 2009, « Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique », *Rivista geografica italiana*, Pacini Editore S.p.A, pp. 173–194.
- Davodeau, H., 2005, « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale », *Cahiers de géographie du Québec*, 49 (137), pp. 177–189. <https://doi.org/10.7202/012299ar>

- Davodeau, H., 2003, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale. Paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, thèse de géographie, Université d'Angers, 305p.
- Davodeau, H., Toublanc, M., 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère », Co-Construction ou construction en commun d'objectifs collectifs, octobre 2010, Montpellier.
- De Rosa, A.S., 1988, « Sur l'usage des associations libres pour l'étude des représentations sociales de la maladie mentale », *Connexions*, 1 (51), pp. 27–50.
- DEAL Mayotte, 2013, *Vers une définition d'une stratégie paysagère à Mayotte*, 168p.
- DEAL Réunion, service aménagement et constructions durables, 2017, *Contextualisation à La Réunion des engagements du label national écoquartier*, 98p.
- Debarbieux, B., 2007, Actualité politique du paysage, *Revue de géographie alpine*, 95-4, pp. 101–114. <https://doi.org/10.4000/rga.382>
- Defos du Rau, J., 1960, *L'île de La Réunion. Etude de géographie humaine*, thèse de géographie, Institut de géographie, Faculté des lettres Bordeaux, 716p.
- Delbaere, D., 2010, *La fabrique de l'espace public: ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, 192p.
- Dérizoz, P., 2012, *L'apparence des choses. Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux*, dossier pour l'habilitation à diriger des recherches, géographie, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Lyon, 370p.
- Dérizoz, P., 2008, « L'approche paysagère: un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales », Premières journées scientifiques ARPEnv. Interdisciplinarité et gestion environnementale : partage d'expériences autour de la psychologie environnementale, Université de Nîmes, juin 2008.
- Dérizoz, P., Béringuier, P., Loireau, M., 2019, « Développer la culture du paysage chez les acteurs locaux : la démarche du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée à l'épreuve de la pression urbaine », *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14245>
- Deverre, N., Jarny, S., Haist, G., Laize, G., Lavadou, L., Monloubou, A., 1998, *De l'espace domestique au paysage. Pour une recherche sur les jardins ordinaires de La Réunion*, mémoire de Master 2, Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, 150p.
- Doise, W., 1993, « Attitudes et représentations sociales », in Jodelet, D. (dir.), *Les représentations Sociales*, Paris, PUF, pp. 220–238.
- Donadiou, P., 2018, « Histoire du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) (1972-1979) », Plateforme du laboratoire de recherche en projet de paysage (LAREP). <https://topia.fr/2018/11/30/les-debuts-de-lenseignement-a-lensp-2/>.

- Donadieu, P., 2009, « Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? », *Projets de paysage*, n°2.
https://projetsdepaysage.fr/fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france_
- Donadieu, P., 2007a, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », *Économie rurale*, n°297-298, pp. 10–22.
<https://doi.org/10.4000/economierurale.1923>
- Donadieu, P., 2007b, « Le paysage : un paradigme de médiation entre l'espace et la société? », *Economie rurale*, n°297-298. <http://economierurale.revues.org/1916>
- Donadieu, P., 1999, « Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste », *Les annales de la recherche urbaine*, 85 (1), pp. 6–15. <https://doi.org/10.3406/aru.1999.2273>
- Donadieu, P., Périgord, M., 2007, *Le paysage, entre natures et cultures*, Paris, Armand Colin, 127p.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., Spichiger, R., Forney, J., 2006, « Le champ du paysage. Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage. De la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut », rapport NRP 48, Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, 67p.
- Dubois, C., 2008, « Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire », *Base*, 13 (2), pp. 209–316.
- Dumas-Champion, F., 2008, *Le mariage des cultures à l'île de la Réunion*, Paris, Karthala, 307p.
- El Moualy, S., 2019, *La nature en ville : comment les pratiques aménagistes s'adaptent en continu : étude à partir de cinq projets du Grand Ouest*, thèse de géographie, Université de Rennes 2, 561p.
- Ellery, P.J., Ellery, J., 2019, “Strengthening Community Sense of Place through Placemaking”, *Urban Planning*, 4(2), pp. 237-248. <https://doi.org/10.17645/up.v4i2.2004>
- Fairclough, G., 1999, “Landscape and spatial planning in England - Past achievements, present questions, future goals”, in Gawronski, K., Herznik, J. (dir.) *Planowanie i zagospodarowanie przestrzenne jako instrument kształtowania krajobrazów kulturowych [Spatial planning and development as an instrument for shaping cultural landscapes]*, pp. 125-140.
- Faure, G., 1982, *Recherche sur les peuplements de scléractiniaires des récifs coralliens de l'archipel des Mascareignes (océan Indien occidental)*, thèse en sciences, Université Aix-Marseille II, 408p.
- Feildel, B., 2013, « Vers un urbanisme affectif. Pour une prise en compte de la dimension sensible en aménagement et en urbanisme », *Norois*, n°227, pp. 55–68.
<https://doi.org/10.4000/norois.4674>
- Figari, H., Skogen, K., 2011, “Social representations of the wolf”, *Acta Sociologica*, 54 (4), pp. 317–332. <https://doi.org/10.1177/0001699311422090>

- Flament, C., 1994, « Structure, dynamique et représentations sociales », in Abric, J.C (dir.) *Pratiques Sociales et Représentations*, Paris, PUF. pp. 47–72.
- Flanquart, H., 2014, « Perception versus représentation du risque de submersion et autres risques : ce que révèle une querelle sémantique », Actes de colloques *Connaissance et compréhension des risques côtiers : aléas, enjeux, représentations, gestion*, Université de Bretagne occidentale, 3 et 4 juillet 2014, pp. 353–364.
- Florent, V., 1998, *Sous la bâche du pique-nique créole. Essai d'interprétation anthropologique*, DEA de Lettres et Sciences Sociales, option anthropologie, Université de la Réunion, 58p.
- Folléa, B., 2019, « L'île-jardin », in *Iles En Projet*, Les Carnets Du Paysage n°35, Arles, Actes Sud/Ecole nationale supérieure du paysage, pp. 93–110.
- Folléa, B., 2001, *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 132p.
- Folléa, B., 1990, *Paysage côte Est*, Saint-Denis (la Réunion), Edition CAUE de la Réunion, 47p.
- Fortin, M.-J., Devanne, A.-S., Le Floch, S., 2008, « Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives », Communication au XLVème colloque ASRDLF, *Territoire et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, 25-26-27 août 2008.
- Frémont, A., 1974a, « Recherches sur l'espace vécu », *L'Espace géographique*, 3(3), pp. 231–238.
- Frémont, A., 1974b, « Les profondeurs des paysages géographiques », *L'Espace géographique*, 3 (2), pp. 127–136. <https://doi.org/10.3406/spgeo.1974.1461>
- Gagnon Thompson, S.C., Barton, M.A., 1994, “Ecocentric and anthropocentric attitudes toward the environment”, *Journal of Environmental Psychology*, 14(2), pp. 149–157. [https://doi.org/10.1016/S0272-4944\(05\)80168-9](https://doi.org/10.1016/S0272-4944(05)80168-9)
- Gauché, E., 2020, « Mise en scène paysagère, représentations et pensée du paysage dans trois villages shui touristifiés du sud Guizhou (Chine) », *VIA Tourism Review*, n°17. <https://doi.org/10.4000/viatourism.5191>
- Gauché, E., 2015, “Le paysage existe-t-il dans les pays du Sud ? Pistes de recherches sur l'institutionnalisation du paysage », *VertigO*, 15(1). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16009>
- Gauché, E., 2015, « Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère », *Cybergeog*. <https://doi.org/10.4000/cybergeog.27245>
- Gauché, E., Déry, S., Dério, P., Ducourtieux, O., Germaine, M.-A., Landy, F., Loireau, M., Verdelli, L., 2019, « Culture du paysage, gouvernance territoriale et mise en tourisme dans des montagnes rurales de l'Asie méridionale (Népal, Inde, Chine, Laos, Vietnam) », *Développement durable et territoires*, 10(2) <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14449>

- Gauzin-Müller, D., 2018, *Vivre ensemble à Beauséjour: la ville verte et désirable de La Réunion*, Sainte-Marie (la Réunion), MUSEO Editions / CBo Territoria, 80p.
- Gauzin-Müller, D., 2014, *Le défi de Beauséjour, une ville tropicale durable à La Réunion*, Paris, Eyrolles, 160p.
- Germaine, M.-A., 2011, « Apport de l'analyse de discours pour renseigner les représentations paysagères et les demandes d'environnement. Exemple des vallées du nord-ouest de la France », *Annales de géographie*, 6(682), pp. 629–650. <https://doi.org/10.3917/ag.682.0629>
- Germanaz, C., 2018, « Du pittoresque exotique de “l'ailleurs” au sublime identitaire de “l'ici”. Fragments iconographiques sur le paysage réunionnais : les dessins de Paul Cassien et les clichés d'André Blay », *Carnets de Recherches de l'Océan Indien*, n°2. <https://carnets-oi.univ-reunion.fr/numeros/numero-2/c-germanaz-du-pittoresque-exotique>
- Germanaz, C., 2011, « Les Hauts, espace d'utopie. Géographie d'un toponyme imaginé », in Jauze, J.-M. (dir.) *Les Hauts de La Réunion, Terres de Tradition et d'avenir*, Saint-André, Océan éditions, pp. 15–42.
- Germanaz, C., 2008, « Au bout du monde, l'île », *Les Carnets du paysage*, Arles, Actes Sud/ Ecole Nationale Supérieure du Paysage, pp. 99–111.
- Ghasarian, C., 2002, « La Réunion : acculturation, créolisation et réinventions culturelles », *Ethnologie française*, 32(4), pp. 663–676. <https://doi.org/10.3917/ethn.024.0663>
- Greider, T., Garkovich, L., 1994, “Landscapes : The Social Construction of Nature and the Environment”, *Rural Sociology*, 59, pp. 1–24.
- Grésillon, L., 2004, « Sentir Paris : itinéraire méthodologique », *Strates*, n°11. <http://journals.openedition.org/strates/404>
- Grize, J.-B., Vergès, P., Silem, A., 1987, *Salaries face aux nouvelles technologies: vers une approche sociologique des représentations sociales*, Paris, Edition du Centre National de la Recherche Scientifique, 223p.
- Grosjean, M., Thibaud, J.-P., Amphoux, P., 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 217p.
- Groupement de MOE urbaine, Atelier LD, LD Austral, Marine Martineau Architecte, Axurban, Cyathea, Expertise urbaine, Scène publique, Concept, 2020, « Plan guide - Renouvellement urbain du centre-ville », 129p.
- Guimelli, C., Deschamps, J.-C., 2000, « Effets de contexte sur la production d'associations verbales : le cas des représentations sociales des Gitans », *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°47-48, pp. 44–54.
- Guisepelli, E., 2005, « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.3352>

- Guisepelli, E., Fleury, P., 2007. « Le paysage à la croisée des choix de développement local : Quelles connaissances pour quels enjeux ? Quels outils pour l'action ? », *Berland-Darqué, M., Luginbühl, Y., Terrasson, D. (dir.) Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles, Editions Quæ, pp. 251–262.
<https://doi.org/10.3917/quae.grani.2007.01.0251>
- Guittet, C., Invernizzi, N., 2021, « Former le politique, créer des références paysagères citoyennes », *Projets de paysage*, n°24,
<https://journals.openedition.org/paysage/19764>.
- Hay, R., 1998, “Sense of place in developmental context”, *Journal of Environmental Psychology*, 18, pp. 5–29.
- Hérat, A., 2019, « Quels enseignements tirer des ravines habitées de l'île de La Réunion ? », in Rosier, P., Watin, M. (dir) *Actes du colloque Architecture en milieu tropical. Construire le paysage, entre pratique et recherche*, Ecole d'architecture de la Réunion, 30 et 31 octobre 2019, pp. 268-288.
- Hidalgo, M.C., Hernández, B., 2001, “Place attachment conceptual and empirical questions », *Journal of Environmental Psychology*, 21(3), pp. 273–281.
<https://doi.org/10.1006/jevp.2001.0221>
- Höijer, B., 2010, “Emotional anchoring and objectification in the media reporting on climate change”, *Public Understanding of Science*, 19(6), pp. 717–731.
<https://doi.org/10.1177/0963662509348863>
- Houssay-Holzschuch, M., 2008, « Géographies de la distance: terrains sud-africains », in *Sanjuan, T. (dir.) Carnets de terrain. Pratiques géographiques et aires culturelles*, pp. 181–195.
- Huang, R., 2016. RQDA: R-based Qualitative Data Analysis.
- Insee, 2021a, Dossier complet – Commune de Sainte-Marie (97418)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97418>.
- Insee, 2021b, Dossier complet – Commune de Saint-André (97409)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97409#chiffre-cle-1>.
- Insee, 2021c, Dossier complet – Commune de la Possession (97408)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-97408>.
- Insee, 2021d, Dossier complet – Département de La Réunion (974)
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-974#chiffre-cle-1>.
- Insee, Besson, L., 2017, « Un Réunionnais sur quatre vit dans « les Hauts », Insee Flash Réunion - 89 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569879>.
- Jackson, J.B., 2003, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud/Ecole nationale supérieure de paysage, 277p.
- Jackson, J.B., 1984, *Discovering the Vernacular Landscape*, New Haven, Yale University Press, 180p.

- Jaspal, R., Nerlich, B., Cinnirella, M., 2014, "Human Responses to Climate Change: Social Representation, Identity and Socio-psychological Action", *Environmental Communication*, 8(1), pp. 110-130.
- Jauze, J.-M., 2011a, « Les Hauts de La Réunion, un désir de reconnaissance identitaire qui passe par la patrimonialisation », in Jauze, J.-M. (dir) *Les Hauts de La Réunion, Terres de Tradition et d'avenir*, Saint-André, Océan éditions, pp. 125–169.
- Jauze, J.-M., 2011b, *Les Hauts de La Réunion, terres de tradition et d'avenir*, Saint-Denis (la Réunion), Université de La Réunion ; Océan éditions, 402p.
- Jeziorski, A., 2014, *Étude des représentations sociales du développement durable dans une perspective didactique : une contribution à la formation des enseignants à l'éducation au développement durable*, thèse de doctorat en didactique, Université Laval, Québec, Canada, 336p.
- Jodelet, D., 1993, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 424p.
- Joffe, H., 2005, « De la perception à la représentation du risque : Le rôle des médias », *Hermès*, n°41, pp. 121–127. <https://doi.org/10.4267/2042/8962>
- Joffe, H., 2003, "Risk: From perception to social representation", *British Journal of Social Psychology*, 42(1), pp. 55–73. <https://doi.org/10.1348/014466603763276126>
- Jones, M., Stenseke, M., 2011, *The European Landscape Convention: Challenges of Participation*, Berlin, Springer Science & Business Media, 327p.
- Keulartz, J., Van der Windt, H., Swart, J., 2004, "Concepts of Nature as Communicative Devices: The Case of Dutch Nature Policy", *Environmental Values*, 13(1), pp. 81–99. <https://doi.org/10.3197/096327104772444785>
- Kloek, M.E., Buijs, A.E., Boersema, J.J., Schouten, M.G.C., 2018, "Cultural echoes in Dutch immigrants' and non-immigrants' understandings and values of nature", *Journal of Environmental Planning and Management*, 61(5-6), pp. 818–840. <https://doi.org/10.1080/09640568.2017.1319803>
- Krien, N., 2014, *Place des risques côtiers dans la représentation du cadre de vie d'individus possédant des enjeux sur des communes "à risque"*, thèse en psychologie sociale et environnementale, Université de Bretagne occidentale, volume 1, 245p.
- Krien, N., Michel-Guillou, E., 2014, « Place des risques côtiers dans les représentations sociales du cadre de vie d'habitants de communes littorales », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n°101, pp. 101–122. <https://doi.org/10.3917/cips.101.0101>
- Labat, D., 2012, « L'identification des représentations habitantes au service de l'évaluation des politiques publiques de paysage », in Matthey, L., Gaillard, D., Gallezot, H. (dir.) *Paysage en partage, sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain*, Genève, Fondation Braillard Architectes, pp. 13–18.
- Labussière, O., Aldhuy, J., 2012, « Le terrain ? C'est ce qui résiste. Réflexion sur la portée cognitive de l'expérience sensible en géographie », *Annales de géographie*, n° 687-688, pp. 583–599.

- Lacroix, A., 2021, « Devant la beauté de la nature », Conférence d'ouverture aux VIIIème Journées doctorales en paysage, Agrocampus Ouest Angers, 10 et 11 février 2021.
- Lamaison, P., Cloarec, J., 1991, « Débat : Les sociétés exotiques ont-elles des paysages ? », *Etudes rurales*, pp. 121–124.
- Larose, C., 2018, *Regard anthropologique sur le tourisme et la patrimonialisation des Hauts à La Réunion : Cilaos et son Village Créole*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada, 159p.
- Larousse, E., 2012, Dictionnaire Français en ligne - Larousse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue>.
- Latreille, C., 2020, « Le conservatoire du littoral réunionnais et les savanes de l'Ouest », in Briffaud, S., Germanaz, C. (dir.) *Les Savanes de La Réunion. Paysage hérité, paysage en projet*, Saint-Denis (la Réunion), Presses universitaires indioocéaniques pp. 9–14.
- Lavaux, C., 2017, *La Réunion, du battant des lames au sommet des montagnes*, 6ème édition. Saint-Denis (la Réunion), Orphie, 455p.
- Le Bloas, M., 1999, « Vers une meilleure prise en compte du paysage dans les Plans d'Occupation des Sols ? », Actes de la conférence-débat *Prendre en compte le paysage dans les documents d'urbanisme*, Saint-Denis, la Réunion, 07 octobre 1999.
- Le Floch, S., 1999, « Bilan des définitions et méthodes d'évaluation du paysage », *Ingénieries eau-agriculture-territoires*, Lavoisier ; IRSTEA ; CEMAGREF, pp. 23–31.
- Le Quotidien, 2014, « Un bourg en voie de revitalisation », 28/11/2014.
- Le Quotidien, 2013, « Une ZAC ouverte sur la mer », 07/12/2013.
- Le Quotidien, 2012, « La Possession, ville nouvelle », 05/09/2012.
- Leger-Smith, F.-A., 2014, *Evolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine*, thèse en architecture et aménagement de l'espace, Université d'Angers, 289p.
- Lelli, L., Paradis, S., 2013, « L'appropriation des politiques publiques du paysage dans les services de l'Etat ? L'exemple de la région Midi-Pyrénées », *Projets de paysage*, n°9. <https://doi.org/10.4000/paysage.12042>
- Lelli, L., Paradis, S., 2000, « Quand le paysage ordinaire devient un paysage remarqué », *Sud-Ouest européen*, 7, pp. 27–34.
- Lévy, J., Lussault, M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1127p.
- Lewicka, M., 2011, “Place attachment: How far have we come in the last 40 years?”, *Journal of Environmental Psychology*, 31(3), pp. 207–230. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2010.10.001>

- Loireau, M., Fargette, M., David, G., 2021, « Paysages vivants du versant Ouest de l'île de La Réunion, entre littoral urbanisé et forêt d'altitude », Jeu de données DataSuds. <https://doi.org/10.23708/RGHHLQ>
- Longépée, E., Bidon, J., Harpet, C., 2019, « Prénance du rapport sensoriel des Mahorais à leurs paysages », in Péaud, L., Mehl, V. (dir.) *Paysages Sensoriels : Approches Pluridisciplinaires*, Rennes, presses universitaires, pp. 211-224.
- Luginbühl, Y., 2012, *La mise en scène du monde: la construction du paysage européen*, Paris, CNRS Edition, 432p.
- Luginbühl, Y., 2008, « Les représentations sociales du paysage et leurs évolutions », in Maderuelo, J. (dir.) *Paisaje y territorio*, Abada editores, pp. 143–180.
- Luginbühl, Y., 2007a, « Pour un paysage du paysage », *Économie rurale*, n°297-298, pp. 23–37. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1931>
- Luginbühl, Y., 2007b, « La place de l'ordinaire dans la question du paysage », in Lolive J., Blanc, N. (dir.) *Esthétique et espace public*, numéro thématique de Cosmopolitiques, 15, pp.173–178.
- Luginbühl, Y., 2001, « La demande sociale de paysage », Séance inaugurale du Conseil national du Paysage, 28 mai 2001.
- Luginbühl, Y., 1989, « Au-delà des clichés, la photographie du paysage au service de l'analyse », *Strates*, n°4. <http://journals.openedition.org/strates/4072>
- Maillebouis, C., 2003, « Nimby ou la colère des lieux. Le cas des parcs éoliens », *Natures Sciences Sociétés*, n°11, pp. 190–194.
- Makhzoumi, J.M., 2002, “Landscape in the Middle East: An inquiry”, *Landscape Research*, 27(3), pp. 213–228. <https://doi.org/10.1080/01426390220149494>
- Manola, T., 2012, *Conditions et apports du paysage multisensoriel. Pour une approche sensible de l'urbain*, thèse en urbanisme, aménagement et politiques urbaines, Université Paris-Est, 647p.
- Manola, T., Bailly, E., Duret, H., 2017, « Les ateliers-promenades : des expériences sensibles (paysagères) habitantes aux micro-interventions urbaines », *Projets de paysage*, n°15.
- Manola, T., Geisler, E., 2012, « Du paysage à l'ambiance: le paysage multisensoriel - Propositions théoriques pour une action urbaine sensible », Actes de colloque *Ambiances in Action / Ambiances en Acte(s)*, Montreal, Canada, septembre 2012, pp. 677–682.
- Marimoutou, C., 2017, « Le paysage réunionnais et les énigmes du rapport au lieu colonial et postcolonial », in Babou, I., Le Marec, J. (dir.) *Paysages d'énigmes : les paysages entre actions, représentations et institutions*, Paris, Archives contemporaines, pp. 35–62.
- Matsuoka, R.H., Kaplan, R., 2008, “People needs in the urban landscape: Analysis of Landscape and Urban Planning contributions”, *Landscape and Urban Planning* 84(1), pp. 7–19. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2007.09.009>

- Measham, T.G., 2006, "Learning about Environments: The Significance of Primal Landscapes", *Environmental Management*, 38(3), pp. 426–434. <https://doi.org/10.1007/s00267-005-0205-3>
- Meinig, D.W., 1979, *The Interpretation of Ordinary Landscapes: Geographical Essays*, Oxford, Oxford University Press, 266p.
- Méo, G.D., Sauvaitre, C., Soufflet, F., 2004, « Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau) », *Géocarrefour*, 79(2), pp. 131–141. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.639>
- Michelin, Y., 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeogeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeogeo.5351>
- Millet, F., 2013, *Paysages naturels, paysages culturels de La Réunion*, Scérén-CRDP de la Réunion, 58p.
- Moliner, P., Rateau, P., Cohen-Scali, V., 2002, *Les représentations sociales. Pratique des études de terrain*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 230p.
- Morin, M., 1994, « Entre représentations et pratiques : le sida, la prévention et les jeunes », in Abric, J.C. (dir.) *Pratiques Sociales et Représentations*, Paris, PUF, pp. 133–174.
- Moscovici, S., 1993, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in Jodelet, D. (dir.) *Les Représentations Sociales*, Paris, PUF, pp. 62–86.
- Moscovici, S., 1984, *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 596p.
- Moscovici, S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 512p.
- Nere-Marpiga, C., 2011, « Pratiques et espaces récréatifs dans les Hauts de La Réunion », in Jauze, J-M. (dir.) *Les Hauts de La Réunion, Terres de Tradition et d'avenir*, Saint-André (la Réunion), Océan éditions, pp. 229–242.
- Nicault, M., 2015, *Pour l'invention d'une ville créole et tropicale, l'hybridité moteur de la dynamique urbaine. Analyse de trois quartiers réunionnais en mutation: identité urbaine de l'Éperon, de Savannah et de la Zac 1*, mémoire de Master 2, Institut d'urbanisme de Grenoble, 148p.
- Olwig, K., 2019, *The meanings of landscape: essays on place, space, environment and justice*, Abingdon, Routledge, 276p.
- Olwig, K., 2007, "The Practice of Landscape "Conventions" and the Just Landscape: The Case of the European Landscape Convention", *Landscape Research*, 32(5), pp. 579–594.
- Paillé, P., Mucchielli, A., 2016, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 496p.

- Paradis, S., Lelli, L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8548>
- Parc national de La Réunion, 2014, *La Charte du parc national de La Réunion, Les Pitons, cirques et remparts au centre d'un projet de territoire*, 200p.
- Petiteau, J.-Y., Pasquier, E., 2008, « La méthode des itinéraires : récits et parcours », in Grosjean, M., Thibaud, J-P. (dir.) *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, pp. 63–77.
- Peyrache-Gadeau, V., Perron, L., 2010, « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8556>
- R Core Team, 2019, *R: A Language and Environment for Statistical Computing*. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria.
- Raffestin, C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Lyon, ENS Éditions, 249p.
- Raulet-Croset, N., Collard, D., Borzeix, A., 2013, « Les apports des parcours commentés: appréhender l'espace dans les organisations éphémères », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, Hors-Série, pp. 109–128. <https://doi.org/10.3917/rips1.hs01.0109>
- Région Réunion, 2011, *Schéma d'Aménagement Régional*.
- Ribes, S., 1978, *La macrofaune vagile associée à la partie vivante des Scléractiniaires sur un récif frangeant de l'île de La Réunion (océan Indien)*, thèse de doctorat en sciences, Université, d'Aix-Marseille II, 167p.
- Rivière, Q., 2021, « D'un cheptel conservatoire de races locales à un outil de gestion de la savane : le cas de la chèvre Pèï et de la vache Moka à La Réunion », *Essais*, Hors-série 6, pp.125–146. <https://doi.org/10.4000/essais.7734>
- Roe, M., 2009, “Reuniting Culture and Nature: Implementing the European Landscape Convention”, Communication à la Modern Society, *Balance with Nature*, IFPRA Europe 2009 European Congress Mikkeli, Finlande.
- Roe, M., 2007, “The European Landscape Convention : a revolution in thinking about cultural landscapes”, *Journal of Chinese Landscape Architecture*, 23 (143), pp. 10–15.
- Roger, A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, 199p.
- Rouet, P., Begue, A., Mouquet, P., 2021, « Description d'une solution logicielle, nommée Pointe au Sel, pour réaliser des analyses prototypiques » (Rapport), Université de la Réunion, UMR 228 Espace-dev. <https://doi.org/10.26171/ekb2-jf83>
- Rouified, S., Cottet, M., de Battista, M., Le Lay, Y.-F., Piola, F., Rateau, P., Rivière-Honegger, A., 2018, “Landscape perceptions and social representations of Fallopia spp. in France”, *The Science of Nature*, 105 (67). <https://doi.org/10.1007/s00114-018-1592-7>

- Rouso, A., 1995, « Le droit du paysage, un nouveau droit pour une nouvelle politique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°26.
- Sandron, F., 2007, « Dynamique de la population réunionnaise (1663-2030) », in Sandron, F. (dir.) *La Population Réunionnaise : Analyse Démographique*, Paris, Edition IRD, pp. 27–41.
- Sansot, P., 1983, « Identité et paysage », *Les Annales de la recherche urbaine*, 18 (1), pp. 65–72. <https://doi.org/10.3406/aru.1983.1069>
- Sautter, G., 1979, « Le paysage comme connivence », *Hérodote*, n°16, pp. 41–66.
- Scannell, L., Gifford, R., 2010, “Defining place attachment: A tripartite organizing framework”, *Journal of Environmental Psychology*, 30(1), pp. 1–10. <https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2009.09.006>
- Sgard, A., 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8565>
- Sgard, A., Bonin, S., Davodeau, H., Dérioz, P., Paradis, S., Toubanc, M., 2018, « Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun », *Espaces et sociétés*, n° 175, pp. 105–122. <https://www.cairn.info/journal-espaces-et-societes-2018-4-page-105.htm>
- Sgard, A., Fortin, M.-J., Peyrache-Gadeau, V., 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8522>
- Shanahan, D.F., Lin, B.B., Bush, R., Gaston, K.J., Dean, J.H., Barber, E., Fuller, R.A., 2015, “Toward Improved Public Health Outcomes from Urban Nature”, *American Journal of Public Health*, 105 (3), pp. 470–477. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2014.302324>
- Simon, T., 2017, *Territoire(s) de La Réunion*, Pierres Noires, 104p.
- Simon, T., 2011, « Paysages des “Hauts” de La Réunion : réflexions autour d'un territoire », in Jauze, J-M. (dir.) *Les Hauts de La Réunion, Terres de Traditions et d'avenir*, Saint-André (la Réunion), Océan éditions, pp. 43–63.
- Simon, T., 2008, « Une île en mutation. Infrastructures, aménagement et développement à La Réunion », *EchoGéo*, n°7. <https://doi.org/10.4000/echogeo.8003>
- Simon, T., 2007, « Espace et paysages littoraux réunionnais: formation et représentations, enjeux et dynamiques », *Travaux et documents*, Université de La Réunion, Approches des littoraux réunionnais et martiniquais, pp. 109–130.
- Géraud, J.-F., 2009a, *Histoire des communes de La Réunion, volume II*, Delphine éditions, 317p.
- Géraud, J.-F., 2009b, *Histoire des communes de La Réunion, volume V*, Delphine éditions, 285p.

- Stedman, R.C., 2006, “Understanding Place Attachment Among Second Home Owners”, *The American Behavioral Scientist*, 50(2), pp. 187–205.
<https://doi.org/10.1177/0002764206290633>
- Stenseke, M., Jones, M., 2011, “Benefits, Difficulties and Challenges of Participation under the European Landscape Convention”, in Stenseke, J., Jones, M. (dir.) *The European Landscape Convention, Challenges of Participation*, Springer Science & Business Mediapp. 295–310.
- Stratégies et Territoires, n.d, Plaquette de présentation Ecocité « Ecocité insulaire et tropicale de La Réunion - L’essentiel », 32p.
- Stratégies et Territoires, ville de La Possession, SEMADER, 2019, Plaquette de présentation du projet « Coeur de Ville, notre écoquartier prend vie ! », 28p.
- TCO, 2016, Schéma de cohérence territoriale, Territoire de la côte ouest, « Document d’orientation et d’objectifs », 53p.
- Thibaud, J.-P., 2003, « La parole du public en marche », in Moser, G., et Weiss, K. (dir.) *Milieus de Vie : Aspects de La Relation à l’environnement*, Paris, Colin, pp. 113–138.
- Thibaud, J.-P., 2001, « La méthode des parcours commentés », in Grosjean, M., Thibaud, J.-P. (dir.) *L’espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, pp. 79–99.
- Thibaud, J.-P., Balez, S., Boyer, N., Couic, M.-C., Fiori, S., Saraiva, M., Thomas, R., Tixier, N., 1998, « Comment observer une ambiance ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale / Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°42-43, pp. 77–90.
- Thomassin, A., White, C.S., Stead, S.S., David, G., 2010, “Social acceptability of a marine protected area: The case of Reunion Island”, *Ocean & Coastal Management*, 53(4), pp. 169–179. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2010.01.008>
- Tixier, N., 2003, “Street listening. A Characterisation of the Sound Environment : the “qualified listening in motion” method”, *Soundscape Studies and Methods, The Finnish Society for Ethnomusicology*, pp. 83–90.
- Tixier, N., 1998, « Parcours de lecture de la place Sainte-Claire », in Lucci, V. (dir.) *Des écrits dans la ville. Sociolinguistique d’écrits urbains : l’exemple de Grenoble*, Paris, L’Harmattan, pp. 267–301.
- Toublanc, M., Bonin, S., 2019, « La fabrique politique et habitante des limites urbaines : études de cas à l’île de La Réunion », *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14503>
- Toublanc, M., Bonin, S., 2012, « Planifier les trames vertes dans les aires urbaines : une alliance à trouver entre paysagisme et écologie », *Développement durable et territoires*, 3(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.9347>
- Tuan, Y.-F., 2005, “The Pleasures of Touch”, Classen, C. (dir.) *The Book of Touch*, Oxford Berg Publishers.

- Van den Berg, A.E., de Vries, D.H., Vlek, C.A.J., 2006, “Images of Nature, Environmental Values, and Landscape Preference: Exploring their Interrelationships”, in Van Den Born, R. J. G., Lenders, R.H.J., De Groot, W.T. (dir.) *Visions of Nature: A Scientific Exploration of People's Implicit Philosophies Regarding Nature in Germany, the Netherlands and the United Kingdom*, Münster, Lit Verlag, pp. 41–60.
- Vergès, P., 2001, « L’analyse des représentations sociales par questionnaires », *Revue Française de Sociologie*, 42(3), pp. 537–561. <https://doi.org/10.2307/3323032>
- Vergès, P., 1992, « L’évocation de l’argent : une méthode pour la définition du noyau central d’une représentation », *Bulletin de psychologie*, XLV(405), pp. 203–209.
- Ville de La Possession, 2017, Plan local d’urbanisme, PADD, 19p.
- Ville de La Possession, Codra, 2019, Plan Local d’Urbanisme - 05 Orientations d’Aménagement et de Programmation - Tomes 1 et 2, 46p.
- Ville de Saint-André, 2017, Parc du Colosse - 2ème tranche d’aménagement - COPIL du 06/04/2017.
- Ville de Sainte-Marie, Duteilh-Perrau urbanisme, Soberco, Citec, 2018a., Plan Local d’Urbanisme de Sainte-Marie - Rapport de présentation, 170p.
- Ville de Sainte-Marie, Duteilh-Perrau urbanisme, Soberco, Citec, 2018b, Plan Local d’urbanisme de Sainte-Marie - PADD, 28p.
- Voisin, L., 2013, *La mobilisation du paysage par les acteurs publics locaux, un enjeu stratégique de territorialisation ? Réflexions en Loire Moyenne : Blois, Nevers, Saumur*, thèse en aménagement de l’espace et urbanisme, Université François Rabelais, Tours, 652p.
- Vouligny, E., Domon, G., Ruiz, J., 2009, “An assessment of ordinary landscapes by an expert and by its residents: Landscape values in areas of intensive agricultural use”, *Land Use Policy*, 26(4), pp. 890–900. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.10.016>
- Vu d’ici, Aruag, 2007, *Atlas des paysages de Guyane*, 312p.
- Vuillot, C., 2015, *Paysages agricoles et biodiversité dans les représentations sociales et les modèles mentaux des agriculteurs. Une approche comparée de quatre régions françaises*, thèse en écologie, évolution ressources génétiques paléontologie, Institut des sciences et industries du vivant et de l’environnement (AgroParisTech), Montpellier, France, 243p.
- Vuillot, C., Mathevet, R., Sirami, C., 2020, “Comparing social representations of the landscape: a methodology”, *Ecology and Society*, 25(2). <https://doi.org/10.5751/ES-11636-250228>
- Walter, F., 2004, *Les figures paysagères de la nation: territoire et paysage en Europe (16e-20e siècle)*, Paris, Edition EHESS, 521p.
- Watin, M., 2010, « Loger et habiter à La Réunion », in Wolff, E., Watin, M. (dir.) *La Réunion, une société en mutation*, Paris, Economica Anthropos, pp. 55–78.

- Watin, M., Etave, C., Chabrand, D., 1993, « Ville, habitat, aménagement: actes du Forum-débat », Ile de la Réunion. DDE, CAUE, et Université de La Réunion (URA 1041 CNRS), Saint-André.
- Weil-Barais, A., 1993, *L'homme cognitif*, Paris, Quadrige/PUF, 596p.
- Williams, D.R., Stewart, S.I., 1998, "Sense of Place: An elusive concept that is finding a home in ecosystem management", *Journal of Forestry*, 96(5), pp. 18–23.
- Wolff, E., Watin, 2010, « Dix questions pour un ouvrage », in Wolff, E., Watin, M. (dir.) *La Réunion, une société en mutation*, Paris, Economica Anthropos, pp. 1–14.
- Wu, C.-J., Isaksson, K., Antonson, H., 2017, "The struggle to achieve holistic landscape planning: Lessons from planning the E6 road route through Tanum World Heritage Site, Sweden", *Land Use Policy* 67, pp. 167–177. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2017.05.036>
- Zetlaoui-Léger, J., Fenker, M., Gardesse, C., 2015, « Concertation et mobilisations citoyennes dans les projets d'écoquartiers français. Panorama d'ensemble et essai de typologie », in Laurent Mermet, D.S. (dir.) *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, pp. 209–231.

Index et tables

Table des cartes

Carte 1. Présentation générale de l'île de la Réunion : caractéristiques topographiques et occupation du sol.....	19
Carte 2. Localisation des terrains d'étude.	22
Carte 3. Les deux grands ensembles de paysages de la Réunion.	72
Carte 4. Périmètres du parc national de la Réunion.	77
Carte 5. Fonction des espaces naturels réunionnais : « paysages patrimoniaux ».	81
Carte 6. Occupation du sol sur le TCO.	86
Carte 7. Localisation des quatre projets d'aménagements envisagés.....	109
Carte 8. Occupation du sol de la commune de Sainte-Marie.	114
Carte 9. Localisation et répartition de la population de Sainte-Marie par quartiers.	117
Carte 10. Occupation du sol de la commune de Saint-André.	119
Carte 11. Localisation et répartition de la population de Saint-André par quartiers.....	119
Carte 12 :Occupation du sol de la commune de La Possession.	122
Carte 13. Localisation et répartition de la population par quartier sur la commune de La Possession.....	125

Table des figures

Figure 1 : Evolution de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques en France, d'une politique patrimoniale à une politique de gestion et d'aménagement des territoires du quotidien dans un contexte d'injonctions internationales en faveur du développement durable.	37
Figure 2. Grille des 20 engagements du référentiel EcoQuartier.	91
Figure 3. Graphique en courbe représentant l'évolution de la population des trois communes d'enquête de 1968 à 2018 au regard de ces données pour la Réunion.	112
Figure 4. Graphique représentant la répartition des populations des trois communes d'enquête et de la Réunion par tranche d'âges en 2018.....	113
Figure 5. Schéma des acteurs impliqués dans le projet de la ZAC Beauséjour.	130
Figure 6. Schéma des acteurs du projet du NPNRU.	134
Figure 7. Schéma des acteurs impliqués dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse.	138
Figure 8. Schéma des acteurs impliqués dans le projet Cœur de Ville.	142
Figure 9. Modèle de la structure de la représentation sociale d'un objet selon une analyse prototypique.	156
Figure 10.Schéma représentant les échantillons d'enquêtés.	168
Figure 11. Schéma représentant l'échantillon d'acteurs communs aux entretiens et parcours commentés.....	174

Figure 12. Répartition de l'échantillon des habitants interrogés selon leur ancienneté résidentielle dans les quartiers d'enquête.	176
Figure 13. Schéma représentant l'échantillon d'habitants communs aux entretiens et parcours commentés.	178
Figure 14. Résultats de l'analyse prototypique en fonction des groupes d'acteurs interrogés.	193
Figure 15. Résultats de l'analyse catégorielle en fonction des groupes d'acteurs interrogés.	195
Figure 16. Carte mentale réalisée à Beauséjour par un aménageur privé.	226
Figure 17. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par un aménageur privé.	227
Figure 18. Carte mentale réalisée dans le centre-ville de Saint-André par un agent dans une collectivité.	228
Figure 19. Carte mentale réalisée au parc du Colosse par un membre d'une association environnementale.	229
Figure 20. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par un agent dans une collectivité.	229
Figure 21. Carte mentale réalisée à Beauséjour par une habitante (39 ans).	231
Figure 22. Carte mentale réalisée à Beauséjour par un habitant (30 ans).	232
Figure 23. Carte mentale réalisée à Cœur de Ville par une habitante (34 ans).	232
Figure 24. Carte mentale réalisée dans le centre-ville de Saint-André par deux habitants (30 et 40 ans).	233
Figure 25a. Première carte mentale réalisée par une habitante de Cœur de Ville (59 ans).	233
Figure 25b. Deuxième carte mentale réalisée par une habitante de Cœur de Ville (59 ans).	233
Figure 26. Schéma de synthèse des valeurs attribuées au paysage dans l'aménagement du territoire et la conduite des projets urbains.	269
Figure 27. Les différentes représentations sociales de la nature dans une étude de cas aux Pays-Bas.	299
Figure 28. Eléments cognitifs de l'analyse catégorielle qui renvoient aux différentes représentations sociales du paysage identifiées à la Réunion.	306

Table des plans

Plan 1. Plan de conception du second projet urbain de Beauséjour.	128
Plan 2. Plan de conception du projet NPNRU issu du plan guide du renouvellement urbain du centre-ville.	132
Plan 3. Plan de conception du projet de réhabilitation du parc du Colosse.	136
Plan 4. Zones prévues dans le projet de réhabilitation du parc du Colosse.	137
Plan 5. Plan de phasage du projet Cœur de Ville, issu de la plaquette de présentation du projet.	139
Plan 6. Plan de conception du projet issu de la plaquette de présentation de la ZAC Cœur de Ville de La Possession.	140

Table des photographies

Photo 1. Les remparts du cirque de Mafate depuis la canalisation des Orangers.	74
Photo 2. La vallée de la rivière des Remparts.	74
Photo 3. Savane du cap La Houssaye.	75
Photo 4. Urbanisation de la commune de Saint-Denis de 2006 à 2010.	78
Photo 5. Commune de Saint-Denis de 1950 à 1965.	78
Photo 6. Baie de Saint-Paul (littoral ouest) en 2013.	79
Photo 7. Baie de Saint-Paul dans les années 1950-1965.	79
Photo 8. Affiche de l'exposition réalisée par le CAUE de la Réunion sur les boutiques de l'île, 2019.	94
Photo 9. Champs de cannes à sucre sur les pentes extérieures de la commune de Sainte-Marie	115
Photo 10. Zone aéroportuaire de Sainte-Marie.	115
Photo 11. Port de pêche et de plaisance de Sainte-Marie.	116
Photo 12. Quartier d'affaire de la Mare à Sainte-Marie.	116
Photo 13. Piste cyclable sur le front de mer de Sainte-Marie.	116
Photo 14. Centre de Beauséjour à Sainte-Marie.	116
Photo 15. Photographie aérienne de la zone littorale et des mi-pentes de la commune de Sainte-Marie dans les années 2000.	117
Photo 16. Photographie aérienne de la zone littorale et des mi-pentes de la commune de Sainte-Marie en 2013.	117
Photo 17. Vue sur les champs de cannes à sucre et les plaines agricoles de la commune de Saint-André depuis Bois-Rouge.	120
Photo 18. Usine de Bois-Rouge sur le littoral de Saint-André.	120
Photo 19. Temple du Colosse à Champ-Borne (Saint-André).	120
Photo 20. Centre-ville de Saint-André.	120
Photo 21. Rivière du Mât (Saint-André).	121
Photo 22. Photographie aérienne de la commune de Saint-André dans les années 2000.	121
Photo 23. Photographie aérienne de la commune de Saint-André en 2013.	121
Photo 24. La rivière des Galets et ses paysages de savane.	124
Photo 25. La route du Littoral traversant la commune de La Possession.	124
Photo 26. Urbanisation des pentes de Sainte-Thérèse (La Possession).	124
Photo 27. Quartier de Dos d'Âne dans les Hauts de La Possession.	124
Photo 28. Vue sur le cirque de Mafate depuis Dos d'Âne.	124
Photo 29. Photographie aérienne des pentes sud de La Possession dans les années 2000.	125
Photo 30. Photographie aérienne des pentes sud de La Possession en 2013.	125
Photo 31 : Photographie aérienne de la zone du projet.	127
Photo 32. Cœur du quartier de Beauséjour.	129
Photo 33. Première coulée verte réalisée à Beauséjour.	129
Photo 34. Noue paysagère (Beauséjour).	129
Photo 35. Résidence « les Balcons du Parc » (Beauséjour).	129
Photo 36. « Résidence Victoria » compris dans le programme de réhabilitation des logements sociaux du centre-ville de Saint-André.	133
Photo 37. Ravine sèche traversant le centre-ville de Saint-André.	133
Photo 38. Place Jeanne d'Arc (centre-ville de Saint-André).	133

Photo 39. Ancienne école des Frères (centre-ville de Saint-André)	133
Photo 40. Vue sur la mer depuis le parc du Colosse (Saint-André).....	135
Photo 41. Vue sur l'étang, le cirque de Salazie et le piton des Neiges depuis le parc du Colosse (Saint-André).....	135
Photo 42. Un des étangs du parc du Colosse envahi par des espèces invasives (Saint-André).	135
Photo 43. Lotissements de la ZAC Cœur de Ville (La Possession).	141
Photo 44. Zone de la tranche 3 de Cœur de Ville avant travaux (La Possession).....	141
Photo 45. Promenade des Banians (Cœur de Ville, La Possession).	141
Photo 46. Jardins partagés à Cœur de Ville (La Possession).	141
Photo 47. Vue sur l'étang du parc du Colosse.	219
Photo 48. Point de vue sur le grand paysage depuis le quartier Beauséjour.	219
Photo 49. Envahissement de l'espace public par les voitures, centre-ville de Saint-André. .	219
Photo 50. Traces d'un accident lié à la présence d'une noue paysagère à Cœur de Ville.	219
Photo 51. Deuxième coulée verte de Beauséjour.	222
Photo 52. Portion de jardin partagé d'une habitante à Cœur de Ville.....	222
Photo 53. Ecole Félicienne Jean, ancien école de garçon – Centre-ville de Saint-André.....	222
Photo 54. Bâtiments vétustes dans le centre-ville de Saint-André.....	222
Photo 55. Moisissure au plafond d'un immeuble (Saint-André)	247
Photo 56. Bâtiment dégradé (Saint-André).	247
Photo 57. Travail de nettoyage d'un des plans d'eaux du parc du Colosse.	252
Photo 58. Espaces « laissés à l'abandon » à Cœur de Ville.	254
Photo 59. Noue paysagère à Beauséjour.	256
Photo 60. Vue sur les montagnes depuis Cœur de ville.	280
Photo 61. Maisons en construction à proximité de Cœur de Ville.....	280
Photo 62. Tableau réalisé par une habitante de Cœur de Ville.	281
Photo 63. Point de vue sur la mer et la montagne depuis Beauséjour.....	282
Photo 64. Vue sur une des coulées vertes de Beauséjour jouxtant les façades des immeubles.	282
Photo 65. Portail forgé par un membre de la famille d'une enquêtée à Saint-André.....	286
Photo 66. Banians conservés à Cœur de Ville.	291
Photo 67. Jardin partagé de Cœur de Ville.....	291

Table des tableaux

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques paysagères, démographiques et socio-économiques des terrains d'étude.....	111
Tableau 2. Thématiques structurant le guide d'entretien de la première campagne d'enquête	148
Tableau 3 – Thématiques structurant le guide d'entretien de la deuxième campagne d'enquête	151
Tableau 4. Objectifs des parcours commentés aménageurs et habitants.....	160
Tableau 5. Consignes générales du parcours commenté.....	161
Tableau 6. Thématiques et questions de relance	161

Tableau 7. Complémentarité des différents outils méthodologiques utilisés.....	165
Tableau 8. Présentation des acteurs interrogés à l'échelle régionale	170
Tableau 9. Acteurs rencontrés sur les trois communes d'enquête	173
Tableau 10. Age et genre de l'échantillon des habitants	175
Tableau 11. Catégorie socioprofessionnelle de l'échantillon d'enquêtés sur les trois communes	175
Tableau 12. Caractéristiques des habitants interrogés par zones d'étude	176
Tableau 13. Apports et limites des outils méthodologiques utilisés	182
Tableau 14. Données recueillies et considérées dans l'analyse prototypique et catégorielle.	192
Tableau 15. Catégories et définitions du paysage selon les deux groupes d'acteurs interrogés	207
Tableau 16. Caractéristiques des parcours commentés réalisés et données recueillies.....	212
Tableau 17. Comparaison des résultats d'analyse des photographies prises durant les parcours commentés par les professionnels et les habitants.	217
Tableau 18. Comparaison des résultats d'analyse des cartes mentales dans les deux groupes d'acteurs interrogés.	225
Tableau 19. Caractéristiques des endroits appréciés par les habitants	276
Tableau 20. Les différentes représentations sociales du paysage à la Réunion.	304

Table des matières

RESUMES	4
REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE	7
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	11
 INTRODUCTION GENERALE	 14
 PREMIERE PARTIE	 26
DES LIENS ENTRE REPRESENTATIONS SOCIALES ET ACTION PAYSAGERE : FONDEMENTS THEORIQUES ET CADRAGE CONCEPTUEL DES ENJEUX DU « COMPLEXE-PAYSAGE »	26
 INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	 27
 Chapitre 1 : Le paysage dans l'action publique en France : les enjeux de l'élargissement de l'action paysagère à de nouvelles échelles territoriales.....	 28
1. De la préservation de sites « exceptionnels » à la gestion des territoires du quotidien.....	29
1.1 <i>Du paysage comme enjeu de conservation du patrimoine national français.</i>	29
1.2 <i>Au-delà de la question patrimoniale : la question du cadre de vie quotidien</i>	31
1.3 <i>Du paysage comme enjeu politique dans la Convention européenne du paysage</i>	33
1.4 <i>L'assimilation du paysage à des enjeux environnementaux.....</i>	<i>34</i>
2. L'élargissement de la gouvernance du et par le paysage à de nouveaux acteurs	36
2.1 <i>La gestion des paysages du quotidien, confiée aux collectivités territoriales</i>	36
2.2 <i>Le recours aux paysagistes dans la commande publique</i>	<i>39</i>
2.3 <i>La multiplication des professionnels du paysage face au tournant écologique</i>	<i>41</i>
3. Le bilan des politiques publiques du paysage.....	42
3.1 <i>Quelle efficience des politiques publiques du paysage ?</i>	<i>43</i>
3.2 <i>Les enjeux de la participation du public à la gouvernance du paysage.....</i>	<i>45</i>
 Conclusion du chapitre 1	 47
 Chapitre 2 : De la perception aux représentations sociales du paysage, le choix d'un modèle théorique	 49

1. Une activité perceptive multisensorielle, socle de l'expérience paysagère.....	50
1.1 <i>L'activité perceptive, un mécanisme sensoriel et cognitif.....</i>	<i>50</i>
1.2 <i>La perception multisensorielle du paysage</i>	<i>52</i>
2. De la perception à la sensibilité au paysage (ordinaire)	54
2.1 <i>La part émotionnelle dans l'expérience sensible du paysage : le rôle de l'affectivité.....</i>	<i>54</i>
2.2 <i>L'apport du modèle de l'attachement au lieu dans la compréhension du rapport affectif au paysage</i>	<i>55</i>
2.3 <i>Le rapport identitaire aux paysages</i>	<i>57</i>
3. La théorie structurale des représentations sociales : un cadre d'analyse pour questionner l'influence du contexte sociétal dans l'expérience sensible et individuelle du paysage.....	58
3.1 <i>La théorie des représentations sociales.....</i>	<i>58</i>
3.1.1 <i>L'approche structurale de la théorie des représentations sociales</i>	<i>59</i>
3.1.2 <i>Conditions d'existence d'une représentation sociale</i>	<i>60</i>
3.2 <i>La place des représentations sociales dans le champ de la recherche sur le paysage</i>	<i>61</i>
3.2.1 <i>L'influence des échelles de culture du paysage</i>	<i>61</i>
3.2.2 <i>Postures et valeurs paysagères : un cadre théorique inspiré des travaux en ethnologie et en anthropologie sociale</i>	<i>63</i>
3.2.3 <i>Les apports de l'approche structurale de la théorie des représentations sociales dans le champ du paysage</i>	<i>64</i>
3.3 <i>Les enseignements des travaux en psychologie et en sociologie environnementale.....</i>	<i>65</i>
3.3.1 <i>La mobilisation de la théorie des représentations sociales dans la psychologie environnementale</i>	<i>65</i>
3.3.2 <i>Les apports des recherches menées aux Pays-Bas</i>	<i>66</i>
Conclusion du chapitre 2.....	69
 Chapitre 3 : Le territoire réunionnais : une action paysagère tardive et différenciée en fonction d'une césure spatiale, historique et socio-culturelle séparant les paysages des Hauts et des Bas	 71
1. Des paysages insulaires en profonde mutation.....	72
1.1 <i>Eruptions, caldeiras, érosion : le poids de l'activité volcanique dans le façonnement des paysages réunionnais.....</i>	<i>73</i>
1.2 <i>Les « pentes intérieures de l'île » ou les paysages des « Hauts » de la Réunion : d'un territoire refuge à la sacralisation d'un espace.....</i>	<i>74</i>
1.3 <i>Les « pentes extérieures » : l'impact des activités humaines sur les mi-pentes et le littoral de l'île</i>	<i>76</i>

2. L'action paysagère à la Réunion : entre patrimonialisation, mise en tourisme et requalification des paysages	80
2.1 <i>Une action paysagère dirigée vers la conservation et la valorisation de paysages de fortes valeurs</i>	<i>81</i>
2.1.1 <i>Le parc national et la réserve naturelle marine</i>	<i>82</i>
2.1.2 <i>La mise en patrimoine des paysages de savane : une autre facette de l'action paysagère à la Réunion.....</i>	<i>84</i>
2.2. <i>Quelle(s) politique(s) paysagère(s) sur le territoire ?.....</i>	<i>85</i>
2.2.1 <i>Le projet de paysage porté par le Territoire de la côte ouest</i>	<i>85</i>
2.2.2 <i>Des politiques urbaines plus que des politiques paysagères</i>	<i>89</i>
3. Le paysage vernaculaire : comment qualifier le paysage habité à la Réunion ?91	
3.1 <i>La charge symbolico-culturelle des paysages</i>	<i>92</i>
3.2 <i>Le rapport des Réunionnais à la nature</i>	<i>95</i>
3.2.1 <i>L'habitat traditionnel, « la case à terre », un « art de vivre » (Folléa, 2019)</i>	<i>95</i>
3.2.2 <i>Le développement de pratiques récréatives en plein air : un nouveau rapport à la nature</i>	<i>97</i>
3.3 <i>Les tensions entre le paysage politique et le paysage vernaculaire.....</i>	<i>98</i>
Conclusion du chapitre 3.....	99
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	101
DEUXIEME PARTIE.....	103
LE CHOIX D'UNE DEMARCHE QUALITATIVE POUR ETUDIER LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE AUTOUR DE QUATRE PROJETS URBAINS A LA REUNION.....	103
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	104
Chapitre 4 : La place du paysage dans quatre projets urbains à la Réunion	105
1. Le processus de sélection des terrains d'étude	106
1.1 <i>Les critères de sélection des communes</i>	<i>106</i>
1.2 <i>Outils de sélection des terrains d'étude et matériaux recueillis</i>	<i>107</i>
2. Le contexte territorial des communes et des quartiers étudiés.....	110
2.1 <i>Comparaison des terrains d'étude</i>	<i>111</i>
2.2 <i>Présentation du contexte historique et territorial de chaque commune d'enquête</i>	<i>113</i>

2.2.1	<i>Sainte-Marie : entre urbanisation, modernisation et préservation des terres agricoles.....</i>	114
2.2.2	<i>Saint-André, les traces d'une histoire agricole dans un contexte territorial en mutation.....</i>	118
2.2.3	<i>La Possession, une fonction historique de transit, un territoire coupé par la route nationale et un patrimoine naturel remarquable</i>	122
3.	Des projets d'aménagement ayant une dimension paysagère.....	126
3.1	<i>La ZAC Beauséjour : le projet d'un quartier durable sur les pentes de Sainte-Marie</i>	126
3.2	<i>A Saint-André, la place des professionnels du paysage dans la réhabilitation de quartiers et sites dégradés et vieillissants.....</i>	130
3.3	<i>Le projet d'un écoquartier à La Possession : la ZAC « Cœur de Ville » .</i>	138
	Conclusion du chapitre 4.....	143
	Chapitre 5 : Protocole méthodologique pour l'étude d'une représentation sociale du paysage	145
1.	L'entretien semi-directif : une méthode interrogative adaptée à l'étude des représentations sociales.....	146
1.1	<i>Choix de la méthode</i>	146
1.2	<i>Technique de recueil des données et résultats attendus</i>	146
1.2.1	<i>La campagne d'entretiens auprès des aménageurs et des décideurs politiques</i>	146
1.2.2	<i>La campagne d'entretiens auprès des habitants.....</i>	149
1.3	<i>Méthode d'analyse des données recueillies : l'analyse thématique</i>	152
2.	L'association libre de mots : une méthode associative pour déterminer la structure d'une représentation sociale	153
2.1	<i>Choix de la méthode</i>	153
2.2	<i>Technique de recueil des données</i>	154
2.3	<i>Méthodes d'analyse : l'analyse prototypique et l'analyse catégorielle</i>	155
2.3.1	<i>L'analyse prototypique</i>	155
2.3.2	<i>L'analyse catégorielle.....</i>	156
3.	La recherche documentaire : une analyse des professions de foi des élus	156
3.1	<i>Choix de la méthode</i>	156
3.2	<i>Technique de recueil des données et méthode d'analyse</i>	157
4.	Le parcours commenté : le choix d'un outil d'enquête in situ pour étudier la part sensible de l'expérience paysagère	157
4.1	<i>Choix de la méthode</i>	157
4.2	<i>Technique de recueil des données</i>	159
4.2.1	<i>Population enquêtée.....</i>	159

4.2.2	<i>Protocole du parcours commenté</i>	160
4.3	<i>Méthode d'analyse des données recueillies</i>	163
Conclusion du chapitre 5		165
Chapitre 6 : Déroulement de la démarche d'enquête sur le terrain		167
1.	Présentation de l'échantillon d'enquêtés	168
1.1	<i>Les acteurs interrogés pendant la campagne d'entretiens menée auprès des professionnels</i>	168
1.1.1	<i>Les enquêtes à l'échelle régionale</i>	169
1.1.2	<i>Les enquêtes à l'échelle communale</i>	171
1.2	<i>Les acteurs interrogés pendant la campagne d'entretiens habitants</i>	174
1.2.1	<i>Les entretiens</i>	174
1.2.2	<i>Les parcours commentés</i>	177
2.	Retour critique sur le protocole méthodologique	178
2.1	<i>Les apports et les limites des campagnes d'entretiens semi-directifs</i>	179
2.2	<i>L'intérêt de l'association libre de mots et les difficultés de sa mise en oeuvre</i> 180	
2.3	<i>Les apports et les difficultés des parcours commentés</i>	180
3.	Retour sur l'expérience de terrain	183
3.1	<i>L'adaptation au terrain ou la confrontation à une « réalité résistante »</i>	183
3.1.1	<i>Le contact avec les habitants</i>	183
3.1.2	<i>« Un mur de silence »</i>	184
3.2	<i>La relation d'enquête : confrontation entre les caractéristiques externes de l'enquêteur et de celui de l'enquêté</i>	185
3.2.1	<i>L'âge et le genre</i>	185
3.2.2	<i>Se questionner sur son identité</i>	185
Conclusion du chapitre 6		187
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE		188
TROISIEME PARTIE		189
LES DIMENSIONS COGNITIVES, NORMATIVES ET SENSIBLES DES REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE		189
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE		190
Chapitre 7 : La dimension cognitive : définitions et qualifications du paysage		191

1. Les résultats de l'association libre de mots : structure et contenu d'une potentielle représentation sociale du paysage	192
1.1 Données recueillies.....	192
1.2 Résultats de l'analyse prototypique : la place centrale de la nature	193
1.2.1 Le corpus des professionnels	193
1.2.2 Le corpus des habitants	194
1.3 Résultats de l'analyse catégorielle : une dimension praxéologique chez les professionnels	195
1.3.1 Le corpus des professionnels	196
1.3.2 Le corpus des habitants	197
2. Les résultats de l'analyse thématique des définitions du paysage	198
2.1 Des définitions qui s'articulent autour de trois dimensions	198
2.1.1 La dimension matérielle.....	198
2.1.2 La dimension sensible et idéelle	200
2.1.3 La dimension praxéologique.....	204
2.2 Le « malaise » autour de la définition du paysage.....	208
2.2.1 Des difficultés de conceptualisation du concept.....	208
2.2.2 Des difficultés d'opérationnalisation du concept	209
3. Les résultats d'analyse des parcours commentés : qu'est-ce qui fait paysage dans les projets et les quartiers ?	212
3.1 Données recueillies.....	212
3.2 Résultats d'analyse des photographies prises pendant les parcours	216
3.2.1 Les photographies prises par les professionnels	218
3.2.2 Les photographies prises par les habitants	221
3.2.3 Les éléments cognitifs qui ressortent des photographies.....	223
3.3 Résultats d'analyse des cartes mentales.....	224
3.3.1 Les cartes mentales des professionnels.....	225
3.3.2 Les cartes mentales des habitants.....	230
3.3.3 Les éléments cognitifs issus des cartes mentales	234
Conclusion du chapitre 7	235
Chapitre 8 : La dimension normative : valeurs et postures vis-à-vis de la question paysagère	237
1. De l'insignifiance du paysage dans l'aménagement du territoire	238
1.1 Le paysage accessoire face à d'autres priorités	238
1.1.1 Le paysage, un objet sans valeur face à la primauté des intérêts économiques ?.....	238
1.1.2 La place du paysagiste dans les jeux d'acteurs	240

1.2	<i>Le rôle de la réglementation sur la place donnée au paysage dans l'aménagement du territoire</i>	241
1.2.1	<i>Un manque d'outils réglementaires sur le paysage.....</i>	241
1.2.2	<i>La place du paysage dans le classement des sites à l'Unesco.....</i>	243
2.	Le paysage, un atout pour le développement du territoire, en particulier dans la conduite de projets urbains	244
2.1	<i>Protection et valorisation des paysages : des postures motivées par la projection de « valeurs anthropocentriques de la nature » sur le paysage</i>	244
2.1.1	<i>Développement économique et attractivité touristique : le paysage naturel au cœur des stratégies de valorisation des grands sites</i>	245
2.1.2	<i>Le paysage, facteur d'attractivité, source de bien-être et de qualité de vie</i>	246
2.2	<i>Une approche écologique du paysage</i>	249
2.2.1	<i>Le paysage, un outil de sensibilisation aux enjeux écologiques</i>	250
2.2.2	<i>Concevoir et restaurer des paysages à travers une approche écologique</i>	251
2.2.3	<i>Une approche source de conflits dans les projets.....</i>	253
2.3	<i>La valeur du paysage en tant qu'outil de planification</i>	255
2.3.1	<i>Le projet de paysage de Beauséjour</i>	255
2.3.2	<i>L'influence des bureaux d'études : valorisation du savoir-faire dans les projets de paysage.....</i>	258
3.	La place de l'habitant dans la gestion, la protection et l'aménagement des paysages.....	260
3.1	<i>Le décalage entre le regard des professionnels et celui des habitants</i>	260
3.1.1	<i>Une supposée insensibilité des habitants à des préoccupations paysagères face à une vision technique, savante et intellectuelle du paysage</i>	260
3.1.2	<i>Confrontation entre les valeurs écocentrées des professionnels et les valeurs anthropocentrées des habitants</i>	262
3.2	<i>La participation citoyenne dans les projets.....</i>	264
3.2.1	<i>Les difficultés de la participation citoyenne</i>	264
3.2.2	<i>Les dispositifs de participation citoyenne mis en place dans les projets..</i>	266
	Conclusion du chapitre 8.....	268
	Chapitre 9 : La dimension sensible : entre jugements esthétiques, charge affective et projections identitaires.	271
1.	Les préférences paysagères des habitants.....	272
1.1	<i>Les endroits extérieurs où les habitants se sentent bien.....</i>	272
1.1.1	<i>Un rapport distancié et contemplatif aux paysages.....</i>	273
1.1.2	<i>Un rapport récréatif aux paysages</i>	273
1.1.3	<i>Un rapport plus immersif ou multisensoriel aux paysages.....</i>	274

1.1.4	<i>Un rapport affectif aux paysages</i>	275
1.2	<i>Les paysages appréciés et dépréciés dans les lieux de vie</i>	276
1.2.1	<i>Les paysages appréciés dans les quartiers : prédominance du rapport contemplatif aux paysages</i>	277
1.2.2	<i>Les paysages dépréciés dans les quartiers</i>	278
2.	Un rapport contemplatif aux paysages : émerveillement, apaisement et ressourcement	279
2.1	<i>Les points de vue sur le grand paysage</i>	279
2.2	<i>L'émerveillement face à la beauté des espaces aménagés dans les projets</i>	281
3.	La charge affective et le rapport identitaire au paysage vernaculaire	283
3.1	<i>Les paysages de l'enfance</i>	283
3.2	<i>Sentiments d'appartenance et projections identitaires sur les lieux de vie</i> ..	284
4.	Le lien à la nature dans les modes de vie	286
4.1	<i>Le lien entre paysage et pratiques culturelles selon les habitants interrogés</i> 287	
4.2	<i>Le rôle de la nature sur le bien-être hors et dans les quartiers</i>	288
4.2.1	<i>Les espaces naturels, des espaces de respiration nécessaires pour échapper à la vie urbaine</i>	288
4.2.2	<i>La place des espaces végétalisés dans de nouveaux quartiers urbains : le cas de Beauséjour et Cœur de Ville</i>	289
4.2.3	<i>La place du végétal en ville à Saint-André</i>	291
	Conclusion du chapitre 9	293
	CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	294
	QUATRIEME PARTIE :	295
	REPRESENTATIONS SOCIALES DU PAYSAGE A LA REUNION ET POSITIONNEMENTS CONTRASTES ENTRE GROUPES SOCIAUX	295
	INTRODUCTION DE LA PARTIE	296
	Chapitre 10 : Quelles représentations sociales du paysage à la Réunion ?	297
1.	Identification des représentations sociales du paysage et apports des outils méthodologiques	298
1.1	<i>Quatre représentations sociales du paysage identifiées : esthétique, fonctionnelle, écocentree et projet</i>	298
1.1.1	<i>Une analyse s'appuyant sur les travaux concernant les représentations sociales de la nature</i>	298
1.1.2	<i>Une diversité de représentations sociales du paysage à la Réunion</i>	301

1.2	<i>La complémentarité des approches méthodologiques pour l'identification des quatre représentations sociales du paysage</i>	305
1.2.1	<i>L'association libre de mots</i>	305
1.2.2	<i>Les entretiens</i>	307
1.2.3	<i>Les parcours commentés</i>	307
2.	Les différentes représentations sociales du paysage : éléments d'explication du contexte d'ancrage ou d'émergence de celles-ci	308
2.1	<i>La représentation sociale esthétique du paysage : l'influence des modèles paysagers occidentaux</i>	309
2.2	<i>L'influence des injonctions environnementales dans l'émergence des représentations sociales fonctionnelles et écologiques</i>	310
2.3	<i>La diffusion des dernières acceptions du paysage dans le champ des spécialistes</i>	312
	Conclusion du chapitre 10	313
	Chapitre 11 : Les degrés d'appropriation des représentations sociales du paysage	314
1.	Quelles appropriations des représentations sociales du paysage ?	315
1.1	<i>Une faible appropriation du paysage à la Réunion ?</i>	315
1.2	<i>La représentation sociale esthétique du paysage : une représentation sociale peu significative sur le territoire</i>	316
1.2.1	<i>De l'influence et de la pertinence d'une représentation sociale en partie exogène sur le territoire d'outre-mer</i>	316
1.2.2	<i>Ce que dit l'expérience sensible du paysage</i>	318
1.3	<i>L'association du paysage à d'autres thématiques porteuses de positionnements et de revendications</i>	320
1.3.1	<i>L'association du paysage à la nature : des positionnements suscités par les bienfaits de la nature en ville</i>	320
1.3.2	<i>L'appropriation du paysage par les professionnels du paysage : des représentations sociales qui forgent l'identité</i>	322
2	Un manque de diffusion des acceptions plus récentes du paysage dans les représentations	323
2.1	<i>L'élitisme de la question paysagère</i>	324
2.2	<i>Un manque de communication et de diffusion autour du paysage : les difficultés de la participation citoyenne et des coopérations entre professionnels</i>	325
	Conclusion du chapitre 11	328
	CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE	329

CONCLUSION GENERALE	332
BIBLIOGRAPHIE	340
INDEX ET TABLES	361
TABLE DES CARTES	361
TABLE DES FIGURES	361
TABLE DES PLANS	362
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	363
TABLE DES TABLEAUX	364
TABLE DES MATIERES	366
ANNEXES.....	376
ANNEXE 1. LISTE DES PROJETS RECENSES AVANT LA PREMIERE PHASE DE TERRAIN	377
ANNEXE 2. GUIDES D'ENTRETIENS	380
2.1 Guide d'entretien de la campagne d'enquête mené auprès des professionnels	380
2.2 Guide d'entretien de la campagne d'enquête menée auprès des habitants	382
ANNEXE 3. LISTE DES MOTS RECUEILLIS LORS DE L'ASSOCIATION LIBRE DE MOTS	387
ANNEXE 4. TABLEAU DE CATEGORISATION DES MOTS RECUEILLIS LORS DE L'ASSOCIATION LIBRE DE MOTS	394
3.1 Corpus des professionnels.....	394
3.2 Corpus des habitants	396
ANNEXE 5. CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS D'ACTEURS INTERROGES.....	398
5.1 Acteurs interrogés à l'échelle régionale.....	398
5.2 Acteurs interrogés à l'échelle communale	400
5.3 Habitants interrogés par quartier.....	402

Annexes

Annexe 1. Liste des projets recensés avant la première phase de terrain

	Communes	Projet	Etat d'avancement du projet	Acteurs	Commentaires
1	Saint-Denis	Projet NEO (Nouvelle Entrée Ouest) : réaménagement urbain et paysager du littoral du Barachois en lien avec la NRL (nouvelle route du littoral), réalisation d'une piscine d'eau de mer accessible à tous	En cours : études de conception du projet, réunions publiques	MOA: Municipalité	
2		Cœur vert familial : aménagement d'un parc au cœur de la ville (verger pédagogique, aires de pique-nique, jeux d'eau)	Réalisé	MOA: Municipalité	
3	Possession	Ecoquartier ZAC Cœur de Ville : réalisation d'une "ville-jardin" avec un "mail Tropical" ("La promenade des Banians"), 1/3 d'espaces végétalisés, livraison d'une coulée verte le long de la voie de bus, volonté de préserver arbres remarquables pour créer une "armature paysagère"	En cours : premiers espaces publics réalisés, livraison de la voie de bus à venir pour un accès en transport en commun avec le TCO	MOA: Municipalité MOE: LEU Réunion (bureau d'étude)	Elaboration d'un Eco-PLU participatif sur la commune
4		Reconquête du front de mer : aménagement d'un bassin de baignade prévue pour 2020; mise en valeur de la nature et du littoral, plantations d'espèces endémiques et indigènes	En cours : études de conception du projet, réunions publiques	MOA: Municipalité Région Réunion : financement à 70% (montant total des travaux = 6 millions d'euros)	

5	Le Port	Ecoquartier ZAC Mail de l'Océan (ouverte sur la mer) : créer un front de mer attractif, création d'une place de la pointe-des-Galets avec un belvédère pour profiter du panorama; aménagements paysagers annoncés en concertation avec le CBN-CPIE de Mascarin	En cours	MOA : Muncipalité	Peu d'informations sur le site de la mairie
6	Sainte-Marie	ZAC Beauséjour : projet d'une ville expérimentale durable : intégration d'aménagements paysagers, "promenade paysagère", jardins publics, valorisation des panoramas sur le grand paysage par les paysagistes	Réalisé	MOA : CBO Territoria (opérateur immobilier)	Publications de deux livres dédiés sur le projet
7	Petite-Île	Réaménagement du site de Grande Anse : volonté de mieux prendre en compte l'environnement, plantations d'espèces endémiques, réaménagement de l'arrière-plage, extension du bassin de baignade	En cours ?	MOA : La CIVIS (intercommunalité), commune de Petite-île	Projet abandonné, puis revu à la baisse financièrement.
8	Saint-Paul	Aménagement paysager et touristique de Saint-Gilles-les Bains : végétalisation des trottoirs et des berges de la ravine St Gilles, création d'un parc aménagé	En cours	MOA : Municipalité	
9	Saint-Pierre	Ecoquartier : ZAC du Mail : objectif de valorisation des éléments du patrimoine, reconquête des espaces publics en donnant de la place aux piétons, mise en lien de la ville avec le paysage en développant une trame végétale structurante.	En cours ? (début du projet en 2014)	MOA: Société immobilière du Département de La Réunion MOE: Atelier LD & LD Austral	

10		Ecoquartier ravine blanche : création d'un parc urbain	Réalisé en 2015	MOA: Municipalité (programme ANRU)	
11		ZAC Pierrefonds Village : valorisation d'une ambiance "jardin" dans le quartier	En cours d'études (début des travaux en 2021)	MOA: Ville de Saint-Pierre et SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) Grand Sud	
12	Saint-André	Projet de réhabilitation du parc du Colosse pour en faire un "site touristique et de loisirs de référence à l'échelle régionale"	En cours	MOA : Municipalité MOE: Atelier LD & LD Austral	Site de l'Atelier LD : potentiel du site de par son patrimoine paysager et de son ouverture sur la mer et la montagne
13	Cilaos	Projet de revitalisation du centre-bourg : objectif d'amélioration de la qualité du paysage urbain)	En cours	MOA : Municipalité	Site web dédié https://www.projet-territoire-cilaos.fr/index.php
14	Saint-Joseph	Aménagement des abords de la rivière des Remparts contre les risques de crues. Cadre de reconquête du centre-ville enjambant la rivière. Objectifs : valoriser image paysagère du site et intégrer aménagement aux différents espaces traversés.	En cours	MOA : Municipalité, CA SUD (intercommunalité) MOE: Atelier LD & LD Austral	

*Les informations exposées dans le tableau sont celles dont nous disposions au moment de nos recherches avant la phase d'observation de terrain (analyse de la presse, recherches internet). Nous avons peu d'informations sur certains projets (acteurs, état d'avancement). Le projet NPNRU du centre-ville de Saint-André n'y figure pas parce que nous avons pris connaissance de ce projet pendant la phase des entretiens. Nous avons indiqué en gris les quatre projets que nous avons retenu avant de lancer la campagne d'enquête à l'échelle régionale, qui a permis par la suite d'aiguiller certains choix.

Annexe 2. Guides d'entretiens

2.1 Guide d'entretien de la campagne d'enquête menée auprès des professionnels

Thèmes	Questions
Signalétique de l'acteur	Circuit professionnel ▪ Pouvez-vous vous présenter et présenter votre circuit professionnel ? Qu'est-ce qui vous a amené à ce poste ? Quelles études, quelles formations avez-vous fait ? Quels ont été les postes que vous avez occupé avant d'arriver ici ? Missions actuelles ▪ Actuellement, pouvez-vous m'expliquer quelles sont vos missions et vos compétences au sein de la commune ? ▪ Depuis quand occupez-vous ce poste ? ▪ Par rapport à ces missions, quels sont les enjeux territoriaux que vous identifiez sur votre commune ? ▪ Est-ce que le paysage fait partie de ces enjeux ? De vos missions ?
Terminologie utilisée	▪ Pouvez-vous remplir cette fiche en écrivant les 5 à 10 mots ou expressions que le mot « paysage » vous évoque spontanément ? ▪ Pouvez-vous indiquer à côté de chaque mot leur ordre d'importance ? ▪ Pouvez-vous m'expliquez les mots que vous avez écrit et la hiérarchie que vous avez établie ? ▪ En tant qu'aménageur/élu qu'est-ce qu'un paysage pour vous ? ▪ Quel rôle joue le paysage selon vous dans la gestion du territoire ?
Qualification du paysage à La Réunion	▪ Comment qualifierez-vous les paysages de la Réunion ? ▪ Comment qualifierez-vous les paysages de la commune ? Par rapport aux autres communes, qu'est-ce qui d'après-vous fait l'identité paysagère de votre commune ? Pourquoi ? ▪ Quels sont les paysages qui vous déplaisent d'un point de vue professionnel dans votre commune ? Pourquoi ?

Regard sur les dynamiques paysagères	▪ Est-ce que vous avez vu le paysage de la Réunion évoluer, se transformer ? Sur quelle durée (en termes de décennie) ? Quels paysages en particulier ? ▪ Est-ce que vous identifiez des hommes qui ont marqué ces évolutions, ces décennies à la Réunion ? Qu'est-ce qui, selon vous, les ont influencés ? ▪ Est-ce que vous savez comment les habitants vivent ces évolutions ?
Prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement	• Que pensez-vous de la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement à la Réunion ? ▪ Quels sont les projets ayant une dimension paysagère dans lesquels vous êtes investis ? Pouvez-vous raconter l'histoire, l'émergence de ce/ces projets ? ▪ Quels ont été les éléments facilitateurs dans votre projet ? Quels ont été les freins ? ▪ Dans ces projets, est-ce qu'il y a des objectifs en termes de valorisation du paysage ? Quels sont vos attendus ? Qu'est-ce qui a déjà été réalisé dans ce sens ? ▪ Quel est pour vous l'intérêt de travailler sur ces aspects ? ▪ Comment pensez-vous qu'il faudrait mieux prendre en compte le paysage dans les projets ? ▪ Quels sont les acteurs impliqués dans vos projets ? Pouvez-vous m'expliquer leurs actions/missions et les interactions professionnelles entre ces acteurs ?
Implication et représentation des habitants	▪ Comment les habitants se positionnent par rapport à vos projets ? Est-ce qu'ils contribuent à vos projets ? Comment ? ▪ Que pensez-vous de cette contribution ? (Atouts, limites) ▪ Avez-vous connaissance des revendications des habitants ou des associations sur ces questions ? Valorisation ou préservation de certains paysages/lieux ? Plaintes ?) ▪ Savez-vous si les habitants sont attachés à certains paysages/lieux sur l'île ? Si oui, lesquels et comment en avez-vous eu connaissance ? ▪ Identifiez-vous, d'après vos retours, des profils de personnes ayant des revendications particulières concernant les paysages de la Réunion (âge, sexe, CSP, appartenance culturelle) ? ▪ Avez-vous déjà mené une enquête sur les représentations du paysage des habitants, sur les préférences paysagères des Réunionnais ? Selon vous, ce type d'enquête serait pertinente ou non ? Dans quelle mesure ?
Regard sur les outils paysagers	▪ Est-ce que vous avez des outils à disposition sur le paysage et sa gestion ? ▪ Est-ce que vous avez des outils sur lesquels vous appuyez ? Des acteurs vers qui vous tourner ?

	▪ Avez-vous déjà commandité l'élaboration d'outils paysagers ? (Charte paysagère, plan paysage ...) Pourquoi ?
Regard sur la législation paysagère	▪ Avez-vous entendu parler de la Convention européenne du paysage ? Que pensez-vous de cette convention ? ▪ D'après vous, est-ce que ce texte a eu un impact sur la prise en compte du paysage par les collectivités ? ▪ Que pensez-vous de cette distinction entre « paysage remarquable » et « paysage ordinaire » ? ▪ Est-ce que vous identifiez des lois sur le paysage qui seraient contraignantes dans vos projets ?
Questions personnelles	▪ Pouvez-vous me dire où vous avez grandi ? ▪ Est-ce qu'il y a un paysage de votre enfance qui vous a marqué ? Pourquoi ? ▪ Aujourd'hui, quels sont les paysages de la Réunion qui vous plaisent ? Pourquoi ? Quelles sont vos préférences ?

2.2 Guide d'entretien de la campagne d'enquête menée auprès des habitants

Thèmes	Sous-thèmes et questions
Parcours de vie	Lieu d'origine ▪ D'où venez-vous ? Etes-vous originaire de la Réunion ? Itinéraire résidentiel ▪ Avez-vous toujours vécu à la Réunion ? Si non, où avez-vous vécu ? ▪ Quels sont les différents endroits où vous avez habité sur l'île ? ▪ (Si pas Réunionnais) Depuis combien de temps vivez-vous ici ? Quels sont les différents endroits où vous avez habité sur l'île ? ▪ Depuis combien de temps vivez-vous dans la commune ? Et dans le quartier ? Et dans le logement ? Résidence ▪ Vivez-vous dans un appartement ou une maison ? ▪ Avez-vous un jardin ?

	▪ Que voyez-vous de vos fenêtres ou de votre jardin ? Choix du lieu de résidence ▪ Pourquoi êtes-vous venu vous installer dans le quartier ? Quels sont les éléments qui vous ont attirés sur ce quartier ? Pourquoi ? ▪ Est-ce que vous vous sentez bien dans le quartier ? (Relancer sur ce qui contribue au bien-être)
Terminologie	Exercice d'association de mots ▪ Pouvez-vous m'indiquer 5 à 10 mots à quoi vous fait penser le mot « paysage » ? ▪ Pouvez-vous indiquer à côté de chaque mot leur ordre d'importance selon vous ? ▪ Pouvez-vous m'expliquer les mots que vous avez cités ? Définitions et rôles du paysage ▪ Qu'est-ce que le paysage pour vous ? ▪ Quel(s) rôle(s) joue le paysage dans votre quotidien ?
Préférences paysagères	Endroits préférés ▪ Quels sont les deux-trois endroits en extérieur que vous aimez particulièrement et où vous vous sentez bien ? Pour chaque endroit : ▪ Qu'est-ce que vous appréciez dans cet endroit ? Pourquoi ? ▪ A quelle fréquence vous rendez-vous dans cet endroit ? ▪ A quelle occasion vous y rendez-vous ? ▪ Qu'est-ce que vous ressentez quand vous y êtes ? Même liste de question si certaines échelles ne sont pas mentionnées : si évocation des endroits à l'échelle de l'île, demander à l'échelle de la commune. Différence paysage - endroit ▪ Quels sont les paysages qui sont importants pour vous ? ▪ Pourquoi ces paysages sont-ils importants pour vous ?

	Est-ce qu'il y a des paysages essentiels à votre cadre de vie ? Quels sont-ils ? Pourquoi sont-ils essentiels ? (Relancer sur le rôle dans le choix de résidence si pas évoqué)
Paysage de l'enfance	- Est-ce qu'il y a un ou des paysages qui vous ont marqué durant votre enfance ? - Pourquoi vous ont-ils marqué ? (Pour ceux qui n'ont pas grandi à la Réunion) Est-ce que certains paysages de la Réunion peuvent faire écho à vos paysages d'enfance ? Pourquoi ?
Lien paysage et culture	Appartenance culturelle - Quelles sont les différentes cultures que vous identifiez à la Réunion ? - Est-ce que vous vous sentez proche d'une ou plusieurs d'entre elles ? Pourquoi ? Lien au paysage - Quels sont les paysages que vous associez à votre/vos culture(s) ? Pourquoi ? - Est-ce qu'il y a des pratiques liées à votre/vos cultures qui ont lieu dans des paysages en particulier ? Lesquelles ? Pourquoi ? - Est-ce que vous exercez ces pratiques ? Et dans votre famille ? - Est-ce que dans ces pratiques, il y a des éléments paysagers importants ? Pourquoi ? - Ces pratiques sont-elles fréquentes ? Pour vous ? Pour votre famille ? - Pensez-vous que ces pratiques vont perdurer ? Pourquoi ? Concernant la culture créole : - Qu'est-ce que cela signifie pour vous la culture créole à la Réunion ? - Est-ce qu'il y a certains paysages qui vous évoquent la culture créole ? Lesquels et pourquoi ?
Paysages de l'espace de vie	Paysages de la commune - Comment décririez-vous les paysages de la commune ? - Qu'est-ce qui fait l'identité paysagère de la commune ? - Quels sont les paysages que vous appréciez dans la commune ? Pourquoi ? Est-ce que vous côtoyer ces paysages ? - Quels sont les paysages que vous n'appréciez pas dans la commune ? Pourquoi ? En fonction de l'échelle donnée rebondir sur le quartier ou pas

	Paysages du quartier ▪ Comment décririez-vous les paysages du quartier ? ▪ Dans le quartier, quels sont d'après vous les paysages ou les éléments paysagers caractéristiques du quartier ? ▪ Est-ce que vous appréciez et côtoyer ces paysages ? Qu'est-ce que vous appréciez ? ▪ Quels sont les paysages que vous n'appréciez pas dans le quartier ? Pourquoi ?
Dynamiques paysagères	▪ Est-ce que vous avez-vu le(s) paysage(s) de la commune changer ? Sur quelle durée (décennie) ? Quels paysages en particulier ? ▪ Est-ce que vous avez vu le(s) paysage(s) du quartier changer ? ▪ Comment vous percevez ces changements ? ▪ Comment souhaiteriez-vous voir évoluer le paysage du quartier ? De la commune ? Pourquoi ?
Participation citoyenne	Outils de la concertation ▪ Comment êtes-vous informé des projets de la commune ? ▪ Avez-vous déjà participé à des réunions publiques, des ateliers de concertation, répondu à des questionnaires ou à des enquêtes ou autres ? Pourquoi ? ▪ Qu'est-ce qui vous interpelle dans ce type de démarche ? ▪ Avez-vous déjà été amené à vous exprimer sur les paysages qui étaient importants pour vous ? Implications dans le quartier ▪ Est-ce que vous savez s'il y a des associations dans la commune qui sont déjà intervenues en faveur d'un ou des paysages ? ▪ Est-ce que vous êtes impliqué dans le quartier via des associations, les conseils de quartier ou autres ? ▪ Si oui, est-ce que vous vous êtes déjà mobilisé pour la préservation ou la valorisation du quartier ? De certains paysages ?
Projet d'aménagement	Connaissance du projet ▪ Connaissez-vous ce projet ? Comment en avez-vous eu connaissance ? ▪ Aviez-vous eu connaissance de ce projet avant que les travaux commencent ? ▪ Que saviez-vous de ce projet d'aménagement ? (Avant que les travaux démarrent, date, acteurs impliqués...)

	▪ Comment avez-vous eu ces informations ? ▪ Qu'en pensiez-vous alors ? Impact du projet sur le quartier ▪ Selon vous, quelle influence ce projet-a-t-il sur le quartier ? Et sur la commune ? ▪ Selon vous, le projet-a-t-il eu un impact sur les paysages du quartier ? Sur votre cadre de vie ? (Relance sur les impacts positifs et/ou négatifs du projet)
Caractéristiques sociodémographiques	Travail et études ▪ Est-ce que par votre travail vous côtoyez les paysages ? Lesquels ? ▪ Quel est votre parcours scolaire ? Est-ce que dans votre parcours scolaire vous avez entendu parler de paysage ? Vous avez étudié le paysage ? Association ▪ Etes-vous actifs dans une association ? Si oui, laquelle ? Et que faites-vous ? Activités de loisirs ▪ Quelles sont vos principales activités de loisirs et de détente ? Situation familiale ▪ Avez-vous des enfants ? Résidence ▪ Etes-vous propriétaire ou locataire ? Age ▪ Quel âge avez-vous ? Langue ▪ Quelles langues parlez-vous ? Quelles langues comprenez-vous

Annexe 3. Liste des mots recueillis lors de l'association libre de mots

Code enquêté Professionnels	Mots	Code enquêté Habitants	Mots
IA1	Sens	HPF1	Beauté
IA1	Emotion	HPF1	Arbre
IA1	Géologie	HPF1	Plante
IA1	Homme	HPF1	Vert
IA1	Faune	HPF2	Montagne
IA1	Flore	HPF2	Mer
IA1	Point_noir	HPF2	Plaine_des_Cafres
IA1	Eau	HPF2	Bord_de_mer
IA1	Biodiversité	HPF2	Roche
IA1	Caractère	HPF3	Vert
IA1	Territoire	HPF3	Environnement
IBE2	Perception	HPF3	Jardin
IBE2	Nature	HPH4	Nature
IBE2	Relation_homme-nature	HPH4	Végétation
IBE2	Ville	HPH4	Bruit
IBE2	Bien-être	HPH4	Oiseau
IBE2	Harmonie	HPH4	Evolution
IBE2	Perspective	HPH4	Nature
IBE3	Nature	HPH4	Montagne
IBE3	Aménagement	HPH4	Colline
IBE3	Regard	HPH4	Mer
IBE3	Profession	HPF5	Montagne
IBE3	Terrain	HPF5	Arbre
IBE3	Vert	HPF5	Palmier
IA4	Grandiose	HPF5	Vert
IA4	Beauté	HPF5	Vue
IA4	Liberté	HPF5	Horizon
IA4	Dégradé	HPH6	Arbre
IA4	Exceptionnel	HPH6	Nature
IA4	Typique	HPH6	Air
IC6	Paysan	HPH6	Vue
IC6	Patrimoine	HPH6	Mer
IC6	Valeur	HPH7	Mer
IC6	Ménagement	HPH7	Arbre
IC6	Histoire	HPH7	Montagne
IC8	Champs	HPH7	Ciel

IC8	Montagne	HPH7	Gens
IC8	Forêt	HBF8	Vue
IC8	Dessin	HBF8	Perspective
IC8	Ce_qui_entoure	HBF8	Vert
IC8	Géologie	HBF8	Ciel
IC8	Cadre_de_vie	HBF8	Typique
IC7	Coupure_urbaine	HBF8	Local
IC7	Quartier	HBF8	Pays
IC7	Identité	HBF8	Détente
IC7	Territoire	HBF9	Nature
IC7	Jeux_acteurs	HBF9	Lieu
IC7	Bien-être	HBF9	Nature
IC9	Photo	HBF9	Parc
IC9	Balade	HBF10	Végétation
IC9	Maison	HBF10	Espace_vert
IC9	Vert	HBF10	Ville
IC9	Voyage	HBF10	Vert
IC9	Ville	HBF11	Forêt
IC9	Variété	HBF11	Arbre
IC9	Richesse	HBF11	Montagne
IC9	Patrimoine	HBF11	Mer
IC11	Artificiel	HBF11	Sable
IC11	Nature	HBF12	Beauté
IC11	Végétation	HBF12	Vue
IC11	Urbain	HBF12	Espace
IC12	Vue	HBF12	Grandeur
IC12	Ville	HBH13	Nature
IC12	Nature	HBH13	Vue
IC12	Grand	HBH13	Montagne
IC12	Espace	HBH13	Mer
IC12	Montagne	HBH13	Horizon
IC12	Mer	HBH13	Préservation
IC12	Urbanisation	HBH13	Perspective
IC13	Identité	HBH14	Végétation
IC13	Authenticité	HBH14	Arbre
IC13	Dépaysement	HBH14	Montagne
IC13	Ressourcement	HBH15	Nature
IC13	Sérénité	HBH15	Habitation
IC13	Savoir_faire	HBH15	Centre_activités
IEP14	Matrice	HCF16	Végétation
IEP14	Représentation	HCF16	Eau
IEP14	Activité	HCF16	Mer
IEP14	Lieu_de_vie	HCF16	Lac

IEP14	Modelé	HCF16	Arbre
IET15	Cadre_de_vie	HCH17	Canne_à_sucré
IET15	Patrimoine	HCH17	Arbre
IET15	Bâti	HCH17	Fleur
IET15	Nature	HCH17	Bananier
IET15	Relief	HCH17	Cocotier
IET15	Vue	HCF19	Pays
IET15	Perspective	HCF19	Mer
IET15	Environnement	HCF19	Vue
IET15	Végétation	HCF19	Gens
IET15	Minéral	HCF19	Autour
IET15	Mer	HCF20	Propreté
IET17	Horizon	HCF20	Disparition
IET17	Parc_national	HCVH21	Nom
IET17	Dérèglement_climatique	HCVH21	Décor
IET17	Nature_en_ville	HCVH21	Forêt
IET17	Se_promener	HCVF22	Montagne
IET17	Habitation	HCVF22	Plage
IET17	Territoire	HCVF23	Air
IET16	Horizon	HCVF23	Calme
IET16	Etendue	HCVF24	Montagne
IET16	Vivant	HCVF24	Forêt
IET16	Harmonie	HCVF24	Mer
IET16	Anthropisé	HCVF25	Végétation
IET18	Vue	HCVF25	Mer
IET18	Relation_homme-nature	HCVF25	Beauté
IET18	Urbanisation	HCVF25	Vue
IET18	Pollution	HCVF27	Jardin
IET18	Patrimoine	HCVF27	Lieu_de_vie
IEP19	Beauté	HCVF27	Ce_qui_entoure
IEP19	Nature	HCVF27	Cohabitation
IEP19	Intégration	HCF28	Arbre
IEP19	Roche	HCF28	Nature
IEP19	Végétation	HCH29	Mer
IEP19	Conservation	HCH29	Montagne
IEP20	Vue	HCH29	Chemin
IEP20	Agriculture	HCH29	Plante
IEP20	Géologie	HPH30	Arbre
IEP20	Géomorphologie	HPH30	Oiseau
IEP20	Relation_homme-nature	HPH30	Beauté
IEP20	Connaissance	HPH30	Vue
IEP21	Travaillé_par_homme		
IEP21	Symbiose		

IEP21	Agriculture		
IEP21	Patrimoine		
IEP21	Bâti		
IEP21	Perception		
IEP21	Usurpation		
IEP21	Diagnostic		
IEP21	Dynamique		
IEP21	Prospective		
IEP21	Représentation		
IBE22	Relation		
IBE22	Sensible		
IBE22	Territoire		
IBE22	Ecologie		
IPR23	Biotique		
IPR23	Abiotique		
IPR23	Homme		
IPR23	Nature		
IPR23	Senteur		
IPR23	Couleur		
IPR23	Texture		
IA24	Distance		
IA24	Echelle		
IA24	Beauté		
IA24	Singularité		
IA24	Végétation		
CC1	Nature		
CC1	Sauvage		
CC1	Préservation		
CC1	Restauré		
CC1	Soigné		
CS3	Biodiversité		
CS3	Endémisme		
CS3	Préservation		
CS3	Beauté		
CS3	Vert		
CS20	Urbain		
CS20	Nature		
CS20	Vue		
CS20	Image_satellite		
CS20	Milieu_physique		
CC4	Aménagement		
CC4	Equilibre		
CC4	Nature_en_ville		

CC4	Maintien_du_végétal		
CC4	Apaisement		
CC4	Vue		
CC4	Diversité		
CC4	Bien-être		
CC4	Poumon_vert		
CC4	Biodiversité		
CC4	Préservation		
CC5	Histoire		
CC5	Activité		
CC5	Géographie		
CC5	Logique_participative		
CC6	Espace_vert		
CC6	Déroulement		
CC6	Aménagement		
CC6	Mélange_naturel_construit		
CC6	Vue		
CC6	Environnement		
CC7	Qualité_de_vie		
CC7	Bien-être		
CC7	Panorama		
CC7	Beauté		
CBE8	Bien-être		
CBE8	Contemplation		
CBE8	Ecologie		
CBE8	Rapport_nature		
CA9	Beauté		
CA9	Emerveillement		
CA9	Nature		
CA9	Histoire		
CA9	Identité		
CA9	Culture		
CA9	Pays		
CC10	Etendue		
CC10	Végétation		
CC10	Canopée		
CC10	Cadre_de_vie		
CC10	Outil		
CC10	Vue		
CC11	Arbre		
CC11	Ombre		
CC11	Ecologie		
CC11	Ambiance		

CC11	Relation_homme-nature		
CC11	Patrimoine		
CC12	Ce_qui_entoure		
CC12	Faune		
CC12	Flore		
CC12	Energie		
CC12	Joie		
CC12	Bien-être		
CC12	Couleur		
CC12	Santé		
CC13	Ecologie		
CC13	Biodiversité		
CC13	Faune		
CC13	Flore		
CC13	Nature		
CC13	Protection		
CP14	Forêt		
CP14	Savane		
CP14	Grand_paysage		
CP14	Dimension		
CP14	Intimité		
CP14	Sociabilité		
CP14	Contact		
CP14	Nature		
CP14	Travaillé_par_homme		
CP14	Opposition_à_plantation		
CC16	Qualité_de_vie		
CC16	Bien-être		
CC16	Vie_en_commun		
CC16	Ce_qui_nous_survivra		
CC17	Subjectif		
CC17	Cadre_de_vie		
CC17	Protection		
CC18	Grand_paysage		
CC18	Nature		
CC18	Agriculture		
CC18	Urbain		
CC19	Bien-être		
CC19	Sérénité		
CC19	Vivre_ensemble		
CC19	Equilibre		
CC19	Protection		
CC19	Nature		

CC21	Colline		
CC21	Arbre		
CC21	Bord_de_mer		
CC21	Pas_de_béton		

Annexe 4. Tableau de catégorisation des mots recueillis lors de l'association libre de mots

3.1 Corpus des professionnels

Thèmes	Nb de mots	Prototypes	Remarques
Nature	39	nature; eau; vert; montagne; forêt; mer; végétation; minéral; roche; sauvage; arbre; savane; paysage naturel; grand paysage; pas de béton	
Enjeux environnementaux	18	écologie; faune; flore; vivant; biotique; abiotique; endémisme; biodiversité	
Façonnement des paysages par l'homme	17	paysage travaillé par l'homme; homme; artificiel; activité; anthropisé; paysage construit; aménagement; déroulement (de l'aménagement); végétation; histoire; savoir-faire; bâti	*Le mot végétation est ici employé en comparaison avec le mot naturel (végétal signifie présence de l'homme alors que naturel non) *Histoire entendu au sens de l'activité de l'homme dans le temps qui façonne les paysages
Rapport visuel au paysage	17	vue; perspective; regard; photo; perception; point de vue; horizon; cône de vue; panorama	
Relation sensible	15	relation sensible; sens; émotion; senteur; couleur; texture; joie; ambiance; dimension; intimité; opposition à plantation; subjectif; liberté	*Opposition à plantation entendu dans le sens où il ne suffit pas de planter, il faut donner une ambiance
Bien-être	15	bien-être; énergie; santé; ressourcement; qualité de vie; ombre; apaisement; sérénité	
Esthétique	14	beauté; harmonie; dessin; grandiose; émerveillement; exceptionnel; dépaysement; contemplation	

Regard professionnel et outils mobilisés	14	outil; profession; terrain; diagnostic; prospective; image stallite; connaissance; dynamique; logique participative; usurpation; échelle; matrice; distance; jeux d'acteurs	*Usurpation entendu au sens où le mot paysage aurait été usurpé par les scientifiques pour en faire un outil d'analyse
Milieu physique	12	milieu physique; géologie; modelé; géomorphologie; relief; géographie; territoire	*Géographie entendu au sens de "modelage du paysage" *Territoire entendu au sens de la dimension matérielle, physique du paysage
Actions de préservation	13	protection; ménagement; intégration; conservation; restauré, soigné; préservation; parc national; symbiose (entre paysage agricole et patrimoine bâti)	
Cadre de vie	13	cadre de vie; quartier; maison; lieu de vie; habiter son territoire; environnement; ce qui m'entoure	
Nature en ville	11	maintien du végétal; mélange naturel et construit; coupure urbaine; nature en ville; place de l'arbre dans l'urbanisme; canopée; poumon vert; espace vert; équilibre	
Caractéristiques des paysages réunionnais	10	singularité; typique; caractère; authenticité; identité; diversité; variété; richesse	
Patrimoine	10	patrimoine; histoire; culture; pays	
Paysage urbain	8	ville; urbain; urbanisation; urbanisme	
Interactions homme-nature	6	relation homme-nature; rapport à la nature	
Agriculture	5	agriculture; paysan; champs	
Impacts négatifs sur le paysage	4	point noir; dégradé; pollution; dérèglement climatique	
Etendue	4	grand; espace; étendue	

Activités associées au paysage	3	balade; voyage; se promener	
Dimension sociale	3	vivre ensemble; vie en commun; sociabilité	
Représentation	2	représentation	
Valeur	1	valeur	
Ce qui restera quand on ne sera plus là	1	ce qui restera quand on ne sera plus là	

3.2 Corpus des habitants

Thèmes	Nb de mots	Prototypes	Remarques
Nature	71	nature; vert; montagne; mer; plaine des Cafres; bord de mer; roche; verdure; oiseaux; colline; arbre; palmier; forêt; sable; végétation; eau; lac; fleur; bananier; cocotier; plage; plante; environnement (associé à la nature); air	
Rapport visuel au paysage	14	vue; horizon; perspective; ciel	
Cadre de vie	8	habitation; centre d'activité; là où on vit; chemin, jardin; autour	
Esthétique	5	beauté; décor	
Caractéristiques des paysages réunionnais	4	typique; local; pays	
Dimension sociale	3	gens; cohabitation avec les autres	
Nature en ville	3	espace vert en ville; parc	
Grands espaces	2	grandeur; espace	
Bien-être	2	détente; calme	

Paysage façonné par l'homme	1	évolution	Evolution entendu au sens de la transformation des paysages par l'homme (ex de la transformation d'un espace naturel en un quartier habité)
Agriculture	1	cannes à sucre	
Actions de préservation	1	préservation	
Propreté	1	propreté	
Impacts négatifs sur le paysage	1	disparition (du paysage)	
Nom (toponymie)	1	nom	
Lieu	1	lieu	
Relation sensible	1	Bruit (oiseaux)	

Annexe 5. Caractéristiques des échantillons d'acteurs interrogés

5.1 Acteurs interrogés à l'échelle régionale

	Institution	Sexe	Age	Origine	Lieu de résidence	Niveau d'étude	Formation	Durée entretien (en mn)
1	Conseil Régional	Homme	54	Réunion	Tampon	Bac+5	DESS aménagement du territoire	82
2		Homme	55	Réunion	Sainte-Suzanne	Bac+5	BTS tourisme + DESS aménagement du territoire et urbanisme	80
3		Homme	54	Réunion	Saint-Paul	Bac+5	Diplôme d'ingénieur énergétique	28
4		Femme	47	Métropole ayant grandi à La Réunion depuis l'âge de 4 ans	Saint-Denis	Bac+5	Master écologie et conseil en environnement	37
5		Homme	49	Réunion	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme d'ingénieur BTP	106
6	Conseil Départemental	Homme	40	Métropole	Saint-Denis	Bac+2	BTS gestion et maîtrise de l'eau	89
7		Homme	50	Métropole	?	Bac+5	Master géologie	66
8		Homme	41	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Master géographie	87
9	TCO	Femme	35	Réunion	Saint-Denis	Bac+5	Licence économie et Master aménagement du territoire	138

10		Homme	45	Métropole	Saint-Paul	Bac+5	Master géographie	
11	DEAL	Femme	27	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme école de paysage de Marseille	50
12		Homme	59	Métropole	Lille	Bac+5	Diplôme école de paysage de Versailles	
13	Observatoire photographique du paysage (OPP)	Homme	61	Réunion	Saint-Paul	?	?	48
14	DAC	Femme	40	Métropole	Saint-Paul	Bac+5	Diplôme école d'architecture	46
15	CAUE	Homme	35	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme école d'horticulture et de paysage d'Angers	94
16	Association SREPEN	Homme	68	Réunion	Saint-Paul	Bac+5	Master urbanisme	57
17	Association Objectif Paysage/Paysagiste	Femme	42	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme école de paysage de Bordeaux	82
18	Agence Zone-Up	Femme	51	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme école de paysage d'Angers	54
19	Agence Folléa-Gautier	Homme	54	Métropole	Région parisienne	Bac+5	Diplôme école de paysage de Versailles	72
20	Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM)	Homme	47	Né en Métropole, a grandi à La Réunion	Petite-Ile	Bac+8	Doctorat écologie forestière	59
21	Parc national	Homme	50	Réunion	Saint-Pierre	Bac+5	DESS aménagement du territoire	134

22		Homme	64	Métropole	Tampon	Bac+5	Licence architecture et beaux-arts + DESS gestion de projets culturels à la faculté d'anthropologie	102
23	Consultant pour UICN	Homme	74	Métropole	Piton Saint-Leu	Bac+8	Doctorat géographie	147
24	ONF	Femme	40	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Master géographie	51
25	Conservatoire du littoral	Homme	44	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	DESS écologie	107
26	Biotope	Homme	36	Métropole	Saint-Denis	Bac+5	Diplôme d'ingénieur agronome	47

*Pour préserver l'anonymat des acteurs, nous ne précisons pas leur profession ni le service dans lequel ils exercent.

5.2 Acteurs interrogés à l'échelle communale

	Commune	Sexe	Age	Origine	Lieu de résidence	Niveau d'études	Formations	Durée entretien (en mn)	Réalisation parcours commentés
1	La Possession	Homme	63	Métropole et a grandi à La Réunion	La Possession	?	Etudes littéraires	99	
2		Femme	53	Métropole et Liban	La Possession	Bac+5	Diplôme d'ingénieur hydraulique	51	
3		Homme	38	Réunion	Saint-Paul	Bac+5	BTS aménagement paysager + diplôme école de génie civil	88	X
4		Femme	40	Métropole	La Possession	Bac+5	Diplôme de génie civil et urbanisme	95	

5		Femme	37	Métropole	La Possession	Bac+5	Double cursus universitaire développement social et urbanisme + école d'ingénieur	46	
6		Homme	71	Réunion	La Possession	Bac+5	DESS aménagement du territoire	40	
7		Homme	26	Réunion	La Possession	Bac+5	Master géographie	12	X
8	La Possession - Sainte-Marie	Homme	60	Métropole	Etang-Salé	Bac+5	Diplôme école d'architecture et d'urbanisme	111	X
9	Sainte-Marie	Homme	59	Réunion	Sainte-Marie	Bac+5	Master économie	114	
10		Homme	65	Métropole	Sainte-Marie	Bac+5	Diplôme d'ingénieur de travaux publics	73	X
11		Homme	57	Métropole	Lyon/Ain	Bac+5	Diplôme école d'architecture	60	
12	Sainte-Marie/Saint-André	Homme	43	Métropole	Sainte-Marie	Bac+5	Diplôme d'ingénieur infrastructure	77	X
13	Saint-André	Homme	44	Métropole	Saint-André	Bac+5	Diplôme d'ingénieur agronome	102	X
14	Saint-André	Femme	51	Réunion	Sainte-Suzanne	BEP puis formations professionnelles	Formation aménagement paysager	108	
15	Saint-André	Homme	31	Réunion	Sainte-Marie	Bac+5	Diplôme d'ingénieur "parcours généraliste"	95	
16	Saint-André	Homme	53	Réunion	Saint-André	?	?	84	
17	Saint-André	Homme	42	Réunion	Saint-Denis	Bac+5	Master mathématiques + diplôme d'école d'ingénieur en travaux publics spécialité ouvrage d'art	147	
18	Saint-André	Femme	30	Réunion	Saint-Denis	Bac+5	Licence d'architecture et Master de géographie	77	X

19	Saint-André	Homme	60	Métropole	Saint-André	Bac+5	Diplôme d'ingénieur de travaux publics option urbanisme	80	

5.3 Habitants interrogés par quartier

	Commune	Quartier	Sexe	Age	Origine	Lieu de résidence	Niveau d'étude	Profession	Durée entretien (en mn)	Réalisation PC
1	La Possession	Cœur de Ville (CDV)	Femme	59	Réunion	CDV depuis 2 ans mais n'a jamais quitté La Possession	CAP + formations professionnelles	Animation dans association "An Grèn Koulèr"	22	X
2			Femme	71	Métropole	CDV depuis 1 an et demie	Pas d'études	Retraitée	37	X
3			Femme	41	Réunion (pratiques culturelles en lien avec les cultures tamoules et malgaches)	CDV depuis 2 ans mais a grandi à La Possession	Pas d'études	Couture	27	
4			Homme	46	Réunion	CDV depuis 2 ans	BTS	Technicien environnement	73	X
5			Femme	34	Métropole	CDV depuis 1 an et demie	Ecole d'ingénieur	Ingénieure agronome	32	X
6		Centre (en face CDV)	Homme	61	Réunion	Centre depuis 61 ans	Formation ambulancier et pompes funèbres	Retraité	25	

7			Homme	29	Réunion	Centre depuis 29 ans	Pas d'études	Barman	18	
8			Homme	72	Réunion	Centre depuis 17 ans	Pas d'études	Retraité (militaire)	14	
9			Femme	39	Réunion	Beauséjour depuis 5 ans	Bac+5	Ingénieure agronome	35	X
10			Femme	24	Réunion (pratiques culturelles en lien avec les cultures tamoules et malgaches)	Grande Montée (quartier limitrophe de Beauséjour) depuis 2 ans	L2 SHS	Sans emploi	15	
11			Femme	35	Métropole mais a grandi à la Réunion depuis l'âge de 2 ans	Beauséjour depuis 5- 6 ans	Formation naturopathie	En formation	26	
12			Femme	76	Métropole	Beauséjour depuis 1 an et demie	Technicienne de laboratoire	Retraitée	38	X
13			Femme	60	Réunion	Beauséjour depuis 7 ans	Pas d'études	Retraitée	29	
14			Homme	30	Réunion	Beauséjour depuis 1 an	Institut d'urbanisme	Urbaniste	29	X
15			Homme	26	Réunion	Beauséjour depuis 4 ans	CAP carrosserie	Travaille à la Compagnie des eaux	17	
16			Homme	24	Réunion	Beauséjour depuis 2 ans	Bac pro mécanique	Sans d'emploi	15	

17	Saint-André	Cambuston	Femme	50	Métropole	Cambuston depuis 26 ans	?	Assurance	35	
18			Homme	38	Comores	Cambuston depuis 3 ans	Pas d'études	Sans emploi	18	
19			Homme	55	Réunion	Cambuston depuis 40 ans	CAP bâtiments	Constructeur de bâtiments	20	
20			Femme	71	Réunion	Cambuston depuis 71 ans	Pas d'études	Retraité	16	
21			Femme	36	Réunion	Cambuston depuis 4 ans	Bac	Sans emploi	12	
22		Champ-Borne	Femme	66	Réunion (culture tamoule)	Champ-Borne depuis 32 ans	Pas d'études	Retraîtée	34	
23			Homme	25	Réunion	Champ-Borne depuis 25 ans	CAP	Travaille dans la rénovation de bâtiments	16	
24		Centre-ville	Homme	41	Réunion	Centre depuis 20 ans	Brevet professionnel de la jeunesse	Animateur culturel (association OPAL)	33	X
25			Femme	18	Réunion et mère d'origine mahoraise	Centre depuis 9 ans	Lycée	Stage association OPAL	20	
26			Femme	22	Réunion	Centre depuis 2 ans	CAP aide aux personnes âgées	Service civique association OPAL	15	
27			Femme	40	Réunion	Centre depuis 17 ans	Formation professionnelle	Secrétaire de kiné	27	
28			Femme	56	Réunion	Centre depuis 12 ans	BEP Secrétariat	Sans emploi	16	

29			Homme	74	Réunion	Centre depuis 28 ans	Pas d'études	Retraité (travaillait dans la construction, puis vigile)	19	
30			Femme	64	Réunion	Centre depuis 34 ans	Pas d'études	Retraîtée (Responsable d'une agence dans le groupe CRC)	26	X

